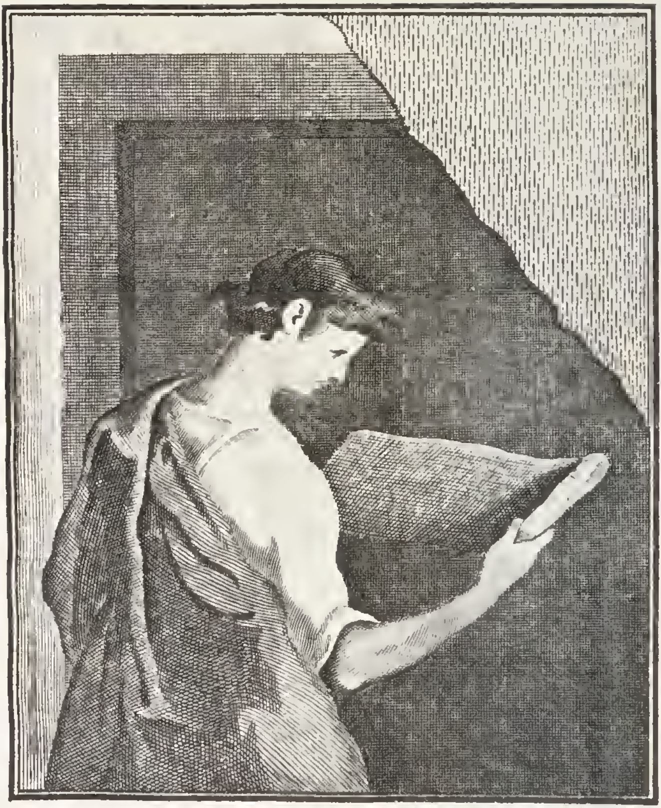

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhis1704unse

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Janvier 1704.

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCIV.

Avec Privilege & Approbations.

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Janvier 1704.

ARTICLE I.

DEFENSE DE *S. AUGUSTIN*, *contre un livre qui a paru depuis peu sous le nom de Mr. de Launoy, où l'on fait passer ce Saint Pere pour un Novateur sur la Prédestination, & sur la Grace. Par le R. P.Daniel de la Compagnie de Jesus.* A Paris chez Nicolas le Clerc, ruë St. Jacques, à l'image St.Lambert proche St. Yves : & Jacques Josse Imprimeur Libraire, ruë St. Jacques à la Colombe Royale, proche

ſaint Yves. *in* 12. 1704. *Avec Approbation & Privilege du Roy.*

CETTE défenſe de S. Auguſtin eſt du P. Daniel Jeſuite déja aſſez connu par pluſieurs autres Ouvrages. Il y refute un livre qui parut à Paris il y a quelques mois, ſous le nom du fameux Mr. de Launoy Docteur de la Maiſon & Societé de Navarre, & ſous ce titre, *Veritable Tradition de l'Egliſe ſur la Prédeſtination & la Grace*, dont nous avons fait l'extrait dans ces Memoires, au mois d'Août dernier.

Mr. Simon dans ſes *Lettres choiſies* imprimées à Amſterdam en 1700. attribuë ſans heſiter cet ouvrage à Mr. de Launoy. Il en a fait dans ſa trente-uniéme Lettre, imprimer la Préface, telle qu'elle paroît aujourd'hui dans ce Livre, & il aſſûre qu'un des diſciples de M. de Launoy luy a mis en main une copie de l'ouvrage entier: mais le P. Daniel, apparemment pour ne pas contribuer à flétrir la memoire de ce Docteur, n'a pas jugé à propos d'entrer dans la

discussion de ce fait, ny d'examiner la force du témoignage de Mr. Simon là-dessus ; & il s'est contenté de refuter un livre aussi frauduleux que celuy-là, sans le mettre sur le compte de personne en particulier.

Son dessein en general est de montrer la fausseté de ce paradoxe de l'Auteur, que St. Augustin sur l'article de la Prédestination & de la Grace s'est écarté de la Doctrine des Peres des quatre premier siécles; & de faire voir au contraire, que si ce St. Docteur a parlé quelquefois autrement qu'eux à cause des Heretiques qu'il avoit à combattre, il a neanmoins toûjours pensé comme eux en ce qui concerne la foy dans ces impenetrables mystéres.

Il pose pour principal fondement de la défence de St. Augustin, une regle de tout tems observée, dans le jugement qu'on doit porter sur la doctrine des Peres. C'est de ne pas prendre toûjours absolument quelques-unes de leurs expressions ; mais de les entendre par rapport aux Dogmes heretiques qu'ils combattent : & St. Augustin s'est servi quel-

ques fois lui-même de cette regle, au regard des Peres qui l'ont précedé.

Ensuite le P. Daniel, mettant beaucoup plus d'ordre dans son ouvrage, que l'Auteur qu'il attaque, n'en a mis dans le sien ; justifie la Doctrine de St. Augustin sur trois points, sur lesquels cet Ecrivain n'a point fait difficulté de le donner pour maître à Luther & à Calvin, aux Prédecesseurs & aux Successeurs de ces Heresiarques : c'est-à-dire sur la liberté de l'homme dans l'état de la nature corrompuë, sur la Grace & sur la prédestination. Il ajoûte à tout cela un dernier chapitre, où il fait voir les bevûës de cet Auteur, soit en matiere d'histoire, soit en matiere de dogme ; & fait quelques réflexions sur la maniere indigne dont il forme ses accusations contre le St. Docteur.

Dans le premier chapitre ou le P. Daniel traite de la liberté, & où il se borne exprès aussi bien que dans les suivans pour la justification de St. Augustin, aux livres que ce St. Pere a écrit contre les Pelagiens, & à ceux qu'il a composé dans le

tems qu'il étoit aux mains avec ces Heretiques, il fait deux choses.

Premierement il montre par des raisonnnemens convaincans, que non-seulement St. Augustin sur le dogme de la liberté, ne s'est point écarté de la doctrine des premiers Peres ; mais encore qu'il n'auroit tenu qu'à l'Auteur qu'il refute de faire entrer sur ce dogme les Ouvrages de S. Augustin dans la chaîne de la tradition, & de s'en servir pour unir entre eux sur cette partie importante de la doctrine, les premiers tems de l'Eglise avec les nôtres. Il luy fournit sur cela des passages tirez des livres contre les Pelagiens aussi formels que ceux qu'il a tirez des Peres des premiers siecles : De sorte qu'on ne peut douter que St. Augustin ne se soit formé les mêmes idées qu'eux sur la liberté de l'homme.

En second lieu le P. Daniel examine avec beaucoup d'exactitude, de netteté, & de précision le veritable Systeme de la doctrine de St. Augustin sur la necessité de pecher dans l'état de la nature corrompuë

dont il parle si souvent dans ses livres contre les Pelagiens. En raprochant les principes & les argumens dont St. Augustin & saint Jerôme se servoient en cette matiere, les objections & les repliques des Pélagiens, il montre que cette question étoit la même en d'autres termes, que celle qui se propose aujourd'huy dans l'école ; Sçavoir, s'il est possible de vivre sans commetre aucun peché veniel : & c'est là un des bons endroits de l'Ouvrage, & ou le talent qu'on sçait que l'Auteur a de bien debroüiller les matieres Theologiques, paroît le plus.

De cette Dissertation où l'esprit se sent convaincu, il conclud que cette necessité de pécher que S. Augustin & S. Jerôme ont si souvent inculquées aux Pelagiens, n'est qu'une necessité generale que ces deux Peres prouvoient par une infinité de textes de l'Ecriture ; Contre ce dogme capital de Pelage, que l'homme peut-être sans peché & parvenir à la plus haute sainteté, s'il le veut. Par ce qui est établi dans cette dissertation on découvre évidemment l'a-

bus que les heretiques ont fait des passages de ces saints Docteurs, pour prouver, que quand nous commettions tel & tel peché en particulier, nous péchions par necessité, & sans qu'il fût en nôtre pouvoir de nous en empêcher.

Dans le second chapitre le P. Daniel examine si S. Augustin, contre la tradition des quatre premiers siecles a enseigné que la grace fait agir necessairement la volonté de l'homme, qui est la seconde calomnie faite à S. Augustin dans le livre de la pretenduë *veritable Tradition sur la Prédestination & la Grace*. Il en demontre la fausseté par les principes posés par S. Augustin dans ses livres contre les Pélagiens, & par les passages formels qui contiennent clairement la doctrine contraire. Mais comme l'Auteur de la *Tradition* paroît faire son fort des deux fameux Chapitres onziéme & douziéme du livre de S. Augustin de la correction & de la Grace; c'est à ce point principalement que le Pere Daniel s'attache.

Il a fait la traduction de ces deux

Chapitres dans ſon livre ; & aprés quelques obſervations pour découvrir le but de S. Auguſtin dans tout ce qu'il y dit, il examine à fond la difficulté que Calvin & Luther ont tirée de ce paſſage, pour établir la grace neceſſitante dans l'état de la nature corrompue. On ne pourroit renfermer cette diſſertation dans les bornes d'un extrait ſans l'eſtropier, & il la faut lire dans l'Ouvrage. Ce qu'on peut dire en general, c'eſt que la ſolution qu'on y donne à cet argument des heretiques eſt ſimple, naturelle, & fondée dans le texte même de ſaint Auguſtin.

Dans le troiſiéme Chapitre on examine ſi la doctrine de S. Auguſtin touchant la Prédeſtination, renferme les erreurs que le nouvel adverſaire de ce ſaint Docteur luy reproche & ſi elle eſt contraire à la Tradition des quatre premiers ſiecles.

Le Pere Daniel pour decider cette queſtion prend deux regles. La premiere dont il s'eſt déja ſervi dans les Chapitres précedens, ſont les erreurs que ſaint Auguſtin combattoit. La ſeconde ſont les deux livres ou

ce Saint s'eſt propoſé de traiter à fond de la Prédeſtination. L'un a pour titre *de la Prédeſtination des Saints*, & l'autre, *du Don de Perſeverence.*

Les Semipelagiens ne pouvoient s'accommoder de deux veritez que S. Auguſtin enſeignoit. La premiere, que la grace de la vocation à la foy étoit un don de la pure miſericorde de Dieu, ſans nul merite de nôtre part. La ſeconde, que la perſeverence finale étoit pareillement un don gratuit de la même miſericorde. Il demontre l'un & l'autre dans les deux livres que je viens de nommer; & le P. Daniel prouve qu'il reduit à ces deux veritez tout ce que la foy nous enſeigne ſur l'article de la prédeſtination : c'eſt-à-dire que la Prédeſtination gratuite à la grace eſt de la foy, & qu'il eſt auſſi de la foy que la perſeverance finale eſt un don ſpécial de la miſericorde de Dieu. L'Auteur conclut de là que ce ſaint Pere a été très-Catholique ſur cette matiere. Sçavoir maintenant ſi de ce que la perſeverance finale eſt un don ſpecial de la miſeri-

corde de Dieu, il s'ensuit que la prédestination à la gloire, doive être aussi censée gratuite ; c'est dequoy les Theologiens Catholiques disputent entre eux. Il paroît que l'affirmative est le sentiment de S. Augustin, que le P. Daniel soûtient être le veritable ; & à cette occasion il fait deux réflexions.

La premiere, sur ce que quelques-uns ont dit que Pelage & les Semi-pelagiens dans leur systeme de prédestination étoient mauvais Theologiens ; mais bons Philosophes. Il leur refuse même cette seconde qualité, & prétend qu'ils n'ont jamais bien raisonné là dessus ; parceque quelque idée de prédestination qu'on se forme, il est impossible qu'elle n'ait son principe dans la volonté de Dieu dont la providence reglée par sa science infinie, menage, & refuse à qui elle veut les moyens efficaces de salut.

La seconde réflexion est sur la peine que se sont donnez plusieurs Theologiens de faire divers arrangemens des connoissances & des decrets de Dieu pour tâcher de tran-

quiliser les hommes sur l'article de la Prédestination. Ces arrangemens, dit le P. Daniel ont d'autres bons usages ; mais ils ne servent de rien pour celuy-cy. Nous ne creuserons jamais cet abysme profond : travaillons à nôtre salut avec crainte & tremblement, & tenons-nous en à ce que la foy nous enseigne, que Dieu ne nous abandonnera jamais. Si nous ne l'abandonnons les premiers ; qu'il est fidelle, & qu'il ne permettra pas que nous soyons tentés au dessus de nos forces ; qu'il ne nous refusera point la perseverance, si nous la luy demandons comme il faut, ni la grace necessaire pour la luy demander.

L'Auteur se propose ensuite quelques objections tirées de certaines propositions incidentes de saint Augustin, dont les Heretiques ont abusé pour soutenir leurs erreurs sur la Prédestination. Il repond aux deux principales qui sont quelques passages du saint Docteur, où il restreint ces propositions de l'Apôtre. *Dieu veut sauver tous les hommes. Jesus-Christ est mort pour tous.*

Il y répond premierement par d'autres passages où S. Augustin enseigne expressément l'universalité de la redemption & de la volonté de Dieu pour le salut des hommes & en second lieu. Il montre que ces restrictions dans le veritable sens de S. Augustin sont très-Catholiques.

Dans le quatriéme Chapitre il remarque plusieurs bévuës de l'Auteur de la prétenduë *veritable Tradition sur la Prédestination & la Grace*. Il montre le peu de discernement de cet Auteur dans le choix qu'il a fait des passages dont il s'est servi pour établir la tradition des quatre premiers siecles. Il le reprend d'avoir cité pour témoin de cette tradition. Origene que saint Jerôme regarde comme un des Auteurs de l'heresie Pelagienne ; d'opposer dans sa liste des Peres des quatre premiers siécles le même S. Jerôme à S. Augustin, quoy qu'ils ayent combattu tous deux ensemble & de concert les Pelagiens, par les mêmes argumens, par les mêmes passages de l'Ecriture, par les mêmes principes, & que St. Jerôme sur la lecture de

plusieurs Ouvrages de saint Augustin l'ait regardé comme le defenseur de la doctrine de l'Eglise contre ces Heretiques. Le P. Daniel luy fait voir qu'entre les erreurs qu'il attribue à saint Augustin, il met des dogmes & des expressions reconnues pour très Catholiques par tous les Theologiens; qu'il parle en écolier sur les matieres les plus communes en Theologie : & que ses idées sont très confuses sur les points qui y ont étés les plus exactement debroüillez.

Il luy marque d'autres méprises en matiere d'histoire : par exemple, quen parlant des Gaules, il leur donne le nom de France & de Royaume de France dés le tems de saint Augustin, quoy qu'alors ce nom ne fût donné qu'à un Canton de la Germanie au delà du Rhin; qu'il se trompe en plusieurs endroits sur la Chronologie des Ouvrages de S. Augustin contre les Pelagiens ; qu'il metamorphose en homme, une Dame à qui S. Augustin adresse son livre de la Grace de Jesus-Christ, c'étoit Albine mere de Melanie ; qu'il les

met l'une & l'autre au nombre des partisans de S. Augustin en Afrique, quoy qu'elles fussent en Palestine ; qu'il en dit autant de Valere homme de qualité à qui S. Augustin écrit son Ouvrage des Nopces & de la Concupiscence, quoy qu'il demeurât en Italie ; qu'il fait la même faute pour Prosper qui étoit dans les Gaules ; qu'il parle des livres de saint Augustin à Boniface comme d'une Apologie que ce Saint fait de sa Doctrine à ce Pape quoyque le contraire soit certain par la maniere dont cet Ouvrage est écrit, & par des circonstances qui le prouvent évidemment ; qu'il avance une fausseté insigne en disant que les Ouvrages de ce saint Docteur avoient étés condamnez par les Papes Innocent & Celestin, &c.

Enfin le P. Daniel aprés quelques reflexions sur le plan odieux que l'Auteur de la prétenduë *veritable Tradition sur la Prédestination & la Grace* a fait de la Doctrine de S. Augustin, propose une regle par laquelle on doit juger de la qualité de la doctrine de ce St. Docteur sans s'ar-

rêter aux diverses idées des particuliers; & cette regle est l'authorité de l'Eglise.

Il finit par les éloges que les Papes & les Conciles ont donné à ce grand Saint, & qui prouvent que l'Eglise l'a non seulement toûjours regardé comme un Docteur Orthodoxe; mais encore comme un des plus grands ornemens & des plus vives lumieres que Dieu ait fait paroître dans le Christianisme pour l'instruction des Fidelles.

ARTICLE II.

ANATOMIE NOUVELLE de la Tête de l'homme & de ses dependances: avec l'usage de ses Parties, suivant leur structure, & la Physique moderne. Par Joseph de la Charriere Medecin Chirurgien. A Paris chez la Veuve de Daniel Hortemels ruë saint Jacques au Mécénas 1703. *in* 8°. *pages* 436.

QUoyqu'il ait déja paru plusieurs excellens Ouvrages sur la même matiére; & que les sçavans

hommes qui l'ont traitée, n'ayent rien épargné pour nous decouvrir les merveilles, que la nature enferme dans cette partie la plus noble, & la plus admirable du corps humain: cependant la nouvelle anatomie, que Mr. de la Charriere donne au public, fera plaisir à ceux qui aiment ces sortes de sciences; Car outre qu'ils y trouveront un style pur & exact, beaucoup d'ordre & de netteté, des definitions justes de chaque partie de la tête, leur usage, leur situation, leur formation & leur accroissement: ils y rencontreront encore les decouvertes des nouveaux anatomistes perfectionnées, & des conjectures sur differens sujets de physique, répanduës dans tout l'ouvrage, propre à delasser en même temps & à instruire. Comme on est obligé dans les traitez de cette nature de dire beaucoup de choses, qui ont déja été dites, l'Auteur le fait d'une maniere courte & nette, en rendant justice à ceux qui ont écrit sur ces matieres & dont il a profité: c'est ainsi qu'il en use à l'égard de Mr. Regis dont il a suivi les sentimens sur

l'Optique & ſur la lumiere : & à l'égard de Mr. de Vieuſſens, dont il n'a fait que traduire , à ce qu'il dit luy même , la Neurologie, Ouvrage qu'il appelle avec raiſon inimitable. Pour donner une idée plus juſte du livre , je propoſeray d'abord ce que l'Auteur y dit des differentes parties de la tête , de leur ſituation , & de leur uſage : j'ajouteray enſuite quelques unes de ſes Diſſertations.

Mr. de la Charriere aprés avoir repreſenté la teſte de l'homme comme un globe irregulier , que la nature a placé ſur une colonne oſſeuſe, mobile, & commode pour tout ſes mouvemens ; la diviſe en exterieure & interieure. L'exterieure eſt compoſée, dit-il, de tegumens, de glandes & de muſcles , du perioſte, du crane, des organes des ſens, & de toute la face : l'interieure comprend la dure & la pie-mere, le cerveau & les nerfs qui en ſortent.

La Cuticule, ou l'épiderme, la peau & la graiſſe, ſont les trois tegumens qui enveloppent la tête, ainſi

que le reſte du corps. La cuticule eſt un tiſſu mince & deliée de fibres extrémement compactes qui couvre la peau à laquelle mille petits vaiſſeaux la rendent adherente : elle eſt percée d'une infinité de petits pores, dont les plus grands répondent aux canaux qui donnent paſſage aux ſueurs, & les autres ſont pour l'inſenſible tranſpiration. On voit ſur ſa ſurface quantité de poils qui ſont comme autant de petites plantes creuſes dans toute la longueur avec des nœuds d'eſpace en eſpace, leur germe eſt enveloppé d'une petite membrane parſemée de nerfs, de veines & d'arteres, dans laquelle il y a une liqueur, laquelle étant penetrée par les particules du ſang les plus ſpiritueuſes, le developpe par la nourriture qu'ils reçoivent, & forment ainſi les poils. Sous l'épiderme ſe trouve un aſſemblage de fibres tendineuſes qui s'entrecroiſent & par leur entrelaſſement forment deux enveloppes difficiles à ſeparer: la premiere eſt le tiſſu réticulaire,& la deuxiéme la peau ; l'une & l'autre eſt arroſée d'un nombre infini de

petits vaiſſeaux ſanguins qui portent la matiere de leur nourriture. Pour la graiſſe qui eſt le troiſiéme tégument, elle ſe forme de la partie la plus ſulphureuſe du ſang figé par l'action des ſels qui ſe rencontrent dans la lymphe, lorſque les arteres capillaires déchargent le ſang dans de petites celulles, qui reſſemblent aſſés bien à des lobes, leſquels ſe diviſent en pluſieurs lobules: ils ſont tous ſoutenus par la membrane adipeuſe. Mr. Malpighi a découvert de petits vaiſſeaux qui portent la graiſſe, ils tirent leur origine à ce qu'il croit de l'épiploon, quelques Anatomiſtes prétendent que dans les lobes graiſſeux il y a des glandes qui ſéparent cette ſubſtance huilleuſe du ſang, qu'elles ont des canaux excrétoires qui la dépoſent dans ces cellules ou elle ſe condenſe par l'action des ſucs acres & ſalez ; d'ou il eſt aiſé de conclure que les anciens ſe ſont trompés, lorſqu'ils ont avancé que la graiſſe étoit formée par accident des vapeurs graſſes du ſang; qui ne pouvant penetrer les pores des membranes, étoit obligé de

s'y coller, & de s'y figer.

Aprés avoir levé les tegumens dont nous venons de parler, on apperçoit des glandes & des muscles. Les glandes sont un composé de nerfs, de veines, d'arteres & de vaisseaux lymphatiques pliez & repliez en mille differentes manieres. Comme elles n'ont point de fibres motrices, elle sont placées proche des parties qui ont beaucoup de mouvement : on les divise en conglobées & conglomerées, les premieres sont simples, & ont la surface polie ; les secondes sont composées de plusieurs glandes enveloppées dans une même membrane, d'ou vient qu'elles ont la surface inegale & irreguliere. L'Auteur explique ensuite la nature & l'usage des muscles ; mais comme il fait une dissertation particuliere sur leur contraction, nous en parlerons dans la suite. De là il passe au periostе & au crane.

Le perioste, est une membrane fine, deliée, trés-sensible, & d'un tissu de fibres fort serré qui couvre immediatement tous les os de la tête

formée par l'épanoüiissement des filets de la dure-mere qui passent au travers des sutures: le crane est une boëte osseuse qui renferme le cerveau; il est composé de plusieurs pieces: parce que les corps creux & faits d'assemblage souffrent beaucoup mieux le choc des corps exterieurs, & resistent d'avantage: ses parties qui composent le crane sont l'os coronal, l'occipital, les deux pariétaux, les deux temporaux, l'ethmoïde & le sphénoïde. La face comprend les deux machoires, la superieure est faite de l'os de la pommette, de l'os de la machoire, de l'os unguis, de l'os du nez, du Palais & du vomer: la machoire inferieure n'a qu'une seule piéce dans laquelle les dents sont implantées, dans les jeunes sujets il y en a deux. tous les os de la tête excepté la machoire inférieure sont joints par des sutures. Il y en a trois propres, la sagitale, qui separe en droite ligne les pariétaux: la lambdoïde qui joint les pariétaux avec l'occipital, & la temporale qui assemble les os des tempes avec les pariétaux. Les

autres ſont communes ; on les appelle ainſi parce que les os du crane communiquent par leur moyen avec ceux de la machoire ſuperieure. La premiere eſt coronale, la deuxiéme l'ethmoïdienne, la troiſiéme la ſphenoïdienne & les zigomatiques. L'uſage des ſutures eſt de faciliter l'écoulement des vapeurs du cerveau, de donner paſſage aux filets de la dure-mére, & d'empêcher que la fracture d'un os ne ſe communique à l'autre : outre les ſutures on peut encore diſtinguer les foſſes, les ſinus, & les trous des os de la tête que l'Auteur d'écrit avec la derniere exactitude, & un ordre merveilleux : nous ne nous étendons pas d'avantage ſur ces parties qui ſont de moindre conſéquence pour expliquer plus en détail celles qui ſont intérieures.

La premiere qui ſe preſente eſt une membrane trés-ſenſible, qu'on nomme la dure-mére à cauſe de ſa dureté & de ſon épaiſſeur ; elle a un double plan de fibres qui s'entrecroiſent & qui la rendent double dans toute ſon étenduë ; d'un

côté

côté elle est fortement attachée au crane principalement à l'endroit des sutures & des sinus ; de l'autre elle tient à la premiere par plusieurs petits vaisseaux, qui suspendent en quelque maniere le cerveau ; on remarque qu'elle forme trois replis considerables, qui separent les principales parties de la tête. Le plus grand de ces replis est celuy qu'on appelle *la faux* à cause de sa figure, lequel sépare le cerveau en deux hemisphéres s'engageant dans un trou qui est au dessus de l'apophyse *cristagalli*, & passant le long de sa suture sagittale il va se terminer à l'autre replis de la dure-mere qui separe le cerveau du cervelet. Le second replis est d'une consistance beaucoup plus dure que le premier, il s'engage entre le cerveau & le cervelet pour separer exactement ces deux parties. Les deux lobes du cervelet sont separez par le troisiéme que l'on nomme communement *épine*.

Les vaisseaux de la dure-mere sont ses arteres, ses sinus, & ses nerfs. Il y a de celebres Anatomistes qui

croyent qu'elle n'a point de veines, & que ſes arteres vont ſe décharger immediatement dans les ſinus, ce ſont de grandes cavitez longues, larges, & aſſez conformes à un gros tronc de veine. Le premier de ſes ſinus eſt le longitudinal ſuperieur, dont l'extremité eſt enchaſſée dans un trou du crane, qui eſt bouché immediatement à la racine du nez. Ce ſinus n'a aucune communication avec le nez : ce qui doit détromper ceux qui ſont encore dans la penſée que le ſaignement du nez vient du ſang contenu dans ce vaiſſeau. Il ſe ſépare vers le milieu de l'os occipital en deux, pour former les ſinus lateraux qui ſont placez aux côtez du cervelet. il y en a un quatriéme au milieu du replis de la dure-mere qui ſepare le cervelet du cerveau; outre ces quatre grands reſervoirs, il y a encore ſix autres ſinus. Les nerfs de cette membrane viennent de la cinquiéme paire : ils ſont en petite quantité : pour les arteres ce ſont les carotides & les vertebrales qui fourniſſent les ramaux repandus dans toute ſon étenduë. Il faut re-

marquer que ces vaiſſeaux ne ſe diſtribuent que ſur la partie convexe de la membrane : que quelques petits vaiſſeaux la ſéparent pour ſe jetter ſur la pie-mere : que quelques autres pénétrent la table intérieure du crane : & qu'il y a un trés-grand nombre de ces arteres qui s'ouvrent immédiatement dans le ſinus longitudinal.

La pie-mere couvre immediatement le cerveau, le cervelet, & la moëlle allongée. C'eſt une membrane trés-fine, & parſemée d'une infinité de vaiſſeaux qui l'attachent ſi étroitement à la ſubſtance, du cerveau & du cervelet qu'on ne ſçauroit l'en ſeparer qu'avec beaucoup de peine ; elle ſe gliſſe dans leurs anfractuoſitez, & les lie intimement enſemble, auſſi bien que toutes les autres parties de la tête intérieure : elle pourſuit même tous les filets des nerfs juſqu'aux moindres parties. Willis prétend que les vaiſſeaux dont cette membrane eſt arroſſée forment pluſieurs plexus, & qu'elle eſt garnie de pluſieurs petites glandules qu'on re-

marque aiſément daus les têtes humides: mais Mr. de la Charierre aſſure que quelque recherche qu'il ait fait, jamais il n'en a pû découvrir même dans les hydropiſies de cerveau.

Dans l'homme le cerveau eſt élevé ſur le cervelet & le couvre entierement de ſes lobes poſterieurs: l'un & l'autre eſt audeſſus de la moëlle allongée qui les raſſemble, & leur ſert de baſe : on voit ſur la ſurface du cerveau pluſieurs petits ſillons revêtus de la pie-mere. Quelques Anatomiſtes croyent que ces replis anfractueux contiennent des eſprits d'une nature differente: & que ce ſont comme autant de petits reſervoirs, qui les diſtribuent en differents nerfs pour diverſes operations ; ils penſent même que les idées des choſes ſont logées & conſervées dans ces petits magazins, pour être reveillées dans les occaſions. Il ſeroit à ſouhaiter que cette conjecture fût auſſi ſolide qu'elle paroit ingenieuſe: mais comme on peut démontrer qu'il n'y à aucun conduit par ou les eſprits

puiſſent être portez, & qu'il y a des animaux dont la ſagacité paroît merveilleuſe, qui n'ont point de ces ſortes de ſillons, on voudra bien permettre de ſuſpendre ſon jugement, juſqu'à ce qu'on ait découvert quelque choſe de plus fort pour appuyer ce ſentiment.

Le Cerveau eſt composé de deux ſubſtances, l'exterieure eſt griſe & d'une couleur cendrée, on l'appelle corticale: l'interieure eſt blanche on l'appelle moëlleuſe & corps calleux. Nous avons l'obligation à M. Malpighi d'avoir le premier obſervé qu'elles ont chacune une ſtructure particuliere. La partie cendrée eſt un amas de pluſieurs petits grains glanduleux, d'une figure ovale, & un peu applatis, ce qu'on apperçoit aiſément quand on a fait boüillir la ſubſtance du cerveau dans l'huile, ces petits grains ſont revêtus par dehors de la pie-mere, qui leur fournit les artêres, & les veines dont ils ſont pénétrez: ces petites glandes paſſent de la ſurface exterieure du cerveau dans les corps canelez, dans les couches des nerfs optiques, & dans la

ſubſtãce même de la moëlle allongée. De chaque petit grain glanduleux, il ſort un petit filet blanc & nerveux qui eſt leur veritable conduit excretoire. Tous ces petits filets compoſent la partie blanche du cerveau, il ſe replient & ſe tiennent les uns les autres en deſcendant vers la moëlle allongée, où ils s'aſſemblent tous: mais en paſſant, ils ſe recourbent de telle maniere qu'ils laiſſent un grand vuide au milieu du cerveau pour former les ventricules.

Afin de les d'écouvrir on écarte doucement les deux principales parties du cerveau juſqu'à ce qu'on apçoive la partie blanche dont ils ſont recouverts, laquelle n'a gueres qu'un tiers de ligne d'épaiſſeur dans cet endroit là : alors on voit deux ventricules qui s'étendent autant ſur le derriere que ſur le devant de la tête, ils ſont ſéparez par une partie de ce qu'on nomme la *voûte,* & par une cloiſon tranſparente appellée *ſeptum lucidum* qui eſt entre le corps calleux & la baſe de la *voute.* Aprés avoir ſeparé le corps calleux, on voit le deſſus de la *voute* qui eſt

blanc, enſuite la plus grande partie du *plexus choroïde*; c'eſt un tiſſu de vaiſſeaux ſanguins qui s'entrelaſſent en differentes manieres, & qui arroſent une membrane deliée, parſemée de pluſieurs petites glandes par leſquelles s'écoulent l'eau qui ſe rencontre dans les ventricules. Or chaque ventricule a ſon *plexus choroïde* qui tapiſſe ſa region poſterieure, & s'étend ſur les trois parties de la *voûte.* De chaque lacis il ſort pluſieurs racines, qui remontent vers la glande pineale pour s'y attacher.

Afin de découvrir le troiſiéme ventricule, il faut détruire les trous appellez *vulva & anus* celuy-cy eſt vers le derriere de la voute, & celuy-là ſous le premier pilier. C'eſt par leur moyen qu'il y a communication entre les ventricules anterieurs, & ce troiſiéme; il eſt formé par les deux convexitez des nerfs optiques, & recouvert par une ſubſtance molle & cendrée, qu'on nomme *le pont de Varolle*; au milieu de ſa baſe, il y a un trou qui va à l'entonnoir. Les deux premieres paires d'éminences, qui ſe trouvent dans les

cavitez du cerveau à la tête de la moëlle allongée, ſont les corps canelez qui ont à peu prés la figure d'une groſſe olive d'Eſpagne : la ſubſtance exterieure eſt cendrée : & l'interieure meſlée de longues raïes blanches & griſes : l'autre eſt celle des nerfs optiques. Quoy qu'ils ſemblent être ſeparez par le troiſiéme ventricule, par le *vulva & l'anus*, cependant ils ſont joints enſemble par la ſubſtance qui recouvre le troiſiéme ventricule : Ce qui a trompé Willis, lorſqu'il a repreſenté ces corps ſeparez, c'eſt que le cerveau étant ôté du crane, ils ſe ſeparent preſque toûjours par la peſanteur des parties laterales : mais tandis qu'ils y ſont renfermez, ils ſe touchent & ſe tiennent enſemble.

Entre les couches des nerfs optiques & les eminences *nates* eſt ſituée la glande pineale, ou Mr. Deſcartes a placé le ſiége du ſens commun, ſa baſe eſt attachée par devant à la ſubſtance de la moëlle allongée, par derriere elle eſt liée aux eminences *nates*. Sa ſubſtance eſt molle, ſpongieuſe, revêtuë de la pie-

mere, & parſemée d'un grand nombre de vaiſſeaux. Derriere la glande pineale en allant au cervelet, il y a deux paires d'éminences qui appartiennent à la moëlle allongée qu'on nomme *nates* & *têtes*: ces quatre boules ſe joignent par en bas & s'entrouvrant au milieu forment un conduit qui ſe porte de devant en arriere; c'eſt par ces voyes que les eſprits paſſent du cerveau au cervelet, & de là à la moëlle allongée ſelon le ſentiment de Mr. Willis. Entre ces eminences & le cervelet, il y a un eſpace recouvert d'une peau moëlleuſe, cette peau s'étend ſur le quatriéme ventricule.

Le cervelet eſt placé à la partie poſterieure du cerveau dans les foſſes de l'os occipital. Sa ſurface eſt auſſi interrompuë par de petits ſillons; mais qui ne ſont pas fort profonds, du milieu s'élevent deux petites éminences, dont l'une ſe porte en devant & l'autre en arriere, elles s'appellent *vermiformes* à raiſon de leur figure. Si on coupe la ſubſtance du cervelet par le milieu de ces éminences *vermiformes*, on voit

que la partie blanche jette pluſieurs rayons en forme de branche d'arbre entre les parties de la ſubſtance cendrée. La partie blanche ſe forme en deux cordons qu'on appelle les piliers du cervelet, & ainſi toute ſa maſſe eſt ſoutenuë par deux piliers qui forment une eſpece de berceau qui couvre le quatriéme ventricule.

La moëlle allongée prend ſon origine de la region anterieure de chaque ventricule, elle eſt couchée ſous le cerveau & le cervelet, & s'étend juſqu'au bord du quatriéme ventricule où elle s'engage dans le canal de l'Epine. Sa ſubſtance eſt compoſée de parties blanches, & cendrées ; ainſi que le cerveau & le cervelet. Sa ſurface eſt inégale & garnie de pluſieurs protuberances : nous avons decrit celles qui ſont à ſa partie anterieure : voicy celles qui ſe rendent ſur la baſe du cerveau.

Aprés qu'on a renverſé le cerveau & le cervelet, on voit le tronc des arteres carotides & vertebrales ; dix paires de nerfs ; la glande pituitaire, qui eſt ſituée à la baſe du cra-

ne dans ce petit eſpace qu'on nomme la *ſelle du Turc :* c'eſt une eſpéce d'éponge qui attire les ſéroſitez des ventricules : ce qui prouve évidemment qu'il y a des glandes qui ſont d'une nature veſſiculaire. Enſuite l'entonnoir qui eſt un allongegement de la pie-mere qui tapiſſe la baſe du crane ; ſon entrée commence à la baſe du troiſiéme ventricule, & ayant fait quelques lignes de chemin il ſe retraiſſit tout d'un coup, & finit avant de percer la glande pituitaire ; au tour de l'entonnoir, il y a deux petites éminences rondes. Sur les bords de la moëlle allongée, on remarque deux tumeurs blanches qui ont la figure de deux noyaux d'olive, c'eſt pour cela qu'on les appelle corps olivaires.

Les protubérances annulaires naiſſent du milieu des piliers du cervelet, & forment comme un gros anneau, qui entoure la moëlle en ſe joignant l'une à l'autre au milieu de ſa baſe. Les corps pyramidaux ſont deux petites éminences blanches de figure pyramidale, qui ſe trouvent preſque au milieu de la

moëlle allongée, vers ſa fin, ſous les protuberances annulaires, entre les corps olivaires.

Enfin le quatriéme ventricule ſe trouve préciſement, ou les productions blanches du cervelet ſe jettent dans la moëlle, ſa figure repreſente aſſez bien celle d'une plume taillée pour écrire, dont la pointe regarde l'épine. Voilà l'idée que Mr. de la Charriere nous donne des parties interieures & exterieures de la tête, de leur ſituation, de leur nature, afin de montrer enſuite comment toutes ces parties concourent à former les eſprits dont l'ame ſe ſert dans ſes operations; il le fait d'une maniére ſinguliere & qui doit faire plaiſir à ceux qui aiment les matiéres phyſiques: quelque belles qu'elles ſoient la brieveté d'un extrait empêche de s'y arrêter d'avantage. On donnera le mois prochain les Diſſertations.

ARTICLE III.

VERITEZ NECESSAIRES pour inſpirer l'amour de la vertu & la haine du vice, reduites en forme de Meditations, par le R. P. Dozenne de la Compagnie de Jeſus, Aſſiſtant de France. A Paris chez Aniſſon Directeur de l'Imprimerie Royale 1703. *in* 12. *pag.* 350.

LE R. P. Dozenne, fort diſtingué par les emplois qu'il a eu dans ſa Compagnie, ne l'eſt pas moins par les Ouvrages de pieté qu'il a donnez au public. Il a été maître des Novices, provincial de la Province de Toulouſe, & de la Province de France dont il eſt Religieux. Aujourd'huy il eſt Aſſiſtant de France auprés du General. Il a fait imprimer *la Morale de Jeſus-Chriſt* in 4°. *La Divinité de Jeſus-Chriſt prouvée par ſes Ouvrages,* in 8°. *Le Monde condamné par luy même in* 12. des *Meditations* courtes propres pour les Congreganiſtes. Enfin il a compoſé il y a déja quelques années, ce dernier livre qui remplit le

titre qu'il luy a donné. Le bon ſens, la ſolide pieté qui regne dans cet Ouvrage le fera eſtimer des perſonnes devotes : ſon ſtyle pur, clair, ſerré & preſſant le fera goûter aux gens du monde les plus occupez.

ARTICLE IV.

DISCIPLINA ORDINIS Carthuſienſis in tres Libros diſtributa. C'eſt-à-dire, *La Diſcipline de l'Ordre des Chartreux.* A Paris chez Antoine Dezallier Imprimeur des Chartreux, ruë ſaint Jacques, *in fol. pag.* 404.

IL eſt étonnant qu'un Ordre auſſi ancien & auſſi illuſtre que celuy des Chartreux, n'ait pas encore donné au Public une hiſtoire complette ou des Annales exacts. On ne peut dire que ce ſoit manque d'Ecrivains & de Religieux habiles. Depuis la fondation des Solitaires de ſaint Bruno, tous les ſiecles ont fourni des Chartreux celebres en tous les genres de litterature ; mais la modeſtie de ces Peres les a toû-

jours empêché de faire passer au dehors tant de beaux exemples domestiques, & tant de pratiques edifiantes qu'ils derobent encore aujourd'huy à la connoissance des hommes. Tel est le caractere de la solitude vraïement Chrêtienne qui parmi eux est un point de distinction. *Leur vie est cachée avec Jesus Christ en Dieu*; Ainsi leurs premiers Peres ont mieux aimé faire de grandes choses pour le ciel, que de les écrire.

Dom Masson le dernier General d'un si Saint Ordre, dont la perte encore toute recente est également regrettée des personnes de pieté & des gens de Lettres: s'est vû dans la necessité de publier *La Discipline de l'Ordre des Chartreux.* Ce grand homme s'étoit fait certains ennemis par l'attachement qu'il eut toûjouts à la doctrine de l'Eglise & aux constitutions des Souverains Pontifes. D'une autre part la splendeur d'un Ordre toûjours florissant depuis plus de six siécles; & qui sans avoir besoin de reforme à toûjours perseveré sans rela-

chement dans sa premiere ferveur avoit attiré des jaloux à de si Saints Religieux. Les ennemis du General & les envieux de son Ordre avoient reproché aux Chartreux, les uns qu'ils étoient beaucoup déchus de leur ancienne austerité; les autres qu'ils ont porté dans ces derniers temps la severité plus loin qu'au commencement de leur institution; car l'injustice se contredit elle même. Pour répondre à l'un & à l'autre de ces reproches, le General obligé de satisfaire aux souhaits d'un Chapitre de son Ordre tenu en 1615. donne au public l'ouvrage que nous examinons. Il le partage en trois Livres. Dans le premier Dom Masson traitte de l'origine de son Ordre, des Observances que S. Bruno y a établies & que le B. Guigues a mises par écrit. Le second Livre rapporte & examine ce qu'on appelle parmi les Chartreux, *les anciens Statuts*. Enfin le troisiéme Livre expose l'état ou s'est trouvé l'Ordre de S. Bruno depuis le tems des nouveaux Statuts, jusqu'à maintenant. Par le stile

ferme & noble de la Préface, on peut juger que l'Auteur auroit écrit en latin avec politesse s'il avoit voulu : mais il s'est fait un point de modestie d'imiter dans sa maniere d'écrire la naïveté des Livres Saints & de l'imitation de J. C. Cependant il faut avoüer que malgré ses efforts il n'a pû descendre jusqu'à la simplicité de ses modeles.

L'Ordre des Chartreux a pris son origine de S. Bruno. Il est constant que ce solitaire accompagné de quelques Disciples vint habiter le desert de Chartreuse en l'an 1086. On ne convient pas également des causes de sa conversion & des motifs de sa retraite. Personne n'ignore ce qu'on raconte d'un Docteur de Paris dont la vie avoit paru édifiante. Apres sa mort lorsqu'on faisoit ses obseques, il s'écria, dit-on, à trois jours consecutifs, *qu'il étoit accusé, qu'il étoit jugé, enfin qu'il étoit condamné.* Un prodige si surprenant ajoûte-t-on, toucha Bruno & six de ses amis, qui se retirérent au desert sous la conduite du Saint Homme & qui fraïerent à bien d'autres le chemin de la solitude.

Certainement les difficultez que les Critiques du dernier ſiecle ont formés contre l'hiſtoire du Docteur reſſucité n'êtoient pas inconnuës à Dom Maſſon. Ce n'êtoit pas d'ailleurs un de ces eſprits foibles & de ces hommes credules, qui ſe laiſſent entraîner *au vent d'une Doctrine incertaine.* Cependant il n'a pas crû qu'une ancienne tradition fût ſuffiſamment détruite par de nouveaux préjugez. L'Hiſtoire du Docteur, dit-il, ne paroît pas improbable lorſqu'on la dépoüille de certaines circonſtances dont on l'a revetu ſans fondement. Il n'eſt pas dit dans la plus ancienne Relation du miracle, que le mort parla à trois jours differens, dans la Cathedrale de Paris, & en la préſence d'un grand peuple. Ce fut ſans doute un fait aſſez obſcur & qui ſe paſſa d'abord dans la maiſon du mort aux yeux de Bruno & de quelques uns de ceux qui le ſuivirent au deſert. Il n'eſt donc pas tout a fait étonnant que les hiſtoriens contemporains ne l'ayent pas raconté. Il eſt vray que le plus ancien monument qui nous en reſte

par écrit, n'eſt que de l'année 1464. Mais la maiſon de Chartreuſe à tant de fois été brulée que les titres de l'hiſtoire ſont vrayſemblablement peris & que la ſeule tradition en eſt reſtée. Elle a pû même ſe répandre de bouche en bouche depuis S. Bruno juſqu'au treiziéme ſiecle par le canal de quatre ou cinq veillards. Rien de plus ordinaire que de voir, ſur les montagnes de Chartreuſe où l'air eſt extrêmement pur, des hommes arriver à une extraordinaire vieilleſſe. Adjoutez à cela, dit Dom. Maſſon, qu'il n'eſt pas aiſé de concevoir par qui l'hiſtoire du Docteur a été controuvée & comment elle a été adoptée à Chartreuſe plus de trois cents ans aprés S. Bruno, ſans qu'il parut aucun veſtige d'une tradition anterieure. Il falloit tout à la fois & que l'Auteur de la fable fut un grand fourbe, & que les Chartreux qui la crurent ſur ſa parole fuſſent des inſenſez. D'ailleurs on ne voit pas que la gloire de leur Ordre eut été fort intereſſée à donner au ſaint Fondateur pour motif de ſa retraite plûtôt un ſentiment de

crainte qu'un ſentiment de charité. De tout cela le P. General conclut qu'on peut demeurer ſans imprudence dans la bonne foy ſur un article dont la fauſſeté ne paroît pas évidente.

Bruno choiſit donc la ſolitude de Chartreuſe pour en faire le lieu de ſa pénitence. C'étoit pour lors un deſert affreux. Comme la nature l'a diſpoſé en Amphiteatre, l'art & la culture l'ont ſacilement embelli. La deſcription que le P. General en a faite en termes choiſis ne ſe ſent gueres de cette ſimplicité qu'il avoit promiſe dans ſa Préface. Les épines du deſert s'emblent fleurir entre ſes mains.

Le ſaint Fondateur ne forma les ſiens à la vertu que par les exemples de ſa vie. Il n'écrivit point de conſtitutions pour ſervir de guides à ceux qui marcheroient ſur ſes traces. Les regles des premiers Chartreux, du vivant de ſaint Bruno, ſemblables en cela à la Loy de grace, *ne furent écrites que ſur des tables de chair & au fonds des cœurs.* Leur maniere de diſcipline & leurs coûtumes furent

quelques tems aprés ramaſſées par le B.Guigues qui les tranſmit à la Poſterité. On ne peut pas dire que Guigues ſoit le Legiſlateur. Il n'a fait que recueillir les reſtes de l'eſprit de S. Bruno & faire paſſer à ſes Succeſſeurs les obſervances qui de ſon temps étoient en uſage à Chartreuſe & que le S. Inſtituteur avoit établies. Ce ſont ces coutumes accompagnées de notes & de corrections que Dom. Maſſon donne au public dans le premier livre de cet Ouvrage.

On y peut remarquer que S.Bruno n'aſſervit les ſiens à aucune des regles reçuës à lors dans les Egliſes d'Orient & d'Occident. Il ne fut ni Benedictin, ni Religieux de St. Jerôme ou de St. Baſile. Cependant il profita de toutes les inſtitutions, mais ſa fin principale fut d'unir enſemble la vie *Cénobitique* avec la vie *Erémitique.*

C'eſt en vain qu'on a pretendu de nos tems que l'ordre de S.Bruno déchut bientôt de ſon premier eſprit. Si l'on entend par le mot de rélachement, la ceſſation habituelle & im-

punie de quelque exercice ſpirituel ou de quelque œuvre penible, dans un ordre regulier ſans juſte cauſe ou ſans les remplacer par quelque autre obſervance plus convenable ; on peut dire que les Chartreux ne ſont jamais tombez dans le relachement. On leur objecte cependant une lettre de S. Bernard. Elle fut adreſſée au Pape Eugene III. & c'eſt la deux-cent ſoixante & dixiéme parmi les Epîtres du Saint Abbé. Voici ce qui luy donna occaſion de l'écrire. Quelques Religieux de Chartreuſe s'étoient revoltez contre S. Anthelme leur Prieur. Ils avoient eu recours au Pape, & en avoient reçû quelque ſorte de protection. Saint Bernard inſtruiſit le Souverain Pontife de la rebellion de ces Religieux & le pria de ſoutenir le Prieur contre l'intrigue des inferieurs. De bonne foy accuſa-t-on jamais un Ordre de relâchement pour l'indocilité de quelques particuliers? Le Chef eſt ſain, la plus part des membres le ſont auſſi ; on interpoſe le credit de Saint Bernard pour faire punir un petit nombre de cou-

pables, à quelles marques plus certaines peut-on connoître que des Religieux ſont encore dans la vigueur de leur premiere inſtitution? Ce ne ſont pas les fautes qui font le relachement, c'eſt l'impunité.

On ajoûte encore que dès le premier ſiecle aprés la mort de S. Bruno, l'eſprit d'intereſt s'étoit introduit dans quelques Monaſteres de Chartreux. St. Anthelme, dit-on, fut obligé de diſtribuer aux Pauvres l'amas de bled & d'argent que ſon Prédeceſſeur le Prieur de Portes avoit raſſemblé. C'eſt Surius qui le rapporte. Par-là on a prétendu de nos jours faire remarquer des taches dans un ordre dont on a recherché les fautes preſqu'à ſon origine. A prendre la choſe au pis s'il y eût eu du déréglement dans la conduite du premier Prieur de Portes, qu'il y eut de vertu dans le ſecond qui répandit avec charité ce que ſon Prédeceſſeur avoit ramaſſé avec empreſſement! Où eſt donc icy la decadence des Chartreux! Il y a plus. Selon le recit de Surius ſi l'on doit admirer la liberalité d'Anthelme à

répandre les biens de ſon Monaſtere ; on ne peut gueres blâmer la précaution de ſon Prédeceſſeur à les ramaſſer. Une année d'abondance fut ſuivie d'une année de ſterilité. L'un ſerra ce que la fertilité rendoit inutile aux pauvres & l'autre le diſtribua dés que la diſette le leur eut rendu neceſſaire. Sont-ce-là des relachemens dignes de reproches?

Il eſt vray que le Chapitre 10. des ſtatuts qui porte pour titre *de la Reprehenſion*, ſemble ſuppoſer qu'alors il y avoit de grands deſordres dans l'Ordre des Chartreux. Du moins on s'en eſt ſervi dans ces derniers temps pour mettre les Solitaires de S. Bruno ſur le même pied que tant d'autres Religieux, qui ſi ſouvent ont eu beſoin de reforme. Eſt-il poſſible qu'on tourne en reproche contre les Chartreux le monument qui ſert peut-être le plus à prouver le zele qu'ils eurent toujours à prévenir juſqu'aux moindres ſujets de décadence? l'eſprit du chapitre *de la réprehenſion* eſt de mettre devant les yeux des Prieurs aſſemblez

blez la perfection de leurs Prédeceſſeurs, d'invectiver contre quelques uns d'entre eux qui ſe repandoient trop dans le monde, de blamer le prix exceſſif de leurs montures & l'ardeur de quelques autres à étendre leur domaine par de nouvelles acquiſitions. On ne diſconvient pas que quelques Superieurs n'euſſent donné lieu *à ſes reprehenſions.* Mais l'ordre en étoit-il plus relaſché? Les Religieux habitans du Cloître en étoient-ils moins recueillis? Le Chef qui réprimande les Prieurs avec tant de zele favoriſoit-il le relachement? La reprehenſion ſévere qu'on fait de ces manquemens, n'eſt-elle pas une preuve qu'ils ne ſont pas tolerez? Où eſt donc la décadence? C'eſt ainſi que Dom Maſſon eſt occupé dans le premier livre de ſon Ouvrage, 1. à raconter l'origine de ſon ordre 2. à juſtifier la diſcipline de ces premiers temps. 3. à éclaircir par des notes ſçavantes & ſenſées, les coûtumes de Chartreuſe recueillies par le B. Guigues.

Les anciens ſtatuts de l'Ordre des Chartreux ſont la matiere du ſe-

cond livre. Deja le ſaint Inſtitut comptoit 56. maiſons cent ſoixante & quinze ans après ſon établiſſement. *Les coûtumes* de Chartreuſe raſſemblées par Guigues ſervoient alors comme de conſtitutions à tout l'Ordre. Cependant certains ſtatuts faits en pluſieurs Chapitres y avoient auſſi force de loy. Dom Riffer General de ſon ordre les compila en l'année 1259. les corrigea, les mit en meilleur ſtyle & les fit confirmer par un Chapitre général. On ne peut dire au reſte que ces ſtatuts dreſſez par Dom Riffer ayent introduit quelque air de variation dans un Ordre qui n'a jamais quitté ſon premier eſprit.

En effet on peut rapporter comme à trois claſſes les Reglemens de toutes les Societez Religieuſes. La premiere comprend certains moïens de perfection preſcrits generalement à tous les particuliers, la ſeconde renferme quelques pratiques d'une diſcipline purement exterieure & la derniere regarde la police d'un Ordre ſoit pour le gouvernement de tout le corps ſoit pour l'adminiſtration du temporel.

Ainsi la solitude, le silence, la soumission d'esprit, le renoncement à toute proprieté, les jeûnes, les veilles, les abstinances, sont des moyens essentiels à l'état des Chartreux. Les relâchemens sur cela corromproient tout l'esprit de leur ordre. Au regard de la discipline purement exterieure & de la police par rapport au gouvernement, les Chapitres généraux pourroient y faire quelque changement selon le temps & les occurrences, sans donner atteinte à ce qui fait l'ame & le capital de l'institut. Sur ce pied là, Dom Masson prétend avec raison que dans les statuts compilez par Dom Riffer on ne peut trouver aucun vestige de relachement dans l'Ordre de saint Bruno.

Certainement il ne paroît point que le silence & la solitude aussi bien que l'esprit de pauvreté & d'obeïssance ayent reçû du déchet dans les statuts de Dom Riffer. Pour les jeûnes, les veilles, & les abstinences, il semble à la verité qu'il y ait eu quelque petite variation ; mais qui

ne va pas au relachement. Voici des exemples.

C'étoit une coûtume & non pas une obligation parmi les anciens Chartreux de jeûner trois fois la ſemaine au pain & à l'eau. Certainement du tems de Dom Riffer, cette penitence, autrefois de ſurerogation dans l'ordre, n'étoit plus gueres en uſage; mais d'une autre part elle fut bien remplacée par des obſervances encore plus penibles. Alors on commença de chanter l'Office en plein chant & l'on interrompit ſon ſommeil pour venir au chœur au fort de la nuit, ce qui ne ſe pratiquoit pas du tems de Dom Guigue. Eſt-ce tomber dans le relachement que d'adoucir une abſtinence inſoûtenable, qui d'ailleurs n'étoit pas ordonnée, pour ſubſtituer en ſa place des veilles & une maniere de Pſalmodie plus longue & plus difficile.

C'eſt auſſi dans les mêmes ſtatuts de Dom Riffer qu'il eſt fait mention pour la premiere fois de cette coûtume ſi auſtere & ſi conteſtée de renoncer à l'uſage de la viande, mê-

me pour le temps de la maladie. Au ſentiment de Dom Maſſon elle eſt auſſi ancienne que S. Bruno. Dieu luy-même a révélé une ſi ſainte pratique au ſaint Fondateur pour maintenir plus efficacement ſes Religieux dans l'abſtinance. *Si les coûtumes* de de Dom Guigues n'en ont point parlé, c'eſt que ce General a eu peur d'embraſſer un ordre naiſſant en des diſputes. Au reſte on ne doit pas croire qu'il ſoit contre le droit naturel de s'abſtenir de chair dans les plus grandes maladies: S'obſtiner à s'en paſſer ſi elle étoit évidemment neceſſaire pour conſerver ſes jours, ce ſeroit manquer de charité pour ſoy-même ; mais arrive-t'il jamais qu'un malade ne puiſſe ſauver ſa vie ſans ſe ſervir de viande? Eſt-ce donc un ſpecifique, & un remede unique pour certain maux? Avant le déluge n'y avoit-il point de maladies ou ne les gueriſſoit-on point? Cependant on ne s'étoit point encore aviſé de manger la chair des animaux. Enfin les plus ſages Medecins conviennent qu'une nourriture trop ſolide ſeroit plus domma-

geables qu'utile à des estomachs accoutumez à une nourriture legere. Dom Misson l'a éprouvé dans la personne de quelques *Freres donnez* de sa maison.

L'usage des anciens Chartreux rapporté par le B. Guigues de se faire tous saigner cinq fois l'année devint arbitraire sous Dom Riffer. On ne l'observa qu'au tant qu'on se crût en état de donner tant de sang. Peut on dire que ce fut une liberté dommageable & qui tendit à la destruction ? Les Maximes de santé ne sont pas toûjours les mêmes. Chaque siecle produit des sujets d'une differente complexion. Les premiers Chartreux étoient bien d'autres hommes que leurs Successeurs pour la force du corps. Leurs os qu'on conserve encore à Chartreuse dans un caveau sont d'une mesure extraordinaire. *Ce sont des ossemens d'hommes parfaits, auprès desquels les nôtres ne paroissent que des os de jeunes gens.* Ainsi le P. General, dans toutes les notes qu'il repand en divers endroits des anciens statuts, semble avoir eu en vûe de justifier son or-

dre sur certaines innovations & sur quelques legers changemens qu'on luy a imputé.

Le zele des Chartreux à se maintenir autant qu'ils purent dans une union parfaite & à ne rien relascher des observances, ne parut jamais mieux que pendant le schisme qui partagea l'Eglise sous Urbain VI. L'ordre de S. Bruno eut alors le même sort que l'Epouse de JESUS-CHRIST, Il fut entrainé par le torrent des factions. Les Peres Italiens & Allemans obeïssant à celuy des deux Papes qu'on recevoit en Italie & en Allemagne se firent un General à part & se separerent du Prieur de Chartreuse leur General né. Celuy-cy suivoit le Pape qu'on reconnoissoit en France & en Espagne. Au tems donc de cette desunion forcée, les Chartreux des deux partis soûpirerent toûjours après la réunion. Il y parut bien par les prieres qu'on fit des deux côtez pour obtenir de Dieu la paix de l'Eglise & par la sagesse avec laquelle on se comporta lors qu'on eut occasion de se réünir. Le Con-

cile de Pise fut aſſemblé pour élire un nouveau Pape en la place de Gregoire XII. & de Benoît XIII. qu'on avoit engagé de renoncer à la Papauté. Les deux Generaux des Chartreux qui ſe trouverent auſſi au Concile, renoncerent ſans peine au Generalat, reconnurent Alexandre V. pour Souverain Pontife, & ſe tranſporterent à Chartreuſe où le Chapitre élut pour General Dom Jean de Griſmond Prieur de Paris. Tous les Religieux des diverſes Nations ſe ſoûmirent à ſon obeïſſance. Ce qu'il y eut de remarquable, c'eſt que pendant le chiſme les deux partis aſſemblerent des Chapitres generaux chacun de ſon côté. Les Allemands & les Italiens au Monaſtere de Scitz. Les François & les Eſpagnols à Chartreuſe. Les reglemens qu'on y fit de part & d'autre ſont ſi beaux & ſi remplis du premier eſprit de l'Ordre qu'on les adopta dans la ſuite comme s'ils avoient été faits en temps de paix. Dom Maſſon qui les donne au Public avec des notes, ne pouvoit faire une juſtification & un éloge de ſon Ordre

plus ſimple & moins recherché.

Le livre troiſiéme de la diſcipline des Chartreux repreſente *la nouvelle collection des ſtatuts* (c'eſt ainſi qu'on l'appelle dans l'ordre de Saint Bruno) avec les nottes de Dom Maſſon. On peut plus aiſément juger par ces derniers reglemens, ſi au moins de nos tems, les Chartreux ſe ſont relachez de leur premiere Regularité. Il eſt vray qu'on y trouve des ſtatuts nouveaux & differents en quelque ſorte des anciennes ordonnances. Le Concile de Trente y a donné lieu. Les Decrets qu'on y a faits pour les Réguliers ont dû neceſſairement introduire quelque nouveauté dans un ordre toûjours obeïſſant à l'Egliſe. Dom Caraſſe Auteur de la nouvelle compilation eſt un des Generaux qui ait joint enſemble plus d'eſprit & plus d'humilité. Ce fut en 1578. que cette collection revûë avec ſoin & approuvée par trois Chapitres conſecutifs, receut parmi les Chatreux la même autorité que les conſtitutions dans les autres Ordres. En effet c'eſt un aſſemblage des coûtumes

du B. Guigues, des anciens statuts de Dom Riffer, & des nouveaux statuts compilez par Dom Guillaume Rainald. On y trouve tous les usages & tous les reglemens dans un meilleur ordre avec les explications que les Chapitres Generaux leur ont donnez. Par tout l'esprit de Dieu s'y fait sentir : Les austeritez qui ont toûjours été de precepte n'y sont point adoucies, mais on laisse à la prudence du Superieur d'en dispenser les foibles & les infirmes. La pauvreté y est restrainte & la proprieté est foudroïée par les plus terribles excommunications. Tous les ornemens superflus y sont retranchez, les bâtimens qu'on pourra faire dans l'ordre doivent être modestes, mais rien n'empêchera qu'ils n'ayent de la Simmetrie & de la solidité. Les reglemens pour conserver la solitude & le silence, ame du saint Institut, sont sensez & edifiants, l'esprit d'avarice en est proscrit, on y trace un ordre de conduite aux freres Convers; mais rien n'est plus sage que les regles qu'on y donne aux Religieuses de S. Bruno. Les Chartreux ont eu leurs rai-

ſons pour n'en multiplier pas les Monaſteres ; mais il ſeroit à ſouhaiter que le même eſprit de retraitte & de deſintereſſement ſe repandit dans tous les Convens de filles. Dom Maſſon conclut tout l'Ouvrage qu'il vient de donner au public par une table à trois colonnes, la 1re. repreſente *les coûtumes de Dom Guigues*, la ſeconde expoſe *les anciens Statuts*, & la troiſiéme met ſous les yeux, *la nouvelle collection*. Par l'uniformité qui ſe trouve entre les trois ſur tous les articles eſſentiels, il eſt aiſé de juger que l'Ordre des Chartreux, ſemblable à luy même dans tous les ſiecles, eſt encore aujourd'huy tel qu'il fut au temps de ſaint Bruno.

Enfin c'eſt un prodige ſans exemple dans l'Egliſe de Dieu qu'un Ordre auſſi étendu & auſſi ancien que celuy des Chartreux n'ait point eu beſoin de reforme depuis ſon inſtitution.

Pour entretenir l'eſprit de ferveur parmi les ſiens, le vertueux General ajoûte ſes exhortations particulieres, aux ordonnances de ſes

Prédeceſſeurs. Il deſcend dans le détail de toutes les vertus qui conviennent à l'état des Solitaires. C'eſt ſans doute pour précautionner leur foy contre les embuches des Loups raviſſants, que Dom Maſſon excite ſes enfans à ne lire que les livres de la plus ſaine doctrine. Rodrigués en matiere de ſpiritualité, Tirin & Menochius pour entendre les Ecritures, Abelly ſur la Théologie ſcholaſtique, &c.

C'étoit dans les mêmes vûes que les Chartreux d'autre fois defendirent dans leur Ordre, la lecture d'Eraſme. Ils craignirent que l'eſprit d'irreligion ne s'introduiſit parmi eux par le canal d'un Auteur ſuſpect. S. Ignace de Loyola fit la même deffenſe dans ſa Compagnie. Il avoit éprouvé que rien ne deſſeche d'avantage l'onction de l'Eſprit ſaint que la lecture de ces livres à demi heretiques. Les Jeſuites ſont ravis d'être en cela conformes aux Chartreux. Ce n'eſt pas d'aujourd'huy que ces deux ordres ont pris d'étroites liaiſons enſemble. Un de leurs Generaux; ainſi que le raporte Dom Maſſon, voulut bien rece-

voir pour toûjours la Compagnie de JESUS en communication des prieres & des merites de ſon Ordre. Les Jeſuites de leur côté firent part aux Chartreux du fruit de leur zele & du merite des converſions qu'ils font dans l'un & l'autre monde. Les Chartreux lévent les mains au Ciel, tandis que les Jeſuites combattent. A l'égard de Dom Maſſon l'on ne peut diſconvenir qu'il n'ait été un veritable Zelateur de l'ancienne diſcipline, un Paſteur vigilant, toûjours attentif à écarter les Loups de ſa bergerie; Enfin un Auteur habille, judicieux & toûjours éloigné des nouveautez.

ARTICLE V.

R. P. LIVINI DE MEYER è Societate JESU poëmatum libri ſex. *Six livres de Poëmes par le Pere Leuvin de Meyer Jeſuite.* A Bruxelles chez François Foppens au ſaint Eſprit 1703. *in* 12. *pages* 175.

LEs Romains n'avoient pas préveu que toutes les beautez de

leur langue, toutes les graces de leur poëſie ſe conſerveroient parmi des peuples qu'ils regardoient comme barbares, & qu'un jour les Bataves & les Belges leur diſputeroient la gloire des belles Lettres. La froideur de ces regions n'y a point éteint le feu poëtique, les vers de Jean ſecundus ont de la douceur & de l'harmonie. On admire dans Grotius l'élevation & la profondeur de Lucain & de Seneque ; dans Heinſius le beau tour de vers qui diſtingue Virgile & des iambes dignes du tragique Romain, dans Heinſius le fils les agrémens du ſtyle d'Ovide : Broekhuis à fort heureuſement copié Properce, dont il vient de donner une belle edition : Barlec n'a que trop d'emphaſe & d'abondance : & Francius merite une place parmy les bons Poëtes. Ce n'eſt pas la Hollande ſeule qui a ſervy de retraite aux Muſes Latines : la Flandre ne luy cede point cet avantage. Elle ſe glorifie avec raiſon d'avoir porté Vallius & Malapert dont le merite n'eſt ignoré de perſonne parmy ceux qui aiment la poëſie latine. Les Trage-

dies de Jacques Libens ſur l'hiſtoire de Joſeph, ne cedent point à celles de Seneque pour la beauté du vers: elles l'emportent ſur cet ancien Tragique par la juſteſſe des penſées, le naturel des ſentimens & de l'expreſſion. Les Idylles de Guillaume Becan ont cette naïveté ingenieuſe qui fait le caractere du poëme paſtoral. Cinq Poëtes Flamans ſe ſont diſtinguez par leurs Elegies. Sidronius ſemble s'être propoſé Tibulle pour modelle: il en a l'élegance, la delicateſſe, & ſi on oſe parler ainſi *la rondeur*, Antoine Deſlions ne luy eſt point inferieur. Neanmoins cet excellent poëte, auſſi-bien que Vincart, ont donné plus de liberté à leur verſification, & plus imité la vivacité feconde d'Ovide. On peut joindre à ces trois Auteurs Guillaume Vander Hagen, dont les Elegies ont paru cette année, & le P. de Meyer. C'eſt Properce qu'il a voulu imiter: il a imité juſqu'à une certaine negligence dans la verſification, qui ſied bien à Properce, & qui ne deplaît pas dans le P. de Meyer.

Ce recüeil contient un Poëme Elegiaque en trois livres ſur les cauſes, les effets & les remedes de la colere. Ce Poëme parut en mil ſix-cens quatre-vingt quatorze : Les Sçavans Journaliſtes de Lipſic en donnerent un extrait aſſez long. Ces maîtres de l'Art ne crurent pas avilir leur Journal en parlant d'un beau Poëme. *Le ſujet*, ſelon eux, *eſt heureuſement choiſi, & le Poëte dans ſa verſification approche de ſi près de l'élegance & de la perſpicuité des anciens Elegiaques, qu'il rend douteux s'il n'en ſurpaſſe point quelques-uns d'entre-eux.* Ils exhortent à lire ce Poëme aſſurant *qu'on ſera bien payé de la peine de le lire* : & ſoûhaitent *que l'Auteur repande le même agrément ſur les autres parties de la morale.*

Ces loüanges viennent aſſurement de Juges qui ne doivent pas être ſoupçonnez de prévention en faveur d'un Jeſuite. Elle conviennent encore mieux aux autres Elegies & aux Odes ajoûtées dans ce recüeil au Poëme de la Colere.

Nous ne pouvons finir ſans demander de la part du public au P. de

Meyer une nouvelle edition de toutes les Elegies du P. des Lions, & des Tragedies du P. Libenius ses Confreres & ses Compatriotes. Ces excellentes pieces separées en plusieurs volumes sont devenuës fort rares. Pour des Lions, il faudra suivre l'edition d'Anvers chez Baltazar Moret, plus ample d'un livre entier, que celle de Douay ; & y joindre les Elegies sur l'Amour de JESUS imprimées separement. Pour Libens il faudra joindre sa derniere Tragedie, *Joseph patri redditus*, imprimée à Ypres chez Backer, en M. DC. LVI. aux deux autres déja imprimées ensemble.

ARTICLE VI.

HISTOIRE GENERALE des Goths traduite du Latin de Jornandés Archevêque de Ravenne. A Paris chez la Veuve de Claude Barbin 1703. *in* 8°. *pages* 281. 1703.

JOrnandés vivoit au milieu du sixiéme siecle & tiroit son origine de la nation même des Goths.

Les grandes révolutions dont ces peuples ont été la cauſe, comme la ruine de l'Empire Romain, & le renouvellement de la face du monde qu'ils inondérent de leur armées ſont des ſujets les plus dignes de l'Hiſtoire. On ſe peut intereſſer à celle-cy par un autre endroit ; c'eſt en prenant les anciens Goths pour les Anceſtres des Suedois d'aujourd'huy, qui ſous la conduite du jeune heros leur Roy à qui cette traduction eſt dediée, réveillent la gloire de leurs premiers Peres. Venons à l'hiſtoire de Jornandés.

Après avoir décrit la plû-part des Iſles qui environnent nôtre Continent ſuivant l'ancienne diviſion de la Terre en trois parties : il décrit plus en particulier cette grande partie Septentrionale de l'Europe qui contient la Norvege, la Suede & le Danemark ſous le nom de Scandie ou Scandinavie, dont il fait auſſi une Iſle ſuivant l'erreur de Ptolomée ; bien qu'elle ne ſoit effectivement qu'une preſqne-Iſle. C'eſt delà que ſortirent autrefois les Goths ; & ſous la conduite de leur Roy Be-

rig , ils vinrent chasser les peuples qui occupoient le rivage de la mer Baltique, percérent bien avant dans l'Allemagne & s'établirent le long de l'Esclavonie.

S'étant beaucoup multipliés sous leurs quatre premiers Rois, Berig, Filimée, Filogud, Arige, ils resolurent, qu'un nombre considérable de familles abandonneroient ces lieux pour aller ailleurs chercher un nouvel établissement. Celles qui furent détachées passerent le Danube; & trouvant un pays gras & fertile s'y arrêterent & s'étendirent les armes à la main par toute la Scythie & sur les bords du Pont-Euxin... Ils y habitoient lors que Vesoris Roy d'Egypte leur déclara la guerre.

Taunasir Roy des Goths alla au-devant de luy jusques sur les bords du Chasis, luy donna bataille, la gagna & poursuivit la victoire jusqu'à l'entrée de l'Egypte. Sur son retour il subjuga presque toute l'Asie & la rendit tributaire à Sornus alors Roy des Medes son Allié.

Le Successeur de Taunasis ayant

mené les ſiens en quelque autre expedition, leurs femmes furent attaquées pendant leur abſence par des peuples voiſins. Mais ces Heroïnes prirent les armes & repouſſérent vivement les ennemis. Animées par ce ſuccés elles réſolurent de s'endurcir aux travaux de la guerre. Lampeto eût ſoin de défendre le pays, & Marperie ayant levé une armée de femmes la mena dans l'Aſie où elle remporta pluſieurs victoires. Elle arriva juſqu'au pied du Caucaſe & y donna ſon nom au rocher de Marpeſie. Ces Amazones conquirent enſuite l'Armenie, la Syrie, & vinrent dans l'Ionie & l'Eolie, éléverent le fameux Temple de Diane à Epheſe & ſe maintinrent prés de cent ans dans l'Aſie ; Hercule les attaqua & les vainquit.

Telepſus fils d'Hercule & d'Auge ſœur de Priam fut Roy des Goths. Il étoit d'une taille extraordinaire & d'une force encore plus étonnante. Il eût guerre avec les Grecs & il tua Theſſander leur Roy. Enſuite pourſuivant Ajax & Ulyſſe ; ſon cheval tomba ſous luy & il reçût en

même tems d'Achilles un coup de fleche à la cuiſſe dont il fut long-tems à guerir : ce qui ne l'empêcha pas de terminer le combat à ſon avantage.

Long-tems après la mort de Telepſus, Cyrus Roy des Perſes porta la guerre à Thamiris Reyne des Goths ; ſon armée fut defaite & il y perdit la vie.

Dans la ſuite Darius fils d'Hyſtape Roy des Perſes demanda en mariage la fille d'Antriregirus Roy des Goths ; & ayant été refuſé il mena contre eux une armée de 80000. hommes. En deux mois de tems une nüée de mouches venimeuſes luy fit perdre huit mille hommes & il revint ſur ſes pas ſans rien faire.

Philippe pere du grand Alexandre fit alliance avec les Goths & ſe ſervit d'eux pour affermir la domination des Macedoniens. Il ne laiſſa pas dans une occaſion où il avoit beſoin d'argent, d'envahir quelques unes de leurs villes. Sitalcus un des plus grands Capitaines qu'ayant eû ces peuples ſe reſouvint aprés la mort d'Alexandre, de cette inſulte

des Macedoniens. Il leva une armée de cent cinquante mille hommes, declara la guerre aux Atheniens que gouvernoit alors Perdiccas Roy de Macedoine, Sitalcus demeura vainqueur & l'armée victorieuſe ravagea toute la Macedoine.

Vers le tems que ſylla exerçoit dans Rome la Souveraine puiſſance, Diceneus Boſoilta s'applica à affermir l'Empire des Goths dans la Dacie, la Scythie & les païs d'alentour. Ce Prince voyant que l'eſprit de ce peuple étoit naturellement beau & vif & capable de recevoir toutes ſortes de connoiſſances leur enſeigna toutes les parties de la Philoſophie. Il s'appliqua à regler les choſes de la Religion, il établit des Prêtres qu'il diſtingua du commun du peuple par le nom particulier (de Pileati) (tiré d'une eſpece de Thiare qu'ils portoient lors qu'ils offroient des ſacrifices.) Pour la nation en general il voulut qu'elle ſe diſtinguât des autres par le nom *de Chévelue*.

Ce fut ſous la conduite de ce Roy que les Goths paſſerent dans la Ger-

manie & dans le pays que les François occuperent depuis. Jules Cesar avec toute sa puissance ne remporta aucun avantage sur les Goths. Plusieurs Rois de cette nation maintinrent leur puissance gardant fidellement la tréve qu'ils firent avec les Empereurs Romains.

Mais aprés que Rome eut vû tomber huit ou dix de ses Empereurs, les Goths apprehendant l'avarice de Domitien firent sous la conduite de leur Roy Dorpaneus, une irruption dans l'Illyrie en chassent les Romains, & font couper la tête à Popeus Sabinus qui en étoit Gouverneur. Domitien y accourut avec toutes ses forces. Furcus General de son armée, fut defait & tué par les Goths qui demeurerent maîtres d'une grande étenduë de païs. Ils commencerent à regarder leurs Rois comme des demi-Dieux & leur en donnerent le nom, les appellant *Ansés* dont le premier fut Gapt; il eut pour fils Talmal pere d'Angis. Celuy ci fut surnommé Amala & fut Chef de l'illustre race des Amales. Les Goths qui demeuroient sur le

rivage du Pont-Euxin furent nommez diverſement ſuivant les diverſes ſituations des lieux qu'ils occupoient. Ainſi ceux qui habitoient les Provinces les plus Orientales furent appellez Oſtrogoths, les autres dont les Provinces étoient ſituées à l'Occident s'appellerent Wiſigoths.

Ce fut alors qu'ils donnerent aux Romains un Empereur de leur Nation en la perſonne de Maximin. Il étoit de Thrace & né ſous un toit ruſtique. Son pere nommé Ubecca, étoit Goth. Il ſe fit connoître de l'Empereur Severe par la grandeur de ſa taille, & la force prodigieuſe de ſon corps. Puis ayant paſſé par toutes les charges de la milice ſous Caracalla & les autres Empereurs, il parvint luy-même à l'Empire après Alexandre fils de Mammée il fut tué à Aquilée & l'Empire paſſa à Philippe.

Durant le regne de ce dernier les Goths ſubſiſtoient paiſiblement dans le Pont & dans la Scythie : mais ſe voyant privez de l'argent que les Romains étoient convenus de leur envoyer tous les ans, ils ſe mirent à deſoler

ſoler les Provinces de l'Empire ſous la conduite d'Oſtrogotha leur Roy.

Leur ſuccés donna de la jalouſie aux Gepides quoy qu'ils fuſſent iſſus des Goths. Car lorſque ceux-cy ſortirent de la Scandinavie, ils ſe mirent ſur trois vaiſſeaux pour paſſer à l'autre rivage de leur Ocean. Un des trois arrivant plus tard que les autres, ſa lenteur fit donner à ceux qui le montoient le nom de *Gepanta* ou de *Gepides* qui ſignifie pareſſeux. Faſtida leur Roy ayant exterminé les Bourguignons (peuples de la Germanie ſur les côtes de la mer Baltique) & en ayant dompté pluſieurs autres, voulut s'agrandir ſur les terres d'Oſtrogotha Roy des Oſtrogoths & des Wiſigoths; il ſe donna une bataille à Saltis ville ſur le fleuve Aucha. Les Gepides furent vaincus & demeurerent en paix avec Oſtrogotha.

Cniva ſon ſucceſſeur ſe jetta dans la Meſie d'où il fut repouſſé deux fois par Gallus & Decius, il tourna du côté de Philipopoli & ayant rencontré l'Empereur Decius qui l'attendoit à Berocs, il tailla l'Armée

des Romains en piece, prit d'aſſaut Philipopolis & engageant dans ſon parti Fruſius qui en étoit Gouverneur, ils tuerent le fils de l'Empereur. Decius reſolu de s'en vanger leur livra la bataille au pied d'une ville de Myſie; mais ayant été enveloppé il perdit l'Empire & la vie.

Gallus & Voluſien firent alliance avec eux. Ceux-cy voyant Gallien s'abandonner à l'oiſiveté, prennent les armes, paſſent par mer juſqu'en Aſie, brulent le fameux Temple d'Ephéſe, détruiſent Calcedoine, pillent & brulent la Ville de Troye, déſolent enſuite la Thrace & s'en reviennent chez eux chargez de butin.

L'Empereur Maximien intrigué dans une facheuſe guerre contre les Perſes renoüa avec les Goths l'alliance qu'ils avoient déja rompuë par deux fois.

Diocletien ſe ſervit d'eux pour étouffer à Alexandrie la revolte d'Achille, & Maximien Hercule pour diſſiper la ligue des cinq Provinces qui s'étoient ſoûlevées en Afrique, Conſtantin vainquit par leur moyen

ſon beaufrere Licinius, & il avoit quarente mille Goths qui mettoient Conſtantinople à couvert des inſultes des peuples voiſins, pendant qu'on batiſſoit cette ville. Ce corps a depuis ſubſiſté long-tems dans l'Empire ſous le nom d'Alliez.

Geberic un de leurs Rois déclara la guerre à Viſimare Roy des Vandales. Ces peuples étoient ſortis du rivage de la mer Baltique & s'étoient venu établir ſur les rives du Danube dans la Sarmatie Europeanne. Geberic les y attaqua, Viſimare perit & avec lui preſque toute la nation des Vandales. Ceux qui reſterent eurent recours à Conſtantin qui leur aſſigna la Pannonie & ils demeurérent quatre ans ſoumis aux Romains. Ce fut delà que Stilicon les fit venir pour leur donner en proye les Gaules, où ils ne firent cependant pas un long ſejour.

Geberic étant mort, Ermanaric Prince de la Maiſon des Amales luy ſucceda. Ce fut un ſecond Alexandre, il rangea ſous ſes loix une foule de nations entre autres les Erules peuples ſortis auſſi de la Scan-

dinavie, d'où les Danois les avoient chassez en s'emparant de leurs terres. Ermanaric aprez avoir défait les Erules dompta les Venitiens ou Esclavons, poussa ses conquêtes jusques sur les bords les plus éloignez de la mer Baltique, & reduisit sous sa puissance toute la Scithie & les deux Germanies.

Mais à peine commançoit il a goûter les fruits de ses victoires que les Huns firent sentir aux Goths, ce que la guerre à de plus funeste. L'Origine de ces peuples est assez particuliere, voici ce qu'en disent les anciens.

Aprés que Filimer cinquiéme Roy des Goths se fut rendu Maître de la Scythie ; comme il faisoit la revûe de son peuple, il y trouva certaines femmes qui se méloient de magie. Filimer les relegua dans les deserts de la Scithie. Ces femmes errantes eurent commerce avec les démons, qui y habitent & de là sortit l'horrible nation des Huns. C'étoit des hommes d'une taille petite & contrefaite. Ils ne poussoient que des cris aigus & horribles

au lieu de voix humaine. Ils demeurérent assez long-tems dans les marécages ne vivant que de chasse & de brigandages. Un jour qu'une troupe de ces voleurs chassoit le long des Palus meotides une biche parut devant eux & se lança dans l'eau, où tantot s'arrêtant, tantôt continuant à marcher elle leur montroit un guay, & sembloit les inviter à la suivre. En effet ils entrerent aprés elle dans ce vaste marais & l'ayant traversé ils se trouverent sur le rivage de la Scythie où la biche disparut. Alors les Huns surpris de voir des tertes si agréables y attirérent leurs compatriotes & se répandirent comme un torrent le long de ces côtes. Balamir leur Roy attaqua les Ostrogohts qui se voyant abandonné des Wisigoths, se rendirent aux Huns.

Les Wisigoths qui s'étoient retirés chez les Gepides à l'approche des Huns, ne se crurent pas encore en sureté : ils demanderent à l'Empereur Valens des terres pour habiter. Valens leur assigna la Mesie & comme ils avoient fait offre d'am-

brasser la Religion Chrétienne, cet Empereur Arien leur envoya des Evêques hérétiques qui les infecterent de leur mauvaise doctrine, laquelle se repandit dans la suite chez les Gepides, les Ostrogohs & par toute leur nation.

Les Wisigoths n'êtant pas bien établis, la famine se mit parmi eux. Fridigerne, Alathée & Safrac leurs Chefs eurent recours à Lupicin, & Maxime Generaux des Romains. Ceux-icy en uſérent tyranniquement avec eux. Aprés avoir tiré tout leur argent pour leur fournir du pain, ils demanderent jusqu'à leurs enfans: ils inviterent même Fridigerne à un festin à dessein de l'y faire massacrer. Fridigerne s'en étant aperçû, tua lui-même ceux qui vouloient être ses meurtriers, mit par cette action les Wisigoths en liberté, & se rendit Maître de la Thrace & de la Dacie. Valens apprenant cette nouvelle marche contre les Wisigoths, leur donne un combat prés d'Andrinople, dans lequel ayant été blessé, il se retira comme on le sçait dans une méchante chaumine

ou les victorieux mirent le feu par hazard, de ſorte que ce miſérable Prince ſut enſeveli dans les flammes.

Theodoſe qui ſucceda à Valens ſe fit craindre des Goths & les chaſſà de la Thrace : mais étant tombé malade Fridigerne alla ravager la Theſſalie, l'Epire & l'Achaïe : pendant qu'Alatée & Safrac ſe jetterent dans la Pannonie. Gratien que les incurſions des Vandales avoient appellé dans les Gaules marcha contre les Goths & les ayant joint, il s'accommoda avec eux, leur faiſant toucher de grandes ſommes d'argent.

Theodoſe revenu en ſanté ratifia la paix & attirera à Conſtantinople Athanaric qui avoit ſuccedé à Fridigerne. Ce Roi fut reçû avec de grands honneurs & il mourut peu de jour aprés. Theodoſe luy fit faire de magnifiques Funerailles où il aſſiſta lui-même. Les Goths aprés la mort de d'Athanaric s'attachérent au ſervice de l'Empire Romain ſous le nom d'Alliez. Theodoſe s'en ſervit contre le Tyran Eugene qui s'étoit emparé des Gau-

les aprés avoir tué Gratien, & le défit par leurs ſecours.

Mais après la mort de ce grand Empereur, les Wiſigoths irrités de ce qu'on leur retranchoit leurs penſions, & ennuyez de n'avoir plus de Gouvernement à eux, mirent à leur tête Alaric, de qui la famille étoit la ſeconde aprés les Amales. Les Goths ſous ce brave Capitaine traverſerent la Pannonie & vinrent devant Ravenne. Ils envoyérent demander à Honorius qui s'y êtoit ren fermé une habitation paiſible dans l'Italie, il leur abandonna les Gaules & l'Eſpagne où les Vandales s'étoient déja jettez. Alaric accepta l'offre: mais Stilicon les ayant ſuivis en queuë juſqu'à Polentia au pied des Alpes Cociénes leur livra la bataille. Les Goths taillent ſon armée en pieces & revenant dans l'Italie prennent Rome daſſaut & la pillent. Alaric neanmoins ſauva du feu & de l'inſſulte tous les lieux Saints, enſuite il s'embarqua pour paſſer dans la Sicile & de là en Afrique: mais la tempeſte lui ayant fait perdre une partie de ſes vaiſſeaux, il revint & mourut.

Ses Soldats l'enterrérent au milieu du canal du fleuve Baventin dont ils détournérent le cours pour creuser son sepulchre.

Ataulphe parent d'Alaric lui succéda. Il revint dans Rome qu'il pilla une seconde fois ; aprés quoy il épousa Placidie fille du grand Theodose & sœur d'Honorius, quitta l'Italie & prit le chemin des Gaules. A son arrivée les Francs & les Bourguignons se retirérent chez eux. Les Vandales qui de crainte d'avoir ces Goths pour voisins n'avoient pas voulu s'établir dans la Pannonie que les Romains leur avoient donnez, & s'étoient jettez dans les Gaules, se retirérent en Espagne à l'aproche d'Ataulphe. Ce Roy aprez s'être établi dans les Gaules, passa encore en Espagne, où il eut guerre trois ans contre les Vandalles sans grand succez. Il y mourut. Regeric luy succeda, mais ayant été tué bientot aprés par ses propres Officiers, Vallia fût eslu Roi des Wisigoths du commun consentement de la nation. L'Empereur Valentinien 3^e^. redemanda sa sœur Placidie à ce

Roy qui la lui renvoya & qui s'engagea d'assister les Romains dans le besoin; En effet les Tyrans Constantin, Jovin & Sebastien s'étant successivement declarez Empereurs, les Wisigots poursuivirent & défirent ces rebelles : & Vallia voyant que les Vandales sortoient des Provinces de la Gaule où le Roi Ataulphe les avoit confinez, pour passer dans ses Etats les arrêta tout court. Peu aprez ceux cy furent appellez en Afrique par le Comte Boniface.

Vallia ayant remporté plusieurs victoires sur les Vandales en Espagne, retourna à Toulouse où il mourut glorieux.

Theodoric lui succeda. Les Romains sur la nouvelle d'une ligue où quelques Goths étoient entrez avec le Comte Cama qui s'étoit revolté contre l'Empire. Se joignirent avec les Huns contre les Wisigoths. Aëtius commandoit alors les troupes Romaines & avoit remporté plusieurs victoires sur les Francs & les Suéves. Il attaqua les Wisigoths renforcé des Huns, mais on en vint à un accommodement dans

lequel entra Attila Roy des Huns qui regnoit dans toute la Scithie.

Ce fier Conquerant avoit dessein de se rendre Maître du monde: ce qui le détermina aisément à correspondre aux sollicitations que lui fit Genseric Roy des Vandales de faire la guerre aux Wisigoths. Attila vint donc contre les Goths avec une armée de cinq cens mille hommes & perdit la bataille dans les campagnes de Chalons. Theoric y perit neantmoins dans la mêlée.

Torismond son fils revint à Toulouse avec les siens & fut reconnu generallement pour Roy. Attila voyant ses ennemis separez & affoiblis vient assieger Aquilée la prend d'assaut, & se disposoit pour aller à Rome quand le Pape Leon vient au devant de luy & par son éloquence le porta à la paix.

Attila décampa à l'instant même r'entra dans l'Illyrie & repassa le Danube: mais à peine fut-il retourné chez luy, qu'il s'ennuya de la paix; & faisant semblant d'en vouloir à l'Empereur Martien, il se jette

tout d'un coup dans les Gaules, & attaque les Alains qui étoient au-de-l'à de la Loire vers le couchant, Toriſmond courut au ſecours des Alains ſes Alliez, & obligea Attilla de ſe retirer des Gaules. Toriſmond revint à Toulouſe chargé de gloire ; il y fut tué après trois ans de regne ; Theodoric ſon frere lui ſucceda.

Ce Prince fut obligé de prendre les armes contre Ricaire Roy des Sueves ſon proche parent. Ce peuple occupoit une partie de la Luſitanie & de la Galice, & avoit deſſein de s'emparer de toute l'Eſpagne. Theodoric les attaqua auprès du fleuve Urbius les defit entierement, & Ricaire ayant été tué, il leur donne pour Prince Agiſulphe un de ſes vaſſaux, ſe reſervant la ſouveraineté ; mais celuy-cy ne ſongea plus qu'à ſe rendre independant. Theodoric envoya contre luy quelques troupes qui le mirent hors de combat, & le firent mourir. Il pardonna aux Suéves & leur permit de ſe choiſir un Roy tel qu'ils le ſouhaiteroient. Ayant ainſi pacifié toute

l'Espagne, il mourut la troisiéme année de son regne.

Son frere Euric regna aprés lui. Cependant, on ne voyoit que meurtre à Rome, où les Empereurs s'égorgeoient les uns les autres. Valentinien III. fut tué par Maxime. Euric voulant profiter de ces troubles s'empare de Clermont & des autres villes que les Romains avoient dans les Gaules. Peu de tems aprés Odoacer Roy des Erules suivi des Scyres, des Turcilinges & d'autres peuples s'empara de l'Italie & ayant tué Oreste, il relegua Augustule dans la campanie. Ainsi la Monarchie Romaine qui avoit commencé sous Octavien Auguste l'an de Rome 709. finit sous Augustule l'an de Rome 1230. aprés avoir duré 521. ans & passa chez les Goths en la personne d'Odoacer qui en regna 14.

Euric Roy des Wisigoths durant ces revolutions s'étoit rendu maître des Gaules, avoit dompté les Bourguignons, & ayant établi le siege de son Empire à Arles y mourut aprés 15. ans de regne, il eut pour Successeur son fils Alaric le

neuviéme & le dernier Roy des Wiſigoths depuis le grand Alaric. Ainſi leur Empire comme celuy de Rome commença & finit par deux Princes de même nom.

Les Oſtrogoths qui s'étoient ſeparez des Wiſigoths & qui étoient ſoumis aux Huns depuis la mort d'Hermanaric, avoient cependant toûjours gardé l'apparence d'un gouvernement propre juſques au temps d'Attila qui les arma pluſieurs fois contre les Wiſigoths leurs parens. Mais ce Roy barbare étant mort le jour de ſes nopces par un excès de vin, ſes enfans qui étoient en grand nombre vouloient partager entre eux le Royaume de leur pere. Ardaric Roy des Gepides ſe revolta ſuivi de pluſieurs autres Nations, il tua de ſa main Ellac fils ainé d'Attila & pourſuivit les autres juſqu'aux bords du Pont Euxin. Les Gepides s'établirent ainſi dans la Dacie & firent alliance avec Martien Empereur Romain. Ce même Empereur donna la Pannonie aux Oſtrogoths; mais voyant qu'il donnoit à d'au-

tres qu'à eux le ſecours d'argent qu'il étoit convenu de leur faire tenir tous les ans, en qualité d'aliez, ils ſe jettent dans l'Illyrie. Martien en vint à un accommodement, & demanda pour gage de la paix Theodoric âgé pour lors de huit ans, & fils de Theodemir V. leur Roy. Ce jeune Prince fut élevé à la Cour de Martien & de ſon Succeſſeur Leon. Les Oſtrogoths étant en paix avec les Romains firent la guerre contre les Scytes & avec tant de ſuccés qu'à peine reſta t'il quelques-uns de cette nation pour en conſerver le nom. Les Sarmates, les Ruges, les Gepides ne furent gueres mieux traittez. L'hyver ſuivant, le Danube étant glacé, Theodemir attaqua encore les Sueves & les defit auſſi bien que les Allemans leurs voiſins & alliez. Il s'en retourna ainſi victorieux dans la Pannonie, & paſſant par Conſtantinople, l'Empereur Leon luy rendit ſon fils Theodoric âgé pour lors de 18. ans. Ce jeune Prince s'étant fait accompagner de quelques troupes d'élite, repaſſa le Danube même à l'inſçû de ſon pere, vain-

quit les Sarmates tuant leur Roy au milieu des réjoüissances d'une victoire qu'il venoit de remporter sur les Romains, prit sa femme & ses enfans & revint à son pere chargé de superbes depoüilles.

Les Goths ne pouvant vivre que dans la guerre ; Theodemir envoya son frere Widemir dans l'Italie avec une armée ; mais à peine y fut-il arrivé qu'il y mourut. Widemir son fils luy succeda. Glycerius l'engagea par ses liberalitez à sortir d'Italie & à tourner du côté des Gaules, où il fut s'établir avec les Wisigoths. Theodemir accompagné de son fils Theoderic se rendit maître de toute l'Illyrie, & passa dans la Thessalie où il fit de grande conquêtes. Puis fit la paix avec les Romains à des conditions avantageuses pour luy, & mourut peu de temps après.

L'Empereur Leon invita Theodoric son fils à venir à Constantinople, l'y reçût avec joye, l'adopta, le fit Consul, & luy fit dresser une statuë équestre devant son palais. Theodoric songeant toûjours à l'a-

grandiſſement de ſa Nation, demanda à l'Empereur la permiſſion d'aller porter la guerre aux Erules qui occupoient l'Italie, il part auſſi-tôt & en arrivant defait Odoacer qui étoit venu à ſa rencontre auprés de Verone, il le renferma dans Ravenne & l'y tint durant trois ans, au bout deſquels Odoacer ſe rendit à compoſition : Theodoric luy pardonna d'abord ; mais dans la ſuite il le fit mourir & demeura maître de l'Italie, Roy des Romains & des Goths.

Peu de tems aprés il envoïa demander à Clovis Roy de France, Audeflede ſa fille en mariage : Clovis la luy accorda avec plaiſir. Cette alliance n'empêcha pas que les Goths & les François n'euſſent ſouvent la guerre. Theodoric étoit maître de tout l'Occident lorſque ſentant que la fin de ſa vie approchoit il declara Athalaric fils d'Eutharic & de ſa fille Amalaſonte ſon Succeſſeur.

Athalaric s'étant accommodé avec les François vêcut paiſiblement ; & mourut dans ſa premiere

jeuneſſe : Amalaſonte fit tomber la couronne à Theodat en l'épouſant:celui cy ne fut pas plûtôt monté ſur le thrône qu'il la chaſſa & la fit étrangler.

L'Empereur Juſtinien ayant appris une action ſi noire, donna ordre à Beliſaire de marcher contre les Goths. Ce general venoit de remporter une victoire ſignalée ſur les Vandales en Afrique : Il aborde à Syracuſe, l'inveſtit & ſe rend maître de toute la Sicile. Theodat envoye Evermor contre Beliſaire,mais ſe voyant trop foible il ſe rendit à luy : Les Goths ſe crurent trahis par leur Roy, ils depoſent Theodat & mettent en ſa place Vitigés ſon grand Ecuïer, qui commanda qu'on luy apportât la tête de Theodat, ce qui fut executé, dans le tems même que Vitigés célébroit à Ravenne ſes nopces avec Mataſuente fille d'Amalaſonte. Béliſaire vint mettre le ſiege devant Ravenne & obligea ce Roy à ſe rendre.

Vitigés fut mené à Conſtantinople, où Juſtinien l'honora de la dignité de Patrice & il en joüit pen-

dant deux ans, au bout desquels il mourut. Ainsi finit l'Empire des Goths qui depuis treize siécles s'étoient assujetti toute l'Europe & une partie de l'Asie.

Il est aisé de voir par l'abregé de cette histoire que l'Auteur après avoir raporté de quelle maniere les Goths s'établirent dans la Scythie & sur les bords du Pont-Euxin, attribue à cette nation tout ce que les Histoires nous apprennent de plus remarquable des Scytes & des Gétes.

Il fait souvent de longues digressions sur la situation du pays dont il parle & cela d'une maniere peu conforme à la Geographie moderne & veritable ; le Traducteur a eû soin de la rectifier par ses Notes marginales. Du reste ce que Jornandez avance de l'histoire des Goths jusqu'au tems des Empereurs Romains, ne sçauroit guéres avoir en divers endrois que des fondemens incertains ou fabuleux. Son histoire ne laisse pas d'être agréable par l'enchainement, & la varieté des grands évenemens & par la vivacité

de quelques deſcriptions. La Traduction n'en diminuë point l'agrément. Il ſemble que nul Auteur de l'Antiquité n'ait moins perdu a être traduit & il y a même gagné du côté de l'expreſſion qui eſt plus Françoiſe dans la Traduction qu'elle n'eſt Latine dans l'Original : mais on auroit pû s'inſtruire mieux de la vraye ſignification de certains noms propres, comme *Venedi* qu'on rend ici par Vénitiens, au lieu que ce ſont les Peuples qui habitoient le païs que nous appelons aujourd'huy la Pologne.

ARTICLE VII.

HISTOIRE DES CROISADES contre les Albigeois par le Pere Jean Baptiſte Langlois de la Compagnie de Jeſus. A Roüen chez N. Boucher, & ſe vend à Paris chez Jean Guilletat ruë S. Jacques, près les Mathurins, & chez Claude Saugrin au Palais, *pages* 457. *in* 12.

LE Pere Langlois prétend qu'à proprement parler, perſonne n'a encore donné l'hiſtoire des Al-

bigeois. Voicy ses raisons. Ce n'est qu'en passant & en peu de mots que la plûs-part des Historiens traittent des Albigeois, ou s'ils donnent une juste étenduë à quelques faits particuliers, cela ne sert presque, qu'à faire observer qu'ils ont negligé ou même ignoré le reste. Ceux qui aprofondissent d'avantage dans la revolte des Albigeois contre l'Eglise, manquent d'un autre côté. Ce sont des Historiens de Languedoc ou des Provinces voisines, dont les Ouvrages sont remplis d'un grand nombre de remarques propres seulement à interesser ceux qui sont originaires de ces Provinces, de sorte que nous ne pouvons lire leurs livres avec plaisir, & que nous pouvons encore moins en les lisant, suivre pas à pas les intrigues & les violences des Albigeois qui font un des endroits les plus rares de l'histoire de France.

D'ailleurs ces Ecrivains ne font d'ordinaire nulle recherche des choses qui se passoient au même tems dans le reste de l'Europe & qui ont une liaison si grande avec ce qui ar-

rivoit dans le Languedoc, que ſans cela on ne comprend rien dans plusieurs revolutions qui font changer de face aux affaires des Albigeois.

Pour les Auteurs Calviniſtes ils ſont rarement d'accord avec la verité. Les uns s'appliquent à tracer une image affreuſe des cruautez pretenduës que les Catholiques exercerent contre les Albigeois. Les autres s'efforcent ſans fondement de rendre ces Heretiques Calviniſtes, pour attribuer au Calviniſme une origine plus éloignée de nous que n'eſt le ſiecle de Calvin. Tous diſſimulent de mauvaiſe foy les erreurs abominables des Albigeois qui eſtoient au fonds Manichéens.

Il y a dix ou douze ans qu'un Ecrivain Catholique compoſa une hiſtoire des Albigeois. L'ordre y manque quelquefois dans l'arrangement des matieres, & le ſtyle eſt ſouvent negligé. Mais ce qui a determiné d'avantage le P. Langlois à retoucher de nouveau la matiere dont il s'agit, c'eſt que le P. Benoît Dominicain a omis un ſi grand nombre de choſes importantes, que ceux

qui veulent parfaitement connoître les Albigeois avoient besoin de quelques nouvelles lumieres, qu'on a tâché de fournir.

Le P. Langlois s'est appliqué sur tout à recüeillir dans les Auteurs anciens des passages qui signifient peu de choses quand on les prend separement, mais qui étant réünis forment une image naturelle des grands hommes de cette Histoire. Il a observé la même methode pour penetrer dans les mysteres des Albigeois, & il semble que par là leur systeme devient plus intelligible qu'il ne l'avoit paru jusqu'icy.

Nulle Secte n'a jamais été plus artificieuse à deguiser ses sentimens que celle des Albigeois. On traite ces Novateurs d'Heretiques, mais le nom de Payens leur conviendroit à plus juste titre. Leurs chefs étoient des Athées ou quelque chose de semblable.

Quoy qu'on ne doive pas demander à un Historien qu'il refute les erreurs dont il écrit le progrés ou la decadence. Le P. Langlois a crû qu'il étoit à propos d'insinuer dans

ſon ouvrage des principes pour combattre les Manichéens. Il eſt bien éloigné du ſentiment de Monſieur Baille qui dans ſon Dictionnaire Critique prétend que la raiſon humaine ne ſuffit pas pour refuter le ſyſteme extravagant qui ſuppoſe deux Dieux, l'un bon, & l'autre méchant.

Le P. Langlois a donné ſes conjectures ſur l'origine de ce ſyſteme. Il ne les donne que comme de pures conjectures, & il ſouhaite qu'on liſe avec cette précaution ce qu'il fait dire à l'Abbé de Vaucerney à la fin du troiſiéme livre de cette Hiſtoire.

Rien peut être ne paroîtra plus nouveau dans ſon ouvrage que la Diſſertation qu'on y trouve pour examiner ſi les Albigeois étoient la même choſe que les Magiciens & les ſorciers de leur tems. Le P. Langlois ne peut ſouffrir qu'on traite les Albigeois de ſorciers.

Les guerres que les Catholiques ſoûtinrent contre les Albigeois comprennent la plus grande partie de la nouvelle hiſtoire. De l'a vient que l'Auteur l'appelle l'Hiſtoire des

Croiſades

Croiſades contre les Albigeois. On ne pretend pas faire icy un abregé des Revolutions que ces guerres causerent, & que le P. Langlois raconte avec beaucoup d'ordre & de netteté, ajoûtant plusieurs évenemens qu'on n'avoit point encore vûs dans nôtre langue, & trouvant presque par tout des circonſtances conſiderables qu'on avoit omiſes.

On ſe contentera de dire que les Albigeois après avoir repandu aſſez ſecretement leurs erreurs pendant près de cent ans formerent un party tres-puiſſant au commencement du 13e. ſiecle de l'Egliſe, & qu'ils engagerent les Roys d'Angleterre & d'Aragon à les défendre contre les Catholiques. Pierre Roy d'Aragon fut tué dans une bataille qu'il livra pour eux à la tête de cent mille combatans. Le Vicomte de Beziers & le Comte de Toulouſe aimerent mieux perdre leurs états qu'abandonner les Albigeois.

Philippe Auguſte appuya toûjours la Croiſade des Catholiques, Louïs VIII. marcha en perſonne contre les Albigeois, & Saint Louïs

acheva d'acabler entierement leur parti. Mais perſonne n'a plus illuſtré ſon nom pendant la Croiſade contre les Albigeois que le fameux Comte Simon de Montfort, ſes actions ſont tout-à-fait ſurprenantes, & on le voit plus d'une fois avec environ mille homme, en battre, & en arrêter cent mille.

Les autres Seigneurs les plus diſtinguez dans les differentes armées des Croiſez furent Odon Duc de Bourgogne, Pierre de Courtenai, Robert Comte de Dreux, Hervé Comte de Nevers, Guillaume Comte de Ponthieu, Thibaut Comte de Bar, Baudoin frere de Raimon VI. Comte de Toulouſe, Imbert de Beaujeu, Guy de Levy, Mathieu de Montmorency & Amaury de Montfort, tous deux Conneſtables de France.

La plû-part des Prelats du Royaume conduiſirent leurs Dioceſains dans le Languedoc pour y détruire les Albigeois.

Les Miſſionnaires dont les Predications contribuoient le plus à former les armées nombreuſes des Croiſez, étoient Arnaud Archevê-

que de Narbonne, Guy Evêque de Carcaſſonne, Foulques Evêque de Toulouſe, Jacques de Vitri Docteur de Paris qui fut depuis Cardinal, & St. Dominique fondateur de l'Ordre des Freres Prêcheurs.

La Preface qu'on trouve au commencement de cette Hiſtoire contient une Critique de quelques Auteurs qui vivoient du tems des Albigeois & qui ont écrit les erreurs ou les guerres de ces Heretiques.

ARTICLE VIII.

TRAITE' DU MERITE par Mr. l'Abbé de Vaſſetz. A Paris chez Guillaume Vandive, ruë S. Jacques au Dauphin couronné 1703.

IL manquoit un traité du merite qui en donnât la veritable idée, & il eſt étonnant qu'un ſi beau ſujet ait échappé à nos fameux écrivains. Le public peut ſe conſoler d'avoir ſi tard un ouvrage ſi neceſſaire. Il eſt tombé en de bonnes mains, & Mr. l'Abbé de Vaſſetz le lui preſente au-

jourd'huy revêtu de la forme la plus agréable & la plus utile. Il traite d'abord du merite en general, il paſſe enſuite à ſes differentes eſpeces; Il le diſtingue en merite ſolide qui regarde les Sciences, les Arts, le Gouvernement, la politique; & en merite enjoüé: il deſcend au détail de tout ce que renferme ces deux eſpeces de merite, du merite des Sciences, du merite du bel eſprit, du merite propre à la jeuneſſe, de celuy qui convient à la vieilleſſe, du merite de la Cour & de politique, du merite des Armes & du courage, du merite de la Nobleſſe, du merite de la Poëſie, de l'Eloquence, de la Chaire, des Loüanges, de la Philoſophie, de l'Hiſtoire, des Langues, de la Critique; du prétendu merite, de la médiſance; du merite réel, de la fine plaiſanterie.

Comme tout le monde ne convient pas qu'on puiſſe acquerir un merite que la nature à refuſé, nôtre Auteur prouve cette verité en peu de mots: & pour enſeigner un Art ſi avantageux, il explique la naiſſance du merite, ſon progrès, ſa per-

fection. Il dit que pour faire valoir son merite, il faut le connoître, le cultiver, l'accroître, le conduire : il donne des preceptes particuliers pour faire valoir son merite à la Cour, dans la conversation, dans l'amitié, dans les services qu'on rend:& il finit par un discours sur le droit de préference entre les richesses & le merite. Le bons sens regne dans tout cet ouvrage. Ce ne sont point de ces traits brillants dont l'éclat cache la fausseté ; de ces reflexions trop profondes qui portent au-delà de l'objet. Tout y est pensé sagement, naturellement ; mais tout y est exprimé avec feu, avec elegance, avec ce tour ingenieux qui distingue un écrivain du premier ordre. Le Lecteur jugera de la sincerité de cet Eloge par le peu que nous allons extraire de ce beau traité.

Le vray merite est tres-rare. « Combien trouve-t'on peu de ces « hommes du premier ordre qui « sortent de la foule & qui se distin- « guent ? Ce sont des prodiges dont « la nature est avare : elle les donne «

„ par compte , & dans des tems fort
„ éloignez les uns des autres.

„ Quoy qu'il n'y ait rien de plus
„ rare que le merite, chacun néan-
„ moins se flatte d'en avoir. Il sem-
„ ble qu'il y ait une espece de con-
„ vention entre les hommes pour
„ tomber dans cette erreur, & se la
„ pardonner reciproquement. Il est
„ de l'interêt d'un chacun de faire
„ aux autres la grace qu'on en
„ attend.

Il en est à peu près du merite comme de la fortune; il y en a qui naissent riches, il y en a qui sont obligez de travailler pour le devenir. De même les uns apportent leur merite en naissant, les autres sont obligez de l'acquerir par le secours de l'art. Il est aisé de decider laquelle des deux especes de merite, naturel ou acquis, est au-dessus de l'autre. La nature est sans difficulté le vray principe du merite: celuy qui s'acquiert par le travail n'a jamais ny la solidité, ny l'étenduë de celuy qui est naturel; ne coulant point de source il tarit, pour ainsi dire, dans les occasions qui demandent un merite aisé & abondant.

Il ſemble neanmoins que le merite acquis ayant ſes regles devroit être plus ſûr & plus correct, pour ainſi dire, que le naturel, qui eſt en quelque façon inculte. Il reſſemble à une bonne terre qui a pourtant beſoin d'être cultivée.

J'avoüe que le merite naturel ne ſuffit pas toûjours & qu'il a beſoin d'être reglé. Je ne prétend pas qu'il ait toute ſa perfection par luy même : je dis ſeulement qu'il a beaucoup d'étenduë, & qu'il peut acquerir par le ſecours de l'art ce qui luy manque : & cela ne diminuë rien de ſa grandeur. Les choſes les plus précieuſes ne perdent rien de ce qu'elles ſont, pour avoir beſoin de la main de l'ouvrier qui les poliſſe.

Mais quelle difference entre les regles du merite naturel & celle du merite acquis ? Celuy-cy en demande un tres grand nombre : une ſeule ſuffit à celuy-là. Celuy-cy emprunte toutes les regles de l'art : celuy-là tire ſouvent les ſiennes de ſon propre fonds.

Le merite doit être propre & non pas emprunté. Il n'eſt que trop or-

dinaire dans le monde de voir une infinité de merites mendiez dont on se pare. On a trouvé le secret de se les approprier & de s'en faire honneur. Que de gens s'attribuent la gloire de leurs Ancêtres, & n'ont pour s'élever que ce qui rejaillit sur eux de l'éclat de leur famille, ils pretendent posseder le merite comme un bien de succession.

Il y a de faux Sçavans comme de faux braves : tous ont leurs partisans qui relévent jusqu'à leurs défauts. Ces partisans sont pour la plûpart des Panegyristes à gages qui vendent cher leur Eloges : c'est un métier d'autant plus honteux qu'il fait plus de tort au merite. On met tous les jours sur la scene, & l'on produit en public des gens qui n'y devroient jamais paroître. On les donne pour des modelles, & on travaille d'après eux. De-là cette corruption dans la langue, cette dureté dans le style, cette obscurité dans les pensées, ces défauts dans le raisonnement, ces dangereuses maximes qui ont cours. De-là vient en un mot toute la difficulté que les

vrays Sçavans ont à remettre les choſes dans l'ordre.

La pénetration de l'eſprit l'emporte ſur la vivacité. Celle-cy confond ſouvent les idées, celle-là les demêle & les met en ordre. La pénetration n'eſt point précipitée comme la vivacité, quoy que ſon action ſoit prompte elle n'en eſt pas moins diſtincte. La pénetration eſt un rayon qui va droit à ſon terme & qui s'y arrête : la vivacité fait paſſer tout d'un coup l'eſprit d'un objet à un autre : elle le porte même ſouvent à pluſieurs choſes toutes differentes en même tems: à peine donne-t'elle le loiſir de reflechir.

La delicateſſe eſt un temperament de l'eſprit qui produit en luy les mêmes effets que dans le corps. Un eſprit delicat s'offenſe des moindres défauts : il faut avoir bien des perfections pour être à ſon goût.

Un bel eſprit ſçait tout ſans étude: il eſt ſçavant par nature: la moindre ouverture luy ſuffit pour developper tout, pour éclaircir tout: Sa facilité à apprendre l'empêche ſouvent de s'appliquer ; mais il peut

compter sur soy dans l'occasion. Le sçavant n'est tel que par les idées qu'il a tirées des autres : le bel esprit est tel par luy-même. Celui-là a besoin d'être soûtenu, celuy-cy se soûtient par ses propres forces. Le premier n'est riche que par emprunt, le second est riche de son propre fonds. Le sçavant est borné à un certain genre de science, il ne va point audelà : le bel esprit n'est point fixé. Le sçavant est obligé de se cultiver & de se fatiguer ; souvent le travail le rebute & le dégoûte ; le bel esprit est tout fecond ; bien loin de se fatiguer, il se delasse par son action.

On a vû dans ce siecle deux excellens hommes de guerre, deux capitaines inimitables, l'un se distinguoit par la prudence, l'autre par le courage. Ces deux belles qualitez paroissoient separées en eux, & ne l'étoient pas neanmoins dans l'action. Celui dont le courage sembloit l'emporter sur la prudence prenoit toutes ses mesures : & celuy en qui la prudence paroissoit d'avantage s'exposoit aux plus grands dangers, il est impossible de separer ces deux illustres caracteres dans un General.

ARTICLE IX.

DE VETERIBUS REGUM Francorum Diplomatibus, & Arte Secernendi antiqua diplomata vera à falsis disceptatio ad R. P. D. Joh. Mabillonium Monachum Benedictinum. Auctore P. Bartholomeo Germon Societatis Jesu Presbytero. C'est-à-dire *Dissertation sur les anciennes Chartres des Rois de France, & sur l'Art de discerner les vrayes Chartres d'avec les fausses : au R. P. Mabillon Benedictin de la Conbregation de S. Maur. Par le P. Germon de la Compagnie de Jesus.* A Paris, chez Jean Anisson Directeur de l'Imprimerie Royalle, *in* 12. *pages* 382.

IL y a environ 25. ans que le R. P. Mabillon Benedictin donna au public un gros ouvrage divisé en six Livres & intitulé *De Re Diplomatica.* Le but de cet ouvrage est d'établir des regles pour bien juger des anciennes Chartres, & pour distinguer les veritables de

celles qui ſont ſuppoſez. Le Pere Papebroch Jeſuîte & quelqu'autres Ecrivains habiles avoient déja travaillé ſur la même matiere : mais perſonne ne l'avoit fait ſi au long ni avec le même ſuccez que le P. Mabillon. Les ſix Livres de ſon ouvrage contiennent une infinité de recherches curieuſes & ſçavantes : & de plus un recueil fort ample de Diplomes anciens les plus ſeurs & les plus authentiques.

Les régles que donne ce Pere ne ſont proprement , que des réflexions ſur les originaux qu'il a eu entre les mains. Suppoſé que ces originaux ſoient auſſi ſeurs & auſſi inconteſtables qu'il les a crûs : on peut dire qu'il n'y a rien que de ſolide dans ſon nouvel *Art de la Diplomatique*. Mais la difficulté eſt de ſçavoir , ſi en effet ces originaux ſont inconſtables. Le P. Mabillon nous les donne pour tels : & ſon autorité doit être d'un grand poids. Aprez tout on n'eſt pas obligé de s'y ſoumettre aveuglément , chacun ayant droit dans les ſciences purement humaines de juger

des choſes par ſoy-méme. Perſonne cependant ne s'étoit encore aviſez d'examiner ces originaux : les uns n'étant pas en état de le faire & les autres ne voulant pas s'en donner la peine.

Le P. Germon eſt le premier qui ſe ſoit chargé de ce travail. Il a fait la critique des plus conſiderables de ces originaux : & aprés les avoir examiné avec ſoin, il ſoûtient que la plûpart peuvent être conteſtez. Il faut avoüer que les preuves qu'il en rapporte ſont capables de faire impreſſion. Au reſte ſi le P. Mabillon trouve mauvais qu'on ait ainſi oſé le troubler dans la poſſeſſion paiſible ou il ſembloit être, d'en être crû ſur ſa parole en ces ſortes de matieres ; du moins il ſera ſatisfait de la maniere dont on l'attaque, on le fait avec netteté & avec force ; mais avec tous les égards & les ménagemens qui ſont deus a ſon merite, & ſans s'écarter jamais des bornes que la bienſéance & l'honnêteté préſcrivent.

Si le Pere Mabillon avoit ſeulement entrepris de nous apprendre

à juger des Chartres faites depuis le douziéme ou le treizième ſiécle ſon nouvel art ſeroit à l'épreuve de la plus ſevere critique, parce qu'il auroit trouvé dans la Chambre des Comptes de Paris & dans le Treſor Royal des Chartres, des pieces inconſteſtables ſur leſquelles il auroit pû établir ces régles. Mais il a voulu remonter plus haut & les régles qu'il nous donne regardent principalement les Diplomes faits ſous les Rois Merovingiens & Carlovingiens, & ſous les premiers de la troiſiéme race. Les Archives publiques ne fourniſſant aucuns originaux de ces tems-là; il a fallu en chercher dans les archives particulieres des Egliſes & des Monaſteres. Le P. Germon prétend que les pieces qu'on en a tirées ſont toutes fauſſes ou du moins ſuſpectes. Pour le prouver il propoſe dans la premiere partie de ſa Diſſertation des raiſons generales, qui montrent qu'on doit ſe défier de ces pieces: & dans la ſeconde il examine ces mêmes pieces en particulier, & tâche d'y trouver des preuves de faux.

On ne doute pas, dit l'Auteur de la Dissertation que l'usage de faire par écrit des donations aux Eglises & aux Monasteres n'ait été reçû en France dés le commencement de nôtre Monarchie ; mais il est difficile que les originaux de ce tems-là soient arrivés jusqu'à nous. Ils étoient écrits sur de l'écorce, sur du papier d'Egypte, sur du parchemin ? tous corps fragiles que le tems consume bien-tôt, s'ils ne sont conservés avec beaucoup de soin & de précaution. Or continue cet Auteur est-il croyable que pendant le cours de tant de Siecles, on ait toûjours apporté un soin égal à les conserver, & qu'on ne les ait pas negligez dans un tems où personne peut être ne pouvoit les lire ? & où la possession paisible de trente années tenoit lieu aux Eglises & aux Monasteres du titre le plus incontestable. De plus les Monasteres les plus anciens d'où l'on tire ces originaux ont été longtems possedez par des Abbés Laïques, qui avoient interrêt de faire perir les titres de leurs Abbayes, & non pas de les

conſerver. Enfin ces Monaſteres ayant été pluſieurs fois pillez, brulez, abſolument détruits par les Barbares ; en ſorte qu'il y reſte à peine aucun monument de bronze où de marbre plus ancien que le douziéme ſiécle ; n'y à t-il pas lieu de craindre que les anciennes Chartres n'ayent eu le même ſort ?

Il eſt nray, reprend l'Auteur, qu'on produit aujourd'huy pluſieurs Chartres, qui ont le nom des anciens Rois & qui paroiſſent originales. Mais comment s'aſſurer qu'elles le ſont en effet ? Le Pere Mabillon avouë de bonne foy, qu'il y a eu en divers tems un grand nombre de Fauſſaires, qui ſe ſont appliquez à contrefaire d'anciens titres il reconnoit qu'il ſe trouve pluſieurs de ces pieces contrefaites dans les Archives des plus celebres Monaſteres, qui pourra nous aſſurer que celles qu'il a recueillies dans ſes livres n'ont point été fabriquées par les mêmes impoſteurs. Le Sceau, les Souſcriptions, les dates ne ſont que des preuves trés-équivoques de la vérité de ces pié-

ces ; puiſque de l'aveu du Pere Mabillon, les fauſſaires avoient l'art de contrefaire toutes ces choſes. L'Ecriture, l'Ortographe, le ſtile en eſt extraordinaire, barbare, & different du ſtile, de l'Ecriture & de l'Ortographe des livres. Mais cela même ſert à rendre ſuſpectes ces pieces ; puiſqu'il ſemble que de veritables originaux devoient avoir l'écriture, l'ortographe & le ſtile conformes à l'uſage du tems où l'on dit qu'ils ont été faits.

Une nouvelle raiſon de ſe défier de ces originaux, continuë l'Auteur, c'eſt que ceux qui ont fait en divers tems le denombrement des pieces qui ſe trouvoient dans les Archives du Monaſtere de Saint Denis, par exemple ne s'accordent pas entr'eux. Le Moine Anonyme de St. Denis, Auteur de l'Ecrit intitulé *Geſta Dagoberti primi*, & que Monſieur du Cheſne a crû contemporain, mais qui conſtamment n'a vécu que long tems aprés Dagobert : cet Ecrivain dis je ne fait mention que de 19 ou 20 Chartres de Dagobert, de la Reyne Nantilde

& de Clovis Second leur fils. Le P. Doublet autre Moine de S. Denis qui écrivoit il y a environ 80. ans, compte jusqu'à 29. Chartres de Dagobert & des autres Rois Merovingiens ses successeurs, & parmi ces 29. à peine s'en trouve t-il cinq ou six de celles dont le Moine Anonyme plus ancien que luy avoit parlé. Le P. Mabillon, qui a écrit 56. ans seulement aprés le P. Doublet, n'a produit des Archives de St. Denis, que cinq diplomes des Rois Merovingiens de ceux que le Pere Doublet avoit publiez : mais en la place de ceux qui avoient été perdus ou qu'il a jugé indignes de son recüeil il en a trouvé d'autres jusqu'au nombre de 31. Ainsi pendant que le Pere Mabillon composoit son livre il y avoit dans les Archives de S. Denis d'autres diplomes des Rois Merovingiens que ceux qui y étoient il y a 80. ans lorsque le Pere Doublet écrivoit : & du tems du Pere Doublet il y en avoit d'autres que du temps du Moine Anonyme. Ce qui prouve évidemment, que ceux qui ont eu la garde de ces Archi-

ves, n'ont pas toûjours été aussi vigilans qu'il seroit à souhaiter.

Le P. Germond dans la seconde partie de sa dissertation attaque en particulier plusieurs diplomes de ceux qui ont été recuillis par le P. Mabillon. Il ne les examine pas tous de peur de fatiguer le Lecteur, mais il fait la critique de quinze tant Merovingiens que Carlovingiens Et ces quinze il les a choisis sans affectation, ne s'y étant attaché plûtôt qu'aux autres, que parce que ce sont les premiers qu'on trouve dans le livre du P. Mabillon; & qu'ils sont du nombre de ceux dont ce Pere paroit avoir fait le plus de cas & qu'il a fait graver entiers ou en partie dans le cinquiéme livre de son ouvrage.

La premiere des piéces qu'il attaque est une Chartre de Dagobert qui a été inconnuë au Moine Anonyme de S. Denis, aussi bien qu'au P. Doublet. Le Pere Germon apporte diverses raisons pour la rendre suspecte : mais il appuye principalement sur le silence de ces deux Auteurs.

Pour la feconde il prétend la convaincre de faux. Cette feconde piece eft la Chartre même, par laquelle Clovis Second dans une affemblée de Prelats & de Seigneurs tenuë à Clichi la feiziéme année de fon regne, confirme au Monaftere de St. Denis l'exemption, qui lui avoit été accordée par Saint Landry alors Evéque deParis. L'Auteur de la Differtation ne difpute pas au Monaftere de S. Denis fon exemption : plufieurs Hiftoriens anciens faifant foy, qu'elle fut en effet accordé par S Landry, & confirmée dans l'affemblée de Clichy par Clovis Second : mais il prétend que la piéce gravée dans le cinquiéme Livre de la Diplomatique, n'en eft point le vray original, ou du moins que cela n'eft point feur. Les preuves qu'il en apporte font principalement la foufcription de Sigebert Royd'Auftrafie mort avant l'affemblée de Clichy : celle de Radobert qui prend la qualité de Maire du Palais qu'il n'a pû avoir en ce temslà : le peu de conformité qu'il y à entre cette Chartre telle qu'elle

eſt repreſentée par le Pere Mabillon, & ce qui en eſt rapporté par l'ancien Auteur de l'écrit intitulé *Geſta Dagoberti Primi.*

Les preuves de faux contre la Chartre ſuivante ſont encore plus facheuſes. Il y eſt dit que Clovis Second & Nantilde ſa mere ne l'ont pas ſignée : parce qu'ils ne ſçavoient pas écrire. Mais le Pere Germon fait voir que le Roy & la Reine ſa mere ſçavoient écrire en ce temslà : & ſur tout que Clovis le ſçavoit dés la premiere année de ſon regne, & même avant la mort de ſon pere. Outre que quand ils ne l'auroient pas ſçu ni l'un ni l'autre on n'auroit point dû en avertir dans cette Chartre puiſque la ſignature du Roy & celle de la Reine n'y étoient point neceſſaires.

La quatriéme Chartre qui eſt encore de Clovis Second eſt fauſſe auſſi, pourſuit le P. Germond; parce qu'on y ſuppoſe la mort d'Erchinoalde, que les Hiſtoriens neanmoins ne remarquent qu'apres celle de Clovis Second, dont il étoit Maire du Palais. La cinquiéme eſt dattée de

la 16e année de Clotaire Troiſiéme, qu'on prouve n'avoir pas regné ſi long tems. La ſixiéme contient diverſes choſes que le Pere Germon prétend être fauſſes,& ne point convenir à Thierry, auquel cette Chartre eſt attribuée. La ſeptiéme & la dixiéme ſe détruiſent l'une l'autre. Dans la huitiéme qui eſt dattée de la 17e. année de Thierry, la Baſilique de S. Vincent y eſt auſſi appellée la Baſilique de Saint Germain, quoyque ce dernier nom ne lui ait été donné que ſous le Regne de Pepin lorſqu'on tranſporta dans cette ancienne Egliſe les reliques de Saint Germain Evêque de Paris. On ne met point ici ce que le Pere Germon dit contre les autres Chartres qu'il examine: on peut conſulter ſa Diſſertatiou. Elle eſt courte & l'on y trouve l'éclairciſſement de pluſieurs queſtions importantes, par rapport à l'Hiſtoire de France & à la Chronologie de nos premiers Rois.

Il faut ſeulement remarquer, avant que de finir cet Extrait, qu'il ne paroît pas qu'on puiſſe refuter

comme il faut cette Dissertation à moins qu'on ne la refute dans tous ses points, car il suffit qu'une seule des Chartres que l'Auteur y attaque soit convaincuë de faux, pour que toutes les autres demeurent suspectes : puisqu'elles se ressemblent toutes. Or si les originaux, sur lesquels le Pere Mabillon appuye son nouvel Art de la Diplomatique, étoient suspects : les régles qu'il y établit ne pourroient avoir aucune solidité : & la meilleure partie de son ouvrage deviendroit inutile.

ARTICLE X.

HISTOIRE DES ESTRENES Par le Pere Tournemine Jesuite : à Monseigneur le Prince.

MONSEIGNEUR

J'offre à vôtre Altesse Serenissime pour Etrenes l'histoire des Etrenes, un pareil présent ne peut manquer de vous plaire. Vôtre esprit vaste & penetrant aime à remon-

ter juſqu'à l'origine des choſes.

Je croyois, Monſeigneur, qu'il ne m'en coûteroit que la peine de lire l'ouvrage latin d'un docte Allemand nommé Lipenius, ou bien une brochure que Mr. Spon fit imprimer il y a trente un an ſur l'origine des êtrenes. Je me trompois : ils n'ont pas épuiſé la matiere, & il faudra que je contribuë du mien pour contenter la curioſité de V. A. S. ſans m'expoſer à vôtre Critique dont la delicateſſe ſent d'abord le foible d'une opinion.

Quoy qu'en diſe Lipenius, la coûtume de donner des êtrenes au premier jour de l'année n'eſt pas une coûtume originairement Romaine : elle a été en uſage dans la Grece, & parmi les Juifs, & depuis les temps les plus reculez. Elle n'a point ſouffert d'interruption dans la Perſe. On ne doit pas être ſurpris qu'elle ſoit ſi conſtante & ſi generalement repanduë. Donner pour recevoir eſt un ſentiment fort naturel, & l'avarice ne s'oppoſe point à cette eſpece de liberalité. On n'a pas toûjours donné les êtrênes de la même

me maniere : les variations de cette coûtume ſont plus ſenſibles dans l'hiſtoire Romaine que dans aucune autre.

Symmaque nous apprend [a] que Titus Tatius Roy des Sabins, peuple originaire de Lacedemone, comme Ovide entre autres la remarqué,[b] inſtitua cette ceremonie à Rome quand il commença d'y regner conjointement avec Romulus. Alors pour êtrenes on préſentoit la vervene & des branches d'arbres coupées dans un bois conſacré à la Deeſſe *strenua*, c'eſt à-dire, à la Deeſſe forte ou plûtôt à la Deeſſe de la force. Le peuple ſimple & ſuperſtitieux croyoit que ces branches & cette vervene donnoit de la force & conſervoit la ſanté. On ſçait que les druides Gaulois pratiquoient la même ceremonie : qu'ils alloient au commencement de l'année prendre dans des bois ſacrés le guy qu'ils diſtribuoient au peuple comme un preſent des Dieux dont la vertu étoit admirable.

[a] *Livre x. Epiſt. xxviii.* [b] *Faſt. livr. I.*

D'où pouvoit venir une ſemblable perſuaſion ? Mes deux Auteurs n'en diſent rien. N'y reconnoiſſez vous pas, Monſeigneur, un ſouvenir confus de l'arbre de vie planté dans le Paradis terreſtre ? Souvenir dont ces Prêtres habiles charlatans ſe ſervirent pour mettre en vogue leurs bois ſacrez, auſquels ils attribuoient la même vertu. Le nom de la Deeſſe *Strenua* confirme mes ſoubçons ſur l'origine de cette ſuperſtition. Il a bien du rapport au mot Hebreu *Elohim* qui peut ſignifier *le Dieu fort*, le *Dieu de la force*. C'eſt de ce mot que Moyſe s'eſt ſervi dans les premiers chapitres de la Geneſe où il parle de l'arbre *de vie* que Dieu avoit mis dans le paradis terreſtre.

Les Romains devenus moins groſſiers negligerent une ceremonie dont l'experience leur avoit appris l'inutilité. On continua neanmoins de ſe faire des preſens au commencement de l'année : on ſe donnoit du miel, des dates, des figues ſeches. C'étoient les mets les plus delicieux d'un peuple encore ſobre & frugal. Lipenius & M. Spon, après Ovide,

pretendent qu'on vouloit marquer par la douceur de ces presens, le desir que l'année passât doucement. L'allusion est fade. Ovide la releve par un trait ingenieux. Il demande pourquoy on joignoit à ces presens rustiques une piece de monnoye; & se fait repondre par Janus :

O quam te fallunt tua sæcula, dixit,
Qui stipe mel sumpta, dulcius esse putes
Vix ego saturno quemquam regnante videbam,
Cujus non animo dulcia lucra forent.
Tempore crevit amor, qui nunc est summus habendi :
Vix ultra, quo jam progrediatur, habet.

La verité est qu'on offroit ces mets parce qu'on les estimoit alors. On continua de les offrir par coûtume quand le luxe, & la molesse Romaine furent montez aussi haut que leur puissance.

La monoye que l'on présentoit,

portoit d'un côté la tête de Janus de l'autre la figure d'un navire. C'eſt la forme la plus ancienne des monnoyes. J'en dis les raiſons dans un éclairciſſement ſur Janus que j'ay eu l'honneur d'envoyer à S. A. S. Monſeigneur le Duc d'Enguien.

Auguſte aimoit à recevoir les étrenes, même du petit peuple : & dans ſon abſence on les portoit dans le veſtibule de ſa maiſon. Il employoit cet argent en ſtatues de ſes Dieux, qu'il plaça en divers endroits de la ville. Le temps nous a conſervé les inſcriptions de quelques unes de ces ſtatues : en voicy une.

Imp. Cæſar Divi F. Auguſtus Pontifex Maximus.
Imp. XIII. Coſ. XI. trib. poteſt XI. ex ſtipe quam Populus Romanus.
Anno novo Abſenti contulit.
Nerone Claudio, Druſo, T. Quintio Criſpino Coſſ.
Volcano.

Tibere ſuivant ſon humeur ſombre & farouche blâmoit ces ma-

nieres bonnes & familieres d'Auguste. Il s'absentoit les premiers jours de l'année pour s'exempter de donner & de recevoir des étrênes: [a] & son chagrin alla jusqu'à défendre qu'on en donnast passé le premier jour de Janvier. Cette céremonie s'étoit étenduë jusqu'au septiéme. Marcellus Denatus s'imagine ici entre Dion & Suetone une contradiction. [b] qui n'y fut jamais.

Suetone parle de ce que Tibere fit d'abord: Dion parle de ce qu'il fit le reste de sa vie. Caligula imita Auguste, & Claude suivit l'exemple de Tibere. Celuy d'Auguste paroît enfin l'avoir emporté : mais la matiere des présens a changé selon le tems & les lieux. Nôtre siecle plus sage a presque aboli l'usage des presens, & n'a retenu que celuy des complimens & des vœux.

Mr. Spon declame fort serieusement contre la coûtume de donner les étrênes, comme contre une ceremonie payenne. Lipenius cite des passages de St. Augustin & de St. Chrysostome, & d'un Concile

[a] *Dion liv. 57.* [b] *dilucidat. insuet. uber.*

d'Auxerre tenu l'an DLXXXVIII. où l'on donne aux étrênes l'épithete fâcheux de *diaboliques*. Cependant la concluſion du docte Allemand n'eſt pas ſi ſevere que celle de M. Spon.

Lipenius n'a pas entendu le paſſage du Concile d'Auxerre qu'il cite. C'eſt le premier Canon de ce Concile : *Non licet Kal. Januariis vecola aut cervato facere vel ſtrenas diabolicas obſervare* le P. Sirmond a prouvé qu'il falloit lire *Vetula aut cervola*. Lipenius aprés le P. Sirmond croit que *vetula* eſt la *pro vitula*, & que le Concile defend de ſe deguiſer en prenant des figures des bêtes. Je doute qu'on trouve ailleurs *vitula facere* pour dire prendre la figure d'une geniſſe. Même en latin du bas empire il faudroit dire *vitulam facere*. Le concile, ce me ſemble, défend là de faire le premier jour de l'an des Sacrifices de geniſſes, ou de biche. C'eſt le ſens propre de ces mots *Vitula facere*. Virgile, les a mis en ce ſens :

Cum faciam vitula profrugibus . . .

Il n'eſt pas extraordinaire de voir

les Conciles occupez à détruire des restes d'idolatrie : & le Concile dont nous parlons, defend dans le Canon 3. d'aller faire des vœux devant les arbres consacrez aux faux Dieux.

Les étrênes jointes à des sacrifices étoient veritablement *diaboliques.* Pour les étrênes degagées de toute superstition, quel mal de les conserver ? Bien-tôt les Heretiques ennemis des ceremonies & certains Catholiques bizarrement scrupuleux defendront qu'on dise bon jour & bon soir, parce que les Payens en usoient ainsi. Ils verront dans cette maniere de parler quelque rapport à la superstition des jours heureux & malheureux. Si ce que j'ay l'honneur de vous offrir vous deplaît, Monseigneur, faites en le même usage qu'Auguste des étrênes des Romains: consacrez-le au Dieu Vulcain. Je suis.

ARTICLE XI.

EXTRAIT D'UNE LETTRE *écrite à Mr. Leibnits par le P. Bouvet de la Compagnie de Jeſus.* A Pekin le 4. Novembre 1701.

QUoy-que vous ne m'euſſiez point parlé dans vos Lettres précedentes de vôtre nouveau calcul Numerique, Mr. ce que j'en avois ouy dire en general à quelqu'un de mes amis, qui en avoit ouy parler, m'avoit donné un grand deſir d'en apprendre quelque choſe de vous-même. Mais ce que vous avez eû la bonté de me mander dans vôtre derniere lettre a ſurpaſſé mon attente, & a excité dans moy une vraye paſſion d'en pouvoir apprendre de vous-même toute l'économie, non-ſeulement pour le ſaint uſage que vous apprenez à en faire en faveur de la Religion, qui eſt le principal motif qui le doit faire eſtimer, ſur tout à des gens de ma profeſſion ; mais encore à cauſe du merveilleux rapport que je trouve

qu'ont vos principes avec ceux, ſurquoy je me figure qu'étoit fondée la ſcience des Nombres des Anciens Chinois, & les autres Sciences dont ils ont perdu la connoiſſance; entre autres la Phyſique ou la ſcience qui enſeigne les principes & les cauſes de la generation & de la corruption de toutes choſes. En quoy les anciens Sages de la Chine trouvoient toute la même analogie que dans les nombres; dont toute la ſcience étoit fondée ſur un ſyſteme, qui n'eſt en rien different de vôtre table numeraire, que vous établiſſez pour fondement de vôtre calcul numerique: d'où vous paſſez comme les Chinois de la generation des nombres, à la production des choſes, en gardant la même analogie dans l'explication de l'une & de l'autre.

Au reſte je ne parle icy que de la table numeraire à laquelle vous joignez la progreſſion geometrique double, que les Chinois ont choiſi comme la plus ſimple de toutes, & celle qui contient la plus parfaite harmonie. Et pour vous faire voir, Monſieur, que cette table eſt ſans y

rien changer la même choſe, que le ſyſteme des *Coüa* ou petites lignes du Prince des Philoſophes de la Chine, je veux dire *Fo-hü*, je vous demande trois choſes que vous m'accorderez aſſurement ſans peine. 1°. Je vous prie de pouſſer vôtre table numeraire qui dans vôtre lettre n'eſt continuée, que juſqu'au 5e. degré de la progreſſion Geometrique double, c'eſt-à-dire, juſqu'au nombre 32. de pouſſer, dis-je, vôtre table juſqu'au 6e. degré de cette même progreſſion, c'eſt-à-dire juſqu'au nombre 64. ou plûtôt juſqu'au nombre 63. ſeulement puiſque le 63. avec le zero qui eſt à la tête de la progreſſion fait 64.

Vôtre table par l'augmentation de ce degré de la progreſſion double étant allongée d'une moitié : je vous prieray 2°. de ſuppoſer que tous les zero qui ſont comme les images du neant ou des imperfections ſont changez en autant d'i briſez, comme vous voyez dans cette paranthese (¦) : & que toute vôtre table eſt composée ſeulement de petites lignes entieres & briſées comme celle de *Fo-hü*.

Après cette ſuppoſition je vous prie 3°. de couper vôtre table en deux moitiez, dont chacune contiendra 32. rangs chacun de 6. petites lignes entieres ou briſées, & de la dreſſer l'une proche de l'autre, comme deux colonnes, de maniere que les deux extremitez qui ſe touchoient avant la ſection ſoient dans une ſituation oppoſée. Cela fait, courbez & arcuez l'une vers l'autre en demi cercle ces deux colonnes numeraires, en telle ſorte que les deux extremitez ſuperieures s'uniſſent enſemble, auſſi bien que les deux extremitez inferieures : puis comparez cette figure avec la figure circulaire Chinoiſe, que je vous envoye; & voyez, ſi vous y remarquerez quelque difference, & ſi vous n'y decouvrirez pas toute cette merveilleuſe harmonie qui ſe trouve dans vôtre table.

Cette figure eſt une des figures de *Fo-hü*, qui par l'art admirable d'une ſcience conſommée, à laquelle vous ſemblés prendre le droit chemin pour faire remonter les hommes qui l'ont perdu depuis plus de

30. ou 40. ſiécles, avoit ſçû renfermer, comme ſous deux ſimboles genéraux & magiques, les principes de toutes les ſciences de la vraye ſageſſe. Et ce grand Philoſophe dont la phyſionomie n'a rien de Chinois quoyque cette nation le reconnoiſſe pour l'Auteur des Sciences & pour le Fondateur de la Monarchie, avoit bâtie ce ſyſteme de ſa figure circulaire, ce ſemble, pour calculer & reconnoître exactement toutes les periodes & les mouvemens des corps celeſtes, & donner des connoiſſances claires de tous les changemens, qui par leur moyen arrivent continuellement & ſucceſſivement dans la nature.

La ſeconde figure que vous voyez renfermée dans la premiere & qui eſt une eſpece de quarré magique, eſt la même que la premiere pour les membres qui la compoſent; mais trés-differente ſans doute pour la ſituation de ſes parties & pour les uſages auſquels *Fo-hü* qui en eſt l'Auteur les a fait ſervir: uſages qui ne ſont & n'ont été connus de perſonne, non plus que ceux de la premiere figure, peut-être depuis

le commancement de cette ancienne Monarchie. Les divers commantaires qu'on en a fait en differens tems même avant Confusius, n'ayant servi qu'à en rendre l'intelligence plus obscure.

Que si vôtre table numeraire est absolument la même que celle que *Fo-hü* a employée pour former son systeme (qui passe chez les Sçavans pour un systeme de nombre) comme vous le reconnoitrez vous même, dés que vous aurez comparé l'un avec l'autre, vous reconnoitrez peut-être aussi en même tems, Mr. que la science à laquelle vous trouvez avec raison que l'ordre naturel & harmonique des nombres de cette table continuée selon les degrez de la progression geometrique double, donne de grandes ouvertures, ne doit pas passer pour une nouvelle science au moins à la Chine : puisque le systeme des petites lignes qu'on attribuë au Fondateur de la plus ancienne Monarchie du monde, semble n'être autre chose que cette science, dont l'invention ne doit pas laisser de vous

attirer en Europe la même gloire parmi les Sçavans, que ſi jamais perſonne au monde n'y avoit penſé.

Pour moy, qui en méditant aſſez long-tems ſur le ſyſteme des petites lignes qui paſſe ici depuis trés-long-tems pour une enigme inexplicable, ay crû entrevoir l'économie, la beauté & l'étenduë de cette ſcience : comme vous aurez pû comprendre par une lettre que j'écrivis l'an paſſé en France ſur ce ſujet & que je priay qu'on vous communiquât : je vous avoüeray que la conformité de vôtre invention avec cet ancien ſyſteme, qui eſt la choſe que j'eſtime le plus au monde en fait de ſcience, a beaucoup relevé dans mon eſprit la haute eſtime que j'avois pour vôtre perſonne, & me fait eſperer qu'en ouvrant ces nouvelles routes à nos Sçavans, on pourra un jour recouvrer la connoiſſance du vray ſyſteme de la nature & de toutes les autres Sciences, telle à peu prés que l'ont eu autre fois les premiers Patriarches du monde ; ſoit qu'ils l'euſſent obtenuë comme par un

don gratuit du Ciel ; ſoit qu'ils l'euſſent acquiſe avec le tems par la force de leur genie & par l'aſſiduité & la longueur de leur travail.

Eſtant dans les principes où vous êtes, Mr. je ne ſuis nullement étonné du deſſein charaćteriſtique que vous propoſez pour peindre les penſées : de maniere que les mêmes caraćteres ſerviſſent tout à la fois à calculer, & à démontrer en raiſonnant &c. Car ce genre d'écriture me paroit renfermer la véritable idée des Jerogliphes anciens & de la cabale des Hebreux : auſſi-bien que des caraćteres de *Fo-hii*, lequel eſt regardé à la Chine comme le premier inventeur des lettres ou Jerogliphes de cette nation ; pour la formation deſquels on dit communément qu'il emploïa les 64. combinaiſons des lignes entieres & briſées de ſon ſyſteme, leſquelles ſont comme autant d'expreſſions differentes des nombres. Mais comme les Chinois ne connoiſſent nullement la valeur des nombres cachez ſous ces expreſſions ou ſymboles algebraïques, & conſéquemment

qu'ils ignorent entierement les rapports que leurs carracteres avoient avec ces premiers ſymboles, ils ſe ſont tellement alterez & corrompus par l'uſage vulgaire, auſquels ils ſont employés depuis ſi long tems qu'il en reſte très peu qui ſe ſoient conſervez aſſez entiers pour pouvoir être referez à leur vraye & premiere origine.

il me ſemble que le plus court moyen de retablir cette ancienne characteriſtique dont l'idée me paroît aſſez ſemblable à la vôtre, ſeroit premierement de rétablir le ſyſteme de *Fo-hü*, & d'employer la progreſſion geometrique double comme pour lui donner une Metaphyſique naturelle & pour rediger dans un ordre très-ſimple & très-naturel toutes les idées à leurs genres & à leurs eſpeces rangées par degrez plus ou moins univerſels; comme dans un arbre genealogique dont toutes les diviſions & ſubdiviſions des branches depuis le tronc juſqu'aux derniers rameaux ſeroient faites en ſuivant cette progreſſion double. Ainſi le point (.)

qui eſt le ſigne le plus ſimple qu'on puiſſe imaginer, pour repreſenter l'unité ſera auſſi le ſigne characteriſtique du premier principe & de l'être tranſcendant, & ſervira à repreſenter le plus ſimple le plus parfait & le plus fecond de tous les êtres,

2°. Les deux genres qui procédent immediatement du premier principe, ſçavoir le parfait & l'imparfait, ſeront repreſenté par les lignes du nombre binaire & du nombre ternaire *(..) (...)*, ou par deux petites lignes : l'une entiere & ſigne du nombre parfait & impaire *trois*, & conſéquemment trés propre pour repreſenter le genre univerſel des choſes ou des idées parfaites, & l'autre briſée - -, & ſigne du nombre pair & imparfait & propre à repreſenter le genre des choſes ou des idées imparfaites.

3°. Puiſque ſuivant la progreſſion geometrique double, le ſecond degré de generation eſt quatre, 1. produiſant 2., & 2. produiſant 4.; les deux genres du premier degré, ſçavoir le genre parfait & le genre

imparfait doivent produire 4. genres ſubalternes à chacun des 2. genres ſuperieurs, ſçavoir le genre plus parfait & moins parfait qu'on peut repreſenter ſimplement & naturellement par de doubles lignes en cette maniere ⚌, ⚍, ⚎, ⚏, ou bien par des caracteres de vôtre table 11. 10. 01. 00. qui reviennent au même.

4°. dans la progreſſion geometrique double, le 3e. degré de generation étant 8. double de 4. le 3e. degré de generation des genres des choſes ou des idées en doit contenir 8. ſçavoir deux ſubordonnez à chacun des quatre genres Superieurs & differentiez entre-eux par les idées ſimples de plus & de moins. Par exemple pour rendre la choſe ſenſible dans le ſujet des couleurs; comme la lumiere & l'ombre ſont les deux genres ou principes univerſels, le genre lumineux dans un degré plus intenſe produira le genre blanc, & dans un degré moins intenſe le genre de couleur jaune : & l'ombre au contraire dans un degré plus intenſe produira le noir, & dans

un degré moins intenſe le bleu ; qui ſont comme les quatre couleurs elementaires. De ces 4. couleurs, qui ſont comme 4. genres par la ſeule difference du plus ou du moins, il en n'aît huit autres qu'on peut diſtinguer par des noms, qui nous marquent leurs genres & leurs differences ; comme plus & moins blanc, plus & moins jaune, plus & moins bleu, plus & moins noir : & l'idée de ces huit genres ou ſortes de couleurs peuvent être très bien repreſentées & d'une maniere égallement ſimple & naturelle par les huit combinaiſons de trois lignes pour marquer le 3e. degré de generation en cette maniere

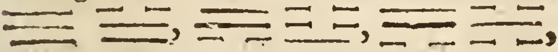

blanc jaune bleu

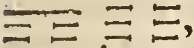

noir. Ce ſont là les huit caracteres de la figure fondamentale du ſyſteme de *Fo-hii* appellée *pacoüa tou* (figure des huit *coüa* ;) que tous les ſçavans ont toûjours regardé comme le fondement de toutes les ſciences, ſans que perſonne en ait

encore pu comprendre le veritable ſens, que je croy neammoins ſe reduire à peu prés à ce que je viens de dire à ce ſujet.

5°. De ce 3e degré ſi on monte au 4e parceque 8. produit 16. dans la progreſſion double, ſuivant cette analalogie les 8. genres repreſentez par les huit caracteres trilineaires de la figure de *Fo-hii* en produiſent 16.autres, ſçavoir chacun deux, qui gardant entr'eux la même analogie que leurs generateurs, ne different que du plus ou du moins. Et on les peut repreſenter très-naturellement par 16. caracteres compoſez chacun de 4. lignes briſées & entieres, & combinées ſuivant la même analogie.

6°. De ce quatriéme degré de generation on paſſe de la même maniere au 5e. qui contient 32 genres ſpecifiques, ou eſpeces generiques, repreſentables par 32 caracteres compoſez chacun des deux mêmes ſortes de lignes diverſement combinées enſemble au nombre de 5, pour marquer le 5e. degré de generation. Enfin de ce 5e. degré on monte au

6e, qui contient 64. especes de choses ou d'idées que *Fo-hii* a voulu sans doute representer par les 64 caracteres sextilineaires de sa figure ; tous symboles naturels des idées qu'ils réprésentent, lesquels joints ensemble dans cet ordre admirable qu'il les a rangé dans sa double figure carrée & circulaire, fournissent une methode très parfaite pour traiter à fonds & expliquer très clairement, & sans embarras ni difficulté & par les mêmes termes & analogies les principes de toute sorte de science.

Il y a icy une reflexion à faire sçavoir que pour passer du 3e. degré de generation au 6e. le plus court seroit de multiplier par huit chacun des huit termes du 3e. degré. Par cette multiplication on auroit le même nombre de 64. & on se delivreroit par là de deux degrez de genres subalternes, dont la multitude ne peut causer que de la difficulté & de l'embarras dans une science, telle qu'est ce genre de Metaphysique, qui doit être égallement simple & universel. Outre cela cette explication donneroit heureusement cette

difference des huit degrez qu'Ariſtote donne à ſes qualitez ; ainſi pour appliquer cecy au même ſujet que nous avons pris cy-deſſus pour exemple , je veux dire aux couleurs , on diſtinguera par ce moyen avec une netteté admirable 64. couleurs differentes ſous 8 genres principaux, dont chaque genre en contient 8. En quoy il y a cecy d'admirable, que ces 8. genres de couleurs étant rangés ſelon l'ordre que nous les avons rapporté cy-devant , & diſtingué chacun en ſes huit degrez qui forment 8. nuances differentes ; ces 8. nuances unies enſemble ne feront qu'une ſeule nuance univerſelle de 64. ſortes de couleurs chacune differente de leurs voiſines ſeulement d'un degré.

Ce que j'ay dit des couleurs ſe peut & doit dire de la même maniere de tous les autres ſujets, auſquels on voudra appliquer cette nouvelle, ou plûtôt cette ancienne Metaphyſique, qui peut-être à quelque rapport à celle, Monſieur, dont vous faites eſperer aux Sçavans de donner des demonſtrations, & qui pour cet-

te raiſon merite que vous y daigniez faire quelque attention. Ainſi avec deux ſeuls principes, ou deux ſortes de matiere ; en ſuivant les regles & l'analogie de ce ſyſteme, on explique la multiplication de toutes les eſpeces des êtres purement corporels. De plus ſuivant le même ſyſteme, lors qu'on dira de quelque ſujet qu'il eſt *album ut quatuor, nigrum ut octo, calidum ut duo, frigidum ut ſex, ſiccum ut quinque, humidum ut ſeptem, ſive ut in ſeptimo gradu, &c.* on aura une idée auſſi nette & auſſi exacte de ce que l'on dit, que quand on dit qu'un degré eſt la 360e. partie d'un cercle, ou qu'un ſigne celeſte eſt la 12e. partie du Zodiaque, &c.

Il eſt tres-vray-ſemblable, qu'Ariſtote, & les autres grands Philoſophes qui ont parlé comme luy, ont eû ces mêmes idées ; & ſi la poſterité a trouvé de l'obſcurité dans leurs expreſſions, , ce n'eſt que faute d'avoir compris leurs penſées & bien conçû leur veritable ſyſteme. Peut-être que ce ſyſteme, quand on l'aura bien examiné, ſe trouvera rouller tout entier ſur les mêmes principes

que celuy de *Fo-hü*, qui à mon avis tant pour ſon antiquité, que pour la netteté, la ſimplicité, la ſolidité & l'univerſalité de ſon ſyſteme, merite avec beaucoup de raiſon d'être regardé comme le Prince de tous les Philoſophes. Ce que je croy pouvoir avancer, ſans prétendre par là donner à la Chine pour la ſcience la ſuperiorité par-deſſus toutes les autres nations du monde. A Dieu ne plaiſe que je commette une injure ſi atroce contre l'Europe ma chere patrie, qui en fait de hautes ſciences eſt auſſi ſuperieure à la Chine que la Chine eſt diſtante de l'Europe. Car quoy que cette nation regarde ce grand homme, comme ſon premier maître & comme le fondateur de ſa Monarchie, il y a de fortes raiſons ſuivies par de tres-habiles Docteurs (je parle du plus grand nombre) qui font voir que *Fo-hü* ne mit jamais le pied dans la Chine.

La plû-part des choſes que l'on rapporte tant du tems où il a vêcu, que de celles qu'il a faite, ſont telles qu'il eſt aiſé de juger par la conformité preſqu'entiere que tout cela a

avec

avec ce que nos anciens Auteurs & ceux du Levant ont raporté de Zoroaſtre, de Mercure Triſmegiſte, ou même d'Enoch, que *Fo-hü* n'a été autre que quelqu'un de ces grands perſonnages. Les deux jerogliphes de ſon nom même donnent quelque lieu de le conjecturer. Car le premier jeroglyphe *fo* eſt compoſé de deux autres caracteres ſçavoir *gin* (*homo*) & *Kiven* (*canis*) comme qui diroit *homo canis*, *ſive canica ſagacitate in venandis & perquirendis rerum omnium cauſis & principiis*, auſſi-bien que Mercure Triſmegiſte, que les Auteurs des Jerogliphes emblematiques ont repreſenté avec une tête de chien ſur un corps humain. Le ſecond caractere *hi* ſignifie victimes ; terme qui donne à connoître que *Fo-hü* a été ſacrificateur, ou grand Prêtre ; & que c'eſt luy qui a reglé l'ordre des ſacrifices & du culte religieux. Outre ce nom ordinaire on luy donne encore dans les livres le titre de *Taï-hao* qui ſignifie tres-grand & trois fois grand, ou Triſmegiſte.

Revenons à ſon ſyſteme ſur le-

quel je dois encore faire remarquer 1°. que les huit genres du 3e. ordre de generation, chacun avec ses huit especes sont representez dans la figure quarrée dans autant de lignes horisontales contenant huit caracteres sextilineaires; lesquels caracteres dans la supposition de la generation des 64 especes faite par la multiplication octonaire de chacun des 8 genres du 3e. degré de generation doivent être considerez comme produits immediatement par la combinaison de chacune des 8 caracteres trilineaires ou simples, tant avec lui même qu'avec chacun des sept autres; de telle maniere que le caractere simple combiné fasse la moitié inferieure & le caractere simple ajouté par la combinaison, fasse la moitié superieure du caractere double comme on voit dans la figure quarrée.

Je dois faire remarquer en second lieu que dans ce systême qui a été fabriqué il y a plus de 4600. ans si on en croit la Chronologie Chinoise; & qui consequemment est le monument le plus ancien qui soit

ſur la terre ayant été fait par un homme trés éclairé, & qui ne pouvoit ignorer l'âge du monde & l'ordre que le Createur a tenu dans la création ; lui qui prétendoit ſur tout enſeigner à la poſterité par ce ſyſtême, les cauſes & les principes veritables de la production de l'univers & de toutes les parties qui le compoſent. Je dois faire remarquer, dis-je, que ce Philoſophe a dû pour faire recevoir ſa doctrine, avoir égard à l'ordre de la création dont la connoiſſance devoit encore être très diſtincte & univerſelle de ſon temps, auquel les enfans de Noë étoient encore vivans ou étoient morts depuis peu de temps.

Auſſi eſt-ce pour cela, ce ſemble, & pour repreſenter comme au naturel, la ſuite des productions de toutes les creatures des ſix jours raportez par Moyſe, que ce Philoſophe qui doit avoir vêcu avant luy, a étably ſix degrez de generation dans ſon ſyſtême. C'eſt auſſi ſans doute pour conſerver la memoire du ſeptiéme jour que Dieu ſanctifia par ſon repos, après l'ouvrage de ſix

jours, & qu'il obligea l'homme d'obſerver religieuſement pour conſerver la memoire des bienfaits infinis de ſon Auteur, que *Fo-hü* a conſacré le ſeptiéme nombre dans le ſyſteme de ſa figure circulaire, dont toutes les revolutions finiſſent & commencent dans le ſeptiéme : myſtere que les Chinois n'ont jamais entendu, & que nous eſperons un jour developer avec l'aide particuliere du Ciel.

Je dois faire remarquer en troiſiéme lieu pour faire voir la conformité de vôtre belle demonſtration de l'exiſtence d'un Dieu Createur de toutes choſes, tirée des nombres, avec celle que renferme le ſyſteme de *Fo-hü* ; que puiſque ſon ſyſteme roule ſur la progreſſion geometrique double 1. 2. 4. 8. 16. 32. 64. continuée juſqu'au ſeptiéme terme dont 1. ou plûtôt *(.)* eſt le principe ou le premier terme & comme le generateur de tous les autres : 2. le premier degré de generation : 4. le 2e. degré. 8 le 3e. degré, &c. & puis qu'il donne dans ce ſyſteme les ſix derniers termes de cette progreſ-

ſion, pour les ſymboles ou images des ſix degrez de generation de toutes les choſes naturelles, il s'enſuit que comme le ſecond terme ou premier degré de generation. 2. qui eſt l'expoſant des characteriſtiques du Ciel & de la terre, il s'enſuit, dis-je, que comme 2. eſt le premier degré de generation & qu''il a 1. pour principe de ſa generation : de même le Ciel & la Terre doivent être ſelon *Fo-hü* le premier degré des productions naturelles & avoir un principe unique de leur production repreſenté par 1. premier des ſept termes de la progreſſion double 1. 2. 4. 8. 16. 32. 64. verité qui d'ailleurs eſt inconteſtablement établie dans les livres claſſiques de la Chine ; puis qu'on lit dans le livre des Rites ce paſſage *Taï y fen ël quei tienti.* C'eſt à-dire l'unité tres-grande, ou trois-fois grande, ou pour mieux dire encore, *l'unité Trine.* (car les deux Jerogliphes *Taï-y* renferment tous ces trois ſens) eſt le principe du Ciel & de la Terre.

Mais pour faire voir que ce *Taï-y*, ou cette grande unité dont parle

le Livre des Rites, eſt une unité réelle, intelligente, toute puiſſante & la même choſe que *Xamti*, Souverain Seigneur du Ciel & de la Terre, il ſuffit de dire qu'on lit dans le *Che-ki* qui eſt un Livre ancien d'Annales fort eſtimé & écrit avant la naiſſance de JESUS-CHRIST, qu'enciennement on ſacrifioit & offroit des victimes du premier ordre au *Taï-y*. c'eſt à-dire *uni maximo* dans le *Kiao* lieu deſtiné aux ſacrifices de *Xamti*. Aquoy je puis ajoûter qu'il eſt rapporté dans un Rituel à peu près auſſi ancien, qu'autrefois on ſacrifioit de la même maniere à *Y-ſan*, c'eſt-à-dire *uni trino*.

La conjecture, dont vous me parlez, touchant les caracteres & la langue des Chinois me paroît veritable. Il y a, comme je croi, de l'artifice dans la conſtruction des caracteres Chinois: & cet artifice eſt l'effet d'une ſcience & d'une ſageſſe conſommée des premiers Patriarches du monde, que j'en croy les Auteurs, & non pas les Chinois dont les Jeroglyphes tout alterez qu'ils ſont, me paroiſſent être les

mêmes que ceux des Egyptiens : & leurs mots qui ont souffert une alteration bien plus considerable, ayant encore beaucoup de rapport pour le son & pour le sens aux autres langues & sur tout aux plus simples & aux plus anciennes ; comme sont la langue sainte & les langues Orientales. Si j'ay du loisir je pourray un jour faire plusieurs remarques curieuses sur ce sujet, qui me paroît avoir de quoy fournir beaucoup de matiere.

Les occupations des Jesuîtes François, depuis que nous sommes entrez dans cette Mission, ont été sujettes à tant de distractions, & traversées par tant de difficultez que nous n'avons pû encote joindre aux travaux ordinaires de la Mission, qui comme vous sçavez doit être nôtre principal employ, le plan régulier que nous avions dressé pour travailler à éclaircir les choses de la Chine, & à donner connoissance des sciences de cette nation à l'Europe. Mais à present que le Ciel nous met en état de pouvoir commencer à y tra-

vailler ſerieuſement par le repos que nous allons goûter avec l'aide de Dieu, au milieu de nos travaux & par le nombre de nos compagnons qui va ſe multiplier conſiderablement chaque année, auſſi bien que le nombre de nos établiſſemens, nous eſperons d'oreſenavant pouvoir envoyer chaque année en Europe des connoiſſances, qui feront un vray plaiſir aux Sçavans; & en particulier à ceux qui s'intereſſent & qui contribuent comme vous d'une maniere ſi exttaordinaire à la perfection des Arts & des Sciences.

Nous ſuppoſons auſſi de nôtre côté, & nous eſperons du grand zele que vous montrez, Monſieur, pour la propagation de la foy dans ce grand Empire, que vous voudrez bien nous communiquer vos propres découvertes, & de celles de cette illuſtte Accademie qui commence de travailler à vôtre exemple & ſous vos auſpices. Ce ſeront de nouvelles armes dont les Miſſionnaires ſe ſerviront icy pour détruire peu à peu l'Empire du demon, & pour

y établir ſolidement celui de J. C.

Je ſouhaiterois avoir quelque Dictionnaire traduit en quelque langue d'Europe pour vous l'envoyer; mais je n'en ay point. Le P. Visdelou eſt en état d'en commencer un qui ne laiſſera rien à deſirer ſur ce ſujet, ſi ce n'eſt peut être l'Analyſe des caracteres que vous ſouhaitez. Pour moy j'avois une inclination particuliere pour travailler à cette Analiſe: mais je crois que je ne dois pas pour cela me diſtraire de quelqu'autres études plus importantes pour le bien de la Religion, & même par rapport à nos ſciences. La traduction du Dictionnaire Chinois en Tartarre que l'Empereur fait faire par des gens très-habiles, n'eſt pas encore achevée; ſi tôt qu'elle le ſera, qu'elqu'un de nous en fera une traduction Latine ou Françoiſe, pour donner tout à la fois à l'Europe la connoiſſance de trois langues étrangeres; car la langue Chinoiſe & ſes carracteres ſont comme deux langues differentes dont l'une parle à l'oreille & l'autre aux yeux.

En attendant je feray chercher le Livre dont vous me parlez ; je veux dire celui ou les figures des choses sont jointes aux mots, avec un autre où sont les figures des vases anciens, des sacrifices, & autres choses semblables avec leurs inscriptions en anciens Jerogliphes. Cet ouvrage est icy du même goût que nos Livres de Medailles anciennes : l'explication des inscriptions y est ajoûtée en Jeroglyphes ou caracteres modernes, s'ils se peuvent trouver à tems, je vous les enverray cette année avec quelque échantillon du papier que vous souhaitez & ensuite le secret de faire ce grand papier, si je puis l'obtenir.

Pour vôtre belle découverte des nombres avec la démonstration que vous en tirez pour établir le dogme de la création, il faut attendre quelque occasion favorable pour en parler & vous faire connoître à l'Empereur, qui depuis quelques années ayant achevé de se satisfaire sur ce qu'il desiroit de la Theorie de nos sciences, ne nous donne pas la méme facilité qu'au-

paravant de l'entretenir de ces sortes de choses. D'ailleurs lorsqu'on luy parle de quelque chose, comme il faut être prêt sur toutes les questions qu'il peut faire à ce sujet & que vous ne m'avez pas encore fait la grace de me communiquer tout ce qui seroit à desirer sur cela je seray peut-être obligé d'attendre quelque nouvelle connoissance à cet égard.

Depuis que je suis retourné d'Europe: L'Empereur ne m'a point donné d'autre occupation pour son service, que celle de travailler avec deux de mes Compagnons que je lui ay amené & avec le P. Thomas, à une Carte Topographique de 20 pieds en quarré, que nous lui fimes l'hyver dernier d'un Canton de cette Province de 15. lieuës d'étenduë depuis cette ville vers le midy. Mais cette occupation ne m'a donné lieu de faire aucune découverte que je juge meriter de vous être écrite; si ce n'est qu'en faisant la Carte de *Haï-çù* Maison de plaisance où l'Empereur va tous les ans prendre pendant quelques jours

le divertiſſement de la chaſſe, nous vîmes parmi les bêtes fauves qu'il y a de pluſieurs eſpeces & en trés-grand nombre, une ſorte de mulets & mules ſauvages, qui ne diffèrent en rien des domeſtiques, ſi non que cette eſpece multiplie en Tartarie, où on les prend, comme les autres animaux. Peut-être que ce qui rend ſteriles les Domeſtiques, c'eſt cette éducation contrainte & gênée ; de même que les Elephans que nous avons vû à Siam : où ceux qui ont l'Intendance des Elephans du Roy, auſſi-bien que leurs paleferniers, nous ont tous aſſurez que les Elephans devenoient ſteriles dès qu'ils étoient apprivoiſez, & qu'on les élevoit dans les écuries, au lieu que lorſqu'on leur laiſſoit la liberté d'aller dans les bois ou le Roy de Siam en à pluſieurs haras, ils multiplient auſſi-bien que les ſavuages, avec leſquelles les Elephans femelles des haras du Roi ſe mélent. Cette année l'Empereur outre ſa chaſſe ordinaire de Tartarie qui a été de près de quatre mois en a fait une extraordinaire

c'eſt la chaſſe de l'Eſlan ou de l'Orignac. Il en a tué plus d'une vintaine de ſa propre main; c'eſt dans ſon propre pays qu'il eſt allé faire cette belle chaſſe. L'Orignac & le Caſtor qui ſe trouvent dans ces quartiers-là comme dans l'Amerique Septentrionale, eſt une nouvelle raiſon de conjecturer que ces deux continens ont quelque communication entre eux.

Je garde les queſtions de Mr. Scrokius & celles du Pere Cochanski pour y répondre moy-même, ou quelques uns de mes compagnons. Ceux qui ont dit que le Prince heritier de l'Empire apprenoit ou avoit appris quelque langue de l'Europe ont été mal-inſtruits. L'Empereur a bien eu quelquefois la curioſité de nous faire écrire devant lui les Lettres de nôtre Alphabet, & de nous faire lire de nos livres, auſſi bien que les Princes ſes enfans, mais jamais avec deſſein de les apprendre. Il eſt vray que ſa Majeſté, & quelques uns de ſes enfans à ſon exemple, ayant trouvé les caracteres de nos chiffres plus ſimples & plus commodes que

les leurs pour le calcul , s'y ſont tellement accoûtumez qu'ils ſe ſervent de nos tables de Sinus &c. & de logarithmes, comme nous mêmes. J'en avois fait relier proprement pluſieurs exemplaires en France pour cette raiſon, dont ils ſe ſervent à preſent.

Vous avez trés-grande raiſon, Monſieur, de croire que les caracteres Chinois doivent avoir de la liaiſon; car ils en ont en effet & une trés-grande qui ſeroit d'un merveilleux uſage pour apprendre à les connoître & à les retenir ſans crainte de les oublier, ſi on connoiſſoit bien cette liaiſon & les vrayes Raiſons de leur conſtruction qui ne tient rien du caprice ni du hazard. Si on connoiſſoit cette liaiſon & ſi les Dictionnaires étoient faits ſelon une methode fondée ſur cette liaiſon, ce ſeroit un plaiſir charmant que l'étude de ces caractere qui faute de cela eſt l'étude la plus ennuyeuſe & la plus rebutante qui ſoit au monde. Dans tous les Dictionnaires il y a à la tête une liſte des caracteres radicaux dont tous les autres ſont compoſez, & ſous leſquels

on les a diſtribuez, comme dans autant de claſſes : mais parce que dans ces Dictionnaires on n'a eu égard qu'au nombre des traits pour l'ordre de leur arrangement, afin de pouvoir trouver plus aiſément ceux que l'on cherche ; on ne peut gueres tirer d'autres avantages de ces Dictionnaires.

Avant que finir cette Lettre que je trouve déja trop longue, pour ce qu'elle contient ; vous ne ſerez peut-être pas faché d'avoir l'Analyſe de quelques uns des Jérologlyphes qui ſont employez depuis plus de 4500. ans par les Philoſophes de cet Orient, pour marquer le ſouverain être, qu'ils ont connû & adoré auſſi clairement du moins que les autres Philoſophes de toutes les autres nations, excepté les Chrétiens & les Juifs. Ces Jeroglyphes en feront une preuve qui peut paſſer pour démonſtration devant des perſonnes capables comme vous de juger de ces ſortes de choſes. Le point & l'unité étant les principes de la ſcience de la grandeur continuë, & de la grandeur diſcrette, ou plûtôt de l'Arithmetique & de la Geo-

metrie, qui ſont les deux baſſes, ſurquoy roulent toutes les ſciences Chinoiſes. Il ne faut pas s'étonner ſi les anciens ſages pour exprimer le ſouverain être qui eſt le principe de tous les autres & le plus ſimple de tous, ont employé les ſignes du point & de l'unité & ſe ſont ſervis pour cet effet de ces deux caracteres *(.) (—)* qui ſont les deux plus ſimples qui puiſſent s'imaginer & comme les deux premiers principes de tous les autres. C'eſt pour cela 1°. qu'anciennement pour exprimer l'idée de Maître, de Seigneur, de Souverain, ils marquoient ſeulement un point *(.)* qu'ils prononçoient *Chu* (Dominus) Ainſi que tous ou preſque tous les Dictionnaires en font foy. 2°. Dans le Livre Claſſique *Chu-Kim*, le caractere de l'unité *(-)* eſt employé auſſi pour marquer l'unique & ſouverain être *ou eï-yĕ.*

Dans le texte du Livre *Li-ki*, ce même caractere ſert comme j'ay dit à marquer la divinité. (*Tai-yĕ fen el guei tien ti*, c'eſt-à-dire *unitas ter maxima vel unus ter maximus*

& principium cœli & terræ , car le termes *tay* , signifie *maximus yẽ unus*: & ces deux termes joints ensemble renferment le nombre ternaire ou unité trine ; comme les Chinois disent ordinairement avec leur Dictionnaire , sans qu'ils entendent à present ce qu'ils disent *Tai-yẽ han san hoc est unus maximus involvit Trinitatem (personarum scilicet)*

Il faut remarquer icy que le caractere *Taï Maximus* est composé de deux autres , sçavoir *Tá Magnus* & du point *(.) Dominus.* Ainsi *Taï-yẽ* analisé signifie exactement *unus magnus Dominus* , titre qui ne convient qu'à Dieu seul aussi-bien que *unus trinus maximus.* De-là vient que pour marquer par un seul mot cette même idée , ils ont joint le caractere de l'unité (–) au caractere *Ta, magnus,* & en ont fait le caractere *Tien* , qui signifie plûtôt le Ciel Archetype que le Ciel materiel , pour lequel il est employé également. Ajoûtez encore à cela le grand rapport qu'a le mot de *Tien* , tant pour l'idée que pour le son , au mot Θεὼν, Θεὼς , l'un & l'autre étant également aspiré

dans la prononciation. Ce mot qu'ils ont ſouvent dans la bouche *yĕ ta guei Tien*, c'eſt à dire, le caractere *yĕ unus* & le caractere *ta*, *magnus* forment le caractere *Tien*: Ce qui s'entend plus naturellement du Seigneur du Ciel, que du Ciel même.

Le Jeroglyphe *Ti* Empereur, *Xamti. ſouverain Empereur*, qui eſt le caractere le plus en uſage, pour exprimer le ſouverain Seigneur de toutes choſes; ce Jeroglyphe, dis-je, eſt compoſé de deux caracteres, ſçavoir de *li* qui ſignifie *primo erigere* & de *kin vexillum ſive ſignum*, qui eſt la marque du commandement: ce qui donne à entendre que c'eſt Dieu qui a la ſouveraine autorité dans le monde, & que c'eſt luy qui commande à toutes choſes & qui ſe peut faire obeïr au moindre ſigne de ſa volonté.

Le Jeroglyphe *Ti* eſt communement expliqué, même par les Philoſophes les moins orthodoxes ſur le chapitre de la connoiſſance & de l'exiſtence de Dieu, il eſt expliqué, dis-je, par ces deux autres cacteres

chu caï, c'eſt à-dire, Seigneur qui gouverne (Dominus gubernator) de chacun deſquels nous allons faire l'Analyſe. 1°. Le Jeroglyphe *chu Dominus* eſt composé de deux autres, dont l'un ſignifie Roy, & l'autre ſignifie Seigneur. Ainſi ſelon cette Analyſe *chu* ſignifie proprement. *Seigneur Roy*. 2°. Le Jeroglyphe *caï* eſt compoſé de trois parties dont la premiere ou la ſuperieure qui eſt inſtituée pour ſignifier *couvrir en forme de toit*, denote le Ciel. La ſeconde forme une croix, & eſt le caractere du nombre de dix chez les Chinois, comme chez les Romains & les Egyptiens : cette ſeconde partie du Jerogliphe ſignifie chez les Chinois l'univerſité des choſes que le Ciel renferme ; auſſi bien que chez Pythagore qui repreſentoit toutes choſes par ſon celebre quaternaire 1. 2. 3. 4. dont la ſomme eſt dix. Enfin la troiſiéme partie de ce Jeroglyphe, qui eſt entre les deux precedentes & qui ſignifie *erigere, condere*, élever, bâtir, marque d'une maniere très-convenable, étant jointe aux deux autres, l'idée du Créa-

teur du Ciel & de toutes choſes *conditor cœli & omnium quæ ejus ambitu continentur.*

Le caractere *Hoam* qui dans le commencement n'étoit attribué qu'à *Xamti* & que les Empereurs ſe ſont arrogé, depuis que cet Empereur fameux par l'incendie de tous les livres de l'Empire uſurpa ce titre ſuperbe, après avoir ſubjugué tous les Roys qui partageoient alors la Chine entre eux : ce caractere, dis-je, qui ſignifie Auguſte, eſt composé de deux autres qui veulent dire *centum Reges* : ce qui marque clairement la puiſſance ſouveraine, & fait voir que les ſages de l'antiquité Chinoiſe ont reconnu *Xamti* par ce titre, pour le Souverain des Souverains *Rex Regum & Dominus Dominantium*, ſurquoy il faut remarquer que le Jeroglyphe qui repreſente ce terme *centum*, eſt un terme collectif qu'on employe ſouvent pour ſignifier tous. Ainſi chez les Chinois *pe*-*10*, *centum fructus* ſe prend generalement pour tous les fruits de la terre.

Je pourrois encore ajoûter icy l'Analyſe & l'explication de plu-

ſieurs autres Jeroglyphes propres de *Xamti*, dont les Chinois ſe ſervent, pour exprimer ſes perfections infinies : mais ce que j'en ay raporté me parroît ſuffiſant.

Article XII.

REPONSE DU R. P. PLUMIER *à diverſes queſtions d'un Curieux ſur le Crocodile, ſur le Colubri & ſur la Tortuë.*

VOus me demandez premierement ſi le Crocodile ne meut que la machoire inferieure, comme Mr. du Hamel le dit dans ſon Hiſtoire de l'Academie : *Maxilla inferior ſola eſt mobilis, non item ſuperior, ut vulgò creditum eſt.* M. du Hamel à raiſon, mais cela doit s'entendre de la machoire ſuperieure, priſe ſeparement du crane : ſon articulation avec le crane ne luy permettont aucun mouvement que conjointement avec tout le crane auquel elle eſt jointe comme la machoire ſuperieure d'un cheval à ſon crane. Voici en quoy conſiſte

ce mouvement. Le Crocodile remuë la machoire ſuperieure conjointement avec tout le reſte du crane, la machoire inferieure étant ferme & ſtable. Il remuë la machoire inferieure la machoire ſuperieure étant ferme & ſtable. Enfin il remuë en même tems les deux machoires enſemble l'inferieure en bas & la ſuperieure en haut conjointement avec le crane. J'ay obſervé que le Crocodile étant pris & tiré à terre, il hauſſe toute la partie ſuperieure de la tête, c'eſt-à-dire, la machoire ſuperieure avec tout le crane, la machoire inferieure étant appuïée ſur la terre & ſans mouvement: J'ay auſſi pris garde que quand il chaſſe, il n'age entre deux eaux preſque inſenſiblement, la gueule ouverte enſorte que la machoire inferieure pend en bas preſque perpendiculairement, pendant que la ſuperieure eſt horizontale avec tout le reſte du corps; & qu'étant à portée de pouvoir avaler ſa proye, il éleve très-promptement la machoire inferieure ſans remuer la ſuperieure. Enfin lors qu'il veut prendre une proye

d'une grosseur extraordinaire ; car j'ay vû deux Crocodiles attaquer successivement un taureau qui traversoit le lac de Miragoan dans l'Isle de saint Domingue, il ouvre la gueule en écartant tout à la fois les deux machoires l'une en haut & l'autre en bas ; mais comme j'ay dit, la machoire superieure ne se leve jamais que conjointement avec tout le crane. Olaus Borrichius dans son *Hermes Ægyptiorum* p.270. & le Pere Gouye Jesuite dans ses *Observations Physiques & Mathematiques* p. 41. & 42. &c. ont fort bien observé ce mouvement reciproque. Vous pouvez consulter ces deux Auteurs sur beaucoup d'autres particularitez concernant les Crocodiles. Ils en ont pourtant omis deux assez considerables.

La premiere est que le Crocodile a une espece de *sternum* situé tout le long du milieu de *l'abdomen* à l'endroit qu'on appelle la ligne blanche dans l'homme. C'est un os plat, large presque comme le doigt. Il commence immediatement à l'enfourchure du *Xiphoïde*, & va aboutir un peu au dessus du *pubis*, qui

eſt auſſi aſſez remarquable. Je l'ay pris pour un *pubis* double, étant composé de quatre grands os. A chaque côté de ce *ſternum* il y a ſix côtes oſſeuſes, mais minces & composées chacune de deux pieces jointes par *ſynchondroſe* de même qu'elles ſont jointes au ſecond *ſternum*, à contre ſens des veritables côtes jointes aux vertebres du dos. Je ne ſçache aucun animal qui ait *l'abdomen* muni de cette maniere : ce n'eſt pas ſans cauſe, mais je l'ignore. Les Negres attendent les femelles, quand elles viennent à terre pondre leurs œufs : & voici ce que quelques-uns m'ont rapporté. Elles font un creux où elles pondent leurs œufs ; elles les couvrent bien de terre, & enſuite s'élevant ſur leurs quatre pieds, élles battent bien la terre avec le ventre. Je n'ay pas été témoin de cela ; & même en ce cas je ne voudrois pas encore aſſurer que la nature eût ainſi muni l'*abdomen* des Crocodiles pour pouvoir bien battre la terre.

A propos des œufs des Crocodiles, je ne ſçay ſur quoy eſt fondé le ſentiment

ſentiment de ces Naturaliſtes qui aſſurent que le Crocodile vit jusqu'à 60. ans à cauſe, diſent ils, qu'il a ſoixante dents, ſoixante vertebres & que les femelles pondent ſoixante œufs. J'ay ouvert pluſieurs femelles pleines de leurs œufs : mais je n'en ay jamais trouvé que depuis 18. juſqu'à 26. ou 28. Pour les dents & les vertebres ; preſque tous les Crocodiles que j'ay anatomiſé, avoient 61 ou 62 vertebres à compter depuis le bout de la queuë juſqu'au crane. J'ay preſque toûjours trouvé 34. dents à la machoire ſuperieure, dix ſept de chaque côté, & 30. ou 32. à la machoire inferieure, 15. ou 16. à chaque côté. On pourroit me repondre que les Crocodiles obſervez par ces Auteurs étoient d'une differente eſpece de ceux de ſaint Domingue. Nous n'en connoiſſons point encore d'autres que ceux du Nil & des Indes Orientales ; les uns & les autres ne different de ceux de ſaint Domingue que du plus ou du moins. A la verité on m'a écrit depuis peu de Marſeille qu'on y en a apporté un mort d'A-

lexandrie, long d'environ 12. pieds: & je me ſouviens même d'en avoir vû un auſſi mort dans une Chapelle voiſine de nôtre Convent de Marſeille appellée Nôtre Dame du mont, long d'environ 18. pieds. Les plus gros & les plus longs que j'aye pris à ſaint Domingue n'ont jamais excedé la longueur de 8. à 9. pieds. Peut-être que cette grandeur exceſſive qu'on voit en ceux du Nil pourroit être la cauſe d'un plus grand nombre d'œufs: mais cela n'arrive pas generalement à tous les Crocodiles.

Quand à la ſeconde particularité que j'ay obſervé dans le Crocodile, elle a été veritablement obſervée en partie par quelques Auteurs, ſçavoir que le Crocodile avalle des cailloux. Mr. du Vernay en trouva de petits dans l'eſtomac d'un qui mourut à Verſailles, comme vous aurez ſans doute vû dans l'Hiſtoire de Mr. du Hamel pag. 198. Mais je n'ay encore vû aucun Auteur qui ait obſervé que le Crocodile digere ces cailloux, & même des pierres à fuſil. Je n'en ay gueres pris ou je

n'aye trouvé des cailloux dans leur eſtomac, les uns encore entiers, les autres à moitié calcinez, les autres déja friables, les autres enfin entierement digerez, c'eſt-à-dire, reduits en argille dans les inteſtins, particulierement dans un dont le *rectum* étoit entierement groſſi. Je l'ouvris & je le trouvay tout rempli d'argille de la même couleur des cailloux qu'il avoit encore dans l'eſtomac; dont une partie étoit auſſi déja calcinée & friable.

Le Crocodile n'eſt pas le ſeul animal qui avale & qui digere les cailloux: Le Loup en fait autant. Ariſtote dans ſon Livre 8e. des Animaux Chapitre 5. parlant du Loup, de l'Ours & du Lion, dit, *carne omnes veſcuntur: niſi quod Lupos aiunt terram quandam cum eſuriunt edere.* Or ce n'eſt pas proprement de la terre que le loup mange ou avale, mais des cailloux qu'il digere enſuite. Je crois que ce qui a donné lieu de dire que le loup mange de la terre, c'eſt que la fiente des cailloux digerez, reſſemble à de l'argille dilayée C'eſt ce que j'ay obſervé en herbo-

riſant dans les montagnes de Provence.

Vous me propoſez une ſeconde queſtion ; ſçavoir, ſi le Colubri eſt un veritable oiſeau , ou une eſpece moyenne entre l'oiſeau & l'inſecte volant ; vous avez de quoy vous en éclaircir dans le Cabinet de Mr. l'Intendant. J'y en ay vû, & je me ſouviens même de luy avoir apporté au retour de mon premier voyage de la Martinique un nid de ces admirables oiſeaux. Les œufs étoient dedans & la mere auſſi ; mais je l'avois deſeché. Si vous ſouhaitez la deſcription de ce petit animal, j'ay de quoy vous ſatisfaire : j'en ay décrit deux eſpeces qu'on voit aſſez communement dans toutes les Iſles. Ce ſont veritablement le plus petits oiſeaux de tous ceux que j'aye encore vû ; mais quoy que très-petits, ils ne laiſſent pas de ſe faire bien craindre à d'autres infiniment plus gros qu'eux , je les ay vû pourſuivre certains oiſeaux qu'on appelle Groſbecs. Ceux-cy ſont un peu plus gros que des grives & ont le bec gros, large & pointu , enfin très-propre

pour gober les petits du Colubri dans leur nid : mais gare le pere ou la mere. C'eſt un agreable plaiſir de voir fuir & crier ce Groſbec, le petit Colubri à ſes trouſſes. Si celui-cy l'attrape, il s'attache avec ſes petites griffes ſous ſes aiſles & le pince avec ſon petit bec pointu comme une aiguille, juſqu'à ce qu'il l'ait mis hors de combat. Je n'ay jamais remarqué aucune melodie dans le chant du colubri : c'eſt une maniere de grincement fort aigu. Il voltige continuellement d'une fleur à l'autre, mais d'une viteſſe ſi grande qu'on a de la peine à l'appercevoir. Je me ſouviens qu'un jour à la Martinique j'entendis d'aſſez loin un gros bourdonnement à peu prés comme celuy d'un eſſain d'abeilles. C'étoient plus de 500. de ces petits oyſillons qui voltigeoient à l'entour d'un grand arbre tout couvert de fleurs dont-ils prenoient le ſuc. Ils ne vivent proprement que de la liqueur qui ſe trouve dedans les fleurs & c'eſt pour ce ſujet que Dieu les a pourvû d'une langue cartilagineuſe, fort mince, pointuë, ébar-

billée, & longue d'environ un pouce & demi. La plus petite espece de ces oiseaux a la langue simple; mais la plus grande espece l'a double. Je n'ay jamais remarqué aucune odeur ni dans l'une ni dans l'autre espece, J'en ay apporté quelques uns de chacune dessechez, que j'ay même conservé long-temps enveloppez dans du papier, mais je n'y ay jamais senti ni ambre ni musc.

Au regard des Tortuës de mer qu'on appelle *Carrets*, je n'ay jamais entendu qu'elles soient assez vigoureuses pour renouveller leurs écailles aprés qu'elles en ont été dépoüillées. Je ne doute pas cependant que cela ne puisse arriver, puis que les ongles des doigts qui sont à peu prés de même nature que les écailles des Tortuës, se renouvellent lorsque par accident ils se sont detachez. Le même n'arrive t'il pas à de certains arbres pour leur écorce. Le Liege par exemple se revet d'une seconde écorce lorsqu'on l'a dépoüillé de la premiere.

Vous me demandez si le sang des

Tortuës eſt plus froid que l'eau commune, apparemment des païs chauds. Je vous reponds qu'il eſt preſque auſſi froid que l'eau commune, même d'Europe. Je fus environ deux mois à la pêche de ces animaux dans les Grenadins avec quelques Phlibuſtiers de la Martinique. La pêche fut heureuſe, & nous nous en retournions à la Martinique avec bien de la viande ſalée & outre cela douze belles grandes Tortuës en vie. Le tems nous fut ſi contraire que ſans avoir pu prendre terre, l'eau nous manqua entierement. Il y avoit déja cinq jours que nous n'avions bû qu'environ la quantité d'une chopine d'eau chacun. Lors que nous nous aviſames de boire le ſang d'une Tortuë qui nous reſtoit encore envie des douze que nous avions. Nous le reçûmes dans un ſceau & en ayant pris ma part, je le trouvay auſſi froid que l'eau commune.

ARTICLE XIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE SUEDE.

LE fils du Docteur Rudbekius Auteur des quatre voulumes de l'Atlantique, publiera dans peu un gros in folio sur la Lapponie, où il a demeuré long-temps dans la seule vûë de s'instruire à fonds de ce qui regarde ce païs & la nation qui l'habite. Il est sur son origine dans une opinion fort extraordinaire : il croit que les restes des dix tribus sont venus s'établir dans la Lapponie, & que la plû-part des Lappons descendent des Israëlites. Je doute qu'il réüssisse à faire recevoir ce paradoxe : on le croira plus aisément sur le grand rapport qu'à la langue Lappone avec l'Hebreu. Il pretend joindre à son Ouvrage un Dictionnaire de la langue Lappone qui convaincra de ce rapport les plus incredules : il a déja publié in 4°. un projet de son livre.

L'Atlantique dont son pere est

l'Auteur, & dont le premier Tome parut il y a environ vingt ans, eſt un livre d'une érudition non vulgaire, le but de l'Auteur eſt de prouver que la Suede eſt l'Atlantique de Platon, l'ogygie d'Homere & la veritable patrie des Dieux de l'antiquité ; & l'on peut dire aprés l'avoir lû ſoigneuſement qu'il n'execute pas mal ſon deſſein, & qu'il y a beaucoup à apprendre dans la lecture des trois premiers Tomes, on n'a pas encore vû le quatriéme, que peut-être on n'a pas encore achevé d'imprimer ; ce qu'il prouve le mieux, c'eſt qu'on a mal placé dans l'Afrique le Mont-Atlas, que cette fameuſe montagne & les colonnes d'Hercule, ne ſe doivent chercher que dans la Suede où l'on trouve auſſi les Monts-Riphéés & de l'exiſtence deſquels certains Geographes ont douté, & ſur ces deux articles il fait paroître une profonde connoiſſance de la Geographie ancienne.

DE BERLIN.

On imprime icy chez du Sarra un troisiéme Tome des éloges des hommes illustres par Mr. Teissier. Il contiendra comme les deux autres des Eloges tirez de l'histoire Latine de Mr. de Thou, traduits en François avec des Notes & des Additions fort amples.

D'ALLEMAGNE.

Mr. Cellarius qui a peu d'égaux dans la connoissance des belles Lettres, vient de donner (à Hall) une nouvelle Edition des Panegyriques anciens. Il avoit déja fait imprimer Quinte-Curce, Pline le jeune & d'autres Auteurs de la belle Latinité. Il ne manque rien à ces Editions, le caractere est passable, le texte est fort correct, les Notes sont en petit nombre, mais curieuses & si exactes qu'elles ne laissent rien à desirer pour l'intelligence du livre. Il seroit à soûhaiter qu'il n'eût pas perdu ses soins à faire reimprimer les

anciens Panegyriques ; on ne peut mettre entre les mains des jeunes gens de plus mauvais modeles : pour peu qu'on ait l'eſprit juſte, on n'a que du mépris pour le faux brillant de leurs penſées, pour la bizarrerie de leur ſtyle & les loüanges outrées ſans aucune meſure dont ils ſont remplis ; tout ce qu'on peut faire eſt de les lire pour y chercher quelque trait de l'hiſtoire de ces temps-là. Mr. Cellarius a mis à la fin, des Tables fort commodes.

DE SUISSE.

Mr. Verenfels Auteur de l'ingenieux traité *de Logomachiis* a fait imprimer deux autres Traitez en forme de Theſes l'un *de divinæ ſcripturæ origine*, l'autre eſt en faveur de la tolerance. Ce dernier a pour titre *Apologia pro plebe Chriſtiana* : Sa Theologie n'eſt pas auſſi ſolide que ſon ſtyle eſt agreable.

D'ANGLETERRE.

Jacques Petiver membre de la

ſocieté Royale va joindre une dixiéme partie de ſon *Muſæum* aux neuf qui ont precedé ; c'eſt une deſcription des curioſitez de ſon cabinet, il a publié la premiere partie de ſon *Gazophylacium naturæ & artis*, ce que la nature & l'art ont produit de plus rare eſt la matiere de ces deux Ouvrages.

Mr. Grabe a fait imprimer in folio, les œuvres du feu Docteur Bull le plus ſolide & le plus ſçavant Theologien de l'Egliſe Anglicane. Ces ouvrages ſont outre *un traité ſur la juſtification*, *la défenſe de la foy de Nicée par les Peres qui ont vêcu avant ce Concile* ouvrage veritablement excellent & digne des loüanges que luy ont donné à l'envy les Catholiques & les Proteſtans, *un traité de la neceßité de croire* Jesus-Christ *Dieu* contre les Tolerans ou plûtôt les Sociniens cachez dont l'Egliſe Anglicane eſt pleine. Outre ces livres déja imprimez en Latin, on trouve dans cette Edition un traité écrit auſſi en Latin où Mr. Bull demontre *la tradition primitive & Apoſtolique du dogme de la divinité de*

Jesus Christ. C'eſt Daniel Zucker Pruſſien & les Sectateurs que ce nouveau Socinien a en Angleterre, que nôtre Sçavant Anglois attaque dans ce petit ouvrage, il ne contient que ſix Chapitres, dans le premier l'Auteur fait voir que ſaint Juſtin Martyr n'eſt pas le premier qui ait attribué à Jesus Christ la Création du Monde, & une exiſtence eternelle ; il fait voir dans le ſecond qu'il eſt ridicule d'avancer que ſaint Juſtin a pris ces dogmes de Simon le Magicien. Dans les chapitres ſuivans il examine des paſſages de Egeſippe & du pretendu Orphée, dont il avouë que les vers, auſſi-bien que les vers Sybillins ſont l'ouvrage de quelque Juif Helleniſte, il parle de la quatriéme Eglogue de Virgile & paroît irrité de ce que Virgile attribuë au fils de Pollion ce qu'il croit ne convenir qu'à Jesus-Christ.

Mr Bernard qui continuë les nouvelles de la Republique des Lettres avec tant de capacité & de ſuccès, en parlant de ce livre de Mr. Bull, dans les Nouvelles du mois d'Août, dit agréablement qu'il ne s'agit pas

plus du fils du Pollion que de Jesus-Christ dans la quatriéme Eglogue. Cet habile Critique cite & témoigne qu'il a goûté une Dissertation inserée dans les Memoires de Trevoux, du mois de Juillet M DCCII. où l'on prouve contre le sentiment de tous les Commentateurs de Virgile que cette Eglogue fut faite pour la naissance de Drusus beau-fils d'Auguste.

Pour revenir au Docteur Bull, il montre dans les deux derniers chapitres que ce n'est point dans l'Ecole de Platon que saint Justin a pris ses sentimens sur la divinité de Jesus-Christ, & qu'ils ne sont point dans luy un reste d'idolatrie : Il met dans tout son jour l'argument invincible du culte divin, que l'Ecriture commande qu'on rende à Jesus-Christ, & que l'Eglise luy a toûjours rendu. M. Grabe a joint des Notes fort étenduës à plusieurs endroits de ces Livres.

DE MADRID.

Jean Garcia Infanson Libraire de

cette Ville vient d'y faire imprimer un in 4° de 245. pages. C'eſt un recüeil de remedes excellents & long-temps éprouvez. La premiere Edition s'en eſt faite aux Indes il y a quelques années. L'ouvrage a été composé par un Medecin charitable & habile, qui avoit long-temps ſervy les pauvres dans les Hôpitaux. Ce qui diſtingue ce livre de tous les autres de même nature, c'eſt qu'il nous fait connoître la vertu & les effets non ſeulement des ſimples communs & que nous avons en Europe, mais principalement de ceux qui ſont aux Indes, & dont il y a encore un grand nombre qui nous ſont inconnus.

Le Licentié Dom Pedre Burreta, qui a fait l'Edition de Madrit, a beaucoup perfectionné cet ouvrage par le nouvel ordre qu'il y a mis. Il a rangé tous les remedes par l'ordre Alphabetique & diſpoſé avec beaucoup de methode tout ce qui peut avoir rapport à chacun de ces remedes.

Pluſieurs Medecins d'Eſpagne ont commencé depuis quelques an-

nées à quitter la methode ancienne: & les remedes préparez par le ſecours de la Chymie commencent à avoir cours en ce Royaume. C'eſt pour cela qu'on y vient de traduire dans la langue du païs le cours de Chymie de Mr. Nicolas Lemery. Cette Traduction a été faite par Dom Felix Palacios, qui eſt de l'Academie de Medecine & de Chymie établie à Seville, mais qui demeure ordinairement à la Cour, où il eſt eſtimé autant qu'aucun autre de ſa Profeſſion.

On n'avoit rien vû en matiere de Chymie de plus complet que le cours de Mr. Lemery: cependant le Traducteur Eſpagnol n'a pas crû devoir s'en tenir à une ſimple traduction. Il a voulu augmenter le livre & l'enrichir de quelques nouvelles remarques.

Le R. P. François Pueio y Abadia ancien Profeſſeur de l'Ordre de ſaint François & Prédicateur de ſa Majeſté Catholique, a fait imprimer un recueil de Sermons. Son livre eſt in 4°. & il eſt digne de ſon Auteur.

DE PARIS.

On vient d'imprimer un troiſiéme recueil de Noëls nouveaux & de Chanſons Spirituelles ſur divers paſſages de l'Ecriture. par M. l'Abbé Pelegrin. Elles ſe vendent chez Nic. le Clerc ruë S. Jacques où ſe trouve auſſi l'*Hiſtoire de l'Ancien & du Nouveau Teſtament & les points les plus importans de la Foy & de la Morale Chrêtienne en Cantiques par le même Auteur.* Les airs ſont nottés dans ces derniers Ouvrages; ce qui peut contribuer beaucoup à rependre aiſément parmi le peuple des ſentimens de Religion & de pieté.

On acheve d'imprimer les Poëſies Latines du feu Pere Commire qui n'avoient pas encore paru. Elles feront un volume auſſi gros que le premier & ſoûtiendront fort bien la grande reputation de l'Auteur. On y a joint les traductions de quelques unes de ſes pieces, faites par nos meilleurs Poëtes.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Janvier 1704.

ARTICLE. I. D*Efenſe de S. Auguſtin contre un Livre qui a paru depuis peu, ſous le nom de Mr. de Launoy, &c.* page 3

ART. II. *Anatomie nouvelle de la tête de l'homme & de ſes dependences. Par Mr. de la Charriere &c,* page 17.

ART. III. *Veritez neceſſaires pour inſpirer l'amour de la vertu & la haine du vice, en forme de Meditations &c.* p. 37

ART. IV. Diſciplina Ordinis Carthuſienſis &c. *La diſcipline de l'Ordre des Chartreux &c.* p. 58

ART. V. R. P. Livini de Meyer è Societate JESU poëmat. libri ſex. *Six livres de Poëmes par le Pere Leuvin de Meyer Jeſuite.* p. 61

ART. VI. *Hiſtoire generale des Goths traduite du Latin de Jornandés Archevêque de Ravenne &c.* p. 65

ART. VII. *Hiſtoire des Croiſades*

contre les Albigeois par le Pere Jean Baptiste Langlois de la Compagnie de Jesus &c. p.92

ART. VIII. *Traité du merite par Mr. l'Abbé de Vassetz &c.* p.99

ART. IX. De Veteribus Regum Francorum diplomatibus &c. *Dissertation sur les anciennes Chartres des Rois de France &c.* p.107

ART. X. *Histoire des Estrénes, par le Pere Tournemine Jesuite: à Monseigneur le Prince.* p.119

ART. XI. *Extrait d'une lettre écrite à Mr Leibnits par le P. Bouvet de la Compagnie de Jesus. A Pekin &c.* p.128

ART. XII. *Reponse du R.P. Plumier à diverses questions d'un Curieux sur le Crocodile, sur le Colubri & sur la Tortuë.* p.165

ART. XIII. *Nouvelles Litteraires.* page 176.

De Suede. ibid.

De Berlin. p.178

D'Allemagne. ibid.

De Suisse. p.179

D'Angleterre. ibid.

De Madrid. p.182

De Paris. p.185

Fin de la Table.

EXTRAIT DU PRIVILEGE de S. A. S. Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

PAR Grace & Privilege de S.A.S. Monſeigneur Prince Souverain de Dombes, donné à Verſailles le vingt-ſixiéme jour de Juin 1699. Signé par le Prince, & ſur le repli, par Monſeigneur, DE MALEZIEU Chancelier de Dombes. Il eſt permis à J. B. Libraire, ou à ſes ayans cauſe, d'être ſeul Imprimeur & libraire dans toute la Souveraineté de Dombes, pendant trente années conſecutives, à compter du jour & datte des Préſentes, avec défenſes à tous autres, de vendre, imprimer, ni relier aucuns Livres dans toute ladite Souveraineté, ſans le conſentement de l'Expoſant ou ſes ayans cauſe, ſur les peines portées en l'Original dudit Privilege.

Ledit ſieur J. B. a cedé le preſent Privilege à Eſtienne Ganeau, pour en joüir en ſon lieu & place dans toute ſon etenduë, ſuivant les conventions faites entr'eux. A Paris le 11. Août 1699.

TROISIE'ME REPONSE
CRITIQUE
A MONSIEUR
LE CLERC.

Par le P. Despineul de la Compagnie de JESUS.

Suite du mois de Janvier 1704.

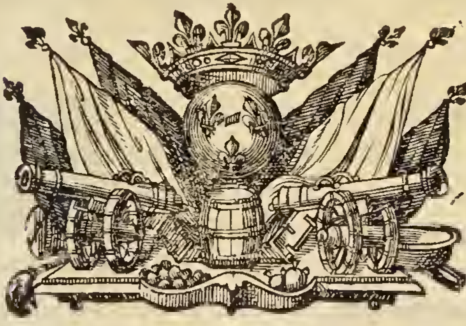

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
Chez JEAN BOUDOT, Libraire, Imprimeur Ordinaire du Roy, & de l'Academie Royalle des Sciences, rüe S. Jacques au Soleil d'Or près S. Severin.

Avec Privilege & Approbations. 1704.

TROISIE'ME RÉPONSE CRITIQUE A. M. LE CLERC.

Par le P. Despineul de la Compagnie de JESUS.

MONSIEUR j'ay lû vôtre Réponse avec plaisir. Ne croyez pas que vos emportemens, & que les injures dont vous l'avez grossie, m'ayent chagriné. Je vous les pardonne de tout mon cœur, & d'autant plus volontiers, que par là vous faites connoître à tout le monde, que vous avez perdu vôtre procez. Il est juste de vous laisser crier, c'est la moindre chose qu'on puisse accorder à un adversaire qui se voit ruiné de fond en comble.

Graces au Seigneur, on est maintenant desabusé de la fausse idée qu'on avoit de vôtre pretenduë doctrine : vos disciples sont ébranlez: ceux qui admiroient vos Ouvrages, qui les vantoient par tout, & qui vous écoutoient comme un Oracle, honteux de s'être laissé seduire, je ne dis pas par le brillant de vos discours & de vos écrits, mais par la hardiesse de vos decisions, demeurent dans le silence ; ou s'ils parlent, c'est pour se plaindre d'eux-mêmes, de leur aveuglement, & de je ne sçay quel enchantement qui les attachoit à vous & à vos erreurs.

Vous dites que des Catholiques vous ont sollicité d'écrire contre moy. J'en doute fort; mais quand cela seroit, je me mets peu en peine de leurs intrigues. Ce sont apparemment de ces sortes de gens qui n'ont gueres de la Religion qu'ils professent, qu'un certain habit qu'ils portent, avec un caractere qu'ils dès-honorent par leur conduite & par leurs écrits. Ils vous ont envoyé des remarques, mes amis croyent s'en appercevoir, pour justifier Grotius,

& pour réfuter la Critique que j'ay faite de ses notes sur ce passage de Saint Jean [1], *antequam Abraham fieret Ego sum.* Πρὶν Ἀβραὰμ γενέσθαι Ἐγώ εἰμι. Ils devoient du moins vous écrire d'une maniere lisible, vous les auriez copié plus exactement, & vous n'auriez pas dit qu'il y a dans la Paraphrase Chaldaïque [2] *be-had ithai.* Si vous aviez consulté vous-même l'original, vous y auriez trouvé *be hod ithai* [3]. *Tandis que je suis, tandis que j'existe,* & non pas, *tant que je seray*; comme l'ont traduit ces mauvais Grammairiens. Ἕως ὑπάρχω. C'est ainsi que les Septante ont entendu le *behodi* [4] du Texte Hebreu, & l'Auteur de la vulgate, *quandiu sum.* Les Rabbins Aben-Ezra & Schelomoth Jarchi ne l'expliquent point autrement, *be hodi chai*, [5] *dum adhuc vivo.* L'interprete Syrien s'accorde avec eux, *had kaiom ano* [6], *dum ego stans.* Et l'Arabe n'en differe point, *ma*

1 *Jean* 8. ℣. 58. בעד איתי 2 *Pseaum.* 104. ℣. 33. 3 בעוד איתי 4 בעודי 5 בעודי חי 6 עד קיום אנא

dumth, *dum Ego superstes*. Le futur, *Ero*; que les Traducteurs Latins ont ajoûté, est de leur façon. Ils n'ont pas pris garde que *behod*, *in adhuc*, marque la consistence, ou plûtôt l'état permanent d'une chose presente, * *thimdath haddabar schebove*, *continuatio rei existentis*, disent les Docteurs Juifs. Aussi Buxtorf, qui sçavoit sans comparaison plus d'Hebreu & de Chaldaïque que Grotius & que ces fiers Athletes de Monsieur le Clerc, traduit le *Behod ithai*, *quandiu Ego supersum*. *Tandis que je suis au monde je chanteray au Seigneur des Cantiques de Louange*. Ce sens n'est-il pas plus beau, plus energique, & même plus literal, que l'explication que vous nous avez donné? je *chanteray tant que je seray*.

Au reste ce n'est pas pour vous que j'écris, vous ne m'entendriez pas, c'est pour les habiles gens qui vous servent si bien. Il ne diront pas comme vous que je jette de la poudre aux yeux, & s'il le disent,

* תמדת הדבר שהווה

il m'en reste encore assez pour les aveugler. Il faut donc s'il vous plaît que vous commenciez à décomter, & que vous rayiez ce passage, sur lequel vous établissez le sens futur, que vous donnez au verbe *ithai*. Quant à l'endroit du Pseaume 39. ℣. 14. que vous m'opposez pour montrer qu'il signifie quelquefois le tems passé ; y avez-vous fait attention, l'avez-vous bien consideré dans le Texte, & dans les versions ? Il étoit plus propre à faire voir, qu'on peut luy donner la signification du futur, que celle du préterit ; car il a la force du present du subjunctif, lequel a presque toûjours rapport à quelque chose de futur. Voicy comme j'explique tout le Verset dont il est ici question. *Retirez-vous Seigneur*, c'est-à-dire, *cessez de me frapper, & je reprendray mes forces avant que je meure, & que je ne sois plus.* Dans la Paraphrase Chaldaïque, il y a mot pour mot ou peu s'en faut, *relâchez-moy ; & je marcheray jusques à ce que je cesse d'aller, & que je ne sois plus. Had lo eich*

velo ithai [1]. Sont-ce là à vôtre avis des préterits, ou des présens du Subjonctif? Croyez-moy, reprenez vos Concordances? ne vous fiez point à ceux qui vous fournissent des memoires? Examinez les choses par vous même? allez aux sources, & cherchez-nous d'autres preuves? Si vous trouvez un seul exemple, où ces termes, *iesch, ith; itha, ithai* [2], signifient le tems passé je me fais fort de vous en produire cinquante & d'avantage, qui marquent tous le présent du verbe, *être.* Vous n'avez qu'à ouvrir les paraphrases Chaldaïques; les versions Syriaques, & les Commentaires des Rabbins; il n'y a presque point de page dans ces derniers, où vous ne rencontriez, *iesch Omer* [3], *est qui dicit, iesch Omerim* [4], *sunt qui dicunt, il y en a qui disent*, *iesch mephareschim* [5], *sunt qui exponunt, Il y en a qui interpretent. iesch zeh* [6], *hoc est, c'est cela.* Dans les Thalmudistes, *ith; itha*, &

2 יש אית איתא איתי 1 עד לא אהך ולא איתי
5 וש מפרשים 4 יש אומרים 3 יש אומר
6 יש זה

ithai eſt & *laith*, ou *leth*, *non eſt*, ne ſont pas rares, il vous eſt aiſé en jettant ſeulement les yeux ſur leurs ouvrages d'en appercevoir un aſſez bon nombre. Priez vos faiſeurs de remarques de vous les trier, de vous les expliquer, & de bien compter ceux qui ſignifient le paſſé, ou le futur; pour moy je vous avouë que je ſerois fort embarraſſé. Pagnin, Philippe d'Aquin, les Rabbins Kimchi & Nathan, n'en font nulle mention. Ce dernier dans ſon *Aruch* n'apporte qu'un proverbe Rabbinique pour nous inſtruire de la ſignification des mots, *ith*, &, *laith*, où ſans contredit ils ſont pris pour le preſent du verbe ſubſtantif, *de ith* * *le thora nirhe chad joma, de laith leh nirhe there jome, is cui eſt bos, uno die paſcitur; cui non eſt, duobus paſcitur diebus. Celuy qui a un bœuf eſt nourry pendant un jour, & celuy qui n'en a point eſt nourry deux jours.* C'eſt à-dire, qu'il nous manque moins de choſes pour vivre doucement dans

* דאית ליה תורא נרעי חד יומא דלית ליה נרעי תרי יומי

la pauvreté, que pour vivre magnifiquement dans les richesses. Cette pensée est de M. de S. Evremont elle explique elegamment le Proverbe du Rabbin. La matiere que je traite est un peu dure à digerer; mais n'importe, il est bon de faire voir à ces Messieurs, qui nous étourdissent de leur Hebreu, & qui reprochent aux Docteurs Catholiques de n'entendre que le Latin de la Vulgate, il est bon, dis-je, de leur montrer, qu'il n'y sont pas si habiles qu'ils pensent, & qu'on en sçait beaucoup plus qu'eux. Supposé ce que je viens de dire, il faut que M. le Clerc malgré qu'il en ait m'accorde que la signification ordinaire des mots, *iesch*, & *ithai*, regarde le tems present. En effet ce sont proprement des participes presens, qu'on ne peut rendre par le préterit qu'en considerant les choses comme présentes dans les circonstances d'un tems passé, & alors, ce qu'il faut bien remarquer, les Syriens y ajoûtent le préterit du verbe, *havo* *.

הוא *

Par exemple en saint Matthieu [1], *vir quidam erat, il y avoit un homme gabro chad ith havo* [2], & en saint Jean [3], *in principio erat verbum, au commencement étoit le Verbe, ithauhai havo* [4]. Et cela arrive lors qu'il s'agit de l'existence de la personne, & non des qualitez qui luy conviennent; car en ces occasions ils se servent des pronoms demonstratifs. C'est pourquoy le Rabbin David Kimchi, après avoir fait un assez long détail des endroits, où *iesch* se trouve dans l'Ecriture, conclud par ces mots, *Chullam binian dabar hannimtsa* [5], tous signifient une chose présente. *De-là vient*, ajoûte-t'il, *que la loy, la sagesse, une œuvre bonne & juste s'appellent touschia* [6], *parce qu'elles subsistent eternellement, au lieu que tous les êtres qui sont dans le monde paßent bien vîte, & se réduisent à rien, la Loy & la Sagesse durent toûjours.* Remarquez, s'ils vous plaît, le raisonnement de ce Rabbin, il est

[1] *Chap.* 21. 33. [2] גברא חד אית הוא
[3] *Chap.* 1. 1. [4] איתוהי הוא
[6] תושיה [5] כלם ענין הדבר הנמצא

tres-ſolide, & me fournit une démonſtration du ſens énergique que je trouvois aprés les Péres dans les paroles de Jesus-Christ, ἐγώ εἰμὶ, je ſuis, car ce n'eſt pas une exiſtence paſſagere, dont le Seigneur parle en ſaint Jean, c'eſt une exiſtence divine & eternelle, qui ſubſiſte toûjours & ne paſſe jamais. *Antequam Abraham fieret Ego ſum.* Mais afin de ne vous laiſſer aucun doute ſur la ſignification des mots *ieſch* & *ithai*, je vous prie de bien peſer le paſſage de Kimchi, & de vous arrêter ſur chaque mot en particulier; il y a un *chol ieſchim* *, *omnia entia, omnia quæ exiſtunt*, qui n'eſt pas à negliger, car ce nominatif pluriel nous fait entendre que c'eſt un vray participe préſent. Ainſi, *ano ithai*, c'eſt-à-dire, *ego exiſtens*, ou *ego ſum*, je *ſuis*, puiſque les Hebreux & les Syriens n'expriment point autrement le preſent de l'indicatif, que par le participe préſent.

Quand il ſeroit vray de dire que le verbe *ithai*, ſignifie indeterminé-

* כל־ישים

ment, le préſent, le préterit, ou le futeur. Par qu'elle regle de Grammaire Grotius conclut-il qu'il eſt au paſſé dans l'endroit de ſaint Jean, que nous examinons? puiſque c'eſt la Traduction d'un verbe qui eſt au preſent, *ἐγώ εἰμὶ*, *je ſuis.* Il me ſemble que je ne ſçaurois mieux m'y prendre, pour juger s'il repreſente le preterit ou le préſent; car ſelon vous, il ſignifie indifferemment l'un & l'autre, je ne ſçaurois, dis-je, en mieux juger, que par le tems du Verbe qui eſt dans le Texte Original, & que le Traducteur a voulu ſans doute exprimer, luy qui y joint toûjours, *havo*, quand il veut ſignifier le préterit. J'ay donc eû raiſon de dire que la note de Grotius étoit vaine, & tout-à-fait hors de propos.

De quoy vous êtes-vous aviſé de raiſonner? n'avez-vous pas une aſſez longue experience que vous êtes mal-heureux dans vos raiſonnemens? Vous vous découvrez toûjours par de certains endroits, par où il eſt aiſé de vous battre & de vous mettre hors de combat. Ces zelez

Grammairiens, qui n'osent paroître, & que vous vous êtes associez, ne cherchent que les moyens de vous engager de plus en plus. Ils n'ont pas pris garde qu'ils faisoient eux-mêmes le procez à Grotius; ou s'ils y ont pensé, c'étoit un piége qu'ils vous tendoient, bien sûrs, que vous n'y entendriez pas finesse, & que vous ne manqueriez pas d'y tomber. Je n'en voudrois point d'autre preuve, que les passages qu'ils ont citez pour autoriser leurs remarques; car il en a dans le second, & dans le trente neuviéme Chapitre de la Genese, qu'ils auroient pû m'objecter avec plus de vray semblance. Je les indique à M. le Clerc afin qu'il ait le plaisir d'y exercer sa Critique. Le premier est au verset 5. où Moyse dit [a] que la terre n'avoit point encore produit de plantes, parce qu'il n'étoit point tombé de pluye; & qu'il n'y avoit point d'homme sur la terre, pour la cultiuer. *Ve Adam ain* [b]. *Et homo non erat.* Il y a dans la Para-

[a] *Gen.* 2. 5. [b] ואדם אין

phraſe Chaldaïque *ve enaſch laith* [1]. Le ſecond eſt au verſet 4. où il eſt dit [2] que Pharaon avoit commis à la garde de Joſeph tout ce qu'il poſſedoit, *ve chol ieſch lo* [3]. Le Chaldaique & le Syriaque, *ve chol de ith leh* [4]. *Omne quod erat ei.* Il étoit aiſé de chicaner, & d'embroüiller la diſpute en detournant l'attention du Lecteur, & en le jettant à quartier. Car tout cela ne prouve point, que l'Interprete Syrien ait traduit, ἐγώ εἰμὶ; *Ego eram*, *ano ithai*, j'ai demontré le contraire. Vous voyez Monſieur que je ſuis de bonne foy; que bien loin d'éviter les difficultez que vous me propoſez, je les augmente; ou plûtôt que je m'en fais à moy-même, & que je vous en prête, lorſqu'elles vous manquent. Je réponds pourtant que dans le premier paſſage, *ve enaſch laith* ſignifie *& homo non exiſtens*, & que dans le ſecond, *chol de ith leh*, veut dire *omne quod exiſtens ei*, ou bien *omnis ſubſtantia*, *omnes res*, *ceu facultates*

[1] ואנש לית [2] *Gen.* 39. 4. [3] וכל-ישׁ לו
[4] וְכל דאית ליה

ejus. Car ces termes *iesch* & *ith*, se prennent assez souvent pour *ens, res, substantia.* Les Rabbins, Pagnin, Schindler, &c. l'ont observé dans leurs Dictionnaires & les Interpretes aprés eux. Concluons donc encore une fois que dans la version Syriaque *Ano ithai* signifie *Ego existens*, ou bien, *Ego sum*, puis que c'est ainsi que les Hebreux & les Syriens expriment le présent de l'indicatif. Les derniers ne disent point *ano hoveh*, comme vous l'assurez, ce n'est pas là l'usage de leur langue. Celuy qui vous a fait faire cette réflexion n'est tout au plus qu'un jeune Grammairien qui conjugue les verbes, qui decline les noms, & qui n'a jamais lû les Auteurs.

Je vous ay tenu long-tems sur cét article afin que vous n'y reveniez plus desormais. Les Grammairiens qui vous secondent, qui entrent dans nôtre querelle sans y être appellez, ne meritent pas qu'on les écoute; car ou ils se mocquent de vous, & vous enfoncent dans une mauvaise affaire, ou ils ne sont pas

ſi verſez dans les langues Orientales, qu'ils le font accroire à ceux qui ne s'y connoiſſent pas. C'eſt aſſez pour eux d'examiner ſi un Imprimeur ne tranſpoſe point une lettre, & s'il a ſoin de doubler les conſones dans les Caractères Latins, qui ont un *dagueſch* dans le Texte Hebreu après une voyelle breve, c'eſt-à-dire, après un *patach*, au *chirick katon*, un *ſegol*, ou un *kibbuts*. Avec ce ſecours d'une doctrine puerile, ils pourront avancer ſans craindre qu'on les contrediſe que *enneni* eſt mal orthographié, & qu'il faut écrire *enenni*. Je ſuis ſurpris qu'ils n'ayent pas fait une ſeconde remarque dans ma réponſe, elle n'étoit point au-deſſus de leur portée. C'eſt un *zain* * qui eſt pour un *nun* final, cela n'auroit pas peu contribué à augmenter vos legitimes ſoupçons que je ne ſçay point d'Hebreu.

Vous avez une ſi forte paſſion pour Grotius, qu'elle vous aveugle; vous en admirez tous les défauts, & vous les adoptez volon-

* ז *pour* ן

tiers. Mais je voudrois que vous eussiez un peu plus de pénetration & de justesse, pour découvrir ses veritables pensées, & pour nous les exposer fidelement. Vous copiez tant de gens à la fois qu'il n'est pas étrange que vous vous égariez de tems en tems, que vous les preniez les uns pour les autres ; & que vous attribuïez à Grotius, ce que vous avez entrevû dans Hammond. Vous soûtenez, par exemple que Grotius, quand il cite l'Apocalypse de saint Jean *, *quorum nomina scripta non sunt in libro vitæ Agni, qui occisus est à constitutione Mundi* ; pour prouver que JESUS-CHRIST n'est dit être avant Abraham que selon les decrets divins & la prédestination eternelle; vous soûtenez, dis-je, qu'il s'étoit fondé sur le verbe immolé qui est au passé ; parce dites-vous, que cét Auteur a consideré le livre de l'Agneau comme un livre écrit avant la creation du monde, & qu'il portoit pour titre, *livre de l'Agneau immolé*. C'est une réverie de Hammond qui

* *Ch.* 13. 8.

dit que ce livre s'appelloit *le livre de l'Agneau* par rapport à tous les Chrétiens, & *le livre de l'Agneau immolé*, par rapport aux Saints Martyrs. Grotius ne met point dans le titre du livre, *qui a été immolé*, il l'appelle ſimplement le livre de l'Agneau. Les mots ſuivans, *qui a été immolé*, ſont une réflexion de ſaint Jean, qui veut dire que l'Agneau avoit été depuis peu immolé. Citons les paroles de Grotius, afin qu'on voye que ce n'eſt pas luy, mais Hammond que M. le Clerc fait raiſonner à ſa maniere. *Videtur hîc Chriſtus mactatus antè jacta mundi fundamenta, decreto ſcilicet divino; quo ſenſu idem Chriſtus dicitur* * *præcognitus antè Mundi conſtitutionem. Sed ſi quis bene contulerit locum hujus libri ſimilem, inveniet trajectionem hîc eſſe vocum, & ipſum librum dici ab origine mundi, conſcriptum, ſcilicet, ſimilitudine ſumptâ à benè moratis civitatibus, ubi ab initio conditæ urbis extant perpetua monumenta, quæ civium nomina continent. Meritò autem hic liber ab eo nomen accepit,*

* 1. *Pet.* 1. 20.

qui ab æterno erat destinatus, ut omnium Sanctorum, inter quos eminent Martyres, caput esset. „ C'est-à-dire,
„ il semble que JESUS-CHRIST est là
„ immolé avant la Creation du
„ Monde; sçavoir, par le decret di-
„ vin, dans le même sens qu'on dit
„ de luy, qu'il avoit été prevû avant
„ la fondation des siecles. Mais si
„ l'on compare cét endroit de l'A-
„ pocalypse * avec le verset 8. chap.
„ 17. du même livre, on trouvera
„ que c'est une transposition de
„ mots, & que c'est le livre, qui est
„ dès l'origine du monde. C'est-à-
„ dire qu'il est écrit dès l'origine du
„ monde. La similitude est prise des
„ villes bien réglées, où il y a de-
„ puis leur fondation des registres
„ qui contiennent les noms de tous
„ les Citoyens. Il étoit raisonnable
„ que le livre, dont parle saint Jean,
„ fut appellé du nom de celuy qui
„ étoit destiné de toute éternité
„ pour être le Chef de tous les
„ Saints, parmy lesquels les Mar-
„ tyrs tiennent le premier rang. Il

* *Apoc.* 17. 8.

n'y a pas une ſeule ſyllabe dans tout ce diſcours qui faſſe entendre que ces mots, *qui a été immolé*, entrent dans le titre du livre de vie. Grotius dit ſeulement, qu'il étoit bien juſte qu'il prît ſon nom de celuy qui devoit être à la tête de tous les Saints.

Au reſte M. le Clerc ne s'attend pas que je le ſuive pied à pied. Quand je ſerois monté ſur le Pegaſe, ou ſur l'Hippogryphe je n'en viendrois jamais à bout. C'eſt un homme qui bat bien du païs en peu de tems. Il part de Hollande, & vient en France, & ſans s'y arrêter, il prend la poſte, & court en Italie, où il s'embarque pour Conſtantinople. A peine s'y eſt-il montré, qu'il ſe jette dans une Caravanne, pour aller aux Indes. Delà il vole au Japon & à la Chine. Il revient ſur ſes pas, je ſuis tout étonné que je le vois deſcendre en Eſpagne, retourner en France, entrer dans le Languedoc, percer juſques aux Céve-nes, grimper ſur les montagnes, pénetrer dans les antres de ſes Freres les Phanatiques, y conferer avec

eux ; faire ensuite la revûë des troupes du Roy, & compter ses Dragons. Il n'y a que le Canada, où il ne soit point allé ; il devoit cependant pousser jusques-là ses voyages, il y auroit trouvé des Nations libres, & dont l'humeur sympathise avec la sienne; car je ne sçache personne qui soit plus propre que luy à faire la guerre à l'Iroquoise. Enfin pour revenir à ses courses, il s'approche de nous, il visite en passant la Sorbonne, & vient aboutir tout hors d'haleine au College de Louïs le Grand. C'est à ce coup M. le Clerc que je vous tiens, la porte est fermée, vous ne m'échaperez pas. Je veux bien pourtant vous donner quelques moments de relâche ; aprés tant de sueurs & de fatigues, il faut vous essuyer & reprendre vos esprits. Voicy dequoy l'on vous accuse, répondez nettement ? On publie par tout que vôtre Paraphrase harmonique sur les Evangiles est un tissu d'Interpretations Sociniennes ; que vos notes sur Hammond, n'ont été faites que pour appuyer la doctrine impie des Freres Polonois. J'en ay donné des

preuves si fortes, & en si grand nombre, qu'il n'y a point de Protestant, ny de Catholique, qui n'en soit convaincu. Le scandale est pnblic, il est de vôtre interêt de vous justifier, non-seulement auprès de nous; mais encore auprès de vos Maîtres les Etats Generaux de Hollande. Leur Haute-Puissance ne souffre point dans toute l'étenduë de leur domination les gens qui sont attachez à cette maudite Secte, & ils ont raison: Car un des points qu'un de leurs plus fameux Auteurs soûtient avec opiniâtreté, c'est qu'il n'y a point de puissance coërcitive sur la terre; que les Princes, & les Magistrats Chrétiens n'ont nul droit de punir de mort les Pecheurs, quelque abominables que soient leurs crimes. Qu'ils ayent pillé, violé, massacré, il n'appartient qu'à Dieu, & à Jesus-Christ qu'il a étably le Juge des Vivans & des Morts, de vanger l'innocence opprimée, & d'imposer des peines capitales aux Scelerats. Le " Seigneur, dit Woltzogen *, les a "

* *Woltz. Resp. ad annot. Slicht. de bello, Magist. & privat. deffens.*

„ délivrez de ces ſupplices, qui nous
„ ôtent les moyens de changer de
„ vie, & qui ferment la porte à la re-
„ ſipiſcence ; or la peine de mort eſt
„ de ce genre ; donc JESUS CHRIST
„ l'a abolie permi les Chrétiens.
Nam pœnæ capitales nullum relinquunt reſipiſcentiæ & correctionis locum. Ergo iſtas tam rigidas ab ipſo Deo latas pœnas inter Chriſtianos propterea Chriſtus abolevit, mortemque tam diram hac causâ ſuſtinuit, ut Peccatoribus pœnitentiæ locus eſſet. Mais peut-être que des hommes corrompus, & qui ont un ſi grand penchant au vice, ne ſe corrigeront pas ; ils ſe plongeront d'autant plus aiſément dans les derniers deſordres, qu'ils n'auront rien à craindre ny en cette vie, ny en l'autre : Car ſelon vos principes, que vous avez pris des Juifs, de Maïemon, d'Aben Ezra, & Kimchi, &c. La mort termine tout, & l'Enfer, dont on nous fait une ſi terrible peinture, eſt un eſpece d'aneantiſſement qui les met à couvert de toutes les douleurs. Vous ne reconnoiſſez point, cecy vous eſt particulier & aux Anabaptiſtes, de gouvernement

ment politique dans le Christianisme. La Souveraine Authorité des Rois, celle des autres Puissances subalternes, les loix humaines n'ont point de lieu dans une assemblée de Fideles ; le Juge Chrétien qui condamne au supplice péche, selon vous, mortellement. Dieu n'a mis le glaive en main qu'aux Princes Payens, Ambitieux, charnels, & qui n'ont nulle part à l'héritage de Jesus-Christ. Dieu se sert quelquefois de leur ministere pour châtier les Chrétiens ; il est le seul Maître ; il peut en user comme il luy plaît. Dites-nous donc avec quel frein nous arrêterons les desordres, qui pourroient regner parmy nous? Pour être Chrétien, on n'en est pas moins homme, & moins capable des plus grandes fautes. On a beau nous vanter les avantages de la saine raison ; elle est souvent malade, elle est foible & languissante ; il est assez ordinaire que la fureur des passions, que les ardeurs de la convoitise l'emportent sur elle, l'entraînent, & la retiennent dans un mal-heureux esclavage. Apprenez-nous, je vous

prie, un moyen sûr de remedier à tant de maux ? Nous en avons un, dit Woltzogen, bien plus efficace que toutes ces cruautez que les Enfans de la terre, & que la Politique Mondaine ont inventées. Il faut punir les coupables de peines spirituelles, les excommunier, les retrancher du Corps de la Societé Chrétienne, & les abandonner à leur mauvaise destinée. Etranges maximes, & qui ne tendent à rien moins qu'à renverser les Royaumes, & les Republiques ! Vous rougissez Monsieur ! je vois vos yeux qui s'enflamment. Au nom de Dieu ne vous échauffez point ? vous me faites presque peur. Lorsque vous étes en colere, vous ressemblez à ces Indiens qui, avant que d'entrer en lice, font * Amoque, & pleins de fureur & de rage se jettent au milieu de leurs Ennemis ; combattent comme des Bêtes feroces, & ne lâchent point prise qu'on ne les ait percez de mille coups. Je n'ay fait cette courte digression que pour vous montrer que

* *Liqueur qui les rend furieux.*

ce n'eſt pas ſans raiſon que les Etats de Hollande ont reſolu d'extermi-ner de leur Païs la Nation Socinien-ne. Plût au Ciel ! qu'ils en fiſſent une recherche plus exacte. Vous changeriez bien tôt de ton ; vous ne joüiriez plus de cette liberté de con-ſcience, dont vous faites l'éloge dans tous vos Livres. Vous crieriez au meurtre. Et ces Magiſtrats qui ſont ſi ſages, ſi paiſibles, ſi condeſ-cendans, ſi Chrétiens, tandis qu'ils ferment les yeux, & qu'ils vous laiſ-ſent tranquile au milieu de leurs Terres preparer le poiſon mortel, que vous diſtribuez à leurs ſujets ; Ces Magiſtrats, dis je, nous ſeroient repreſentez comme les Ennemis de Dieu & de ſon Peuple. Vous n'au-riez point de termes aſſez forts pour exprimer l'injuſtice & la Tyrannie de leur gouvernement. Ce ſeroient autant de Nerons, de Diocletiens, d'Heliogabales. Vous les compare-riez dans vos libelles à des Lions & à des Tigres alterez de ſang. C'eſt à eux de voir ce qu'ils ont à faire, & de prévenir les funeſtes ſuites d'une morale ſi execrable. Ce ne ſont pas

là, Monsieur *des erreurs speculatives, qui ne sont de nulle consequence pour la pratique.* Vous le dites, il est vray, vous avez l'audace de l'imprimer. Je demande ce qu'est devenuë vôtre Philosophie vous qui en sçavez plus que les Petaus, & que les Maldonats. Slichting, tout Socinien qu'il est, combat l'erreur de son Confrere & par les témoignages de l'Ecriture, & par les consequences de pratique, qu'il en tire. *Ce n'est pas là ma doctrine*, direz-vous, *je ne suis pas obligé de condamner en détail ce que je n'approuve pas dans leurs sentimens.* Je n'en sçay rien, je ne veux pas examiner icy jusqu'où va l'étenduë de vos obligations. Ce que je sçay, c'est que les gens de cabale, qui se séparent des autres, & qui font bande à part, ne prognostiquent rien de bon aux Republiques. Laissons-là la Morale des Sociniens, elle est extravagante, & contraire aux loix divines & humaines. Je n'en voudrois point d'autre exemple, que les idées que vous nous avez donné de la pénitence dans vôtre Harmonie.

Ce que je veux que vous fassiez, & ce que tout le Monde attend de vous, c'est que vous nous montriez ces passages de la Paraphrase & de vos notes sur les ouvrages de Hammond, qui sont contraires aux dogmes qu'on vous reproche à l'égard des Mysteres de la Trinité & de l'Incarnation du Verbe. On vous a défié d'en produire un seul. Vous avez parlé, dites-vous, le langage de l'Ecriture & des Apôtres. Cela n'est pas vray, vous y avez ajoûté vos Gloses Sociniennes. L'Ecriture ne dit pas, que JESUS-CHRIST *être au Ciel*, c'est *méditer les choses Célestes*, & *qu'en descendre*, c'est *les apprendre aux hommes*. Elle ne dit pas que *le Verbe se faire chair*, c'est *se rendre sensible par le moyen d'un homme*. Que le Fils n'est dans le Pere, & le Pere dans le Fils, que par la *connoissance des mêmes desseins*. Que le Pere & le Fils ne sont une même chose, que par l'*union de leurs volontez*. Je remarque dans vos écrits une infinité de semblables explications, dont la plû-part ont été fabriquées à Racovie; je ne vous les répete pas, j'en

ay fait un assez long détail dans mes premieres Réponses. Il n'y a donc que les Gloses Chrétiennes qui vous effrayent, vous apprehenderiez de vous éloigner du sens & des termes du Texte, si vous parliez comme nous, & comme on a toûjours parlé dans l'Eglise : mais lors-que vous tenez les discours d'un Socin, d'un Crellius, d'un Slichting, d'un Woltzogen & d'un Souverain, vous vous exprimez comme JESUS-CHRIST & les Apôtres. Il est étrange qu'un homme qui n'est pas Socinien remplisse le Monde d'interpretations Sociniennes, sans qu'il luy échappe un seul mot, par où l'on puisse connoître que ses sentimens sont orthodoxes.

Tout ce qu'on vous objecte, dites-vous, *n'est qu'un amas de fadaises & de puerilitez.* Ouy, j'en conviens, pourveu qu'on le considere, cet amas, par rapport à vos réponses. On y compte par le nombre des lignes vos bevûës, vos grossieretez, vos ignorances, & vos contradictions dans la doctrine même que vous professez. C'est bien à vous à

dogmatiser & à faire le Socinien. Vous ne sçavez de leurs sentimens, que ce que vous en avez appris dans quelques Préfaces & dans quelques extraits de Livres mal copiez & mal entendus. Ne vous étonnez pas, Monsieur, si je vous parle icy avec fermeté, & même avec quelque sorte de mépris; C'est le zele de la maison de Dieu qui m'anime. Je suis indigné de voir qu'un miserable Heretique, battu de tous côtez, bafoué, accablé, couvert de honte & de confusion, ose encore lever la tête, paroître sur la Scene, & s'exposer de nouveau aux huées des Spectateurs. Il s'imagine faire un beau personnage, s'attirer tous les yeux & tous les applaudissemens du Parterre, lors que d'un ton d'Oreste, ou d'Ajax dans sa fureur, il nous déclame quelque vieux rolle tiré des enthousiasmes de Jurieu, & des calomnies de la Morale-Pratique. N'avez-vous point de honte de m'objecter icy ce que Luther & Calvin objectoient autrefois à la Sorbonne & à l'Eglise entiere, ce que d'autres ensuite, dignes heritiers de

tels Peres, ont bien fait valoir contre nous?

N'esperez pas, Monsieur, me détourner par-là de mon chemin, & me donner le change. Pensez ce qu'il vous plaira de Sanchez, condamnez-le malgré les éloges que Clement huitiéme a fait de cet Auteur & de ses ouvrages, Canonisez Pascal, défendez-le contre les foudres de Rome & les Arrêts du Conseil, donnez-luy place, si vous voulez dans vos Légendes avec le Cardeur de Meaux Jean le Clerc; je ne luy disputeray jamais cet honneur. Je consens qu'on publie avec vous, que les Lettres de Pascal sont demeurées jusqu'icy sans réponse, & qu'on efface s'il est possible de la memoire des hommes les victoires du P. Annat, du P. Nouet & du P. Daniel. Ce sont là des Theologiens, Monsieur, qui sçavent autre chose que la pesanteur de l'Air, que l'effort que nous faisons pour ouvrir les aîles d'un Soufflet plongé dans l'Eau, ou dans le Mercure. Ils sçavent autre chose, que le centre de gravité des tubes communicans, &

que l'uſage du Triangle arithmetique. Ne nous écartons point du ſujet de nôtre diſpute ? Répondez directement à mes preuves ? Liſez, & reliſez vôtre Paraphraſe, comparez-la avec vos Additions aux Notes de Hammond ? découvrez-nous quelque Paſſage, où vous aſſuriez diſtinctement que JESUS-CHRIST eſt le Dieu Souverain ? J'ay fait voir que ce que vous penſiez avoir dit de plus formel, ſe trouvoit dans le Platoniſme devoilé d'une maniere plus vive, plus fine, plus ſuivie, & mille fois plus ſpecieuſe que dans vos écrits. *L'Auteur*, dites-vous, *vous a voulu faire tort.* J'ay de la peine à le croire; car il vous cite par tout avec honneur. Mais ce n'eſt pas ſur cela qu'on vous preſſe, non plus que ſur la Theologie des Platoniciens. Que leur Trinité ſoit compoſée de trois eſſences diſtinctes, ou de trois idées abſtraites de Puiſſance, de Sageſſe & de Bonté, c'eſt dequoy on s'embarraſſe fort peu. Ce que nous ſouhaitons de vous, c'eſt que vous alliez au fait, & que vous entriez une bonne fois dans le fond du procez.

Jam dic Clerice de tribus capellis.

Où sont ces endroits de vos livres opposez à la doctrine des Sociniens. Vous répondez que je n'ay pas entendu Grotius sur le chapitre 13. verset 8. de l'Apocalypse, & que cet Auteur a eû raison de dire que l'Interprete Syrien a traduit l'ἐγώ εἰμὶ de saint Jean chap. 8 ℣. 58. par le préterit *Ego eram.* Que je vous ay cité à faux, que vous n'avez point dit que le pain Eucharistique soit la chair de Jesus-Christ en un sens excellent & relevé, *sensu quodam eximio.* Que je suis *un Menteur, un Calomniateur obligé en conscience à me rétracter.* Quand je me serois trompé ce prétendu Mensonge & cette prétenduë Calomnie ne meritoient pas que vous vous échauffassiez si fort: Tout cela est hors d'œuvre, & ne fait presque rien à la question dont il s'agit.

Tu perjuria Punici furoris
*Et Sullas Mariosque * Muciosque*
Magnâ voce sonas, Manuque totâ;
Jam dic, Clerice, de tribus Capellis?

* Martial.

Cependant il eſt bon de vous convaincre que vous avez oublié vos propres expreſſions. Ecoutez ce que j'ay lû dans vôtre Harmonie. [a] *Panis ille, quem volentibus dabo, corpus meum eſt, quod occidi patiar.... caro enim mea & ſanguis meus* EXIMIO QUODAM SENSU *veriſsimè dici poſſunt cibus & potus, quibus vita æterna hominibus creatur.* „ Le pain que je donneray à ceux qui le voudront " recevoir eſt mon Corps que je " ſouffriray qu'on faſſe mourir. Car " on peut dire très-veritablement, " en un certain SENS RELEVE' " que ma Chair & mon Sang ſont la " viande & le breuvage qui produi- " ſent la vie Eternelle dans les hom- " mes. [b] JESUS-CHRIST répondit qu'à " parler proprement on ne pouvoit " pas dire que Moyſe eût donné aux " Juifs le pain du Ciel, mais que ſon " Pere leur donnoit le vray Pain " Celeſte, le pain ainſi appellé en un " SENS TRES EXCELLENT. " *Reſpondit Jeſus Moſem, ſi propriè loqui vellent, non poſſe ab iis dici dediſſe panem è Cœlo, ſed verum Panem Cœle-*

[a] *P.198.* [b] *P.192.*

ſtem, atque EXIMIO SENSU *ita dictum dari à patre ſuo.* Le voilà donc ce Pain Sacré qui eſt la Chair de Jesus Christ, qui eſt Céleſte & divin *en un ſens ſublime*, il eſt nôtre viande, & ſon Sang nôtre breuvage, dans le même ſens, *eximio quodam ſenſu.*

Effacez ces gros Caracteres de vôtre Diſſertation, ils vous dèshonorent; ou ſi vous voulez qu'on y réplique, adreſſez-vous aux Orateurs de * Billings-gate à Londres, ou à ceux qui leur reſſemblent, vous en trouverez ſans ſortir d'Amſterdam qui ſont habiles en ce genre d'éloquence. Il y a certaine place où ils s'aſſemblent, vous les frequentez ſans doute, je leur laiſſe le ſoin de vous répondre. Ce n'eſt pas-là l'Ecole où les Leibnits, les Bayles & les Banages ont été formez, leur ſtyle ſe ſent de la delicateſſe; & de la pureté des perſonnes avec qui ils ont vêcu.

Quant au ſens relevé, ſelon lequel M. le Clerc enſeigne que Jesus-

* *Certaine place où s'aſſemble la Canaille de Londres.*

CHRIST est fils de Dieu, je l'ay pris de cet endroit de la Paraphrase pag. 9. où il dit que JESUS-CHRIST est fils de Dieu, parce que Dieu l'a engendré d'une maniere qui luy est propre & particuliere. [a] Parce qu'il l'a consacré d'une maniere extraordinaire & singuliere. *Quia me Filium Dei dixi, quem Deus singulari prorsùs ratione consecravit.* Parce que la lumiere, appellée ainsi dans *un sens très excellent*, reside dans luy. *In hoc demùm homine solo consederat lumen eo nomine præstantissimo sensu solùm dignum.* [b] Ne sont-ce pas là des sens sublimes qui élevent JESUS-CHRIST, au-dessus de nous & qui le distinguent du reste des hommes? Ne sont-ce pas-là des sens figurez? Car ou je n'entends pas vos façons de parler, ou l'*Eximius quidam sensus*, & *singularis quædam ratio*, sont synonymes. Je doute que ceux qui ont lû vôtre Harmonie ayent eû une autre pensée que moy. Par le sens sublime, exquis, excellent, on entend un sens allegorique, ou anagogique,

[a] *Pag. 322.* [b] *Pag. 45.*

qu'un Auteur exact explique dans la suite de son discours, & ne laisse point dans l'obscurité de ces termes generaux. Mais il faut vous confondre, & vous convaincre que j'ay pris justement vôtre pensée, que je n'ay rien avancé, qui ne soit vray, & que c'est en vain que vous tâchez de déguiser vos erreurs. Ouvrez avec moy vôtre version Françoise du Nouveau Testament, & lisez les Notes sur l'Epitre aux Hebreux? que direz vous de celle-cy * ? *Vous êtes mon Fils. Tu es Filius meus. Ce qui étant dit de David à la lettre, s'entend de sa dignité Royale, se prend icy dans un sens beaucoup plus relevé, où il est question du Meßie, dont David n'étoit qu'un leger crayon. C'étoit l'usage parmi les Juifs de rapporter la plû-part des promesses du vieux Testament au Meßie, en les expliquant en un sens spirituel.* Jesus Christ est donc de vôtre propre aveu, Fils de Dieu, en un sens plus relevé que David, *sensu quodam eximio.* Vous ay-je objecté autre chose? Cependant vous vous

* *Chap.* 1. 5.

récriez ; vous vous emportez contre moy ; vous prétendez que je vous impute faussement des expressions, auxquelles vous n'avez jamais songé. Parce, dites-vous, que ces mots latins signifient le sens le plus propre, le plus excellent, & le plus vray. Si cela est, ce qu'assurément je ne crois pas, & ce que vous ne croyez pas aussi, vous avez grand tort de vous plaindre, vous deviez être bien aise de ma méprise, puisque par-là je vous ferois dire, selon vous, que JESUS-CHRIST est le Dieu souverain. C'est un mensonge, c'est une Calomnie, que vous n'avez pû souffrir. Vous l'avez relevée ; vous l'avez tournée en cent manieres différentes ; Vous y avez épuisé tout vôtre fiel, & toute vôtre éloquence. Je ne vous en sçay pas mauvais gré, car c'est un aveu forcé, que la verité vous arrache, & qui justifie mes accusations. Si je m'étois trompé, l'erreur seroit des plus grossieres & des plus palpables ; vous ne seriez pas le seul qui me convaincriez de mensonge ; toute la Terre me donneroit le démenti. . . . .

Mais revenons à nôtre question. Marquez-nous les endroits de vôtre Paraphrase & de vos Notes qui détruisent l'erreur des Sociniens ? Je les cherche dans toutes vos réponses, & je n'en trouve aucun qui n'y soit parfaitement conforme. Vous desesperez, Monsieur, je le vois bien, d'en pouvoir apporter un seul : C'est pour cela que vous vous jettez à corps perdu sur les Casuistes, & sur les autres Theologiens de la Societé : que vous vous étendez sur les loüanges des Novateurs : que vous excitez, & que vous animez contre moy les pretendus Disciples de saint Augustin, avec qui je n'ay jamais rien eû à démêler. Il est vray que je me suis mille-fois étonné, comment des gens d'esprit, qui ont autant de penétration, de vivacité, de politesse, autant de Science ancienne & moderne, que la plû-part de ces Messieurs, ayent combattu si long tems avec tant de force, & tant d'opiniâtreté, pour une doctrine, qui renverse toutes les idées que nous avons de Dieu, de l'œconomie de la Religion, & de la vie civile.

Car enfin, ſi ce qu'ils enſeignent eſt vray, je crains un Dieu qui tonne, qui menace, qui frappe, & qui brûle éternellement des hommes, pour n'avoir pas obſervé des préceptes, qu'il leur étoit impoſſible d'accomplir. N'eſt-ce pas m'aſſujettir aux ordres d'un Dieu, non tel que la raiſon, les Ecritures & les Peres me le repreſentent, plein de bonté & de miſericorde; mais d'un cruel Tyran, qui n'a point d'autre régle de ſa conduite, que ſon caprice & ſa paſſion? Que devient l'œconomie de la Religion, ſi l'on en bannit l'eſperance & la charité Chrétienne? Or on les bannit des vertus, lors que nul particulier ne peut s'aſſûrer, non pas même par les lumieres de la foy, que Dieu veut ſincerement ſon ſalut, & que Jesus-Christ eſt mort pour le luy procurer. Il n'eſt pas poſſible d'aimer un Dieu uniquement pour luy-même, quand on eſt incertain, s'il ne nous a pas laiſſé dans la maſſe de perdition, & s'il n'a pas réſolu de nous refuſer les ſecours qui nous ſont néceſſaires, pour arriver à l'heureuſe fin qu'il nous

Propose, & pour éviter les supplices dont il nous menace. Enfin la vie civile ne subsiste plus ; parce que, selon cette nouvelle Theologie, les actions Humaines ne sont qu'un tissu bizarre, un enchaînement monstreux de necessitez, tantôt du côté de la grace qui nous attire au bien, tantôt du côté de la cupidité qui nous précipite dans le mal. Les châtimens & les recompenses, tout est soûmis à la même fatalité. Ces conséquences suivent naturellement de leurs principes. Vous en avez horreur, je le sçay. Le plus grand nombre des Lutheriens & des Calvinistes les rejettent. Ils ont changé de Systeme touchant la Prédestination & la Grace ; ils ont abandonné la doctrine de leurs premiers Maîtres, & se sont séparez d'avec ceux qui la soûtiennent. Je ne prétends pas remuer icy des questions, sur lesquelles l'Eglise a prononcé tant de fois, & qu'elle a terminées avec tant de gloire. Je dis simplement ma pensée sans insulter à personne. Vous avez beau faire vous ne me commettrez jamais avec des gens,

que je n'ay point attaqué, & qui n'ont aucun ſujet de ſe plaindre de moy. Si j'ay parlé de Paſcal, je ne l'ay fait, que parce que vous me rendiez reſponſable des erreurs qu'il attribuë aux Caſuiſtes, & que vous l'oppoſiez à Sanchez, c'eſt-à-dire, que vous mettiez au-deſſus d'un des plus celebres Theologiens, un homme qui de l'aveu de ſon parti, n'avoit aucune connoiſſance des matieres dont il parloit. *Je le voudrois bien*, à ce que vous dites, *qu'il eût paſſé ſa vie à peſer des colonnes d'Air, & qu'il n'eût point fait ſes belles Lettres Provinciales.* Je le voudrois bien en effet, & pour luy & pour les Auteurs qu'il a maltraittez. Pour luy parce qu'il n'auroit pas eû le chagrin d'apprendre dans ſa retraite, que ſes écrits étoient condamnez, lacerez, brûlez comme des libelles pleins de calomnies & d'erreurs. Je le voudrois bien pour les Auteurs & pour tous ceux qu'il à tâché de décrier: parce qu'il eſt toûjours déſagreable de ſe voir quoy-que injuſtement accuſé, & tourné en ridicule auprès des perſonnes qui ne nous connoiſ-

sent pas. Les Sçavans, il est vray; sont indignez de la temerité d'un Geometre, qui fait le Theologien, qui se présente au combat, & qui choisit pour ses Adversaires, Suarez, Delugo, Vasquez, Tolet, à Valentia, Lessius, Sanchez, Azor, Layman: mais leur indignation n'empêche pas, qu'une foule de menus Docteurs, que la Populace des Universitez ne se divertisse aux dépens de ces grands hommes; & cela, Monsieur, quelque mine qu'on fasse, nous choque toûjours & nous mortifie. Socrate, ce modele de la Sagesse Payenne, fut plus piqué qu'on ne pense de la Comedie * d'Aristophane: il ne dit pas ce qui se passoit dans son Cœur, lors qu'il se vit sur le Théatre d'Athenes exposé à la risée publique.

Mais enfin quoy qu'il en soit de Pascal & de ceux qui l'admirent; Je veux qu'il soit sincere dans ses citations; qu'il n'ait point pris les objections pour les réponses, & que semblable au Rolland de l'Arioste,

* *Les nuës.*

& au Dom-Quichote, de Michel Cervantes, il n'ait point combatu des chimeres; sa Critique ne me regarde pas, je ne suis point Casuiste de profession, & je suis prêt de souscrire, lors qu'on l'exigera de moy, à la censure des Propositions Morales que l'Eglise désaprouve. Je serois bien fâché qu'on m'accusât de relâchement. Je n'ay donné nulle occasion, ny par ma conduite, ny par mes écrits, à de semblables reproches. On ne me blâmera jamais d'avoir découvert le poison, que M. le Clerc présentoit au Peuple fidéle, & d'avoir démasqué un Heretique, un faux Sçavant qui imposoit au genre Humain. *Le Pere Despineul*, dit nôtre Auteur, *demande une confession de foy à M. le Clerc, & se fâche qu'on luy en demande une, sur la doctrine des Casuites relâchez, pour qui il ne veut pas répondre. M. le Clerc ne veut pas répondre non plus pour les Sociniens, & n'est point obligé de condamner en détail, ce qu'il n'approuve pas dans leur doctrine. Mais le Jesuite n'a pas droit de refuser d'anathematizer ceux qui soûtiennent la doctrine*

ſcandaleuſe des Caſuiſtes, & de condamner en détail, ce qu'on luy en pourroit propoſer, parce qu'on luy voit pratiquer *cette infame doctrine dans tous ſes livres.*

La condition de M. le Clerc eſt bien differente de la mienne. Je l'ay convaincu par ſes Ouvrages qu'il n'a nul principe de la Religion Chrétienne ; qu'il l'attaque dans ſes fondemens, & qu'il s'eſt mis à la tête d'un party, qui détruit les Myſteres de la Trinité & de l'Incarnation du Verbe. Ce n'eſt pas moy ſeul qui luy demande une Confeſſion de foy ſur ces deux Articles, c'eſt tout ce qu'il y a de Catholiques & de vrays Proteſtans au Monde. Ceux-cy ont porté leurs plaintes aux Magiſtrats d'Amſterdam : Ils leur ont repreſenté plus d'une fois, que depuis quelques années, ce Docteur de Menſonge jette le trouble dans leurs Egliſes ; qu'il leur enléve la meilleure partie de leur troupeau : que par de vaines ſubtilitez il corrompt le ſens des Ecritures; qu'il les aneantit ; que ſes livres ſi l'on excepte les vetilles de ſa Grammaire, ne ſont

gueres qu'un précis des plus abominables erreurs. C'eſt de ces blaſphemes contre la vraye Religion dont on veut qu'il réponde, & comme il les a pris des Sociniens, s'il parle, il fera voir, malgré qu'il en ait, qu'il eſt dévoüé à leur doctrine, en nous rendant compte de la ſienne. Pour moy je ſuis à couvert de ſes reproches en matiere de Morale. On ne m'a jamais ſouçonné d'avoir enſeigné, ny en Public, ny en particulier, aucune maxime qui tende au relâchement des mœurs, qui élargiſſe la voye étroite du ſalut, & qui affoibliſſe, par des interprétations commodes, la juſte rigueur des loix Evangeliques. Qu'ay-je dit? qu'ay-je fait? qu'ay je écrit? d'où M. le Clerc puiſſe raiſonnablement conclurre, que j'ay l'eſprit gâté, & que je ſuis tombé dans ces excez, qu'on attribuë, bien, ou mal, (c'eſt ce que je ne veux pas examiner,) à quelques Caſuiſtes modernes. J'ay dit que M. le Clerc étoit Socinien, qu'il détournoit le ſens des paroles de Jesus-Christ & des Apôtres, pour les ajuſter à ſes erreurs. J'ay montré que

cét indigne Censeur des Peres & des Theologiens Orthodoxes & Protestans, n'étoit au fond qu'une Ombre, qu'un vain Phantôme de Critique; qu'il ne s'étoit rendu formidable que parce qu'on ne le connoissoit pas; qu'on ne l'envisageoit que de loin, & qu'on n'osoit en approcher. Que semblable à cet animal de la fable, dont le nom seul fait une Satyre, il s'étoit couvert de la peau d'un Lion, & jettoit, sous cette forme étrangere, la terreur de tous côtez. J'ay levé le voile qui le cachoit à nos yeux, je l'ay fait paroître dans toute sa foiblesse, & toute sa difformité. Voilà mon crime. J'ay violé par-là, si l'on en croît M. le Clerc, les loix les plus sacrées de la charité, & de la societé civile. Quoy donc? sera-t-il permis à l'ennemi de Jesus-Christ & de son Eglise de venir dans nos Champs semer jour & nuit la zizanie, d'entrer dans nos Pâturages, d'égorger nos troupeaux, & d'empoisonner les sources d'eau vive que nôtre divin Maître nous a luy-même creusées, & qu'il a fait couler avec tant d'abondance? Faudra-t-il?

dra-t-il ? que tandis qu'on ravage l'heritage du Seigneur, nous qui ſommes enrôlez dans ſa Compagnie, & qui faiſons profeſſion de le ſuivre & de combattre ſous ſes drapeaux, faudra-t-il, que nous ſoyons inſenſibles aux malheurs de l'Egliſe ? que nous demeurions les bras croiſez, & que nous nous endormions, pour ainſi dire, ſur les armes, qu'on ne nous a miſes en main, que pour défendre avec tant de Saints Eccleſiaſtiques qui marchent devant nous, pour défendre, dis-je, les interêts de la Religion, & pour veiller à la garde de la ſainte Cité ? S'il arrive que nous nous oppoſions courageuſement aux courſes de nos Ennemis; ſi nous leur faiſons tête ; ſi nous les arrêtons ; ſi nous découvrons les embûches qu'ils nous tendent, & ſi nous faiſons joüer contre eux les machines qu'ils ont dreſſées, M. le Clerc & ſes ſemblables nous traitteront de gens inquiets & turbulens, qui n'ont nul principe de charité, nulle humanité, & qui lévent par tout l'étendard de la rebellion. Il n'y a, Monſieur, que les Auteurs de

la sédition qui tiennent ce langage qui appellent broüillons & séditieux ceux qui éventent leurs pernicieux desseins, & qui les dissipent. C'est ainsi que les Eusebes parloient de St. Athanase, & des autres Evêques, qui deconcertoient leurs secretes pratiques, & qui faisoient triompher par tout la verité. C'est ainsi que Claudius, Antoine & Catilina, s'il m'est permis d'apporter icy des exemples tirés de l'Histoire prophane, calomnioient le Consul Romain, dont la vigilance, le zele & la fermeté sauva plusieurs fois sa Patrie de l'incendie que ces infideles & cruels Cytoyens avoient déja préparé. Les Annales de France & d'Angleterre nous fournissent mille traits de ces sortes d'accusations, où l'on voit que les Auteurs de la discorde rejettent leur crime sur ceux qui percent les Mysteres de leur cabale, & qui préviennent les funestes suites de leurs entreprises.

Ne pensez-pas, Monsieur, que vos discours emportez & calomnieux fassent aucune impression sur

l'eſprit des fideles ? Ils me croiroient coupable de la plus lâche condeſcendance en matiere de Region, ſi étant chargé de faire l'extrait de vos Livres, je diſſimulois vos erreurs, & ſi je ne les repreſentois pas telles que vous les avez publiées. *Vous ne les reconnoiſſez pas, dites-vous, & il eſt étonnant que je prétende mieux ſçavoir vos ſentimens que vous même.* Cela peut avoir un bon ſens. Il n'eſt pas extraordinaire qu'un Catholique ſçache mieux la doctrine heretique qu'il attaque, que celui qui l'a défend; Le Cardinal Bellarmin étoit mieux inſtruit des erreurs qu'il combattoit, que les Miniſtres qui les profeſſoient. Je n'ay garde de me comparer à cet illuſtre Controverſiſte : je ne vous compare pas auſſi aux habiles Proteſtans qu'il a refutez. Vous êtes le plus foible & le plus miſerable des Sociniens que je connoiſſe : vous ignorez, je l'ay montrez évidemment, l'enchaînement de leurs principes & de leurs concluſions : la fineſſe & la ſubtilité de leurs ſophiſmes vous paſſent, c'eſt un Labyrinthe ou vous

vous engagez aveuglément, & d'où vous ne pouvez sortir. Au reste Monsieur ! je juge de vos pensées par vos écrits, j'ay des yeux & j'ose le dire, j'ay assez de discernement, pour entendre ce que je lis, pour démêler le mensonge d'avec la verité, & pour sentir la foiblesse de vos raisonnemens. Ce que j'admire, c'est qu'il semble que vous ayez entrepris de faire illusion à toute la Terre: d'enseigner ouvertement le Socinianisme,& de vouloir qu'on ne s'en apperçoive pas : ou du moins que ceux qui ont assez de lumieres pour distinguer le bon grain du mauvais, intimidez des menaces de vôtre plume, se retirent & s'enveloppent dans un honteux silence. Vous diriez à entendre Mr. leClerc que cette horrible plume est la massuë d'Hercule, tant il a desarmé, assommé, écrasé de gens. Ce qui est de vray, c'est qu'il a fait peur à bien des Catholiques & à bien des Protestans, quoy qu'il n'ait blessé personne. Il a eu beau se roidir & prendre sa secouse, tout ce qu'il a gagné par là, C'est qu'il a donné du nez en terre, & que ses plus rudes

coups se sont perdus & n'ont frappé que l'Air.

Mais écoutons un peu sa profession de Foy, puisque enfin il nous la presente dans son dernier écrit. Il me paroit que c'est un point, pour me servir des termes de son harmonie qu'il éclaircit fort obscurément* *rem obscurè patefacit.* Il assure qu'il m'a déja dit, *que dans le fond il croit la même chose que les Catholiques & les Protestans sur le Mystere de la Trinité. Qu'il ne pense pas, que pour exprimer ce Dogme, il faille employer d'autres termes, que ceux de l'Ecriture Sainte. Que c'est assez de croire qu'il y a un Dieu, un Pere, un Fils, & un S. Esprit, que le Fils & le S. Esprit sont participans de la même nature que le Pere; sans vouloir exprimer la maniere de distinction qui est entr'eux par des termes nouveaux, parce qu'elle n'est pas revellée.* A l'égard de l'Incarnation, *il n'y a point*, dit-il *d'équivoque dans le langage de ceux qui disent, comme le fait Mr. le Clerc que la divinité de Jesus-Christ qui s'est faite chair en luy, a crée le Ciel & la Terre; qu'elle a été par conséquent avant que le monde*

* *Pag.* 148.

fut, & que c'est la suprême Divinité à laquelle on doit un culte suprême.

Examinons avec soin la Déclaration de nôtre Auteur ? Car en matiere de profession de foy, on ne sçauroit être trop scrupuleux, sur tout lorsqu'on a affaire à un Hérétique qui se déguise, & qui craint le Magistrat. Les Ariens & les Nestoriens composerent autre fois divers formulaires, où par des expressions équivoques, & Catholiques en apparence, ils surprenoient la Religion des simples, & quelque fois même celle des personnes les plus éclairées; ils se plaignoient de l'injustice, & de l'opiniatreté des Evêques Orthodoxes, qui les pressoient de parler nettement, & qui leurs faisoient, disoit-on, des procez criminels sur des questions de mots. L'Historien Socrate séduit par les belles paroles d'Eusebe, le prend sous sa protection, & se déclare son Apologiste. Nous avons vû de nos jours des Docteurs celebres par leurs écrits, qui ont osé soûtenir que les Peres du Concile d'Ephese, & du Conciliabule de Jean d'Antio-

che ; que Saint Cyrille & Nestorius ne s'entendoient pas : qu'ils pensoient tous la même chose, & qu'ils se faisoient une cruelle guerre pour des expressions qui étant bien considerées, représentoient toutes également le Dogme Catholique. Combien de Lutheriens & de Calvinistes affectent maintenant jusques à nos termes, & cachent le venin de leur doctrine sous des ambiguitez, que la fausse subtilité de leur Theologie se figure dans les expressions les plus claires. On est bien embarrassé quand on s'étudie à tracer des formules qui pourvoient à tout & qui couppent chemin aux subterfuges d'un Heretique, que la crainte, ou l'interrêt oblige à dissimuler ses erreurs, On ne sçait presque par où le prendre, tant il est souple & artificieux.

Monsieur le Clerc prétend qu'il m'a déja dit, qu'il croyoit la même chose sur la Trinité, que les Catholiques & les Protestans. Il m'auroit fait plaisir de m'indiquer l'endroit de ses écrits, où j'ay dû trouver qu'il s'est exprimé en ces termes. *Je*

crois sur le Mystere de la Trinité la même chose que les Catholiques & les Protestans Je ne me souviens point d'avoir lû ces mots dans ses Dissertations. Ou il faut donc que ma memoire, sur laquelle je me fie uniquement, selon nôtre Auteur, soit bien infidelle, & qu'elle me manque au besoin ; ou, ce qui n'est guéres vraysemblable, que j'aye eû l'esprit distrait lorsque j'ay lû ses défenses, & que je n'aye point fait attention au point essentiel. Il étoit remarquable, & meritoit bien que je m'y arrêtasse quelque-tems. Car je ne luy ay jamais demandé d'autre profession de Foy sur ce Mystere, que celle des Catholiques & des Protestans. Pourquoy a-t-il tant de peine à la donner ? S'il est dans nos sentimens, que ne s'exprime-t-il comme nous ? Je ne sçache qu'une maniere de les exprimer, qui est de dire qu'on reconnoît trois Personnes réellement distinctes en un seul Dieu. *Il croit*, dit-il, *un Dieu, un Pere, un Fils & un saint Esprit, tous trois participans de la même nature que le Pere.* Ce n'est pas ainsi, Monsieur, que nous parlons ;

lorſque nous voulons donner une idée préciſe de nôtre creance, & qui ne ſoit point expoſée aux faux fuyans de l'Hereſie. En effet, conſultez tant qu'il vous plaira les livres Sociniens, vous y trouverez en pluſieurs endroits qu'ils admettent un Dieu, un Pere, un Fils, un ſaint Eſprit. Mais par le mot de Dieu, ils entendent Dieu le Pere. Par le mot de Fils, ils déſignent JESUS-CHRIST, qui n'eſt ſelon eux, qu'un pur homme. Et par le ſaint Eſprit la vertu du Très-haut. *Eſt afflatus quidam Cœleſtis (Spiritus Sanctus) ceu vis, atque efficacia divina Diſcipulis Chriſti inſpirata.* * C'eſt, diſent-ils, cette force ou cette efficace de Dieu qui nous a pleinement revelé la Religion Chrétienne, & le deſſein que Dieu a formé de nous ſauver. Ce qu'il a confirmé & ſcellé, pour ainſi dire, dans nous-mêmes. *Quandoquidem Religionem Chriſtianam, Deique de ſalute noſtrâ conſilium, tum plenè patefieri, tum in nobis obſignari oportuit, quod utrumque per Spiritum Sanctum*

* *Wolkel lib. 5. de verâ Rel. Chr. Cap. 14.*

factum eſt. Vous ajoûtez *que le Fils & le Saint Eſprit ſont participans de la même nature que le Pere.* Les termes de *participans de la même nature*, ſi l'on n'a ſoin de les expliquer, & de les réduire au ſens Catholique, ne déplairont pas, (je réponds pour eux) aux Partiſans des Unitaires. Ils ne nient pas que JESUS-CHRIST n'ait participé à la nature divine, puis qu'ils accordent qu'elle habite dans luy, & qu'elle y agit; que c'eſt par la vertu immenſe du Pere, qui n'eſt point diſtinguée de la nature du Pere, qu'il operoit tant & de ſi prodigieux miracles dans la Judée. Pour ce qui eſt du Saint Eſprit vous ſçavez qu'ils ne nous ont jamais diſputé, qu'il ne ſoit un attribut divin. Ils prétendent ſeulement, qu'il n'eſt pas par lui même une Perſonne diſtincte de celle du Pere. Qu'il en eſt de luy comme de la Sageſſe, de la Juſtice de Dieu, & des autres attributs qui ne ſont point Perſonnes, & qu'on ne peut appeller ny Createurs, ny Creatures. * *Nam nec Dei ſapientia,*

* *Wolkel de verâ Rel. Chr. lib. 5. Cap.* 24.

justitia, aliaque divina attributa Personæ divinæ sunt, quamvis nec Creatores, nec Creaturæ dici poßint. Tametsi igitur Spiritum Sanctum, nec divinam Personam, nec Creatorem esse contendimus, tamen Creaturam eum non esse libentißimè fatemur.

L'explication que vous nous donnez de ce dogme fondamental de la Religion Chrétienne, est si generale & sujette à tant de sens, que toutes les Sectes les plus contraires à la Trinité des Personnes en un seul Dieu, y souscriront volontiers. Les Ariens, les Sabelliens, les Sociniens, les Tritheïtes, les Mahometans; il n'est pas jusques à Simon le Magicien & ses Disciples, qui ne s'empressassent de signer vôtre formulaire. Car enfin ce premier des Heretiques préchoit qu'il étoit le Dieu Souverain, * que comme Pere il étoit descendu en Samarie, *in Samariam quasi Patrem descendisse*: qu'il avoit paru comme Fils parmi les Juifs, *apud Judæos quasi filium apparuisse*, & qu'il étoit venu chez les Gentils comme Saint Esprit, *Ad re-*

* *St. Epiph.*

liquas Gentes quasi Spiritum Sanctum adventaße.

Les Sabelliens enſeignoient que Dieu, ſous le nom de Pere, avoit donné la Loy dans l'Ancien Teſtament à la Nation Judaïque, & que dans la nouvelle Alliance, il étoit entré dans le ſein de Marie, qu'il en étoit né, & qu'en vertu de cette géneration temporelle, il s'appelloit Fils; que la même Perſonne divine ſe communiqua aux Apôtres en qualité de Saint Eſprit. *In veteri quidem Teſtamento ut Patrem legem tuliſſe, in novo ut filium hominem factum eſſe*, ut Spiritum Sanctum *ad Apoſtolos veniſſe :* que ces trois noms de Pere de Fils, & de Saint Eſprit; s'attribuoient à la même nature, & à la même Perſonne divine. Nous avons donc dans l'erreur de Simon & de Sabellius, un Pere, un Fils & un Saint Eſprit, tous trois participans de la même nature.

Un Mahometan ſcrupuleux refuſera peut-être de donner à Dieu le nom de Pere, & au Verbe le nom de Fils; mais il ne ſera point de difficulté de dire qu'il y a un Dieu, un

Verbe, & un Saint Eſprit. Si cela vous paroît incroyable, vous n'avez qu'à lire ce que Mahomet en dit dans l'Alcoran.* O vous qui ſuivez " l'Ecriture, ne paſſez point les bor- " nes qui vous ſont preſcrites dans " vôtre Religion, & ne dites rien de " Dieu que ce qui eſt vray. Certai- " nement JESUS-CHRIST Fils de Ma- " rie, eſt l'Ambaſſadeur de Dieu & " ſon Verbe, que Dieu & ſon Eſprit " ont mis dans Marie. *O Scripturales " ne limitem excedatis in Religione veſtrâ, neque dicatis de Deo niſi Veritatem. Certè Chriſtus-Jeſus Filius Mariæ eſt Legatus Dei, & verbum ejus, quod immiſit in Mariam, & Spiritus qui eſt ab eo.* Si le nom de Pere, & le nom de Fils de Dieu bleſſe la délicateſſe du Muſulman, M. le Clerc n'a qu'à luy expliquer l'Enigme & le ſens qu'il cache ſous ces termes de Pere, de Fils, & de Saint Eſprit. Le Muſulman ne deliberera point, il ſe rangera de ſon côté. Pourquoy s'effaroucheroit-il du nom de Pere? lors qu'on luy dira qu'on ne veut point marquer autre choſe, ſinon

* *Sura 4. ℣. 169.*

que Dieu a formé luy seul, sans la cooperation d'aucun homme, le corps de JESUS-CHRIST dans le sein de Marie. Que cette maniére d'être conçû n'appartient qu'au CHRIST, qu'elle luy est propre & particuliere. Qu'il ne croit point que Dieu ait engendré un Fils éternel, & Dieu comme luy. Que JESUS-CHRIST n'est appellé fils de Dieu, que parce qu'il n'a point d'autre Pere sur la Terre. Que par le mot de Saint Esprit, il caracterise la vertu toute puissante du Createur. Qu'être participant de la même nature que le Pere par rapport au Saint Esprit; c'est être l'Esprit, la Force & l'Efficace de Dieu, ce qui ne multiplie en aucune façon les Personnes divines. Et à l'égard de JESUS-CHRIST, c'est avoir Dieu au dedans de soy-même, qui se communique & qui fasse sentir sa présence par les merveilles de ses œuvres, selon ces paroles du Sauveur en saint Jean * *Pater in me manens ipse facit opera.* Le Pere *qui demeure en moy, c'est luy qui fait les œuvres.* Je suis sûr que nôtre Maho-

* *Chap.* 14. 10.

metan, fut-il auſſi préoccupé de ſon Alcoran que le Muphti, embraſſera M. le Clerc de tout ſon cœur, qu'il l'exhortera à franchir le pas, & à ſuivre le genereux exemple de quelques-uns de ſes Freres, qui étant ſortis de la Tranſilvanie ſe retirerent à Conſtantinople, où on les a vû ſe conſacrer par la derniére Céremonie à la loy du Prophete Reſtaurateur de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, qui ne ſçavoit, diſoit-il, ny lire ny écrire. Au reſte qu'il ne craigne point qu'on l'accuſe d'Apoſtaſie. Quiconque s'eſt fait Socinien a déja renoncé au Chriſtianiſme.

Enfin les Tritheites & les Ariens proteſteront comme le Paraphraſte, qu'il y a un Dieu, un Pere, un Fils, un ſaint Eſprit; & que le Fils & le ſaint Eſprit ſont participans de la même nature. Les Tritheites ajoûteront qu'ils ſont conſubſtantiels, dans le ſens que Mr. le Clerc donne à ce terme, c'eſt à-dire, que ce ſont trois individus ou trois ſubſtances ſingulieres & parfaitement ſemblables. Que le Pere eſt dans le Fils, & le Fils dans le Pere, que

le saint Esprit est dans l'un & l'autre, comme l'un & l'autre sont dans luy par la conformité de leurs volontez. Que c'est là Perichorese, dont les anciens Tritheites, dit Mr. le Clerc, sont les premiers Inventeurs.

Je ne sçay quels sont ces anciens Tritheites qu'il accuse d'avoir forgé le mot de *Perichorese*. Sont-ce les Marcionites qui au rapport de saint Epiphane établissoient trois Principes, ou trois Dieux, dont le premier est invisible de sa nature; le second visible, qui est le Createur du Monde; le troisiéme qui tient le milieu entre les deux autres, c'est le Demon. Ces gens-là n'avoient garde de dire que leurs trois Principes étoient réciproquement les uns dans les autres, & que leurs volontez étoient d'accord. Ce n'est pas non plus Philoponus ni ceux qui suivirent sa doctrine. Il est vray qu'ils enseignoient que la Trinité est composée de trois substances divines, égales, unies par les mêmes sentimens, & les mêmes volontez. Mais la Perichorese étoit en usage dans l'Eglise long-tems

avant qu'ils euſſent écrit. L'Auteur de cette Hereſie vivoit au commencement du ſixiéme ſiecle ; ce n'eſt donc pas lui qui l'a le premier imaginée. Seroient-ce les Collyridiens? qui ſacrifioient en Arabie des gateaux à la ſainte Vierge, & qui la mettoient au nombre des Perſonnes Divines. Cela ſeul determineroit Mr. le Clerc à dire qu'il ne les en accuſe pas. Sont-ce les Peres qui étoient avant le Concile de Nicée. Il voudroit bien les pouvoir convaincre d'une erreur auſſi monſtueuſe, qu'eſt celle du Tritheiſme. Ce ſeroit pour luy un argument invincible contre la Tradition, un Achille, qu'il mettroit à la tête de toutes ſes preuves. Par-là il renverſeroit, à ce qu'il croit, l'authorité de ceux que nous appellons les Depoſitaires de la vraye foy, & il nous perſuaderoit infailliblement qu'il eſt bien fondé, lorſqu'il ne s'en rapporte qu'à l'Ecriture, & à ſa raiſon. S'il eſt dans un ſentiment ſi injuſte & ſi injurieux à la memoire des Peres, qu'il repaſſe encore une fois leurs Ouvrages, & il verra que le terme de

Perichorese n'y est point. Il y trouvera que le Pere est dans le Fils, & le Fils dans le Pere sans mêlange & sans confusion, ce qui est la même chose, mais il n'y trouvera pas qu'ils ayent usé des termes περιχωρεῖν & περιχώρησις. Saint Gregoire de Nazianze s'en est servi long-tems aprés ce Concile, il n'étoit ny Tritheite, ny fabricateur de la Perichorese. J'en dis de même de l'ὁμοούσιον, & je cite pour Témoins les livres de Saint Athanase contre les Ariens, & entre autres son Traité des Synodes, où il nous apprend que Denis d'Alexandrie & Theognoste l'avoient heureusement mis en œuvre, pour exprimer l'idée que nous avons de la Trinité des Personnes en une seule substance. Que la premiere fois que Paul de Samosate & ses Sectateurs le prononcerent, il fut condamné dans un Concile d'Antioche, parce que ces Heretiques en abusoient. C'est ainsi, dit-on qu'on les entendoit raisonner. Si JESUS-CHRIST est Dieu, & s'il est engendré avant tous les Siecles, il s'ensuit qu'il est Consubstantiel à son

Pere, c'eſt-à-dire, qu'il eſt une ſeconde ſubſtance divine de la même Nature & de la même Eſpece, que celle de ſon Pere qui l'a engendré, de même que pluſieurs hommes, ſelon le langage des Philoſophes ſont *ὁμοούσιοι*. Saint Hilaïre raconte la choſe autrement. Il dit que les Peres d'Antioche deſaprouverent l'*ὁμοούσιον* des Paulianiſtes, parce qu'ils en concluoient qu'il n'y a qu'une Perſonne en Dieu. Pour ce qui eſt des Peres du Concile de Nicée & de ceux qui vinrent enſuite, c'eſt la plus extravagante des calomnies que d'avancer qu'ils étoient Tritheites; ils ont eû ſoin d'ôter toutes les équivoques que l'on peut former ſur le mot de conſubſtantiel. Ils nous ont expliqué la generation éternelle du Verbe d'une maniere qui ne nous laiſſe aucun ſcrupule. Ils diſent qu'il eſt né de Dieu le Pere, qu'il eſt la Sageſſe increée & interieure du Pere, & parconſequent qu'il luy eſt conſubſtantiel, en ce ſens qu'il a la ſubſtance de ſon Pere, & qu'il eſt une même choſe avec luy. Car ſi ſa ſubſtance étoit diſtinc-

te de celle de Pere, le Fils ne feroit pas la Sagesse du Pere; ou il faudroit dire que Dieu le Pere est une Personne intelligente, & souverainement parfaite, & qui cependant seroit sans sagesse qui luy fut propre. Vous voyez, Monsieur! qu'il n'est rien de plus absurde & de plus contraire à la nature d'un Dieu.

Il ne nous reste plus que l'Ecole de Platon, que l'on pusse soupçonner d'avoir donné cours au Tritheisme, au mot de Consubstantiel, par rapport à la Trinité. Je ne veux pas icy prévenir les raisons que Mr. le Clerc peut avoir d'un fait que les habiles Critiqnes jugent trés-faux, & qui n'est appuyé que sur des frivoles conjectures. Plus j'étudie les ouvrages de ce Philosophe, plus je me sens confirmé dans cette pensée, qu'il ne reconnoissoit qu'un Dieu dans la nature, lequel a formé tous les êtres, que nous admirons, d'une matiere éternelle, & qui les a arrangé selon le plan qu'il en avoit tracé dans lui même, que le verbe & l'esprit de Dieu ne sont point chez lui,

deux natures, ni deux Perſonnes diſtinctes. D'où je concluds qu'il étoit bien éloigné de ce Tritheiſme groſſier, que nôtre Auteur a crû découvrir dans ſes Livres. Que ſi l'on veut abſolument qu'il ait admis pluſieurs Dieux, il faut dire qu'il les a multiplié en autant d'eſpeces, & en autant d'individus, qu'il y à d'êtres differens dans l'Univers; puiſqu'il partage pour ainſi dire, la Divinité dans tous les corps: C'eſt elle qui les remûe & qui les anime, elle en eſt l'ame & la vie. C'eſt pour cela que Plotin dit que nos ames ſont conſubſtantielles à la Divinité, & que les Homoouſiaſtes qui Platoniſoient, diſtribuoient à chacun des hommes une portion de l'eſprit divin,* *diſtractione humanorum animorum diſcerpebant, & dilacerabant Deum.*

Mais revenons à la profeſſion de Foy de Mr. le Clerc, auſſi bien perdons nous le tems à chercher ces Trithéites qui ſont les Auteurs de la Perichoreſe & de la conſubſtantialité. J'ay prouvé inconteſtablement que le Paraphraſte ne dit rien encore

* *Cicer. de Nat. Deor. l. 1.*

d'où l'on puisse inferer qu'il croit sur le Mystere de la Trinité, comme les Catholiques & les Protestans. J'avouë que nous disons qu'il y a un Pere, un Fils, & un S. Esprit, tous trois participans de la même nature, mais nous adjoûtons que ces trois, sont trois Personnes réellement distinctes en un seul Dieu; ou plûtôt car il faut éviter jusques aux ombres des équivoques, dans une nature unique de Dieu. Je ne sçay pas même si par ce terme *unique*, j'obvieray aux creuses imaginations des nouveaux Trihéites qui vont se perdre dans l'infinité de Dieu, & qui de trois infinis absolument semblables n'en font qu'un seul. Ces Messieurs ont l'art de trouver tout ce qu'ils veulent dans l'Ecriture & dans les Peres. Par le moyen d'une fausse Metaphysique, & d'une Grammaire forcée, ils obscurcissent la simplicité de nos expressions, & les rendent aussi ambiguës, aussi trompeuses que les Oracles de Delphes. Mais n'outrons point la matiere, ne chicanons point Mr. le Clerc, & contentons nous de la profession que les

Egliſes Catholiques & Proteſtantes exigent de leurs ſujets Qu'il declare ſans biaiſer d'avantage, qu'il reconnoît trois perſonnes réellement diſtinctes en un ſeul Dieu; qu'il retracte les endroits de ſes ouvrages où il renverſe ce Myſtere, & on lui promet de le laiſſer en repos. Cela n'eſt pas revelé, dit-il, & on a tort de le pouſſer à bout ſur un article, que le Saint Eſprit n'a point formellement decidé. Il s'en tient aux paroles du Texte. Ce n'eſt pas à lui à determiner le genre de diſtinction qui eſt entre les Perſonnes divines. Il craindroit de tomber dans ces affreuſes contradictions, dont les Theologiens qu'on nomme Orthodoxes ont embarraſſé le ſyſteme de la Religion.

Je vous entends Monſieur ! Ces prétenduës contradictons ſont celles que les Payens, que les Ariens, & que les Sociniens nous ont objectées. C'eſt la communication de la nature indiviſible du Pere dans le Fils qu'il engendre ſans le rendre participant de ſa Paternité, quoyque la Paternité ſoit identifié, comme on parle

dans l'Ecole, avec la nature du Pere. C'est qu'on dise que le Fils est le terme de la connoissance du Pere, & que la connoissance de l'un & de l'autre est réellement la même chose. C'est que le nom de Dieu est selon vous, un nom de Personne, & que comme il n'y en a qu'un, il ne peut aussi y avoir plus d'une personne divine. C'est qu'après avoir bien calculé & épuisé toutes les régles d'Arithmetique, vous concluez que trois sont toûjours trois, & ne firent jamais un. Ce sont enfin ces énormes difficultez, ces prodiges de contradictions, que Crellius à remarquez dans la Theologie des Trinitaires, & qu'il met dans un si beau jour que le Pere Petau, avec toute sa Polymathie, n'y oppose que *des fadaises & des puerilitez*. Vous le montrez bien dans vos notes sur les Dogmes Theologiques où vous prenez la place du Socinien, & repondez pour luy. Voilà l'écueil que vous avez découvert, où la Barque de St. Pierre a fait naufrage, & contre lequel vous avez peur de vous briser. Pourquoy dissimuler vos

vos pensées? la contradiction ne consiste pas en ce que nous établissons nos Dogmes par le témoignage des écritures & par la Tradition. *Le Pere Despineul, dit nôtre Docteur, veut icy par exemple, que l'Ecriture soit claire, lorsqu'il dispute contre Mr. le Clerc qui n'admet aucun autre principe de sa foy. Il prétend la même chose lorsqu'il veut convaincre les Sociniens puisqu'il soutient que ce sont des opiniatres, parce qu'il ne se rendent pas à ses raisons; mais lorqu'il s'agit de prouver la necessité de la Tradition, il nous dit que l'Ecriture est si obscure, qu'on ne peut y trouver sûrement les Dogmes salutaires, & qu'on s'égare en ne consultant pour l'entendre, que les plus pures lumieres de la raison & de la Grammaire.* Il ne vous convient pas maintenant, Monsieur, de parler de la Tradition. Le Ministre Alix ne vit plus. Vous ne meriteriez pas le nom de Theologien si c'étoit-là la contradiction qui vous choquât. Vous auriez bien peu lû, & bien peu medité la Doctrine Catholique, si vous croyez que nous nous sommes pri-

vez de l'avantage que nous avons ſur tous les Heretiques de prouver la verité de nos Dogmes, & par l'Ecriture & par la Tradition. Nous prétendons & avec raiſon, que les principaux Points qu'on nous diſpute, tels que ſont ceux-cy (pour ne point quitter mon ſujet) la Trinité des Perſonnes & l'Incarnation du verbe, ſont ſi clairement révelez dans l'Ecriture. Qu'il faut ſe crever les yeux pour ne les pas appercevoir. Que les Sociniens ſont obligez, lorſqu'ils ſe défendent contre nous, de faire violence aux paroles de J. C. & des Apôtres, & de les faire parler un langage, que perſonne n'auroit compris. Car comment deviner que S. Jean par ces mots, *au commencement étoit le Verbe & le Verbe étoit en Dieu, & le Verbe étoit Dieu. C'eſt par le Verbe que toutes choſes ont été faites, & rien de ce qui a été fait, n'a été fait ſans luy.* Comment, dis-je, deviner que ce Diſciple bien aimé ne s'étoit élevé juſqu'au ſein de la Divinité, que pour nous décrire en termes magnifiques un pur

homme, qui avoit été porté au Ciel, qui avoit conferé avec Dieu quel-tems avant la publication de l'Evangile. Qu'il étoit appellé Verbe de Dieu, parce qu'il étoit chargé de ses ordres. Qu'il étoit Dieu en ce sens, qu'il tenoit la place de Dieu, c'est-à-dire, que son Ministere étoit divin, qu'il étoit revétu d'une grande puissance & que Dieu l'avoit établi le Maître des hommes. De même à peu près que Moyse fut nommé le Dieu de Pharaon. Qu'on peut dire dans un sens sublime que J. C. qui n'est point le Dieu suprême, est le vray Dieu, le grand Dieu, le Dieu beni dans tous les siécles, le Dieu des Juifs & des Chrétiens, le Dieu audessus de tout, parce que Dieu l'a élevé au dessus des Anges & des hommes, que tout luy est soumis & que de tous ceux qui ont été appellez Dieux, il n'en est point qui possede cette qualité dans un degré si éminent que lui. Il a fait toutes choses, c'est-à-dire, tout ce qui appartient à la regeneration du monde, à l'établissement de sa nou-

velle Loy, & rien de tout cela n'a été, fait & ne se fait sans luy. Que S. Paul aux Colossiens [a] ne nous parle que de ce renouvellement de l'Univers, quand il dit que tout ce qui est au Ciel & sur la Terre a été créé en J. C. & par J. C. les choses visibles & les invisibles, les Thrônes, les Dominations, les Principautez, les Puissances. Que tout est par luy & dans luy. Qu'il est avant toutes choses, & que toutes choses ne subsistent, & ne sont conservées que par J. C. Cet Apôtre disent les Sociniens, ne parle que de la réformation du monde. J. C. a été fait le Chef des Anges & des hommes, il a fait cesser leurs inimitiez & les a reconcilliez les uns avec les autres : c'est luy qui les gouverne & qui les conduit. N'en est ce pas assez pour dire qu'il a tout créé ? Le même S. Paul aux Hebreux; [b] n'attribuë point à J. C. comme on l'a crû jusqu'à present, la Creation du Ciel & de la Terre, lorsqu'à son occasion il cita ces paroles du Pseaume 102. v. 26. *Tu Domine in principio Terram fundasti, &*

[a] *Chap.* 1. 15. [b] *Chap.* 1.

opera manuum tuarum ſunt Cœli, ipſi peribunt, tu autem permanes. Il n'a égard qu'a la ruïne future du monde viſible, & à la durée éternelle de celuy qui le détruira. La creation & le premier *Tu*, Sçavoir, *vous avez fondé la Terre, & les Cieux ſont l'ouvrage de vos mains*, regardent Dieu le Pere. Le changement du monde & le ſecond, *Tu*, ſçavoir, *mais vous, vous ſubſiſterez*, *Tu autem permanes*, c'eſt pour JESUS-CHRIST. Il eſt avant Abraham & avant toutes choſes ; parce qu'il eſt avant le tems qu'Abraham fut veritablement Abraham, & ce qui eſt ſignifié par ſon nom, c'eſt-à-dire avant qu'il fut le Pere de pluſieurs Nations. Ce qui n'a été accompli qu'après que l'Evangile a été annoncé aux Payens, & qu'ils ont été convertis. Si l'on dit que le Sauveur ne ſatisfaiſoit pas parlà à l'objection des Juifs, *vous n'avez pas encore cinquante Ans & vous avez vû Abraham.* La raiſon en eſt claire, c'eſt qu'il ne la jugeoit pas digne de Réponſe. Il crût qu'il étoit plus à propos de leur inſinuer, d'une maniere obſcu-

re & inintelligible, la Réprobation de l'Ancien Peuple de Dieu, & la Vocation des Gentils. Il est descendu du Ciel, il est sorty d'avec son Pere, & il est venu au Monde; parce qu'il étoit monté au Ciel avant son Baptême, & que Dieu l'avoit instruit de tout ce qu'il avoit à faire, & de tout ce qui devoit luy arriver durant le cours de sa Mission. Il ne faut pas s'imaginer que Saint Paul écrivant aux Corinthiens, & les avertissant de ne point tenter Jesus-Christ, comme les Israëlites avoient fait dans le Desert, ait voulu dire que les Hebreux, presque toûjours mécontens, tentérent le Christ après leur sortie d'Egypte; il n'étoit pas encore; car de dire qu'il étoit en tant que Dieu, c'est une chimere. C'est à Dieu le Pere, à qui leurs murmures, leurs plaintes, & leurs tentations s'addressoient. Si-bien que saint Paul exhorte les Fidéles de Corinthe à ne point tenter le Christ, comme les Israëlites avoient tenté Dieu; ce qui fut cause qu'ils perirent de la morsure des Serpens. *Et à Serpentibus perierunt.*

La gloire de Dieu que vît Isaïe, & que saint Jean [a] interprete de la gloire du Redempteur, n'est rien moins que ce que l'on pense ordinairement. JESUS-CHRIST n'est pas le Dieu dont parle le Prophete; il s'agit de Dieu le Pere, & de la gloire que le Messie luy devoit procurer un jour: gloire qui fut revelée dans toutes ses circonstances au Prophete Isaïe. Il est égal à Dieu, il est l'Image de sa substance, parce que Dieu luy a donné le pouvoir de faire des Miracles, & qu'il commande aux Vents & à la Mer. La plenitude de divinité habite corporellement en luy, parce qu'il est remply de la Doctrine Céleste, qu'il y demeure attaché, & qu'il en fait part aux hommes. Il n'a point pris la nature Angelique mais le sang d'Abraham [b], puisqu'il a santifié la posterité spirituelle de ce Patriarche, & qu'il n'a pas dédaigné d'appeller les Chrétiens ses Freres. Je serois infini si je voulois faire une énumeration entiere des Interpretations des Soci-

[a] *Ch.12.41.* [b] *Aux Heb.2.16.*

niens, qui ayant posé pour Principe que les Mysteres que nous croyons sont contraires à la raison, tournent tout en figures, & font du langage de l'Esprit Saint, un jargon si extraordinaire, si bizarre, & si embarrassé, que les Enigmes du Sphinx étoient sans comparaison plus claires, & plus aisées à developper. Il me semble que je gagne bien du terrain sur mes Adversaires, quand je les réduits par la multitude des Passages qui prouvent la préexistence, l'éternité, & la Consubstantialité du Verbe, à s'alembiquer l'Esprit, pour en tirer des Metaphores, que l'Usage de toutes les Langues rejette, & que le Sens commun désapprouve.

Mais parcequ'il m'est impossible de les empêcher de subtiliser, & de s'applaudir de leurs chimeres quand ils voyent que par des détours étudiés ils nous échappent, j'ay recours à la Tradition, & je montre que l'explication Catholique a été de tout temps dans l'Eglise. Que les Ignaces, les Polycarpes, les Clemens, les Denis, les Irenées, les Justins, les

Athenagores, les Theophiles qui touchoient de ſi près aux Apôtres, n'ont point enſeigné d'autre Doctrine que la nôtre; qu'elle s'eſt perpetuée ſans interruption dans l'Orient, & dans l'Occident; que tous ceux qui l'ont attaqué ont été condamnez, ou par des Egliſes particulieres, ou par les Aſſemblées generales des Evêques. Je remarque que ceux qui décidoient, en appelloient à la Tradition, & aux veritez qu'ils avoient appriſes de leurs Peres; que la preſcription, étoit un obſtacle inſurmontable aux Heretiques; que les Philoſophes Payens, dont nous avons les fragmens, ſe révoltoient contre la profondeur de nos myſteres; que les Apologiſtes de la Regilion Chrêtienne, ſuppoſant toûjours la verité du fait des Articles, répondoient à leurs difficultez, & ſe faiſoient des Syſtemes fondez pour la plus-part ſur les Principes de la Philoſophie qui étoit alors en vogue, afin d'accorder leur créance avec la Raiſon; qu'ils repreſentoient aux Princes ſuperſtitieux, & Perſecuteurs des Fideles,

qu'un de leurs Empereurs, frappé des merveilles qu'il apprenoit de JESUS-CHRIST, voulut le placer dans les Temples de Rome entre les Divinitez qu'il adoroit, & qu'ainſi on avoit tort de leur reprocher comme un crime le culte ſuprême qu'ils luy rendoient. Je vois que les Anciens Juifs ; comme il paroît par le Dialogue de Tryphon ne pouvoient digerer la pluralité des Perſonnes dans une ſeule eſſence divine, ni l'Incarnation du Verbe, & que ſaint Juſtin dans la chaleur de la diſpute, va juſques à leur accorder que le Verbe eſt un ſecond Dieu, ἕτερος κύριος καὶ Θεὸς, *alter Dominus & Deus*. C'eſt-à-dire que le Verbe eſt une ſeconde perſonne divine. Je decouvre dans les Eons & dans les Conjugaiſons des Gnoſtiques & des Valentiniens, que c'eſt la Generation éternelle du Verbe, qui a donné lieu à leurs Pleromes. Que les Audiens ne ſe figuroient Dieu comme un corps humain à trois Têtes, que parce qu'ils ne pouvoient comprendre autrement la Trinité. Que les Patripaſſiens n'incarnoient le Pere

avec le Fils & ne le crucifioient avec luy, que parce qu'ils ne concevoient pas comment la Nature du Pere & du Fils étant la même, l'un eût pû se faire homme sans l'autre. De tous ces témoignages d'Amis & Ennemis, je forme une Démonstration qui doit convaincre toute Personne raisonnable, que ma Creance touchant la Trinité & l'Incarnation du Verbe, est celle que les Apôtres ont préché, & que le sens que je donne à leurs écrits, quand ils parlent du Pere, du Fils, & du saint esprit, & qu'ils ornent JESUS-CHRIST de toutes les qualitez divines, est le seul vray; que les Gloses des Sociniens sont nouvelles, & qu'elles n'ont été inventées qu'après coup.

C'est Argument pris de la Tradition a tant de force, & jette tant des lumieres, que les derniers venus de ces Heretiques se sont appliquez à la lecture des Peres; qu'ils ont transcrits quelques endroits de leurs Ouvrages, & qu'ils les ont accommodez à leurs sentimens; qu'ils ont negligé tous les autres, où ces saints Docteurs expliquent clairement

leurs pensées ; que s'il s'en est trouvé parmi ces Novateurs, qui ayent eû assez de bonne foy pour ne les pas dissimuler dans leurs Recueils, il faut voir les tours qu'ils ont pris pour les éluder ; on ne s'imagineroit jamais que l'Esprit humain fut capable de ces tortuositez. Croyez-moy, Monsieur, la Tradition & le Jugement de toutes les Eglises, (j'en atteste vôtre propre conscience,) est une barriere que les Heretiques n'ont pû forcer, C'est là qu'on les bat en ruine & qu'on les defait sans ressource.

En effet, est-il rien de plus consolant pour un Catholique ? que de pouvoir s'assurer, qu'il entend l'Ecriture par rapport à sa Foy, comme les Orthodoxes l'ont toûjours entendu, depuis le commencement du Christianisme, jusques à son Tems. Dites-nous donc à présent quelle raison vous avez eû d'accuser nos Theologiens, & moy en particulier d'être tombez dans des contradictions d'où il nous est impossible de nous tirer. Non, Monsieur, la verité est de nôtre côté ; nos Prin-

cipes sont évidens, ils sont uniformes; il n'y a que le Mensonge, qui n'a point de fond sur lequel il s'appuye; il se détruit de luy même.

Vous suivez, dites-vous, *les plus pures lumieres de la Raison, & de la Grammaire.* Plût à Dieu, que vous prissiez la route que la droite Raison vous a tracé! On ne vous verroit pas marcher si long-tems dans les tenebres, trébucher à chaque pas, & tomber de précipice en précipice. Vous vous appercevriez bien-tôt que l'Eglise Catholique a toutes les marques de la veritable Eglise; qu'elle est l'appuy & la colonne de la verité; qu'il n'appartient qu'à elle à decider les Controverses, qui peuvent naître parmi les Chrétiens, sur le sens des Ecritures; que l'Esprit de Dieu la dirige, selon la promesse de JESUS-CHRIST, & ne permet pas que l'erreur se glisse dans le Sanctuaire. Examinez, Monsieur, je ne m'y opposeray jamais, les differentes Religions, qui partagent le Monde. Mettez-vous au nombre des *Chercheurs*; & lorsque vous aurez rejet-

té, ce qui arrivera infailliblement, le Paganisme, le Judaisme, & le Mahometisme, choisissez entre les Sectes Chrétiennes, celle où la saine Raison vous conduira d'elle-même, & où les motifs de credibilité se font sentir avec plus d'évidence. Envisagez la Communion Romaine. Ces divins Témoignages se présenteront à vous en foule : vous serez surpris de vous voir de tous côtez environné de lumieres. *Testimonia tua credibilia facta sunt nimis.* Que de Miracles brilleront à vos yeux ! Il y en a dans tous les Siecles, que la plus severe Critique, & que l'Infidelité même n'oseroit contredire. Graces à la Providence de Dieu, elles les a continuez dans son Eglise, soit pour confirmer les Fidelles dans la Foy qu'ils ont reçû de leurs Peres ; soit pour établir sa Religion parmi les Gentils. Non il n'y a point de Societé qui ait Dieu si proche de soy que la nôtre. D'un côté il fait sortir les Morts de leurs Sepulcres pour rendre Témoignage à la verité que Xavier vient de prêcher. Ici il ouvre les yeux aux Aveugles, là il

guerit les Malades deſeſperez. Il dêlie la langue des Muets. Je les entends qui parlent au Tombeau d'un Saint Roy. Je vois les membres des Paralytiques qui ſe denouënt & qui ſe degagent ; des hommes courbez ſous le poids de leurs infirmitez, qui ſe redreſſent. Je ne vous cite preſque que les Miracles qui ſe font au milieu de nous, & dont nous ſommes en partie les Témoins. Si vous en doutez, Monſieur, Ecrivez à vos Amis de Paris, & ſi vous vous défiez de leur ſincerité, adreſſez-vous aux Proteſtans de Genéve, & demandez leur ce qui ſe paſſe dans leur Voiſinage? je veux bien les en croire ſur leur parole. Ils ont auprès d'eux un Miſſionnaire tout Miraculeux. Ils ont eû la curioſité de l'éprouver. Quelques-uns de leurs Malades ſont allez à luy, avec une ferme réſolution de renoncer à l'Erreur, s'il les geriſſoit. Il les a gueris, & ils ſe ſont convertis. A ces traits reconnoiſſez-vous la main de Dieu qui fait violence à la nature, pour me fortifier dans ma Créance à l'égard de la véritable Egliſe. Il

n'eſt pas poſſible qu'un *Seeker* ou un Chercheur de bonne foy, tel que je vous ſuppoſe maintenant, ne ſe rendre à ces preuves. Au nom de Dieu dépoüillez vous de vos Paſſions & de vos Préjugez; defaites-vous de je ne ſçay quelle démangeaiſon de Pointiller, qui eſt le propre des Heretiques, ne comptez point ſur la force de vôtre Genie; Laiſſez-là les Myſteres incomprehenſibles de la Trinité, il n'eſt pas encore Tems de les examiner; Commencez à marcher dans la voye par où la droite Raiſon vous montre qu'il faut aller; Cherchez l'Egliſe dans ces ſignes exterieurs, qui la Caracteriſent; Ce ſont des faits, vous n'avez beſoin que des yeux & d'un peu de Sens-commun. Ce ne ſont pas les ſeuls Miracles que vous rencontrerez dès les premiers pas que vous ferez; il eſt d'autres Motifs de Credibilité qui ne ſont pas moins efficaces, ni moins perſuaſifs. La Sainteté de nos Maximes, (je parle de celles de l'Egliſe, & non de quelques Docteurs particuliers) eſt d'un grand poids pour vous convaincre que Dieu en

eſt l'Auteur. La conſtance de nos Martyrs ; le zele des Confeſſeurs ; ce grand nombre de Bien-heureux, dont nous celebrons la memoire, la ſcience & l'humilité des Saints Docteurs ; la ſucceſſion de nos Pontifes ; l'ordre immuable de la Hierarchie ; la vie dure & penitente de tant de Religieux, qui ſuivant les conſeils du Sauveur renoncent à tous les avantages qu'ils pourroient avoir dans le Siecle, pour embraſſer les rigueurs de la Croix. Rappellez dans vôtre Eſprit tout ce que vous avez lû dans les Hiſtoires Sacrées & Prophanes, (vous en avez lû beaucoup, ſi l'on vous en croit,) faites attention à la maniere dont l'Egliſe s'eſt établie, qui ſont ceux qui ont converty les Nations ? Ils ſont tous ſortis de la Communion Romaine, c'eſt dans ſes Temples que vos Peres & les miens ſe ſont réfugiez ; c'eſt devant ſes Autels qu'ils ont abjuré les Superſtitions Payennes, & qu'ils luy ont juré une éternelle fidelité. Conſiderez comment elle s'eſt conſervée toûjours pure & ſans tache ; quelle a été l'uniformité de ſa Doc-

trine en matiere de Foy ; Avec quels efforts, & en même tems avec quel zele elle a rejetté hors de ſon ſein les Auteurs des Nouveautez & leurs Diſciples ? Ce n'eſt pas tout : Jettez les yeux ſur les Chefs de la Réformation ; entrez dans les motifs, & dans l'eſprit qui les faiſoit agir, ce n'eſt qu'orgüeil, envie, interêts mondains, intrigues criminelles, ſeditions, révoltes contre les Princes legitimes ; Concluez enſuite ſelon que la droite Raiſon vous le dictera ; N'écoutez point les ſentimens que le reſpect humain vous inſpire, qu'il ne vous trouble, & ne vous corrompe point le cœur ; L'eſprit ira ſon train, & vous direz avec moy que l'Egliſe Romaine eſt la ſeule Epouſe de JESUS-CHRIST. Vous y demeurerez inviolablement attaché, & vous regarderez les Sectes qui s'en ſont ſeparées, comme autant d'aſſemblées Schiſmatiques qui courent dans la voye de perdition, & pour qui il n'y a point d'eſperance de Salut ; à moins qu'elles ne reviennent ſur leurs pas, & qu'elles ne rentrent dans le centre de l'unité, c'eſt-

à-dire, dans l'Eglise, qu'elles ont lâchement abandonné.

Vous ne m'objecterez plus si vous continuez à raisonner, *que je cede à l'authorité des hommes, & que les Theologiens se sont trompez à leur avantage, en établissant une Monarchie à laquelle il faut obéir aveuglement & sans replique. Que vous ne sçauriez vous résoudre à croire, que les Assemblées des gens d'Eglise sont infaillibles sans en avoir aucune preuve.* Je me soumets à l'authorité des Conciles; mais ce n'est pas sans preuve, ainsi que vous le prétendez. La droïte raison; que vous vantez si fort, & dont vous ne voulez suivre que les lumieres, nous a conduit, si vous y avez pris garde; comme par la main à cet heureux terme, où je trouve la veritable Eglise, & par consequent je suis obligé de reconnoître le pouvoir qu'elle a de terminer les Controverses. Je dois écouter les Oracles, qui émanent de son Tribunal, de la même maniere, que si le saint Esprit les prononçoit luy même, & c'est luy même en effet qui les prononce, c'est luy qui préside

aux Conciles, & qui parle par la bouche des Peres; ils n'en sont que les organes J'aurois bonne grace maintenant que je suis persuadé qu'ils représentent l'Eglise, de révoquer en doute, si la Foy qu'ils nous annoncent est conforme à la parole de Dieu, dont ils sont les Interpretes. La raison veut que j'accepte leurs décisions, & que je m'y soumette aveuglement. La servitude à laquelle je soumets mon esprit, n'empêche pas que mon obeïssance ne soit raisonnable, *rationabile est obsequium meum*. Je prie le Ciel qu'il vous défille les yeux, & qu'il vous fasse enfin connoître, quel est le legitime usage de la raison. Je ne vous en prive point, Monsieur, j'aurois tort de vous faire une proposition si injuste; ce que je desire c'est que vous ayiez soin de le régler. Que je serois heureux! si par cette Dissertation, je vous avois appris à distinguer la voye d'examen, d'avec celle de soumission; où l'une aboutit, & où l'autre commence: nos mysteres n'auroient plus rien qui vous rebutât. Je puis ajoûter que la Science

grammaticale, dont vous vous piquez; vous les feroit voir dans l'Ecriture. Je conviens avec vous que les Articles de la Foy Chrétienne ſont obſcurs, qu'ils ſont impenétrables à l'eſprit humain; comment ne le ſeroient ils pas, puiſque ce ſont les Myſteres d'un Dieu, qui habite une lumiere inacceſſible; mais ils n'en ſont pas moins croïables; puiſque celuy qui les a revelé ne ſçauroit nous tromper. Quand vous ne ſerez point entêté de ce faux principe, ſi pernicieux à la Religion, que vous ne devez rien croire que ce que vous pouvez concevoir; les chicanes d'une Grammaire vetilleuſe, auſquelles vous vous appliquez uniquement, qui vous gênent, & qui vous tourmentent, ces chicanes, diſ-je, s'évanoüiront tout d'un coup. Vous lirez les Livres ſacrez avec cette ſimplicité que Dieu éclaire, & non pas avec cet orgueil de la fauſſe ſageſſe que Dieu confond toûjours.

Souffrez, Monſieur, que pour vous faire comprendre, de quel danger il eſt, d'apporter à cette

sainte Lecture, un esprit présomptueux & prévenu de l'erreur; souffrez, dis-je, que je me serve de l'exemple de vos plus fameux Grammairiens, c'est Junius & Tremellius. Ils s'étoient mis en tête comme vous, que la Tradition est non seulement inutile, mais qu'elle est aussi dangereuse. Qu'il faut expliquer l'Ecriture par l'Ecriture même ; & afin d'appuyer ce sentiment qui est celuy de tous les Protestans, ils crurent qu'ils rendroient un grand service à leur parti, si par la vertu toute puissante de leur Grammaire, ils déterroient quelque Passage dans l'Ecriture qui favorisât le Caraïsme. Après avoir bien lû, bien révé, & consulté leurs Dictionnaires, ils s'apperçûrent que dans le Chap.8.de Nehemie ℣. 8 ils pouvoient à force de tirer, & de faire plier les régles de la Syntaxe Hebraïque, venir à bout de ce qu'ils cherchoient. Nemie raconte qu'Esdras, pour consoler les Juifs au retour de la captivité, prit le livre de la loy, & qu'il le lût publiquement. Que les Lévites empêchoient le bruit,& qu'il te-

noient le Peuple dans le silence, afin qu'il fut attentif à la lecture qu'on luy faisoit, c'est le sens que l'Auteur de la Vulgate donne à ces paroles, [1] *mabinim eth haham laththorah, silentium faciebant in Populo, ad audiendam legem.* Ou bien, comme l'explique le Rabbin Salomon Jarchi, ils faisoient entendre la loy au Peuple, parce qu'ils la traduisoient & l'exposoient en langue vulgaire, c'est-à-dire, en Chaldaïque ; [2] *sche haiu mithragghemin leham dibre haththorah*, ce qui s'accorde avec la version des Septante συνετίζοντες τὸν λαὸν εἰς τὸν νόμον, *instruentes populum in lege.* L'Auteur Sacré ajoûte dans le verset suivant, que les Levites aussi lisoient la loy distinctement, & d'une maniere propre à se faire entendre [3]. *Mephorasch ve som sechel, explanatè & ponendo intellectum ; distinctè & apertè ad intelligendum*, selon la Vulgate. Si on a égard à la ponctuation Hebraïque il faut

[1] מבינים את העם לתורה

[2] שהיו מתרגמין לעם רברו התורה

[3] מפרש ושום שכל

lire & traduire ainsi tout le verset. *Et legerunt in libro legis Dei explanatè:* Et les Levites lûrent distinctement dans le livre de la Loy de Dieu: *Et ponendo intellectum, intellexerunt quod legebatur:* & le *Peuple*, en s'appliquant comprit ce qu'on lisoit. * *Vatiabinu bammikra.* Nos deux Grammairiens, ayant remarqué, 1°. que le mot, *Mikra*, signifie chez les Rabbins l'Ecriture, & qu'ils l'ont ainsi nommé parce que c'est le livre qu'on doit lire préferablement à tous les autres. 2°. que le *he* emphatique, qui est absorbé dans *bammikra*, a quelquefois la force du Pronom demonstratif, & que la particule *be*, ne répond pas seulement à la préposition Latine, *in*; mais aussi à la préposition, *per*. 3°. que le verbe, *iabinu*, est à la conjugaison, *hiphil*, qui est transitive, & par consequent qu'il peut signifier, *faire concevoir*. 4°. que, *ve som sechel*, est pris là pour *samu sechel*, selon Aben Ezra *samu sichlam le habin bammikra & adhibuerunt animum ad intelligen-* dam

* ויבינו במקרא

dam lectionem, & ils s'appliquerent pour entendre la lecture. 5. que, *sechel*, qu'on explique communément *intellectus*, est peut être la même chose que *sensus*, pourquoy non? puisqu'on le trouve dans les Proverbes & ailleurs avec la signification de, *intelligentia*. 6. Enfin on peut rapporter absolument *ve som sechel* aux Levites, & dire qu'ils donnoient l'intelligence de l'Ecriture. Après tant & de si curieuses reflexions, qui n'étoient encore venuës dans l'esprit de Personne, ils n'ont point fait de difficulté de nous donner comme une traduction fidelle & literale de ce Passage, qui est le ℣. 9. de leur version. *Legebant enim (Levitæ) librum illum, Legem Dei, explanatè: & exponendo sensum, dabant intelligentiam per scripturam ipsam.* Cette nouvelle Explication charma tellement les Protestans de Genéve, qu'ils corrigerent, sur ce pied-là, leur Ancienne Version. Au lieu de lire ainsi qu'ils faisoient autrefois, *& le Peuple entendoit à la lecture*, ils lisent à présent que les Levites expliquoient l'Ecriture au Peu-

ple, & qu'ils la luy faiſoient entendre par l'Ecriture même.

Cependant je puis dire, ſans craindre, que les Sçavans de leur Parti me déſavoüent, que tout eſt forcé dans cette interprétation, qu'elle eſt fauſſe & contraire aux loix de la Grammaire : Car, 1. le Verbe *Hebin* ne ſignifie jamais *faire entendre*, *faire concevoir*, que lors qu'il eſt ſuivi du Nom, ou du Pronom, qui déſigne la Perſonne qu'on inſtruit. Il faudroit donc qu'il y eût dans le Texte, *Vaiiabinu eth haham*, ou *otho*, *& dabant intelligentiam Populo*. 2. Que lorſque ce Verbe eſt joint au nom de la choſe, ſoit que la prépoſition *be*, y ſoit, ou n'y ſoit pas, il eſt le cas du Verbe, qui ſignifie alors ſimplement, *entendre*, *concevoir*. Par exemple dans le même Chapitre de Nehemie ℣. 12. Nous apprenons que les Juifs, s'étant retirez chacun chez ſoy, ſe réjoüiſſoient de ce qu'ils avoient entendu les paroles de la Loy. Il y a dans l'Hébreu * *chi hebinu baddevarim*, *quia intellexerunt*

* כי הבינו בדברים

verba Legis. C'eſt le même Verbe & le même regime que le *vaiiabinu bammikra*, il a donc la même ſignification. Ce point ſeul eſt à mon avis une demonſtration contre la verſion de Junius & de Tremellius. 3. *mikra*, ne ſignifie l'Ecriture, que dans le Langage Rabbinique. Nehemie dans les Verſets que nous interpretons, l'appelle [1] *ſepher haththorah*, *liber Legis*, & par ces mots il la comprend toute entiere. *Mikra*, veut dire, *Convocatio, Congregatio Populi, & lectio.* 4. Quand on accorderoit que, *Mikra*, ſignifie l'Ecriture, *bammikra*, ne ſignifieroit pas *per ſcripturam ipſam.* On y auroit ajoûté *haou*, de même que dans le Prophete Iſaye, & dans les Pſaumes, il y a [2] *baiiom haou, in die illo, ou ipſo.* Enfin *vè ſom ſechel*, n'a point d'autre ſens que celuy-cy *& adhibendo intellectum*, *ſechel* ne ſe prît jamais pour la ſignification des mots.

Si ces ſortes de Diſſertations n'étoient pas ſi ſeches, & ſi ennuyeuſes, je vous fournirois mille exemples de

[1] ספר התורה [2] ביום ההוא

semblables altérations, qui font voir que vos Rabbins Protestans n'ont eû en vûë que de chercher & de trouver leurs erreurs dans le Texte sacré ; de le corrompre, & de faire violence à la Grammaire, afin d'éblouïr ceux qui ne sçavent point d'Hebreu, & peut-être pour s'étourdir eux-mêmes sur cela. J'ay choisi cét endroit de Junius & de Tremellius, parce qu'il fait à mon sujet, & qu'ils ne l'ont inseré dans l'Ancien Testament, que pour s'armer contre la Tradition & l'authorité de l'Eglise.

J'aurois mieux fait, direz-vous, de produire quelque exemple de vos propres Ouvrages ; les conjectures de ces deux Auteurs ne vous regardent pas. Qu'ils ayent atteint le but où ils visoient, ou qu'ils s'en soient écartez, c'est dequoy vous ne vous chargez point de répondre. J'ay un si grand penchant à vous faire plaisir, & à vous satisfaire en tout ce que vous pouvez souhaitter, que j'ay lû tout exprès vôtre Version Françoise du nouveau Testament, j'ay parcouru vos Notes : je vous diray bientôt ce que j'en pense. Mais

en attendant permettez-moy d'en détacher quelques endroits, qui vous persuaderont, du moins je l'espere ainsi, que vous ne devez pas faire un grand fonds sur les lumieres de vôtre Grammaire. Le premier que je rencontre est en St. Mat. ch.2. v.1. où vous dites que les Mages qui allerent à Bethlehem adorer Jesus-Christ, étoient de vrays Magiciens, ou Sorciers. Ce sentiment fait horreur, mais ce n'est pas icy le lieu de le refuter, je n'en veux qu'à vos preuves Grammaticales. Vous citez Isaïe, qui appelle, selon vous, les Magiciens * *Mahagim*, & c'est de là que vous faites descendre le mot Grec Μάγος, & le Latin *Magus*. Ne disputons point sur l'origine du nom. Il est plus que probable qu'il nous est venu des anciens Perses qui nommoient ainsi leurs sages *Megousin*. Le Traducteur Persan n'a point d'autre nom à leur donner. Il est dans la version Syriaque *Megouche*, & dans l'Arabe *Magouchon*. Vous vous êtes

* מהגים

arrêté à la conjecture de quelques nouveaux Etymologistes, qui ne voyent rien audelà de leur Hebreu. Je ne vous inquieterai point sur une remarque, qui n'est pas de vous. Ce que je blâme c'est que vous aïiez pris dans Isaïe un mot pour un autre; l'Epithete qu'on donne aux Devins, & qui signifie la maniere dont ils prononçoient leurs enchantemens, que vous l'aïiez prise, dis-je pour les Devins mêmes. Voicy les termes du Prophete. *Quærite ex Pythonibus & Divinis, qui avium more garriunt & maßitant. Hammetsaphtsephim vehammahagim*, me trompe-je? ne sont ce pas là des participes qui veulent dire que les Magiciens parlent tous bas. Consultez encore une fois vos Concordances, feuilletez vos Dictionnaires, & faites en sorte que rien n'échappe à vos soins? Vous ne verrez nulle part que * *hagah* signifie *Ariolari*, & *Mahagim*, *Ariolos*. Vous rencontrerez par cy par là *Obot*, *idthonim*, *Kosmim*, *Chartummim*, *Chasdim*, *mechaschschephim*, *menachaschim*, &

* הגה

non pas *Mahagim*. Sa signification ordinaire c'est *mediter, parler, parler tout bas*. Il veut dire aussi *rejetter, éloigner*. Ajoutons à cette remarque qu'il y en a parmi ces Noms qui ne sont pas toûjours odieux. *Porro* * *Chasaim*, dit Munster, après Aben Ezra, [1] *sunt chachme hammazzaloth, id est, fatidici qui ex astrorum inspectione conantur futura prædicere, atque ex conjunctionibus stellarum erraticarum nativitates hominum dijudicare; & fieri potest quod Mechaschscheph, generale vocabulum sit ad Chartummim, Chasdim, & Menachesch: & hi Magi nostri fuerunt præcipui syderum contemplatores, quorum Dominus misertus novam condidit stellam, quæ ipsos ad Christum perduceret.* „ Les Chaldéens sont des Astrologues qui par l'inspection " des astres tâchent de prédire l'a- " venir, & de juger par la combinai- " son des Planetes à la Naissance des " hommes, quels ils seront un jour " & ce qui leur arrivera. Les Mages " dont parle saint Matthieu étoient " les principaux de ces Contempla- "

* *Notes sur l'Evang. de S. Mat. Heb.*

[1] חכמי המזלות

„ teurs des Astres. Le Seigneur eût
„ pitié d'eux ; il créa une nouvelle
„ étoile pour les conduire au lieu où
„ étoit JESUS-CHRIST.

Munster étoit sçavant dans la langue Hebraïque, mais il n'étoit pas si hardi que vous. Car quoy qu'il eût vû dans son exemplaire Hebreu de saint Mat. que les Mages de l'Evangile étoient *Mechaschschephim*, il a mieux aimé donner une signification generale à ce mot, que de croire qu'ils étoient Sorciers.
„ Nous concluons, dit-il, des paro-
„ les de Daniel que les Sages de l'O-
„ rient, s'appelloient autrefois *Me-*
„ *chaschschephim*, *magi*, non pas,
„ parcequ'ils exerçoient cet art
„ Diabolique, mais parcequ'ils le
„ sçavoient, afin de le combattre.
*Ex Daniele Colligimus sapientes Orientalium partium, olim vocatos Mechaschschephim; * non quod Magiam exercerent, de quâ legimus Magum non permittes vivere; sed tenebant eam ut illam confutare possent.* Erasme qui n'étoit pas un Auteur fort scrupuleux, déteste vôtre explication. *Por-*

* *Exod.* 22.

ro quod magi nominantur, nemo maleficas artes, quas vulgo Magicas dicimus, somniet; siquidem quos Græci sophos aut Philosophos, Chaldæi Magos vocant, ut testatur & D. Hieronymus in Danielem. J'aurois bien des choses à vous dire sur les Mages & sur leur profession. Je les passe sous silence, parceque je ne me suis proposé que de vous montrer que vos régles de Grammaire ne sont pas si sûres que vous vous l'imaginez, & que vous le faites accroire à ceux qui n'ont étudié ni l'Hebreu ni le Grec.

Le second exemple de vos méprises, est dans vos Notes sur le v. 13. chap. 11. de S. Marc. *Et cum vidisset eminus ficum arborem habentem folia. Et voyant de loin un Figuier qui avoit des feuilles.* C'estoit, dites-vous, un de ces Figuiers précoces, qu'on appelle en Hebreu *Biccburoth.* Où aviez-vous l'esprit lorsque vous faisiez une si rare observation? *Biccburoth* ne signifie que les prémices des fruits de quelque nature qu'ils puissent être, & quand on veut marquer vos Figuiers précoces, on y

joint le nom de l'arbre *theene habbicchuroth*, ou *habbacchuroth*. Dispensez-moy de m'étendre sur ce point, & d'en apporter les preuves, elles sont dans tous les Dictionnaires, & de plus vous seriez fasché *que de certaines gens mal intentionnez* en conclussent que vous ne voyez les choses qu'à demi, & que vous n'entendez pas ce que vous lisez.

Je ne touche le troisiéme exemple qu'en passant, il ne vaut pas la peine qu'on s'y arrête. Il est aux Actes des Apôtres. * *Avant que le grand & l'éclatant jour du Seigneur arrive.* Je passe, dis-je, legerement sur vôtre nôte parceque vous n'êtes pas le seul qui vous soïiez trompé, Hammond vous a fraïé le chemin, & peut-être que Corneille à Lapide n'y a pas peu contribué. Vous dites *que dans l'Hébreu de Joël il y a un mot, qui peut signifier également, éclatant ou remarquable, & terrible, parce qu'on peut le tirer de deux racines, dont l'une signifie voir, & l'autre craindre.* La chose pour moy,

* *Chap.* 2. 20.

me paroît impoſſible. Il s'agit de [1] *nora*, *terribilis*, qui eſt le participe paſſif de [2] *iare*. Par quel changement? & avec qu'elles machines le feriez-vous venir de [3] *raha*, voir. Ne le tentez pas, Monſieur, vos efforts ſeroient vains ; & je ne ſçay ſi aprés avoir bouleverſé toutes les loix de la Grammaire vous pourriez rëüſſir. Schindler, Buxtorf & les bons Interprêtes ne ſont pas ſi ſubtils que vous, ils diſent ſans façon que les Septante, dont Saint Luc emprunte les paroles, ont lû dans le Texte du Prophete *nirhah*, *manifeſtus*, au lieu de *nora*, *terribilis*. Vous avez ſuivy de meilleurs guides, lorſque, pour expliquer le ℣. 10. du chap. 11. de la premiere Epître aux Corinthiens, *Ideo debet mulier poteſtatem habere ſuprà caput, propter Angelos*, vous vous êtes attaché à Loüis Capelle, qui remarque que *redid*, velamen, vient d'une racine qui ſignifie *étendre*, *couvrir*, & *humilier quelqu'un*, *dominer ſur luy*, *radad*. Mais vous n'avez conſulté

[1] נורא. [2] ירא. [3] ראה

que vous-même, quand vous avez écrit *chaphats*, *movit*, pour *chaphets*, voluit, *miſchphat*, pour *miſchpat*, *judicium*, *phakad*, pour *pakad*, viſitavit, *chazan*, pour *chazzan*, miniſter, *harubtha*, pour *harubtho*, *paraſceve*. Vous direz que ce ſont des minuties, & que je vous chicane ſur des points voyelles, & des daghes. Tout eſt de bonne priſe dans un Grammairien qui fait le procez à tous les autres, & qui demande ſerieuſement à ſes Adverſaires, s'ils ſçavent lire le Grec & l'Hebreu. Après tout j'apprehende que les Lecteurs intelligens ne ſe mocquent d'une réponſe ſi frivole. Ils ne vous pardonneront pas un ſi grand nombre de fautes, parmi trente ou quarante mots Hebreux, que vous avez ſemez au hazard dans vôtre Ouvrage. Que ſeroit-ce, diront-ils, ſi M. le Clerc avoit écrit en ſes Caracteres Italiques, trois ou quatre Paſſages de Rabbins un peu longs? Dieu ſçait comment il les auroit defigurez! je l'aurois ſouhaitté de tout mon cœur, qu'il ſe fût mis en frais; qu'il eût cité les Docteurs

Juifs dans leur Langue, & qu'il en eût choisi les endroits que les Fagius, les Munsters, les Drusius, les Buxtorfs, & Loüis de Dieu, &c. n'ont point traduits; ç'auroit été une belle occasion pour le battre, & pour aller au-devant de ces pitoyables défaites, qu'il n'a point vû les Epreuves, & qu'il ne se mêle de corriger, que ce qu'il compose. C'est ainsi qu'il se justifie à l'égard de ces fautes énormes qu'il a laissées, pour ne pas dire, qu'il a mises dans les citations Hebraïques du Pere Petau, quoy-qu'il se fut chargé de l'édition des Dogmes Theologiques, & qu'il fût payé de l'Imprimeur pour les revoir. Un aveu sincere de son insuffisance étoit la seule réponse que nous attendions; bien-loin de nous irriter, elle nous auroit édifié; nous sçavions déja que le Païs des Rabbins est une Terre qui luy est inconnuë, & où il n'a jamais voyagé *. En voicy une preuve qui ne souffre point de replique, je ne l'expose qu'avec repugnance, parce

* 2. *Aux Corinth. Chap.* 11. 25.

que elle roule ſur une matiere, qui ne peut plaire qu'au Profeſſeur d'Amſterdam. Les Juifs foüettoient, dit M. le Clerc; avec des cordes, & les Romains avec des verges. Tout cela eſt faux. Car les Juifs flagelloient avec des longes de cuir, & les Romains, tantôt avec des verges, & tantôt avec des foüets de cuir. Voyez le Moſes And Aaron de Gaudwin, lib. 5. chap. 8. La maniere de flageller étoit, dit-il, de deux ſortes. ,, On flagelloit avec des verges ou avec des longes de cuir. ,, Cette derniere façon étoit plus ,, cruelle que la premiere, comme il ,, paroît par ce trait ſatyrique de ,, Ciceron. La loy Porcia défend ,, qu'on foüette les Citoyens Romains avec des verges; cet homme (*Labienus*) a rétabli les foüets ,, de cuir. Les deux manieres étoient ,, en uſage chez les Romains, & la ,, derniere ſeulement chez les Hebreux. *Scourging this was twofold Either, virgis, with rodes, or flagellis, with ſcourges. This latter was more grievous, than the former, as appeureth by that ironical ſpeech, Porcia lex vir-*

gas ab omnium civium corpore amovit; hic misericors flagella retulit. Both were in use among the Romans, but onely the latter among the Hebrews. Buxtorf dans l'Epître dédicatoire, qui est à la tête de ses abbreviations Hebraïques developpe admirablement bien ce point de la Tradition Judaïque ; il n'en omet aucune circonstance. *Quomodo cedunt ipsum? ligat Lictor ambas manus ejus ad columnam hinc inde. Minister cœtûs judicialis corripit vestes ejus ; si rumpuntur, rumpuntur ; si dissuuntur ; dissuuntur, eo usque ut revelet pectus ejus. Post eum lapis positus cui insistit Minister, habens in manu suâ lorum Taurinum duplicatum, unum in duo, & duo in quatuor quæ duo lora ascendunt, & descendunt in eo* * *(ascendebant & descendebant) manubrium ejus, palmus est (erat) & latitudo palmus, summitas ejus pertingit usque ad umbilicum (ad os ventris)* „On lie, dit-il, les mains du coupable à une colonne. “ Le Bourreau le saisit aux habits, il “ les déchire, ou il les découd, jusques à ce que il luy ait découvert “

* *Buxtorf.*

„ la poitrine. Derriere-luy il y a
„ une pierre sur laquelle le Bour-
„ reau est monté tenant en main une
„ longe double de cuir de Bœuf,
„ dont chaque partie est divisée en
„ deux autres, (c'est à-dire à la-
„ quelle sont attachées deux longes
„ de cuir d'Asne, plus courtes, & di-
„ visées chacune en deux parties)
„ ces longes ainsi disposées montent
„ & descendent sur luy. La lon-
„ gueur & la largeur du manche est
„ d'une palme, &c. * M. le Clerc n'a
vû sa flagellation Judaïque avec des cordes, que dans les Peintures, ou dans les Estampes Flamandes.

Il connoît un peu mieux, il ne faut pas luy refuser la loüange qu'il merite, les Auteurs Grecs que les Docteurs de la Synagogue. Cependant il luy échappe de certains traits, que j'attribuë à la précipitation, avec laquelle il compose; d'autres plus malins que moy & plus severes dans leur Critique, le degraderoient de ce haut rang qu'il a usurpé sur les Interprêtes, & sur

* *Voyez Majem. Saned. Chap. 16.*

tous les Auteurs de ce tems-cy. Car à quoy, diroient-ils pourrions-nous imputer la version de Mr. le Clerc 2. aux Cor. chap. 12. ℣. 2. ἐν πάσῃ ὑπομονῇ, *par toute sorte de connoissance*? à quoy l'imputer? qu'à une souveraine ignorance de la langue Grecque, & à la negligence qu'il a eû de lire, comme il est probable qu'il fait toûjours les livres Grecs dans leurs Traducteurs. ἐν πάσῃ ὑπομονῇ, c'est-à-dire, *par une patience à l'épreuve de tout.* Quel rapport peut avoir ὑπομονὴ avec γνῶσις & ἐπίγνωσις.

Il y a quelque chose de plus qu'une faute de Grammaire & d'inadvertence au chap. 3. ℣. 9. de la même Epître. Mr. le Clerc y altere le commandement de ne point mentir, & luy donne un sens qui fait entendre que l'Apôtre ne défend que le faux témoignage, la calomnie, & les mensonges pernicieux. *Ne dites point de mensonges les uns contre les autres.* Le Grec porte μὴ ψεύδεσθε εἰς ἀλλήλους. *Ne mentez point les uns aux autres. Quid est*, dit Erasme, *men-*

tiri invicem quod vertit Interpres ; nisi mentiri vicißim. Et c'est ce qu'il veut dire, luy, par ces mots de sa Traduction, *ne mentiamini alius adversus alium.* La préposition grecque εἰς, & la Latine *adversus*, que nôtre Grammairien n'a point entenduë luy a troublé l'imagination, & la engagé à faire tomber le sens du précepte, sur cette espece de mensonge, qui fait tort au Prochain ou dans ses biens, ou dans sa reputation. εἰς & *adversus*, ne signifient pas toûjours *contre* & il seroit ridicule de traduire περισσεῦσαι τῇ ἀγάπῃ εἰς ἀλλήλους, avoir une charité parfaite & surabondante les uns contre les autres: au lieu de dire les uns pour les autres, ou à l'égard des autres. Je soupçonne que Mr. le Clerc est dans le systême de ces Impies qui ne reconnoissent gueres d'autres péchez dans le commerce de la vie Civile, que ceux qui sont nuisibles à nos freres. Saint Paul comprend sous ce precepte toute sorte de mensonges soit qu'ils fassent ou ne fassent pas de tort au prochain.

Je ne dis rien de *συνεβουλεύσαντο* que vous expliquez *Ils consulterent*, sçavoir, pour le faire mourir en St. Jean chap. 11. v. 53. Je connois des Critiques qui ne vous le passeroient pas, & qui vous renvoyeroient aux Dictionnaires Grecs & François, *συμβουλεύεσθαι*, c'est tenir Conseil, deliberer en semble, & tout autre chose que consulter le *νιπτὴρ*, du ch. 13. ℣. 5. que vous nous donnez pour un seau m'a fait rire plus d'une fois. Comment, disois-je, est-ce la coutume des Juifs de Hollande de se laver les mains ou les pieds dans un seau avant que de se mettre à table? n'ont-ils point de Bassins, ou bien est-ce ainsi qu'ils les nomment? car *νιπτὴρ* c'est *pelvis*, *pollubrum*. Qui n'ont pas assurément la figure d'un seau.

Je n'aime point vos legumes ils sont d'un très-mauvais goût, vous y mettez de la moutarde. *Le grain de moutarde est le plus grand des Legumes*, *μείζων τῶν λαχάνων*. *Majus est omnibus oleribus*. En vain les Catons, les Columelles & les autres qui ont

* *Mat*. 13. 32.

écrit du jardinage ſéparent les legumes des herbes potageres, vous en faites un ſalmigondi qui n'eſt pas ſupportable. On peut, direz-vous, les appeller ainſi par extenſion, je le veux; mais dans une verſion Françoiſe de l'Ecriture je les diſtinguerois, puis qu'ils different en Latin & en Grec. D'ailleurs je ne crois pas que Meſſieurs de l'Academie qui étendent la ſignification des legumes l'ayent pouſſée juſqu'à dire que lors qu'on mange de la moutarde on mange des Legumes.

Vous m'embarraſſez terriblement ſur la premiere Epître de ſaint Pierre. Il y a déja plus de deux jours que je me fatigue inutilement à chercher les regles de Syntaxe, que vous avez obſervé au chap. 3. ℣. 19. Ce fut par luy qu'il alla avec *les eſprits gardiens* preſcher ceux qui avoient été un tems incredules. καὶ τοῖς ἐν φυλακῇ πνεύμασι πορευθεὶς ἐκήρυξεν ἀπειθήσασί ποτε J'ay beau réver rien ne ſe préſente par où je puiſſe éclaircir mon doute ces eſprits qui ſont ἐν φυλακῇ *in cuſtodiâ*. Sont-ce

les Anges gardiens ? non ce ſont les eſprits qui étoient retenus en priſon ; & ſi cela eſt ne ſont-ce pas les mêmes qui avoient été incredules. Je faſſe & reſſaſſe l'expreſſion de ſaint Pierre je n'en puis tirer autre choſe, ſinon que les eſprits dont il parle, ſont les ames de ceux, qui au tems du Deluge n'avoient pas crû aux Propheties, & aux menaces de Noë. Ils s'attendoient à la patience de Dieu tandis que ce Patriarche conſtruiſoit l'Arche. C'eſt à ces ames que JESUS-CHRIST prêche dans leur priſon, & qu'il leur annonce leur délivrance. Vous avez apprehendé, Monſieur, ſi vous preniez les mots à la lettre, de vous enfermer dans les Limbes, ou dans le Purgatoire de l'Egliſe Romaine.

Croyez-vous que les diſcours dont parle ſaint Paul, ſoient ce que nous entendons par des diſcours, ou des raiſons probables, * πιθανολογία, eſt un diſcours de Sophiſte ſpecieux, artificieux, trompeur, qui perſuade les ſimples, & qui dans le fond n'a nulle probabilité. Le ver-

* *Aux col.* 2. 4.

be παραλογίζηται, qui precede en détermine le sens. N'allez pas me citer Erasme qui censure saint Ambroise. Ce Pere avoit pris exactement la pensée de saint Paul.

J'en dis autant de ἀρχηγὸς, act.3. 15. qui est l'Auteur de la vie, c'est très-mal traduire & avec des intentions criminelles, τὸν δὲ ἀρχηγὸν τῆς ζωῆς ἀπεκτείνατε, vous avez tué celuy qui est le chef de la vie. La Theologie Racovienne vous aveugle, elle ne vous permet pas de voir que Jesus Christ est l'Auteur de la vie temporelle des hommes, vous le renvoyez à la vie éternelle. Cependant il est clair par l'Antithese qui est dans les termes dont use saint Pierre. *Vous avez tué l'auteur de la vie*, qu'il reproche aux Juifs leur Deicide, & qui leur represente qu'ils ont tué celuy qui les a créé, & qui les a mis au monde.

Il me faudroit composer un volume aussi gros que vôtre version Françoise si je voulois compter vos fautes de Grammaire. Vous n'avez point lû le Grec que vous vous van-

tez d'avoir traduit. L'accuſation eſt forte, il faut la prouver. Vous dites act. 2. 27. ſur ces mots, *non derelinques animam meam in inferno*, qu'il y a dans le Grec εἰς ᾅδlω, détournez les yeux de la ſeconde colonne du livre dont vous vous ſervez, je veux dire de la Tradution d'Eraſme, & jettez-les ſur le Texte, que vous croyez être le Texte Original. Il y a εἰς ᾅδȣ, & c'eſt ainſi que les Auteurs Sacrez & Prophanes s'expriment ordinairement. Ils ſouſentendent οἶκον, ou δόμον. Il en eſt de même des Neocores que vous écrivez νεοκορει pour νεωκόροι. Je ne vois pas ce que ſignifient vos Neocores ainſi Orthographiez, ſi ce n'eſt des nouveaux Gardiens, des nouveaux tondus, des jeunes gens, des jardiniers qui taillent les arbres. Comme le mot n'étoit point en uſage parmi les Grecs & qu'on peut le deriver de pluſieurs racines, de κόρος, *juvenis*, de κείρω, *tondeo*, de κέρω, *pulſo* ou de κορέω *ſatio, purgo, orno*; ou de κόρος *ramus*. Il n'y a que M. le Clerc qui par la

vertu de son Esprit Etymologique osât entreprendre d'en faire la genealogie, & de le ramener par degrez à sa veritable tige. Ce que je trouve de plus plaisant, c'est que vous faites l'Antiquaire & que vous raisonnez sur les Neocores, c'est le tiltre, dites-vous, que prenoient les Villes qui avoient fait la dépense des jeux en l'honneur de Diane. Ne sortez point, Monsieur, de vôtre Sphere Grammaticale, & laissez à M. Vandale le soin de déchifrer les anciennes Inscriptions. Il en a vû, où des Villes prenoient ce tiltre aprés avoir celebré des jeux publics en l'honneur des autres Dieux, & des Empereurs.

Les remarques que vous avez faites sur Terence sont fort sujettes à caution. *Commutare verba*, signifie, selon vous, s'entretenir avec quelqu'un. Les Commentateurs du Poëte Comique disent que c'est se quereller, changer le discours ordinaire & familier en des termes un peu durs & piquans. Mais comme on ne se trompe pas pour peu, & qu'une erreur en attire un autre, vous avez fait

fait paſſer vôtre phraſe de Terence dans le Grec de Saint Paul * & vous avez traduit *κὶ ἀλλάξαι τὴν φωνήν μȣ*, & que nous nous entretinſſions enſemble. Pour moy je l'entends autrement, & je dis que c'eſt changer de ton, changer de langage. Saint Paul faiſoit des reproches vifs & enflammez aux Corinthiens, il leur mettoit devant les yeux toute la honte de leurs vices, il leur témoignoit qu'il voudroit être auprès d'eux, & pouvoir leur parler d'une autre maniere. Mais faiſons grace à M. le Clerc, & accordons-luy que *commutare verba* c'eſt *s'entretenir*; il ne s'enſuit pas, que *commutare verba ſua*, ait la même ſignification, c'eſt une délicateſſe de Grammaire que les faiſeurs de rapſodies ne ſentent point. Or il y a dans Saint Paul *ἀλλάξαι τὴν φωνήν μȣ*. Ceux qui interpretent ce paſſage en faiſant dire à l'Apôtre qu'il ſouhaiteroit pouvoir exprimer aux Corinthiens les differens ſentimens de ſon cœur parlent plus juſte & approchent plus du ſens du Texte.

Que penſeront les Medecins du

* *Aux Gal.* 4. 20.

Grec de M. le Clerc ; car il se hazarde à definir leurs mots. Κατατομὴ est, dit-il, une coupûre par embas, la remarque est curieuse, il faut qu'ils corrigent leur Gallien & leurs Dictionnaires qui employent ce mot pour toute sorte d'incisions, soit qu'on les fasse par en haut ou par embas, par les pieds, ou par la tête, c'est toûjours κατατομὴ, & κατατέμνειν. Ce verbe signifie aussi *concidere, secare in partes.* La préposition κατὰ, ne marque pas toûjours dans la composition des mots que l'action dont il s'agit a rapport à des lieux bas.

C'en est déja trop pour dissuader M. le Clerc de la haute idée qu'il a des lumieres de sa Grammaire. Je les compare à ces feux folets, qui s'élevent la nuit des Marescages, qui sont plus propres à nous égarer, & à nous conduire dans le precipice, qu'à nous découvrir le chemin, par où nous devons aller. Prenez un bon guide, Monsieur, qui marche devant vous, & suivez-le pas à pas. Ce guide auquel je vous addresse, c'est l'Eglise ; elle est le Soleil de la veri-

té, qui m'éclaire, ſans m'éblouïr, & qui diſſipe les tenebres de mon ignorance. Elle eſt l'étoile Polaire qui me dirige durant ma courſe. Adieu ne plaiſe que je la perde jamais de vûë. A quels dangers ne ſerois-je pas exposé. Les ſables, les vents, les rochers, les courans, tout me menace : je ne vois qu'écueils autour de moy, où tant & de ſi habiles Pilotes ont fait naufrage. Les débris de Tertullien, d'Arius, de Neſtorius, de Luther, de Calvin, de Beze, de Socin, &c. Miſerables reſtes de vaiſſeaux fracaſſez, & qui flottent ſur les eaux, m'éppouvante. Que je ſerois mal-heureux ſi je quittois la route, que l'Egliſe me montre, pour me jetter dans des païs perdus, où je périrois infailliblement. Je ne puis manquer d'arriver au port de Salut, où j'aſpire, pourveu que je l'enviſage ſans ceſſe, & que les nuages de l'erreur ne la derobent point à mes yeux.

Je m'abandonne à ce que vous dites, à la conduite des hommes, ils ſont mon étoile ; par-là je reſſemble aux diſciples de Pythagore, qui ne

faisoient nul usage de leur raison ; & dont les jugemens étoient ceux de leur Maître. Tous leurs doutes s'évanoüissoient quand il avoit une fois prononcé, *ipse dixit, ipse autem erat Pythagoras*. C'étoit là la solution à toutes les difficultez. Vous ajoûtez qu'il n'est rien de moins raisonnable en matiere de Religion, que de se laisser vaincre, de ployer, & de succomber sous le poids de l'Autorité : *Qu'avec ce principe, on est Catholique en France, on se fait Turc à Constantinople, & l'on devient Idolatre à la Chine.* Je suis surpris qu'un Tolerant Universel ait le front de me proposer des objections, qui sont des suites necessaires de sa Doctrine. Car quand on croit, que toutes les Religions sont bonnes, & qu'on y peut faire également son Salut, il n'y a plus que l'authorité quelle qu'elle puisse être, qui détermine nôtre choix. Mais afin de vous ôter tout prétexte de vous plaindre que je fuis vos difficultez, & que je me contente de les répeter sans les résoudre. Je réponds directement, que je ne sçay ce que c'est que de

résister à une authorité que j'ay reconnu par la raison être infaillible. Ce n'est point à la violence, ny au caprice des particuliers, que je remets les Interêts de ma Religion & de ma conscience. Ils ne sont pas la régle de ma foy. C'est à l'Eglise Catholique que je me soumets. J'ay tant de preuves de sa verité & de son infaillibilité, (n'oubliez pas, je vous prie, le détail que j'en ay fait?) qu'il me faudroit renoncer à toutes les lumieres de la droite raison pour m'associer à un Parti qui luy fût contraire. Ces preuves, direz-vous, ne me convainquent pas; & c'est en cela, Monsieur, que je deplore vôtre aveuglement. Je maintiens qu'elles sont si fortes, si nombreuses, si pressantes & si sensibles, qu'il n'y a que l'entêtement & l'opiniâtreté de l'Heresie, qui se voile elle-même les yeux, de peur de les apparcevoir, il n'y a, dis-je, que l'entêtement de l'Heresie, qu'elles ne touchent pas. Et cela est si vray que dans les livres que les Protestans répandent contre nous, on ne voit qu'embarras, equivoques, sophismes, contradictions

invectives, lors qu'ils en viennent à examiner les marques de la veritable Eglise, & la nécessité d'un Juge infaillible des controverses. Ce qui est admirable, c'est qu'après avoir soûtenu avec toute la chaleur possible pendant un siecle & d'avantage, que chaque particulier étoit luy seul l'Interprete de la Révelation, ils exigent maintenant à l'imitation des Catholiques, une soumission interieure aux decrets de leurs Synodes. Elle ne doit pas être seulement exterieure & politique, comme Grotius répondoit autrefois; mais elle doit être dans l'esprit; sans cela les Ministres de l'erreur introduiroient parmi leurs Disciples la plus detestable de toutes les hypocrisies, qui est de dissimuler sa foy, & de professer exterieurement, une Religion, qu'on aborre dans le cœur.

Mais ce n'est pas là le sujet de nôtre contestation. remontons à la source, & reprenons le formulaire de foy, que vous m'avez envoyé. J'ay fait voir qu'il ne suffisoit pas quant à l'Article de la Trinité des

Perſonnes Divines, pour vous diſculper des impiétez Sociniennes. Pour ce qui regarde l'Incarnation du Verbe vous gardez la même methode que vous avez obſervé juſques-icy, vous n'ajoutez rien à ce que vous avez déja dit pluſieurs fois, & qui n'a contenté Perſonne. *Il n'y a point d'équivoque* (ce ſont vos termes) *dans le langage de ceux qui aſſurent, comme le fait Mr. le Clerc, que la Divinité de* JESUS-CHRIST, *qui s'eſt faite chair en luy, a créé le Ciel & la Terre; qu'elle a été par conſequent avant que le monde fût, & que c'eſt-là la ſuprême Divinité à laquelle on doit un culte ſuprême.* S'il y eût jamais de diſcours équivoque c'eſt celuy-là. Car je demande ce que vous entendez par la Divinité, qui a créé le Ciel & la Terre. Eſt ce une Perſonne differente de celle du Pere? Eſt-ce un attribu Divin? C'eſt la ſageſſe, repliquerez-vous, & la Raiſon éternelle. Celà n'eſt pas encore aſſez clair. Je continuë à vous interroger. La ſageſſe de Dieu eſt elle une hypoſtaſe réellement diſtincte de celle du Pere? dites, oüy, ou

non ? C'eſt le premier nœud qu'il faut rompre. Le reſte ne vous coutera pas moins. *La Divinité s'eſt fait chair.* Ces mots que je concevois avant nos diſputes ſont devenus obſcurs. Les nouveaux Sociniens plus ruſez que leurs Anceſtres ſe ſoucient fort peu qu'on diſe, que le Verbe s'eſt fait chair, ou qu'il fut chair, σάρξ ἐγένετο ; pourvû qu'on ne les chinane pas ſur la maniere, dont il s'eſt fait homme. Permettez leur ſeulement de s'expliquer, & de dire que la ſouveraine Raiſon, que la vertu du très-haut, s'eſt inſinuée dans la chair de JESUS-CHRIST, qu'elle eſt devenuë ſa vertu propre, qu'elle s'y eſt unie très-étroitement. Demeurez-en là, & ne les pouſſez pas juſques à vous déclarer qu'elle eſt la nature de cette union, ou ſi vous voulez qu'ils parlent, tirez les à l'écart, qu'ils ſoient libres, qu'il n'y ait point de témoins qui les écoute & qu'ils ne craignent point de tomber dans la diſgrace de ceux qui gouvernent, ou dans quelque choſe de pis. Ils vous avoüeront alors qu'ils ne croïent point que l'union du

Verbe avec l'humanité du Sauveur, ſoit ſubſtantielle & perſonnelle: Parceque le Verbe, ſelon eux, n'eſt pas perſonne, & qu'il eſt impoſſible qu'une Perſonne s'uniſſe avec une nature intelligente, en ſorte que de l'union des deux, il n'en reſulte qu'une ſeule Perſonne. Que la nature humaine de Jesus-Christ à tout ce qui faut par elle même, pour être un homme parfait: Qu'elle a un Ame & un Corps avec toutes les facultez eſſentielles à l'eſpece de l'homme: Que ce ſeroit unir, par le plus monſtrueux de tous les compoſez, deux Perſonnes en une ſeule: Que l'opinion d'Arius qui enſeignoit que Dieu créa le Verbe avant le monde, & qu'il l'unit enſuite vers le milieu des tems avec le corps du Meſſie, que le Verbe étoit l'ame de Jesus-Christ, eſt plus tolerable que la Doctrine du Concile d'Epheſe: Qu'elle n'emporte pas avec elle ces contradictions, qui ſe rencontrent dans le ſyſteme Catholique, & qui d'éconcertent les Theologiens; leſquels au lieu de faire un Dieu-homme, ainſi qu'ils le préten-

dent, n'assemblent qu'un tout accidentel, un composé non de parties, qui ayent un rapport essentiel l'une à l'autre. Mais de natures intelligentes & parfaites, à qui il ne manque rien pour être des Personnes completes : Que c'est à peu près la même chose que si de deux hommes, de Pierre & de Paul, par exemple, on vouloit en les unissant ensemble n'en faire qu'un seul homme ; qu'il y a même plus de proportion entre deux hommes pour être réunis en un seul, qu'entre Dieu & la nature humaine ; parce qu'enfin les hommes sont des êtres finis & sujets à de grands changemens ; mais Dieu est infini dans ses perfections, il est sans bornes, & incapable d'aucune alteration. Voilà ce que le Socinien, qui se cache au Public, vous dira tout bas à l'oreille, ce que Mr. le Clerc dit à ses Disciples, & à ses amis.

Ne pourray-je jamais quelque effort que je fasse, faire comprendre à cet Apologiste des Unitaires, que ses expressions sont équivoques, qu'elles luy sont communes avec les

defenſeurs du Socinianiſme ; Qu'il faut croire pour être dans le ſentiment des Catholiques & des Proteſtans, qu'il y a trois Perſonnes réellement diſtinctes en un ſeul Dieu, & que la ſeconde qui eſt le Fils s'eſt unie hypoſtatiquement avec la nature humaine en JESUS-CHRIST. C'eſt envain qu'il ſe travaille & qu'il s'épuiſe en nouveaux tours. Tandis qu'il évitera les termes déciſifs, j'auray droit de lui reprocher que ſes explications ſont ambiguës, & qu'il ne dit rien que le plus outré des Sociniens ne puiſſe dire avec lui.

Si l'on veut de nouvelles preuves du Socinianiſme de Mr. le Clerc, on n'a qu'à lire ſa verſion Françoiſe du Nouveau Teſtament avec ſes Notes, c'eſt le chef-d'œuvre de l'impieté ; il n'a rien fait juſques à préſent qui en approche ; c'eſt là qu'il attaque ouvertement tous les Myſteres de nôtre ſainte Religion, & qu'il reduit les Articles fondamentaux à la connoiſſance, à l'adoration d'un ſeul Dieu, & à l'obſervation des préceptes moraux, que la loy na-

turelle, ou la ſaine raiſon preſcrit à tous les hommes. Soyez Chrêtien, Juif, Mahometan, Bracmane, & Bonze, ſi vous voulez; ſi vous ne participez point aux abominations de l'Idolatrie, & ſi vous gardez la regle des mœurs, que l'Auteur de la nature a gravé dans nos ames, vous êtes dans la voye du ſalut, *Un Juif*, dit Mr. le Clerc *qui ſe ſeroit mélé avec les Gentils, qui auroit connu Dieu, qui l'auroit adoré, qui auroit obſervé les préceptes Moraux, & negligé les ceremonies qui luy ſont preſcriptes dans l'Exode & dans le Levitique, auroit été infiniment agreable au Seigneur.* Mais ce Juif n'en a que le nom, c'eſt un Deiſte qui vit en Philoſophe Payen, il eſt ſous la loy, & il n'y a non plus d'égard que s'il n'y en avoit point. J'ay ajouté dira-t'il, *& qui ne croit pas être obligé à les garder.* L'échapatoire auroit lieu ſi le Juif, qu'il nous propoſe, ignoroit invinciblement ſes obligations, il les ſçait, il les neglige; à moins que d'être dans le ſyſteme de Mr. le Clerc qui n'admet point d'autres préceptes, que ceux de la nature, il ne luy viendra jamais en penſée, que des loix

impoſées ſous de ſi griéves peines, & dont la plû-part n'ont été faites, qu'afin de ſéparer la Nation Juive des autres Peuples, & de la préſerver de la ſuperſtition ; il ne luy viendra, dis-je, jamais en penſée, qu'elles n'obligent point en conſcience. C'eſt peut-être pour cela que nôtre Tolerant inſinuë, *que le commandement de s'abſtenir de certaines viandes, n'ètoit dans ſa premiere origine qu'un précepte humain, & que Dieu ne l'avoit établi que pour s'accommoder au naturel des Juifs, qui y étoient déja accoutumez.*

Il eſt probable que depuis Noë juſques à Moïſe l'obſervation de ce précepte s'étoit perpetuée parmi les gens de bien, & les Adorateurs du vray Dieu, *ut talium rerum obſervantia* dit Pererius, *longo tempore antè legem, præcultis, & quaſi præparatis hominum animis, imponendum ipſis jugum legis, nec ægrè ſubirent, nec gravatè ferrent. Multa enim antiquitùs fuere in uſu apud viros bonos & religioſos Dei cultores, quæ poſteà per legem Moſis ſancita, & ſervanda Hebræis præſcripta ſunt. Exempli causâ,*

abstinentia ab esu sanguinis; distinctio mundornm, atque immundorum Animalium. Il ne nie pas que Dieu n'en soit le premier Auteur, il le suppose au contraire, & il dit que Dieu avoit préparé dés long-tems les esprits des hommes par l'observation de ces commandements à subir le joug de la loy Mosaïque. M. le Clerc qui a pris sa remarque de Pererius, ou de quelqu'autre qui l'a copié, devoit la bien pénetrer, avant que de la mettre en œuvre. Les Sociniens ne vont pas si loin que luy, ils ne disconviennent pas que les préceptes Cerémoniaux ne viennent immediatement de Dieu. Qu'il y en a de certains dont on ne sçauroit apporter d'autre raison, si ce n'est que Dieu comme Souverain maître de la nature, l'a ainsi voulu. C'est pourquoy Saint Paul les appelle δόγματα, *placita. Cum Deus eas leges suo potissimum decreto niti voluerit.** *Quâ de causâ, & in placitis positæ, à divinis viris nominantur, & eam ipsam ob causam, nequaquam sem-*

* *Wolkel. de Rel. Chr. lib. 2. cap. 11.*

piternæ futuræ erant. La difference qu'il y a entre eux & nous, c'est que Dieu dans leur sentiment n'obligeoit point les Juifs d'obeïr interieurement à la loy, il n'éxigeoit que l'accomplissement exterieur de ses volontez se souciant peu que l'esprit y fut soumis, ou non. *Talis obedientia sub veteri fœdere necessariò haud exigebatur, sed satisfaciebat suo Officio, quisquis externè & corpore suo peragebat pensum sibi in lege sub comminatione pœnæ præscriptum.* * *Ad opera animi, nemo propriè loquendo obstrictus fuit, tametsi lex eò collimaret, ut hominis animum sanctum atque perfectum redderet.* Mais nul d'entre eux que je sçache ne s'est avisé de dire que les loix céremonielles n'étoient dans leur premiere origine que des constitutions humaines, & que Dieu ne les avoit porté au tems de Moïse que pour confirmer les coutumes anciennes des Hebreux, & pour s'accommoder à leur naturel. Ce qui suit est plus conforme aux erreurs de ses Confreres.

* *Woltzog. proleg. in Nov. Test.*

* *Le blaspheme prétendu*, dit-il, *que Caïphe reprochoit à nôtre Seigneur ne consistoit pas tant en ce qu'il avoit dit qu'il étoit le Meßie, ce qui devroit passer dans l'esprit des Juifs, plûtost pour une imposture, que pour un blaspheme, qu'en ce qu'il avoit ajoûté, je vous déclare que vous verrez le Fils de l'homme, &c. En effet ç'auroit été un blaspheme que de dire qu'il seroit aßis à la droite de Dieu, si cela n'eût été très-véritable; car un blaspheme n'est autre chose qu'un discours qui outrage la Divinité.*

Par là Mr. le Clerc nous ôte une des plus fortes & des plus sûres preves que nous ayons de la Divinité du Redempreur. Car outre que les Peres s'en sont heureusement servis contre les ennemis du fils de Dieu; c'est qu'on ne peut faire attention à ce qui se passa dans ce jugement de Caïphe, qu'on ne convienne qu'il s'y agissoit de la condamnation d'un Dieu homme, & que le blasphême dont on l'accusoit ne fût d'avoir répondu en plein consistoire, qu'il étoit le fils de Dieu. Saint Luc le dit

* *Mat. 26. 67.*

expressément [a] *Tu ergo & filius Dei? qui ait vos dicitis quia ego sum. At illi dixerunt, quid adhuc desideramus testimonium? ipsi enim audivimus de ore ejus.* Vous êtes donc le fils de Dieu? il leur répondit, vous le dites que je le suis, alors les Juifs repartirent, qu'est il besoin que nous cherchions d'autre témoignage, puisque nous l'avons entendu de sa bouche? C'est à cela qu'on attachoit le blasphême prétendu, & non pas à ce qu'il disoit, qu'il le verroient un jour assis àla droite de la puissance de Dieu. *Amodo videbitis filium hominis sedentem à dextris virtutis Dei.* Etre assis à la droite de Dieu, c'est être sous sa protection ou participer à sa puissance. Or dire que Dieu nous protege, ou qu'il nous communique une grande authorité, ce n'est pas un blasphême. Deplus les Juifs soûtinrent devant Pilate, que J. C. méritoit la mort selon leur Loy, parce qu'il se disoit fils de Dieu. La Loy à laquelle ils faisoient allusion est contre les blasphêmateurs [b] *nos habe-*

[a] *Luc. ch. 22.* [b] *Joan. ch. 19.*

mus Legem, & secundum Legem nostram debet mori quia Filium Dei se fecit. Nous avons une Loy, & selon nôtre Loy il doit mourir, parce qu'il s'est fait passer pour fils de Dieu. Ils ne disent pas qu'il s'étoit vanté qu'il seroit un jour assis à la droite de Dieu, mais qu'il se disoit le Fils de Dieu. Il faut avoir l'esprit & les yeux tout Sociniens pour ne pas voir que le point capital de l'accusation intentée au Sauveur du monde, étoit qu'il se disoit fils de Dieu, en ce sens qu'il étoit le Dieu Souverain : Que le grand Prêtre l'interrogea selon le sens que les Juifs donnoient à ces paroles, *filium Dei se fecit.* C'est-à-dire car ils s'étoient eux mêmes expliquez, qu'il vouloit qu'on le crût le Dieu supréme, *Quia homo cum sis facis te ipsum Deum.* Ce que J. C. ne desavouë pas dans la reponse Juridique, bien loin de là, il assure plus fortement qu'il n'avoit fait encore, *ego sum* * je le suis. S'il y eût occasion au monde où il fût obligé à parler clairement & à détromper les Juifs, au cas qu'il ne fût pas le

* *Marc.* 14. 62.

Dieu Souverain, c'étoit ſans doute lorſque dans une aſſemblée des principaux de ſa nation, on le ſomma de la part de Dieu de dire la verité & s'il étoit le fils de Dieu. Ne devoit il pas alors découvrir le ſens Myſtique qu'il enveloppoit ſous la Lettre, & dont Mr. le Clerc enrichit ſa Paraphraſe & ſes notes. Les Juifs qui étoient accoûtumez aux ſens figurez ſublimes & anagogiques interpreterent ſelon le ſens propre la qualité de fils de Dieu; ils conçurent que J. C. s'égalloit à lui. Pourquoy les laiſſer dans l'erreur? Pourquoy les y plonger & les y abîmer, pour ainſi dire, par des expreſſions captieuſes & qui ne repondoient pas à leurs penſées. J. C. proteſtoit qu'il étoit le fils de Dieu, & il ſçavoit que le ſens unique, que ceux qui l'interrogeoient avoient en vûe eſt celuy cy, que par ce nom il ſe diſoit veritablement Dieu. S'il ne l'eût pas été, qu'elle ſincerité y eût-il eu dans ſa reponſe. Mr. le Clerc a bien vû que ſi le blaſphême, qu'on reprochoit au Sauveur, retomboit ſur le nom de fils de Dieu, qu'il étoit

évidentque lesJuifs l'entendoient en ce sens, que le fils de Dieu est Dieu luy-même. C'est pour cela, que par la plus détestable & la plus grossiere des corruptions, il le fait tomber sur ces paroles. *Vous verrez bien-tôt le fils de l'Homme assis à la droite de Dieu Tout-puissant.* Je n'oserois dire que c'est ignorance, parce qu'il à composé une harmonie Evangelique, & qu'il est impossible qu'il y ait travaillé, sans comparer les differentes manieres dont les Evangelistes rapportent les mêmes faits, & que dans cette comparaison il n'ait pas reconnû que le prétendu blasphême ne regarde que l'appellation de fils de Dieu. Est-ce un peché de malice, un peché contre le St. Esprit & contre les remords de sa conscience? j'ay de la peine à en juger ainsi, car il ne m'est pas permis de croire qu'il ait eu de si noires intentions. Je lui donne à choisir lequel des deux il aimera le mieux, où se retrancher sur son ignorance, ou sur ces préjugez Sociniens. Mais qu'il ne s'attende pas, qu'on reçoive ces vaines ex-

cuſes qu'il allegue ſouvent d'inavertance & d'inapplication ; elles ſeroient peut-être bonnes en toute autre matiere, ſur laquelle il n'auroit pas tant raiſonné.

Les Juifs étoient ſi animez contre le Nom de Fils de Dieu, à cauſe du ſens naturel qu'ils y donnerent, qu'ils le reprochoient éternellement au Sauveur, ſi vous étes Fils de Dieu, luy diſoient ils, décendez de la Croix & nous croirons en vous. Ils ſçavoient, dit ſur cela Calvin, que le grand Prêtre l'avoit condamné de blaſphême, parce qu'il ſe diſoient Fils de Dieu. *Hoc nomine Chriſtum in concilio condemnavit ſnmmus Pontifex unà cum reliquâ ſacerdotum, ſcribarum & ſeniorum turba. Nunc inſultant crucifixo tanquam jam convicto de blaſphemiâ.* Le Commentaire de ce Chef des Reformez eſt orthodoxe, & la gloſe deMr. leClerc eſt Socinienne. Si vous êtes le fils de Dieu, c'eſt-à-dire, au jugement de nôtre Traducteur, *ſi vous étes ſi agreable à Dieu, qu'il ſe declare vôtre Pere d'une maniere plus particuliere que des au-*

tres hommes, comme il sera pour le Meßie. Le Centurion & ceux qui étoient avec lui effrayez des prodiges qui se firent à la mort de J. C. s'écrierent qu'il étoit veritablement le Fils de Dieu, *verè Filius Dei erat iste*, & ils le publiérent dans le sens que les Juifs regardoient comme un blasphême. Ils n'ignoroient pas que c'étoit là le sujet de sa condamnation. Le Centurion crût dit S. Jean Chrysostome, parce qu'il s'apperçût que J. C. n'étoit mort que parce qu'il l'avoit voulu. *Sed Centurio quoque ideò maximè credidit, quia suâ ipsum spontè & potestate mortuum perspexit.* Saint Ambroise oppose la foy du Centurion, à l'aveuglement & à la dureté des Juifs. Et Saint Hierosme s'étonne qu'il y ait un Arius, qui prêche dans l'Eglise que J. C. est Creature, lorsque le Centurion durant le scandale de la Croix, confesse hautement sa Divinité. *Hoc considerandum quod Centurio ante crucem in ipso scandalo paßionis verè Filium Dei confiteatur, & Arius in Ecclesiâ prædicat creaturam.* Saint Augus-

tin eſt le ſeul qui ait douté de la foy du Centarion. „Peut-être, dit-il, que le Centurion n'avoit pas " entendu qu'il étoit le fils unique " de Dieu égal à ſon Pere, mais " qu'il avoit dit qu'il étoit le fils de " Dieu, parce quil le croyoit juſte " de même que pluſieurs juſtes ont " été appellez fils de Dieu. *Fortè* " *enim non eum unigenitum æqualem Patri Centurio intellexerat, ſed ideò filium Dei dixerat quia Juſtum crediderat, ſicut multi juſti dicti ſunt filii Dei.* L'autorité de Maldonat, qui dit que la conjecture de ce Pere eſt probable, ne m'empêche point de la rejetter, parce qu'il eſt manifeſte que le Centurion & ſes ſoldats, prenoient les termes de fils de Dieu, dans le ſens qui avoit cours parmi le peuple, & que les Prêtres avoient anathematizé.

Si ces Soldats étoient des Payens, dit Mr. le Clerc, * *ils vouloient dire qu'il êtoit le fils de quelqne Divinité, comme Hercule, Bacchus &c. mais ſi c'étoient des Proſelytes, ils entendoient un homme favoriſé extrément du Ciel.* Il a derobé ce tour à Grotius ou à

* *Mat.* 27. 54.

Woltzogen qui l'a fourré dans ses Commentaires, ceux, dit ce dernier, qui prononcerent ces mots, *verè Filius Dei erat iste, étoient des Romains, & par conséquent des Payens qui ignoroient la signification que les Juifs y donnoient par rapport à leur Messie. Il est vray semblable qu'ils crûrent la même chose de J. C. qu'ils croyoient d'Hercule, de Bacchus, d'Esculupe, de Quirinus, & des autres qu'ils reconnoissoient pour les fils de Jupier.* Mr. le Clerc n'y ajoûte ses Proselytes, que pour donner le coup mortel au Sauveur.

Il continuë en S Jean* d'exclure le fils & le S Esprit de la Divinité. *C'est là la vie éternelle* dit J.C. *qu'ils vous connoissent, Mon Pere, vous qui êtes le seul vray Dieu, & J. C. que vous avez envoyé.* Si la remarque de Mr. le Clerc est juste c'en-est fait, le fils & le Saint Esprit ne sont point Dieu, car τὸν μόνον signifie ὃς εἶ μόνος, qui étes seul le vray Dieu. Il n'y a donc que le Pere qui soit Dieu, le terme μόνος est formellement exclusif dans sa note Françoise, il ôte l'équivoque qu'un chicaneur à

* *Chap. 17. 3.*

gages

gages trouveroit dans le Latin de l'Harmonie *qui ſolus verus Deus es* : parce qu'on le pourroit traduire abſolument qui êtes le ſeul vray Dieu ; mais il n'y a plus moyen de vetiller, ſa remarque ſur le Nouveau Teſtament eſt une piece déciſive. Il réduit la force de l'article grec, qui eſt emphatique & diſtinctif, comme parlent les Grammairiens, & que l'Evangeliſte n'a mis que pour diſtinguer le vray Dieu d'avec les fauſſes Divinitez du Paganiſme, il en réduit dis-je toute la force & toute l'énergie à la ſignification du relatif, *qui* , qui étes ſeul le vray Dieu. Les Unitaires l'en remerciront, ils ſeront ravis de voir que Mr. le Clerc qui n'eſt pas, dit-il, Socinien, ſoit d'acord avec eux, & qui leur met en main dequoy prévenir les réponſes des Trinitaires. Il ne faut pas pourtant qu'ils triomphent ſi tôt, nous avons des gens dont la Grammaire eſt plus ſûre que celle du Paraphraſte, qui rendront aux paroles de l'Evangile leur véritable ſignification. Je dis que *τὸν μόνον* n'eſt pas la même choſe que

ὃς εἶ μόνος, *qui êtes seul*, mais qu'il veut dire ὃς εἶ ὁ μόνος, *qui êtes le seul*; de même que δάφνις ὁ καλὸς, ὁ λοδοικὸς ὁ μέγας, ce n'est pas Daphnis qui est beau & Loüis qui est Grand, c'est Daphnis le beau & Loüis le Grand par excellence. Ainsi ὁ πατὴρ ὁ μόνος θεὸς, c'est-à-dire qui est le seul Dieu, lequel Dieu pour parler le langage de ces Messieurs, n'a point de compagnon. Les Dieux des Gentils, ne sont que de vaines Idoles, qu'ils ont fabriqué eux-mêmes de leurs mains. Voilà comme on raisonne selon la verité de la Grammaire, & comment on dissipe les stratagémes des ennemis de la Religion, qui ne cherchent pas tant le vray sens des Ecritures que des prétextes pour couvrir leurs erreurs.

Mr. le Clerc est, dit le Paraphraste, fort éloigné des sentimens de Crellius & de Socin, touchant la maniere dont le verbe s'est fait chair, & dont il a été envoyé dans le monde; que ces gens-là ne disent pas que la raison ou la vertu divine s'est

insinuée dans le corps de Jesus-Christ, & qu'elle y est devenuë en quelque façon corporelle ; qu'ils font monter Jesus-Christ au Ciel pour y converser avec son Pere, & qu'ils l'en font descendre pour prêcher aux hommes. Qu'il n'y a pas une syllable dans ses écrits qui appuye cette pretenduë ascension du Messie avant son baptême. Je suis las de disputer sur le premier point. J'ay montré que Crellius unissoit trés-étroitement Dieu le Pere & la vertu avec Jesus-Christ, que le Ministre souverain affectoit les termes de M. le Clerc, il en convient luy même. Il n'est donc pas nécessaire de retoucher une matiere que nous avons épuisée. Mais j'apprendray volontiers quels ressorts il fera jouer pour se défendre de n'avoir point donné dans les visions de Socin & de Crellius à l'égard du second point. Il traduit *in hoc credimus quia à Deo Existi*, nous croyons que vous êtes sorti d'auprés de Dieu. Il faut suivant cette explication que Jesus-Christ ait été en corps dans le Ciel avec son Pere, &

qu'il s'y soit entretenu avec luy. Car il dit un peu auparavant, *exivi à Patre & veni in mundum, iterum relinquo mundum & vado ad Patrem.* Sortir d'auprés de Dieu & sortir de Dieu, ont deux sens bien differens ; l'un est pur, exact & Catholique, & l'autre ne peut partir que d'un esprit entesté de l'heresie Transilvaine. ἀπὸ Θεοῦ ἐξελθεῖν c'est être sorti de Dieu, & non d'auprés de Dieu. De-là le Lecteur jugera si c'est une bonne défense de quelques-uns de nos sçavans, qui nous disent pour excuse de la hardiesse de leurs interprétations qu'il ne s'agit que de la préposition gréque ἀπὸ. Il ne s'agit icy que de la préposition ἀπὸ, & cependant si on la prend en un certain sens, tel qu'est celuy que Mr. le Clerc préfere à tout autre, on se livre sans reserve aux Sociniens.

Ce n'est pas apparemment pour les contredire que nôtre faiseur de Nôtes explique le ℣. 6. du Chap. 2. de l'Epître aux Philip. en faisant dire à S. Paul, que Jesus-Christ étant en forme de Dieu ne crût pas que s'égaler à Dieu fut une chose qu'on

pût ravir, & qu'il ajoûte dans ses remarques, *que s'agissant là d'humilité & d'obeïssance, on doit entendre tout ce que dit l'Apôtre, de la nature humaine de* JESUS-CHRIST, *sa nature divine étant la même que celle du Pere, n'est pas susceptible d'humilité & d'obeïssance.* Je me souviens d'avoir vû presque mot pour mot ce raisonnement dans les livres des Sociniens; raisonnement qu'Erasme, qui est un fonds inepuisable pour ces Messieurs, leur a suggeré dans ses observations; & afin de luy donner plus d'authorité il en fait honneur à Saint Ambroise, & sans examiner si les Commentaires, d'où il l'a tiré, sont de ce Pere ou non, il veut qu'il en ait la gloire, ou plûtôt il le charge de toute l'envie, & prononce hardiment que ce Saint Evêque a mieux compris le sens de Saint Paul que les Hilaires, les Augustins, les Chysostomes, & tous les autres, qui se sont signalez par les grandes victoires, qu'ils ont remporté sur l'Arianisme. *Non rapinam arbitratus est esse se æqualem Deo,* ne signifie pas que JESUS CHRIST croyoit que l'é-

galité divine, n'étoit point une chose qu'on pût ravir à Dieu; mais qu'étant l'Image substantielle de Dieu, il ne croyoit pas que d'être égal à Dieu, ou de se dire égal à Dieu, fut pour luy une usurpation. Car la forme de Dieu, dont il est icy question est Dieu, comme la forme d'Esclave σχῆμα, est l'homme même. Il paroissoit aux yeux des Juifs entierement semblable à eux; il étoit passible & mortel, & cependant il étoit Dieu. C'est en cela que consiste le premier aneantissement du Verbe. Il étoit seulement Dieu avant l'incarnation, il s'est fait homme en s'unissant à la nature humaine; si bien que la même Personne qui étoit Dieu, est maintenant Dieu & homme tout ensemble; de telle sorte que les attributs qui conviennent à sa nature humaine, sont devenus par la communication des Idiomes, les attributs du verbe divin, & l'on dit de luy, qu'il s'humilie, qu'il s'aneantit, qu'il est esclave, obeïssant, qu'il a faim, qu'il a soif, qu'il souffre & qu'il meurt; parce que le Verbe s'est fait homme, & qu'il s'est joint à la nature humaine

en unité de Perſonne. *La nature divine*, dit M le Clerc, *n'eſt point ſuſceptible d'humilité & dobeïſſance*, il a raiſon, mais la Perſonne qui eſt Dieu en eſt ſuſceptible, non pas ſelon ſa nature divine, mais ſelon la nature humaine qu'elle a priſe. La Theologie Socinienne dira avec M. Clerc, qu'il ne s'agit-là que de l'humanité, & la Theologie Chrétienne, qu'il s'agit du CHRIST qui eſt Dieu, & qui ſe ſoumet volontairement aux infirmitez humaines. L'Auteur des Commentaires ſur les Epîtres de Saint Paul, & qui ſe trouvent parmi les Ouvrages de ſaint Ambroiſe, interprete ce paſſage contre le ſentiment des Peres, qui enſeignent que l'image & la forme de Dieu dont l'Apôtre fait l'éloge, eſt le verbe tel qu'il étoit avant qu'il ſe fut incarné, & qu'il s'eſt humilié en prenant la forme humaine. Cet Auteur dit qu'il faut entendre par la forme de Dieu, l'éclat des miracles que JESUS-CHRIST faiſoit, & par la forme d'Eſclave ſa paſſion & ſa Croix. S'il en demeuroit-là M. le Clerc & les Sociniens compteroient beaucoup

ſur ſon ſuffrage. Ce qui ſuit les deſole : Car il prétend que les miracles ſont des ſignes infaillibles de la Divinité de JESUS-CHRIST, & de ſon égalité avec Dieu le Pere. Ils étoient la forme de Dieu parce qu'ils repreſentoient, & qu'ils découvroient, pour ainſi dire, la Divinité, qui étoit cachée ſous les ſombres voiles d'un corps mortel. Le Fils de Dieu, dit-il, étant né homme, étoit dans la forme de Dieu, parce qu'il paroiſſoit homme, & faiſoit des œuvres de Dieu, afin que par ſes actions miraculeuſes on connût qu'il étoit Dieu, luy qu'on croyoit être un pur homme. *Dei enim Filius cum homo natus ſit, in formâ Dei erat, quia cum homo videretur opera Dei faciebat, ut in geſtis rebus appareret Deus eſſe qui tantum homo eſſe putabatur.* Ses œuvres marquoient la forme divine afin qu'on vit que celuy qui étoit dans les œuvres ou dans la forme de Dieu, étoit Dieu, puiſque ſes Oeuvres n'étoient point les œuvres d'un homme. *Opera enim formam ſignificabant, ut quia opera ejus non utique hominis opera ſunt, hic qui in opere vel for-*

mâ Dei erat, Deus intelligeretur. Formæ enim Dei quid est nisi exemplum quo Deus apparet, dum mortuos excitat, Surdis reddit auditum, Leprosos mundat, & alia.

Erasme ne seroit pas si condamnable si après avoir loüé la conjecture de ce Commentateur, il l'avoit adoptée dans toute son étenduë, & s'il n'avoit pas dit que saint Paul ne fait aucune allusion à la Divinité de JESUS-CRRIST. Ce n'est pas assez de dire qu'on ne veut pas nier que les termes Grecs de saint Paul ne puissent s'entendre de cette maniere, lequel étant Dieu de toute éternité, n'eût point crû que c'eût été une usurpation, s'il se fût fait passer pour un Dieu, neanmoins s'étant fait homme, il ne se prévaloit pas de ce qu'il avoit toûjours été ; il ne cherchoit pas tant à faire paroître sa grandeur, que son humilité, sa douceur & son obeïssance. *Neque tamen inficias iverim Græca sic accipi posse, qui cum in formâ Dei esset, hoc est, qui cum ab æterno fuisset Deus, haud quaquam cogitasset rapinam si se gessisset pro Deo, tamen homo factus non id præ se tulit, quod*

semper fuit, non ostentavit quantus esset, sed quam humilis esset, quam mitis, quam obediens; Ce n'est pas assez, dis-je, de nous accorder qu'on peut ainsi les entendre. Il faut qu'il dise que c'est le seul & le veritable sens; puisque les termes, les circonstances du passage, & le consentement de toute l'antiquité; puisque les Theologiens Orthodoxes, & les Protestans conspirent ensemble à l'expliquer de la divinité du Sauveur. Calvin qui n'étoit pas seulement Grammairien, comme Erasme, respecte icy la Tradition, il raisonne avec les Peres, & presse les Ariens par les termes de saint Paul. Ces Heretiques, dit il, feignoient que JESUS-CHRIST étoit un Dieu créé, inferieur à son Pere; ils nioient qu'il luy fut consubstantiel. Ou trouvera-t-on une égalité avec Dieu qui n'est point usurpée, si ce n'est dans l'essence divine? *Fingebant Ariani Christum Deum Creatum, & Patre minorem, Consubstantialem negabant; sed ubi æqualitas cum Deo absque rapinâ, nisi in solâ essentia Dei?* Et Marlorat fidelle Disciple de ce Re-

formateur en parle comme d'une demonstration. *Planè igitur Christi divinitas hîc comprobatur, habuit enim Christus æqualitatem seu majestatem naturâ suâ ab æterno cum Patre suo, ideò eam publicè usurpare & ostentare poterat.* Le Docteur de Roterdam qui n'étoit rien moins que Theologien ne la conçoit pas. Je ne vois pas, dit-il, de quelle utilité peut être ce Passage, contre le systeme des Ariens, qui ne nioient pas que le Fils de Dieu ne fut Dieu, & même le grand Dieu, le Dieu beni sur toutes choses. Ils croyoient que le Pere étoit appellé Dieu d'une maniere qui luy étoit particuliere, & qui ne convenoit ni au Fils, ni au Saint Esprit.. *Tamet-si non video quid hic locus propriè faciat adversus Arianos, qui non negabant Dei filium esse Deum, imo & magnum Deum fatebantur, & benedictum super omnia Deum; sed arbitrabantur Patrem aliquo modo peculiari dici Deum, quo Filius aut Spiritus sanctus non diceretur.* Quelle pitié quand un Grammairien s'émancipe, & qu'il se mêle de raisonner sur des matieres Theologiques.

Car celuy-cy non-seulement ne s'apperçoit pas de la conclusion naturelle qu'on tire de l'égalité de JESUS-CHRIST avec Dieu son Pere, mais encore il confond la Doctrine des Peres avec celle des Ariens. Les Saints Docteurs avoüoient que Dieu le Pere est Dieu d'une façon qui luy est propre & particuliere, & qui ne convient nullement ni au Fils, ni au Saint Esprit. Ils disoient qu'il est le principe & la source de la divinité, que c'est de luy que le Fils la reçoit par voye de generation, & que l'un & l'autre la communique par spiration au Saint Esprit. C'est pour cela que quelques-uns d'eux consentoient qu'on dit que le Pere est plus grand que le Verbe Eternel, non pas quand à la nature divine, puis qu'elle est la même dans le Pere & dans le Fils; mais eû égard à la maniere dont le Fils y participe. Le Pere possede la Divinité par luy même, il ne la reçoit de personne; il n'est point engendré d'un autre comme le Fils. * *Ingenitum, & genitum & procedens*

* L'Auteur de l'exp. de la Foy dans les Ouvrages de S. Justin.

non ſunt ſubſtantiæ nomina, ſed exiſtendi modi; modus autem exiſtendi his nominibus exprimitur; eſſentiæ autem declaratio appellatione Dei ſignificatur, ita ut diſcrimen interſit, inter Patrem & Filium & Spiritum Sanctum juxta exiſtentiæ modum. „ N'être point " engendré, être engendré & proce- " der, ce ſont des termes, qui expri- " ment la maniere d'être, & non la " ſubſtance de la choſe. L'appella- " tion de Dieu ſignifie l'eſſence. La " difference qu'il y a entre le Pere, " le Fils & le Saint Eſprit, n'eſt qu'en " la maniere d'être. "

Je ne m'amuſeray pas à refuter dans cet écrit les triviales objections des Sociniens qui ſe reduiſent toutes à la remarque de Mr. Le Clerc, ſçavoir, qu'un Dieu ne peut être ni humilié ni exalté, *exinanivit ſemet-ipſum ... propter quod Deus exaltavit illum*; je ne m'y amuſeray pas, dis-je, parceque le myſtere de l'Incarnation & l'unité de perſonne qui eſt en JESUS-CHRIST, détruit ce que la malignité, la mauvaiſe foy, & la fauſſe ſubtilité de leur Theologie, a inventé de plus ſpecieux, ou plû-

tôt tout ce qu'elle a ramaſſé de difficultez dans les Ouvrages de nos Auteurs. Continuons à recueillir les endroits que le Socinien d'Amſterdam a detournez, ſinon dans le Texte, du moins dans ſes obſervations. L'Apôtre ſaint Paul aux Hebreux * releve la dignité de JESUS-CHRIST & la met dans un degré infiniment au deſſus de la nature Angelique. 1. Parce qu'il eſt Fils de Dieu,& que les Anges n'en ſont que les miniſtres, 2. Parce que dès qu'il entre dans le monde, il leur eſt ordonné de l'adorer. 3. Parceque c'eſt luy qui a fondé la Terre, & que les cieux ſont l'Ouvrage de ſes mains. 4. Parceque ſon Thrône eſt éternel & qu'il ne finira jamais. Ce ſont là les prerogatives & les caracteres les plus éclatans de la Divinité. Que peut-on deſirer de plus formel ? La plume de Mr. le Clerc ſçaura bien les effacer ; elle obſcurcira ces divines lumieres capables d'éclairer les aveugles & de forcer l'Heretique le plus endurci à ouvrir les yeux. „On a ſujet de croire, dit Mr. le

* *Chap*. 1.

Clerc, que les passages que l'Au- "
teur de cette Epître explique de "
JESUS-CHRIST en leur don- "
nant un sens Mystique, étoient "
ainsi expliquez communément "
parmi les Juifs, du moins en par- "
tie.... vous êtes mon fils, ce qui "
étant dit de David à la lettre, s'en- "
tend de sa dignité Royale, se prend "
dans un sens beaucoup plus rele- "
vé icy, où il est question du Messie, "
dont David n'étoit qu'un leger "
crayon... C'étoit l'usage parmi les "
Juifs de rapporter la plûpart des "
promesses du vieux Testament au "
Messie, en les expliquant en un sens "
spirituel. Courage, Monsieur; pour- "
suivez. Socin, Crellius, & Souverain ne diroient pas mieux. Exposez nous ce sens mystique, ce sens excellent & spirituel. JESUS-CHRIST a créé le Ciel & la Terre, est-ce à dire qu'il les a produits de rien? Ce sens est charnel & grossier, il en est un plus delié & plus sublime, c'est qu'ils ont été faits pour le Messie, & que c'est luy qui les a reformez. Declarez-vous, Monsieur, n'est ce pas là, le sens que vous re-

tenez *in petto.* Car enfin il ne nous en reste point d'autre. JESUS-CHRIST, dites-vous, est fils de Dieu dans un sens plus relevé & plus excellent que David. Je vous remercie de ce sens relevé c'est le *sensus eximius*, que je vous reprochois & contre lequel vous vous étes si fort emporté. J'ay déja fait sur cela mes réflexions, je n'ay garde d'y revenir. J'ajoute seulement que c'est une belle leçon pour vous, & pour les autres Heretiques, qui se plaignent qu'on les calomnie, & qu'on leur impose des excez ausquels ils n'ont jamais pensé. Leur conscience tôt ou tard les trahit, ils se coupent, & se contredisent toûjours.

Je demande maintenant à Mr. le Clerc quels sont les passages qu'il nous a reservez, pour prouver la divinité du Messie, puisque ils ne sont ni dans les Evangiles ni dans les Lettres Apostoliques. Saint Matthieu & saint Luc n'en disent pas un mot. Saint Paul ne nous debite que des Metaphores, & des sens mystiques. On nous ôte jusques au commencement de l'Evangile de saint

Jean, & le premier Chapitre de l'Epître aux Hebreux ; que nous reste-t-il donc pour établir ce dogme fondamental de la Religion Chrêtienne ? Ne suffit-il pas ? qu'on rende à JESUS-CHRIST le culte qui n'est dû qu'à Dieu seul, qu'on l'appelle le Createur du Ciel & de la Terre, & qu'on y joigne des circonstances qui font connoître qu'on l'entend dans le sens le plus propre, & le plus naturel ; puisqu'il s'agit du Ciel qui sera changé & qui passera, *ipsi peribunt, tu autem permanebis, & omnes ut vestimentum veterascent, & velut amictum mutabis eos, & mutabuntur.* C'est un Dieu qui demeure toûjours le même, *Tu autem idem ipse es.* Il est Fils de Dieu, & comment ? dans un sens qui luy donne un pouvoir souverain sur les Anges, ils l'adorent, & ils sont ses Ministres, il est Dieu, & son thrône est éternel ; car c'est à luy que David addresse ces paroles, *Thronus tuus Deus in sæculum sæculi.* Tournez-vous, Monsieur, tant que vous voudrez, guindez-vous, mettez-vous à la torture ? tous

vos ſens figurez diſparoîtront à la lumiere du Texte.

Le Lecteur ſera peut-être bien aiſe de ſçavoir ſur quoy Mr. le Clerc fonde le nom & la qualité de Fils de Dieu, il nous l'apprend dans ſes notes ſur les Actes des Apôtres. chap. 2. ℣. 30. *étant donc Prophete & ſçachant que Dieu luy avoit promis avec ſerment, que du fruit de ſes reins il feroit naître ſelon la chair le Chriſt.* „ Selon la chair, dit le Socinien, „ c'eſt à-dire ce qu'il y avoit d'hu-„ main en luy; car ſelon l'eſprit il „ étoit Fils de Dieu. Il cite le chap. „ 1. de l'Epître aux Romains ℣. 3. „ 4. où il parle ainſi, ſelon l'eſprit „ de ſainteté. Saint Paul oppoſe cet-„ te expreſſion à celle qu'il a em-„ ployé en diſant, que JESUS-CHRIST „ étoit deſcendu ſelon la chair de „ David; mais à l'égard de Dieu il „ étoit ſon fils ſelon l'eſprit de ſain-„ teté, ou ſelon le ſaint Eſprit &c. Pour le coup, il n'y a point d'équivoque. JESUS-CHRIST eſt Fils de Dieu, parcequ'il n'eſt point venu au monde comme les autres hommes, il a été formé par l'eſprit di-

vin dans le ſein de Marie, ce qui n'eſt propre qu'à luy ſeul. Dieu l'a ſanctifié d'une maniere ſpeciale & particuliere. C'eſt tout ce que les Auteurs ſacrez nous enſeignent de la filiation divine, Filiation qui l'abbaiſſe au deſſous des Anges, & qui l'égale au premier des hommes, car Adam a été formé immediatement de la main de Dieu & il a été rempli dés ſon origine de l'eſprit de ſainteté, il eſt donc Fils de Dieu avec autant de raiſon que JESUS-CHRIST, qui pour avoir été conçû dans le ſein d'une Vierge n'eſt pas pour cela préferable à luy.

Calvin plus judicieux & plus clairvoyant que Mr. le Clerc a ſenti la force de ces mots, *ſecundum carnem*, ſelon la chair. Cette particule, dit il, marque qu'il y a quelque choſe dans J. C. de plus noble que la chair. Il eſt tellement décendu comme homme de David, qu'il retient ſa Divinité. *Hæc particula aliquid in Chriſto fuiſſe carne nobilius ſubindicat, ſic ergo ex ſemine Davidis progenitus eſt homo, ut ſuam intereà Divinitatem retineat.** Saint Paul d'écrit

* *Aux Rom. Chap.* 1 3.

aux Romains, dit Erasme, en termes emphatiques les deux natures qui sont en J. C. dans une même hypostase. Il dit de l'homme qu'il a été fait, afin qu'on voye par là qu'il est devenu quelque chose, qu'il n'étoit pas auparavant : & de la Divinité il dit qu'il a été declaré Fils de Dieu. *Deinde Christi geminam in eâdem hypostasi naturam mirâ verborum emphasi describit. De homine dicit factus est, ut intelligas aliquid accessisse quod non erat : de Divinitate dicit declaratus est.* Paul préche, dit Melancthon les deux natures de J. C. Il parle contre les Juifs qui attendoient un Messie qui ne seroit point fils de Dieu par nature. *Opponit & hanc particulam vulgaribus Judæorum persuasionibus. Judæi expectabant Meßiam, qui non esset naturâ Dei filius.* L'esprit de sanctification que l'Apôtre designe est la sainteté essentielle, c'est la Divinité qui s'est unie à l'humanité, & qui l'a sanctifié dès le premier moment de sa conception. *Signa edebat Jesus per spiritum illum sanctitatis, id est, vim divinam per quam ab initio conceptionis sanctificatus fuerat.* C'est de

Grotius que j'emprunte ces paroles. Mr. le Clerc qui l'a pris pour son modele n'est pas toûjours fidele dans ses imitations, il n'en copie pas exactement tous les traits. L'ἕνωσις ὑποστατικὴ de son Auteur aux Colosſ. chap. 2. 9. lui a fait tomber la plume des mains. Grotius remarque que κατοικῆσαι signifie une union perpetuelle & inseparable, que c'est l'union hypostatique Κατοικῆσαι *id est perpetuò & inseparabiliter adesse non per tempora, ut in Prophetis; & hæc est* ἕνωσις ὑποστατικὴ. Ces deux derniers mots ont fait peur à Mr. le Clerc, comme ils ne sont pas formellement dans l'Epitre de S. Paul, il a apprehendé de violer le serment qu'il a fait, & qu'il appelle son devoir, de ne point se servir des termes ortodoxes, s'ils ne sont expressement dans l'Ecriture. *St. Paul veut dire*, c'est le Commentaire de Mr. le Clerc *que la Divinité avec toute sa sagesse a habité d'une façon particuliere dans J. C., & a été si étroitement unie avec luy, que l'on peut dire qu'elle est devenuë corporelle.* Quel galimatias? la Divinité est devenuë corporelle. Si l'on ignoroit la nature de ses er-

reurs, on le prendroit pour un de ces grossiers Eutychiens qui disoient que la substance divine s'étoit changée en chair dans l'incarnation. Les Theologiens ne s'expriment pas ainsi, ils enseignent que Dieu s'est fait chair; mais non pas la Divinité. Cette proposition la Divinité est corporelle & passible, est une Heresie monstrueuse & ridicule que l'Eglise a frappé d'Anatheme. M. le Clerc n'en est pas coupable; il prétend seulement que la vertu divine s'est renduë sensible dans Jesus-Christ, que les miracles qu'il faisoit aux yeux des Juifs étoient des signes qui montroient qu'elle habitoit dans sa personne; qu'elle y étoit unie étroitement, avec l'humanité, & c'est là non la doctrine d'Eutyches, mais de Socin. On me dira peut-être que l'idée que Grotius s'est formée de l'union hypostatique, n'est pas juste. Je ne suis pas surpris de voir qu'il ait erré dans la maniere de l'expliquer, mais enfin il en retient le nom, & croit en conserver la chose; cela me suffit pour justifier en quelque sorte ses intentions. Quant

à nôtre Auteur le mot d'union hypoſtatique le chagrine, il l'auroit volontiers retranché des Commentaires de Grotius.

C'eſt ainſi que pour ſauver ſon Sabellianiſme il traduit aux Coloſſ. chap. 1. 15. πρωτότοκος πάσης κτίσεως, *qui étoit avant toutes les creatures*, au lieu de dire qui eſt né avant toutes les Créatures; parce-qu'il ne s'agit là que d'une perſonne, & que le mot de naître ne ſe dit que d'un fils qui eſt engendré, il a fallu l'éviter. *Ante omnem creaturam genitum dicit Apoſtolus filium non Creatum, ut ſecerneret ejus nativitatem à Creaturæ facturâ.* Eraſ. Sarcerius. Or celuy qui eſt engendré eſt une hypoſtaſe diſtincte de celle de ſon Pere. Mr. le Clerc qui eſt très-delicat à l'égard des mots, à cauſe des choſes qu'ils ſignifient, a ſacrifié le πρωτότοκος à ſes ſentimens touchant la Trinité. Il a dit ſimplement que la divinité étoit avant toutes les creatures, & le Texte veut dire que Jesus Christ, (en tant que Dieu) eſt né avant toutes choſes. Vous voyez que Mr. le

Clerc eſt fort adroit à cacher ſes erreurs, & qu'il eſt très-difficile de les découvrir. N'a-t-il pas raiſon de ſe plaindre, que les Catholiques & les Proteſtans ſe figurent des Phantômes à la vûë de ſes Ouvrages, & qu'ils ſe ſcandalizent mal à propos? Allez, Monſieur, vous ne les couvrez vos erreurs que d'un voile de gaze, d'un voile tranſparant qui les expoſe aux yeux du Public:

Quid facient alii, cum tu multitia ſumas,
Clerice? ....

Je laiſſe tous les autres paſſages qu'il a tronquez & corrompus dans ſa verſion, ou qu'il a interpreté à la Socinienne, pour mettre à couvert ſes dogmes ſur la Trinité, & ſur l'Incarnation du Verbe, on en a vû une partie dans mes premieres réponſes. Il ne m'accuſera pas d'uſer de redites, & d'imiter en cela des certains Auteurs, dont les écrits ne ſont que des repetitions éternelles des mêmes choſes qu'on a cent fois réfutées. J'ay voulu luy donner tout le plaiſir de la varieté, c'eſt pour-

quoy

quoy, j'ay éloigné de moy autant que j'ay pû les endroits de ſon Harmonie, que je luy ai objecté, quoy qu'il n'y ait pas répondu, & qu'il les ait de nouveau imprimé dans ſes notes Françoiſes. Il eſt ſi fécond en interpretations impies, qu'on pourroit à coup ſûr entreprendre tous les mois un volume de Critiques ſur ces Ouvrages, qui auroient toutes l'agrément de la nouveauté.

Paſſons à d'autres Points, qui ſont eſſentiels à la Religion Chrétienne; Ce qu'il dit du Baptême, de la Pénitence, de la Remiſſion des Pechez, de la Nature & de la Grace, ſappe tous les fondemens de la Loy Evangelique. Car le Baptême n'eſt, ſelon luy, qu'une marque exterieure, ou un ſymbole par le moyen duquel, nous déclarons que nous ſommes les Diſciples de JESUS-CHRIST. *Le Baptême*, dit il, aux Cor. I. Ch. I. 16. *n'étoit qu'une ceremonie publique par laquelle on ſe déclaroit Diſciple de* JESUS-CHRIST. Le Seigneur ne diſperſa ſes Apôtres dans le monde & ne leur ordonna de Baptizer les Nations, qu'afin

qu'elles fussent nommées Disciples du Pere, du Fils, & du Saint Esprit. *Ceux qui embrassoient la Religion Judaïque étoient baptizez au nom du Pere, ou afin d'être nommez ses Disciples. Ceux que* JESUS-CHRIST *& ses Apôtres Baptizerent pendant qu'il fut sur la Terre, étoient baptizez au nom du Fils, ou du Meßie, dont ils vouloient être nommez les Disciples. Mais aprés que les Apôtres eûrent reçû le Saint Esprit, ceux qu'ils baptizerent firent outre cela profeßion d'être Disciples du Saint Esprit, qui inspiroit ces saints hommes.* Lighfoot & Piscator ont dit la même chose, j'en demeure d'accord. Le Grec εἰς ὄνομα a été la pierre de Scandale qui les a fait tomber. Ils ne doutoient pas que ces mots εἰς ὄνομα ne signifiassent *in nomen*, *pour le nom*, ou *pour avoir le nom*; & ils veulent dire, *au nom*; par l'authorité ou l'invocation du Pere, du Fils & du Saint Esprit. Les exemples en sont fréquens. Mais voicy ce qu'ils n'ont pas dit, que nous ne sommes morts dans Adam, que par ce que nous imitons par nos crimes la désobeïssance de ce premier des

hommes. *Adam*, dit M. le Clerc, *a le premier peché & toute ſa poſterité a fait la même choſe.* Il ajoûte, *qu'il a traduit* ἐφ' ᾧ πάντες ἥμαρτον, *parce qu'ils ont tous peché, car ſi la poſterité d'Adam n'avoit pas peché, elle n'auroit pas été ſujette à la mort : Ce qu'il faut entendre de ceux qui ſont capables de violer les loix divines.* Le Peché Originel, s'il y en a un dans le monde, & ſi l'on peut l'appeller ainſi, eſt le mauvais exemple qu'Adam nous a donné. Après cela M. le Clerc n'a qu'à pouſſer ſes conjectures, & à dire que le Baptême des Enfans eſt une ſottiſe. Qu'il n'eſt pas neceſſaire de le conferer aux Adultes ; Que c'eſt aſſez pour eux de ſe corriger de leurs vices, & de conformer leur vie à la Morale de JESUS-CHRIST. Que nous n'avions que faire d'un Redempteur ; puiſque JESUS-CHRIST n'a été envoyé que pour nous aſſûrer que Dieu nous pardonnoit nos pechez paſſez, & pour nous prêcher une doctrine, que la ſaine raiſon enſeigne à tous les hommes. Dieu pouvoit nous inſtruire par d'autres voyes, & il l'avoit déja fait par les

Prophetes ; il pouvoit par leur moyen nous annoncer les grandes richesses de sa miséricorde. Les exemples de douceur, de patience, & d'humilité, que le Sauveur nous a donné pendant sa Passion, sont bons ; ils sont utiles pour nous aider, & pour nous soûtenir dans l'adversité ; mais ils ne sont pas absolument necessaires. La philosophie Stoicienne formoit des Sages qui bravoient la fortune, & que les biens & les maux de la vie présente ne troublerent jamais. Leur cœur étoit insensible aux charmes de la volupté, ils n'avoient de sentiment & d'amour que pour la vertu. Eusebe est éloquent lorsqu'il parle de la Morale de Socrate & de Platon. Saint Justin est si épris de la pureté des mœurs de quelques anciens Philosophes, qu'il les met au nombre des Chrétiens. *Quicumque cum verbo, ceu ratione vixere, Christiani sunt, quamvis Athei vocarentur, quales apud Græcos quidem, Socrates & Heraclitus, & eorum similes : apud Barbaros autem Abrahamus, Ananias, Azarias, Misael, & Elias, aliique permulti.* Ceux qui

ont vécu avec le Verbe, ou avec la raiſon, étoient Chrétiens, quoy-qu'on les appellât Athées, (parce qu'ils n'adoroient point les Dieux de la gentilité,) tels étoient parmi les Grecs, Socrate, Heraclite, &c. Et parmi les Barbares, Abraham, Ananias, Azarias, Miſael, Elie, & pluſieurs autres.

La concluſion que je tire de la Doctrine de Mr. le Clerc eſt horrible, elle eſt pourtant dans les formes; & s'il raiſonne, il n'oſeroit la déſavouer. Il a ſi bien fait qu'il ne nous a laiſſé dans l'Ecriture aucun veſtige du peché Originel. Pour ce qui eſt de la grace, elle conſiſte, ſelon luy, dans un bon naturel, que quelques-uns on reçû de Dieu, & dans la prédication de l'Evangile. Dieu n'exige point d'autre pénitence qu'un changement des mœurs, pourvû qu'on ne perſevere pas dans le crime on eſt juſtifié. *Sous l'Evangile*, dit-il, *Dieu fait grace de tous les péchez paſſez, pourvû qu'on en efface les habitudes avant que de mourir, & qu'on en forme de contraires.* Dieu ne punit que les habitudes du péché,

dit-il, ailleurs. Rien d'un côté n'est de plus commode & de plus consolant pour un Pecheur, car les larmes de la penitence, & les œuvres satisfactoires sont inutiles; il n'est point obligé d'expier ses fautes par la contrition du cœur, & la mortification du corps, il n'a qu'à cesser de pecher, & tout est fait. Mais d'un autre côté il n'est rien de plus desesperant. Le moyen *d'effacer* des habitudes qu'on a contracté dés l'enfance, & qui se sont, pour ainsi dire, naturalisez avec nous. Nous pouvons y résister avec le secours de la grace, en nous faisant violence, & en nous roidissant contre le torrent qui nous entraîne; mais de les *effacer*, de les arracher, de les déraciner entierement, & d'en planter d'autres à leur place, sur tout lorsqu'il ne nous reste plus que quelques momens à vivre, c'est un prodige qui est au dessus de la nature de la raison, & des graces ordinaires. Dieu ni la Religion, ne nous ordonne point d'effacer nos habitudes. Nous satisfaisons à nos devoirs lorsque nous detestons sincerement nos péchez.

L'habitude qui reste, dût-elle durer jusques au tombeau, ne nous est point imputée. Elle est à la verité une tentation vive, pressante & presque continuelle, pourvû que nous n'y succombions pas, nos merites en sont d'autant plus precieux devant Dieu, & la récompense d'autant plus grande, que nous aurons livré de plus rudes assauts, & que la victoire nous aura plus coûté. Il en est à peu près des habitudes inveterées, comme de la concupiscence, elles ne nous quittent point; mais elles sont la matiere de nos combats, & de nos triomphes. Ce n'est pas que nous ne devions faire nos efforts par des Actes contraires, pour les détruire & pour en arracher jusques au moindres fibres; pour éloigner de nous cet Ange de Satan qui nous presse & qui nous sollicite. Que si Dieu par une secrete disposition de sa providence qui conduit tout à ses fins, ne permet pas que nous le chassions: convaincus de nôtre propre foiblesse nous nous humilierons devant luy, nous nous jetterons entre ses bras, & nous met-

trons toute nôtre confiance dans sa force, puisque c'est dans l'infirmité qu'il purifie, & qu'il pefectionne la vertu.

Quelle maxime bon Dieu ! le Seigneur ne punit que les habitudes du Péché. Quoy un Assassin ne sera point puni ; parcequ'il n'a tué qu'un seul homme ? Un Adultere en sera quitte pour avoir vécu chastement les dernieres années de sa vie, & pour avoir interrompu le commerce honteux auquel il s'étoit abandonné. Il est de certains péchez qu'on ne commet point par habitude, il n'y a gueres que des monstres de la nature qui les réïterent ; Ces pechez suivant la Morale de Mr. le Clerc seront impunis, parce qu'on n'en a point formé d'habitude. Et cet ennemi de la loy de Dieu, ce corrupteur de la Morale, je ne dis pas de la Morale Chrétienne ; mais de la Morale même Payenne, aura l'insolence de décrier les Casuites de l'Eglise Romaine !

Quis tulerit Gracchos de seditione querentes ?

> *Loripedem rectus derideat, Æthiopem albus?*

Il n'appartient pas aux Mores de se mocquer de la couleur tannée de certains Peuples de l'Europe.

Puisque nous sommes tombez insensiblement sur les principes de Morale de nôtre Auteur, je ne sçaurois mieux faire que de rapporter ici quelques-unes de ses décisions. En voicy une qui ne déplaira pas aux Personnes mariées, & qui revoltera celles, qui par un vœu special se retirent du monde, & vivent dans le célibat. Le Casuiste Socinien, après avoir bien pesé la vertu & le merite des unes & des autres, conclud enfin pour les premieres, & préfere leur état à celuy de la Virginité * *Supposez*, dit-il, *deux personnes d'une égale vertu dont l'une soit mariée, & l'autre ne le soit pas; si elles s'attachent également aux devoirs, ausquels leur état les appelle dans la crainte de Dieu, & dans la vûë de luy obéir; celle qui ne sera pas mariée ne sera pas plus agreable que l'autre: & l'on peut*

* 1. *Cor.* 7. 33.

même dire qu'elle fera des actes d'une plus grande vertu, étant exposée à de plus grandes tentations. On ne peut pas nier que le Celibat ne soit plus commode; mais on ne voit pas qu'il soit plus saint que le Mariage: & d'ailleurs l'experience nous apprend que l'on ne voit pas plus de gens de bien à proportion dans le premier état que dans le second. Il trouve tant de perfection & de si grands avantages dans le mariage, qu'il ne doute pas que les Apôtres, que JESUS-CHRIST même, (je rougis, & la main me tremble en écrivant ces impietez) ne se fût marié, s'il n'eût point été engagé à la prédication de l'Evangile. *Il y en a,* dit-il, en saint Matthieu chap. 19. 12. *qui se sont rendus eux-mêmes eunuques, c'est-à-dire, qui pour s'aquiter de quelques devoirs particuliers ausquels Dieu les appelle, & qui ne se peuvent pas commodément executer par ceux qui ont femme & enfans, ou ne se marient point, ou ne se servent pas plus de leurs femmes, que s'ils étoient eunuques. Tel étoit par exemple, l'employ à aller répandre l'Evangile par l'Univers. C'est ce qu'avoit fait saint*

Jean Baptiste, & ce que faisoient nôtre Seigneur & quelques-uns de ses Apôtres, qui occupez à prêcher le Royaume du Ciel, vivoient dans le Célibat. Le Lecteur Chrêtien qui abhorre un sentiment si exécrable, s'irriteroit contre moy, si je m'appliquois à le refuter. Il ne pourroit supporter ma dissertation.

Toute la pureté que Monsieur le Clerc souhaite dans un Evêque, c'est qu'il n'ait point plusieurs femmes à la fois, & qu'il n'en ait point eû plusieurs en même tems avant sa conversion. C'est ainsi qu'il explique le 2. verset du chap. 3. de la 1. Epître à Timothée. Zeger qui n'étoit pas ennemi du Mariage, parle bien plus sainement. *Le passage de saint Paul peut*, dit-il, *avoir deux sens. Le* 1. *que l'Evêque n'ait point été marié deux fois. Le* 2. *qu'il n'ait qu'une femme. Je crois*, ajoûte-t-il, *que l'Apôtre avoit ces deux sens en vûë. Mais selon l'explication de S. Ambroise celuy-là seulement peut être Prêtre, ou Evêque, qui n'aura eû qu'une femme, ou qui l'a encore, ensorte neanmoins*

qu'aprés avoir été élevé à l'une de ces deux dignitez, il garde la continence; que c'eſt pour cela que ſaint Paul n'a pas dit filios facientem, mais uxorem habentem.

Enfin pour finir une matiere auſſi déſagréable que celle-là. M. le Clerc nous fait entendre que Saint Paul approuvoit l'acte de divorce que les Juifs vouloient conſerver, & que JESUS-CHRIST condamnoit. C'eſt aux Romains chap. 7. 3. *Ainſi donc elle ſera appellée Adultere, ſi durant la vie de ſon Mari elle en épouſe un autre.* Il faut ſuppléer, dit M. le Clerc, *quand ſon Mari ne l'a point repudiée.* Non, Monſieur, vous vous trompez en faveur de la diſcipline Eccleſiaſtique des Proteſtans. Ce n'eſt pas ſans raiſon que l'Apôtre ne fait nulle mention de la Cedule que les Hebreux donnoient à leurs femmes lorſqu'ils les répudioient. Il ſçavoit que cet écrit étoit contraire à la premiere inſtitution du Mariage, & que la permiſſion de renvoyer ſa femme & d'en prendre une autre n'avoit été accordée que par condeſcendence; *ab initio non fuit ſic*; Que

le Seigneur l'avoit abolie. *Et moy je vous dis que quiconque renvoyera sa femme si ce n'est pour cause d'Adultere, s'expose à commettre un Adultere; & que celuy qui l'Epousera après que son Mari l'aura renvoyé, en commet un.* Saint Paul étoit donc persuadé qu'il n'y a que la mort qui puisse dissoudre un legitime Mariage, c'est pourquoy il ne parle point de ces actes de renvoy, qu'un Disciple de Jesus-Christ ne peut approuver. Mais ce qui me paroît de plus temeraire, ou plûtôt de plus extravagant dans la Note de M. le Clerc, c'est qu'il corrige le raisonnement de Saint Paul, & qu'il oppose la régularité de sa nouvelle Logique à celle du Saint Esprit. *Il y auroit eû*, dit-il, *plus de régularité dans son raisonnement, s'il eût dit que la Loy étoit morte à l'égard des Juifs, & que par consequent ils pouvoient avoir un autre Epoux, sçavoir,* Jesus-Christ. Il y auroit eû plus de régularité en effet, si être morts à la loy, n'étoit pas une façon de parler figurée, qui signifie qu'on n'est plus sous la loy, qu'elle est morte, & qu'elle ne subsiste plus.

Estre morts à la Loy, dit Grotius, c'est la même chose que la Loy être morte à nôtre égard. *Nam in istis figuratis locutionibus, ista reciprocantur.* M. le Clerc a fait de si profondes réflexions sur la doctrine de Saint Paul [a], & il l'entend si bien, qu'il veut que cet Apôtre permette à ses Neophytes de se mettre en colere, pourvû que cela ne dure pas long-tems, & qu'on ne s'abandonne pas entierement & sans réserve à sa passion. Je ne verrois jamais la fin de cét ouvrage, si je m'opiniâtrois à suivre par tout l'Interprete Socinien, & à ne laisser aucune de ses erreurs sans en découvrir le poison. Les remedes que je pourrois y apporter seroient inutiles, ils n'opereroient point sur un esprit entêté qui se plaît dans sa maladie; & qui écarte les Medecins. C'est un homme qui ne sçait ce que c'est que de changer. Il verifie admirablement ce qu'il a dit dans ses Notes [b] que *dès qu'on a commencé à soutenir une mauvaise cause, & que l'on s'y est engagé d'honneur, il*

[a] *Aux Ephes. ch. 4. 26.* [b] *Tom. 1. pag. 119. & 133. Tom. 2.*

n'y a rien que l'on ne fasse plûtôt que d'avoüer que l'on a tort. On n'est plus susceptible de la verité dès qu'on ne la peut reconnoître sans se perdre de réputation. Il n'y a point de gens plus opiniâtres que ceux qui se croyent sçavans, & qui ne le sont pas en effet. Car il s'obstine après tout ce qu'on luy a dit à soûtenir ce Dogme ridicule, que la puissance des clefs, ou le pouvoir que JESUS-CHRIST communiqua à ses Apôtres de remettre, & de retenir les Pechez, ne differe point de ce pouvoir miraculeux qu'ils avoient de guerir les Malades, & de châtier les coupables, en les faisant mourir, ou en les accablant d'infirmitez corporelles. Cet article luy est particulier, car je ne sçache point d'Heretique qui ait révé, même en dormant, un sentiment aussi extraordinaire, & aussi contraire à la Doctrine Evangelique. Les Calvinistes enseignent à la verité, que remettre les Pechez, c'est délivrer les Pecheurs des peines qu'ils ont merité, mais ils ne parlent que des peines éternelles & des peines Canoniques, ils sont les premiers à

accumuler des exemples de pechez remis, & retenus, sans que le Pecheur qui se convertissoit fut gueri miraculeusement d'aucune maladie, & sans qu'il fut puni de mort, ou autrement, s'il étoit rebelle à la voix de Dieu. M. le Clerc est si plein de l'objet de sa beatitude Socinienne qu'il nous le remet éternellement devant les yeux. Les Saints selon sa Theologie, ne verront point Dieu tel qu'il est en luy-même; il est invisible de sa nature, si bien que l'objet de leur bonheur est une splendeur sur-naturelle, dont Dieu les éclairera, & par le moyen de laquelle, il leur fera sentir qu'il est present. Ils ne le contempleront pas luy-même, mais ils seront extasiez à la vûë d'une lumiere miraculeuse dont ils seront comme investis.

Ceux qui ont lû les livres Sociniens sçauront bien pourquoy M. le Clerc a traduit ces mots de l'Epître aux Hebreux, chap. 11. 3. *Fide intelligimus aptata esse sæcula verbo Dei, ut ex invisibilibus visibilia fierent.* Ce que *l'on voit à été fait de choses invisibles.*

Pour dire que les choses furent renduës visibles, d'invisibles qu'elles étoient. Je luy pardonnerois sa version s'il avoit expliqué dans ses Notes comme Caïetan, de quelle maniere le monde a été fait de choses invisibles. Cet Auteur nous represente d'abord Dieu le Pere créant le Ciel & la Terre couverts de Tenebres, & produisant ensuite la Lumiere, les Plantes & les Animaux. Ce qui avoit été invisible le premier jour de la Création, parut à la lumiere que Dieu fit briller dans les airs. Mais M. le Clerc dit crûment & sans distinction, que Dieu fit le monde de choses invisibles, c'est à-dire, qu'il le forma d'une matiere éternelle, & increéée, d'un chaos tenebreux où tout étoit confondu; qu'il sépara les Elemens, qu'il les rangea dans l'univers, & qu'il les plaça selon l'ordre de leurs qualitez ou le mouvement qu'il leur imprima; que dés divers assemblages de leurs parties, il composa cette infinie varieté d'Etres que nous distinguons dans la Nature. Ajoûtez encore qu'il anima le corps de l'hom-

me ; qu'il luy inſpira un ſouffle de vie, & que ce ſouffle meurt avec luy. Qu'au grand jour du Jugement l'homme reſſuſcitera ; & s'il eſt digne d'entrer dans la joye du Seigneur, il ſera tranſporté dans le Ciel, où ſemblable à JESUS-CHRIST reſſuſcité il joüira d'un bonheur éternel. [a] *Car perſonne*, dit M. le Clerc, *n'étant admis à la vûë de Dieu pendant ſa vie, mais ſeulement après la mort & la reſurrection, il s'enſuit que ceux qui le verront ſeront reſſuſcitez comme luy* (JESUS-CHRIST.) Ne diriez-vous pas que c'eſt Socin, ou Crellius qui raiſonne ſur la Creation, & ſur la nature de nos Ames. C'eſt pourtant le ſyſteme de nôtre Auteur, il la indiqué en plus d'un endroit, & ſi l'on réflechit ſur la maniere dont il s'exprime, on ne doutera point qu'il ne croye l'Ame de l'homme mortelle, & ſemblable à celle des Animaux. Qu'elle ne vit point par elle-même ; qu'elle ne penſe point : mais que c'eſt par elle que l'homme vit, & qu'il conçoit. [b] *Ipſa per ſe non intelligit, ſed eſt id*

[a] *Epiſt.1. de S.Jean. ch.3.2.* [b] *Crellius,*

quo homo intelligit. N'allez pas vous imaginer que c'est par grossiereté, ou par ignorance que M. le Clerc traduit le verset 45. du chapitre 15. de la premiere Epître aux Corinthiens, ἐγένετο ὁ πρῶτος ἄνθρωπος Ἀδὰμ εἰς ψυχὴν ζῶσαν. *Adam le premier homme fut pour être un animal;* il a ses vûës, il suit ses idées Philosophiques, qu'il a puisées dans le systeme Socinien. Mais pourquoy avilir ainsi le premier homme, que Dieu a fait à son Image & à sa ressemblance, quelle envie à M. le Clerc de le déthrôner, de l'abbaisser jusques au rang des Bêtes, & de s'y mettre avec luy. Ce n'est pas moy, dira-t-il, ni les Sociniens qui sommes les Inventeurs de cette hypothese. Tatien en fait des leçons aux Grecs. L'ame, dit-il, de sa na- “
ture n'est point immortelle, ce- “
pendant il se peut faire qu'elle ne “
meure point; celle qui ignore la “
verité se dissout avec le corps, “
pour ressusciter avec luy à la con- “
sommation des siecles, & pour “
sentir par les tourmens, les dou- “

„ leurs de la mort, dans ſon immor-
„ talité. Mais l'Ame qui connoît
„ Dieu ne meurt point, quoy qu'el-
„ le ſe ſepare pour quelque tems
„ de ſon corps, elle n'eſt d'elle-mê-
„ me que tenebres, & n'a point de
„ Lumiere.... Car l'ame ne conſer-
„ ve pas l'eſprit (de Dieu) c'eſt
„ l'eſprit qui la conſerve, & la lu-
„ miere comprend les tenebres; or
„ la Raiſon eſt la lumiere de Dieu,
„ & les tenebres c'eſt l'ame qui igno-
„ re la verité. C'eſt pourquoy lors
„ qu'elle eſt ſeule elle tombe en bas,
„ & meurt avec la chair, mais étant
„ jointe à l'eſprit divin elle ne man-
„ que point de ſecours, elle monte
„ ou l'eſprit la porte, car la demeu-
„ re de l'eſprit eſt en haut, pour elle
„ elle eſt formée dans les lieux bas.
Debroüille qui voudra les paradoxes de Tatien? je m'inquiete fort peu de ce qu'il a penſé, & des deux ſortes d'ames qu'il diſtingue. C'étoit un Platonicien outré, qui s'eſt égaré plus d'une fois dans ſes idées. Que ne dit-il pas de la nature des Demons & de cet eſprit qui au commencement du monde étoit porté

ſur les eaux, qui les agitoit, & qui s'eſt inſinué dans tous les corps, qui eſt le même dans les étoiles, dans les animaux & dans les hommes. Saint Juſtin, Théophile d'Antioche, & les autres premiers Peres de l'Egliſe, ont tellement Philoſophé ſur l'eſſence de l'ame, qu'ils la diſent ſpirituelle, intelligente & immortelle, elle eſt, ſelon eux, un ſouffle divin qui ne ſe rallentit point. Ils croyoient, & ils l'annonçoient aux Payens, que les ames des Impies deſcendent incontinent après la mort dans des cachots ſouterrains, où elles ſouffrent avec les Demons, & que l'eſprit du juſte s'envole au Ciel. Quoy qu'il en ſoit il eſt ſûr que M. le Clerc, en bon Socinien, tient les ames mortelles, & qu'il n'a pas eû la précaution de déguiſer un ſentiment, que la ſaine raiſon deteſte, & qui va droit à l'Atheïſme. Les prodigieux excès de cet Auteur irritent les Sectaires.

Les Miniſtres aſſemblez en Hollande, & les Etats Generaux ſe ſont reveillez de ce profond aſſoupiſſement où la tolerance les

avoit plongé. Il n'ont pû soûtenir les reproches que les zelez Protestans leur ont fait tant de fois de ce qu'ils souffroient dans leurs Eglises des Ministres d'impietez, qui au lieu de maintenir les peuples dans la réforme qu'ils ont embrassé ou de les détromper, (ce qui seroit infiniment plus avantageux) & de les ramener à la Religion de leurs Peres, les excitent à secoüer le joug du Christianisme; leur mettent entre les mains non le Testament du Seigneur, mais des Livres empestez, où l'on se propose pour but d'anéantir les Mysteres, qui ont été generalement reçûs dans l'Eglise, & que les Sectes modernes les plus opposées ont toûjours respecté. Les Magistrats ont enfin ouvert les yeux; ils ont vû ces monstres d'erreur sortir de leur tanieres & se répandre dans leurs Etats. Ils ont crû qu'il étoit tems d'y remedier, d'employer leur Haute Puissance & de faire effort pour les étouffer. Le premier coup qu'ils ont porté est tombé sur la tête de Mr. le Clerc; ils ne pouvoient pas mieux l'adresser. Ils ont fletri ses ouvrages

par une cenſure juridique; ils en ont ſupprimé ſes exemplaires, & défendu la lecture à leurs ſujets. Si l'authorité qu'ils uſurpent de juger des Livres de Religion, étoit légitime, & ſi les principes de leur Doctrine n'établiſſoient pas la Tolerance univerſelle, je benirois le Seigneur de ce qu'il conſerve encore en Hollande quelques reſtes du zele qui animoit leurs Anceſtres. Mais helas ce qui nous deſole, c'eſt que ce ſont des prophanes qui entrent dans le Sanctuaire, qui portent la main à l'encenſoir, & qui s'aprochent de l'Arche pour la ſoutenir. C'eſt à l'Egliſe ſeule qu'il appartient de decider les contreverſes; Les Magiſtrats doivent l'écouter, & luy prêter la main, pour en faire obſerver les déciſions. Plût à Dieu qu'au commencement de leur revolte, ils ſe fuſſent reſſerrez dans les juſtes bornes de la puiſſance ſeculiere, & qu'ils n'euſſent point empiété ſur les droits Eccleſiaſtiques. Les prétendus Reformateurs n'auroient pas penetré dans les provinces unies; ils n'en auroient pas banni la foy, &

la veritable pieté ; JESUS CHRIST & St.Pierre y régneroient encore, Nos esprits & nos cœurs unis par les mêmes sentimens de Religion & de charité concoureroient ensemble pour éteindre les feux d'une guerre que l'heresie entretient, & qui finiroit avec elle. Car enfin on doit rendre cette justice à la nation Hollandoise, tandis qu'elle a été fidele à son Dieu, elle a aimé la paix, elle en a goûté toutes les delices : mais depuis que la fille de l'Enfer, c'est à dire l'erreur, s'est glissé dans son sein, elle y a versé son poison avec toute sa fureur. Ce n'est pas qu'il n'y en ait parmi eux & en grand nombre, dont l'aimable naturel propre du Païs, n'est pas entierement changé ; ils gemissent en secret sur les desordres que le schisme à causé, & soupirent aprés une réunion, qui leur rendroit leur premier bon-heur avec la paix. Je ne sçay si je me trompe, mais il me semble que le Royaume de Dieu n'est pas loin d'eux. Les exemples de patience, de fidelité & de soumission que leur donnent les

les bons Catholiques flechiront à la fin les indociles. La liberté de conscience, & la protection même, je dois le dire penetré de reconnoissance, qu'on nous accorde dans plusieurs Villes de Hollande, est un heureux présage de ce qui doit arriver un jour. Dieu veüille que les ennemis cachez de l'Eglise, qui s'y établissent sous le nom de Catholiques, n'y jettent point de nouveaux troubles, & qu'ils ne détournent pas les Benedictions du Ciel.

Pour revenir à la censure des Ouvrages de Mr. le Clerc, on leur sçait bon gré d'avoir reprimé la licence d'un si pernicieux Ecrivain. Toutes les Sectes du monde depuis le déïsme jusqu'à la Religion Catholique, trouveront quelques endroits dans ses notes & dans sa version qui les favorisent. C'est pousser la Tolerance bien loin. Les Lutheriens d'Allemagne, les Episcopaux d'Angleterre & les Catholiques le loüeront d'avoir distingué la dignité Episcopale & de l'avoir mis dans un rang superieur au caractere de simple Prétre. * Il est vray que pour mena-

* *Act.* 20. 28.

ger la delicatesse des Présbiteriens qui ont horreur de ces distinctions, & qui refussent constamment de se conformer au Rite de l'Eglise Anglicane, il les avertit que le nom de Prêtre ne signifie qu'Ancien, & qu'on le confondoit souvent dans la primitive Eglise avec celuy d'Evêque. La précaution est sage, il n'étoit pas necessaire qu'il s'attirât l'indignation d'un parti aussi puissant que celuy-là. Les Sociniens pour qui il se declare à toute outrance, le remercieront de s'être mocqué de la faction des Gomaristes, & d'avoir méprisé les remontrances des Ministres Flamans. Ils ne seront point étonnez des expressions qui luy échappent de tems en tems. Par exemple, que la Divinité de J. C. est la même en substance que celle du Pere Eternel, & qu'elle s'est unie si étroitement à la nature humaine dans le Messie, qu'elle s'y est pour ainsi dire incorporée : on sçait que ce langage est d'un mauvais Theologien, & qu'il n'est bon que pour tromper les simples. Mais ce qui charmera ses confreres, c'est la

fermeté avec laquelle il continuë dans sa version Françoise à soutenir les Dogmes dont il a rempli son Harmonie. Les Deïstes le feliciteront sur ses articles fondamentaux; ils seront bien aise de voir qu'on leur ouvre le chemin du salut, & qu'on admette au nombre des fideles, ceux qui ne prennent point de parti dans les differentes Sectes du Christianisme, & qui s'en tiennent à la Religion purement naturelle.

N'a-t-il pas raison de dire dans sa Préface, *qu'il s'est contenté de mettre les interpretations qui luy ont parû les plus veritables, & de les appuier dans ses Notes de quelques preuves aussi courtes & aussi sensibles qu'il a pû, tout de même que s'il n'y avoit point de controverses parmi les Chrétiens.* Il pouvoit dire qu'il a tellement composé son Ouvrage, que le Lecteur, qui n'est pas tout-à fait aveugle, verra bien qu'il a fait abstraction du Christianisme, tout de même que s'il n'y en avoit point dans le monde. Il falloit une terrible application pour cela. Aussi il nous avertit que c'est le fruit de

presque toutes les études de sa vie. *Touché*, dit-il, *de l'importance & de la beauté des matieres qu'il contient, & de tous les carracteres de Divinité qu'il renferme, il s'est senti rempli d'admiration & de consolation; & ces sentimens dont il est penetré répandent une si grande douceur dans son esprit, qu'il se trouve bien recompensé de toutes ses peines. A mesure qu'il le composoit il remercioit à chaque page la bonté Divine, qui sans attendre le grand jour de ses recompenses, les luy faisoit goûter avant le tems. Cette occupation detournant son esprit de ce qui enflamme ordinairement les passions des hommes, luy a fait passer tant d'agréables heures, que quand elle a été prest de finir, il auroit souhaité qu'elle recommençât, & qu'elle ne cessat que lorsqu'il plaira au premier Auteur de ce Livre, de l'appeller à aller voir l'entiere execution des promesses qu'il nous y a faites.* Voilà bien de la devotion, pour un Deïste. Des sentimens si nobles, si plains d'onction, & si desintereſſez, ne peuvent partir que d'un cœur pur & embrasé des ardeurs de l'amour divin.

Aprés une ſi belle peinture des diſpoſitions interieures où il ſe trouve, ne doit-il pas s'attendre que *ceux qui aiment la verité & qui la recherchent*, recevront ſa traduction comme la pure parole de Dieu. Sur tout s'ils font attention que les verſions françoiſes du Nouveau Teſtament, qui depuis quelques années ont inondé le Public n'ont été faites que par des gens qui n'avoient ni aſſez de force d'eſprit, pour ſe dégager, & pour ſe mettre au deſſus des préjugez de la Religion dans laquelle ils avoient été élevez dés leur enfance : ni aſſez de connoiſſance des langues Gréque & Hebraïque (c'eſt le jugement qu'en porte M. le Clerc) pour découvrir le ſens de ces façons de parler que les Apôtres ont emprunté de leur Nation ; & qu'ils ont répandû en divers endroits de leurs écrits. Pour ce qui eſt de Mr. le Clerc, il n'y a que l'envie & la malignité de ſes adverſaires, qui oſent luy diſputer ces deux avantages. Car premierement, il paroît par ſes livres qu'il n'eſt attaché à aucune ſecte Chrêtienne. Il croit qu'il ſuffit

de connoître qu'il y a un Dieu ; & de garder les préceptes moraux, *sur lesquels* Jesus-Christ *a principalement insisté.* Secondement, il est certain, & c'est une chose connuë de tout le monde, qu'il a une parfaite connoissance de toutes les Langues Anciennes & modernes. Il tient le premier rang dans cette sorte de Litterature. Personne n'entend mieux que luy les ouvrages des Peres, & des Auteurs prophanes. Il les sçait par cœur. Les dogmes, les coûtumes de tous les tems & de tous les lieux, l'origine, le progrez, les tours differens des Langues Orientales, le Grec de la Synagogue, la force & l'usage des mots, tout est rangé par ordre & sans confusion dans l'immense thrésor de sa memoire. C'est là ce qu'on appelle une disposition admirable pour entreprendre une version des Ecritures. Les Traducteurs qui l'ont précedé quelques grands qu'ils ayent parû, aux yeux du monde n'étoient que des Pygmées en comparaison de luy. Vous vous abusez Monsieur, la Scéne a changé cette

profonde & cette vaste érudition dont vous vous flattez, & que vous avez crû necessaire à vôtre dessein, n'est pas l'endroit par où vous vous distinguez. Il y a beaucoup de vanité & de forfanterie dans vôtre fait, c'est la seule qualité qui vous convienne. Vous decidez sur toutes sortes de matieres ; mais par mal-heur vos décisions sont revêtues d'un certain caractere qui divertit les sçavans. Par exemple. N'est-ce-pas une chose plaisante que la maniere avec laquelle vous prononcez sur un point des Evangiles qui n'est pourtant pas fort difficile à entendre. JESUS CHRIST, dit saint Matthieu chap. 21. envoya ses Disciples dans un village proche de Jerusalem où ils devoient trouver une Anesse avec un Anon, il leur commanda de les détacher & de les luy amener. Les Disciples obeïrent, ils amenerent l'Anesse, & l'Anon & les ayant couverts de leurs vêtemens, ils le firent monter dessus. Voicy la remarque de Mr. le Clerc. *Il y a dans le Grec sur eux. Ce qui ne veut pas dire que Jesus-Christ monta tantôt sur l'un, tan-*

tôt sur l'autre ; c'est une expreßion negligée pour dire qu'il monta sur l'un d'eux, & apparemment sur l'Anesse. Il n'y a rien là à reprendre ; la note est d'Erasme. Mais comme saint * Marc & les autres Evangelistes ne font mention que d'un Anon, attendez encore un moment, & donnez le loisir à nôtre Auteur de continuer jusques là ses Commentaires, vous le verrez monter sur l'Anon & y triompher à son aise. *Saint Matthieu*, dit-il, *parle de plus d'une Anesse ; mais saint Marc n'a parlé que de l'Anon, parceque c'est sur l'Anon seul que nôtre Seigneur monta* : Voilà Mr. le Clerc malgré qu'il en ait tantôt sur l'un & tantôt sur l'autre. Le chemin qu'il a fait depuis S. Matthieu jusques à S. Marc n'est pas fort long, d'où vient qu'il a changé si tôt de Monture. Beze dont la Critique est plus sensée que celle de Mr. le Clerc, remarque 1. que le Prophete Zacharie dont les Evangelistes ont cité la prédiction, ne parle que de l'Ane. 2. Que le mot Hebreu [1] *Chamor*

* *Ch.* 11.

[1] חמור

peut signifier en general toute l'espece ; mais que les Auteurs sacrez en ont un particulier pour marquer une Anesse, [1] *Athon*, qu'ainsi saint Matthieu, par une figure d'élocution assez ordinaire, dit qu'on amena au Sauveur une Anesse avec un Anon & qu'il monta sur eux ; quoy qu'il ne se servit que de l'Anon, parcequ'il emmena l'Anesse avec luy. De même, ajoûte-t-il que nous disons en François, aller avec trois ou quatre chevaux. Le mot Grec, dit Bucer, signifie en saint Matthieu l'un & l'autre, l'Anesse & l'Anon. Les autres Evangelistes & principalement saint Jean, qui cite l'endroit de Zacharie, dit que nôtre Seigneur trouva un Anon & qu'il monta dessus. Le Prophete n'a employé ces mots, *ascendens super Asinum, & super pullum Asinarum*, que par une figure dont les Prophetes usent communément ; qui est de dire la même chose en deux façons & de joindre des phrases ou des termes syno-

[1] אתון

nymes: Car *pullus Asinarum* [1], selon le langage de l'Ecriture c'est *Asinus*. Le mot Hebreu que les Traducteurs ont rendu par celuy de *pullus*, ne signifie pas un Anon, mais un Ane sur lequel on peut monter. *Idoneum jam equitatui jumentum.* Ces deux Auteurs accordent ainsi la contradiction apparente que les Interprêtes ont apperçû dans les Evangiles; Mr. le Clerc est d'un scrupule, & d'une delicatesse si grande en ce qui regarde le Texte, qu'il aime mieux se contredire luy même, que de le concilier. C'est apparemment de peur de rien changer à la lettre qu'il traduit * εἰ δὲ καὶ ἰδιώτης τῷ λόγῳ, *si je suis un idiot en matiere de langage.* Un autre auroit dit, si je ne sçay pas bien la langue, si je parle grossierement, si je me sers de termes bas & populaires, *licet imperitus sim sermone*, la science ne me manque pas ἀλλ' οὐ γνώσει. Mr. le Clerc qui est un Oracle en langue Grecque, & qui en sçait jusques aux minuties, prend l'ἰδιώτης de l'Apôtre pour

[1] עפין בנול *hinian chaphul.*

* 2. *Cor.* 11. 6.

une Bête & pour un Sot. S. Paul appelle langage, dit Calvin, la beauté du discours, & il nomme science le fond de la doctrine. *Sermonem vocans dictionis splendorem, & scientiam ipsam doctrinæ substantiam.*

A propos du mot *substantia* ὑπόστασις, le Docteur Socinien l'explique à la Lutherienne, ou si l'on veut, à la Calvinienne, c'est aux Hebreux chap. 11. ✠. 1. *Est autem fides, sperandarum substantia rerum, argumentum non apparentium. La foy est une attente aßurée de ce qu'on espere, une preuve de choses qu'on ne voit point* ἔλεγχος. Il confond comme Kemnitius, Grotius & Cameron la foy Chrétienne avec une esperance présomptueuse du salut. le Lutherien & le Calviniste avoient intereſt de les confondre, & de ne les pas distinguer. Leur Systeme de la foy justifiante demandoit que par la foy ils entendissent une ferme confiance en Dieu, exempte de toute crainte, & une attente assurée de l'effet de ses promesses. Quant à Mr. le Clerc qui veut que la justification consiste dans un changement de vie, qu'étoit-il

necessaire qu'il fit violence au Texte, pour l'accommoder à un sentiment qu'il croit faux, & que S. Paul réfute, dés le second exemple qu'il apporte de la foy. *Fide intelligimus aptata esse sæcula verbo Dei.* Nous sçavons par la foy, que le monde a été fait tel qu'il est par la parole de Dieu. Cet Acte de foy, ou cette connoissance que nous avons de la création du monde par le Verbe, n'est pas une attente assurée, elle en est l'appuy ou le fondement, *substantia.* Car celuy qui approche de Dieu doit croire que Dieu est, & qu'il récompense ceux qui le cherchent. La foy s'étend plus loin que les promesses, elle comprend aussi les mysteres ineffables de la Religion. Comme il paroît par ces deux endroits de l'Apôtre que je viens de citer. De plus ἔλεγχος, ne signifie pas là simplement une preuve, (il y en a de bien des sortes) c'est une marque certaine, une conviction, ou si ce terme vous déplaît, c'est une demonstration parfaite des choses qu'on ne voit point.

Si les Lutheriens & les Calvinistes

ſont contens de luy à l'égard de ce paſſage, & s'ils ſe prévalent de ſa Traduction ; en voicy un autre qui ne leur plaira pas : Il y fait profeſſion du Pelagianiſme. act. 13. 48. & tous ceux qui étoient diſpoſez à la vie éternelle crûrent. *Saint Luc*, dit il, *oppoſe ces gens-cy à ceux qui s'en jugeoient indignes*, (bon Dieu qu'elle Theologie !) & par conſequent il entend des perſonnes diſpoſées par leur bon naturel à embraſſer l'Evangile, dés que Dieu le leur préſenteroit. Un naturel heureux eſt toute la diſpoſition interieure qu'il demande pour recevoir la foy. Ceux qui ſont d'un temperamment impetueux & qui les porte au mal ne ſont pas dignes d'entrer dans le Royaume de Dieu, ils en ſont exclus, ils s'en jugent eux-mêmes indignes ; comme ſi la conſtitution naturelle des hommes leur en ouvroit, ou leur en fermoit l'entrée. Franchement il n'avoit que faire de m'avertir qu'il n'eſt pas Janſeniſte, & que ſa doctrine ne s'accorde point avec celle de l'Evêque d'Ypres. J'en ſuis trés convaincu, je ne l'en ay ja-

mais soupçonné, & je ne crois pas que personne au monde l'en accuse.

Depuis qu'il est en Hollande, & qu'il se mesle avec les Matelots, il connoît la mer en perfection; il sçait les vents, les côtes, les rochers & les ports : dans un besoin il serviroit de Pilote, & corrigeroit les Cartes Marines, fussent-elle de St. Luc. Il les corrige en effet aux Act. 27. 12. Car il dit que le port de Phenice regarde les vents de Sud-Ouest & de Sud-est, βλέποντα κατὰ λίβα καὶ κατὰ χῶρον. Le Corus est selon luy un vent chaud qui soufle entre l'Orient & le midy, c'est le Sud-est. Les Anciens l'ont toûjours pris pour un vent violent, froid & glaçant.

. . . . * *Semper spirantes frigora Cori.*

Il vient de l'Occident d'Eté, *ab occasu æstivo, seu Solsticiali.* Mais le port de Phenice est au côté Meridional de l'Isle; ainsi on ne peut pas dire, répond Mr. le Clerc, qu'il regarde le Nord-Ouest. Grotius avoit prevû sa difficulté. Il dit que le

* *Virgile.*

port de Phenice étoit situé à la pointe de l'Isle, & que deux de ses côtés étoient opposez à la Mer & à de vents contraires. *Portus iste in angulo situs, duo mari ventisque diversis objiciebat cornua.* Les noms des vents dit Mr. le Clerc sont fort équivoques dans les Anciens. Que ne produit-il du moins un exemple d'un Auteur Grec ou Latin, qui ait nommé le vent de Sud-est ἀργέστης, ou χῶρος *Corus.* Peut-être, continuë nôtre Docteur Marin, y-à-t-il un erreur de copiste, c'est-à-dire apparemment, qu'on aura écrit χῶρος, pour εὖρος. C'est le moyen de se tirer d'affaire: Quand on n'a pas assez de pénetration pour entendre les endroits d'un Auteur qui choque nos préjugez, il est toûjours bon de s'en prendre aux Copistes, & d'en appeller à l'original qu'on n'a point. Sur ce pied-là Mr. le Clerc ne sera jamais embarrassé. Citez-luy S. Cyprien sur les trois Témoins du Ciel: *Tres sunt qui testimonium dant in Cœlo Pater verbum, & Spiritus Sanctus;* la réponse est toute prête l'exemplaire est corrompu, & si on

le presse par Saint Hierôme : quelques ignorans, ou quelques moines mal intentionnez, auront fait passer la plainte de ce Pere qui accuse les Heretiques d'avoir retranché de leurs exemplaires ces paroles de St. Jean, *tres sunt qui testimonium &c.* Ils l'auront, dis-je fait passer de la marge dans le Texte. Les ouvrages des Saints Docteurs ont courû tant de fortunes, & nous sont venus par tant de mains qu'il n'est pas possible qu'on n'y ait inseré bien des choses, & qu'on n'en ait ôté d'autres, selon les differens interêts de ceux qui les publioient. Par là Mr. le Clerc ruine tout d'un coup la Tradition. Peut-être même que l'Ecriture son unique régle en souffrira un peu. Car les exemplaires des Livres sacrez ont été exposez aux mêmes inconveniens. C'est pourquoy afin de ne point s'engager dans ces objections de parité qui sont toûjours embarrassantes, je luy conseille de s'en tenir à sa raison toute seule ; la parole écrite est sujette à trop de revolutions. C'est là le terme fatal où aboutissent tous les raisonne-

mens des prétendus Réformateurs, aussi bien que ceux des Sociniens. Quand on rejette la Tradition & les decisions de l'Eglise, laquelle est la régle vivante du Christianisme, on est dans un danger évident de ne rien croire, & de se précipiter dans les horreurs du Spinosisme. Si les preuves que nous avons de la verité de la Religion Catholique, n'ébranlent pas ces Messieurs, je ne vois pas de quelle nature doivent être les raisons qui les persuadent Je traitterois volõtiers ce point de controverse, si Mr. Papin ne l'avoit pas épuisé. Le Lecteur prendra plus de plaisir à faire la revûë des Idiotismes de Mr. le Clerc. Il est de certains Auteurs qu'il a dechiré impitoyablement, qui n'ont rien tant à cœur que de creuser & d'aprofondir son habileté dans la langue Greque & Hebraïque. N'en ai-je pas assez dit jusques-icy pour les satisfaire? hé bien qu'ils en jugent encore par ces mots de sa version Françoise? * *C'est Isaac que l'on nommera vôtre posterité. In Isaach vocabitur tibi semen.*

* *Aux H.b. c.q* 11 18.

Il s'en suit de là qu'Isaac mort, il n'y a plus de posterité d'Abraham. c'est Isaac qui a eu le nom & les avantages ; ses descendans n'y ont aucune part. Il est luy seul la postetité toute entiere. Mr. le Clerc en vertu de ses Idiotismes est prêt d'en convaincre quiconque seroit assez témeraire pour le revoquer en doute. Ceux qui traduisent *C'est par Isaac que vous aurez une posterité de vôtre nom*, n'entendent n'y l'Hebreu, n'y le Grec ; ils sont incapables de sentir la finesse de sa Traduction. Grotius, tout Rabbin qu'il affecte de paroître, n'a pas mieux rencontré que le commun des interprêtes. *Ea posteritas erit longè Clarißima, tuumque nomen propagabit, & Terram illam insignem poßidebit quæ per Isaachum tibi obveniet.* Maldonat dit quelque chose de singulier, que le verbe *vocabitur*, signifie *erit* & je pense qu'il a raison, parce qu'il ne s'agit pas là du nom de la posterité ; mais de la posterité même d'Abraham, laquelle devoit venir au monde par Isaac, & non par Ismael.

Monsieur le Clerc n'est pas un homme ordinaire. Il possede l'En-

cyclopedie ; c'eſt un repertoire, un magazin de toutes les Sciences. Interrogé-le ſur les fables, par exemple, ſur l'exil de Saturne ? Il a fait une découverte dans l'antiquité fabuleuſe dont on ne voit aucune trace chez les Anciens. Il tranſporte ce Dieu fugitif & dépoüillé de ſes Etats, il le tranſporte, dis je, de l'Iſle de Créte dans les Iſles fortunées, c'eſt à dire, dans les Canaries. * *Jupiter*, dit-il, *ne regna qu'après avoir relegué pour toûjours ſon Pere Saturne dans les Iſles fortunées.* A Dieu toute la Doctrine des Mythologues, & de nos Docteurs Hebraïzans, qui veulent que le mot *Saturnus* vienne de [1] *Sathour abſconditus.* & que c'eſt la raiſon pourquoy on a appellé l'Italie *Latium*, parce que Saturne s'y retira & qu'il y demeura caché. On la nommoit auſſi *Saturnia* en reconnoiſſance des ſervices que Saturne avoit rendus au Païs, en apprenant à la nation à cultiver la terre.

* 1. *Cor.* 15. 17.

[1] סתור

* *Hac ego Saturnum memini Tellure receptum,*
Cœlitibus regnis ab Jove pulſus erat:
Inde diu genti manſit Saturnia nomen;
Dicta quoque eſt Latium Terra latente Deo.

Le pauvre Monſieur Bochart, qui ne ſçavoit de l'antiquité que ce que les Anciens en ont écrit, le conduit droit en Italie; d'autres le font aborder à l'Iſle d'Ogygie: il y en a qui lui font courir les Mers du Nord, & qui le jettent dans une des Orchades. Ce ſont là apparemment les Iſles fortunées de Mr. le Clerc, qu'il ôte aux Eſpagnols pour les donner aux Ecoſſois; car les Orchades ſont au-delà de l'Angleterre & de l'Irlande.

Ce n'eſt pas ſeulement en Geographie & en Cartes Marines que M. le Clerc excelle; l'Hiſtoire Ancienne, la Phyſique, & l'Aſtronomie ne ſont plus qu'un jeu pour luy, tant il les a préſentes à l'eſprit. Il

* *Ovide, faſt.* 1.

nous instruit de certaines particularitez touchant les guerres des Anciens, que les Rhodigins & les Justes-Lipses ont ignoré. Il est vraysemblable que ces gens-là ont crû comme les autres, que dans les Sieges des places, les Assiegeans faisoient avancer contre les Murailles des Tours de bois, & qu'ils les couvroient de cuir de Bœufs, pour éteindre les traits enflammez que les Assiegez lançoient sur ces Machines, & que le bouclier dont le soldat se servoit pour repousser & pour éteindre le feu que l'on jettoit quelquefois sur luy, ressembloit fort à l'heptaboeion d'Homere, c'est à-dire qu'il étoit composé de sept peaux de Taureaux. Grotius l'a crû bonnement, & il en donne la raison. *Solebant à funditoribus mitti glandes, quæ ipso motu ardescebant; eæ scuto firmo repulsæ vim suam perdebant, non minus quam ignis qui extinguitur. Tale σάκος ἑπταβόειον. Saint Paul* *, dit M. le Clerc, *fait allusion à ce qui se faisoit en des Sieges, où on lançoit du feu pour brûler les Tours,*

* *Eph. Chap. 6. 16.*

& les machines de bois. Un bouclier de cuivre ou de fer repouſſoit facilement ces traits. Il pouvoit arriver qu'on lançât ces traits, non ſur le haut de la Tour où étoient les ſoldats, mais vers le milieu, & c'eſt auſſi ce qui ſe pratiquoit ; où étoient ces boucliers de cuivre pour les repouſſer, & pour les éteindre ? M. le Clerc a pris ſa note de Grotius, il y a ajoûté ſes Tours, ſes machines de bois, ſes boucliers de cuivre & de fer, & c'eſt ce qui a tout gâté. Grotius dit en general qu'on lançoit des traits qui s'allumoient en l'air, & que le ſoldat le recevoit ſur un bouclier qu'il appelle *heptaboeion*, tel qu'étoit celuy d'Ajax.

[a] *Surgit ad hos clypei dominus Septemplicis Ajax.*

Enfin M. le Clerc a fait des progrez dans l'Aſtronomie & dans la Phyſique qui ſurprendront nos Meſſieurs de l'Obſervatoire, & de l'Academie Royale des Sciences. [b] *Il a*, dit-il, *des raiſons Aſtronomiques qui*

[a] *Ovid. met.* 13. [b] 1. *Cor.* 1. 2.

prouvent que le séjour des Bien-heureux n'est pas au-deßus des étoiles. Il faut qu'il connoisse exactement la grandeur & la hauteur de tous les Astres qu'on apperçoit, & même de ceux qu'on ne voit point. Il faut qu'il puisse demontrer par le calcul Astronomique, & par la revolution des Cometes, que les tourbillons des étoiles s'étendent & se multiplient dans des espaces infinis. Car si la matiere Celeste; où nous les plaçons est bornée, je conclueray que Dieu a pû créer un Ciel au-dessus d'elle, où les Saints habiteront eternellement. Mais nôtre Auteur a la vûë si pérçante, & des lunettes si longues, qu'il voit clairement que la demeure des Saints n'est point au-dessus des Etoiles. Il joint à ses preuves Astronomiques deux démonstrations Physiques qui sont péremptoires. La 1. est prise de la nature du mouvement, & du chemin que peut faire un homme en moins d'un jour, & la 2. de la distance à laquelle nôtre œil distingue les objets. *Saint Paul*, dit-il, *doute s'il fut ravi au Ciel en corps, ou en esprit. Ce doute*

n'auroit pas de lieu, si l'on supposoit le sejour du bonheur trop éloigné, puisqu'un corps n'y pourroit aller, ni en revenir qu'en bien du tems. Outre cela Saint Estienne vit Jesus-Christ *à la droite de Dieu; ce qui ne suppose pas un éloignement immense.* Tout bon Physicien doit se rendre à ces raisons; elles sont d'une évidence du premier ordre, & capable de convertir le plus obstiné Pyrrhonien. En effet, comment Dieu pourroit-il miraculeusement en un jour enlever d'icy bas un homme jusques au troisiéme Ciel? Comment les yeux de S. Estienne auroient-ils pû voir le Corps glorieux du Sauveur, s'il n'avoit pas été, je ne dis pas au-dessous des étoiles, mais au-dessous des nuës les plus basses? A la distance d'une lieuë ils ne l'auroient pas distingué. Delà il s'ensuit que les Saints sont tout proche de nous, & par consequent que les Calvinistes ont tort de nous objecter, que les Bienheureux à qui nous adressons nos prieres, sont si éloignez de la Terre, qu'ils ne sçauroient les entendre. La réponse que Calvin fait à cette question,

question, *Comment se peut-il faire que saint Estienne ait vû les Cieux ouverts?* est d'un Novice en matiere de Physique. Il répond que la nature des Cieux ne fut point changée, mais que Dieu donna sur-naturellement tant de force & tant de vivacité aux yeux du Saint Diacre, qu'ils percerent au travers de tous les obstacles, jusques à la gloire invisible du Royaume Celeste. Quand nous accorderions ajoûte-t-il, que les Cieux s'ouvrirent veritablement, jamais l'œil d'un homme n'auroit pû penetrer jusques là. D'ailleurs, il n'y eût que saint Estienne qui vit la gloire de Dieu; ceux qui étoient présens à son suplice ne l'apperçûrent pas. Le miracle ne se fit donc pas dans les Cieux, mais dans les yeux de saint Estienne. *Simplex responsio est nihil in Cœlorum naturâ mutatum fuisse; sed datam Stephano novam aciem, quæ per obstacula omnia usque ad invisibilem Cœlestis regni gloriam penetraret. Nam ut demus fuisse aliquam Cœli scissuram, numquam tamen hominis oculus eò usque transcenderet. Deinde soli Stephano conspicua*

 aucune

fuit Dei gloria : Impiis enim qui eodem loco stabant non modo latebat tale spectaculum, sed intra se excæcati, apertam veritatis lucem non cernebant. Sic ergo apertos esse Cœlos dicit, quia nihil eum impediebat à gloriæ Dei aspectu. La solution de Calvin choque les principes Philosophiques de M. le Clerc, elle n'est pourtant pas méchante, selon nous ; elle est d'autant meilleure que les Catholiques s'en serviront contre luy. Ils diront, & c'est un de ses arguments qu'on appelle *ad hominem*, que Dieu fait un semblable miracle à l'égard des Saints, & qu'il leur communique une vertu surnaturelle, par le moyen de laquelle ils voyent, & ils entendent les personnes qui les prient. Tout bien compté l'explication de M. le Clerc est plus aisée, il n'a point recours à des miracles, il ouvre le Ciel à deux pas de nous. Cependant il y a de l'apparence, qu'il sera obligé d'y recourir pour cacher Jesus-Christ aux yeux de ceux qui lapiderent saint Estienne. J'attends avec impatience le tour qu'il prendra pour se tirer d'un si mauvais pas.

L'Autenr de la Dissertation sur une Medaille d'Alexandre risque beaucoup. Il a l'effronterie d'attaquer l'Astrologue d'Amsterdam, & de blâmer la Critique Astronomique qu'il a faite d'un endroit de Quinte-Curce, où cet Historien, dit Mr. le Clerc, parle d'un Eclipse comme un homme qui n'y entend rien. Voicy le Texte de Quinte-Curce. *Sed primâ ferè vigiliâ, luna deficiens primùm nitorem sui syderis condidit, deinde sanguinis colore suffuso* (ou *suffusa*) *lumen omne fœdavit*

„ Au commencement de la nuit la
„ Lune s'éclipsa ; d'abord elle per-
„ dit l'éclat de sa lumiere, ensuite
„ elle parut noire & teinte de cou-
leur de sang. Ce n'est pas là à mon avis ce que M. le Clerc trouve à redire ; car il est certain que la Lune qui s'éclipse commence par entrer dans la pénombre de la Terre, & qu'elle y perd une partie de sa lumiere, qu'ensuite elle s'enfonce dans l'ombre même de la Terre, & qu'alors elle se couvre d'une couleur noire. L'Historien d'Alexandre, n'est donc pas encore réprehensible. S'il a erré

ce ne peut être que dans ce qu'il ajoûte quelques lignes aprés, sçavoir, que le Prince ordonna à des Egyptiens qui étoient dans son Armée, & qu'il connoissoit pour les plus habiles Astronomes, de dire ce qu'ils en pensoient. Ceux-cy qui sçavoient que les révolutions des Astres sont reglées, répondirent que la Lune s'éclipse, lorsqu'elle se plonge dans l'ombre de la Terre; ou lorsqu'elle est immediatement sous le Soleil dans le tems de sa conjonction. C'est-là l'erreur de Quinte-Curce, qui luy a attiré le mépris & la colere de Mr. le Clerc. Pour moy qui ne suis point Astronome, je crois qu'on peut excuser cet Auteur. Quand il dit que la Lune est éclipsée lorsqu'elle est sous le Soleil, il ne prétend pas qu'on prenne le terme *d'Eclipse & d'éclipser* à la rigueur. Son dessein, non plus que celuy des Devins d'Egypte, n'est pas de faire une Dissertation sur les Eclipses; mais d'expliquer comment la Lune s'obscurcit à nôtre égard, & cela se fait en deux manieres. Premiérement, lorsqu'elle

eſt dans l'ombre de la Terre, & qu'elle y perd entierement ſa lumiere. Secondement, lorſqu'elle eſt placée directement entre le Soleil & nous ; parce qu'alors la ſurface, ou le diſque inferieur qui eſt tourné de nôtre côté n'eſt point éclairé. Quinte-Curce & ſes Aſtronomes ne diſent rien qui ne ſoit conforme aux apparences que nous remarquons dans les Eclipſes de la Lune & dans ſes conjonctions. Le celebre Ecrivain qui a fait des Commentaires ſur Quinte-Curce n'eſt pas d'un humeur ſi chagrine & ſi déciſive que Mr. le Clerc. Il ſe contente de nous inſtruire, & n'oſe condamner ſon Auteur. *Aut falsò*, dit-il, *aut impropriè dictum. Impropriè, ſi deficere Lunam voluit Curtius, quoties ſoli ſubjecta, qua parte nobis obverſa eſt, luce caret; id enim Lunæ ſilentium, non defectio dicitur. Falsò ſi Lunæ eclypſim eam vocat, cum ſolis lumen interpoſitu ſuo nobis eripit : neque enim hæc Lunæ, ſed ſolis eclipſis eſt.* C'eſt-à-dire, *Ou ce que dit Quinte-Curce eſt faux, ou il a parlé improprement; il a parlé improprement s'il a prétendu que la Lune eſt éclipſée lorſqu'elle*

eſt ſous le Soleil, & que ſa partie qui regarde la Terre eſt obſcure ; car cela s'appelle ſilentium Lunæ, & non pas éclipſis. Mais il a dit une fauſſeté, s'il nomme éclipſe de Lune, lorſqu'elle eſt entre le Soleil & nous, c'eſt le Soleil qui eſt alors éclipſé, & non pas la Lune. J'avouë qu'il s'eſt exprimé d'une maniere impropre, & que ce n'eſt que par extenſion qu'il a uſé du verbe *deficere*, pour ſignifier que la Lune eſt privée de lumiere à nôtre égard, quand elle eſt ſous le Soleil.

Au reſte une choſe me conſole & me fait un vray plaiſir dans le dernier ouvrage de Mr. le Clerc, c'eſt qu'il n'eſt pas poſſible que des gens d'eſprit, quelque paſſion qu'ils ayent pour la nouveauté, en ſoutiennent un ſeul jour la lecture. Je defie la curioſité la plus vive, & la plus conſtante patience, d'aller juſques à la ſixiéme page, de ſa verſion & de ſes notes. *Il faut être piqué au jeu & engagé d'honneur* comme je le ſuis, pour fournir une carriere auſſi dure & auſſi dégoutante que celle-là. Car outre que tout ſon livre n'eſt propre qu'à faire des impies, des avantu-

riers & des ignorans. C'eſt que ſa maniere de penſer, ſon ſtile & ſa diction ſont ſi barbares qu'un honnête homme, à moins que de ſe vouloir gâter le goût & apprendre le langage des Hales, le rejettera toûjours bien loin de luy. On peut dire ſans exageration que les Anciens Traducteurs degeneve, & nos vieux Romanciers parloient plus juſte & écrivoient plus purément que Mr. le Clerc. Il n'y a nulle conſtruction, nul ordre dans ſes phraſes, nul choix dans ſes mots, les regimes des verbes y ſont par tout confondus. Il dit en St. Mathieu * *que les Phariſiens aiment à être au haut bout dans les feſtins, & les premieres places dans les Synagogues*, pour dire, *& aux premieres places*, ou ce qui ſeroit beaucoup mieux, *& à occuper les premieres places.* L'uſage qu'il fait des particules disjonctives rend ſes expreſſions non ſeulement obſcures mais bizarres, & embarraſſées de je ne ſçay qu'elles contradictions, qui nous font rire. Il m'en revient deux exemples qui n'ont gueres coûté à Mr. le Clerc, & qui valent pourtant

* *Ch. 23. 5.*

beaucoup. Le premier est aux Thessaloniciens chap. 5. v. 6. *Ceux* dit-il, *qui veulent être prêts pour quelque choses d'important, s'abstiennent de trop manger, n'y de trop boire.* S'abstenir de ne point trop boire, ne signifie rien, ou si l'on veut en forçant la Grammaire y trouver du sens; c'est boire sans cesse & sans se lasser. Le second exemple est aux Romains chap. 9. 11. *Avant que Jacob & Esaü fussent nez, n'y qu'ils eussent fait ni bien ni mal.* Ce ni qu'ils eussent fait ni bien ni mal, n'est ni affirmatif, ni négatif, je ne sçay ce que c'est, ni ce qu'il veut dire. Il n'y a que Mr. le Clerc qui ait droit selon les Idiotismes de sa Syntaxe de s'exprimer ainsi; Mais voici un tour d'expression tout propre à desesperer les Grammairiens, eussent-ils la pénétration de Saumaise & de Lambin, si nous n'avions pas le Texte grec & la vulgate, les Oedipes du Siecle passé & du nôtre, renonceroient plûtôt à leur Art que d'expliquer ce que dit Mr. le Clerc aux Philip. chap. 3. 5. *étant circoncis le huitiéme jour de la race d'Israel.* Il y a dans le Texte grec & dans

la vulgate, *moy qui ai été circoncis le huitiéme jour, qui suis de la race d'Israel.* Quelle est la pensée de nôtre Auteur, quand il dit que St. Paul fut circoncis le huitiéme jour de la race d'Israel? Je le donne à deviner à ces Ecrivains fameux par leur galimatias; tout accoûtumez qu'ils sont aux discours tenebreux, où l'on ne voit goute, ils réveront long-tems avant que d'attraper le sens du Traducteur Socinien.

Nos François qui se picquent de politesse seront scandalisez de la familiarité avec laquelle Saint Paul parle à Jesus Christ dans sa nouvelle version. Un maître ne parle point autrement à son valet, & Jesus-Christ au contraire luy répond en termes respectueux. *Seigneur*, dit Saint Paul *, *que veux tu que je fasse? Le Seigneur luy répliqua, Levez vous, entrez dans la Ville.* C'est là ce qu'on appelle garder les bienséances. Saint Paul tutoye le Sauveur dès la premiere fois qu'il luy parle; & le Sauveur qui est descendu du Ciel avec toute sa puissance

* *Act.* 9. 6.

& toute sa Majesté, traitte avec luy comme un Vassal avec son Seigneur. Il y a plus de modestie dans les ordres qu'il donne, que dans la soumission & dans la priere de l'Apôtre.

Messieurs de l'Academie Françoise pourront profiter de quelques mots nouveaux que Mr. le Clerc a inventé, ou qu'il a peut-être ressuscité, je n'en sçay rien. Il dit en saint Matthieu chap. 26. qu'une femme vint trouver JESUS dans la maison de Simon le Lepreux, & qu'elle luy versa sur la tête un *oignement* de grand prix. Cet oignement luy plaît si fort, qu'il le répete à tout propos. Il achete, il porte, il fait, il verse des *oignemens*, il remplit des vases d'*oignement*, il oint d'*oignemens*, il répand des *oignemens*. Le mot est beau & nécessaire; car le terme d'*onguent*, d'ont nos Peres se servoient, nous revolte, celuy de *parfums* est trop general. On ne sçauroit donc refuser à l'*oignement* du Paraphraste une place honorable dans le Dictionnaire. Je voudrois qu'on y ajoûtât *joignement*, *poignement*, *faignement*, *peignement*; ils sont

tout auſſi bons,& marquez au même coin. Je les tire de *jungere* , *pungere*, *pingere* , *fingere* ; comme Mr. le Clerc tire oignement de *ungere*. La delicateſſe de la Cour ne s'en accommodera pas d'abord ; mais enfin tôt ou tard elle s'y fera. Après avoir couru toutes les ruelles de Paris,ils iront juſqu'à Verſailles avec les *légiſtations*, & les diſcours d'*encouragement* de nôtre Auteur. Pour *paix vous ſoit. Paix & grace vous ſoient.* C'eſt le jargon d'un Suiſſe ou d'un Allemand, nouvellement débarqué en France, qui ſaluë les premiers qu'il rencontre , & qui s'efforce à dire en François ce qu'il penſe en Latin. *Gratia vobis & Pax.* Il me ſemble que j'entends des Bas-bretons , ou des villageois Flamans qui crient aux oreilles de Pilate , *pas celuy-cy ; mais Barrabas. Ils luy cracherent contre. Je rends graces à Dieu touchant vous. La parole de Dieu s'eſt faite entendre. Delivrer un Priſonnier lequel qu'on veut. De quelle maniere on ait vécu. Cacheter un ſepulcre*, pour dire *mettre le ſceau. Que Dieu vous benie*, au lieu de *beniſſe*, noſtri ſic rure loquuntur.

Nous sçavons qu'il nous exauce quoy que nous luy demandions. Tourner à l'entour des murailles pour *autour. D'autres ont été bâtonnez*, au lieu de *bastonez*; car il le faut ainsi prononcer & l'écrire. *Abbrûvez*, *bûvez. Des mains relaschées* pour *qui tombent de foiblesse. Comment que l'on joigne les parties d'un discours. Recevoir la verité & la vertu d'où qu'elles viennent. Predestiner quelqu'un à l'adopter à luy. Parler en similitudes, entretenir en similitudes. Achetter par un certain prix. Si quelques-uns d'entre-eux n'ont pas crû, qu'en est-ce?* Pour *qu'en est-il arrivé. Qu'avons-nous que faire de cela?* Pour dire, *qu'avons-nous à faire de cela? Censurer le vent, censurer la fievre, censurer les Demons*; au lieu de *commander avec authorité, avec menaces. S'interesser dans les Brebis.* Pour, *prendre interest à ce qui regarde les Brebis. Jetter quelque chose en quelque part. Il arrivera un grand changement en quelque part. C'est bien luy.* Pour, *C'est luy-même.* Ce n'est-là qu'une petite partie des fleurs que Mr. le Clerc a cueilli dans les jardins du Nord, & qu'il a

transſplanté en Hollande. On auroit tort de ne le pas croire lorſqu'il ſe vante de s'être formé le goût à force de lire les Anciens. Son ſtyle eſt tout à-fait Gothique. Je m'imagine ſouvent en liſant ſa Verſion & ſes notes que je tiens en main la Traduction de la Bible , qui fut faite ſous Charles le Chauve , ou tout au plus ſous François premier ; car il ne faut point luy donner occaſion de ſe plaindre de mes hyperboles : je ſuis équitable & je veux luy rendre toute la juſtice qu'il merite. Mais il la faut rendre auſſi à nos vieux Auteurs. Ils s'exprimoient ſelon l'uſage de leur tems. Les Ecrivains du ſeiziéme ſiecle n'empietoient point ſur ceux qui les avoient devancez. Ils étoient attentifs au changemens qui ſe faiſoient tous les jours dans le langage , ils s'appliquoient eux-mêmes à le réformer , à le polir , & à le purger de la barbarie que le commerce des Etrangers y avoit introduit. Ils s'étudioient en particulier à la netteté du diſcours. Amiot fut un de ceux qui y contribua d'avantage; il déclara la guerre aux tranſpoſi-

tions, & aux phrases équivoques. Toute expression louche, & qu'on n'entendoit pas à la premiere lecture qu'on en faisoit, luy paroissoit un monstre. Il n'auroit jamais dit, comme M. le Clerc, en saint Jean ch. 7. 35. *Ira-t-il à la dispersion des Grecs?* parce qu'on ne voit pas d'abord si ce sont les Grecs qui sont dispersez ou les Juifs. Il est même plus naturel de l'entendre de la dispersion des Gentils, ce qui est contraire au Texte Sacré. Il haïssoit trop les Equivoques, pour user d'une expression, qui par son double sens nous peut jetter dans l'erreur. Il n'auroit pas dit non-plus aux Thessaloniciens 1. chap. 4. 14. Nous devons croire que *Dieu amenera par* JESUS-CHRIST *les Morts avec luy.* Parce qu'on ne sçait si c'est Dieu qui amenera avec soy les Morts, ou si c'est avec JESUS-CHRIST. D'ailleurs pourquoy M. le Clerc détache-t-il ces mots διὰ τοῦ Ἰησοῦ, de κοιμηθέντας, dans la Traduction, pourquoy les fait-il sauter par-dessus une virgule, pour les joindre au verbe ἄξει *adducet.* J'ay suivi, dira-

t-il, l'interpretation de Theophylacte & la Note d'Erasme; j'ay conservé l'ambiguité que ce dernier a remarqué dans le pronom relatif *σὺν αὐτῷ, cum eo, id est secum, aut cum eo, hoc est Filio.* Dieu amenera avec soy, ou avec luy, c'est-à-dire avec son Fils. Erasme ôte luy-même l'équivoque & se tourne du bon côté. *Cum Filio id quod mihi magis probatur*, avec son Fils, c'est le sens que je juge le meilleur, mais M. le Clerc ressemble à ce Docteur barbon dont Balzac nous fait une si ridicule peinture, qui prenoit dans la science le plus incroyable pour le plus beau, & qui ne se servoit de l'usage de la parole, que pour n'être entendu de personne. L'Auteur qui traduit ainsi ce verset, *En effet, si nous croyons que Jesus-Christ est mort, & qu'il est ressuscité : de même aussi Dieu fera venir avec Jesus-Christ (σὺν αὐτῷ) ceux qui sont morts en luy (τοὺς κοιμηθέντας διὰ τοῦ ἰησοῦ.)* Cet Auteur, dis-je, étoit l'ennemi capital du galimatias & des équivoques. Il eût mieux aimé répeter d'eux & trois fois le même mot dans

la même periode, que de souffrir la moindre obscurité. Les termes qu'il lioit ensemble, étoient si naturels & si justes, qu'on auroit juré qu'ils étoient faits les uns pour les autres. Il a rendu διὰ τοῦ ἰησοῦ, *en Jesus-Christ*, parce-que la preposition διὰ se trouve dans les meilleurs Auteurs avec la signification de la préposition ἐν. Mais il n'a point déplacé διὰ τοῦ ἰησοῦ non plus qu'Erasme & Theophylacte. Pensez-vous qu'il eût dit que *la Judée étoit agitée de brigandages*. Il étoit trop sur ses gardes pour allier ainsi des mots qui sont tout étonnez de se voir ensemble. Il auroit pris un autre tour, tel peut-être qu'est celuy-cy, que la Judée étoit desolée par les Voleurs, qu'elle étoit en proye à des Brigands. Car quoy qu'on dise fort bien qu'un païs est agité de troubles, ou de guerres; il ne s'ensuit pas qu'on puisse dire, qu'il est agité de brigandages. Il n'étoit pas Medecin, & tout infirme qu'il étoit il n'avoit point de commerce avec leur docte faculté, il sçavoit pourtant les termes de

l'art,

l'art, il n'auroit pas écrit de l'*Aloë*, pour de l'Aloës. Vaugelas qu'il considéroit comme le maître de la pureté du langage luy avoit inspiré une si grande aversion des fautes de Grammaire, qu'il les fuyoit d'aussi-loin qu'il les voyoit, & il étoit d'un discernement si exquis qu'il en appercevoit jusques aux Atomes. M. le Clerc n'est pas si délicat, il répand les solicismes à pleines mains. Soit qu'il écrive en françois ou en Latin, il en noircit toutes les pages de ses Livres.

Concluons par où nous avons commencé la Critique de ses façons de parler. Je benis le Ciel de ce qu'il a permis que sa Traduction & ses Notes fussent remplies de tant de bevûës dans tous les genres de doctrine. Cela produira l'effet que nous en esperons. Les sçavans en aurons un souverain mépris. Les gens de bien les détesteront. Les personnes du grand monde qui ne goutent & qui n'achettent que les Ouvrages des Auteurs polis & sensez, n'aimeroient pas qu'on vit les deux Tomes de M. le Clerc dans leur Bibliothe-

que choisie à côté des Abadies & des Pelissons. Le Peuple ne lit pas volontiers les livres dangereux ; Il les laisse pourrir chez les Libraires. Les Incredules chercheront ailleurs de quoy se fortifier dans leur impieté ; M. le Clerc n'est ni Philosophe, ni Theologien, il ne raisonne pas assez bien pour eux. Les Curieux n'estiment que les pieces rares & de grand prix, celles de nôtre Auteur sont trop minces pour avoir place dans leurs Cabinets.

Clerice, dic quæso, tua quis leget? Hercule nemo.
Vel duo, vel nemo. Turpe & miserabile.

FIN.

EXTRAIT DU PRIVILEGE de S. A. S. Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

PAR Grace & Privilege de S.A.S.Monſeigneur Prince Souverain de Dombes, donné à Verſailles le vingt-ſixiéme jour de Juin 1699. Signé par le Prince, & ſur le repli, par Monſeigneur, DE MALEZIEU Chancelier de Dombes. Il eſt permis à J. B. Libraire, ou à ſes ayans cauſe, d'être ſeul Imprimeur & libraire dans toute la Souveraineté de Dombes, pendant trente années conſecutives, à compter du jour & datte des Préſentes, avec défenſes à tous autres, de vendre, imprimer, ni relier aucuns Livres dans toute ladite Souveraineté, ſans le conſentement de l'Expoſant ou ſes ayans cauſe, ſur les peines portées en l'Original dudit Privilege.

Ledit ſieur J. B. a cedé le preſent Privilege à Eſtienne Ganeau, pour en joüir en ſon lieu & place dans toute ſon étenduë, ſuivant les conventions faites entr'eux. A Paris le 11. Août 1699.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

PAR [illegible] Grace [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] MAI [illegible]
Chancelier de Dauphiné. Il est permis à J. B.
Imprimeur, ou à ses ayans cause [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
Présidence, avec deffenses à tous [illegible]
vendre, imprimer, ni refaire [illegible] Lettres
[illegible] contrefaite [illegible] con-
fiscation [illegible] ou ses ayans cau-
se, [illegible] Original [illegible]
Privilége.

Ledit sieur J. B. a cedé le present Privi-
lege à [illegible], pour en jouir [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenißime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Fevrier 1704.

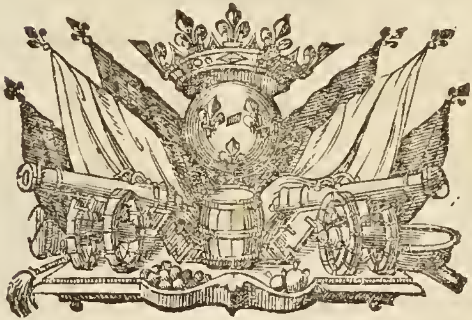

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCIV.

Avec Privilege & Approbations.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Fevrier 1704.

ARTICLE XIV.

ΝΙΚΗΦΟΡΟΥ ΤΟΥ ΓΡΗΓΟΡΑ ΡΩΜΑΙΚΗ ΙΣΤΟΡΙΑ. Nicephori Gregoræ Byzantina Historia. Tomus primus, &c. *Histoire Bysantine de Nicephore Gregoras Tome premier, contenant onze livres traduits il y a long-tems en Latin, & publiez par Jerome Wolfius, plus amples, & plus corrects qu'ils n'étoient auparavant. Tome second, contenant treize livres qui n'avoient jamais été imprimez, onze desquels ont été traduits par Jean Boivin,*

l'un des Soubibliothequaires de la Bibliotheque du Roy, qui a auſsi conferé les manuſcrits, fait des Notes, & des additions. A Paris de l'Imprimerie Royale 1702. *in fol. pp* 806. *ſans y comprendre la Préface, la Vie de Gregoras, & la Table.*

NICEPHORE Gregoras né en Paphlagonie vers l'an mille deux cent quatre vingt quinze, a été un des plus ſçavans hommes de ſon ſiecle. Il paroît par un long Catalogue de ſes Ouvrages, qu'on peut lire dans le premier Tome de cette édition à la fin de ſa vie, qu'il avoit écrit des lettres, des harangues, des traitez de Grammaire, de Critique, de Philoſophie, d'Aſtronomie, de Theologie, des Commentaires ſur l'Ecriture Sainte, & l'Hiſtoire dont Mr. Boivin donne aujourd'huy vingt-quatre livres. Onze avoient déja paru, il promet d'en donner bientôt les quatorze qui reſtent à publier, pour que l'Ouvrage entier ſoit imprimé.

Nous ne nous arrêterons pas à

faire un extrait des onze premiers livres, ils ſont depuis long-tems entre les mains de tout le monde; Nous croïons qu'il ſuffit d'avertir ceux qui ne les auroient pas encore lû, qu'ils contiennent l'hiſtoire de l'Empire Grec, depuis la priſe de Conſtantinople par Baudouin Comte de Flandre. & les autres Croiſez, juſqu'à la mort du jeune Andronique, c'eſt à dire l'hiſtoire de Theodore Laſcaris, de Jean Ducas, de Theodore Laſcaris ſecond du nom, de Jean Laſcaris, de Michel Paleologue & des deux Androniques.

Mr. Boivin a retouché la verſion de Wolfius en quelques endroits, & joint aux notes de cet ancien Traducteur, les Notes poſthumes de Monſieur du Cange le veritable reſtaurateur de l'hiſtoire Byzantine.

Les notes du nouveau traducteur viennent enſuite, & ſoutiennent avantageuſement la reputation qu'il a eu dés ſa plus tendre jeuneſſe, d'entendre parfaitement le Grec & d'avoir le goût ſeur pour la critique.

Les difficultez de Chronologie y ſont examinées avec beaucoup de préçiſion. Il avoit ſuivi celle que le Pere Pouſſines a mis dans ſon édition de Pachymere. Il luy eſt depuis tombé entre les mains des remarques Cronologiques de Michel David Prêtre de Dijon ſur le même Pachymere ; L'Auteur de ces remarques n'eſt pas le plus ſouvent d'accord avec le Pere Pouſſines. Mr. Boivin juge de leur different avec beaucoup d'exactitude : il condamne quelquefois le Jeſuite ; mais pour l'ordinaire il decide en ſa faveur, où il laiſſe la diſpute indeciſe.

Il a enrichi ſes Notes d'un grand nombre de fragmens de lettres, de harangues, qui n'avoient point encore vû le jour ; la plus curieuſe de ces pieces, eſt une deſcription de la magnifique ſtatuë equeſtre de Juſtinien, placée devant ſainte Sophie. Gyllius raconte que de ſon tems les Turcs fondirent cette ſtatuë. Ils ont fondu de même toutes celles qui reſtoient dans les villes dont ils ſont les maîtres. Les Latins les avoient prévenus, & le nouveau traducteur

de Gregoras nous promet dans le quatriéme tome de son edition un traité de Nicetas Choniate sur les statuës que les croisez firent fondre aprés la prise de Constantinople.

Les treize livres qui paroissent pour la premiere fois ne contiennent que l'histoire de l'Empereur Cantacuzene. Ce Prince devenu Moine un peu malgré luy, se crut obligé décrire son histoire pour l'opposer à celle de Gregoras. Il se plaint amerement de celuy-cy neanmoins il n'a pas tant sujet de s'en plaindre. Nôtre Historien, quoyque rudement persecuté par Cantacuzene, en donne une belle idée. Il le depeint comme un grand Capitaine, tendrement aimé de ses soldats, ferme dans l'adversité, moderé dans les succez; fidele ami, sage ministre, digne de l'Empire, & cependant si modeste qu'aprés l'avoir gouverné sous le jeune Andronique comme favory, & dans le commencement de la minorité de Jean Paleologue comme Regent, il refusa le titre d'Empereur tant qu'il

put le refuſer ſans ſe perdre. Il eſt vray que ce même Empereur ayant voulu mal à propos faire le Theologien, Gregoras n'épargne pas les defauts qu'il fit paroître, en joüant un perſonnage qui ne luy convenoit point du tout. Il le repreſente comme un homme livré au chef d'une hereſie groſſiere, auſſi peu inſtruit des matieres qu'il vouloit traiter, qu'opiniatre à défendre les erreurs, auſſi injuſte à la tête d'un Concile, qu'il avoit été équitable à la tête des armées; auſſi rigoureux contre les défenſeurs de la verité, qu'il avoit été doux à ſes propres ennemis. Malheureuſement pour l'Empereur Moine, l'évidence des faits juſtifie les accuſations de Gregoras. Le détail de ces treize livres ne deplaira pas au Lecteur.

Le jeune Andronique avoit en mourant recommandé ſes enfans à Cantacuzene Grand Domeſtique, c'eſt-à-dire Grand Maître de ſa Maiſon, il parut digne du choix de l'Empereur; il mit d'abord les Princes en ſûreté, mais il ne pût ob-

tenir qu'on couronnât Jean Paleologue fils aîné du défunt.

Le Seigneur de la Cour Imperiale le plus distingué après Cantacuzene, étoit Alexis Apocauque. De la plus basse naissance & des plus vils emplois, il étoit monté aux premieres charges de l'Etat, en trahissant tous ceux dont la faveur avoit contribué à son élevation, son ambition n'étoit pas satisfaite : il vouloit être Empereur, ou en faire un à son gré ; dans ces vûes il eût recours à ses ruses ordinaires. Il feignit pour Cantacuzene une amitié sincere : il le pressoit continuellement de prévenir ses ennemis & de remedier aux désordres de l'Empire, en prenant le nom d'Empereur. Dans le même tems il animoit secrettement l'Imperatrice Doüairiere & le Patriarche. L'Imperatrice avoit l'humeur fiere, violente, inquiette, l'esprit foible & credule. Le Patriarche étoit aussi perfide & aussi ingrat qu'Apocauque ; mais par un principe different. Apocauque l'étoit par choix & à dessein, le Patriarche n'étoit infidelle que par-

ce qu'il n'oſoit être ferme. Le droit & l'injuſtice avoient en luy un égal pouvoir quand ils étoient appuïez d'une égale autorité, ou ſoûtenus avec une pareille éloquence. S'il ſuivoit quelquefois ſon devoir, c'eſt que perſonne n'avoit pris la peine de l'en detourner, le Patriarche & l'Imperatrice avoient autant de paſſion que d'incapacité pour le gouvernement. Cantacuzene n'ignoroit pas leurs diſpoſitions : mais content de n'avoir rien à craindre pour la vie des enfans de ſon maître, il ne ſongeoit qu'à repouſſer les ennemis de l'Empire, & ſembloit avoir oublié ſon propre peril & les deſſeins de ſes ennemis particuliers.

Les ſoldats qui l'adoroient, joignirent ſon nom à celuy du nouvel Empereur en prêtant le ſerment de fidelité. Il penſa en coûter la vie au perfide Alexis pour avoir voulu s'y oppoſer. Les troupes ſe mutinerent, & le trouble devint ſi grand que l'Imperatrice & ſes partiſans furent contraints d'aller chercher Cantacuzene, qui refuſoit de paroître; dans la crainte d'augmenter par ſa preſence, l'empreſſement des ſoldats à

le proclamer Empereur. L'Imperatrice le conjura d'appaiſer la ſedition : il parut ; elle ceſſa : & ce que n'avoient pû tous ſes ennemis, il l'obtint, plus glorieux d'avoir ainſi refuſé l'Empire, que s'il l'avoit conquis. Il ſçût ralentir l'ardeur des ſoldats, il ne put éteindre la haine de ſes envieux ; ce n'eſt pas à force de vertus qu'on dompte la jalouſie. Tandis qu'il combattoit pour le ſalut de l'Empire, ſes ennemis, ſans être arreſtez par la reconnoïſſance de ſes ſervices, par l'admiration de ſa Clemence & de ſa modeſtie, par la religion des ſermens, formerent contre lui une conſpiration heureuſe d'abord, funeſte en ſuitte à ſes Auteurs. Ils ſe rendirent maîtres de Conſtantinople. Sa mere chargée de fers, où elle mourut de faim, & de miſere, ſes biens confiſquez ; le peuple invité par des Indulgences à l'empriſonner ou à l'aſſaſſiner ; ſes amis fugitifs ou empriſonnez, ne peuvent encore le reſoudre à ſe laiſſer couronner. Il n'y conſent que dans la cruelle extremité d'être abandonné de tout ſon parti ou d'accepter l'Em-

pire. Il ne l'accepte même qu'à condition qu'on proclamera avant luy l'Imperatrice son ennemie & le fils de cette Princesse. La crainte de desoler les terres de l'Empire luy fait trainer la guerre en longueur ; il souffre beaucoup , & n'échappe de plusieurs perils que par des coups extraordinaires de la Providence, qui se declare enfin pour la justice de sa cause.

Apocauque maître absolu de la ville Imperiale, de la Cour, & de la personne de l'Empereur , perit par un coup aussi singulier que funeste. Il faisoit bâtir dans le vieux Palais une prison plus affreuse que les autres : il étoit allé voir travailler les Ouvriers. Une nombreuse garde le mettoit en seureté contre les entreprise du dehors : il ne croyoit pas devoir redouter des prisonniers desarmez. Le desespoir leur fournit des armes. Un plus hardi que les autres se saisit d'un bâton , attaque le Tyran. Le premier coup n'étoit pas mortel : il redouble : quelques autres prisonniers encouragez par son exemple, se joignent à ce bra-

ve vangeur des injures communes : ils tuent Apocauque.

Peu de tems aprés les portes de Constantinople sont ouvertes à Cantacuzene. Il tente tous les moyens de fléchir le cœur de l'Imperatrice. Plus soigneux qu'elle-même d'empêcher sa perte, il fait retirer ses soldats déja maîtres d'une partie du Palais. La fiere Princesse est contrainte de ceder : la modestie du vainqueur laisse ses propres biens entre les mains de ceux qui s'en étoient emparez. Rien n'est si heroïque qu'une pareille conduite. Combien la gloire d'un Heros croît-elle, quand on fait reflexion que l'historien qui raconte de si grandes actions étoit son ennemy declaré.

Nous avons jusqu'icy montré le beau côté du portrait : nous allons découvrir des traits & des couleurs bien differentes ; il faut reprendre la narration de plus haut.

La veritable Oraison est un don de Dieu, qu'il ne communique qu'aux fidéles. L'oisiveté & l'orgüeil avoient precipité les Moines Schismatiques du mont Athos dans les plus bi-

zarres illusions. Le Quietisme le plus extravagant y passoit pour la perfection de la vie Mystique. Les Ouvrages d'un certain Simeon le jeune sont pleins des erreurs condamnées dans Molinos. Alors, comme de nôtre tems, il y avoit des Quietistes hypocrites & scélerats qui se servoient du credit où les mettoit l'erreur, pour contenter leurs passions brutales. Il y avoit d'autres Quietistes simples & trompez, dont le cœur étoit droit malgré les égaremens de leur esprit.

L'erreur s'étoit repanduë tranquillement au milieu d'une Eglise separée de la societé qui seule est l'infaillible depositaire de la verité; quand un Calabrois nommé Barlaam, élevé parmi les Catholiques, vint en Grece dans la résolution de sacrifier sa Religion à sa fortune. C'étoit un esprit vain, inquiet, hardy, imperieux. Il attaqua avec beaucoup de liberté ce qui luy deplaisoit dans l'Eglise Grecque. Les illusions de ces Moines étoient trop publiques pour qu'il les ignorât, & trop grossieres pour qu'il les ap-

prouvât. Il crut avoir trouvé l'occasion qu'il cherchoit d'avoir du zele sans hazarder sa fortune, & de faire valoir son érudition. Il se trompa dans ses vûës. Les erreurs qu'il attaquoit étoient évidentes : elles choquoient le bon sens & renversoient les fondemens de la Religion: mais le credit des Moines étoit grand. Barlaam fut condamné & repassa en Italie. Gregoire Palamas chef des Moines illuminez, qui venoient de remporter cette victoire, étoit un homme plus artificieux que sçavant ; souple à l'égard des Superieurs ; hautain à l'égard des inferieurs ; severe en apparence ; voluptueux en secret ; coupable des plus execrables impuretez ; regardé cependant comme un homme extatique, comme un contemplatif du premier ordre.

Les Moines visionnaires pratiquoient une maniere d'Oraison tout-à-fait ridicule. Ils se courboient, & appuyant leur tête sur leurs genoux, la remuoient d'une certaine façon jusqu'à ce qu'ils crussent voir une lumiere extraordinaire.

Palamas ſoûtenoit que cette lumiere étoit la même dont JESUS-CHRIST avoit été environné ſur le Thabor : que c'étoit une operation de Dieu diſtincte réellement de ſa ſubſtance, increée pourtant : & qu'encore qu'elle ne fût pas Dieu, c'étoit neanmoins une Divinité : que ceux qui y participoient devenoient Dieux & increéz. Il diſoit la même choſe de toutes les operations de Dieu, de toutes les graces, qu'il prétendoit être increées, & rendre increéz ceux qui les recevoient. Il aſſuroit que la ſubſtance de Dieu ne pouvoit être participée ni vûë. Selon luy ce n'étoit pas Dieu, mais ſeulement une operation divine qui s'étoit incarnée.

L'adroit Hereſiarque gagna d'abord les Dames du Palais, & par leur moyen il infecta de ſon hereſie l'Imperatrice. Le Patriarche Jean ennemy de Cantacuzene l'avoit mis en priſon, pour arrêter le cours de ſes erreurs. Il fit valoir cette priſon à Cantacuzene comme ſoufferte pour les interêts de ce Prince. Il s'attira ainſi ſa protection. Le Pa-

triarche fut deposé, & Palamas fit élire un de ses Sectateurs nommé Isidore auquel il donna pour successeur Calliste un des plus outrez Quietistes du Mont Athos. En vain Grégoras s'opposa au progrès de la nouvelle heresie : il confondit les Heretiques & ne les convertit pas. Les opinions extravagantes furent approuvées par plusieurs Conciles. Gregoras, que l'offre du Patriarchat ne put ébranler, fut persecuté, emprisonné, privé de sepulture après sa mort; malheureux de n'avoir pas reconnu ses propres erreurs en combattant celles d'autruy, & d'avoir perdu le fruit d'une constance si loüable par son attachement au schisme des Grecs.

Cantacuzene devenu de conquerant Theologien, d'Empereur, Sophiste, d'Ami de Gregoras, son persecuteur, parut un autre homme. Depuis qu'il eût commencé à proteger Palamas, Dieu se retira de luy. Une poignée de Genois établis à Galata, quoy qu'assiegez par terre, oserent assieger par mer Constantinople, & vainquirent en même

tems les Grecs ſur mer & ſur terre.

La diſpute de Gregoras avec Cabaſilas Palamite, occupe près de trois livres. C'eſt Mr. Caperonier licentié en Theologie qui l'a traduit.

Il faut dire un mot du ſtyle de Gregoras. Il n'a aucune des qualitez qui rendent celuy d'un hiſtorien eſtimable ; il a tous les défauts qui rendent un declamateur, ennuyeux. Les réflexions ſont frequentes, mais elles ſont toûjours ſolides & Chrétiennes, Nobles, & ingenieuſes quelquefois. L'hiſtoire, dit-il, fait mieux connoître Dieu que ne le fait la nature. On ne voit dans la ſtructure du monde que la puiſſance & la ſageſſe de Dieu : l'hiſtoire découvre les mêmes perfections dans un degré plus eminent, & de plus elle manifeſte la juſtice divine.

Les hommes, dit-il ailleurs, bâtiſſent & détruiſent aiſément : Dieu bâtit promptement & détruit avec lenteur & avec peine. Ce n'eſt pas qu'il manque de puiſſance : c'eſt que ſa bonté hâte l'ouvrage quand il fait du bien, & le retarde quand il faut punir.

ARTICLE XV.

TRAITÉ DE LA COMMUNION, *ou conduite pour communier ſaintement. Par le Pere Vaubert de la Compagnie de Jeſus, in 12. pages* 602. A Paris chez Urbain Coutelier, ruë S. Jacques au cœur bon & Edme Couterot, ruë ſaint Jacques, vieille poſte, au bon Paſteur, 1704.

ON ne doit pas être ſurpris de voir paroître de tems en tems des livres de pieté ſur des matieres, qui ont déja été traitées. Il arrive rarement qu'un même Auteur ſoit du goût de tout le monde. Mais quand pluſieurs, chacun ſelon ſon caractere, traittent le même ſujet, les lecteurs peuvent plus aiſément rencontrer dans cette grande varieté ce qui convient le plus à leur état preſent.

C'eſt ce qui a engagé le P. Vaubert à donner cet Ouvrage au public: La longue experience qu'il a dans la conduite des ames, un genie heu-

reux pour s'exprimer ſur toutes ſortes de ſujets, particulierement ſur les matieres de pieté, l'ont rendû très propre à y reuſſir. Ceux qui le liront y trouveront en même tems & beaucoup d'onction & des inſtructions trés-ſolides. L'Auteur diviſe ſon traité en quatre parties. Dans la premiere il excite un grand deſir de prendre cette divine nourriture, en expoſant la fin pour laquelle le Fils de Dieu nous l'a donné & la multitude des avantages, qui y ſont attachez. Il montre que ce Sacrement a été inſtitué pour entretenir & pour perfectionner la vie de l'ame, qui conſiſte dans la charité, qu'il l'allume dans nos cœurs en nous uniſſant à Jesus-Christ, nous rendant ſemblables à luy, & nous comblant de joyes ſpirituelles Il ajoûte que ce pain celeſte nous fortifie contre tous les ennemis, qui attentent à la vie de nos ames, qu'il guerit leurs maladies & repare leurs forces affoiblies, que la communion enfin eſt de tous les exercices de pieté le plus efficace pour glorifier Dieu, & pour ſanctifier les Chrêtiens. Mais le Sau-

veur ne voulant point produire ſans nôtre cooperation, tous ces merveilleux effects, l'Auteur parle dans la ſeconde partie des moyens de le ſeconder. On ne peut mieux raiſonner, dit-il, des diſpoſitions que demande l'Euchariſtie que par rapport à celles qui ſont requiſes pour profiter des viandes materielles. Pour nourrir le corps il faut qu'il vive qu'il ait faim, & qu'il mange, il en eſt ainſi de l'ame. Si vous voulez qu'elle reſſente les effets du Sacrement de nos Autels, il faut qu'elle ſoit en vie quand elle prend cette ſainte nourriture, qu'elle en ait appetit, & qu'elle la mange: & c'eſt ce qu'on explique en autant de Chapitres. Mais comme on ne ſe nourrit que pour retourner au travail aprés avoir reparé ſes forces; on declare dans le dernier chapitre l'obligation qu'ont tous les Chrétiens de s'adonner aprés avoir communié aux bonnes œuvres avec un renouvellement de ferveur.

Chacun de ces devoirs dont l'ame doit s'acquitter pour communier ſaintement a un defaut qui

luy eſt oppoſé, & qui met obſtacle au moins à quelqu'un des fruits de l'Euchariſtie. Ces defauts ſont le peché mortel, le peché veniel habituel, le peché veniel actuel & la rechûte dans le peché aprés la Communion. Le P. Vaubert traitte fort au long dans la troiſiéme partie de ces quatre ſortes de pechez, qui ſont les cauſes ordinaires du peu de changement qu'on voit dans les mœurs des Chrétiens aprés un ſi grand nombre de communions.

Dans la quatriéme partie il reduit en pratique toutes les inſtructions qu'il a donné dans les précedentes, & il en compoſe une methode pour approcher dignement de la Sainte Table. Comme elle eſt pour tout le monde, il s'eſt étudié à la rendre extremement facile, claire & intelligible en deſcendant dans un grand détail de tout ce qu'il eſt important d'obſerver pour bien faire une action ſi ſainte. On a ajoûté des réponſes à toutes les queſtions qu'on peut raiſonnablement faire ſur le frequent uſage de l'Euchariſtie, & afin qu'il ne manquât rien à ce traité

de tout ce que les bonnes ames pourroient desirer sur cette matiere, on y explique encore & l'utilité de la Communion Spirituelle & la maniere de la bien faire. En un mot on n'a rien negligé de tout ce qui pourroit applanir les difficultez des commençans & satisfaire la devotion des parfaits.

ARTICLE XVI.

ACTA SANCTORUM Junii Tomus III. illustrata à Godefrido Henschenio, Daniele Papebrochio, Francisco Baertio & Conrado Janingo Societatis Jesu. Antuerpiæ apud viduam Henrici Thieullier, anno 1701. *in folio pp.* 974.

JE ne sçay par quelle negligence nous nous sommes avisez si tard de donner avis au public, que le 3e. Tome des Actes des Saints du mois de Juin avoit paru à Anvers dès l'an 1701. Le livre n'a point souffert de nôtre retardement à l'annoncer. Ce n'est pas un de ces Ouvrages

paſſagers dont le merite conſiſte dans la ſeule nouveauté. Les Sçavans Jeſuites qui ſont occupez à l'execution d'un ſi grand projet travaillent pour l'éternité. On n'ignore pas dans la Republique des Lettres combien leur entrepriſe eſt vaſte, quelles dépenſes il a fallu faire pour y réüſſir, quelle étenduë d'érudition ont eû ceux qui l'ont commencé & quelle connoiſſance de l'antiquité ont encore aujourd'huy ceux qui la continüent.

On ne doit pas regarder les Actes des Saints, que les Jeſuites recüeillent à Anvers, comme une ſimple compilation de Légendaires, plus capable d'entretenir la pieté de bonnes ames, que de répandre la clarté ſur les faits obſcurs. Tout ce que la Critique a de plus exact, eſt emploïé à démêler les faux memoires d'avec les vrays, à donner au public, avec toute la correction poſſible, des Manuſcrits qui n'avoient point encore vû le jour, à reformer les anciennes Légendes que l'ignorance des Scribes & des Imprimeurs avoient rempli de fautes, enfin à

verifier

verifier les points les plus importans de la Chronologie, de l'Hiſtoire & de la Geographie ancienne. On peut dire en general que les Actes des Saints ſont tout à la fois une hiſtoire complette de l'Egliſe & de preſque tous les Royaumes du monde connu.

Nos Annales de France ſur tout ont été fort éclaircis par les Notes des Sçavans Jeſuites d'Anvers. Comme il y a eû parmi nous des Saints preſque dans tous les regnes & que pluſieurs d'entre eux ont joüé de grands rôles dans l'Etat, les recherches qu'on a faites de leurs veritables Actes, & les Notes dont on les a illuſtré repandent une grande lumiere ſur toute l'hiſtoire de nos Roys. Nous paſſerions les bornes que nous nous ſommes preſcrittes dans nos Extraits, ſi nous voulions donner un abregé exact du gros volume que nous examinons. Cependant, tout gros qu'il eſt, il ne renferme que la vie des Saints de quatre jours; c'eſt-à-dire de ceux qu'on honore dans l'Egliſe depuis le ſeiziéme de Juin, juſqu'au dix-neuvié-

me. Qu'il nous suffise icy de rendre compte au public d'une seule de ces vies ; c'est celle que M. Baillet a mise dans son livre à la tête du seiziéme de Juin. Par là on fera deux choses. On donnera quelque idée de la Critique & de l'érudition des Jesuites qui travaillent au recüeil de ces Actes & l'on fera connoître au public de quel merite doit être dans la litterature la compilation de Mr. Baillet.

Le titre qu'on lit à la tête de la premiere vie des Saints en François pour le 16. de Juin est conçû en ces termes. *Saint Cyr & Sainte Julitte Martyrs de Tarse*, & le titre que les Jesuites d'Anvers ont donné en Latin aux Saints qu'on celebre en ce même jour est exprimé de la sorte. *De sanctis Martyribus Antiochenis Quirico ; Julitta & sociis* CCCCIIII. Tout le monde apperçoit la difference qu'il y a entre ces titres. Selon M Baillet il ne s'agit icy que de deux Martyrs Cyr & Julitte, & selon les Jesuites on en honore ensemble quatre cent six, dont Quirice & Julitte sont comme les chefs. C'est à Tarse

que les deux Saints de Mr. Baillet ont consommé leur Martyre, & c'est à Antioche que les 406. des Jesuites ont donné leur sang pour Jesus Christ. La difference est considerable, il ne s'agit plus que de prendre parti ou pour les Critiques d'Anvers, ou pour le Compilateur de France.

Mr. Baillet n'apporte pas les raisons qui l'ont engagé de s'en tenir icy à deux Martyrs sans en multiplier si fort le nombre; mais on les voit assez. Il a suivi bonnement la routte la plus frayée. Tous les Auteurs de Vies des Saints &, qui plus est, le Martyrologe Romain, ne reconnoissent au 16e. de Juin que saint Cyr & sainte Julitte morts à Tarse de compagnie. Est-on obligé d'en sçavoir plus que ses Prédecesseurs? Est-il donné à tous de faire des découvertes? C'est bien assez de rassembler sans vouloir être Auteur. Certainement l'excuse de Mr. Baillet est recevable & le public ne sera pas déraisonnable jusqu'à luy faire un crime, d'avoir ignoré ce que personne avant luy n'avoit assez demêlé.

Les Jesuîtes d'Anvers sont Gens difficiles & moins aisez à contenter que Mr. Baillet. L'autorité des Legendaires & même du Martyrologe Romain ne leur à pas suffi. Ces Peres prétendent que le St. Cyr & la Sainte Julitte de Mr. Baillet martyrisez à Tarse doivent être transferez au mois de Juillet; Que les Saints Quirice, Julitte & les quatre cens quatre autres de leurs Compagnons appartiennent proprement au 16. jour de Juin, & que le Martyre de ces derniers s'est accompli à Antioche & non pas à Tarse. Quand on s'éloigne des préjugez communs il faut de bonnes preuves: voici celles de nos Critiques.

Les plus anciens fastes de l'Eglise Latine, disent-ils, & les plus irréprochables, mettent les Saints Quirice & Julitte avec leurs quatre cens Compagnons au 16. de Juin & les font mourir à Antioche. Les Jesuîtes citent en confirmation de ce qu'ils avancent, les quatre plus anciens manuscrits du Martyrologe qu'on appelle de St. Jerôme. Le manuscrit dont s'est servi Adon pour

composer le sien : & plusieurs autres manuscrits encore, qui tous font mention d'Antioche & des 400. Martyrs. Quelques-uns même leur donnent le nom de Soldats. Il est vray que dans l'un de ces manuscrits on lit ces parolles. *In Antiochia Quirici & Julittæ matris ejus & alliorum* CCCC *IIII. Martyrum.* C'est-à-dire, *à Antioche la Fête de Saint Cyr, de Sainte Julitte sa mere & de* 404. *autres Martyrs.* Mais le Scribe de ce manuscrit, disent les Critiques d'Anvers, a ajoûté de son chef, le *Matris ejus*, qu'on ne trouve point ailleurs. Il l'a fait sur un préjugé qui l'a conduit à l'erreur. Il sçavoit qu'on honore dans l'Eglise un Saint Cyr & une Sainte Julitte sa mere. D'une autre part il trouvoit au mois de Juin les noms de Cyr & de Julitte, il a crû que ceux-cy étoient justement la mere & le fils, quoyqu'il soit assez vray-semblable que le *Iuilitta d'*Anthioche soit un nom d'homme comme *Jovita & Mauritta*, voilà ce qui a causé l'erreur des Martyrologes recents, des Légendaires & de Mr. Baillet. Ce

dernier l'auroit evité ſans doute s'il avoit attendu plus long-tems à donner ſon ouvrage au public. Il eſt trop ſage pour ne ſe ſoumettre pas avec docilité aux réflexions judicieuſes d'autruy. Par malheur le dernier Tome des Jeſuïtes d'Anvers n'étoit pas encore imprimé, & Mr. Baillet s'eſt trouvé abandonné du plus ſeur de ſes guides juſtement au 16. jour de Juin. Peut-on dire qu'il ait tort?

Quoyque le Martyre de Sainte Julitte & de ſon fils Saint Cyr ſoit déplacé & qu'à parler ſçavamment, il dût être renvoyé au mois de Juillet, cependant les Jeſuïtes d'Anvers pour ſe conformer au Martyrologe Romain & à la Fête qu'on en celebre ce jour-là dans tout l'Occident, nous rapportent leurs Actes au ſeiziéme de Juin.

Il y en a de deux ſortes. Des Actes Apocryphes compoſez comme l'on croit par des Manichéens. Le Pape Gelaſe les a proſcrit. Baronius a crû que ces Actes Apocryphes étoient perdus. Les Jeſuïtes d'Anvers les ont recouvrez & les donnent icy au Public. C'eſt un tréſor qui n'avoit

point encore vû le jour dont ils encheriſſent la Republique des Lettres. Pour les Actes veritables du Martyre de Sainte Julitte & de ſon fils S. Cyr, ils ſont renfermez dans une Lettre de Theodore Evêque d'Icone écrite à un autre Evêque nommé Zozime. C'eſt ſur ce monument, traduit du Grec par Combeſis, que Mr. Baillet nous a donné le martyre de St. Cyr & de Sainte Julitte. En voicy le precis.

Julitte, dit-il, née *du ſang des Roys d'Aſie*, faiſoit ſa demeure à Icone. La perſécution l'obligea d'abandonner ſon païs natal. Suivie ſeulement de deux Servantes & conduiſant avec elle Cyr ſon fils âgé de trois ans, elle alla chercher à Séleucie la liberté d'honorer Jesus-Christ loin du trouble. Séleucie ne fut pas un azile aſſez ſur pour Julitte, elle ſe tranſporta à Tarſe. La perſécution l'y ſuivit. Citée au Tribunal du Prefet Alexandre elle y confeſſa J. C. les bourraux l'étendirent ſur le chevalet & la frapperent à grands coups de nerfs de bœufs. Alexandre, tandis qu'on donnoit la

torture à la mere, avoit pris le fils ſur ſes genoux & le careſſoit. L'Enfant détoutnant les yeux ſur ſa mere qu'on tourmentoit, imprimoit ſes petits ongles ſur le viſage du Tyran & faiſant effort pour ſortir de ſes bras, regimboit & le frappoit de ſes talons. Le barbarre jetta rudement contre terre le petit Cyr & luy caſſa la tête ſur les marches du Tribunal. Julitte après la mort de ſon fils fut remiſe une autrefois ſur le chevalet. Enfin conduite au lieu des ſupplices, elle eut la tête tranchée *le 16. de Juillet.* Une des Eſclaves de Julitte qui ſurvécut à ſa Maîtreſſe juſqu'au tems de Conſtantin, montra aux fidelles de Tarſe le lieu ou l'on avoit dépoſé les corps de la mere & du fils. Alors les Reliques des deux Martyrs furent enlevées & partagées entre les Chrétiens de la ville. La diſtraction de ces Reliques autoriſe Mr. de Tillemont, que Mr. Baillet cite en marge, à croire, que celles qu'on dit avoir été apporté d'Antioche dans les Gaules par St. Amate ne ſont pas les veritables Reliques des Saints Cyr & Julitte martyriſez à Tarſe.

Mr. Baillet voudra bien nous permettre de faire icy quelques obſervations ſur les legeres inadvertances qui luy ſont échappées en copiant la narration de l'Evêque Theodore qu'il avoit devant les yeux. On peut les pardonner à la rapidité avec laquelle il fait éclorre les volumes. 1°. Il dit que Julitte *étoit iſſuë du ſang des Roys d'Aſie.* On ne trouve point cette expreſſion dans la Lettre originale. Selon le Grec, la Ste. Veuve tiroit ſon origine des anciens Roys, C'eſt-à-dire vray ſemblablement des Rois de Licaonie : mais qu'entend M. B. par ſes Rois d'Aſie? Diroit-on bien parmi nous de quelqu'une de nos Princeſſes du ſang, qu'elle dêcend des Rois d'Europe? 2°. Monſieur Baillet met le martyre de la Sainte au 16. de Juillet & Theodore au 15. τῇ πεντεκαιδεκάτῃ τοῦ Ἰουλίου μηνός. Si l'on ne peut dire que Mr. Baillet ne ſçait pas le Grec, du moins on peut dire qu'il n'eſt pas heureux en dattes. 3°. La conjoncture de M. de Tillemont adopté par M. Baillet que les Reliques de S. Cyr & Ju-

litte que nous avons aujourd'huy en France, ne ſont pas celles de la mere & du fils martyriſez à Tarſe, eſt en partie veritable & en partie défectueuſe: elle eſt veritable; car enfin puiſque les Reliques de ces deux Martyrs ont été partagées entre les habitans de Tarſe, ſelon Theodore, il eſt difficile qu'il en ſoit reſtez aſſez pour en diſtribuer des parties conſiderables à tant d'Egliſes qui ſe ventent d'en avoir. A Toulouſe, par exemple, à Nevers, à Clermont en Auvergne, à Iſſoud'un en Berry, à Arles, à St. Cyr de Berchere au Dioceſe de Chartres, à Ville-Juifs proche de Paris, c'eſt à-dire à Ville-Julitte, & à ſaint Amand en Haynaud. Mr. Baillet pouvoit ajoûter encore la Ville de Burgos en Caſtille & celle de Ravenne en Italie, qui ſe glorifient de conſerver la meilleure partie des corps de Saint Cyr & de Sainte Julitte; mais ce feroit l'obliger à faire des recherches trop loin.

La conjecture eſt défectueuſe en un point. Elle ne decide pas de quels Saints ſont ces Reliques qu'on

honore aujourd'huy en beaucoup d'Eglises d'Occident. Il étoit difficile de le faire sans le secours des Jesuîtes d'Anvers. Ces Peres dans leur dernier tome nous apprenent qu'il y a eu deux Saints Cyr & Julitte Les premiers, dont l'une est la mere & l'autre le fils, ont été martyrisez à Tarse. Les seconds avec leurs quatre cent quatre Compagnons Soldats ont souffert la mort à Antioche. C'est vray-semblablement de ceux-cy que S Amatre apporta les ossemens en Europe : Aussi l'Historien de la vie de ce Saint Evêque d'Auxerre dit qu'il les trouva à Antioche lieu de la mort des 406. Martyrs qu'on doit honorer au 16. Juin. Il est donc vray semblable que St. Amatre transporta quelques corps de ces 406. Martyrs. Il furent ensuite distribués dans tous les lieux de France, d'Italie & d'Espagne, qui se ventent d'avoir des Reliques de St. Cyr & de Ste. Julitte, quoyqu'à parler juste ils n'ayent que des ossements de quelqu'uns des 406 Martyrs, dont Quirice & Julitte sont les principaux. Par-là toutes les dif-

ficultez s'applaniſſent & tous l'embarras eſt levé.

Nous avons choiſis ſans affectation la premiere vie des Saints du 16. Juin que Mr. Baillet nous a preſenté luy-même, pout faire ſentir par un ſeul trait au public ce que vaut l'ouvrage des Jeſuîtes Flamans. Nous eſperons que nos obſervations ſur les Actes de ſainte Iulitte & de ſon fils expoſez par Mr. Baillet, ne luy ſeront pas déſagréables. Une Critique de la ſorte ne peut qu'être utile à un Auteur pour une ſeconde Edition. Pour peu que Mr. Baillet veüille bien nous en ſçavoir de gré, nous luy communiquerons d'autres réflexions ſur ces vies des Sts. qui toucheront le dogme de plus prés. Certainement on doit être encore plus circonſpect ſur cet article, qu'en matiere de Critique.

ARTICLE XVII.

LE THE' DE L'EUROPE ou les proprietez de la Veronique, tirées des Obſervations des meilleurs Auteurs, & ſur tout de

celles de Mr. Francus Medecin Allemand. A Paris, chez Jean Boudot, ruë S. Jacques, au Soleil d'or. 1704. *in 12. pp.* 55.

CInq Chapitres compoſent ce petit livre. Dans le premier on fait une deſcription exacte de l'herbe appellée *Veronique*; afin qu'on ne la confonde pas avec d'autres qui luy reſſemblent comme il arrive ſouvent. Dans le ſecond on en fait l'Analyſe; dans le troiſiéme on la compare avec le Thé; dans le quatriéme on rapporte ſes vertus;& dans le cinquiéme on ramaſſe les obſervations qu'a fait Mr. Francus ſur ce ſujet. Les choſes ſont icy traitées d'une maniere ſi ſerrée, qu'on les concevra auſſi promptement en parcourant l'Ouvrage même, qu'en liſant l'extrait qu'on en pourroit faire.

L'endroit le plus intereſſant & qui eſt le plus à la portée de tout le monde, eſt la comparaiſon du Thé avec la Veronique. Aprés qu'on a decrit icy les feüilles de Thé conformément à ce que l'on en ſçait

déja, on marque ses vertus particulieres; en disant qu c'est un *apperitif benin qui débouche les visceres dans les maladies Chroniques sans emporter avec trop de violence les digues qui s'opposent au cours des liqueurs.* De plus *il guerit le Rhume & le Rhumatisme;* autre vertu; *c'est un puissant stomachique & un excellent Diuretique.*

Pour la Veronique, *elle agit dans les douleurs de tête causées par l'indigestion, plus promtement que le Thé. Ces têtes vaporeuses,* ajoute-t'on, *qui ressemblent à des bombes prêtes à éclater, se tranquilisent comme par enchantement, par l'infusion de la Veronique; pourveu qu'on prenne soin de tenir le ventre libre aux malades.* Elle produit mille autres bons effets qu'on trouvera icy, mais on pourroit peut-être mettre pour condition aussi bien qu'aux bons effets du Thé, *pourveu que le malade y soit disposé*; Faute de cela l'experience fait voir du Thé en particulier, qu'aux uns il fait quelque bien, & rien à la plûpart des autres; & même qu'a l'égard de la même personne, il fait quelque fois bien, quelquefois mal, & plus

ordinairement rien du tout, que de réjoüir ou d'amuser l'imagination. Mais ce n'est pas l'endroit le moins merveilleux des vertus du Thé & des autres liqueurs semblables, qui ont gueri si heureusement un grand nombre de maladies qu'on n'avoit point.

ARTICLE XVIII.

ANATOMIE NOUVELLE de la Tête de l'homme

COmme les Dissertations physiques, que Mr. de la Charriere a inseré dans ses Ouvrages, en font une des principales beautez : nous avons cru faire plaisir au public de les donner séparément ; aprés avoir donné le mois passé une description exacte des differentes parties de la tête, de leur situation, & de leur usage. Les suivantes m'ont paru les plus belles.

du Siége de l'Ame.

Les Philosophes sont assez parta-

gez ſur ce ſujet : les anciens avec quelques modernes prétendent, que l'ame eſt répanduë dans tout les corps, & que toutes les parties ſenſibles en ſont également le ſiége ; puiſqu'elle y agit par tout d'une maniere proportionnée à l'organe, qui s'y rencontre. La plûpart des nouveaux Phyſiciens, & des Anatomiſtes la reſſerrent d'avantage, luy aſſignant ſeulement une partie du corps, d'où elle agit, ou plûtôt d'où elle détermine les eſprits animaux à ſe répandre par tout le corps. Van-Helmont la place à l'orifice de l'eſtomach ; quelques-uns dans la dure-mere : d'autres dans le cerveau, ou du moins à la racine des nerfs. M. Deſcartes fait cet honneur à la glande pinéale qu'il choiſit préférablement à toutes les autres parties pour y établir le ſiége de l'ame; mais afin de la rendre plus propre aux fonctions auſquelles il la deſtine, il la fait remuer en tout ſens & l'environne de nerfs, leſquels ſuivant les differentes impreſſions qu'ils reçoivent des objets extérieurs, ont ordre de repreſenter à l'ame les ima-

ges de ces objets par l'ébranlement qui leur eſt communiqué depuis l'extremité juſqu'à leur origine; c'eſt par ces divers ébranlemens, que la glande pineale eſt diſpoſée à déterminer les eſprits à paſſer des nerfs dans les muſcles, pour y produire des mouvemens conformes à la volonté de l'ame, ſuivant qu'elle juge que ces impreſſions ſont utiles ou nuiſibles à la conſervation du corps. Pour fortifier ſa penſée il ſuppoſe que les nerfs ſont durs, unis dans toute leur longueur, tendus à peu prés comme les cordes d'un inſtrument, & par conſequent trés-capables d'être ébranlez à la moindre impreſſion depuis un bout juſqu'à l'autre. Mr. de la Charriere trouve cette opinion fort ingenieuſe, mais peu vrai-ſemblable: car outre que la glande pineale, dit-il, eſt attachée pardevant & par derriere en ſorte que rien n'eſt capable de l'ébranler, ce qu'on avance des nerfs, ajoute-t'il, ne s'accorde pas avec l'expérience, puiſque l'Anatomie nous apprend que les nerfs ſont mous; qu'ils ne ſont point unis; car ils forment des

plexus d'eſpace en eſpace; & qu'ils ne ſont point tendus comme les cordes d'un inſtrument, faiſant mille détours, & ſuivant par tout la route des arteres.

Quelques partiſans de Mr. Deſcartes, & ceux qui ne veulent pas que l'ame ait d'autre ſiége que le cerveau ou la dure-mére ont ſenti la force de cette difficulté : & afin de l'éviter ils ont avancé que ce n'étoit point par l'ébranlement des nerfs, que ſe faiſoit la communication des objets extérieurs à l'ame ; mais que c'étoit par l'ondulation des eſprits, leſquels étant frappez par les objets qui ſe préſentoient, rebrouſſent chemin, & vont ſe rendre au cerveau, à la dure-mére ou à la glande pineale ſelon l'hypothéſe que chacun veut défendre ; & qu'alors l'ame déterminée par le mouvement de ces eſprits connoiſſoit les objets. Nôtre Auteur prétend que cette ondulation n'eſt pas plus probable que l'ébranlement des nerfs, & voicy comment il le prouve. Les eſprits, dit-il, qui coulent inceſſamment par les nerfs, doivent changer la

détermination de ce mouvement d'ondulation ſelon les loix du mouvement; non-ſeulement par l'égale réſiſtance de deux corps de la même peſanteur qui ſe rencontrent, lors qu'ils vont d'une égale viteſſe; mais encore parce que ce prétendu mouvement feroit plus lent que l'autre, à cauſe des différentes réflexions & réfractions, que les ſons & les rayons font avant que de parvenir à l'organe immediat; n'eſt-il pas encore probable que les ganglions qui ſe trouvent dans les nerfs, étant formez par l'aſſemblage, & l'entrelaſſement de pluſieurs filamens nerveux, ſeroient ſeuls capables de s'oppoſer à ce prétendu reflux des eſprits, ſans qu'aucune autre cauſe y concourut. Et quand même les eſprits, malgré leur concours ordinaire, le porteroient au cerveau pour avertir l'ame de ce qui ſe paſſe au dehors, leur ondulation le communiqueroit à tant de nerfs par le moyen des plexus, que l'ame ny répondroit pas à cauſe du trouble & de la confuſion; d'où il conclud que l'impreſſion des objets

ne ſe fait point ſentir au cerveau par l'ébranlement des nerfs, ny par l'ondulation des eſprits. Il faut donc que toutes les parties ſenſibles du corps ſoient également le ſiége de l'ame, & que les impreſſions des objets venant à s'amortir ſur les organes des ſens, ils déterminent l'ame à telle ſenſation en particulier ſuivant la nature de l'organe : & ainſi on peut dire que l'ame eſt répanduë par tout le corps. Il ajoûte encore qu'il y a lieu de penſer qu'il ne ſe forme aucune trace dans le cerveau, & qu'il n'y a aucun commerce entre les idées, & ces prétenduës traces ; ny entre ces traces, & certains cours des eſprits ; car on ne voit pas qu'il y ait d'autres chemins dans le cerveau que les fibres blanches ou les canaux excrétoires des glandes qui ſervent à la deuxiéme préparation des eſprits, plûtôt qu'à loger les idées. En effet, l'ame ne ſe ſert point des eſprits animaux qu'ils ne ſoient parvenus à leur derniére perfection, je veux dire au lieu où les fibres s'aſſemblent pour former les nerfs : c'eſt alors que l'ame fait agir

ſa puiſſance, & qu'elle les diſtribuë comme il luy plaît dans toutes les parties du corps.

Quelques ſpirituelles, & bien penſées que ſoient les difficultés qu'on vient d'expoſer, ne pourroit-on point dire en faveur des nouveaux Philoſophes, qu'elles ne ſont pas tout à-fait convaincantes, ſur tout dans leurs principes ; car ils peuvent dire avec aſſez de vray-ſemblance que les eſprits animaux ſon remüez dans le corps à-peu-près comme les liquides dans les vaſes qui les contiennent : or nous voyons que dans la même eau mille ondulations contraires ne ſe détruiſent point les unes les autres. Nous voyons que la lumiere part de mille endroits differents, qu'elle eſt refléchie de lieux oppoſez, qu'elle ſouffre pluſieurs réfractions ; tout cela ne trouble point ſon mouvement, chaque rayon arrive à ſon terme, dans un ordre diſtinct, rien ne ſe confond ; pourquoy les eſprits animaux ne pourroient-ils pas ſe remüer de la même maniere, & dans le même ordre ? Seroit-ce parce qu'ils ſont ren-

fermez dans les nerfs, & qu'un espace aussi serré ne leur permet pas tant de mouvemens ; mais l'experience nous fait voir dans des tubes assez étroits des ondulations aussi differentes ; les ganglions formez par l'entrelassemens des filamens nerveux ne s'opposent point à ce reflux ; puisque ce tissu de filamens a des pores, & que le nombre en est assez grand pour former un flux & reflux continuel des esprits.

On pourroit encore proposer une autre maniere d'expliquer les sensations qui s'accommoderoit fort avec les principes des nouveaux Physiciens : la voici, le corps doit être regardé comme un assemblage de vaisseaux, qui contiennent tous quelque liqueur, laquelle est continuellement dans le mouvement, & dont la circulation n'est point interrompuë pendant la vie : or de même que dans un vase, ou dans un tube rempli de liqueur soit qu'il soit courbé, droit ou à différens angles, dans le même instant que vous pressez la liqueur dans un endroit vous sentez par tout la même pres-

ſion ; ainſi dans le corps qui eſt comme un vaſe, dans le moment que vous preſſez la liqueur, qni eſt dans une des extrémitez, vous ſentez la même preſſion dans le cerveau, ou dans la glande pineale, qui vous avertit de la préſence de l'objet : Il n'y a rien à craindre dans cette hypothéſe ny des plexus, ny des ganglions, ny de la confuſion des ondulations; tout s'y explique naturellement, & l'ame eſt inſtruite de tout ce qui ſe paſſe au-dehors quoy qu'elle ne ſoit que dans une partie du corps. Toutes ces réponſes paroiſſent aſſez juſtes, & font voir ce me ſemble qu'il n'eſt pas ſur que l'ame ſoit répanduë par tout le corps.

Il faut l'avoüer auſſi les nouveaux Philoſophes n'ont rien de plus plauſible pour nous prouver, qu'elle eſt dans une ſeule partie comme dans ſon ſiége : Car 1°. on ne peut montrer que toutes les fibres, les filamens & les parties ſenſibles aboutiſſent à une même partie ; ce qu'il faudroit pourtant démontrer ; rien n'eſt plus évident dans l'Anatomie que toutes les fibres n'aboutiſſent

point à un même endroit ; & quand elles y aboutiroient toutes ; au cerveau, par exemple , ne pourroit-on pas dire avec raiſon , que c'eſt plûtôt pour tirer leur nourriture de ces parties, à peu-près comme les fibres des plantes le font de la terre, que pour avertir l'ame placée dans cet endroit-là de ce qui ſe paſſe au-dehors. 2. La preuve que l'on tire de la néceſſité qu'ont toutes les parties d'avoir une communication continuelle avec le cerveau n'eſt pas plus ſolide ; ſi l'ame, dit-on, étoit répanduë par tout le corps, elle pourroit ſentir dans les parties qui n'ont plus de communication avec le cerveau, de la même maniére qu'elle faiſoit auparavant ; l'experience nous fait voir le contraire dans les grandes paralyſies , & dans les obſtructions extraordinaires : l'ame n'eſt donc proprement que dans les parties , dont l'ébranlement la détermine à connoître , à ſentir , c'eſt-à-dire dans les parties intérieures du cerveau : Cette preuve, dis-je, n'eſt pas ſolide, car ceux qui prétendent, que l'ame eſt répanduë par

par tout le corps, & qu'elle produit ses sensations dans toutes les parties sensibles; soûtiennent à même tems que ces parties doivent être vivantes, pleines de suc, & de nourriture pour être des organes propres aux fonctions de l'ame ; que si elles n'ont plus de communication avec la source des esprits animaux, & que les obstructions en interrompent le cours, cet organe deviendra languissant, & incapable de ses operations : ainsi il n'y aura plus de sentiment, quoy-que l'ame ne laisse pas encore d'y être, jusqu'à ce qu'il commence à se corrompre. D'où vient, dit-on, en 3e. lieu qu'on sent quelquefois la même douleur après avoir perdu le bras, que l'on ressentoit auparavant lors qu'on l'avoit encore, cela ne prouve-t-il pas que l'ame sent la même douleur, quoy qu'elle n'ait plus de bras que ce n'est pas dans le bras qu'elle sent la douleur, que c'est l'ébranlement des parties du cerveau qui détermine l'ame à la sensation de cette douleur, & que c'est là proprement qu'elle est placée, puis que c'est là qu'elle sent.

Il y a quelque choſe dans ce raiſonnement qui eſt capable d'ébloüir, ainſi il eſt à propos de le bien examiner. Le fait premierement eſt-il auſſi averé qu'on le prétend ? on cite un ou deux exemples, ceux qui les citent y étoient-ils préſens? l'ont-ils examiné ? les malades n'avoient-ils point quelque délire ? étoient-ils dans leur bons ſens ? En fait d'experience on a droit d'être un peu ſcrupuleux ; car ceux qui les rapportent ne le ſont pas toûjours aſſez : on a coupé des bras, des jambes à un tres-grand nombre de perſonnes dans qui on n'a jamais rien vû de ſemblable, auroit-on tout-à-fait tort de ſuſpendre ſon jugement juſqu'à un plus grand éclairciſſement ? non aſſurément : on tâchera cependant de répondre d'une maniére directe à la difficulté qu'on propoſe. Chacun peut connoître par ſa propre experience qu'il y a un grand nombre de ſenſations dans nous, qui ont baucoup de rapport: la même experience nous apprend, que nous ne rapportons pas toûjours ſi exactement les ſenſations aux orga-

nes où elles se font & qu'on ne peut pas déterminer quelquefois si précisément l'endroit de la partie où est la douleur : ces deux principes une fois établis, est-il fort surprenant, qu'un malade dont l'imagination est frappée de l'idée de son bras, & qui ressent quelque douleur qui y a du rapport, se plaigne de la douleur de bras, quoy qu'il n'en ait plus ? A-t-on droit de conclure sur une preuve aussi équivoque, que ce n'est pas dans l'organe que se fait la sensation ? attendons quelque chose de plus positif pour décider la question : car outre que les raisons ne sont pas convainquantes, on peut dire que ce sentiment ne nous donne pas une idée plus nette de la maniére dont se font les sensations, & dont l'ame les aperçoit, que celuy des anciens, quelque systême que l'on prenne: Si l'on suppose que l'ébranlement des fibres n'est qu'une cause occasionnelle de la sensation. Dieu ne peut-il pas aussi facilement modifier l'ame, lorsque l'ébranlement des fibres va s'amortir sur l'organe, que lorsqu'il va jus-

qu'à la glande pineale, ou au cerveau : si l'on veut que l'ame agisse sur le corps, est-il plus difficile à concevoir comment elle agit sur une étenduë de cinq à six pieds que sur l'étenduë d'une ligne ; l'un & l'autre se conçoit aussi aisément, ou plûtôt on ne conçoit distinctement ny l'un ny l'autre.

De la Glande Pineale & de la cause de l'Epilepsie.

Cette glande qui est située à l'origine des nerfs qui sortent de la moëlle allongée entre les couches des nerf optiques, & les eminences qu'on appelle *nates*; n'a point d'autre usage suivant le sentiment de l'Auteur de la nouvelle anatomie, que celuy de servir d'appuy aux racines de la voute, & aux appendices des lacis coroïdes. La destination de cette glande étoit glorieuse depuis Mr. Descartes, c'étoit-là que l'ame faisoit sa demeure, elle étoit le siege & le thrône d'où l'ame gouvernoit le reste du corps, tous les esprits venoient s'y rendre

pour recevoir leurs ordres, & être disperſez, enſuite dans les autres parties : elle étoit l'inſtrument des plus nobles opérations, rien n'étoit plus grand que ſon emploi : mais aujourd'huy elle ſe voit d'échuë de ce haut rang, elle n'a plus d'autre fonction que de renfermer la cauſe immediate de l'Epilepſie ou du mal caduc ; le changement de fortune eſt triſte ſans doute : voici comment Mr. de la Charriere appuïe ſon ſentiment. Comme on trouve la glande pineale aſſez ſouvent remplie de pierres, il y a apparence que l'humeur qu'elle filtre eſt d'une nature urineuſe, & que ſelon les differentes alterations qu'elle y reçoit, elle y fait des obſtructions, & ſuinte dans le conduit de communication, qui va du quatriéme ventricule au troiſiéme, au deſſus duquel cette glande eſt ſituée, de ſorte que cette liqueur pétrifiante, qui ſe meſle dans le ventricule avec les eaux qui coullent par un petit trou qui eſt à ſa baſe, eſt capable de les fixer, ou du moins de cauſer des obſtructions dans l'entonnoir, & dans la glande pituitaire :

le passage des eaux étant ainsi fermé, il faut qu'elles regorgent des ventricules, qu'elles abbrevent les nerfs qui sortent de la moëlle allongée,& qu'elles causent ces funestes changemens qui troublent toutes nos fonctions dans le paroxisme de l'Epilepsie.

L'intermission de cette maladie vient de ce que le sang & les esprits qui sont dans une agitation extraordinaire dans le cerveau, dissipent par leurs mouvemens irréguliers toutes les obstructions qui s'étoient formées dans la glande pineale, dans l'entonnoir, & dans la glande pituitaire en exprimant leurs conduits: & qu'ils rétablissent les fonctions animales qui étoient comme abolies.

On sçait que dans les fiévres intermitentes qui sont causées par l'alteration des levains de la nourriture, particulierement de la bile, qu'il faut une certaine quantité de levains corrompus pour produire la fermentation du sang, & par conséquent la fiévre ; que l'accés cesse à mesure que les levains changent de nature, & qu'ils se dissipent par

la fermention , que cette quantité suffisante de matiere qui sort des parties de la nourriture pour renouveller cette fermention, regle le tems qu'il y a d'un accez à l'autre, & que les changemensqui arrivent dans ces fiévres ne dépendent que de la nature du ferment, & des differens degrez de son alteration, & de son mouvement.

De même anssi nous devons conjecturer que dans l'Epilepsie le tems qu'il y à d'un periode de cette maladie à l'autre, provient des changemens que cette humeur acre reçoit en passant par la glande pineale, suivant que les dispositions, qu'elle y trouve, la rendent plus ou moins propre à la coagulation. Pour confirmer ce nouveau systéme il faudroit faire des anatomies de plusieurs personnes sujettes à cette maladie, on verroit si leur glande pineale renferme des pierres ou non, & alors on pourroit prononcer plus surement sur cette matiére.

De la Nature de la Salive.

La Salive eſt une liqueur douce chargée de particules ſalines, d'alkalis fixes & volatiles, & mélée de parties graſſes & onctueuſes ; c'eſt par ſa douceur & ſa liquidité qu'elle humecte les alimens : les ſels & les alkalis volatiles par leur vivacité, & leur pénetration s'inſinuë dans les poroſitez des alimens, & en diviſent les plus petites portions ; ſes parties graſſes & onctueuſes les lient par leur viſcoſité ; & la langue par ſon mouvement les pouſſe dans l'Eſophage, d'où il paſſent par leur propre poids, & par la contraction d'un des plans de fibres de la tunique charnuë de ce canal, juſqu'au ventricule : ainſi on doit regarder la ſalive comme une liqueur composée de phlegme, de ſels, d'alkalis volatiles & fixes & de parties graſſes.

Les Chymiſtes nous en avoient donné une idée toute differente, nous la repreſentant comme une liqueur acide ; & ils avoient ap-

puyé leur conjecture ſur pluſieurs expériences qu'ils croyoient inconteſtables, il eſt difficile d'y répondre d'une maniere plus juſte qu'on fait dans la nouvelle Anatomie. La ſalive diſoient les Chimiſtes fait fermenter la pâte, elle lie & amalgame le mercure coulant: elle rougit le cuivre cette fermentation; ce mercure amalgamé, cette rougeur de cuivre, ſont des effets évidens de l'acide. On répond 1°. que l'eau commune, & la poudre de coquille d'œufs ne ſont point aſſurement acides, & qu'elles font cependant le même effet, je veux dire fermenter la pâte; cette fermentation n'eſt donc point un effet neceſſairement attaché à l'acide 2°. La viſcoſité des parties de la ſalive eſt bien plus propre à amalgamer le mercure coulant, que leur acidité. 3°. Le changement que la ſalive apporte au cuivre eſt preſque inſenſible, & ce changement quel qu'il ſoit doit être attribuée à l'action des principes de la ſalive, plûtôt qu'à celle de l'acide: cela

paroît évidemment en ce que la lie de vin qui rougit le cuivre, eſt un composé d'eſprits ſulphureux de flegmes, & de parties tartareuſes. Les mêmes Chymiſtes ajoûtent que la ſalive ne peut guerir la galle & les autres vices de la peau que par ſon acidité : que c'eſt le même principe qui carie les dents, & ulcere les genſives dans les ſcorbutiques, les mélancoliques & dans d'autres maladies. On répond que l'onctuoſité de la ſalive jointe aux alkalis volatiles qu'elle contient ſont bien plus propres à guerir les vices de la peau, que les acides: car les parties onctueuſes embarraſſent les ſels coagulans qui ſont la principale cauſe de de ces ſortes de maux, & les alkalis volatiles les abſorbent, & les amortiſſent, c'eſt pour cela qu'on ſe ſert de ſouffre, & de préparation de mercure dans ces occaſions. Pour ce qui regarde les ſcorbutiques, il eſt vray que leur ſalive eſt acide, mais cela prouve-t-il que celles des perſonnes qui ſe portent bien le ſoit auſſi? C'eſt ſur des réponſes auſſi ſolides qu'on com-

mence depuis quelque tems à se désabuser de cette ancienne opinion des Chymistes : & l'on peut dire qu'aujourd'huy la salive a perdu tout son acide.

De la formation & de la nourriture des Os.

On doit regarder toutes les parties solides de nôtre corps comme autant de petits faiseaux de filets percez, & un tissu d'une infinité de petits vaissaux. Les canaux qui composent nos os, ne sont proprement que des continuations des fibres, & des autres vaissaux qui font la substance du tendon, comme ceux-cy ne sont que des productions de ceux du muscle, & ceux du muscle de ceux du nerf, de sorte que le nerf, le muscle, le tendon & l'os ne sont qu'un faisceau de fibres longues ; & de plusienrs grandes traînées d'autres vaisseaux, qui se trouvent entre ces fibres & qui se communiquent les unes aux autres : mais ce long faisceau n'ayant pas par tout

la même figure, n'y la même ſolidité ſe diſtingue en pluſieurs parties dont on nomme celle qui ſe durcit, & qui devient avec le tems trés compacte, un os; celle qui lui eſt continuë un tendon, la partie qui eſt inſéparable du tendon un muſcle, l'autre partie qui aboutit à l'origine du muſcle un nerf. On remarque plus ſenſiblement la verité de ce que je viens d'avancer dans le fœtus, dans lequel on ne voit pas que les os ſoient diſtinguez des tendons, au contraire leurs extremitez ſont molles & tendineuſes: dans pluſieurs cartilages & membranes qui n'étant que des épanoüiſſemens des tendons, s'oſſifient dans les adultes, par exemple, dans la dure mere, dans L'aorte prés du cœur. Cecy êtant ſuppoſé.

Je dis que les os ſe forment de cette maniere. Lorſque les parties dont l'homme eſt compoſé commencent à ſe developper dans le fœtus par les parties les plus ſpiritueuſes, pluſieurs ſucs ſe mélent dans ces parties & les arroſent. Il

y en a de ſalins & de ſulfureux qui reçoivent continuellement de l'augmentation par de nouvelles parties qui s'y arrêtent ſans ceſſe : & les parties qui ſont arroſées des eſprits ſalins mélez de quelques ſouffres ſubtils, doivent s'endurcir, devenir ſolides & former les os. L'Analyſe des os confirme ce ſentiment ; car ſi on les jette dans une cornuë, ils rendent d'abord quelque peu de phlegme comme font tous les corps même les plus durs ; il monte enſuite un ſel alkali volatile mélé d'un peu de ſouffre ſubtile, qui s'attache au cou de la cornuë, lequel eſt ſuivi d'un ſel volatile plus groſſier. Si l'on pouſſe le feu il en ſort un huile trés-puante qui eſt un mélange de ſoufres aduſtes, & de quelque partie groſſiere de ſel volatile : enfin ſi on les calcine par un feu de réverbere très-violent, ils ſe briſent & deviennent à peu près comme de la chaux, ne contenant plus que quelques particules terreſtres & ſalines fixes.

Il s'enſuit de là que les anciens ſe ſont trompez lorſqu'ils ont avancé

que les os ſe fotmoient de parties les plus terreſtres & les plus groſſieres de la ſemence qui ſe détachent des autres pour ſe lier enſemble, & former par leur union les parties les plus durs de nôtre corps, l'experience nous fait voir dans la Chymie que les eſprits volatiles, & les corps les plus ſubtils, forment par leur union les corps peſans & ſolides ; ce que ne peuvent faire les ſels fixes, & les corps les plus groſſiers : la raiſon même nous convainc que des parties irregulieres ne ſçauroient ſi bien s'ajuſter, & ſe ſerrer auſſi étroitement que d'autres parties plus ſubtiles & plus régulieres : & ainſi il doit paroître conſtant, que ce ne ſont point les parties les plus terreſtres, & les plus groſſieres qui ſe liant les uns aux autres forment les os, ainſi que l'ont crû les Anciens.

Le même ſuc qui nourrit les muſcles & les tendons entretient auſſi les os ; puiſque leurs canaux ſont continus, & que leurs ſucs nourriſſiers paſſent des uns aux autres ſelon les loix de la circulation ; &

comme le sang nourrit toutes les parties ; pourquoy ne nourriroit-il pas aussi les os de ses particules salines ? L'experience nous fournit plusieurs raisons pour appuyer ce sentiment. On voit dans les os du fœtus d'une maniere sensible une grande quantité de vaisseaux sanguins. Si on casse les os de quelque animal, on trouve dans les vaisseaux de petites goutes de sang ; leurs parois même en sont toûjours teintes, ce qui fait voir que le sang qui circule dans les os pour les nourrir, & les faire croître, se fige & s'attache contre leurs parois : cela se voit encore dans les exfoliations où la portion de l'os, qui n'a pas d'union assez étroite avec les autres est poussée insensiblement au dehors par le sang qui circule dessous, & qui se fige à sa place, jusqu'à ce que cette petite lame soit entierement separée du corps de l'os : c'est ce suc qui réunit les os fracturez, & les calus qui se forment ne dépendent que du mélange, & de l'action des sels qui agissent sur les parties fracturées : la nature se sert

du perioste pour faciliter l'entrée de cette liqueur nourrissiere dans la substance de l'os. C'est une toile fine & deliée qui soûtient & qui conduit les arteres, & les autres vaisseaux jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à l'entrée des tuyaux osseux, qu'ils pénétrent, & dans lesquels ils versent un suc salin, n'ayant point trouvé de parties dans le corps qui ayent tant de proportion avec les particules de ce suc que celles-cy: cette toile soûtient encore les fibres qui s'insinuënt dans les parties osseuses, & vont décharger la moëlle. Enfin cette membrane fine & déliée va se perdre entre les couvercles des os & des apophyses pour fournir par le moyen des artéres sa nourriture aux Epiphyses, & au reste du corps de l'os.

Il y a parmi les Anatomistes deux autres sentimens sur la nourriture des os. Les anciens ont crû que la moëlle & les parties les plus grossieres du sang servoient de nourriture à l'os. Mais doù est-ce donc que les 4. petits osselets des oreilles prennent leur nourriture, ceux qui n'ont

point de moëlle ? D'où la prendront encore quelques autres qui ſont ſimplement garnis en dedans d'une membrane parſemée de veines & d'arteres ? La nature agit d'une maniere uniforme dans ſes productions, il eſt donc bien plus probable qu'elle nourrit toutes les parties du corps des mêmes alimens, je veux dire du ſang. Quelqu'autres ont prétendus que les os ſe nourriſſoient du ſuc nerveux ; mais je leur demande, s'ils ont jamais apperçû dans les os quelques goutes de ce prétendu ſuc. Je ne crois pas qu'ils le puiſſent aſſurer outre que dans le Rachitis où toutes les parties charnuës tombent en chartre faute d'eſprits à cauſe de l'obſtruction de la moëlle épiniere, les os ſe maintiennent parfaitement bien, ce qui n'arriveroit pas s'il manquoient de nourriture, c'eſt-à dire du ſuc nerveux.

Je ſuis obligé d'obmettre pluſieurs belles choſes ſur la nature de la moëlle, ſur la contraction des muſcles, & ſur quelqu'autres matieres : on pourra connoître par celle que j'ay propoſé que Mr.

de la Charriere ne s'eſt pas contenté de rapporter les choſes en ſimple Anatomiſte ; mais qu'il les a traitté en habile Phyſicien qui examine avec ſoin la nature & les principes du corps. Le ſtile dont le Livre eſt écrit marque que l'Auteur écrit poliment. Le parti qu'il prend, lorſqu'il rapporte les differens ſentimens, fait voir qu'il eſt judicieux & ſçavant. La Juſtice qu'il rend à ceux qui ont traitté avant luy les matieres, marquent qu'il eſt un tres-honnête homme ; tout ſon ouvrage fait ſouhaiter qu'il veuille bien nous donner une Anatomie complette de ſa façon.

ARTICLE XX.

LA VIE DU VENERABLE César de Bus, Fondateur de la Congrégation de la Doctrine Chrétienne; Par le R. P. du Mas, Prétre de la même Congregation. A Paris, chez Loüis Guerin, ruë S. Jacques à S. Thomas d'Aquin, 1703. *in* 4°. pp. 484.

LA famille de Bus, des plus illuſtres d'Avignon, eſt originaire

de Milan & remontant plus haut, de la ville de Rome, n'étant qu'une branche de celle de Buxis dont étoit Sainte Françoise. C'est de là que sortit Jean Baptiste de Bus mary d'Anne de Mark qui eut d'elle treize enfans dont le septiéme fut Cesar de Bus né l'an 1544 le 3. de Février.

Il entra dès sa jeunesse dans le service: puis ayant un frere qui s'avançoit à la Cour il y vint aussi, *mais,* (comme dit l'Auteur) *malheureusement pour luy, puisque ses vertus y vont faire naufrage. Il alla aux spectacles & au Cercle; il se trouvoit souvent avec les imitateurs du mauvais Riche qui font tous les jours des festins, enfin il y but dans le Calice de Babylone.*

Deux personnes obscures dans le monde, mais distinguées par leur pieté contribuérent à sa conversion, La premiere fut la veuve d'un païsan nommée Antoinette qui étoit, dit-on, une *autre Anne la Prophetesse.* La seconde fut un Clerc Sacristain de Cavaillon, trés-vertueux jeune homme nommé Loüis Guyot. Antoinette fit lire à Cesar la vie des

Saints& l'exhorta si fortement à rentrer dans luy-même, lors qu'étant à Cavaillon il ne pensoit qu'à ses plaisirs, qu'il fut touché & converti. Antoinette luy marqua pour Directeur *le Sacristain Louis* par le moyen du quel Cesar s'affermit dans l'esprit de Componction ; puis entendant parler d'un Jesuite d'Avignon nommé le Pere Pecquet qui avoit une grande reputation depieté & un grand talent pour gouverner les ames, il vint le trouver & se confesser à luy luy disant *Que voulez-vous que je faße.*

Il quitta bien-tôt quelques bénéfices qu'il avoit crû pouvoir garder de la dépoüille d'un de ses freres, sans d'autre vocation à l'Eglise. Il brûla des poësies licentieuses qu'il avoit composé autres fois, s'occupa des pensées de l'Eternité & conçût le dessein de se faire Chartreux. La ferveur de sa vie déja toute occupée de bonnes œuvres, se ranima encore par la mort de celuy de ses freres que nous avons dit avoir été avancé à la Cour, & qui fut tué dans la fleur de son

âge au milieu de la licence des armes & des eſperances d'une fortune éclatante, ayant été nommé pour commander la flotte qu'on envoyoit de France, afin de ſoûtenir les droits de Dom Antoine de Portugal, contre Philippe II.

Cependant le regret de l'état où Ceſar avoit vêcu luy donna du zéle pour la converſion des Pécheurs & la penſée de ſe faire Eccleſiaſtique, afin de pouvoir y travailler; mais s'en croyant tres-indigne, ſon Confeſſeur jugea au contraire qu'il devoit s'attacher à ce parti & reprendre ſes études. Peu après il accepta un Canonicat de l'Egliſe Catedralle de Cavaillon, pour faire retrouver dans ſa perſonne la pratique des ſaints Réglemens qu'on preſcrit à cet état les plus anciens & les plus ſéveres Canons de l'Egliſe.

Ayant été ordonné Prêtre il s'acquitta excellement du Miniſtere de la Prédication & de la Confeſſion. Il rendit en particulier des ſervices importans à l'Archevêque d'Aix pour le ſoulagement & la conſola-

tion des peuples de ſon Diocéſe affligé alors d'une peſte horrible à laquelle Ceſar s'expoſa ſans nul menagement.

La vie de ſaint Charles Borromée dont il parut un abregé incontinent après ſa mort, ſervit de modéle & de motif à Ceſar pour ſe remplir du veritable eſprit Eccleſiaſtique. Dans cette diſpoſition il employa tous ſes ſoins & tous ſes talens, en travaillant d'un côté à la reforme du Clergé & de quelques Monaſteres qui étoient tombez dans le relâchement, & d'un autre côté à la converſion des Catholiques dereglez & des Hérétiques. Le P. Jean de la Barriere ce zelé inſtitueur de l'Ordre des Feuillans. Le P. Anne Capucin auparavant Duc de Joyeuſe & d'autres perſonnages illuſtres par leur pieté avoient commerce avec le P. Ceſar ſur les choſes les plus importantes à la gloire de Dieu.

Une maniére des plus efficaces dont il la procura fut l'inſtitution de ſa Congregation pour enſeigner le Catechiſme ; étant perſuadé que c'étoit le fondement de toute la ré-

forme du Chriſtianiſme. Il en propoſa le deſſein à l'Evêque de Cavaillon qui l'approuva extrêmement, & pour commencer luy-même ces fonctions édifiantes, il fit le Catechiſme dans l'Egliſe Cathedrale de cette ville; parmi les diſciples qu'il forma & qu'il s'attacha d'abord, le plus conſiderable fut le Pere Romillon, lequel étant né dans l'hereſie de Calvin, fut converti à la Religion Catholique, & porté enſuite à la plus haute perfection par le P. de Bus.

Celuy-cy ayant de la ſorte aſſemblé les ſiens à Liſle: une conférence qu'ils y tinrent entre eux ſervit de fondement à la Congregation: Incontinent après il ſeconderent tres-utilement le zéle de Tauragius Archevêque d'Avignon & le P. Ceſar demeura toûjours à la tête des bonnes Ouvres, bien que la Providence l'éprouvat comme Tobie en permettant qu'il perdit la vûë. Dieu le conſola d'un autre côté; car ſon inſtitut fondé dès l'an 1592. dans le dioceze de Cavaillon & autoriſé par Mr. le Vice-Legat d'Avignon, fut

confirmé ſolemnellement par un Bref de Clement VIII. qui luy donna même l'Egliſe & le Monaſtere de Saint Jean d'Avignon pour être la premiere maiſon de la Congregation.

Ceſar en fut choiſi Superieur general & permanent, & il fit des reglemens pour les ſiens ; mais on n'en raporte point de particuliers, ſinon qu'on ne pourra ſortir ſans compagnon, qu'on donnera le congé à ceux qui ne rempliront pas leurs devoirs, & qu'*enfin la Congregation tâchera d'être une autre Cariathſepher, c'eſt-à-dire, cité de Lettres, mais qui n'ayent rien de prophane.* Dans la ſuite le P. Ceſar jugea à propos d'y introduire les Vœux ſimples d'obeïſſance de pauvreté & de chaſteté, mais le P. Romillon à la tête de quelques autres aima mieux ſe ſéparer de la Congrégation que d'y faire des veux qu'il croyoit *contraire ou étrangers à l'état Eccleſiaſtique dans la pureté duquel il diſoit qu'il vouloit demeurer.*

Le même eſprit qui luy avoit fait établir ſa Congregation luy en fit établir

établir une autre de filles pour instruire dans la pieté les personnes de leur sexe ; la premiere qui embrassa cet institut fut une de ses parentes, comme elles avoient rapport aux Urselines d'Italie & qu'elles étoient sous la protection de Sainte Ursule, on les appella aussi Urselines. Occupé ainsi du soin d'avancer le service de Dieu, il fut pris de sa derniere maladie où il souffrit de grandes douleurs avec une plus grande patience & ayant declaré que la plus grande grace qu'il reconnût avoir reçû du Ciel après son Baptême, étoit une tendre devotion envers la Sainte Vierge, il rendit son esprit à Dieu le 15. Avril jour de Pâques, comme il l'avoit prédit le jour d'auparavant, disant que le lendemain seroit doublement Pâques & passage pour luy. Ce fut l'an 1607. à l'âge de 63. ans 2. mois & un jour. On joint icy l'Eloge historique de quelques-uns des premiers disciples du Venerable Cesar, à la tête desquels est Gaspard Bonhomme.

On avoit déja d'autres histoires

assez amples de la Vie du P. Cesar de Bus. Si l'Auteur a publié celle-cy, c'est dit l'Approbation, *qu'il a trouvé le secret de satisfaire en même tems à sa vocation & au goût fin & trop difficile du siécle.*

ARTICLE XXI.

EZECHIELIS SPANHEMII Liberi Baronis & Legati Regii orbis Romanus: seu ad constitutionem Antonini Imperatoris de qua Ulpianus leg. XVII. Digestis *de statu hominum*, exercitationes duæ. Editio secunda, alterâ parte auctior. *Le monde Romain ou deux dissertations de Mr. de Spanheim Libre Baron & Ambassadeur du Roy de Prusse sur la Constitution de l'Empereur Antonin dont parle Ulpien. L. xvij. des Digestes*, de statu hominum. *Seconde edition revûe & augmentée de la moitié.* A Londres chez A. Churckill. 1703. *in* 4° *pages* 582. *sans les tables.*

LEs emplois importans de Mr. le Baron de Spanheim ne l'ont pas empêché de cultiver les belles let-

tres & de se faire un grand nom parmi les sçavans. Nous avons de luy des notes trés-estimées sur Eschyle, sur Callimaque & sur les Ouvrages de l'Empereur Julien dans les nouvelles editions de ces Auteurs qu'il a procuré. Son Traité Latin de l'excellence & de l'usage des anciennes Medailles est connu de tous les antiquaires. En travaillant sur la premiere oraison de l'Empereur Julien, il se trouva engagé à examiner la Loy qui fait le sujet de ces deux dissertations. Elles avoient d'abord paru dans le XII. tome des Antiquitez Romaines recueillies par Græyius ; l'Auteur les donne dans cette édition beaucoup plus amples, & distinguées par chapitres.

Dans la premiere il examine l'état de la ville de Rome jusqu'à cette Constitution, & quel a été le droit de bourgeoisie sous les Roys, sous la Republique & sous les premiers Empereurs jusqu'à Caracalla. Sigonius avoit deja traité cette matiere par rapport aux Roys & à la Republique, dans ses livres *De antiquo jure* & il l'avoit fait avec une exactitude

qui laiſſe à Mr. Spanheim peu d'occaſions de le relever, mais il n'avoit rien dit de l'état de la bourgeoiſie de Rome ſous les Empereurs.

Les Lacedemoniens, par cette fierté qui leur étoit naturelle, refuſerent toûjours de recevoir les étrangers au nombre de leurs citoyens. Les Thebains & la plûpart des autres villes de la Grece imiterent en cela les Lacedemoniens. Les Atheniens diſpenſerent de cette rigeur quelques perſonnes diſtinguées par leur rang ou par leur merite ; & même pluſieurs bannis qui ſe refugierent dans leur ville : mais ils ne ne leur accorderent les privileges de la bourgeoiſie qu'avec de grandes reſerves. Denis d'Halicarnaſſe remarque ſagement que cette mauvaiſe politique cauſa la ruine des Republiques de la Grece. Elles ſe privoient par là d'une reſource neceſſaire dans les guerres ; épuiſées d'hommes elles ſuccomberent.

Les Romains agirent ſur d'autres maximes, & une pratique ſi ſage eſt une des cauſes de la grandeur immenſe où leur Empire parvint.

Dans la vûë de s'attacher uniquement les nouveaux Citoyens, les Romains reglerent qu'on ne pourroit être en même tems Citoien de Rome & d'une autre ville. Pour dedommager ceux qu'ils obligeoient ainsi de renoncer à leur patrie, ils avoient rendu le droit de bourgeoisie perpetuel. On ne le perdoit que par des crimes qui meritassent l'interdiction de l'eau, du feu & du toict, la *deportation*, c'est-à-dire l'exil, la condamnation à un travail perpetuel, comme aux mines par exemple, ou quelque supplice capital, quoique ce supplice fût differé pour quelque tems. Il faut excepter ceux qui ne se présentoient pas pour être enrollez, ou les affranchis ingrats envers leurs maîtres. La peine de ces crimes étoit la privation du droit de bourgeoisie. Celuy qui avoit acquis ce beau droit pouvoit y renoncer volontairement, & si cette renonciation alloit jusqu'à souffrir qu'on le vendît comme esclave, il n'y avoit plus de retour, & le droit de bourgeoisie ne luy étoit jamais rendu.

Les Romains exclurent d'abord des Magiſtratures & du Sacerdoce ces nouveaux Citoiens : bien-tôt après ils ne laiſſerent aucune difference entre eux & les anciens habitans de Rome.

Les Latins furent les premiers à qui on fit la grace dont nous parlons, avec ces reſtrictions. De là vient le droit Latin *Jus Latii*, & la diverſité des Colonies Romaines & des colonies Latines. On étendit enſuite cette conceſſion à toute l'Italie, puis à la Gaule Ciſalpine & à la ville de Cadis en Eſpagne.

Un grand nombre de particuliers de tout païs obtint le même avantage. D'abord c'étoit le beſoin qu'on avoit d'hommes, la reconnoiſſance des ſervices rendus, ou l'eſtime du merite qui determinoit la Republique à augmenter ainſi le nombre des Citoiens, ſous Jule Ceſar & depuis ſous ſes Succeſſeurs cette grace devint venale : les Siciliens l'achepterent de Marc-Antoine, Auguſte & Caligula firent des loix pour arreſter ce deſordre ; neanmoins les mêmes Empereurs, auſſi bien que Ti-

bere & Claude, accorderent à des villes entieres le droit de Bougeoisie Romaine. Neron & ses Successeurs imiterent leur exemple, & le nombre des Citoiens Romains s'accrut infiniment.

L'Auteur traite avec une profonde erudition plusieurs questions incidentes.

Il prouve contre Sigonius que les villes municipalles continuoient de se servir de leurs propres loix.

Il tâche de prouver que dans le Digeste le nom de *Juif* signifie les Juifs seulement, & non pas les Chrétiens, comme quelques sçavans l'ont cru. Ne signifieroit-il point les uns & les autres également? Dans les premiers siecles du Christianisme on a confondu les Chrétiens avec les Juifs. Ce que M. de Spanheim dit de la maniere dont * S Paul avoit la qualité de Citoien Romain est plus curieux & plus interessant.

Heinsius le Pere a crû que Tarse qui prend le titre de ville libre dans ses Medailles avoit obtenu d'Auguste le droit de Bourgeoisie Romaine;

* *Act.* 22. 27.

& que S. Paul en joüissoit parcequ'il étoit né à Tarse.

L'Auteur refute Heinsius, dont le sentiment n'a aucun fondement solide. Appien nous apprend *liv. iv. de la guerre civile*, que Tarse fort mal traitée par Cassius, reçût de Marc-Antoine pour recompense de sa fidelité, la liberté, qu'Auguste luy confirma cette grace. Mais il ne dit pas qu'Antoine ou Auguste luy ayent accordé le droit de Bourgeoisie : & Dion Chrysostome dans un detail exact de tous les bienfaits qu'Auguste avoit repandus sur cette ville ne parle point de ce droit.

Heinsius chicane sur le mot Τιμ'ὼ qui se trouve dans Dion : mais il est clair qu'il ne signifie que la liberté de vivre à l'ordinaire, de retenir ses anciennes loix, de s'élire des Magistrats. Il y avoit bien de la difference entre les villes libres & les villes municipales, c'est-à dire aggregées à la ville de Rome. L'Auteur prouve cette distinction par Ciceron, Tite Live, & Pline.

Beze avoit avancé que Tarse étoit une Colonnie Romaine. L'Auteur

ſur la foy de Patin avoit cru ce ſentiment établi par les Médailles : mais il en a reconnu la fauſſeté. Quand même il ſeroit certain que Tarſe étoit déja colonnie, toute la difficulté ne ſeroit pas levée. Le droit de Bourgeoiſie n'étoit pas accordé à toutes les Colonies : il faudroit donc prouver que Tarſe étoit du nombre des privilegiés.

Un Scholiaſte Grec nous avoit conſervé la verité de ce fait, & on a mal à propos mépriſé ſon autorité. Il rapporte qu'un des anceſtres de ſaint Paul avoit achepté le droit de Bourgeoiſie. Cette maniere de devenir Citoien Romain n'étoit pas plus interdite aux Juifs qu'aux autres peuples : & afin qu'il ne manque rien à la connoiſſance de ce point de l'hiſtoire ſacrée, Mr. de Spanheim nous apprend ſur la foy du même Diion Chryſoſtome déja cité, que ce droit à Tarſe ſe vendoit cinq cent dragmes, c'eſt-à-dire cent ſoixante ſept livres dix ſols.

La ſeconde Diſſertation s'attache directement à la Conſtitution qui ne fit de tout l'Empire Romain

qu'une ſeule ville. Saint Chryſoſtome a cru qu'elle étoit d'Adrien : il ſe trompe ; & ce qui eſt plus ſurprenant, l'Empereur Juſtinien s'eſt auſſi trompé en l'attribuant à Antonin, & Aurele Victor en l'attribuant à Marc-Aurele. Elle eſt de Caracalla qui, comme on le ſçait, s'appelloit auſſi Antonin. L'Auteur, aprés avoir expliqué les paſſages contraires à ſon opinion, la prouve par le témoignage de Diion Caſſius & d'Ulpien Auteurs contemporains.

L'avarice ſeule porta l'infame Caracalla à rendre tous ſes ſujets Citoiens de Rome. Il ne ſongeoit qu'à étendre le droit du dixiéme qu'il avoit ſur l'heredité & les legs des Citoiens mourans. Ce droit n'étoit avant luy que du vingtiéme. Cependant c'eſt à cet indigne Empereur, plongé dans les voluptez & teint du ſang de ſon frere égorgé dans les bras de ſa mere, que les Digeſtes & une Medaille qu'on voit dans le cabinet du Roy donnent le titre de *Magnus*. Le Docte Papinien qu'il fit maſſacrer l'appelle *Maximus & optimus*. Ces excés de flaterie, par-

ce qu'on les trouve sur une medaille, ne paroîtront-ils point des verités à quelques Antiquaires?

Pour revenir à la Constitution, nôtre Auteur en montre le veritable sens, comme il a montré son veritable Auteur. 1°. Les Affranchis n'eurent point de part à cette grace, il traite à cette occasion de diverses sortes d'affranchissemens. 2°. Le droit qu'accorde la Constitution est le droit entier de Bourgeoisie, *Jus Quiritium*, & non pas seulemement le droit dont les Latins avoient joüi, *Jus Latii.* 3°. Par cette Constitution les loix Romaines devinrent communes à tout l'Empire, l'Auteur parle icy des loix des Provinces, distinguées des loix de la Ville avant la Constitution; des Mandemens & des Edits des Empereurs; du droit Italique, *Jus Italicum*, different du droit ancien Latin *Jus Latii antiquum*, de l'*Autonomie* ou droit de vivre selon ses propres loix; des peuples qui joüirent de cet avantage après avoir été subjuguez par les Romains; de la signification du mot *peregrinus*; de la défense de se marier à une per-

ſonne étrangere faite aux Romains ; des droits attachez à la qualité de Citoyen Romain. Tous ces differens articles ſont expliquez avec beaucoup de capacité & de methode ; & cette explication rependra un grand jour ſur l'ancienne juriſprudence.

ARTICLE XXII.

TRAITE' DE L'AMOUR DE DIEU ou la Nature, la Pureté & la perfection de la Charité ſont expliquez, ſelon les principes des Peres, ſur tout de St. Thomas, par le R. P. Antonin Maſſoulié Docteur en Theologie, &c. A Paris chez Jean Guilletat ruë S. Jacques à la bonne foy. 1703. *in* 8. *pp.* 573.

LE P. Maſſoulié à voulu faire tout à la fois un ouvrage de Theologie & un livre de Pieté. Je ne veux pas dire qu'il ait prétendu ſeulement établir des ſentimens de devotion ſur les principes d'une ſaine Theologie. Il a plus fait, dans l'ouvrage que nous examinons. Il

traite de l'amour de Dieu à la maniere de l'Ecole, & il remplit d'affections & de sentimens les vuides de la speculation. Ainsi l'on est tout étonné de passer en un instant des principes les plus abstraits à des exhortations affectueuses. Il guinde l'esprit & il s'efforce d'échauffer le cœur.

Ne pouvoir aimer Dieu que comme nôtre Souverain bien, dit le P. Massoulié, & neanmoins être obligé de l'aimer pour luy-même, ce sont deux extremitez qu'il est difficile d'accorder. Les Theologiens, continue-t'il, ont embrassé le premier sentiment (il pouvoit dire quelques Theologiens.) & les mystiques se sont rangez au second. C'est à les concilier, tout opposez qu'ils sont, que l'Auteur employe la premiere partie de son ouvrage.

La Charité, dit-il, est tout à la fois *Amour, bienveillance, & amitié* pour Dieu. *L'amour* est un mouvement de la volonté vers un objet convenable à celuy qui aime. La *bienveillance* naît de la sympathie. On peut l'appeller une inclination

ſecrete qui fait vouloir du bien à quelqu'un, ſouvent même ſans le connoître. *L'amitié* conſiſte à vouloir le bien d'un amy, ſans reflechir ſur ſoy ny s'arrêter à l'avantage qu'on en pourroit tirer. Ainſi, ſelon le P. Maſſoulié, la charité renferme eſſentiellement trois actes diſtincts. Le 1. d'aimer Dieu par rapport à ſoy comme le ſouverain bien, & c'eſt un acte d'*Amour*. Le 2. de vouloir du bien à Dieu que l'on aime, & c'eſt un acte de *bienveillance*. Le 3e. de l'aimer pour luy & ſans aucune attention intereſſée; & c'eſt un acte d'*amitié*.

Icy le P. Maſſoulié ſuſpend l'eſprit de ſon Lecteur, & luy fait attendre avec impatience la ſolution d'un probleme qui rendroit l'acte de charité impoſſible. Car enfin comment peut-on aimer Dieu tout à la fois par rapport à ſoy en qualité de ſouverain bien, & cependant l'aimer ſans aucune attention à ſon propre interêt? C'eſt une contradiction que l'auteur s'engage à concilier dans la ſuite. Le Lecteur jugera s'il y a réüſſi.

Les Theologiens ont été jusqu'icy partagez comme en trois classes au sujet des deux manieres d'aimer Dieu, qui sont de l'aimer pour ce qu'il est par rapport à nous, & de l'aimer par ce qu'il est en luy-même sans attention à nous. De ces deux Amours, selon toute, ou presque toute l'Ecole, le second seul fait la troisiéme des vertus Theologales, qu'on nomme proprement *Charité*, & le premier n'appartient qu'à l'*Esperance*. Dans ces derniers tems; quelques-uns regardans cette seconde sorte d'amour comme chimerique, ont fait consister la Charité dans le premier seul. D'autres les reconnoissant tous deux comme possibles; les prennent pour des actes differens de cette vertu, qu'elle peut produire séparément, selon que l'ame s'attache à Dieu, ou parce qu'il est souverainement parfait en luy-même, ou parce qu'il est souverainement bon pour elle. Le P. Massoulié mécontent de tous ces systemes en a imaginé un nouveau. Voicy comme il l'expose.

Il est vray, dit-il, que l'amitié est

eſſentiellement une communication mutuelle de biens & de faveurs entre les deux amis : mais ce qui la diſtingue c'eſt qu'en *amitié*, on aime ſon amy uniquement pour ſon propre merite & non pas pour le bien qu'on en reçoit ; au lieu qu'en *amour* on s'attend à trouver ſon compte dans ſon amour même, & que l'interêt en eſt le motif. Cependant quelque difference qu'il y ait entre ces deux actes, dit nôtre Auteur, ils ſont l'un & l'autre renfermez & confondus ſous le nom de charité. L'amour eſt, pour ainſi dire, le commencement de la Charité, & l'amitié en eſt la perfection.

L'amitié ſuppoſe toûjours la communication de biens qui en eſt inſéparable : ainſi l'amitié eſt toûjours precedée de quelque interêt propre. Mais de ce premier pas, qui eſt abſolument neceſſaire, on s'éleve plus haut, & on s'arrête dans la conſideration de la bonté de Dieu en elle-même : *Il faut toûjours*, ce ſont les termes de l'Auteur, *que la communication des biens ait devancé cette conception préciſe de Dieu en luy-mê-*

me. Quelque desintereſſement qu'il y ait de la part de l'homme, on ne peut ſe desintereſſer des dons de Dieu & du deſir de le poſſeder. On doit ſeulement aimer Dieu par-deſſus ſes dons, mais il faut que les bien-faits de Dieu ſoûtiennent & nourriſſent nôtre amour. Il n'eſt donc pas poſſible, ſelon le P. Maſſoulié, d'aimer Dieu pour luy-même ſans avoir commencé par l'aimer pour ſoy. La charité eſt ſemblable à un grand appartement. On ne ſçauroit entrer dans les pieces interieures ſans avoir paſſé par les antichambres : c'eſt une comparaiſon de nôtre Autheur. L'amour imparfait eſt comme le veſtibule qui conduit à l'amitié ; mais il faut à chaquefois traverſer l'un, avant que d'entrer dans l'autre. Certes le Reverend Pere fait faire bien du chemin à l'ame Chrétienne, toutes les fois qu'elle veut former un acte parfait d'amour de Dieu. D'ailleurs, ſi par hazard elle s'arrêtoit à l'antichambre ſans paſſer plus avant, c'eſt-à dire, ſi elle aimoit ſon Dieu préciſement à cauſe de la communication des biens qu'elle en attend, ſe-

roit-elle un vray acte de charité? Ouy ſans doute, doit dire le P. Maſſoulié dans ſes principes: car elle eſt dans le logis de l'Epoux quoy qu'elle ne ſoit pas encore admiſe dans ſon cabinet. Mais ſi la choſe eſt ainſi, tout acte d'eſperance ſera veritablement un acte de charité, & les deux Vertus Theologales ſeront confonduës. C'eſt une difficulté dont nous trouverons peut-être la ſolution dans la ſuite de l'ouvrage.

En attendant, voyons les conſéquences que le Pere Maſſoulié tire des principes qu'il a établi. La ſource des erreurs ſur la matiere que je traite, dit-il, c'eſt d'avoir ſéparé dans la charité ces deux rapports, *aimer Dieu comme ſon propre bien, & aimer Dieu pour luy-même. Les Peres, les Scolaſtiques & les vrais Myſtiques*, ajoûte-t-il; *n'ont jamais douté que ces deux rapports ne fuſſent inſeparables dans la charité.* C'eſt un fait que l'Auteur avance, & qui ſans parler des Peres & des Myſtiques, certainement paroît détruit par la Tradition du plus grand nombre des Scolaſtiques même de ſon

Ordre. Presque tous les Thomistes ont mis cette difference entre l'esperance & la Charité, que l'une à pour objet Dieu consideré comme bon par rapport à la beatitude qu'il nous a promise, & l'autre Dieu consideré comme bon en luy-même & sans rapport à nous.

Cependant le P. Massoulié va toûjours son train. Admettre un acte d'amitié desinterressée pour Dieu qui ne soit pas précédé d'un acte d'amour interressé pour soy, c'est selon luy la source des erreurs où les Bégards & les Quiétistes sont tombez. Si c'est là l'origine de ces malheureuses Sectes, il faut avoüer qu'elle est fort éloignée, & que le principe de l'amour de Dieu desinterressé, ne conduit à cette erreur que par accident & par l'abus qu'on en fait, & non pas par une conséquence directe. Car, quand il seroit vray qu'on peut aimer Dieu uniquement pour luy-même, sans avoir fait précéder aucun acte d'amour interressé, s'en suit-il necessairement qu'il y a dans la vie spirituelle un état ou ce soit une im-

perfection d'exercer d'autres actes de vertu que ceux de l'amour pur ? Voilà, selon le P. Massoulié même, ce qui est condamnable & ce qui en effet a été reprouvé dans le Concile * de Vienne.

L'Auteur poursuit son systeme & en appelle à l'experience des ames saintes. Elles éprouvent tous les jours, dit il ; qu'elles produisent *tour à tour* ces actes differens d'un amour interressé d'abord, puis ensuite d'un amour des-interressé. D'autres aussi pourroient dire qu'elles experimentent quelque fois que sans avoir passé par cette longue enfilade d'appartemens, elles sont tout d'un coup ravies dans l'interieur de la maison de Dieu : c'est à dire que sans avoir commencé par aimer le Seigneur pour leur interrêt, elles l'aiment tout d'abord à cause de ses perfections. Lesquels croira-t-on sur leur paroles ? Cependant, si l'Auteur n'avoit voulu dire autre chose sinon qu'en ge-

* *Exercere actus virtutum est hominis imperfecti, & perfecta anima à se licentiat virtutes.*

neral: un acte interessé d'esperance précéde d'ordinaire un acte d'amour de Dieu pour luy-même, il auroit parlé un langage commun. Mais il n'en demeure pas là. Le P. Massoulié dit qu'en tout acte de charité parfaite il y a toûjours un acte d'amour qui précéde l'acte d'amitié, c'est-à-dire un acte interressé qui sert comme de fondement à l'acte des-interessé, & que l'un & l'autre appartiennent également à la vertu de charité.

On convient avec le Pere Massoulié que Dieu pouvant être consideré sous differentes vûës, tantôt comme le souverain bien pour la vie future; tantôt comme un pere bienfaisant dont nous avons reçû mille faveurs pendant la vie presente; tantôt comme un être infiniment bon & plein de perfections en luy-même; les ames les plus saintes peuvent l'envisager successivement sous ces differens rapports. Mais le plus grand nombre des Theologiens dans l'Ecole de St. Thomas n'à-t-il pas crû que le motif propre de la charité étoit d'aimer Dieu

précisément à cause de sa bonté absoluë? Le P. Massoulié ne peut donc renfermer sous le nom de *charité* tous les autres motifs de s'attacher à Dieu sans abandonner la Doctrine commune de son Ordre. Sur tout il aura de la peine à trouver quelqu'un de ses freres qui ait enseigné comme luy, que malgré la diversité des motifs, *tous ces actes procédent de la même charité, & qu'ils peuvent être également parfaits, s'ils sont produits avec la même ardeur.* Je laisse à quelques autres à décider: quelle qualification on pourroit donner à la proposition du Qualificateur. Enfin nous voilà parvenus à la difference que le Pere Massoulié met entre l'esperance & la charité. Selon luy elle ne consiste pas en ce que l'esperance a pour objet la bonté de Dieu comme nôtre fin derniere & la charité cette même bonté de Dieu prise absolument & en elle même C'est un langage trop commun dans toutes les Ecoles. Le motif de l'esperance, selon le R. P. n'est autre chose que nôtre souverain

bien en tant qu'il est absent, possible & difficile. Ainsi l'esperance n'est plus une vertu Theologale, telle que l'à défini Saint Thomas, c'est-à-dire une vertu qui a Dieu luy-même pour objet immediat. Selon le Pere Massoulie la matiere de l'esperance c'est la félicité que nous sentirons dans la possession de Dieu. En un mot c'est une vertu qui ne s'attache qu'au plaisir dont nous devons joüir dans l'éternité, & non pas au Dieu Auteur de nôtre félicité. Car enfin le mouvement vers Dieu comme source de nôtre bonheur, selon le P. Massoulié, appartient à la charité. Quel renversement d'idées dans la Theologie, & quelle contradiction avec la doctrine de St. Thomas.

Il y a plus, & ce qui suit ne paroît pas fort lié avec ce qui a précedé. Dans le systême du Pere Massoulié la possession de Dieu, laquelle de son aveu n'est qu'un objet créé, peut être un objet suffisant de charité. Ainsi, comme ce R. P. a dégradé l'esperance du nombre des vertus Theologales pri-

ſes au ſens de S. Thomas, il en degrade encore la Charité. En effet, ſelon luy elle peut avoir pour objet immediat autre choſe que Dieu même, puis qu'elle peut avoir un objet créé. Mais c'eſt par rapport à Dieu, dit-il, qu'on aime la poſſeſſion de Dieu. J'en conviens. Un acte de la ſorte ſera un acte de vertu; mais je ſoutiens que dans les principes communs de l'Ecolle ce ne peut être un acte d'Eſperance, & bien moins encore de Charité, c'eſt-à-dire d'une vertu Theologale, qui ne peut avoir que Dieu luy-même pour objet, & non pas quelque choſe de créé, quelque eſtimable qu'elle ſoit d'ailleurs.

Faiſons plus. Sans examiner ſi les principes du R. P. ſont conformes à la definition que S. Thomas donne de l'eſperance & à l'idée commune des Theologiens, il ſemble que l'Auteur ne s'eſt pas ſouvenu icy de ſa promeſſe & qu'il tombe dans l'inconvenient qu'il a voulu éviter. Il s'agiſſoit de donner une difference nette & ſolide entre l'eſperence & la charité, & non pas une différence qui

qui ne consistat que dans les mots & dans une pure relation metaphysique. Où est elle cette difference réelle & effective, qui de l'esperance & de la charité fasse deux vertus distinctes, en telle sorte que l'une puisse subsister sans l'autre, comme la foy nous l'enseigne ? La trouvera-t-on dans le Systême du P. Massoulié? selon luy l'esperance Chrétienne renferme ou suppose toûjours le desir ou l'amour de nôtre souverain bien. Or cet amour, dans les principes du même Auteur, appartient à la charité. Il est donc impossible d'avoir l'esperance sans la charité, & de faire un acte de celle-là, sans faire un acte de celle-cy. Tout pécheur donc en qui le peché mortel détruit la charité pert aussi la vertu d'esperance. Consequence aussi naturelle des principes de nôtre Auteur, qu'elle est opposée à la doctrine de l'Eglise sur la séparabilité des vertus Theologales.

L'ardeur avec laquelle le P. Massoulié invective en finissant la premiere partie de son Ouvrage, contre ces gens qui demeurent immobiles

dans la pratique des vertus ſous prétexte de ne vouloir aimer que Dieu ſeul, eſt raiſonnable, & marque le zele de ce R. Pere contre les nouvelles erreurs. On peut dire cependant qu'il n'étoit pas neceſſaire de prendre la voye qu'il a ſuivie pour pouvoir combattre efficacement les Quietiſtes. Quoy-qu'on diſtingue les Vertus Theologales d'Eſperance & de Charité à l'ancienne maniere, c'eſt-à-dire en ce que l'Eſperance a pour objet Dieu comme nôtre bien propre, & la Charité, Dieu comme un bien abſolu, il reſte encore des armes pour attaquer les nouveaux dogmes. Dans le ſyſtême ordinaire on demeure toûjours en droit de prêcher l'obligation, de pratiquer les vertus commandées, en quelque état de pur amour qu'on ſoit arrivé.

La ſeconde partie du traité de l'amour de Dieu, eſt toute employée à donner une idée du pur amour. Le P. Maſſoulié reduit la diſpute à deux queſtions. La premiere eſt de ſçavoir ſi la pureté de l'amour doit exclure tout autre motif ou tout autre de-

ſir de vertu, de perfection, & de la beatitude même ; comme nôtre ſouverain bien. La ſeconde eſt s'il peut y avoir un état d'amour pur qui exclut tout autre motif des autres vertus.

Pour la premiere queſtion, elle eſt independante du Quietiſme. Car enfin ne pourroit-on pas dire ſans crainte d'erreur, qu'un acte paſſager d'amour de Dieu, par lequel on l'aime pour luy même ſans autre rapport à ſoy, en ne faiſant point d'attention aux motifs intereſſez, eſt plus pur qu'un autre acte, où il entre quelque meſlange libre & volontaire de l'interêt perſonnel ? Au regard de la ſeconde queſtion elle eſt digne de toute la colere du R. Pere.

Cependant, lorſqu'il refute la premiere des deux queſtions, qui regarde ſeulement l'acte paſſager, il la confond avec la ſeconde qui regarde un état fixe & permanent. Car voicy les conſequences odieuſes qu'il tire de l'acte d'amour de Dieu ſans mélange. Une mediocre attention fera juger ſi elles ſont directes.

1°. Il s'enſuit que dans la vie contemplative, dit il, *tout motif intereſſé de crainte & d'amour eſt abſolument éteint 2°. Il s'enſuit que les ames déja parfaites ne deſirent plus la remiſſion de leurs pechez comme leur propre purification. 3°. Il s'enſuit qu'une ame entre dans une telle indifference qu'elle n'a plus de deſirs volontaires de ſon propre ſalut. 4°. Il s'en ſuit qu'une ame peut & doit même faire un ſacrifice à Dieu de ſon propre ſalut.*

On voit aſſez que toutes ces erreurs peuvent ſuivre de la ſuppoſition d'un état fixe , & permanent d'amour pur , où l'on commettroit une imperfection ſi l'on faiſoit quelqu'autre acte que celuy du plus pur amour. Mais de bonne foy , trouve-t'on les mêmes inconveniens à dire que de tous les actes, à parler en general, le plus parfait c'eſt d'aimer Dieu pour luy même? s'enſuit-il de là qu'en certaines occurrences , on ne ſoit pas obligé de pratiquer des actes de foy , d'eſperance , de crainte & de penitence lorſqu'ils ſont commandez ? Alors il eſt d'une plus grande perfection d'accomplir la

loy de Dieu qui les ordonne, que de produire les actes interieurs de l'amour de Dieu le plus desinteressé. Faute d'admettre cette distinction on broüille tout, on répand de la confusion dans les motifs des deux vertus Theologalles, & on abandonne aux Quietistes la plus grande & la plus saine partie des Docteurs Catholiques.

A la verité on pourroit objecter icy, que si l'acte de l'amour desinteressé est le plus parfait de tous les actes, les ames élevées doivent se tenir à celuy-là seul, & négliger tous les autres. L'objection n'est pas difficile à soudre. Dès là que l'exercice d'une vertu est commandé, la plus grande perfection est d'accomplir la loy, & de mettre la main à l'œuvre. Ce que peuvent faire alors les ames les plus parfaites, c'est de pratiquer la vertu ordonnée en esprit d'amour & sous l'empire de la Charité la Reine des vertus; & non pas de demeurer dans une inaction condamnable, sous prétexte qu'on s'est reduit aux actes interieurs de la Charité la plus desinteressée.

Le P. Massoulié revient à la charge, & prétend que plus il y a d'actes dans la Charité, plus elle est parfaite. C'est une équivoque toute pure. On avoüe qu'il est plus meritoire de faire successivement un acte d'esperance & de Charité que de ne faire précisément qu'un acte de Charité. Mais icy la question est de sçavoir si un acte interessé, par lequel on aime Dieu comme son propre bien, doit nécessairement servir de préambule à l'acte par lequel on aime Dieu pour luy même: & sur tout si le premier acte interessé peut-être appellé un acte de Charité 3e vertu Theologale, contre tous les prejugez de la Théologie.

Au reste le P. Massoulié n'est pas un ennemi du pur amour aussi intraitable qu'on le pourroit croire. Au contraire il convient qu'il y a des instans où l'on n'aime Dieu que pour luy seul. Il exhorte même les fidelles à l'exercice de cet amour *le plus parfait des actes interieurs.* Il employe à cela cette priere si desinteressée de saint Augustin : *Nihil in me relinquatur mei, nec quo respiciam ad*

me ipsum : c'est-à-dire *Seigneur qu'il ne reste en moy rien de moy même, & nulle vûë de mon propre interêt.* Certainemennt comme nos actes sont successifs, dans le systême de l'Auteur, aprés l'acte d'amour qui envisage Dieu par rapport à nous, suit l'acte d'amitié qui ne l'aime qu'à cause de luy. C'est-à-dire, pour me servir de sa comparaison, qu'aprés avoir passé par l'antichambre on est enfin introduit jusqu'au cabinet du Maître. Ce qu'il y a d'extraordinaire dans la doctrine du R. P. c'est qu'on ne peut pas une seconde fois produire un acte desinteressé, sans recommencer par un acte interessé, aussi essentiel à la Charité que l'acte de l'amitié la plus pure.

Les paroles de l'Auteur qui vient de decider en faveur de l'amour desinteressé, & qui le regarde *comme le plus parfait des actes interieurs*, auroient dû sans doute luy épargner presque toute la troisiéme partie de son Ouvrage. Il s'efforce d'y montrer que la perfection de la Charité consiste, à desirer la possession de Dieu c'est-à-dire, selon luy, son

propre bien. On n'examine pas icy s'il a raiſon ; mais on voudroit qu'il s'accordât avec luy même. On convient que Dieu conſideré en ſoy comme le ſouverain bien, ſans rapport à nous, peut être l'objet de cette amitié pure tant vantée par le P. Maſſoulié : parce que d'être nôtre ſouverain bien c'eſt en Dieu une ſouveraine perfection. Mais ce n'eſt pas ainſi qu'il l'entend icy. C'eſt le deſir de poſſeder Dieu, en tant que ſa poſſeſſion nous eſt avantageuſe, qu'il établit pour la ſouveraine perfection de la Charité. C'eſt-à-dire qu'il reconnoît également l'amour deſintereſſé comme *le plus parfait des actes interieurs*, & l'amour intereſſé.

Ce que nous avons dit doit ſuffire pour donner une idée du nouveau Traitté de l'amour de Dieu. On ne peut s'empêcher de faire juſtice au zele qui anime l'Auteur contre les erreurs des Quietiſtes. Il fait paroître pour eux une averſion qui ne peut être aſſez loüée ; mais en voulant s'éloigner des nouvelles erreurs, il prend, ce ſemble, une

route un peu écartée. Toutes les extremitez ſont vitieuſes, & l'on marche plus ſurement dans un juſte milieu & par les chemins déja frayez.

Article XXIII.

EPISTOLARUM B. PAULI Apoſtoli triplex expoſitio, Analyſi, Paraphraſi, commentario, &c. Autore R. P. Bernardino à Piconio, Minorita Capucino, &c. C'eſt-à dire, *l'Expoſition des Epîtres de S. Paul, en trois manieres, dans une Analyſe, dans une Paraphraſe, & dans un Commentaire, avec des Notes pour le Dogme, pour la Morale & pour les ſentimens de Pieté. Par le R. P. Bernardin de Picquigny, Capucin, cy devant Lecteur en Theologie, & Definiteur de la Province de Paris.* A Paris chez Jean Aniſſon Directeur de l'Imprimerie Royale 1703. *in folio pages* 821.

DEpuis quelques années il a paru un grand nombre d'écrits ſur les Epîtres de S. Paul : mais on

n'a encore rien vû en ce genre de plus complet, que l'ouvrage du R. P. Bernardin de Picquiny. Ce Pere n'avoit d'abord pensé qu'à s'instruire & s'édifier luy-même, en lisant & meditant assiduëment les Epîtres du S. Apôtre. La crainte que les lumieres & les sentimens puisées dans ces sources pures ne luy échapassent, l'obligea de les mettre en écrit pour son utilité particuliere : & insensiblement il se trouva avoir composé un gros ouvrage, & des plus utiles que nous ayons sur S Paul. Ce qu'il a de singulier, c'est qu'il réünit les trois manieres dont on peut exposer les paroles de l'Apôtre, l'Analyse, la Paraphrase, & le Commentaire.

Dans l'Analyse, on divise chaque Chapitre en toutes ses parties. On fait remarquer l'ordre & la liaison que ces parties ont entre elles ; & cela est executé d'une maniere également simple, courte, & instructive. En sorte qu'on aperçoit d'un coup d'œil, pour ainsi dire, toute la suite & l'enchainement des versets, dont le Chapitre est composé.

La Paraphraſe eſt préciſe & ſerrée ; l'Auteur s'étant étudié à ne rien ajoûter aux penſées de l'Apôtre, qu'il ne fait que les rendre plus intelligibles par l'expoſition courte qu'il en fait. L'Analyſe eſt toute entiere à la tête du chapitre : la paraphraſe eſt à côté du texte dans une autre colonne. Et l'on eſt ſurpris de voir qu'elle n'eſt guére plus longue que le texte même.

Le Commentaire eſt beaucoup plus ample : & il le devoit être. On n'y a rien omis de tout ce qui pouvoit ſervir à éclaircir les Epîtres de S. Paul. On n'y a point fait de digreſſions inutiles : & quoy qu'on ait eû ſoin d'y ramaſſer ce qui ſe trouve de meilleur dans les Peres & dans les Anciens Interpretes : on n'a pas neanmoins voulu ſurcharger le Commentaire de longs paſſages. Après avoir expliqué le Texte de S. Paul, l'Auteur ajoûte des reflexions tres ſolides, qui tendent toutes à établir les dogmes & les veritez Catholiques, à regler les mœurs ou à ranimer la pieté des Fidelles.

La plus-part des Commentaires sont écrits sans onction & d'une maniere seche, plus propre à instruire qu'à toucher le cœur. Mais le R. P. Bernardin de Picquigny s'est proposé l'un & l'autre ; & il y a réüssi. On ne peut lire son ouvrage avec attention, sans se sentir échauffé du même feu dont l'Auteur a été pénetré en le composant ; & c'est encore là une des choses qui doit faire estimer ce Commentaire.

Il n'est pas possible de parcourir icy toutes les matieres qui y sont traitées. On sçait assez celles dont parle S. Paul ; la grace du Sauveur, sa Divinité & son Sacerdoce, le Sacrement de l'Eucharistie, l'excellence de la Virginité, la Sainteté du Mariage, les devoirs de la vie Chrétienne, en un mot toutes les choses sur lesquelles Saint Paul a instruit les premiers Fidelles dans ses Epîtres sont developpées dans le Commentaire avec toute la netteté & la solidité qu'on peut desirer.

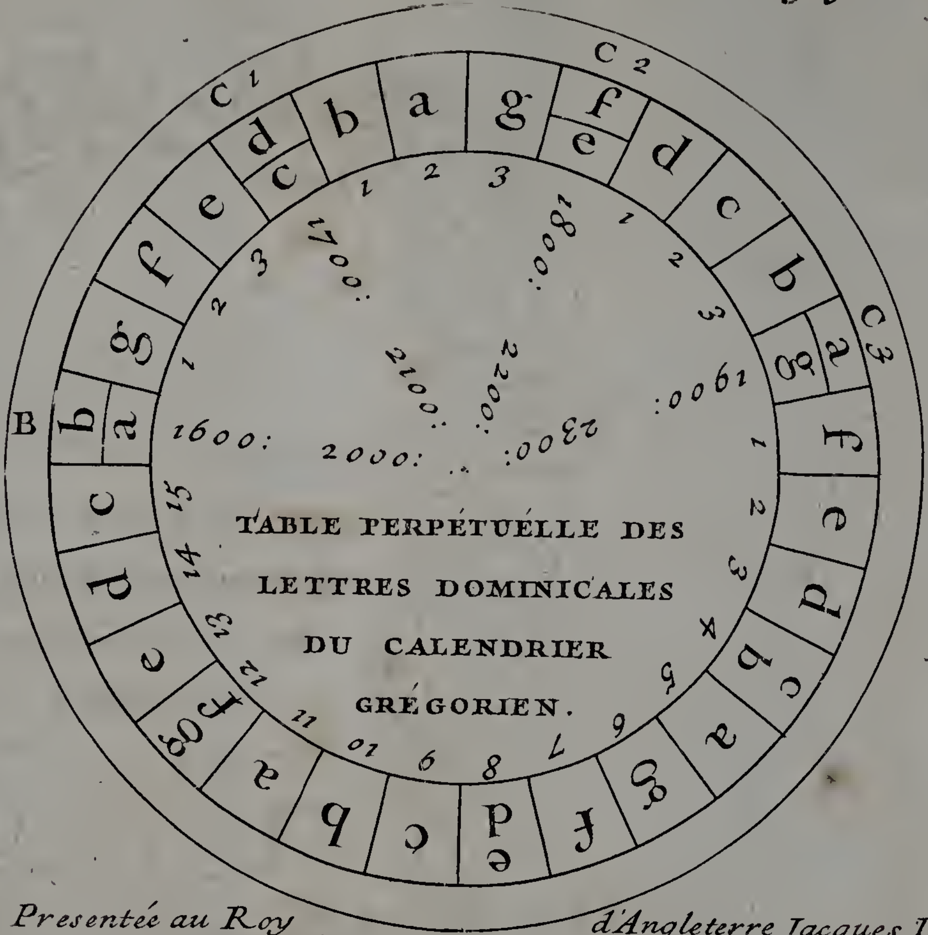

Presentée au Roy d'Angleterre Jacques II. par Mr Cassini, en l'an 1690.

Fevrier 1704. pag.

fig. I.

ARTICLE XXIV.

TABLE PERPETUELLE des Lettres Dominicales par Mr. l'Abbé Baſtide Predicateur du Roy, & l'un des douze Docteurs aggregez de la faculté des Droits de Paris.

DEux erreurs ſe trouvoient dans le Calendrier Romain lorſque Gregoire XIII. le reforma en l'an 1582. L'une regardoit l'Equinoxe du Printems, qui du 21. de Mars, où il avoit été placé par les PP. du I. Concile de Nicée, avoit retrogradé de 10. jours, & tomboit à l'onziéme du même mois. L'autre erreur étoit l'anticipation des nouvelles Lunes, qui s'étoient reculées de quatre jours entiers vers le commencement des mois.

Pour corriger la premiere erreur on retrancha dix jours de l'année 1582. & dans le deſſein de maintenir toûjours ce rétabliſſement de l'Equinoxe du Printems au 21. de Mars, on ordonna qu'en les années ſeculaires celles qui peuvent être

précisement divisées par 400. comme 1600. 2000. 2400. 2800. &c. demeureroient Bissextiles ; & que celles qui ne sont point mesurées par ce nombre 400. comme 1700. 1800.1900. &c. ne seroient que des années communes de 365. jours. Mais parce que ce retranchement de 10. jours & la suppression de l'intercalation dans des années seculaires, aportent du changement au nom des jours de l'année, & interrompt consequemment le Cycle Solaire, ou des Lettres Dominicales placées dans le Calendrier : on fut obligé de disposer de telle sorte le Cycle solaire, que quelque changement qu'il arrive aux noms des jours dans la suite des tems, l'on puisse aussitôt connoître quel doit être l'ordre des lettres Dominicales, dont il faudra se servir dans le Calendrier Gregorien. Cette nouvvelle disposition du Cycle Solaire fut renfermée dans deux Tables, dont l'une represente l'étenduë des lettres Dominicales, & l'autre est pour l'Equation de ces mêmes lettres. Une seule Table qui contient tout l'artifice de

ces deux Tables, & qui eſt d'un uſage beaucoup plus commode ; c'eſt ce que Mr. Baſtide appelle la Table perpetuelle des lettres Dominicales, qu'il a recemment inventée. Le Pape a vû avec plaiſir cette Table, & c'eſt Mr. le Nonce qui en a rendu ce témoignage à Mr. Baſtide en luy donnant en même tems de la part de ſa Sainteté une nouvelle Table Paſcale de la façon de Mr. Bianchini Secretaire de la Congregation du Calendrier. On parlera dans l'Article ſuivant de la Table de Mr. Bianchini, & nous marquerons icy la conſtruction & l'uſage de la Table de Mr. Baſtide.

* La conſtruction de cette Table conſiſte en deux ſortes de colonnes, c'eſt ainſi que parle Mr. Baſtide. Il y en a deux grandes + =, — =, & quatre petites, 1. 2. 3. 4. Les deux grandes colonnes ſervent à trouver les lettres Dominicales de toutes les années non-ſeculaires, & c'eſt pour cela qu'elles ſont partagées en 28. cellules où ſont les 28. nombres du

* *Figure* 1.

Cycle Solaire, & que l'ordre des chifres Arabes, qui accompagne ces colonnes, marque la ſuite des cellules qu'il faut tenir en comptant les années non ſeculaires.

Des quatre petites colonnes, où ſont les lettres Dominicales de toutes les années ſeculaires, celle qui eſt marquée 4. contient les années ſeculaires Biſſextiles, qui auront toûjours B A pour lettre Dominicale double; & c'eſt pour cela que cette colonne eſt placée au-deſſous & vis-à-vis de la lettre Dominicale $\frac{b}{a}$ de la ſeconde grande colonne —— les trois autres petites colonnes, 1.2.3. renferment ſeparement les trois premieres années ſeculaires non Biſſextiles, qui ſuivent chaque année ſeculaire Biſſextile, & les lettres que contiennent ces trois colonnes marquent que les premieres de ces trois années auront toûjours pour lettre Dominicale, C; les ſecondes, E; les troiſiémes, G.

L'uſage de cette Table pour les années ſeculaires commence à la premiere non Biſſextile 1700. dont la lettre Dominicale eſt C; celle de

1800. E ; celle de 1900. G ; celle de 2000. $\frac{b}{a}$; celle de 2100. C ; & ainſi de ſuite.

Pour trouver la lettre Dominicale d'une année non ſeculaire, voici comme l'on en uſe. On examine d'abord dans quel ſiecle ſe trouve cette année ; enſuite commençant à compter par la lettre Dominicale de la premiere année de ce ſiecle, on continuë à ſuivre les lettres Dominicales placées dans les deux grandes colonnes en recommençant toûjours, lors qu'on eſt arrivé à la derniere cellule de la ſeconde grande colonne, & la cellule où tombe l'année propoſée, contient la lettre Dominicale de cette même année : ſi la lettre eſt double, l'année ſera Biſſextile ; ſi elle eſt ſimple, l'année ſera commune.

Exemple. On demande la lettre Dominicale de 1714. qui eſt du ſiecle 1700. Je commence à compter par la lettre Dominicale, b, qui appartient à l'année 1701. & je continuë ſuivant l'ordre des cellules juſqu'à ce que j'arrive à la 14e. & derniere cellule de la colonne = +

où tombe l'année 1714. & où je trouve g pour la lettre Dominicale de 1714 ; celle de 1715. est f, que contient la quinziéme cellule & celle de 1729. est b que renferme, la 29me. cellule , qui est la même cellule où j'ay commencé à compter 1701.

Autre Exemple. On veut sçavoir la lettre Dominicale de 1808. je commence à compter par la lettre Dominicale d, qui est celle de 1801. & trouvant que la huitiéme cellule où tombe 1808. contient la lettre Dominicale double $\frac{c}{b}$ j'apprends que 1808. est Bissexte, & que C B, est sa lettre Dominicale double. Que si je passe aux autres cellules, l'onziéme me marquera f, pour la lettre Dominicale de 1811. & la 25e. cellule me fera connoître que b est la lettre Dominicale de 1825.

Cette Table n'a rien que d'aisé particulierement pour ceux qui ont vû celle que Mr. Cassini a inventée, & qu'en 1690. il presenta en forme de medaille au feu Roy de la Gran-

Bretagne Jacques II. Comme cette derniere Table n'est pas assez publique on sera sans doute bien aise de la voir icy.

* On voit en cette Table comme en celle de Mr. Bastide les 28. nombres du Cycle Solaire, qui remplissent autant de cellules. Des 4. cellules B, C 1, C 2, C 3, la premiere B contient la lettre Dominicale double des années centiémes Bissextiles. Les trois autres cellules sont pour les trois années centiémes communes aprés une centiéme Bissextile, & des deux lettres placées dans chacune de ces cellules, on ne prend que celle qui est au dessous de la ligne, pour la lettre Dominicale de chaqu'une de ces trois années. Enfin aussi bien que dans la Table de Mr. Bastide lors qu'on veut connoître la lettre Dominicale d'une année non seculaire, on commence à compter par la lettre Dominicale de la premiere année du siecle où se trouve l'année proposée ; & la lettre écrite dans la cellule, où tombe l'année

* *Fig. seconde.*

propoſée, eſt la lettre Dominicale que l'on cherche.

La Table de l'Equation des Epactes fait connoître la ſuite des Epactes, dont l'on doit ſe ſervir pour trouver dans le Calendrier Gregorien les jours où tombent les nouvelles Lunes aprés les changemens, qui y arrivent par quelque Metemptoſe, ou Proemptoſe, c'eſt-à-dire, par quelque Equation Lunaire ou Solaire. Par rapport à cette Table, il s'agit de ſçavoir ſi les Epactes, qui en 2500. années Juliennes augmentent de 8. jours, doivent avoir en l'an 1700. une augmentation de 4. jours, au lieu de celle de trois jours que marque l'expoſition du Calendrier Gregorien dans la Table de l'Equation des Epactes. On ne doute pas que cette queſtion ne ſoit traitée à fonds dans la ſçavante Diſſertation que Mr. Caſſini va donner au public ſur le Calendrier.

Ces trois Tables de Mr. Bianchini ſont d'un uſage fort commode. Dans la Table des Epactes on peut obſerver qu'elles augmentent differemment d'une année à l'autre,

[illegible]

Tabula I. Index Æquinoctij Verni et diei Paschalis.

Martius

Dies Mensis Stylo Greg.	Epactæ Gregorianæ	Litera XIV	Lit. Domi	
7			c	
8	XXIII		d	Terminus novilunij Paschalis
9	XXII		e	
10	XXI		f	
11	XX		g	
12	XIX		a	
13	XVIII		b	
14	XVII		c	
15	XVI		d	
16	XV		e	
17	XIV		f	
18	XIII		g	
19	XII		a	
20	XI		b	Ex die 21. in diem 29 precessio Æquin. Veri
21	X	Q 2	c 21	ÆQUINOCT. et Term. 14 Pasch.
22	IX	P 2	d	22 Terminus PASCHAE; Ex die 23. in diem 21 precessio Æquin. Medii.
23	VIII	Q 3	e	
24	VII	R 3	f	
25	VI	S 3	g	
26	V	L 3	a	
27	IV	M 3	b	
28	III	N 3	c	
29	II	O 3	d	
30	I	P 3	e	
31	*	Q 4	f	

Aprilis

Dies Mensis	Epactæ Gregorianæ	Litera XIV	Lit. Domi	
1	XXIX	R 4	g	
2	XXVIII	S 4	a	
3	XXVII	L 4	b	
4	XXVI	M 4	c	
5	XXIV	N 4	d	Terminus novilunij Paschalis
6		O 4	e	
7		P 4	f	
8		Q 5	g	
9		R 5	a	
10		S 5	b	
11		L 5	c	
12		M 5	d	
13		N 5	e	
14		O 5	f	
15		P 5	g	
16		Q 6	a	
17		R 6	b	
18		S 6	c	Term. XIV Paschalis
19			d	
20			e	
21			f	
22			g	
23			a	
24			b	
25			c	Terminus PASCHAE

Tabula II Singulis annis attribuens Epactam Gregorianam aequatam, ad indicandum novilunium, et Literam Pascalem, quâ designatur dies XIV. Lunæ ex Cyclis Decemnovennali, et Octagrammo

Saecula Periodi Clementinae annorum 1184.

Saeculorum anni expansi						I Anni Aeræ Christi 1600	II 1700.	III 1800	IV 1900	V 2000	VI 2100	VII 2200	VIII 2300	IX 2400	X 2500	XI 2600	XII 2700
0	19	38	57	76	95	N 3 XVI	L 4 X	Q 5 V	N 5 *	S 6 XXIV	R 3 XX	P 3 XIV	M 4 IX.	R 5 IV	O 5 XXIX	O 2 XXIII	L 3 XVIII
1	20	39	58	77	96	XXVI R 6	XXI Q 3	XVI N 3	XI S 4	VI P 4	I M 5	XXIV S 6	XIX S 3	XV O 3	X L 4	V Q 5	XXIX O 5
2	21	40	59	78	97	VII O 4	II L 5	XXVII Q 6	XXI Q 3	XVII M 3	XI XII S 4 R 4	VI P 4	I M 5	XXVI R 6	XXI Q 3	XVI N 3	X L 4
3	22	41	60	79	98	XVIII L 3	XIII Q 4	VIII N 4	III S 5	XXVIII P 5	XXII P 2	XVII M 3	XI S 4	VII O 4	II L 5	XXVI R 6 XXVII Q 6	XXI Q 3
4	23	42	61	80	99	* N 5	XXIV S 6	XIX S 3	XIV P 3	IX M 4	IV R 5	XXVIII P 5	XXIII O 2	XVIII L 3	XIII Q 4	VII O 4	II L 5
5	24	43	62	81		XI S 4	VI P 4	* N 5	XXIV S 6	XX R 3	XIV P 3	X L 4	III S 5	* N 5	XXIII O 2	XVIII L 3	XIII Q 4
6	25	44	63	82		XXII P 2	XVI N 3	XI S 4	V Q 5	I M 5	XXVI R 6	XX R 3	XV O 3	XI S 4	V Q 5	* N 5	XXIV S 6
7	26	45	64	83		III S 5	XXVII Q 6	XXII P 2	XVI N 3	XII R 4	VII O 4	I M 5	XXVI R 6	XXII P 2	XVI N 3	XI S 4	V Q 5
8	27	46	65	84		XIV P 3	VIII N 4	III S 5	XXVIII P 5	XXIII O 2	XVIII L 3	XII R 4	VII O 4	II L 5	XXVII Q 6	XXII P 2	XVI N 3
9	28	47	66	85		XXIV S 6	XX R 3	XIV P 3	IX M 4	V Q 5	XXIX O 5	XXIII O 2	XVIII L 3	XIII Q 4	VIII N 4	III S 5	XXVII Q 6
10	29	48	67	86		VI P 4	I M 5	XXIV S 6	XX R 3	XVI N 3	X L 4	V Q 5	XXIX O 5	XXIV S 6	XIX S 3	XIII Q 4	VIII N 4
11	30	49	68	87		XVII M 3	XI S 4	VI P 4	I M 5	XXVI R 6	XXI Q 3	XVI N 3	X L 4	VI P 4	I M 5	XXIV S 6	XIX S 3
12	31	50	69	88		XXIX O 5	XXII P 2	XVII M 3	XII R 4	VII O 4	II L 5	XXVI R 6	XXI Q 3	XVII M 3	XI S 4	VI P 4	I M 5
13	32	51	70	89		X L 4	IV R 5	XXIX O 5	XXIII O 2	XIX S 3	XIII Q 4	VII O 4	II L 5	XXVIII P 5	XXII P 2	XVIII L 3	XI S 4
14	33	52	71	90		XX R 3	XIV P 3	X L 4	IV R 5	* N 5	XXIV S 6	XVIII L 3	XIII Q 4	IX M 4	IV R 5	XXVIII P 5	XXII P 2
15	34	53	72	91		I M 5	XXVI R 6	XXI Q 3	XV O 3	XI S 4	V Q 5	XXIX O 5	XXIV S 6	XX R 3	XV O 3	IX M 4	III S 5
16	35	54	73	92		XII R 4	VII O 4	I M 5	XXVI R 6	XXII P 2	XVI N 3	XI S 4	VI P 4	I M 5	XXVI R 6	XX R 3	XV O 3
17	36	55	74	93		XXIII O 2	XVIII L 3	XII R 4	VII O 4	III S 5	XXVII Q 6	XXII P 2	XVII M 3	XII R 4	VII O 4	I M 5	XXVI R 6
18	37	56	75	94		V Q 5	XXIX O 5	XXII O 2	XVIII L 3	XIV P 3	VIII N 4	III S 5	XXVII Q 6	XXIII O 2	XVII M 3	XII R 4	VII O 4

Berey scripsit

Tabula III. assignans cuilibet anno literam Dominicalem ex Cyclo solis XXVIII stylo Gregoriano Saecula Periodi Clementinae.

Anni Expansi cujusque saeculi				I 1600 B V 2000 B IX 2400 B	II 1700 VI 2100 X 2500	III 1800 VII 2200 XI 2600	IV 1900 VIII 2300 XII 2700
0	28	56	84	b a	d c	f e	a g
1	29	57	85	g	b	d	f
2	30	58	86	f	a	c	e
3	31	59	87	e	g	b	d
4	32	60	88	d c	f e	a g	c b
5	33	61	89	b	d	f	a
6	34	62	90	a	c	e	g
7	35	63	91	g	b	d	f
8	36	64	92	f e	a g	c b	e d
9	37	65	93	d	f	a	c
10	38	66	94	c	e	g	b
11	39	67	95	b	d	f	a
12	40	68	96	a g	c b	e d	g f
13	41	69	97	f	a	c	e
14	42	70	98	e	g	b	d
15	43	71	99	d	f	a	c
16	44	72		c b	e d	g f	b a
17	45	73		a	c	e	g
18	46	74		g	b	d	f
19	47	75		f	a	c	e
20	48	76		e d	g f	b a	d c
21	49	77		c	e	g	b
22	50	78		b	d	f	a
23	51	79		a	c	e	g
24	52	80		g f	b a	d c	f e
25	53	81		e	g	b	[illegible]
26	54	82		d	f	a	c
27	55	83		c	e	g	b

anno saeculari non bissextili dextera tantùm litera adhibetur.

tantôt de 11. & quelquefois de 12. jours en ayant ôté 30. quand la somme excede ce nombre. Cette varieté se trouve souvent dans l'espace de 19. années, & dans un ordre bien different en divers siecles. On veut peut-être de cette maniere tenir compte de la difference qu'il y a entre les années communes & les Bissextiles, & de cette autre difference qui se trouve entre les mois Lunaires Civils, & Astronomiques, ausquels on aura voulu approcher de plus près les mois Ecclesiastiques.

ARTICLE XXV.

TABLE PASCALE DE *Mr. Bianchini envoyée par N. S. P. Clement XI. à Mr. l'Abbé Bastide.*

CEtte Table en renferme trois, qui servent à trouver le jour de Pâques d'une année proposée depuis 1600. jusques à 2799. inclusivement. On suppose qu'il faut considerer ces siecles selon le siltême d'une Periode Pascale de 1184. an-

nées que Mr. Bianchini appelle Clementine, parce qu'il l'a trouvée du tems du Pontificat de Clement XI. de même que ſous le regne de nôtre Monarque, Mr. Caſſini a donné à ſa grande periode Luniſolaire, qui eſt de 11600. années, le nom de *Periode Luniſolaire de Loüis le Grand.*

La premiere Table contient la diſtribution des Epactes pour les jours de Mars & d'Avril, où peut arriver la nouvelle Lune Paſcale, c'eſt-à-dire, depuis le 8. de Mars juſqu'au 5. d'Avril, qui ſont les termes des nouvelles Lunes Paſcales. Cette diſtribution ne differe de celle du Calendrier Gregorien qu'en ce que les Epactes XXVI. & XXIV. du 4. & du 5. d'Avril n'ont point à côté l'Epacte 25.

Deux colonnes ſuivent celles des Epactes; l'une contient les caracteres, qui ſervent à trouver le 14. de la Lune Paſcale, de la maniere que nous dirons en expliquant la ſeconde Table. L'autre colonne renferme les lettres Dominicales, qui repondent aux jours des mois comme dans le Calendrier Gregorien, & s'étendent

jusqu'au 25 d'Avril, qui est le dernier terme de Pâques. Enfin à côté du 21. de Mars on a marqué l'Equinoxe, & le terme des quatorziémes Lunes avant & après l'anticipation de l'Equinoxe tant moyen que veritable. Le premier terme de Pâques est aussi placé au 22. de Mars.

Dans la seconde Table les années d'un siécle sont distribuées en 6. colones. Les cinq premieres en ont 19. la sixiéme en a 5. A côté sont les Epactes renfermées en 12. colonnes, qui ont à leur tête le nombre des centiémes années depuis 1600. jusques à 2700. inclusivement.

Chaque colonne de chaque centiéme année contient 19 cellules, ou les Epactes sont marquées en chifres Romains. A chaque Epacte est jointe une de ces 9. lettres Romaines I, L, M, N, O, P, Q, R, S, & chaque lettre est accompagnée d'un de ces chifres Arabes 2, 3, 4, 5, 6. cette lettre jointe à ce chifre, c'est ce que Mr. Bianchini appelle *Octogramme.* Il y a deux cellules, qui ont deux Epactes & deux *Octagrammes*, l'une

appartient à l'année 2102. & l'autre à l'année 2698.

Les Epactes & les *Octagrammes* qui conviennent à une année propoſée depuis 1600. juſqu'à 2799. ſe trouvent en cherchant à la tête de la Table la centiéme courante ou précedente, & l'année courante après cette centiéme dans une des ſix Colonnes placée à côté:car la celulle qui répond au juſte à ces deux années, contient l'Epacte & *l'Octogramme* de l'année propoſée. Que ſi on vient enſuite à la premiere Table, la cellule, où eſt écrite la même Epacte a à côté le jour du mois auquel arrive la nouvelle Lune Paſcale de l'année propoſée, & à la cellule, où eſt le même *Octogramme*, répond le jour qui eſt le 14. de la Lune Paſcale de la même année.

Exemple.On demande la nouvelle Lune Paſcale, & ſon 14. pour l'année 1703. Je cherche d'abord dans la deuxiéme Table la celulle qui répond au juſte à l'année centiéme courante 1700. & à l'année courante 3. après cette centiéme, & je trouve dans cette cellule l'Epecte XIII.

&

& l'*Octogramme* Q 4. pour l'année proposée 1703. ensuite je passe à la 1. Table où voyant le 18. Mars répondre à la même Epacte XIII. & le 31. du même mois être vis-à-vis du même *Octogramme* Q 4. je connoîs qu'en 1703. la nouvelle lune Pascale tomboit au 18. de Mars & que le 14. de cette Lune devoit être le 31. du même mois.

La 3. Table est celle des Lettres Dominicales. A côté sont les années d'un siécle distribuées en 4. colonnes, ausquels répondent 4. colonnes des Lettres Dominicales, qui ont chacune à leur tête trois centiémes, dont les premieres appartenantes à la premiere colonne sont centiémes Bissextiles, & les autres communes. Ces mêmes Lettres Dominicales se trouvent par la même methode que les Epactes par la Table précédente: mais il faut observer qu'aux centiémes communes, il faut prendre la seconde des deux Lettres qui sont au haut de la table. La Lettre Dominicale d'une année proposée étant comme on la cherche dans la premiere table imme-

diatement après le 14. de la Lune Pascale de la même année, & le jour du mois, qui répond à cette Lettre Dominicale, est celuy de la Fête de Pâques de l'année proposée.

Exemple. Pour sçavoir le jour de Pâques de 1703. on veut connoître la Lettre Dominicale de cette même année. On trouve d'abord dans la 3. Table que la cellule qui répond précisement à l'année centiéme courante 1700. & à l'année courante 3. après cette centiéme marque G. pour la Dominicale de 1703. cette Lettre Dominicale dans la 1. Table immediatement après le 31. de Mars, qui est le 14. de la Lune Pascale de l'année 1703. se trouvant au 1. d'Avril, on connoît que le jour de Pâques tomboit au 1. d'Avril l'année 1703. en quoy la Table de Mr. Bianchini n'est pas conforme aux Tables ordinaires, selon lesquelles nous avons celebré cette Fête le 8. d'Avril, c'est-à-dire, 8. jours plus tard. De même selon les Tables ordinaires le jour de Pâques de cette année 1704. sera le 23. de Mars, qui selon la Table de Mr. Bianchini ne

doit être que le 20. d'Avril, c'est-à-dire, 28. jours plus tard.

La difference qui se trouve entre ces deux sortes de Tables vient de ce que l'Epacte de 1704. n'y est pas la même. Si l'Epacte de 1704. est XXIII. comme marquent les Tables ordinaires, il est évident que la nouvelle Lune Pascale tombera au 8. de Mars, & le 14. de cette Lune se trouvera au vendredy 21. du même mois; & par consequent Pâques doit-être le 23. de Mars. Au contraire suivant la Table de Mr. Bianchini. Si l'Epacte de 1704. doit être le nombre XXIV. la nouvelle Lune arrivera le 7. de Mars, & la Lune Pascale ne commençant qu'au 5. d'Avril, le 14. de cette Lune tombera au vendredy 18. du même mois, & le 20. d'Avril doit-être le jour de Pâques.

La question est de sçavoir si l'Epacte de 1704 est le nombre XXIII. conformement à la Table de l'équation des Epactes mise dans l'exposition du Calendrier Gregorien; où si c'est le nombre XXIV. qui se trouve dans la Table de l'équa-

tion des Epactes à la page 11. du projet de la réformation du Calendrier que Gregoire XIII. envoya l'an 1577. aux Princes Chrétiens, & aux Univerſitez. Ainſi toute la difficulté ſe réduit en ce point. Laquelle de ces deux Tables doit-on ſuivre

ARTICLE XXVI.

LA VIE DE SAINT SIGISBERT, Roy d'Auſtraſie, avec un Abregé de la Vie du Roy Dagobert ſon fils. Par le Pere Vincent de Nancy, Religieux du Tiers Ordre de St. François. A Nancy chez R. Charlot, & ſe vend à Paris, chez Edme Couterot ruë S. Jacques 1703. *in* 8°. *page* 364

TRois Rois d'Auſtraſie ont porté le nom de Sigiſbert. Le premier étoit fils de Clotaire premier & petit fils du Grand Clovis. Le ſecond eſt celuy qui fût envelopé dans la diſgrace de Brunehaut ſa biſayeulle, & que ſes propres ſujets livrerent avec ſes freres à Clotaire ſecond, par l'ordre duquel il fût mis à mort. Le troiſiéme eſt celuy dont le P. Vincent de Nancy à com-

poſé la vie. Il étoit fils de Dagobert premier & petit fils de Clotaire ſecond, & on luy donne communement le nom de Saint.

L'Auteur de cette vie nous aſſure dans le titre de ſon Livre qu'il ne dit rien, qui ne ſoit tiré des *Antiquitez Auſtraſiennes*. Mais par les *Antiquitez Auſtraſiennes* il entend les endroits de Gregoire de Tours, de Fredegaire, d'Aimoin & de quelques autres Auteurs contenus dans la collection de Ducheſne, où citez dans la ſçavante Diſſertation du P. Henschenius Jeſuîte, intitulée *de Tribus Dagobertis*. Si ce ſont là les ſeuls monumens anciens, dont le P. Vincent de Nancy ſe ſoit ſervy, Ces ſources ſont bonnes ſans doute, & les plus ſeures que nous ayons pour les premiers tems de la Monarchie Françoiſe ; mais le nom *d'Antiquitez Auſtraſiennes* ſembloit promettre encore autre choſe.

Quoy qu'il en ſoit le Pere Vincent de Nancy n'a fait que ramaſſer & étendre un peu ce qu'il a trouvé dans les Ecrivains qu'on vient de dire touchant le Royau-

me d'Austrasie. Je dis touchant le Royaume d'Austrasie ; car cet Auteur ne s'est pas borné, comme son titre le porte à la vie de S. Sigisbert ni à celle de Dagobert son fils. Il a voulu de plus nous donner en abrégé la vie de tous les Princes qui ont regné en Austrasie. Ce dessein renferme un des plus baux morceaux de l'histoire de nos anciens Rois : & comprend une grande partie des conquêtes qu'ils ont faites au-delà du Rhin dans la Germanie. Il seroit donc à souhaiter que l'Auteur eût traité à fonds cette matiere, & qu'il se fût donné la peine d'éclaircir les difficultez qui s'y rencontrent en grand nombre.

Son chapitre premier contient le dénombrement des Provinces, qui étoient de la dépendance du Royaume d'Austrasie. Un dénombrement de cette nature, s'il étoit exact, pourroit être d'une grande utilité pour bien entendre l'histoire de ces tems-là. Mais il n'est pas seur que toutes les Provinces dont l'Auteur fait le dénombrement, ayent en effet apartenu aux Rois d'Austrasie. Outre qu'il omet les

Provinces que ces Roys possedoient au-delà du Rhin, & qui faisoient néanmoins partie de leur Etat; puisqu'ils étendirent leur Empire dans tout le pays, que nous appellons maintenant la Suaube, la Franconie & la Baviere.

Le point le plus important de la vie de S. Sigisbert, par rapport à l'Histoire de France, est l'Epoque de la mort de ce vertueux Prince: Notger dans la vie de saint Remacle, Aimoin, & l'Auteur Anonyme qui écrivoit du tems de Thierry second, c'est-à-dire, soixante ans environ aprés la mort du Roy S. Sigisbert, ces trois Auteurs anciens disent clairement, que St. Sigisbert mourut avant Clovis second son frere. Quelques Auteurs modernes ont crû au contraire qu'il luy avoit survécu. Ce point meritoit certainement d'être traité au long par nôtre Auteur: mais sans se donner la peine d'examiner ce qui est contenu là dessus dans ce qu'il appelle les *Antiquitez Austrasiennes*, il prend le parti des Modernes, & dit en deux mots sans en apporter aucune preuve, *que ceux-là ont le*

mieux rencontré, qui ont mis la mort de St. Sigisbert aux Calendes de Fevrier en 663.

Aprés la vie de saint Sigisbert le P. Vincent de Nancy nous donne un abregé de celle de Dagobert son fils. Les anciens Auteurs qui ont écrit l'Histoire de France, ne parlent point du regne de ce Prince. Ils nous aprennent seulement son exil, qui arriva immediatement aprés la mort de son Pere, par les intrigues de Grimoald Maire du Palais. Le Pere Henschenius celebre Jesuite nous a appris que Dagobert revint de son exil, & qu'à son retour il partagea dabord avec Childeric son cousin le Royaume d'Austrasie, qu'il posseda seul dans la suite. Le retour & le regne de Dagobert a été demontré par le même Jesuite dans la Dissertation dont on a déja parlé. C'est de là que le P. Vincent de Nancy avouë qu'il a tiré ce qu'il dit du regne de Dagobert.

Ce Prince qui avoit neuf ou dix ans, lorsqu'on le porta en exil, en revint 7 ou 8 ans aprés. Childeric son cousin Germain étoit depuis

quelques années en possession du Royaume d'Austrasie. Imnechilde mere de Dagobert, que Childeric consideroit beaucoup, obtint qu'on cederoit à son fils la partie de l'Austrasie qui étoit au delà du Rhin. Dagobert se mit en possession de tout le reste, à la mort de Childeric. C'est l'à apparemment ce qui donna occasion à la guerre qu'il eut contre Thierry, & dans laquelle il perdit la vie. Tout ce que l'on sçait du regne de Dagobert, est tiré de l'Histoire de quelques Saints de ce tems là, ausquels ce Prince avoit fait du bien, & avec qui il avoit entretenu une étroite liaison. S'il avoit eu moins de pieté, & s'il n'avoit fait aucune donation aux Eglises, on ne sçauroit pas même qu'il a regné.

ARTICLE XXVII.

RELATION DE CE QUI S'EST passé dans la derniere Assemblée publique de l'Academie Royalle des Inscriptions tenuë le Mardy 13. Novembre 1703. Par Mr. Blondel.

DAns l'Academie Royalle des Inscriptions, Mr. l'Abbé Boutard lût une Ode où il fait le portrait du Roy ; qu'il a adressé au Roy d'Espagne. Les grandes vertus du Roy y sont touchées avec beaucoup d'art. Mr. l'Abbé de Caumartin le loüa à la fin de cette lecture sur ce qu'il avoit si bien traité dans son Ode, le plus grand sujet que la Poësie se puisse proposer.

Mr. Felibien parla ensuite sur une statuë antique de Venus qui est à Versailles, & qui a été envoyée par le Cardinal Orchino. Dans la description qu'il en fit, il dit qu'elle representoit une femme tres-belle vetuë d'une longue tunique, la tête ornée seulement de ses cheveux, & couverte d'un petit voile, tenant

d'une main un coin de draperie & de l'autre qui a été restituée, un bouquet de roses. Il avança que c'étoit la coûtume parmi les Romains de representer les Dieux vétus, comme parmi les Grecs de les peindre nuds. Que l'Ouvrier ayant été gêné par cette loy dans une statuë où il falloit pourtant representer au vif la Déesse de la beauté, avoit employé tout son art à faire paroitre le nud sous la draperie avec une noblesse, une grace, & un enjouëment merveilleux. L'action de la main qui tient un coin de la draperie est toûjours dans les antiques un signe de la Divinité. Pour le simbole, au lieu de roses, ce devroit être une pomme, comme la fort bien prouvé Mr. Felibien, par toutes les Medailles Romaines, où Venus est representée. Il dit même que cette coûtume qu'avoient les Romains de peindre Venus avec une pomme, n'étoit pas tant pour exprimer le prix que cette Déesse remporta sur Junon & sur Minerve, que pour marquer l'Empire du monde, dont

ils croyoient être redevable à sa protection.

Selon les conjectures de M. Felibien cette statuë pourroit bien avoir été consacrée à Sabine femme de l'Empereur Adrien, & même avoir été placée dans le Temple que cet Empereur fit bâtir en l'honneur de Venus, sur ses propres desseins. Ces conjectures sont appuyées sur les Medailles de cette Princesse, où elle est representée en Venus. Voici les titres que les Romains donnoient à Venus sur les Medailles. *Veneri Augustæ; Veneri Genitrici, Veneri Victrici, Veneri Felici.*

M. l'Abbé de Caumartin loüa fort Mr. Felibien de son erudition, & du soin qu'il prenoit à bien décrire les pieces curieuses qui se trouvoient dans les maisons Royalles, pour remplir dignement la charge d'Historiographe des bâtimens de sa Majesté, dont le Roy l'avoit honoré.

Mr. Vaillant le pere qui dans la derniere Assemblée publique donna l'explication d'une Medaille de Juba le jeune, expliqua dans celle-cy

une Inſcription en l'honneur de ce Prince, qui eſt ſur le pied d'eſtail d'une ſtatuë à Carthagene en Eſpagne dans l'Egliſe de S. Fulgence & de ſainte Florentine. Voici qu'elle eſt cette Inſcription REGI JUBÆ. REGIS JUBÆ FILIO. REGIS HIEMPSALIS. N. REG. GAV. PRONEPOTI. REGIS MASINISSÆ ABNEPOTI. N.E.P.D.I. I I. VIR. QUINQ. PATRONO COLONIÆ, COLONI ET INCOLÆ LIBERTINI.

Mr. Vaillant l'exprime ainſi : *Regi Jubæ Regis Jubæ filio, Regis Hiempſalis Nepoti, Regis Gaulußæ Pronepoti, Regis Maßiniſſæ Abnepoti, numini ejus plurimum devoti, juſſu Duumvirorum quinquennalium Patrono Coloniæ, Coloni & incolæ Libertini.*

Mr. Vaillant aprés avoir parlé de de la fondation & de l'origine de Carthage, pour donner une idée de ce qui luy eſt arrivé dans ſes differens changemens, expliqua les mots Latins de l'Inſcription qui ne peuvent pas être bien rendus en nôtre langue. Il commença par celuy de *Coloni*, & dit que c'étoient ceux

de Carthagene qui avoient fait éle-ver cette ſtatuë. Cette ville avoit été fondée par Aſdrubal après la premiere guerre Punique, ruinée depuis par les guerres & rétablie pluſieurs fois, & enfin avoit été faite Colonie par Jule Ceſar, comme il paroît par les Medailles antiques. Le mot d'*Incolæ* doit s'entendre de ceux qui avoient été envoyez par Auguſte, quand après les guerres d'Eſpagne, il la repeupla d'habitans. Le mot de *Libertini* marque ceux de *Carteia* ville voiſine, qui y avoient été envoyez: ce qui eſt fondé ſur un paſſage de Tite-Live, qui nous apprend qu'en l'an 584. une nouvelle ſorte de gens, qui au nombre de 4000. qu'ils étoient, ſe diſoient être provenus de ſoldats Romains & de femmes Eſpagnoles qui n'étoient pas mariées, ſupplierent le peuple Romain de leur accorder une ville pour habiter, ce qu'ils obtinrent; & ils eurent le nom de *Colonia Libertinorum* avec le droit du *Latium*.

Là deſſus Mr. Vaillant mit en queſtion ſi une colonie peut avoir de deux ſortes d'habitans, les uns

qui ayent le droit de Bourgeoisie Romaine, & d'autres qui ne l'ayent pas; mais simplement celuy du *Latium*, & il prouva qu'il pouvoit y avoir une Colonie de la sorte. Il montra en suite que ceux de la Colonie avoient fait dresser la statuë à Juba le jeune par l'ordre de leurs Magistrats, *Jussu Duumvirorum Quinquennalium*. Ces Duumvirs Quinquennaux étoient dans une Colonie ce qu'étoient à Rome les Censeurs. leur charge duroit cinq ans, & leur office étoit de prendre soin de tous les monumens publics, comme sont les temples, les portiques, les statuës. Ceux de la Colonie de Carthagene avoient pris Juba pour leur Protecteur, selon la coutume des villes qui se choisissoient des Patrons auprés du peuple Romain; & même ceux de Cadis avoient fait Juba leur Duumvir, honneur qu'il reçût avec plaisir. Ce qui est de plus decisif dans cette belle & rare Inscription, c'est que Mr. Vaillant prouve évidemment que Juba le jeune a eu pour pere Juba, pour ayeul Hiempsal qui étoit fils de Gaulussa le

troiſiéme fils de Maſiniſſa, où la ſouche de cette Royale tige commence dans cette Inſcription : au lieu que Mr. Spon a crû que le mot de *GAV.* vouloit dire *Gauda* qui avoit eu pour pere Manatabal frere de Gauluſſa qui n'eſt pas nommé dans l'Inſcription. Ainſi Maſiniſſa ne feroit pas le tris-ayeul de Juba, il feroit même un degré plus haut, Mr. Vaillant fit l'Hiſtoire abregée de tous ces Princes nommez dans l'Inſcription & prouva par ce moyen la Genealogie de ces Roys de Numidie dont deſcendoit Juba le jeune.

Mr. l'Abbè de Caumartin fit une récapitulation fort nette de cette ſçavante Diſſertation, qu'il accompagna de beaucoup d'éloges pour Mr. Vaillant.

Mr. Pouchard parla le dernier. Il lut une Diſſertation ſur les largeſſes des Romains, leſquelles marquent autant les richeſſes, que la magnificence de ces anciens Maîtres du monde.

Ces largeſſes ſont auſſi anciennes que la République Romaine. Le Senat les mit un uſage pour apaiſer

les ſéditions que la cherté des vivres cauſoit ſouvent parmi le peuple. Elles conſiſtoient à diſtribuer du blé au peuple aux dépens de la République. Dans le commencement cette diſtribution n'étoit pas entierement gratuite ; elle alloit ſeulement à en fournir au peuple à un prix très-modique. Munitius Augurinus Tribun, fût un des premiers qui introduiſit ces largeſſes. Ayant fait condamner Sp. Melius qui corrompoit le peuple par les largeſſes particulieres qu'il faiſoit pour s'empater de la ſouveraine autorité, il diſtribua au nom de la République du blé au peuple à un As le boiſſeau, en reconnoiſſance de quoy le peuple luy fit dreſſer une ſtatuë.

Depuis par les Loix de Clodius ces largeſſes ſe firent gratuitement. Quand c'étoit le Senat qui les ordonnoit, les Ediles en étoient les Adminiſtrateurs. Quand c'étoient les Tribuns du peuple, on créoit des Officiers exprès qu'on nommoit les Curateurs. Ces largeſſes étant devenuës fixes & continuelles, on en

chargea un Officier qu'on appella Préfet de l'Annone. Pendant une cherté de Blé qui arriva à Rome ſous l'Empire d'Auguſte, le peuple mutiné lui defera la dictature & la charge de Préfet de l'Annone. Il refuſa la premiere, & accepta la ſeconde, établiſſant ſous luy deux Curateurs qu'il nomma *Duumvirs*, auſquels il en adjoûta deux autres quatre ans après. Ces Officiers étoient choiſis d'entre les Préteurs, & ils avoient des Licteurs & les autres prérogatives que donnoient les premieres charges.

Les Curateurs avoient ſoin des greniers de la Republique, & diſtribuoient au peuple des Meraux de plomb & de cuivre, ſur leſquels les meſureurs diſtribuoient le blé en recevant les mereaux. Il ſe faiſoit parmi le peuple un commerce de ces mereaux afin que ceux qui n'avoient point beſoin de blé, s'en ſerviſſent à ſe procurer d'autres commoditez qui leur étoient neceſſaires. Le lieu où ils étoient diſtribuez par les Curateurs étoit nommé *Minutia* de ce

Minutius Tribun du peuple dont on a parlé plus haut.

Depuis que les Loix de Graccus eurent ordonné que ces distributions se feroient tous les mois, on les fit au commencement de chaque mois ; & l'on donnoit six boisseaux de blé à chaque pere de famille, à ce que conjecture Mr. Pouchard, fondé sur un passage d'un Auteur, qui dit que cinq boisseaux n'étant pas suffisants, on augmenta cette distribution. Il y avoit à Rome trois cens greniers publics, où elle se faisoit par les Mesureurs, dont les charges leur donnoient plusieurs priviléges, & entre autres celuy d'être exempts de tutelle.

Pour épargner au peuple la peine de faire moudre le blé, & même de faire le pain, on le leur distribua tout fait sous trajan, qui établit exprès une Communauté de Boulangers. Ce Prince augmenta de beaucoup ces largesses, & y comprit même les enfans : ce qui n'a pas échapé à Pline dans le Panegyrique de cet Empereur. On appelloit ce pain *Panis gradilis & Panis*

Palaſinus, parce qu'il ſe diſtribuoit ſur les degrez du Palais & d'autres maiſons en divers quartiers de Rome, pour éviter les deſordres que la foule du peuple auroit pû cauſer dans un lieu renfermé. On tira d'abord de Sicile & de Sardaigne, & enſuite d'Afrique & d'Egypte la grande quantité de blé qu'il falloit pour ces largeſſes.

Il ſeroit difficile de ſupputer à combien cette quantité pouvoit monter : mais au moins en peut-on conjecturer quelque choſe d'un tarif qui ſe trouva aprés la mort de l'Empereur Severe, & que les Auteurs de la baſſe Latinité appellent *Canon*. Il paroît par ce tarif que cet Empereur avoit laiſſé du blé pour entretenir la ville de Rome pendant 7. ans, à en diſtribuer 75. mille boiſſeaux par jour. Auſſi nous eſt il reſté une médaille de cet Empereur au revers de laquelle il y a pour legende *annona æterna*. C'eſt cette profuſion qui faiſoit tant rechercher le droit de bourgeoiſie Romaine; parce que le peuple trouvoit à Rome ſa vie aſſurée ſans rien faire, & le plai-

ſir des Jeux du Cirque: ce qui a fait dire à Juvenal, que les Romains ne reſpiroient autre choſe que du pain & des Jeux, *panem & Circenſes.*

Mr. Pouchard fit remarquer en finiſſant que ces profuſions entretenoient le peuple dans loiſiveté, faiſoient negliger les Arts, & excitoient ſouvent des ſéditions, quand ce ſecours venoit à manquer : que c'eſt pour cela que les gens ſages les blâmoient, & qu'Auguſte tenta de les ſupprimer; mais inutilement, parce qu'il y trouva trop d'oppoſition. Mr. Pouchard a pris de-là occaſion de loüer la prudence du Roy, qui n'ayant pas moins de bonté pour ſes peuples que les Empereurs Romains; mais beaucoup plus de ſageſſe, ne leur faiſoit point de liberalitez qui les entretinſſent dans la nonchalance & loiſiveté; mais tâchoit de ſuppléer à ce qui manquoit à leurs travaux, pour le ſoutien de leurs vies, quand les années étoient ſteriles. Ainſi dans la derniere ſterilité de nôtre France, on a vû ſes vaiſſeaux aller au Nord & au midi chercher des blés pour le ſou-

lagement de ses peuples. Mr. Pouchard n'avança rien dans sa Dissertation qui ne fût prouvé par quantité de passages formels des Auteurs Grecs & Latins, & par des inscriptions & des medailles.

Ce discours termina la scéance, & dans la récapitulation que Mr. l'Abbé de Caumartin en fit, il dit qu'il avoit ressenti autant & plus que personne ce que Mr. Pouchard venoit de dire à la loüange du Roy; & que s'il eût été moins recusable sur le sujet de Mr. Pouchard, il luy auroit dit avec plaisir tout ce qu'il seroit ravi de luy entendre dire par un autre.

ARTICLE XXVIII.

ECLAIRCISSEMENT SUR Janus à Monseigneur le Duc d'Anguien.

MONSEIGNEUR,

Il me parut à Chantilly que vous étiez frappé de la figure bizarre de

Janus, telle qu'on la represente dans la belle & magnifique tapisserie des douze mois de l'année, qui n'est pas un des moindres ornemens de cette delicieuse maison. J'ay donc crû qu'un éclaircissement sur Janus convenoit au jour que l'antiquité payenne luy avoit consacré, & à la noble passion de tout sçavoir, joint à un esprit capable de tout apprendre; talens hereditaires aux Condez, & qui brillent déja dans Vôtre Altesse Serenissime.

Janus sous les premiers Roys de Rome étoit honoré comme le plus grand des Dieux: & les vers des Saliens; especes de Cantiques composez sous Numa, luy donnoient ce glorieux titre. Le tems qui change tout, & l'amour de la nouveauté le degraderent peu à peu. Les Dieux étrangers prirent le dessus. Au siecle d'Auguste, Janus ne passoit plus que pour le portier du ciel: les épithetes de *Clusius* & de *Patuleius* marquent cet employ.

Pour le dedommager on commençoit toûjours les prieres publiques en l'invoquant. C'étoit une

coûtume fort ſage, il faut gagner le Portier avant que de s'adreſſer au maître. On repreſentoit Janus avec ce double viſage qui vous ſurprend, une couronne de laurier ſur la tête. A Falere ſa ſtatuë avoit quatre viſages. Il tenoit un bâton de la main droite & une clef de la gauche; & ſes doigts étoient diſpoſez en ſorte qu'ils marquoient le nombre des jours de l'année. C'étoit à luy, comme au Portier du Ciel, qui avoit ſoin de l'ouvrir au Soleil, qu'on avoit conſacré le premier jour, & depuis, tout le premier mois de l'année.

Il ne luy étoit reſté de ſon ancienne grandeur que la qualité de premier Dieu tutelaire de Rome. Ils étoient huit qu'on appelloit *Dii ſelecti*. C'étoit en cette qualité qu'on l'invoquoit particulierement pendant la guerre. Tant qu'elle duroit, ſon temple étoit ouvert: on le fermoit à la paix.

Les Philoſophes qui ont rafiné ſur les ſuperſtitions vulgaires, ont pretendu les uns que Janus étoit le Soleil, les autres qu'il étoit le Monde. Ils expliquoient comme ils pou-

voient

voient les ſymboles de cette fauſſe Divinité, qui ne conviennent gueres au Monde, & qui conviennent un peu mieux au Soleil; ſur tout le calcul des jours de l'année marqué par la ſituation des doigts.

Les Poëtes & les Hiſtoriens, de meilleure foy que les Philoſophes, avoüoient ſans façon que ce prétendu Dieu avoit été un Roy du païs Latin. Theodore Rickius ſçavant Hollandois, dans une Diſſertation ſur les anciens habitans de l'Italie, fixe le tems de ſon regne, à l'an cent cinquante devant la priſe de Troye Sa Chronologie n'eſt fondéeque ſur une ſuite de Rois fort douteuſe: & d'ailleurs, il eſt obligé de reconnoître que ſon Epoque s'accorde mal avec la fuite de Saturne & l'azile qu'il trouva auprés de Janus. D'autres ſçavans ſont perſuadez que les Latins ont adoré Noé ſous le nom de Janus.

Les ſymboles, le nom même de Janus conviennent à Noé, le double viſage marque ſa prévoyance, & qu'il voyoit ce qui étoit caché aux autres; ce qui devoit ſuivre, & qui

n'étoit pas encore arrivé. La clef eſt celle de l'Arche, & le bâton, diſent-ils, eſt la regle dont il s'étoit ſervi pour en meſurer les proportions; le nombre des jours qui comptoit par ſes doigts eſt le nombre des jours qu'il y étoit demeuré. Le nom de Janus, ajoûtent-ils, eſt une epithete qui convient merveilleuſement à Noé. Janus vient de *iain* qui en Hebreu ſignifie du vin. On ſçait que Noé inventa l'art de faire cette liqueur. Vôtre Alteſſe qui lit déja l'Ecriture avec tant d'application & de goût, verra bien la juſteſſe de ces rapports. La forme de la plus ancienne monnoye qui ait eu cours dans l'Italie & dans la Grece, eſt favorable à ce ſentiment. D'un côté elle portoit une figure à deux viſages, & de l'autre celle d'un navire ou plûtôt de l'Arche.

Cette opinion a beaucoup de vray-ſemblance; Mais on peut y oppoſer une difficulté conſiderable. Si Noé eſt Janus, comment-a-t-il regné en Italie? Comment a-t'il reçû Saturne dans ſes Etats? Quelque parti qu'on prenne dans l'explication

des fables où Saturne a part; que Saturne soit Adam, Noé, ou un Roy de Phrygie contemporain de Tharé; la difficulté reste entiere. On en pourroit couper le nœud, en disant que la fuite de Saturne & son sejour auprés de Janus est une pure fable. On ne manqueroit pas de raisons pour appuïer cette nouvelle réponse. On sçait que la coûtume des Grecs étoit de feindre des histoires entieres sur les noms des pays ou des villes quand ils ignoroient la veritable etymologie de ces noms. Les exemples ne me manqueroient pas. J'en choisis que personne n'a encore remarqué. Tous les differents noms de la Thessalie expriment la nature du terroir. *Thessalie* vient de *Tsal*, & signifie un païs ombragé d'arbres. *Thesrotie* vient d'*esroth* & signifie un pays où il y a beaucoup de bocages. Les noms d'*Estiotide* & de *Pyrrhée*, qu'on a donné à la Thessalie, viennent de noms Pheniciens qui ont la même force que les précedens. *Hellade* & *Dryopide* autres noms de la même Contrée, marquent qu'elle abondoit en chesnes. Les

Grecs mal inſtruits du vray ſens de ces noms ont feint un *Theſſalus*, fils ſelon les uns d'Hercule, ſelon les autres de Medée un *Theſprotus*, un *Dryops* : & ils ont ſuppoſé qu'ils avoient regné dans cette partie de la Grece, & que le Royaume avoit pris le nom du Roy.

De même le nom de *Latium* eſt formé d'un verbe qui ſignifie ſe *cacher*. *Cetthim* nom dont l'Ecriture ſe ſert en parlant des Romains & des Macedoniens ; & *Cameſene* nom ancien de l'Italie, ont dans l'Hebreu la même ſignification. L'epithete de Saturnie qu'on a donné à ce même pays n'eſt qu'un ſynonyme de ces noms. *Satar* en Hebreu ſignifie ſe *cacher*. Peut-être appelloit on ainſi les Habitans d'une partie de la Grece & de l'Italie, parceque dans les premiers ſiecles après le deluge ils n'avoient pour demeure que les antres. En effet Pline* nous a conſervé les noms de ceux qui bâtirent les premiers des maiſons dans ces regions.

Quoy qu'il en ſoit, les Grecs pour ne pas avoüer leur iguorance

* *L.* 7.

ſur la veritable etymologie de ces noms , ont imaginé les uns un Roy *Latinus*, les autres un Roy *Cameſes*. Quelqu'un plus ingenieux que les autres aura feint que le *Latium* étoit ainſi appellé parce qu'il avoit ſervi de retraitte à Saturne. La fable étoit trop heureuſement inventée pour ne pas faire fortune.

J'ay fourni genereuſement cette reponſe aux Deffenſeurs d'un ſentiment qui n'eſt pas le mien. Selon moy Janus n'eſt pas Noé ; mais Javan ſont petit fils de qui les plus anciens peuples de la Grece, du Peloponeſe, de l'Italie, de l'Eſpagne & des Gaules tiroient leur origine. Le nom convient aſſez. Il y a peu de difference entre *Javan* prononcé *Ian* & *Janus* : il y en a encore moins entre *Jaen* , c'eſt ainſi qu'on peut prononcer le nom de *Javan*, & *Chaon*, qui eſt un des noms que portoit Janus, & qui a donné occaſion aux Poëtes de le prendre pour le chaos. Janus ſelon la plûpart des Auteurs, eſt le premier Roy des Aborigenes c'eſt-à-dire des premiers habitans de l'Italie. Javan ſelon l'Ecriture eſt

le pere des mêmes peuples. Il s'est pû faire que Javan ait choisi le païs Latin pour sa demeure, qu'il y ait reçû Noé fuïant devant Cham ou devant le rebelle Nemrod. Bochart a déja montré les raports de Saturne & de Noé : & ce qu'il n'a pas vû, le nom de *Saturnus* formé de deux mots Hebreux, *Satar* qui signifie *commander, prescrire*, aussi bien que *cacher*, & *nus* qui signifie *marcher, aller* aussi bien que *fuir*: ce nom dis-je, convient à Noé qui pressa les hommes d'aller dans diverses contrées, qu'il leur avoit assigné en partage.

Mais la figure de Janus conviendroit-elle à Javan ? Pourquoy non ? Il suffit pour cela que ce fût un homme fort experimenté & fort prévoyant. Les deux visages étoient devenus le symbole de la prudence. Les Atheniens representoient Cecrops, qui n'avoit point été Prophete, avec deux visages. La baguette de Janus sera le sceptre que Javan avoit porté comme Roy. La clef marquera qu'il en avoit inventé l'usage : & ce n'est pas le seul art dont

on luy ſoit obligé. On convient qu'il a le premier frappé des monnoyes où il volut conſerver la memoire du deluge; qu'il inventa ou du moins perfectionna la navigation & l'aſtronomie. Je crois qu'il ſeroit mal aiſé de refuter cette conjecture.

Je vais en hazarder une autre. Nôtre Seigneur, en promettant à S. Pierre de luy donner les clefs du Ciel, ne faiſoit-il point alluſion à ce que les Romains penſoient de Janus? ne promettoit-il point au Prince des Apôtres de rendre vray dans ſa perſonne, ce que les Romains croyoient fauſſement de leur Dieu tutelaire, dont S. Pierre prendroit la place? La promeſſe priſe en ce ſens ſeroit une prophetie non ſeulement de la dignité future de St. Pierre; mais encore du lieu où il placeroit ſon ſiege. Cette prophetie a un accompliſſement bien ſenſible. C'eſt ſur le Janicule que S. Pierre a repandu ſon ſang: c'eſt là qu'eſt aujourd'huy l'Egliſe de Saint Pierre *in Montorio.*

Un certain Jacques Hugues a porté la choſe plus loin. Selon luy il n'y a jamais eu de Janus ny d'Enée

ny de Romulus : tout ce qu'on a dit d'eux eſt tiré des prédictions de je ne ſçay quelle Sibille, qui dans les Propheties qu'elle avoit fait de S. Pierre avoit donné à ce Saint les noms de ces Heros ; & ſelon le ſtyle prophetique s'étoit ſervie du paſſé au lieu du futur. Le livre de *l'origine de Rome* composé par cet Auteur eſt plein de viſions auſſi extraordinaires que celle-là.

Je finis, Monſeigneur, & je ne puis douter que je ne vous aye plu au moins par la matiere de ma Diſſertation, qui decouvre les ridicules chimeres où tombe la raiſon abandonnée à elle même, & la ſolidité de la Religion Chrêtienne. On ne trouve que dans nos Ecritures, des veritez plus anciennes que les fables : les fauſſes religions ne ſont que de mauvaiſes copies. Je ſuis avec un profond reſpect, &c.

Ce premier Janvier 1704.

TOURNEMINE
Jeſuite.

ARTICLE XXIX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE ROME.

SA Sainteté vient d'achepter la Bibliotheque du Commandeur Cussien del Pozzo que son amitié étroite avec Mr. de Peiresc & les loüanges de la plûpart des gens de Lettres de son tems ont assez fait connoître : cette Bibliotheque est curieuse & bien choisie.

Si le Cavalier Marin, Achillini, ou Testi revenoient au monde, ils seroient moins goutez en Italie, qu'ils ne l'ont été de leurs tems ; On n'y court plus aprés le faux brillant: on y est sensible aux beautez naturelles des Ouvrages;la maniere dont on a reçû la traduction de Lucrece par Mr. Marchetti en est une preuve. Le même traducteur fait imprimer à Florence les Poësies d'Anacreon mises en vers Italiens.

On vend icy le recueil des pieces recitées dans l'Academie du Capi-

tole établie par le Pape regnant. La harangue Latine de M. Sergardi n'eſt pas un des moindres ornemens de ce recueil ; elle ſe diſtingue parmi tant d'Ouvrages diſtinguez.

DE MILAN.

On nous a envoyé depuis peu de Milan divers traitez de Mathematique composez par le P. Thomas Ceva Jeſuite. Le premier eſt intitulé de *Natura gravium* & diviſé en deux livres. De ce qu'il y a un certain equilibre établi dans l'ordre de la nature, l'Auteur conclut, que la peſanteur eſt naturelle à tous les corps qui ſont ainſi en equilibre; en ſorte ſelon luy, que s'il ny avoit au monde qu'un ſeul corps, ce corps ne laiſſeroit pas d'avoir ſon centre de gravité vers lequel toutes les parties de ce corps tendroient, & dont elles s'approcheroient par un mouvement naturel ſi rien ne les en empeſchoit. On doute que tous les Philoſophes paſſent à l'Auteur cette concluſion, de laquelle neanmoins depend toute la ſuite du traité.

Le ſecond traité qui eſt fort court eſt intitulé *Ratio æquilibrii.* On y explique en diverſes propoſitions ce qui regarde la proportion des poids qui ſont en equilibre.

Le troiſiéme Traité a pour titre *De Sectione Geometrico-Harmonicâ & Arithmeticâ.* L'Auteur enſuitte de ce Traité, propoſe un nouvel inſtrument pour diviſer ſans peine un angle rectiligne en autant de parties êgales qu'on veut. Il fait auſſi diverſes propoſitions touchant la parabole regardée comme une grande Ellipſe, ou comme une hyperbole dont le diametre ſeroit infini.

Le même Auteur a fait imprimer en même tems, ſes poëſies Latines, qui comprennent un poëme ſur l'enfance du Sauveur diviſé en neuf livres, & un recueil de pluſieurs pieces ſur differents ſujets.

DE LONDRES.

On a imprimé ici une Table genealogique des Empereurs Romains de la famille d'Auguſte : cette table eſt intitulée, *Auguſti familiæ ſtemma :*

elle commence à Auguste & finit à Neron. On y explique les differentes alliances &c. de ces Empereurs. L'Auteur n'a entrepris ce petit Ouvrage que pour faciliter la lecture des Historiens Romains.

Les Memoires pour les Curieux se debitent avec grand succez, c'est un livre qui paroît sur la fin de chaque année, ou on trouve tout ce qui est arrivé de considerable en Europe, & dans tous les païs ou les Anglois ont des comptoirs établis pour le commerce.

On doit réimprimer ici un petit Traité de la verité de la Religion Chrétienne contre les Athées, les Deistes & les Juifs. L'Auteur de ce petit ouvrage prétend qu'il n'y a qu'en Angleterre ou ces derniers renoncent de bonne foy au Judaisme, qu'il n'y en a que peu en Hollande & dans les autres païs protestants, qui demeurent fermes dans le Christianisme, & cela parce que les Magistrats ont coûtume de les maltraiter plus que les Anciens Chrétiens.

Il paroît icy souvent de petits li-

vres contre les Quakers. Voici le titre d'un qu'on a imprimé depuis quelque tems , *Vox populi, ou un grand nombre de témoins qui prouvent que les chefs des Quakers sont des imposteurs :* L'auteur de ce petit ouvrage ne s'attaque pas au commun de ces Fanatiques, Il sçait qu'il n'y a rien à gagner avec des gens entêtez, & sans raison. Son dessein, dit il, n'est que de faire voir la mauvaise foy des chefs.

On vend à Londres une Nouvelle Traduction d'un livre qui a pour titre. *Circé d'el Signor Giovanni Battista Galli.* L'Auteur de ce livre étoit de l'Academie de Florence, il contient dix dialogues entre Ulysse & quelques autres grands hommes metamorphosez en bêtes, le but de cet ouvrage est de faire voir les differentes passions des hommes & les miseres ausquelles la vie humaine est sujette.

On ne sçavoit pas dans les païs étrangers que les Protestans d'Angleterre eussent fait un établissement pour la propagation de l'Evangile parmi les Infideles, c'est ce

qu'on vient d'apprendre par un Sermon que Mr. Willis a prêché devant cette compagnie au commencement de l'année 1703. & qu'on a fait depuis imprimer à Londres.

DE LYON.

Mr. Gourdon a fait imprimer des vers à la loüange des Roys de France & d'Espagne & des Princes de leur Maison. L'acüeil favorable du Roy & de la Reine d'Espagne la determiné à les rendre publics : il doit ce favorable accüeil au bon goût de leurs Majestez Catholiques, autant qu'à leur bonté toûjours affable : il n'a rien à craindre pour les ouvrages importans ausquels il travaille.

On a fait chez Comba une nouvelle Edition de Menochius plus ample & plus correcte que les precedentes.

DE REIMS.

Monseigneur l'Archevêque de Reims a fait une nouvelle ordon-

nance ſur la Grace. Ce n'eſt pas contre le cas de conſcience, comme on l'avoit dit : mais contre ce livre attribué à feu Mr. de l'Aunoy, que vous avez fort mal-traité dans vos Memoires de l'an paſſé. Il prend avec ſon zele accoûtumé la cauſe de ſaint Auguſtin contre cet indigne libelle, & fait valoir contre les nouveaux ennemis de S. Auguſtin, c'eſt-à-dire, comme il l'explique luy-même les Arminiens, il fait valoir, dis-je, les approbations des Papes & pluſieurs déciſions du Clergé, où l'on declare que la Doctrine de Janſenius eſt tres-differente de celle de St. Auguſtin. M. l'Archevêque de Reims veut qu'on couvre de honte ceux qui confondent des choſes ſi oppoſées, qu'on demeure inviolablement attaché à la Doctrine de S. Auguſtin, & qu'on acquieſce ſincerement & ſans reſerve aux conſtitutions des Papes Innocent X. & Alexandre VII. dont la derniere ne contient que la deciſion du fait de Janſenius. *L'Ordonnance dont on parle icy eſt du 15. Octobre 1703. elle n'a paru que le 15. Decembre imprimée chez Aniſſon.*

DE PARIS.

Le P. Gonnelieu Jesuite connu par ses Predications touchantes & par des livres de pieté où l'onction & la solidité sont jointes à l'élegance, a fait imprimer chez Josse un *Traité de la presence de Dieu qui renferme tous les principes de la Vie Spirituelle.*

C'est le Pere Louvart Benedictin de l'Abbaye de S.Denis, qui travaille à une nouvelle Edition de S.Gregoire de Nazianze. Le public & beaucoup de Sçavans ont été jusqu'icy la duppe des Libraires sur l'Edition qu'on attribuë à Billy. Ce sçavant Abbé abandonna son manuscrit aux Libraires. Ils furent de bonne foy, la lecture des Préfaces suffisoit pour détromper les sçavans, on ne les lut point, le nom de Billy imposa à tout le monde ; & cette Edition joüit encore à present d'une reputation dont elle n'est pas tout-à fait digne. Le P. Louvart est presque resolu de faire une nouvelle version : celle de l'Abbé Billy est

ſçavante & polie, mais elle n'eſt pas auſſi exacte qu'elle le pourroit être, & le P. Sirmond l'a ſouvent corrigée quand il a cité S. Gregoire de Nazianze.

Les Etats de Bretagne ont donné vingt mille livres au P. Lobineau Benedictin, pour imprimer l'hiſtoire de leur Province. On voit par là que les belles lettres trouvent encore en France de juſtes eſtimateurs de leur prix.

On debite icy depuis peu un petit ouvrage poſtume du P. Bouhours de la Compagnie de JESUS, & qui eſt tres digne de luy. Il eſt intitulé, *Paroles tirées de l'Ecriture pour ſervir de conſolation aux perſonnes qui ſouffrent.* Il eſt imprimé chez P. A. le Mercier à l'entrée de la ruë du Foin du côté de la ruë S. Jacques à S. Ambroiſe.

M. Du Han Profeſſeur de Philoſophie au College du Pleſſis, vient de joüer un mauvais tour aux répetiteurs. Vandive a imprimé une nouvelle edition de ſon *Philoſophus in utramque partem*? Ce livre ſi utile eſt fort augmenté dans la nouvel-

le edition. M. Du Han devient par là le Profeſſeur commun de toutes les Ecoles de Philoſophie, tous les jeunes Philoſophes peuvent profiter de la netteté de ſon eſprit, & de la juſteſſe de ſa methode.

On debite deux livres nouveaux dont vous aurez occaſion de parler: Les *Diſcours Synodaux de Mr. de la Volpiliere* imprimez chez Guerin, *& la défenſe de l'uſage des Egliſes de Flandres pour la Collation des Benefices.*

Il paroît encore deux nouveaux Mandemens contre le fameux cas de Conſcience l'un de Mr. l'Evêque de Noyon, & l'autre que les Vicaires Generaux d'Auch ont publié par l'ordre exprès de Mr. l'Archevêque d'Auch. M. de Noyon après avoir établi dans le ſien avec beaucoup de ſolidité le droit qu'a toûjours eû l'Egliſe d'obliger les Fidelles de ſouſcrire avec une approbation & une ſoumiſſion interieure de jugement à la condamnation des erreurs, des écrits heretiques & de leurs Auteurs, condamne en general le cas de conſcience

comme contenant plusieurs Propositions respectivement captieuses, temeraires, fausses, erronées, &c. Et le premier article en particulier il le condamne *comme contraire aux Constitutions des Papes reçûës de toute l'Eglise, & aux deliberations du Clergé de France, comme dérogeant à l'autorité de l'Eglise, comme tendant à renouveller les erreurs condamnées de Jansenius, & à favoriser les parjures.* Les Vicaires Generaux d'Auch condamnent le cas à peu près de la même maniere : ils declarent aussi que desormais ceux qui se présenteront aux Ordres, qui seront pourvûs de quelque Benefice, ou qui voudront Prêcher & Confesser dans le Diocese seront tenus de signer le Formulaire. Tout cela est precedé d'une excellente instruction, dans laquelle on fait voir que l'Eglise a l'autorité de decider les faits dogmatiques, & que sans cela elle ne pourroit pas distinguer infailliblement ce qui est de tradition d'avec ce qui n'en est pas. En effet, il est necessaire de bien établir ce principe, non-seulement pour fermer entierement la

bouche aux Novateurs ; mais encore pour accabler tout-à-fait les ennemys de S. Auguſtin. Si l'Egliſe n'étoit pas infaillible, quand elle juge du ſens des livres, on pourroit dire qu'elle s'eſt trompée en approuvant la Doctrine de l'Evêque d'Hyppone, comme quelques-uns diſent qu'elle s'eſt trompée en condamnant la Doctrine de l'Evêque d'Ypres.

Il y a dans les Memoires du mois d'Aouſt de l'année derniere une Diſſertation de Mr. Joblot ſur les matieres de l'Aiman. Mr. de Puget a cru qu'on avoit voulu l'y faire paſſer pour un homme de mauvaiſe foy. Mr. Joblot n'a jamais eu cette penſée. La difference de ſentiment, & les Diſſertations qu'il pourroit publier dans la ſuite, n'empeſchent pas qu'il ne regarde Mr. de Puget comme un homme d'honneur & qui eſt très-habile dans les matieres de l'Aiman : & il nous a prié de rendre publiquement ce témoignage.

F I N.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Fevrier 1704.

ARTICL. XIV. ΝΙΚΗΦΟΡΟΥ ΤΟΥ ΓΡΗΓΟΡΑ ΡΩΜΑΙΚΗ ΙΣΤΟΡΙΑ, &c. *Hiſtoire Byſantine de Nicephore Gregoras.* p.187

ART. XV. *Traité de la Communion, ou Conduite pour communier ſaintement par le P. Vaubert.* p.203

ART. XVI. Acta Sanctorum Junii tom. III. &c. p.207

ART. XVII. *Le Thé de l'Europe, ou la proprieté de la Veronique, &c.* page 220.

ART. XVIII. *Anatomie nouvelle de la Tête de l'homme.* p.223

ART. XIX. XX. *La Vie du Venerable Ceſar de Bus, Fondateur de la Congregation de la Doctrine Chrêtienne.* p.250

ART. XXI. Ezechielis Spanhemii Orbis Romanus &c. C'eſt-à-dire, *Le Monde Romain de Monſieur Spanheim &c.* p. 258

ART. XXII. *Traité de l'amour de Dieu où la Nature, la pureté & la perfection de la Charité sont expliquez &c.* p.268

ART. XXIII. Epistolarum B. Pauli Apostoli triplex expositio, Analysi, Autore R. P. Bernardino à Piconio &c. C'est-à dire, *l'Exposition des Epîtres de S. Paul, en trois manieres dans une Analyse, &c.* page 289

ART. XXIV. *Table Perpetuelle des Lettres Dominicales par Mr. l'Abbé Bastide &c.* p.293

ART. XXV. *Table Pascale de Mr. Bianchini envoyée par N. S. P. Clement XI. à Mr. l'Abbé Bastide.* p.301

ART. XXVI. *La Vie de saint Sigisbert Roy d'Austrasie, par le P. Vincent de Nancy &c.* p 308

ART. XXVII. *Relation de ce qui s'est passé dans la derniere Assemblée publique de l'Academie Royalle des Inscriptions.* p.314

ART. XXVIII. *Eclaircissement sur Janus à Monseigneur le Duc d'Anguien.* page 326

ART. XXIX. *Nouvelles Litteraires.* p.337

De Rome. ibid.
De Milan. page 338
De Londres. p. 339
De Lyon. p.342
De Reims. ibid.
De Paris. p.344

Fin de la Table.

ADDITION
aux Nouvelles Litteraires de Paris.

MOnſieur Maillabechi n'eſt point mort : le bruit qui en a couru ſuffiroit pour nous juſtifier d'avoir inſeré cette nouvelle dans les Memoires du mois paſſé. Nous avons cependant de meilleurs garands que la voix publique. Un Religieux de merite qui eſt en commerce de Lettres avec ce ſçavant homme, nous apprit ſa mort, en nous envoïant la derniere lettre qu'il avoit receuë de luy. La fauſſeté de cette nouvelle n'a rien que d'agreable pour nous, qui faiſons des vœux ſinceres pour qu'elle ne ſoit vraïe de longtemps : une perſonne ſi neceſſaire à la Republique des Lettres, ne ſçauroit trop vivre.

Au reſte on ne doit pas être ſurpris, que parmy les Nouvelles

*

Litteraires que nous publions chaque mois, il s'en trouve de temps en temps quelqu'une fausse ou mal circonstanciée.

Si l'on veut se donner la peine d'examiner celles que l'on imprime dans les autres Journaux, on reconnoîtra qu'elles sont sujetes aux mêmes inconveniens. Si nous ne les debitions qu'aprés un long & difficile examen, elles ne seroient plus nouvelles.

Le seul party que nous ayons à prendre, est de raporter fidelement ce que des personnes dignes de foy nous écrivent ou nous disent, de garder les originaux des Lettres qu'on nous écrit pour les montrer à ceux qui auront la curiosité de les voir, & de nous retracter si-tost qu'on nous aura fait voir qu'on nous a trompez. Nous avons dans les autres Journaux plusieurs exemples de ces retractations; mais pour nous convaincre qu'une Lettre qu'on nous a envoïée est *apocryphe*, il faut le des-

aveu de celuy dont elle porte le nom ; c'eſt naturellement à luy qu'on doit s'adreſſer pour ſçavoir s'il a écrit ou non ce que nous avons publié comme ſon ouvrage. Tandis qu'il ne le deſavoüe pas, les reproches que l'on nous fait portent à faux, & même les gens ſages ſoubçonnent, qu'on a eu des raiſons de ne pas prendre le veritable moïen d'éclaircir les choſes qui ne nous ſont pas deſavantageuſes.

BOUDOT chez qui ſe vendent ces Memoires, imprime les Analyſes des Oraiſons de Ciceron par le P. Martin du Cygne, Jeſuite Flamand. Ce ſera un in douze de 35 ſols, qui dans une brieveté claire & methodique renferme tout ce qui eſt neceſſaire pour bien entendre l'artifice & le ſens des Oraiſons de Ciceron. Ce livre eſt depuis long-temps fort connu & d'un grand uſage dans les Païs étrangers. Il ne falloit pas que la France en fût privée.

AVIS.

LE Commentaire de Simon de Muis ſur les Pſeaumes eſt au jugement de tous les Connoiſſeurs le Commentaire le plus complet que nous ayons ſur ce Livre ſacré qu'il eſt ſi important aux Eccleſiaſtiques & même à tous les Fideles de bien entendre. Peut-on ignorer tranquillement le ſens de ce qu'on dit tous les jours ? Ce Commentaire étoit devenu fort rare ; les Sçavans & même quelques Evêques ſouhaitoient qu'on en fiſt une nouvelle Edition. Les Libraires qui l'entreprennent ſont dans la reſolution de ne rien épargner pour la rendre entierement accomplie. Une perſonne qui a beaucoup étudié l'Ecriture ſainte, en a la direction.

Il conſulte les Sçavans ſur quelques points.

1. *Si l'on joindra à ce Commentaire les autres Ouvrages de l'Auteur qui n'ont point de raport aux Pſeaumes & qui groſſiſſant le volume*

le rendront necessairement plus cher.

2\. *S'il est necessaire d'imprimer toute la version nouvelle sur l'Hebreu que De Muis a mise à côté de la Vulgate, & qui n'en differe souvent dans tout un Pseaume qu'en deux ou trois mots. Ne suffiroit-il pas d'imprimer ces differences pour éviter la cherté du volume?*

3\. *Si on joindra au Commentaire de De Muis, comme on le conseille aux Libraires,* Lyra Davidica *de* Bythner, *qui est une Analyse grammaticale & critique des Pseaumes où le Texte est comparé à la Version Grecque & à la Paraphrase Chaldaïque.*

4\. *De Muis s'est principalement attaché au Texte Hebreu; La Version Vulgate des Pseaumes est faite sur le Grec, ce qui a fait juger qu'on devoit ajoûter à son Commentaire ce qu'il y a de plus singulier dans les Peres Grecs, & dans l'excellent Commentaire d'Agellius qui a eu en vûë d'expliquer la Version Grecque. On profitera aussi dans ces*

additions de ce qu'il y a de meilleur dans Vatable, dans l'Edition des Pſeaumes par Robert Eſtienne en M.D.LVI. *dans les Notes d'Eugubinus & de Bredembach ſur une partie des Pſeaumes & dans quelques autres Auteurs dont les explications ſont auſſi eſtimables que leurs Livres ſont rares & peu connus. Celui qui a ſoin de l'Edition éclaircira pluſieurs difficultez plus nettement qu'on ne l'a fait juſques icy. C'eſt ainſi que M. l'Evêque de Meaux en expliquant du* Sanctuaire *le mot* Sanctis, *qui ſe trouve au verſet 3. du Pſeaume* XV. *que tous les autres Interpretes entendent autrement, a donné à ce Pſeaume une ſuite & une clarté qu'il n'a point dans les autres Commentaires.*

On demande enfin, s'il faut mêler les Additions au Commentaire à chaque endroit où elles auront rapport, ou s'il eſt mieux de les imprimer ſeparées du Commentaire à la fin de chaque Pſeaume.

On peut adreſſer les avis qu'on

voudra bien donner là-dessus, aux sieurs Guignard, Guerin, ou Robustel, Libraires ruë S. Jacques à Paris, ou au Libraire qui débite ces Memoires.

ERRATA.

PAge 11. perséverence, *lisez* perseverance.
P. 17. chef, *lis.* chez.
P. 20. deliée, *lis.* delié.
Ibid. d'nn, *lis.* d'un.
P. 24. l'écoulcment, *lis.* l'écoulement.
P. 33 *têtes*, lis. *testes*
P. 38. l. 18. une, *lis.* son.
P. 42. l. 3. formées, *lis.* formées.
Ibid. l. 42. revestu, *lis.* revestuë.
P. 45. l. 17. à lors, *lis.* alors.
P. 53. l. 10. d'embrasser, *lis.* d'embarasser.
P. 53 l. 22. certain maux, *lis.* certains.
P. 54. l. 1. domageables, *lis.* domageable.
Ibid. l. 13. détruction, *lis.* destruction.
P. 56. l. 4. engagé, *lis* engagés.
Ibid l. 11. Grismond, *lis.* de Griffmond.
P. 67. l. 23. lui donna, *lis.* lui presenta la bataille.
P. 68. l. 10. Marperie, *lis.* Marpesie.
P. 69. l. 27. qu'ayant, *lis.* qu'ayent.
Ibid. l. 28. resouvint, *lis.* ressouvint.

P. 70. l. 8. Silla, *lis.* Sylla.
P. 71. l. 3. sa puissance, *lis.* ses forces.
P. 74. l. 1. piece, *lis.* pieces.
P. 76. l. 10. commançoit, *lis.* commençoit.
Ibid. l. 11. les fruits, *lis.* le fruit.
P. 78. l. 13. ici, *lis.* -cy.
P. 79. l. 19. attirera, *lis.* attira.
Ibid. l. 26. *effacez* de.
P. 92. l. 16. *aprés le mot* Pologne, *ajoûtez*, & qui ne doivent pas être confondus avec ceux qu'on appelle en Latin *Veneti.*
P. 100. l. 21. *aprés* merite, *ôtez la virgule.*
Ibid. l. 22. *aprés* reel *ôtez la virgule.*
P. 102. *mettez des guillemets jusqu'à la fin de l'extrait.*
P. 120. l. 21. *aprés* reculés *ôtez le point, écrivez* elle *sans grande lettre.*
P. 129. l. 9. *Denatus*, lis. *Donatus.*
P. 132. l. 10. bâtie, *lis.* bâti.
P. 136. l. 17. impaire, *lis.* impair.
P. 145. l. 13. *canica*, lis. *canina.*
P. 152. l. 23. de celles, *lis.* celles.
P. 160. l. 1. basses, *lis.* bases.
P. 161. l. 28. Θεῶν, Θεὸς, *lis.* Θεὸν, Θεός.
P. 171. l. 8. entierement, *lis.* extremement.
P. 172. l. 20. le, *lis.* les.
P. 174. l. 15. entendu, *ajoûtez* dire.
P. 177. l. 21. *ôtez* &
P. 179. l. 19. *ôtez* est.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Mars 1704.

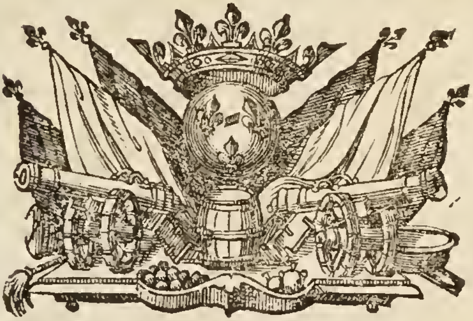

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCIV.

Avec Privilege & Approbations.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE,
des Sciences & des beaux Arts.

Mars 1704.

ARTICLE XXX.

TRAITE' DOGMATIQUE *& historique des Edits & des autres moyens Spirituels & temporels, dont on s'est servi dans tous les tems pour établir & pour maintenir l'unité de l'Eglise Catholique. Par le feu P. Loüis Thomassin Prêtre de l'Oratoire. Avec un supplément par un Prêtre de la même Congregation.* A Paris de l'Imprimerie Royalle 1703. *Trois tomes in* 4°. *Tome premier*

pages 790. Tome ſecond pages 516. Tome troiſiéme pages 792.

LES Miniſtres Calviniſtes ſe ſont plaints dans pluſieurs de leurs livres, de la ſeverité des Edits du Roy & de la maniere dont on avoit procedé contre eux. C'eſt pour leur fermer la bouche, que le feu Pere Thomaſſin Prêtre de l'Oratoire publia ſon Traité *de l'Unité de l'Egliſe & des moyens dont les Princes Chrétiens ſe ſont ſervis pour y faire rentrer ceux qui en étoient ſeparez.* Il avoit tiré ces moyens, principalement des Codes de Theodoſe & de Juſtinien; & il les avoit appuyé de l'autorité des Peres Grecs & Latins.

Ce Traité quoy qu'excellent, n'étoit point aſſez complet. L'Auteur l'avoit reconnu luy-même, & avoit travaillé à l'augmenter conſiderablement: mais étant mort avant que d'y avoir mis la derniere main, celuy des Peres de ſa Congregation qu'il avoit fait le depoſitaire de ſes papiers, perſuadé de l'utilité de cet Ouvrage, & fidelle à ce qu'il de-

voit à la memoire d'un ami de ce merite, a recüeilli avec ſoin, tout ce que le Pere Thomaſſin avoit compoſé ſur cette matiere. Il s'eſt donné la peine de le mettre en ordre, & d'ajoûter aux deux parties que le P. Thomaſſin avoit laiſſé un ſupplément, qui fait beaucoup plus du tiers de l'ouvrage, & qui en eſt la partie la plus curieuſe & la plus intereſſante.

La premiere partie comprend ce qui s'eſt paſſé dans l'Egliſe, depuis ſon établiſſement juſqu'au neuviéme ſiecle. La ſeconde vient juſqu'à la naiſſance des hereſies des derniers ſiecles: le ſupplément contient principalement ce qui s'eſt paſſé en France par rapport au Calviniſme ſous les huit derniers regnes.

Les plaintes ameres, que font les Miniſtres Refugiez de la maniere dont leur ſecte a été traitée en France ſous ce regne, ne peuvent être fondées que ſur ce que ces Meſſieurs prétendroient, qu'on n'a pas dû les regarder comme Heretiques, ou ſur ce qu'ils ſoutiendroient que quand ils ſeroient veritablement

heretiques, on ne devroit pas les traiter avec tant de ſeverité. Or l'une & l'autre de ces plaintes ſeroit également injuſte. 1°. Depuis la naiſſance de l'Egliſe juſqu'à ces derniers tems, les Peres & les Docteurs ſe ſont toûjours accordé, à dire anatheme à ceux qui rompoient l'unité de l'Egliſe, qui introduiſoient des Doctrines nouvelles, contraires à celles qu'on avoit reçû par la tradition des Peres & qui ſe trouvoient établies dans l'Egliſe univerſelle & autoriſées par l'Egliſe Romaine qui eſt le centre de l'unité. 2°. Les mêmes Peres ont toûjours approuvé que les Princes Chrétiens employaſſent la ſeverité des loix & des Edits, pour faire rentrer dans l'unité de l'Egliſe Catholique ceux qui s'en étoient ſéparez. C'eſt à ces deux points qu'on doit reduire tout ce que le P. Thomaſſin a établi dans les deux parties de ſon ouvrage ; ce que l'Auteur du ſupplément a confirmé fort au long & avec beaucoup de ſolidité.

On ne peut mieux faire l'éloge de l'ouvrage poſthume du P. Thomaſ-

ſin, qu'en aſſurant qu'il eſt digne de ſon Auteur & qu'on n'y trouvera pas moins de ſolidité & d'érudition que dans les autres livres de ce ſçavant Oratorien. Pour ce qui eſt du ſupplément, il ſuffit de dire qu'il fait honneur à l'ouvrage même, & qu'il en augmente conſiderablement le merite. Les trois volumes contiennent trop de matieres importantes, pour qu'on puiſſe en rendre compte dans un ſeul extrait. Chaque tome merite qu'on en parle en particulier. Nous commençons icy par le premier.

Quoy-que l'Egliſe des trois premiers ſiecles ait eû beaucoup à ſouffrir de la part des Empereurs Payens, & qu'alors elle n'ait pas été en état d'implorer le ſecours des Edits contre les Hereſies qui s'élevoient de tems en tems : elle ne laiſſe pas de nous fournir des exemples capables de confondre les Sectaires de ces derniers tems.

1. Quelque injuſtes & quelque violentes qu'ayent été les perſecutions de Neron, de Domitien, de Diocletien, & des autres : on n'a ja-

mais vû les premiers Chrétiens prendre les armes pour se garentir de la fureur de ceux qui les persecutoient. En cela bien differents des Heretiques des derniers siecles, qui ont excité le trouble & la sedition, dans tous les pays où leurs sectes se sont introduites.

2. Pour combattre les Heretiques de ces premiers tems, on a eu comme à present recours, non-seulement à l'Ecriture, mais encore à la Tradition, à l'autorité de l'Eglise Romaine, & aux definitions des Conciles & des Evêques. En sorte qu'on a toûjours dit Anathême à ceux qui se sont écartez de la Doctrine ancienne & reçûë de tout tems dans l'Eglise.

L'Empereur Constantin n'eut pas plûtôt embrassé la Religion Chrêtienne, qu'on le vit s'empresser à étendre cette même Religion, à detruire l'Idolatrie, à entretenir l'unité & la paix entre les Fidelles, & à ramener les Heretiques à la Foy. Ceux qui ont écrit au quatriéme siecle contre les Donatistes & les Ariens, les ont toûjours attaqué par

la tradition & par l'autorité de l'Eglise universelle : & ils ont tous supposé comme un principe incontestable l'unité & la perpetuité de l'Eglise. Mais depuis ils se sont tous accordez à loüer le zele que Constantin & les autres Empereurs Catholiques ont fait paroître pour maintenir cette unité.

Les disgraces que S. Athanase eut à soutenir pendant plusieurs années, & les affaires que les Ariens luy susciterent si souvent à la Cour de Constantinople, ne l'ont pas empêché de regarder comme une action loüable & pleine de pieté, l'application des Empereurs à reprimer les Schismatiques & les Heretiques. Il paroît à quelques-uns que S. Hilaire en a pensé autrement ; & l'on diroit en effet qu'il desapprouve ceux qui employent la severité & les exils dans la cause de la Religion : mais pour peu qu'on lise ses écrits avec attention on s'apperçoit bien tôt, qu'il ne parle de la sorte, que contre les Evêques Ariens qui se servoient des armes de l'Empereur Constance pour rompre l'unité de

l'Eglise. Saint Ambroise a loüé Gratien & Theodose de leur zele à detruire les Temples des faux Dieux & à reprimer l'insolence des Heretiques.

Saint Jerôme approuve les Edits donnez par les Empereurs pour chasser d'Alexandrie & de toute l'Egypte les Origenistes. Saint Epiphane ne s'est point ecarté en cela du sentiment de S. Jerôme ; mais personne n'a écrit avec plus de force sur ce sujet que S. Optat Evêque de Mileve. Il étoit porté à faire adoucir les peines imposées par les loix aux Schismatiques:mais il a toûjours trouvé ces loix sages, justes, & utiles.

L'Empereur Theodose porta des loix contre tous les Heretiques de son tems ; & il ny a aucun des Peres qui ne luy ait pour cela donné des loüanges.

Saint Basile & les deux Gregoires, l'un son frere, l'autre son amy, opposoient aux Heretiques le sacré depôt que nous avons reçû de nos Peres & l'autorité de l'Eglise, mais cela ne les empêcha point d'avoir re-

cours, lors qu'ils le purent, à la protection des Empereurs. Saint Jean Chryſoſtome ſoûtenoit que la Primauté donnée par JESUS-CHRIST à ſaint Pierre & à ſes Succeſſeurs, étoit la refutation de toutes les hereſies, & que l'Egliſe Romaine étant le centre de l'unité, tous les Chrétiens étoient obligez de s'y tenir étroitement unis. Mais ce Saint ne laiſſa pas de faire valoir dans les occaſions les Edits du grand Theodoſe, & d'engager l'Empereur Arcade à imiter en cela ſon pere. Neſtorius après avoir été confondu par S. Cyrille & condamné dans le Concile d'Epheſe, ſe vit encore exilé par l'Empereur, à la ſollicitation des Catholiques.

Saint Auguſtin dans les commencemens avoit crû qu'il falloit ſe contenter de bien établir contre les Donatiſtes l'unité, la perpetuité, & l'univerſalité de l'Egliſe; & qu'on ne devoit pas uſer de ſeverité pour les faire rentrer dans la communion des Catholiques. Mais dans ſes retractations il avouë, qu'il ne ſe laiſſa alors aller à ce ſentiment, que par-

ceque l'experience ne luy avoit pas encore appris, combien l'impunité augmentoit l'audace des Schiſmatiques, & combien la ſeverité des loix pourroit contribuer à leur converſion.

En un mot le Code Theodoſien qui fût publié par Theodoſe le jeune, fut reçû avec applaudiſſement, ſans que jamais ni les Evêques, ni les Docteurs Catholiques l'ayent accuſé d'injuſtice. On n'eut pas moins d'eſtime dans la ſuite pour le Code Juſtinien & pour les *Novelles* de cet Empereur, leſquelles Ives de Chartres dit expreſſement avoir été en recommandation & en uſage dans l'Egliſe Romaine. Cependant rien de plus ſevere que ces loix. Dans le Code Theodoſien la premiere du titre 5. du 16. livre reſtraint aux ſeuls Catholiques les privileges accordez en faveur de la Religion Chrêtienne, & exclud de ces mêmes privileges les Heretiques & les Schiſmatiques; declarant au contraire qu'ils doivent être ſoûmis à de nouvelles ſervitudes. La loy ſuivante exempte de cette peine les Novatiens: mais

cette exception sert à faire voir, que la loy s'étendoit effectivement à toutes autres sectes.

La troisiéme loy du même titre defend aux Manichéens sous de grieves peines de tenir aucune assemblée, & confisque leurs temples & leurs maisons.

La quatriéme qui est de Gratien defend generalement toutes les assemblées des Heretiques : ce qui est confirmé dans la loy suivante.

La sixiéme qui est du grand Theodose, casse tous les Rescrits accordez en faveur des Heretiques, defend aux mêmes Heretiques tout exercice de Religion, & attribuë aux Catholiques toutes les Eglises que les Heretiques avoient, soit dans les villes soit à la campagne.

La Septiéme qui est du même Theodose prive les Manichéens du droit de donner ou de recevoir rien par Testament, & declare leurs enfans, s'ils sont engagez dans la même heresie, incapables d'heriter.

La huitiéme ôte derechef aux Heretiques leurs Eglises, leur defend de créer aucun Evêque & au-

cun autre Miniſtre & de faire aucun exercice de leur Religion. La plûpart de ces choſes ſont confirmées dans pluſieurs des loix ſuivantes. Dans la 29. Arcadius exclut tous les Heretiques de la milice & de toutes ſortes de charges & de dignitez. Et dans la 34e le même Empereur bannit de toutes les villes, les Eunomiens & les Montaniſtes. Les loix d'Honorius contre les Donatiſtes & contre tous les Heretiques ne ſont pas moins ſeveres.

Cependant ces loix toutes ſeveres quelles étoient ont été approuvées dans l'Egliſe. Saint Auguſtin & les autres Peres en ont fait l'Apologie: ils en ont prouvé la juſtice. Comment donc pourroit-on trouver étonnant qu'on les eut renouvellé de nos jours contre les Pretendus Réformez de France: Les Donatiſtes ſe plaignirent autrefois de la ſeverité des loix Imperiales qui condamnoient à l'exil leurs Evêques & leurs Miniſtres. Mais ſaint Auguſtin & les Conciles leur repondoient que d'agir autrement ce n'eut pas été une patience loüable, mais une negligence digne de blâme.

L'Empereur Maxime poussa la severité contre les Heretiques encore plus loin que n'avoit fait Gratien, & que ne fit ensuite Honorius. On desapprouva l'Evêque Itaque qui l'avoit porté à faire punir de mort Priscillien. Mais ceux qui blâmerent les Evêques de l'y avoir porté, parce qu'ils étoient en cela sortis de leur caractere ; ne laisserent pas de loüer le zele de Maxime. St. Leon en parle avec eloge, & fait son Apologie sur ce point.

L'Empereur Marcien traitte les Eutichiens avec la derniere severité. Il leur defend d'avoir des Evêques & des Prêtres de leur secte, sous peine de l'exil, tant pour ceux qui les ordonneroient, que pour ceux qui se feroient ordonner. Il confisque tous les lieux où ils s'assembloient, & leur interdit toutes assemblées. Il les exclut de la milice & de tous les emplois honorables ; leur defend de faire des testamens en faveur les uns des autres, les bannit de la Cour, de la Ville Royale, & de toutes les villes Metropolitaines : chasse de toutes les

terres de l'Empire les Prêtres & les Moines de leur parti : condanne au feu tous leurs livres contre l'Egliſe ; defend d'enſeigner leur mauvaiſe doctrine ſous peine du dernier ſupplice pour les Maîtres , & d'une groſſe amande pour ceux qui les écouteroient. Et ce qui eſt de remarquable , c'eſt qu'un Edit ſi ſevere eſt inſeré dans les Actes même du Concile de Calcedoine. Tant il eſt vray que l'Egliſe qui de ſon côté tache de gagner les Heretiques par la voye d'inſtruction & de douceur, approuve neanmoins la conduite des Princes qui employent la ſeverité des loix & des Edits pour reduire les opiniâtres.

Juſtinien renouvella dans ſon Code une partie des loix du Code de Theodoſe, y en ajoûtant beaucoup d'autres. La huitiéme du 5e. titre du 1. livre eſt celle de Marcien dont on vient de parler. La onziéme condamne tous les Manichéens à la mort. Cette ſeverité étoit neceſſaire à cauſe des abominations horribles, auſquelles ceux de cette Secte s'abandonnoient. Il y a dans les deux

ſuivantes un article qui ordonne l'éducation de tous les enfans dans la Religion Catholique, ſi le pere ou la mere eſt Catholique. La 14e qui eſt de l'Empereur Juſtin menace de faire punir de mort tous les Heretiques, qui tiendroient des aſſemblées. Juſtinien dans la 18e. veut qu'après la mort des Heretiques tout leur bien ſoit devolu à celuy de leurs enfans ou de leurs plus proches parents qui eſt Catholique, à l'excluſion des autres; & que ſi tous ceux de la famille ſont engagez dans l'hereſie, le bien ſoit confiſqué.

Il ſeroit trop long de rapporter les autres loix contenuës dans le Code Juſtinien. Mais il faut remarquer que toutes ſeveres que ſoient ces loix, on ne trouve pas pour cela, que l'Egliſe les ait jamais blamé. Bien loin de cela, nous voyons un grand nombre de Synodes & d'Aſſemblées Eccleſiaſtiques qui demandent, qui loüent, & qui autoriſent ces loix. D'où nous devons conclure qu'on a toûjours crû dans l'Egliſe qu'il eſt permis aux Princes Catholiques d'uſer de ſeverité, pour

obliger les Heretiques à rentrer dans le ſein de l'Egliſe qu'ils avoient abandonné.

On omet icy tout ce qui regarde les derniers Empereurs juſqu'à la decadence de l'Empire d'Occident. On ne parle pas non plus de la maniere que pluſieurs peuples barbares furent convertis, ou obligez de quitter l'Arianiſme. Mais on ne peut ſe diſpenſer de mettre en peu de mots ce qui regarde les premiers Rois de France. Clovis aprés ſa converſion n'employa ni les peines ni les menaces pour contraindre ceux de ſa Nation de renonçer au culte des Idoles; mais c'eſt qu'il n'eût pas occaſion de le faire, les François s'étant portés d'eux mêmes à imiter la pieté de leur Roy : outre qu'il faut mettre beaucoup de difference entre les Payens qui embraſſent de nouveau la Religion Chrêtienne, & les Heretiques revoltez contre l'Egliſe, dont ils ont été fait enfans par le Baptême. Nous ſçavons de plus que ce genereux Prince s'appliqua à bannir l'Arianiſme des Gaulles, où les Bourguignons & les Viſigots l'en-

tretenoient, & que plusieurs saints Evêques firent pour cela son eloge.

Saint Gregoire le Grand loüe le zele de la Reine Brunehaut pour l'extinction de l'heresie Simoniaque. Le cinquiéme Concile de Paris veut qu'on contraigne les Juifs qui possedent quelque charge de se faire Chrétiens avec toute leur famille: & Clotaire second fit un Edit pour l'execution de ce Canon. Une constitution de Childebert ordonne que les peuples qui n'auront pas deferé au commendement des Evêques pour l'extirpation des restes de l'Idolatrie soient punis par l'autorité Royale. Dans l'Assemblée de Leptine il fut arrêté que les Evêques travailleroient à abolir les superstitions payennes, & que le Magistrat seculier les soutiendroit de son autorité: & la même chose fut confirmée dans l'Assemblée de Soissons. On sçait assez comment Pepin & Charlemagne son fils obligerent les Saxons d'embrasser la Religion Chrétienne, de quelle maniere ces peuples legers & inconstans l'abandonnerent aprés l'avoir embrassé, &

comment Charlemagne les contraignit d'y retourner. On verra dans les tomes ſuivans, que les autres Succeſſeurs du grand Clovis ont toûjours été perſuadés qu'ils ne pouvoient faire un meilleur uſage de l'autorité qu'ils ont reçû de Dieu, que de l'employer pour retenir les peuples dans l'unité de l'Egliſe, ou pour les y faire entrer quand ils n'y étoient pas encore.

ARTICLE XXXI.

MEDITATIONS DE S. THOMAS ſur les trois vies Purgative, illuminative & Unitive, &c. Par le R. P. *Antonin Maſſoulié de l'Ordre des* FF. *Prêcheurs.* A Toulouſe & ſe vendent à Paris chez Loüis Coignard, ruë S. Jacques à l'Aigle d'or, 2. *Tomes in* 12. *Tom.* 1er. *pp.* 255. *Tom.* 2d. *pp* 304.

DEpuis aſſez long-tems cet ouvrage avoit paru à Toulouſe, mais on l'a tout recemment affiché dans Paris. Quelques-uns ont crû d'abord que le Pere Maſſoulié avoit deterré un nouveau thréſor des

Oeuvres de S. Thomas, & que ce Pere donnoit au public un opuſcule du Docteur Angelique inconnu juſque-là dans les Ecolles. D'autres en liſant l'affiche s'imaginérent que les Meditations de ſaint Thomas ne pouvoient être que des réflexions profondes ſur les myſteres les plus abſtrus de la Theologie ; à peu près ſemblables aux Meditations de Mr. des Cartes ſur des matieres de Philoſophie. On s'étoit trompé. *Les Meditations de ſaint Thomas* ne ſont qu'une retraitte de dix jours à l'uſage ſur tout des ames religieuſes.

Le P. Maſſoulié attribuë à l'Ange de l'Ecolle tout l'honneur d'un ouvrage où nôtre Auteur a ſans doute la meilleure part. Il faut avoüer auſſi que le Pere fait beaucoup d'honneur à ſes penſées lors qu'il les met dans la bouche d'un ſi grand Docteur. Ce qu'on peut dire de plus juſte, c'eſt que le nom de ſaint Thomas honore le livre du P. Maſſoulié, & que le P. Maſſoulié s'eſt efforcé de faire un ouvrage qui ne fut pas tout à-fait indigne de ſaint Thomas.

Ce ſeroit amuſer les perſonnes ſçavantes pour qui nous écrivons ces memoires, que de leur donner un abregé des affections pieuſes & des devots ſentimens du livre que nous examinons. Nous nous contenterons d'en extraire quelques paroles ſur les mêmes matieres que l'Auteur a diſcuté dans ſon traité de l'amour de Dieu. Voicy comme il parle d'un troiſiéme degré de perfection qu'il appelle *maniere heroïque de pratiquer la vertu.* Ce degré n'eſt pas ſeulement propre des bienheureux dans le Ciel ſelon luy. On y parvient auſſi pendant la vie préſente. Dans cet état, dit-il, *l'office de la prudence eſt non-ſeulement de préférer les choſes divines aux choſes de la terre, mais auſsi de n'aimer & de ne deſirer que Dieu ſeul en toutes choſes comme ſi dans le monde il n'y avoit que Dieu ſeul. L'office de la Temperance eſt d'être occupé, non pas à reprimer tous les deſirs indignes de la grandeur d'une ame Chrétienne qui l'abbaiſſent aux choſes de la terre ou aux plaiſirs des ſens, mais d'en faire ſi bien perdre le ſouvenir, qu'il n'en reſte pas même une*

ſeule idée. L'office de la Force conſiſte, non pas à travailler encore à vaincre les paßions & les deſirs dereglez de la nature corrompuë, mais à les ſoumettre déja ſi abſolument, qu'on ne les ſente plus & qu'elles ne puiſſent plus alterer le cœur, de ſorte qu'on ne deſire plus rien.

Ainſi le P. Maſſoulié, qui dans ſon traité de l'amour de Dieu a porté le ſcrupule juſqu'à proſcrire l'acte paſſager de l'amour pur, de peur qu'il ne conduiſit au Quietiſme, ſe trouve icy un peu plus à portée de ce qu'il y a de dangereux dans l'hereſie qu'il a combatuë. Selon luy la prudence reduit les ames parfaites à *Dieu ſeul* Ne pourroit-on pas dire que ce ſentiment renferme une partie du venin que le R. P. Qualificateur a trouvé dans le livre intitulé *Dieu ſeul*, qui dans le traité de l'amour de Dieu, eſt l'objet du zele de ce R. P. Pour l'office de la Temperance il le reduit à peu de ſoins dans ce degré de vertu heroïque. Les ames qui y ſeront parvenuës, dit-il, n'auront plus à combattre contre les plaiſirs des ſens; *elles en*

auront tellement perdu le souvenir qu'il ne leur en restera pas même une seule idée. Par là les ames parfaites, seront justement arrivées à cet état d'*insensibilité* si vanté parmi les Quiétistes. Le poison le plus fatal cessera de leur être mortel.

La vertu *de force*, continuë-t'il, n'aura plus à vaincre en elle des passions & des desirs déréglez. Elles ne les sentiront plus & leur cœur ne pourra plus être alteré. Ainsi sans être obligées de *travailler*, *elles n'auront plus rien à desirer.* Qui dit *rien* excepte même la beatitude. Les voila donc ces ames dans cet état de repos & d'inaction, soit pour les œuvres du dehors, soit pour les actes interieurs, qui fait à proprement parler tout l'esprit du Quiétisme. Ce qui suit paroît encore plus extraordinaire.

Une troisiéme ressemblance, dit-il, de l'ame parfaite avec son Dieu, qui n'est propre que de peu de personnes, c'est qu'elle deviendra avec luy *un même esprit d'une maniere ineffable, non-seulement par la conformité d'une même volonté; l'homme ne voulant*

voulant que ce que Dieu veut ; mais aussi par une conformité de pouvoir, l'homme né pouvant même vouloir que ce que Dieu veut. Or c'est en cette unité de pouvoir & de vouloir, que la ressemblance de l'homme avec Dieu est consommée, l'ame devenant en quelque maniere par grace & par participation ce que Dieu est en lui-même, puisqu'en Dieu son vouloir est son pouvoir. Dans cet état où l'on ne peut vouloir que ce que Dieu veut, reste-t-il encor de la liberté ? Une ame de la sorte merite-t-elle ou ne merite-t-elle plus ? C'est une difficulté, dit-on, qui n'étonne pas, dans le syste-me de la prédetermination physique. Mais, dans ce même systeme est-il nécessaire d'être arrivé à un état heroïque de vertu pour ne pouvoir vouloir autre chose que ce que Dieu veut ? Comme on est toûjours prédeterminé physiquement n'est-on pas toûjours nécessité à ne faire que la volonté de Dieu qui prédétermine ? Seroit-il bien possible que Saint Thomas eût medité de la sorte ? Mais quel avantage son nom & son autorité pré-

tenduë aussi bien que celle de S. Bernard ne donnent-ils pas icy aux nouveaux dogmes.

Le P. Massoulié ne s'est pas contenté de tracer une legere idée d'un état si sublime, il l'explique, il compare ce 3e. degré de vertu heroïque avec les degrez inferieurs. Voici sa doctrine. Dans le premier dégré, dit-il, les vertus n'ont qu'une perfection commune; aussi elles ne font *qu'adoucir & moderer les passions.* Au second degré, qui convient à bien des personnes, *les vertus semblent détruire entierement les passions, en empêchant tous les mouvemens qui pourroient prévenir & emporter la raison.* Enfin dans le troisiéme degré, où certainement il est plus rare d'arriver, car il n'est pas donné à tous d'être parfaits: *Il semble que l'ame ait oublié ses passions. Elle est comme l'air au-dessus du Globe de la Lune toûjours tranquille & serain.* Mais est-il possible, demande icy l'Auteur, que l'homme soit sans passions tandis qu'il vit encore sur la terre? La réponse ne l'embarasse pas. A considerer les passions comme des proprie-

tez de la nature, dit-il, on peut avoüer qu'il en reste même dans ce degré sublime; mais à les considerer *comme des dereglemens qui portent aux plaisirs des sens & qui troublent la raison, on peut dire qu'il n'en reste plus. Dans cet état victorieux*, ce sont les termes de l'Auteur, *la vertu ayant pris une possession entiere du cœur, on vient jusqu'à une heureuse impuissance de commettre le mal. On peut dire alors, comme Joseph tenté par sa maîtresse, comment pourrois je faire ce mal?* Voilà donc les ames parfaites de la façon du P. Massoulié, dans un état d'impeccabilité entiere. Aussi, selon luy, *l'appetit animal à changé d'objet & ne s'éleve plus qu'aux choses spirituelles.*

La Meditation que l'Auteur donne sur l'*amour languissant* a quelque chose de singulier. Voici les effets qu'il doit produire. 1°. C'est de d'éteindre le visage. 2°. C'est de changer le goût. 3°. C'est d'alterer le poulx. Ce sont les trois points de la Meditation. Pour le visage, la pâleur luy siet bien dans cet état de langueur. Car enfin Ovide l'a dit.

* *Palleat omnis amans, color hic eſt aptus amanti.*

Les expreſſions que le P. Maſſoulié employe dans les Meditations ſur l'amour *de recherche* & ſur l'amour *de Poſſeßion* marquent la candeur de ſon ame & ſon innocence. Tout eſt chaſte pour les perſonnes chaſtes. Moins on entend de mal aux choſes qu'on écrit, moins on ſe précautionne ſur le langage.

Ce n'eſt pas après tout que le P. Maſſoulié ſoit Quietiſte, ou même qu'on l'en puiſſe ſoupçonner. Son livre eſt par-intervalle ſemé de pratiques & de ſentimens fort oppoſez aux nouvelles opinions. On y en trouve auſſi qui ſemblent les favoriſer un peu trop.

ARTICLE XXXII.

NOVUM JESU-CHRISTI Teſtamentum vulgatæ editionis &c. *Nouveau Teſtament de Jeſus-Chriſt ſelon la Vulgate, éclairci par*

* *De arte amandi.*

des notes historiques & critiques, avec une Preface sur la maniere d'étudier cette partie de l'Ecriture sainte ; une Chronologie & une Geographie sacrée. A Paris chez Florent de Laulne, ruë S. Jacques, *in* 24. *Tome I.* 345 *pages.Tom.*2.*pages* 278. *sans les Tables.*

DEpuis les editions que Robert Estienne fit au commencement du Calvinisme de quelques livres de l'Ecriture sainte , on n'avoit point veu de notes qui en si peu de paroles renfermassent tant de choses. Le dessein de ces petits volumes est heureusement imaginé. On trouve au bas des pages des notes courtes , des argumens au commencement des Epîtres & à la fin du second Tome une Chronologie & une Geographie du Nouveau Testament, l'une & l'autre, fort abregée. La Preface generale traite de la meilleure methode d'étudier l'Ecriture. L'Auteur demande aux Lecteurs des Livres sacrez, une foy vive, une charité ardente , une application assiduë. Il

conſeille de ſe ſervir *du traitté de la Republique des Juifs* composé par Sigonius. Menochius qu'il loüe dans la même Préface a publié ſur cette matiere un livre plus ſçavant & plus methodique que celuy de Sigonius. Nous ſouſcrivons avec plaiſir aux loüanges que l'on donne au livre *des mœurs des Iſraëlites.*

Il faut ſelon nôtre Auteur apprendre la Chronologie ſacrée *dans les annales d'Uſſerius, & dans les tables Chronologiques que Dom Lancelot a joint à la belle edition de la Bible imprimée chez Vitré.* C'eſt multiplier inutilement les livres qu'il croit neceſſaires. Lancelot a copié Uſſerius. D'ailleurs la Chronologie de ce Proteſtant, qui s'eſt fait un ſyſteme arbitraire, n'eſt pas d'un grand ſecours pour entendre l'Ecriture.

L'Hiſtoire Apoſtolique de Cappel & les Annales de la vie de S. Paul par Pearſon Evêque de Cheſter tous deux Proteſtans, ſont au goût du nouveau Commentateur. Mais ſi on l'en croit rien n'eſt comparable en ce genre au premier tome de Mr. de Tillemont; il ſuffit ſeul. Au ju-

gement du même censeur. Adrichomius est un Geographe exact, & il assure que les Cartes de Samson ont une approbation universelle. On doute qu'il les approuvât luy-même sans reserve s'il les examinoit soigneusement l'Ecriture à la main.

Il reconnoît l'utilité des relations, & ne veut pas qu'on neglige Lighfoote. Il auroit pu avertir que cet Auteur Anglois a trop cru les reveries des Rabbins, & qu'il faut ne se fier à luy qu'avec beaucoup de précaution. Nôtre Eratique est moins favorable à Tirin; il detourne de la lecture de ses Notes, qui sont, dit-il, peu exactes. Les connoisseurs ne souscriront pas à ce jugement.

Il permet de lire Vatable ou Menochius; il ne veut pas leur préferer les notes qu'il donne au public, *de peur que sa vanité ne parût insupportable.* Cependant il assure qu'il les a tiré des meilleurs Commentaires: c'est-à-dire, comme il s'explique de *la Concordance de Mr. Arnaud, & du Commentaire de Jansenius Evêque d'Ipres sur les Evangiles*, où il veut *qu'on puise la saine Theologie*, il ne peut re-

fuser à Cornelius à Lapide, à Benoît Juſtiniani, à Maldonat les loüanges que tout le monde leur donne ; il avoüe que Maldonat eſt de tous les Interpretes le plus ſçavant, & qu'il a lû ſoigneuſement tous les Anciens qu'il cite. Cette Préface finit par une plainte très-juſte contre certains Critiques qui donnent aux Grammairiens la gloire d'être les ſeuls Interprêtes de l'Ecriture. C'eſt aux Theologiens qu'il appartient de l'expliquer : c'eſt dans la tradition & dans les écrits des Peres qu'il en faut chercher le veritable ſens. L'Auteur aſſure que toutes ſes explications ſont de foy, ou conformes à la foy : mais cette déciſion ne vient pas d'une autorité infaillible.

Il ſeroit à ſouhaiter qu'il eût toûjours ſuivi la regle ſi ſage qu'il avoit établi dans ſa Preface, & qu'il eût cherché dans la tradition & dans les Ecrits des Peres, le ſens des paſſages difficiles. Il s'eſt reconcilié quelquefois avec la Grammaire. C'eſt d'elle qu'il a tiré l'explication qu'il prefere aux autres ſur le verſet. 3. du

chap. 9. de l'Epître aux Romains; *Optabam ego ipse anathema esse à Christo, id est pro Christo* : je souhaittois d'être anatheme *pour* JESUS-CHRIST. Vatable est le premier Auteur de cette explication, & n'a été suivi que par Mr. Simon. Les Peres & les Theologiens donnent à ce verset un sens fort different.

Ce n'est pas la seule occasion où le nouvel Auteur ait negligé de consulter ou de suivre les Peres. JESUS-CHRIST, dans S. Marc chapitre 10. verset 45. dit qu'il est venu donner sa vie pour la redemption de plusieurs. Le Commentateur dans sa Note observe que *plusieurs* est là pour *tous*. Cette remarque est juste & conforme à la tradition : mais ce qu'il ajoûte *que* JESUS-CHRIST *est mort pour tous, parce que son sang répandu suffit pour le salut de tous*, n'est pas une explication qu'il ait tiré des Peres. Ils parlent autrement, & aucun n'a dit séchement que JESUS-CHRIST est mort pour tous, parce que son sang repandu suffit pour la Redemption de tous. L'Auteur luy-même croit-il

que Jesus-Christ ne soit mort pour tous les hommes que comme il est mort pour les Demons même? Son sang suffisoit pour la Redemption des derniers aussi bien que pour la Redemption des premiers. Qu'on ne s'imagine pas neanmoins sur cette Note & quelques autres semblables, que Mr. Langlet favorise les erreurs des Predestinatiens. On se tromperoit : il n'est coupable que de negligence & d'inattention. Pour reconnoître cette negligence on n'a qu'à jetter les yeux sur la Note ajoûtée au verset 16. du chapitre 14. des Actes des Apôtres, elle semble favoriser les erreurs de Pelage, dont l'Auteur est assurement tres-éloigné, *Dieu*, dit l'Apôtre saint Paul en cet endroit, *s'est toûjours rendu témoignage à luy-même par les bienfaits que du Ciel il répandoit icy bas, donnant des pluyes & les tems propres aux biens de la terre, nous fournissant la nourriture & remplissant nos cœurs de joye.* Dans la remarque on avertit que ces *bienfaits* sont la grace donnée à tous les hommes, de laquelle parle l'Auteur du livre de la Voca-

tion des Gentils. Qu'un Lecteur curieux aille consulter cet excellent Ouvrage de S. Prosper ; il y verra que cette grace donnée à tous les hommes * *suffit pour le remede de plusieurs , & pour la justification de Dieu à l'égard de tous.* Il est seur qu'un lecteur, pour peu qu'il soit instruit dans la Theologie, ne manqueroit pas sur ces connoissances de soubçonner le nouveau Commentateur d'une erreur dangereuse ; car joignant les passages tirez du livre de la Vocation des Gentils à la Note, il croiroit l'avoir convaincu d'enseigner qu'une grace purement naturelle, comme est celle dont il est parlé dans l'endroit de l'Ecriture que la Note explique , suffit pour sauver les uns, & pour justifier Dieu à l'égard des autres , parce qu'il la donne à tous;mais c'est que l'Auteur s'est mal expliqué, & l'on auroit tort sur cela de le croire Pelagien.

Quand on veut être trop court on s'embarasse, on devient obscur. Voicy encore une autre Note qui

* *Livre 2d. Chap. xv.*

ſeurement devroit être un peu plus longue. C'eſt ſur le 4. verſet du 2. chapitre de la premiere Epître à Timothée ; où l'Apôtre rend raiſon pourquoy il ordonne de prier pour tous les hommes, parce que *c'eſt*, dit-il, *la volonté de Dieu nôtre Sauveur ; qui veut que tous les hommes ſoient ſauvez & parviennent à la connoiſſance de la verité*. Ces paroles ſont claires & n'avoient aucun beſoin d'être expliquées par une Note. Celle de nôtre Auteur paroît les obſcurcir plûtôt que les éclaircir. *Dieu veut le ſalut de tous les hommes* dit la Note, *c'eſt-à-dire, ceux qui ſont ſauvez ne ſont ſauvez que parce que Dieu le veut*, S. Aug. Epît. 107. *Où, bien par ces paroles, tous les hommes, il faut entendre toutes les diverſes conditions qui partagent le genre humain ; les Roys, les particuliers, &c.* S Auguſtin dans ſon Manuel chapitre 103. *Où bien Dieu veut ſauver tous les hommes, c'eſt-à-dire, il nous le fait vouloir.* S. Auguſtin de la Correct. & de la Grace chapitre 15. De bonne foy eſt ce là expoſer la tradition de l'Egliſe ſur la volonté que Dieu a du

ſalut de tous les hommes ? Eſt-ce même expoſer fidelement le ſentiment de S. Auguſtin ? Si l'Auteur vouloit le faire comme il paroît par les trois citations de S. Auguſtin : Devoit-il diſſimuler 1°. que tous les Peres, tous les Theologiens Catholiques, entendent ce fameux paſſage d'une volonté antecedente, c'eſt-à-dire, indépendante de la prévision de l'abus que feront les reprouvez des moyens de ſalut qu'elle leur prepare. 2°. Que d'un commun conſentement ils aſſurent tous, excepté Eſtius, que cette volonté n'eſt pas un ſimple deſir inefficace, & que la préparation des graces ſuffiſantes offertes à tous les hommes, & qui leur rendent le ſalut veritablement poſſible, eſt l'effet propre de cette volonté. 3°. Que S. Auguſtin dans les paſſages citez diſpute contre les Pelagiens, qui abuſoient du Texte de S. Paul pour mettre entre les Elûs & les Réprouvez une entiere égalité. C'eſt cette égalité ſeule que S. Auguſtin combat.

Pour faire connoître à fond le ſentiment de ce Pere. Ne falloit-il

pas remarquer 1°. que cette multitude d'explications differentes montre aſſez qu'aucune ne le ſatisfaiſoit. On peut donc n'être pas content de ces explications, puiſque S. Auguſtin luy même n'a été content d'aucune, ne falloit-il pas. 2°. rapporter deux autres explications du même paſſage plus conformes à la tradition qui ſe trouvent dans les Ouvrages du ſaint Docteur contre les Pelagiens. La premiere eſt dans le Chapitre 33. du livre de l'eſprit & de la lettre. Les heretiques ont chicané ſur ce Chapitre , mais les Ecrivains Catholiques , entre autres le Pere le Porq ſçavant Theologien de la Congregation de l'Oratoire , ont detruit ſans reſſource leurs vaines chicanes. Quand on abandonneroit ce paſſage on auroit encore dans le XIV. Chapitre du livre *de la Correction & de la grace* une preuve évidente du veritable ſentiment de ſaint Auguſtin ſur la volonté de Dieu à l'égard du ſalut de tous les hommes. Il dit dans ce Chapitre d'un de ſes derniers Ouvrages , *que Dieu veut ſauver tous les hommes de la même*

maniere que S. Paul assure qu'il vouloit plaire à tous les hommes autant qu'il étoit possible. S. Paul exceptoit-il quelqu'un? & cette volonté de plaire à tous les hommes auroit-elle été sincere, si St. Paul en consequence de cette volonté n'eust travaillé qu'à plaire à un petit nombre d'amis choisis?

3°. On devoit ajoûter dans la note pour ne rien laisser à desirer sur une question, que les heresies du temps rendent importante; on devoit, dis-je, ajouter que St. Augustin en d'autres endroits parle clairement des moyens de salut accordés à tous les hommes. *Dieu* dit-il, *dans le traité* 12. *sur saint Jean a fait ce qu'il a pû pour vôtre guerison. Vous serez jugé parceque vous ne voulez pas être sauvé.* JESUS-CHRIST dit-il, sur le Ps. 97. jugera tous les hommes, parcequ'il est mort pour tous. *Tous sont morts*, repete-t'il souvent à Julien, *parceque Jesus-Christ est mort pour tous.* Exceptera-t'on quelqu'un de la corruption du peché, & de l'obligation d'être jugé? Enfin dans l'explication du symbole, livre second,

S. Augustin fait dire aux Reprouvez par le Sauveur. *C'est pour vous & par vous que mon côté a été percé.*

Il falloit encore faire remarquer que les plus fideles disciples du defenseur de la grace S. Prosper & saint Fulgence s'expliquent avec la même netteté & la même force, contre ceux qui osoient donner des bornes à la misericorde divine, & contre les restrictions qu'on voudroit apporter à ces paroles de l'Ecriture, *Dieu veut le salut de tous les hommes.*

Saint Fulgence, il est vray, & les Evêques exilez en Sardaigne blâment l'abus que faisoient les Semipelagiens du texte de l'Apôtre, pour ôter toute distinction de la part de Dieu entre les Elus & les Reprouvez. Il ne faut pas, disent ces saints Confesseurs entendre le passage en question d'une maniere qui établisse l'idée de la toute puissance de Dieu, il peut sauver qui il luy plaît : on voit qu'ils ne restreignent le passage de l'Apôtre que par rapport à la volonté de Dieu efficace & absoluë, que les Theologiens appellent *con-*

ſequente; car l'idée de la Toutepuiſſance de Dieu n'eſt point affoiblie quand on dit que tous ceux que Dieu veut ſauver d'une volonté *antecedente* ne ſont pas ſauvez par ce qu'ils ne ſe ſervent pas des moyens qu'elle leur a preparé, d'ailleurs tous les Catholiques d'accord avec l'antiquité admettent que Dieu veut le ſalut des Elus d'une volonté ſpecialle & plus efficace : cependant la volonté qu'il a du ſalut des Reprouvez n'en eſt pas moins ſincere. S Fulgence l'a reconnu dans le livre de la remiſſion des pechez Chapitre 16. JESUS-CHRIST, dit ce Pere, *qui eſt mort pour les Impies n'auroit pas refuſé à Judas qui l'avoit trahi, la remiſſion de ſon peché, ſi ce perfide par un aveugle deſeſpoir ne s'étoit privé luy même du tems deſtiné pour obtenir la grace.*

Avec quelle vehemence S. Proſper s'eſt-il declaré contre ceux qui avancerent cette propoſition ſi dure, *que* JESUS-CHRIST *n'eſt mort que pour les Elus*? Il veut qu'avec une entiere ſincerité l'on entende les paroles de l'Apôtre dans

la signification la plus étenduë.*

Nous avoüons que ces remarques auroient rendu la Note plus longue. Mais cette longueur auroit moins deplu que son excessive brieveté.

Nous aurions beaucoup d'autres remarques à faire : mais il faut finir. Dans l'état où elle est elle n'est propre qu'à obscurcir un passage assez clair de luy même, & à donner pour le vrai sens de l'Ecriture une objection des Heretiques. L'Auteur pourra remedier à cet inconvenient dans l'Ouvrage qu'il medite ; car il promet une Bible entiere avec de semblables Notes. Il doit sur tout éviter un defaut très ordinaire aux Commentateurs. Ils expliquent soigneusement des endroits assez peu obscurs, & laissent les veritables difficultez sans aucun éclaircissement.

Article XXXIII.

RECUEIL DES PIECES d'Eloquence presentées à l'Academie Françoise pour le prix de l'année 1703. *avec plusieurs discours qui y*

* Resp. 2. à Vincent. Reponse aux Gaulois, sent. 8.

ont été prononcez & plusieurs pieces de Poësies qui y ont été leuës en differentes occasions. A Paris chez J.B.Coignard à la Bible d'or *in* 12. *pages* 367.

LEs prix que l'Academie Françoise distribuë tous les ans aux Auteurs des pieces qu'on y a jugé les meilleures en Eloquence & en Poësie entretiennent l'emulation qu'on a en France pour les belles Lettres. On les a imprimé icy ces Pieces selon le rang de préférence qu'on leur a donné dans l'Academie. Par là les juges soumettent en quelque sorte leur décision au sentiment de toute la France.

Le sujet donné pour le prix de l'Eloquence étoit *qu'on peut-être dans le monde parfaitement Chrétien & parfaitement honnête homme tout ensemble.* L'Abbé de Dromesnil qui a remporté le prix, n'avoit pas besoin d'une protection étrangere pour s'attirer les suffrages des Academiciens. Les deux pieces qui suivent la sienne ont partagé les suffrages. On peut dire de chacune d'elles que:

Si non victa foret, vincere digna fuit.

Mr. l'Abbé Colin est Auteur de la seconde des deux qu'on a jugé d'une egale beauté.

Si l'Eloquence s'est signalée dans la derniere distribution des prix de l'Academie, la Poësie s'est trouvée inferieure à l'attente qu'on avoit d'elle. On n'a pas crû que les pieces de vers fussent assez bonnes pour meriter d'être couronnées. Le sujet peut-être surpassoit les forces de nos Poëtes. Quoy qu'il en soit, c'est toûjours une honte pour la Litterature. Mr. Perrault soûtient seul l'honneur de la France dans la disette de Poëtes où elle se trouve. Dans le Recueil dont nous parlons on voit trois de ses Ouvrages en vers. Il n'est pas croïable que l'Auteur ait voulu donner par là au public une preuve personnelle de l'avantage que les Poëtes modernes ont sur les Poëtes d'autrefois? Peut-être que l'Academie en mêlant dans son Recueil les dernieres Poësies de Mr. Perrault a voulu encourager les aspirans au prix de l'année prochaine,

en leur proposant des modelles qui ne les desespérassent pas. Peut-être aussi qu'elle a prétendu justifier au public la rigueur dont elle a usé cette année au regad du prix de la Poësie & montrer qu'elle ne porte pas la critique jusqu'à un degoût outré, mais qu'elle sçait se contenter d'une honnête mediocrité.

Le remerciment que Mr. l'Evêque de Senlis a fait à l'Academie après sa reception fait aussi partie du recüeil. Nous en avons déja parlé dans ces Memoires. On y trouve encore le discours prononcé par M. le Duc de Coislin lors qu'il fût reçû dans l'Academie à la place de Mr. le Duc de Coislin son pere. Il y regne une certaine simplicité Noble qui siet bien aux personnes d'un haut rang. Cependant M. le Duc de Coislin s'éleve quand il faut. Voici comme il parle du Roy. *Vôtre reconnoissance*, dit-il à MM. de l'Academie, *ne peut s'épuiser sur les loüanges de vôtre Auguste Protecteur. C'est icy qu'on sçait dignement parler de LOUIS LE GRAND, de ce Prince qui fournit à vôtre éloquence, par la*

seule exposition du vray, toutes les idées du merveilleux.

Les Réponses de Mr. l'Abbé Gallois à Mr. de Senlis & de Mr. l'Abbé de Dangeau au Discours prononcé par Mr. le Duc de Coislin sont dignes de leurs Auteurs. Au regard du Panegyrique de S. Louis qui finit tout le recüeil, il n'est pas indigne du lieu où il a été prononcé & de l'Assemblée qui l'a entendu.

ARTICLE XXXIV.

PRUDENTIÆ CIVILIS, & Peritiæ rei militaris exemplar, *Vita Jephtæ* fortissimi Hebræorum Imperatoris; fato, voto, facto, insignis; cum Appendice Epistolæ & Thesium Philolog. ejusdem Argumenti nec non Prolegomenis de Θεοκρατία Hebræorum authore. Joh. Jac. Schudt Gymm. Moeno-Francof. Con-Rect. Franco-furti ad Mœnum sumptibus Frid. Knochii 1701. *in* 12. *pagg.* 494. C'est-à-dire, *la vie de Jephté par Mr. Jacques Schudt Con-Recteur du College de Franc-fort sur le*

Mhein ; avec une lettre du même Auteur & des Theses Philologiques sur le même sujet à Franc-fort sur le Mhein.

IL est bon de commencer l'extrait de ce livre par ce qui en fait la fin & l'*Appendix* ; puisque c'est par là que nous apprenons l'occasion, l'origine & le dessein de tout l'ouvrage. La lettre donc qui suit le traité historique & philologique de Jephté est celle que l'Auteur quoyque Lutherien écrit au R. P. Honoré Akhobalt Benedictin & Bibliothequaire de Monsée dans la haute Austriche. Comme la diversité de Religion pourroit faire trouver étrange à quelques gens une correspondance de cette nature: M. Schudt commence ingenieusement sa lettre par ce point là même. Il dit qu'il en est des Gens de Lettres comme des Marchands qui entretiennent commerce avec d'habiles negotians de quelque païs & de quelque nation qu'ils soient. Le commerce qu'ont entre eux les Gens de Lettres, ajoûte-t-il, est encore beaucoup

plus precieux, puis qu'il s'agit de se communiquer les uns aux autres les biens de l'esprit ; sçavoir la sagesse, la verité, la connoissance des beaux Arts. De quelque endroit qu'on tire ces biens, ils sont toûjours bons à acquerir. Il représente ensuite le Pere Akhobalt comme un de ces hommes avec qui il y a un tres-grand profit à faire, & comme étant fort versé dans la connoissance des Langues Hebraïque & Grecque, & dans toute sorte d'érudition.

Ce Pere avoit prévenu l'Auteur sans le connoître que de réputation & luy avoit écrit pour le feliciter du succés qu'avoient ses Ouvrages parmi les sçavans d'Allemagne. Celuy-cy par reconnoissance luy envoïe pour réponse une Lettre qu'il fait imprimer, afin de s'épargner, dit-il, la peine de la transcrire. L'expedient paroît un peu singulier, & il est pour le moins aussi vraysemblable que c'étoit afin que d'autres que le P. Benedictin la pussent voir.

Il luy marque dans cette Lettre que depuis qu'on l'a chargé dans le

College

Collége où il est Con-Recteur d'enseigner la Langue hebraïque ; il s'est uniquement appliqué à en faciliter l'étude aux jeunes gens ; que pour cela il joint aux préceptes de la Grammaire des exemples sensibles & recherchez pour reveiller leur attention , & que d'ailleurs il prend soin d'écarter les choses epineuses qui pourroient rebuter les jeunes esprits. Cette methode est judicieuse & montre que l'Auteur ne veut pas faire comme certains Sçavans, dont on a dit que le plus grand talent étoit de dégouter de la science. Il ajoûte en faveur de la Grammaire qu'il enseigne ; que *d'en negliger la connoissance exacte comme voudroient quelque-uns , c'est abandonner un vaisseau sans boussole & à la merci des vents :* Surquoy il traite de maxime barbare & *Asinaire* celle de Dullart, qui disoit au raport de Vivés , *plus vous serez bon Grammairien & plus vous serez méchant Theologien.*

Pour venir au point qui regarde d'avantage le livre, dont nous avons à parler : Mr. Schudt nous dit qu'après qu'il a fait entendre à ses disci-

ples l'Hebreu des premiers Chapitres de la Geneſe, qui ſont d'un ſtile plus aiſé, il les admet aux Leçons publiques qu'il fait de Philologie; & que c'eſt là comme une amorce qui les attire à l'étude; à cauſe de la quantité & de la varieté des choſes qu'il enſeigne, c'eſt dans ces leçons de Philologie ſacrée, qu'il avoit entrepris d'expliquer pendant un hyver en autant de queſtions & de Theſes deux ſortes de matieres; l'une qui regarde l'état des Juifs dans le 17. ſiecle; nous omettrons cette partie dont il n'indique luy-même que les titres; comme ceux-cy, s'il faut recevoir les Juifs dans les villes Chrétiennes; s'ils ont eû un état depuis la deſtruction de Jeruſalem; quelle ſorte de Meſſie ils attendent, &c.

La ſeconde partie des explications Philologiques que fit cet hyver là Mr. Schudt eſt ſur la vie de Jephté & ce ſont ces explications (qui furent écoutées, nous dit-il, d'une grande foule de monde & avec une extrême attention) qu'il donne préſentement au Public.

Nous apprenons auſſi que chacun des Chapitres qui compoſent ſon traité étoient comme autant de Theſes Hiſtoriques & Philologiques, que ſes diſciples ſoûtenoient & contre leſquelles on argumentoit auſſi dans ces Aſſemblées.

Avant que d'entamer ſa matiere il fait trois ſections de Prolegomenes, par leſquelles il entreprend de prouver, ce qu'on ne luy diſputera gueres, ce ſemble, parmi les Chrétiens : que l'état des Juifs étoit Theocratique, c'eſt-à-dire, gouverné par l'eſprit de Dieu. Il le montre par l'inſtitution & par la forme du gouvernement de cet état, & enfin par la protection miraculeuſe que Dieu luy a donné conſtamment juſqu'à la venuë du Meſſie.

Quant au corps de l'ouvrage qui regarde la vie de Jephté, il eſt diviſé en trois parties qui ſont 1°. La deſtinée. 2°. Le vœu. 3°. L'action de Jephté.

La deſtinée du tems de ſa jeuneſſe fut rigoureuſe ; il étoit fils de Galaad homme illuſtre & d'une famille

opulente de la Tribu de Manaſſes. Mais Jephté a paſſé pour être né d'un mariage illegitime & cela ſur l'expreſſion même de l'Ecriture, qui l'appelle *filius mulieris ſonah.* Mr. Schudt prétend effacer cette tache dans un ſi grand homme, en diſant que le mot de *Sonah* ne ſignifie pas toûjours en Hebreu une femme de mauvaiſe vie ; mais ſeulement de baſſe condition & qui gagne ſa vie de quelque maniere que ce ſoit; qu'ainſi l'on ſe trompe en croyant que Rahab étoit une proſtituée qui vivoit de ſes dereglemens : au lieu qu'elle vivoit ſeulement de la peine qu'elle prenoit à tenir Auberge.

Mr. Schudt ajoute que le Texte ſacré n'appelle Jephté en aucun endroit fils illegitime & que les Ephraïmites qui luy ont fait de cruels reproches ſur les moindres choſes, ne luy ont jamais fait celuy-cy ; d'ailleurs, ajoûte-t'on qui ſe pourra perſuader que le Pere de Jephté homme illuſtre parmi les ſiens ait élevé dans ſa maiſon & aux yeux de tout le monde un fils naturel & que ce fils eut été choiſi pour

être chef du peuple de Dieu, puisqu'il étoit dit, *ſpurius non ingredietur cœtum Domini.*

Cependant c'eſt ſur cela que ſes freres le font exclure de l'heritage paternel par authorité publique; Mr. Schudt pour expliquer cecy dit que la Mere de Jephté étoit à la verité une Concubine de Galaad, telle qu'Agar le fut d'Abraham : mais que les enfans de ces Concubines parmi les Iſraëlites, pour être inferieurs aux enfans nez d'un mariage parfait, n'étoient pas neanmoins cenſez illegitimes; qu'ainſi l'on fit injuſtice à Jephté de l'exclure entierement de la ſucceſſion & de le chaſſer de la maiſon de ſon Pere, & qu'on ne pouvoit luy refuſer que d'avoir part aux biens immeubles de la maiſon qui ne devoient point paſſer dans une Tribu étrangere dont étoit ſa mere.

Cependant les premiers malheurs de Jephté, loin d'abattre ſon courage, ne firent que l'animer : de ſorte qu'il s'attacha un grand nombre de gens pour faire des expeditions militaires contre les Ammonites &

contre d'autres ennemis du peuple de Dieu. Ces gens que Jephté s'attacha, sontappellez dans la Vulgate *Inopes & Latrocinantes.*

Mr. Schudt prétend que cette expression de *Latrocinantes* est injurieuse à Jephté, qu'au sentiment même de Cornelius à Lapide le mot de *Latrocinantes* n'est ni dans l'Hebreu ni dans le Grec, & qu'il a passé de la marge dans le Texte par ceux qui auroient voulu expliquer le mot d'*Inopes.* Surquoy l'Autheur ajoûte que cette expression ne s'accorde point avec l'idée que l'Ecriture nous donne de la vertu de Jephté, & que le Saint Esprit n'auroit point traité de grand heros *fortis herois*, un chef de voleurs.

Mr. Schudt qui traite à cette occasion la Vulgate de version infirme *ægræ versionis*, la justifie incontinent aprés sur le mot même de *Latrocinantes*; puis que cette expression selon luy se trouve dans Justin, dans Plaute & dans les autres Anciens Autheurs pour signifier seulement des gens de guerre : parce que ceux-cy semblent exercer effective-

ment des vols & des rapines dans le pays ennemi : mais, bien loin que ce soit là un vice, c'est une vertu, ainsi que l'Ecriture le fait voir dans David, & l'Histoire prophane dans Arsacès fondateur de l'Empire des Parthes, *vir sicut incertæ originis, ita virtutis expertæ solitus latrocinio & rapto vivere*, Justin. liv. 41. c. 4.

La maniere dont Jephté fut élû Prince ou Juge d'Israël est remarquable. Ceux même qui l'avoient exilé de son pays, sont obligez de le supplier d'y venir regner pour les délivrer du joug des Ammonites. Bien que Jephté parût avoir de la peine à y consentir, à cause de la maniere dont ils l'avoient traité auparavant; cependant il se rendit en suite à leurs sollicitations reïterées : ne voulant exercer de vengeance que contre les ennemis de Dieu & de sa Patrie.

Pour la délivrer de leur joug, il ne cherche point d'abord à user de violence; mais il emploïe la négociation & fait remontrer aux Ammonites les droits du peuple de Dieu. A cette occasion Mr. Schudt

repréſente Jephté comme un homme merveilleuſement verſé dans l'Hiſtoire; dans la Politique & même dans la Theologie. L'uſage de toutes ces Sciences ne ſuffiſant pas pour ranger les ennemis à la raiſon: il fallut faire uſage de la ſcience de Capitaine & ſe preparer à la guerre.

C'eſt au commencement de cette guerre que commence la 2e. partie du livre de Mr. Schudt avec le vœu de Jephté. Il fait icy une grande Diſſertation pour montrer que ce vœu ne fut point tel que le figure l'opinion commune. On ſoutient que Jephté ne prétendit jamais promettre d'immoler un homme, beaucoup moins ſa fille & qu'il ne l'immola point en effet, ni ne la fit point mourir. Pour défendre ce ſyſtéme il dit d'abord que les mots Hebraïques où le vœu eſt exprimé ne ſignifient point determinément, comme porte la vulgate *qui que ce ſoit que je rencontre le premier après la victoire, j'en feray un holocauſte au Seigneur:* mais indéterminément comme porte la verſion litterale de Pagnin: *Quoyque ce ſoit que je rencontre. &c.*

Ainſi le vœu tomboit ſur toutes ſortes d'animaux en géneral, & non ſur les hommes en particulier. 2°. Il prétend que l'Hebreu porte en cet endroit, *quodcunque egreſſum fuerit, erit Domini, aut offeram illud in holocauſtum.* De ſorte que le ſens eſt: *Quelque choſe que je rencontre ſera conſacré au Seigneur, erit Domini; où même, aut, j'en feray un Holocauſte au Seigneur, en ſouſentendant, ſuppoſé que ce ſoit une matiere legitime d'Holocauſte.* La difficulté eſt ſur la disjonctive *aut* exprimée dans l'Hebreu par *Vau* qui pourtant ſelon Pagnin même que loüe icy l'Auteur, n'eſt point une disjonctive en cet endroit, mais une conjonctive & doit ſe rendre par *&*, au lieu que Mr. Schudt prétend qu'elle peut auſſi ſe rendre par *aut.* Mais ſans entrer dans cette diſcuſſion, il ſemble qu'il luy ſuffiſoit de s'en tenir en general au ſens qu'il inſinue, & que d'autres Interprêtes donnent à ce paſſage: ſçavoir quoyque ce ſoit qui s'offre le premier à moy après la victoire je le conſacreray & en feray un Holocauſte au Seigneur, en ſous-

entendant toûjours (selon la nature de la chose qui s'offrira.) Car de toutes celles qui se pouvoient consacrer au Seigneur, il n'y en avoit que cinq dont on put faire un Holocauste, qui sont les Bœufs, les Oiseaux, les Chevreaux, les Tourterelles & les Colombes. Si donc Jephté avoit rencontré un chien, ou un autre animal immonde, il n'auroit pas pu en faire un Holocauste, à plus forte raison on ne pouvoit faire d'un homme un Holocauste, au sens qu'on le prend d'ordinaire en cet endroit.

L'offrande de laquelle il s'agit icy au regard de Jephté étoit donc la virginité de sa fille qu'il luy fallut consacrer au culte des Autels. Mais s'il ne s'agissoit que de ce point, Jephté à la rencontre de sa fille devoit-il faire de si grands cris & la fille jetter tant de larmes? oüy, dit-on; c'étoit sa fille unique, & les Israëlites ont toûjours regardé comme le plus grand des malheurs de n'avoir point de posterité. Outre que la surprise où il se trouva en cette conjoncture pour avoir fait témerairement un vœu qui l'interes-

ſoit beaucoup plus qu'il ne s'étoit imaginé, dut faire ſur luy une impreſſion très violente.

La docilité de ſa fille en cette occaſion fut encore plus grande que la douleur du Pere; car pouvant ſe défendre d'un engagement contracté ſans qu'elle y eut eu part, elle s'offrit d'elle même à en ſubir l'execution; elle ne demanda que deux mois pour pleurer non pas ſa mort, remarque Mr. Schudt; mais ſa virginité; *Et plangam virginitatem meam*; tant il eſt vray, ajoûte t'on, que l'Ecriture ne fait icy nulle mention de mort. Jephté au retour de ſa fille fit à ſon égard ce qu'il avoit voüé, *fecit ei ſicut voverat*, & quoy? l'Ecriture le marque, *quæ ignorabat virum*, elle ne fut point mariée, mais conſacrée au culte de Dieu & à la méditation des choſes divines dans une vie ſolitaire.

L'Auteur ſe propoſe à luy même diverſes objections qu'il étoit naturel de luy faire; il y répond conformement aux reflexions qui luy ont ſervi à prendre ſon parti. Il y a une difficulté particuliere que

nous ne pouvons omettre icy, le vœu de virginité, s'objecte-t'il, a été inconnu dans l'Ancien Testament & même les Docteurs Catholiques Romains n'en trouvent le premier usage que dans la sainte Vierge. En effet la sterilité qui accompagne la virginité étant alors une sorte de malediction : il n'est pas vray-semblable que parmi les Juifs on ait voulu s'y exposer. A cela M. Schudt répond que le vœu de Jephté avoit été veritablement temeraire & inoüi ; mais que le vœu d'égorger sa fille l'auroit encore été beaucoup d'avantage ; puisque le sacrifice detestable de Moloch ne pouvoit pas servir d'exemple à un homme aussi pieux que Jephté ; d'ailleurs, poursuit-on, Jephté n'avoit pas directement en vûë la Virginité de sa fille ; il la voulut seulement par accident & comme une suite de l'engagement où étoient les personnes consacrées à Dieu, de s'éloigner des distractions & des soins temporels, à quoy une femme est assujetie dans l'état du mariage. Comme on pourroit repliquer icy que les Nazaréens

tels que Samſon & Samuel qui é-toient conſacrez à Dieu, ne laiſ-ſoient pas d'être mariez; on dit ici que les ſoins domeſtiques regar-dent moins les hommes que les fem-mes. Je ne ſçay ſi cette difference par rapport au ſujet dont il s'agit, ſatisfera tout le monde; auſſi l'Au-theur a-t-il recours à une autre ſorte de preuve qui eſt aſſez nouvelle dans un Proteſtant; mais il ne fait point difficulté de l'avancer, parce qu'il fait profeſſion de dire ce qu'il croit être vray, indépendemment de tout prejugé.

Il prétend donc que le vœu de Virginité n'a pas été inconnu parmi les femmes de l'Ancien Teſtament. Il cite pour luy l'authorité de Guil-laume Perkinſius Proteſtant An-glois, qui dit que la coûtume de faire vœu de Virginité commença à l'occaſion, dont il s'agit icy, de la fille de Jephté. Mr. Schudt appuïe cette conjecture ſur ces paroles du Texte ſacré *& fuit mos in Iſraël:* car il veut que ces mots ſe rapportent au verſet 49. comme le marque la Vulgate & non pas au verſet 40,

comme le prétend Luther, dont l'Autheur s'éloigne icy quoy-qu'en l'honorant du tiltre de *Bienheureux.* De sorte que selon Mr. Schudt le sens de l'Ecriture est en cet endroit; „ Jephté fit à son égard (de sa fille) „ ce qu'il avoit voüé, tellement „ qu'elle ne connut point d'homme; & cette coûtume (sçavoir de renoncer au mariage pour se consacrer à Dieu) s'établit en Israël, (parmi les filles.)

A cette occasion Mr. Schudt examine le passage où S. Paul témoigne que les Peres Chrétiens peuvent consacrer leurs filles à Dieu par le moyen de la Virginité perpetuelle. Il dit que S. Paul laisse sur cela aux fidéles une entiere liberté, ce qui est vray; mais il pouvoit ajoûter aussi véritablement que le conseil que donne S. Paul au même endroit, est pour le parti de la Virginité, *consilium autem do.*

Du reste Mr. Schudt soûtient qu'au tems du second Temple il y a eu parmi les Juifs des compagnies d'hommes & de femmes qui ont renoncé au mariage & aux affaires

du monde pour se consacrer à Dieu: ce qu'il prouve par l'exemple d'Anne la Prophétesse dont parle S. Luc. A quoy il ajoûte le témoignage de Jesus Christ, qui parlant des hommes de son tems & du tems qui avoit precedé, dit, *qu'il y en a qui se sont eux mêmes faits Eunuques* pour le Royaume des Cieux.

L'Auteur prouve encore ce sentiment par une Note marginale de Luther,& par ce qu'on pourroit luy objecter le silence de Joseph sur ce point, il dit, qu'on n'en peut tirer aucune consequence puis que cet Autheur a omis des points aussi considerables. Cependant pour n'être pas accusé de nouveauté parmi les siens, Mr. Schudt cite des Autheurs Protestans qui ont écrit qu'il y avoit dans le second Temple, des places pour les femmes consacrées au Culte divin : ce n'est pas qu'il soit en tout de leur sentiment ; au contraire il juge que Casaubon a bien prouvé qu'il ne demeuroit point, ni dans le Temple même,ni dans des Cellules au tour du Temple, de Vierges consacrées à Dieu & qu'elles ne fai-

ſoient point communauté ; mais auſſi il prétend que Caſaubon n'a nullement prouvé qu'il ne fut pas uſité alors de faire le vœu de Virginité.

Comme les Catholiques pourroient tirer avantage de cette opinion pour les vœux de Chaſteté, qui ſont en uſage dans l'Egliſe Romaine. Mr. Schudt dit 1°. à ceux de ſon parti qu'il faut ſoûtenir la verité quelque choſe qu'on en puiſſe conclure. 2. Que la conſequence des Catholiques eſt mauvaiſe, parce que ce n'eſt pas raiſonner juſte, dit-il, que de conclure de l'Ancien Teſtament au Nouveau. Cela peut être vray en un ſens, mais ſi l'on avoit à diſputer contre Mr. Schudt, ce ne ſeroit pas ce ſemble raiſonner mal, que de dire ſi le vœu de Chaſteté, ſelon nous, à fait partie autrefois du Culte divin & qu'il ait été approuvé expreſſement par S. Paul comme vous le reconnoiſſez ; Ce n'eſt donc pas une mauvaiſe choſe, comme l'ont voulu faire croire vos Prétendus Réformateurs.

De cette digreſſion Mr. Schudt

passe à un soupçon qu'il dit avoir été celuy de S. Augustin, de Hugues de S. Victor & de quelques autres. Ces Autheurs supposent que Jephté avoit une femme fort vieille dont il vouloit se défaire ; qu'il s'imaginoit qu'emportée par la curiosité ordinaire des femmes elle seroit la premiere à venir au-devant de luy après sa victoire, & qu'ainsi en accomplissant son vœu sur elle, & en l'immolant il se mettroit en même tems plus a son aise.

Mr. Schudt réfute sans peine ce soupçon ; car outre que l'idée en est bizare, elle se détruit évidemment par le peu de besoin qu'avoit Jephté de recourir à un moyen si indigne. La Polygamie qui étoit encore permise alors comme on le voit par l'exemple de Gedeon, fait assez voir que Jephté auroit pû satisfaire ses desirs sensuels, s'il y eut été assujeti ; sans se donner la peine de tuer luy-même sa femme.

Mr. Schudt revient ensuite à montrer les absurditez qui se rencontrent dans l'opinion commune & demande qui est ce qui auroit

fait l'Holocaulte de la fille de Jephté? Ce ne pouvoit pas être luy puis qu'il n'étoit pas Prêtre. Ce ne pouvoit pas être aucun des Prêtres, qui sçavoient qu'un pareil sacrifice étoit expressément défendu & qui n'auroient jamais eû la cruauté d'égorger une fille à la porte du Tabernacle, d'arroser l'Autel de son sang, de mettre son corps en morceaux, comme il étoit ordonné dans l'Holocauste.

Mais enfin, que répondre à l'authorité des anciens Peres qui tous disent que la fille de Jephté fut réellement immolée? Mr. Schudt avance sans déliberer que c'est qu'ils ne sçavoient nullement la langue Hebraïque, excepté Origéne & S. Jerôme, & qu'en ce point on ne doit considerer que l'authorité de ceux qui entendent parfaitement le Texte Hebreu. Il ne paroît pas neanmoins qu'il en faille tant sçavoir pour le point dont il s'agit, & pour expliquer d'un Holocauste moral, selon l'opinion de l'Autheur, ce que d'autres entendent d'un Holocauste effectif & réel.

La 3e. partie du livre de Mr. Schudt roule sur l'action de Jephté à l'égard des Ephraïmites. Ils l'avoient outragé & avoient même pris les armes contre luy ; il les défit & en tua sans pitié jusques à 42. mille ; quelques-uns ont traité cette action de cruauté, supposant qu'elle avoit terni l'éclat de sa victoire, & qu'il auroit du se souvenir que c'étoit ses propres Citoyens qu'il combattoit & non pas des ennemis. Mr. Schudt prétend au contraire que Jephté ne fit rien que de juste en cette occasion ; qu'il devoit traiter les Ephraïmites non comme des soldats qui combattent legitimement ; mais comme des rebelles, & même comme des voleurs & des Incendiaires qu'on ne peut trop punir. Que s'il se trouva des innocens parmi les coupables, c'est que comme dit Corneille Tacite, tout grand exemple qui se fait pour le salut de la Republique tient en quelque chose de l'injustice, quoyqu'il n'en soit pas moins necessaire.

L'Autheur finit la vie ou plûtôt l'Apologie Historique de Jephté

parce qu'il dit de ſa mort en refutant les fables qu'en ont repandu les Juifs. Ils ont dit que Dieu avoit envoyé à Jephté une mort affreuſe en punition du crime qu'il fit en immolant ſa propre fille, & que ſes membres tombant de pourriture avoient été enterrez en differentes villes de Galaad. Cette erreur ſe fondoit ſur le Texte Hebreu qui porte dans *les Villes de Galaad.* Mais Mr. Schudt dit que dans le genie de la langue Hebraïque cette expreſſion ne ſignifie autre choſe que *dans une des Villes de Galaad.* Surquoy il prétend que les Interpretes de l'Ecriture ſont quelquefois de plaiſantes gens, il veut dire gens à prendre le change. Ils ne ſont pas les ſeuls, & quelquefois ſans y penſer l'on ſe trouve de ce nombre. Si Mr. Schudt a pris luy-même le change en quelquels endroits de ſon livre, cela n'empêche pas qu'il ne s'y trouve beaucoup de traits d'une érudition recherchée & curieuſe, qui ſont plaiſir même au milieu des épines d'une Diſſertation continuelle dont ſon Ouvrage eſt *comme un tiſſu.*

ARTICLE XXXV.

FORTUNA HUJUS ANNI ſpes hoſtium fefellit, noſtras ſuperavit.

ORATIO Habita in Regio Ludovici Magni, Collegio Societatis JESU.

L'Evenement de cette année a trompé les eſperances des ennemis, a ſurpaſſé les nôtres.

Diſcours prononcé au College de Loüis le Grand, chez les Peres de la Compagnie de Jeſus, par le P. Gabriel François le Jay de la même Compagnie, le 6. Decembre de l'année 1703. A Paris chez la veuve de Simon Benard, ruë S. Jacques vis-à-vis le College de Loüis le Grand, *in* 12. *pages* 86.

LEs ſuccés de la France pendant la derniere campagne, ſont le ſujet de la Harangue. Le deſſein en eſt très-naturel & renferme les agrémens de l'Eloquence, ſans rien changer dans l'ordre des évenemens. L'O-

rateur commence par une courte exposition des malheurs où se sont jettez les ennemis, depuis qu'ils entretiennent la guerre. Ensuite se bornant seulement aux actions de la derniere campagne, il avance deux propositions qu'il d'eveloppe dans les deux parties de son discours. La premiere est, que les ennemis de la France qui esperoient beaucoup plus que jamais, ont été trompez dans leurs esperances: la seconde est que la France qui n'avoit pas lieu, ce semble, d'esperer beaucoup, a reüssi bien au delà de ce qu'elle pouvoit se promettre.

L'une & l'autre est prouvée par le recit exact & fidelle des grands desseins de nos Ennemis, qui ont échoüé; & de tant de succez inopinez, dont Dieu a beni les armes des deux Rois.

Sur la fin de la piece, on nous depeint les Heros François sous l'idée d'un triomphe. On les y nomme tous & sans paroître faire leur éloge, on distingue le merite de chacun deux en particulier. Enfin après avoir loüé dans le Roy le desir de la

Paix, on fait des vœux à Dieu pour obtenir la fin de la guerre & la tranquillité des peuples.

Voilà l'ordre & le plan de toute la Harangue; la justesse des pensées, la netteté du style & la pureté du langage ont attiré à l'Orateur les applaudissemens de ceux qui l'ont entendu, & luy meriteront peut-être encore les loüanges des personnes qui liront son Ouvrage.

ARTICLE XXXVI.

LES INTERESTS DE l'Angleterre mal entendus dans la guerre presente: traduit du livre Anglois intitulé, En-gland interest. A Amsterdam, chez George Gallet 1703. *in* 12. *pages* 191.

SI tous les livres politiques que l'Angleterre produit en abondance depuis quelques années, valoient celuy dont nous allons donner l'extrait, on ne se plaindroit pas qu'ils étouffent la Litterature dans un païs où elle promettoit beaucoup. Ce n'est pas la passion ou l'i-

magination, c'eſt le bon ſens qui parle ſur les veritables intereſts de l'Angleterre. Un membre de la Chambre baſſe a compoſé cet Ouvrage en Anglois, & la traduction, quoy qu'auſſi bien écrite, ſe ſent encore du tour de l'Original Anglois, & convainc par ſes Angliciſmes ceux qui voudroient douter qu'il exiſtât. L'Imprimeur dans un avis au Lecteur rend compte des motifs qui l'ont engagé à publier ce Livre en Hollande. On explique dans le même avis la valeur des monnoyes d'Angleterre. La livre *ſterling* vaut un peu plus de quinze livres monnoye de France ſur le pied qu'elle eſt aujourd'huy : le *ſcheling* vaut un peu plus de quinze ſols, & la *guinée* un peu plus de quinze livres quinze ſols.

L'Ouvrage eſt diviſé en deux parties. Dans la premiere l'Auteur examine combien la guerre preſente eſt dommageable à l'Angleterre. Il prouve dans la ſeconde Partie que l'Angleterre devoit & pouvoit l'éviter.

La ruine infaillible du commerce, l'augmenta-

l'augmentation des taxes, la ſortie des eſpeces d'or & d'argent hors du Royaume, en ſont trois facheux effets, que l'Angleterre n'a que trop ſenti dans la guerre que la paix de Riſwick a terminé, & qu'elle ſentira encore plus dans la querelle qui arme preſque toute l'Europe.

C'eſt hors de l'Angleterre que ſerviront les troupes qu'elle fournira aux Alliez, dans la derniere guerre la Flandre & la Hollande étoient pleines d'eſpeces Angloiſes : cependant le retour du Prince d'Orange & de ſa Cour en faiſoit revenir quelque partie : aujourd'huy elles en ſortiront ſans retour.

Les taxes déja exceſſives augmenteront. Elles ſont plus onereuſes en Angleterre qu'ailleurs, par l'inegalité de leur diſtribution. Les membres de la Chambre baſſe attentifs à s'éxempter des fardeaux communs, s'embarraſſent peu ſur qui ils rejettent le poids de impôts; les Deputez du Nord ſe ſervent de leur grand nombre, pour faire retomber ſur les onze Comtez voiſins de Londres une

partie des contributions, deux fois plus fortes qu'ils ne la peuvent porter

En Angleterre, comme ailleurs, il ſe trouve des ames venales, qui ſçavent profiter de la miſere publique pour s'enrichir, & qui par cabale & par intrigue font réüſſir des moyens de lever l'argent, dangereux pour le Royaume & ruineux pour les particuliers.

L'Auteur, pour mieux faire ſentir ce qu'il avance, compare l'état floriſſant où ſe trouvoit l'Angleterre quand le Prince d'Orange s'en rendit maître, avec l'état malheureux où elle ſe trouve aujourd'huy, Cette comparaiſon eſt propre à faire avoüer, que Dieu pour punir les hommes, n'a beſoin que de leurs paſſions. Trente années de la plus violente tyrannie, n'auroient pas reduit l'Angleterre dans l'état funeſte où l'ont miſe quinze années de cette liberté pretenduë, à laquelle elle a ſacrifié ſes plus inviolables loix. Ces deux réflexions ne ſont pas de l'Auteur.

Quand la paix de Riſwick fut

conclue, le revenu de la Couronne étoit diminué de moitié ; les dettes de l'Etat montoient à trois cens millions. Il ne devoit rien quand le Prince d'Orange entra en Angleterre. La continuation de la guerre oblige non seulement à continuer ; mais à redoubler les taxes. Si la necessité de trouver de l'argent est extrême, la difficulté d'en trouver n'est pas moindre. Les deux moyens qu'on propose sont également ruineux, également impratiquables. Le premier, c'est-à-dire, l'augmentation de la taxe sur les terres, ruineroit le labeur, affameroit le pays ; & faisant negliger le bêtail, sapperoit par le fondement, le commerce des laines auquel l'Angleterre doit toute sa puissance. On paye déja cinq pour cent du revenu de toute les terres. Pour peu qu'il fallût payer d'avantage, la depense de la culture passeroit le profit.

L'autre moyen, c'est à-dire, la continuation des impôts jusqu'en 1720. n'est gueres moins pernicieux que le premier. Les Hollandois ont eu l'habileté de faire imposer des

droits exceſſifs ſur les marchandiſes que l'Angleterre porte dans les autres pays, & ſur les proviſions neceſſaires pour la navigation. Les Marchands contraints par-là d'augmenter le Prix de leurs denrées, tandis que les Hollandois n'augmentent point le prix des leurs, n'en trouvent plus le debit. Ce n'eſt pas tout. Il faudra emprunter ſur ces fonds éloignez, multiplier les debtes: & n'eſt-il point à craindre que ceux qui n'auront aucun interêt à la ſeureté de ces nouvelles debtes, c'eſt-à-dire, la plus grande partie de la nation, ne prennent un moyen fort aiſé d'en décharger l'Etat, en appellant le fils du feu Roy ? L'Autheur n'a pû retenir quelques traits qui luy ſont échapez, contre l'injuſtice de l'Acte qui appelle à la Couronne, la Ducheſſe d'Hanovre, au préjudice de Madame la Ducheſſe de Savoye, de Madame la Ducheſſe Douairiere d'Orleans, de Madame la Princeſſe de Condé, de la Reine des Romains, de la Ducheſſe de Modene, des enfans de la Princeſſe de Salm. L'Angleterre eſt un pays he-

reditaire : le Parlement ne peut changer la nature ni l'ordre de la ſucceſſion. On compare icy les difficultez que ſouffre le rappel de Jacques III. aux difficultez qui ſe trouvent à l'élevation du jeune Prince d'Hanovre ſur le Thrône. Ce n'eſt pas luy que l'Acte du Parlement appelle, c'eſt ſa grand mere. Cette Princeſſe a refuſé un Thrône, où elle ſçait bien qu'elle ne pourroit monter que par un crime. La Religion du Prince Lutherien differe autant de l'Anglicane, que la Religion Romaine, & le procès fait à ſa Mere jette ſur ſa perſonne un opprobre dont la delicateſſe Angloiſe ne s'accommode pas. Sur tout le refus qu'à fait l'Ecoſſe de reconnoître ce Prince doit allumer les Anglois qui aiment leur patrie. Une guerre inteſtine avec l'Ecoſſe ſeroit pour elle le comble des malheurs. *Pour ruiner l'Angleterre*, dit le Cardinal de Richelieu dans ſon Teſtament Politique, *il ſuffit de l'obliger d'entretenir une armée.* La Chambre Baſſe a cité cette maxime du plus grand Politique qui ait jamais été, dans

une Requête presentée au Prince d'Orange, pour demander la cassation de l'armée après la paix de Riswick.

L'Auteur s'étend plus, sur la ruïne du commerce, que sur les autres inconveniens de la guerre. Il entre dans un détail exact sur le tort qu'elle fera au commerce des Anglois en Espagne, en Portugal, en Amerique, en Guinée, en France, dans les Pays-Bas, dans l'Allemagne, au Nord, en Hollande, dans la Mediterranée, dans le Levant, dans les Indes Orientales; au commerce de la pêche sur les côtes, au commerce du dedans de l'Angleterre. Ce qu'il dit sur chaque espece de commerce est curieux, & les preuves de leur ruïne prochaine sont solides & presque demonstratives.

La seconde partie commence par une discussion exacte des motifs dont on s'est servi pour engager l'Angleterre dans une guerre si fatale. Le ressentiment de l'affront prétendu que le Roy de France avoit fait à la nation Britannique en reconnoissant Jacques III. pour Roy

de la Grande Bretagne, & la crainte du pouvoir excessif où la France alloit monter par son union avec l'Espagne, sont les deux pretextes que le Prince d'Orange & ses Emissaires ont employé avec succès.

Nôtre Auteur montre par de sçavantes recherches que le ressentiment contre le Roy de France est injuste & bizarre : que ce Prince a dû reconnoître le droit qu'à Jacques III. à la Couronne d'Angleterre, & que cette reconnoissance n'a rien de choquant pour les Anglois. Sans parler des exemples anciens qui justifient la conduite de Loüis le Grand, & qui condamnent l'emportement des Anglois, Gustave Adolphe, Christine sa fille, Charles Gustave se sont-ils plaints que la France donnât le titre de Roy de Suede aux Roys de Pologne Ladislas & Jean Casimir ? Les Roys de France dans leurs Traitez avec les Suisses, prennent encore les titres de Duc de Milan, de Comte d'Ast & de Seigneur de Gennes : ils prennent par tout le titre de Roys de Navarre, comme les Roys d'Angle-

terre prennent le titre de Roys de France. Ces Titres ſéparez de la poſſeſſion ont-ils jamais été le prétexte d'une guerre entre ces puiſſances?

Enfin le Roy Tres-Chrétien n'avoit violé aucun Article de la Paix de Ryſwick : il avoit promis de ne point aider Jacques II. ni ſon fils à remonter ſur le Trône : mais il n'avoit point promis de ne pas les reconnoître. Il avoit continué de traiter le Pere en Roy : pouvoit-il refuſer les mêmes honneurs au Fils?

Pour la crainte du trop grand pouvoir de la France après ſon union avec l'Eſpagne, c'eſt s'allarmer trop tôt; c'eſt ſe faire par avance tout le mal que l'on craint, & dont les preſages ſont fort incertains. Quand toutes les viſions d'une politique timide ſeroient réelles, ce n'eſt pas l'Angleterre qui doit s'effrayer. L'Ocean qui l'environne la met en pleine ſûreté. La Hollande doit trembler ſeule, & l'Angleterre doit demeurer tranquille ſur les diſgraces dont eſt menacée une Puiſſance jalouſe de ſa grandeur,

ſon ennemie ſecrette, qui peut ſeule luy diſputer l'Empire des mers & tous les avantages du commerce univerſel, plus ſouhaitable aux Anglois que la Monarchie univerſelle. Pourquoy craindre la deſolation de la Hollande? Elle enrichiroit l'Angleterre.

L'Auteur prouve d'une maniere convaincante ce paradoxe. Il fait une peinture affreuſe des Hollandois, & du tort qu'ils font aux autres nations de l'Europe. Nous paſſons à regret un grand nombre de raiſons expliquées avec autant de juſteſſe que de force, pour venir à la ſeconde Diſſertation par où finit l'ouvrage. L'Auteur y détruit les vaines eſperances dont on amuſe le peuple Anglois, auſſi abſolument qu'il a détruit les faux prétextes de la guerre. La maniere la plus ſûre pour juger du ſuccès qu'on en peut attendre, c'eſt de la mettre en paralelle avec la guerre terminée à Ryſwick. Sur ce pied-là que peuvent ſe promettre les Anglois?

La conquête de l'Amerique Eſpagnole eſt, une chimere dont ſe

flattent quelques personnes. Pour peu qu'on se souvienne des entreprises de Cronvel sur l'Amerique, on conviendra qu'une Conquête qu'il a manqué est impossible. L'Auteur met cette impossibilité dans la derniere évidence : & il prouve aussi clairement qu'elle auroit des suites funestes à l'Angleterre.

Article XXXVII.

TERRÆ MOTUS, CARMEN &c. *Les tremblemens de terre, poëme par François Ant. le Febvre de la Compagnie de Jesus.* A Paris chez la veuve Benard 1704. *in* 12. *pp.* 20.

L'Auteur s'est déja fait connoître par un poëme sur l'or. Son dernier Ouvrage, dont il a déja paru deux editions dans un mois, n'est pas seulement estimable par les agremens de la Poësie, il peut passer pour un traitté assez exact des tremblemens de terre. Le P. le Febvre en marque quatre causes physiques & une morale : les eaux, les vens, les feux souterrains, le combat de ces Elemens ; la colere de Dieu qui se sert des causes physiques pour exe-

cuter les decrets de ſa juſtice.

Sur la premiere cauſe il dit que la ſurface de la terre couvre des gouffres remplis d'eaux, que ces eaux minent peu à peu les cavernes qui les renferment & qu'enfin repanduës avec impetuoſité, elles entrainent les fondemens des villes qui s'abîment dans de nouveaux lacs formés ſous elles. Ainſi perit l'an 1638. la ville de ſainte Euphemie dans la Calabre.

Quelquefois des vens trop reſſerrez ſous la terre agitent & renverſent enfin les maſſes qui les renferment. L'air que ces vens portent par les ouvertures qu'il font eſt corrompu, & cauſe ordinairement la peſte, avec la ruine des maiſons. Boulogne affligée de ces deux maux fournit au Poëte la matiere d'une belle deſcription. C'eſt ainſi qu'il explique la ſeconde cauſe des tremblemens de terre.

Il explique la troiſiéme c'eſt-à-dire l'action des feux ſouterrains, par la comparaiſon des mines dont on ſe ſert dans les ſieges. L'exemple qu'il apporte eſt ce fameux tremble-

ment de terre qui fit tant de ravage dans le Perou. Le combat des Elemens est expliqué par une fiction ingenieuse. Le Poëme finit par la description des tremblemens de terre que l'Italie a senti cette année. Le peril de Rome, & le secours qu'elle a tiré des vertus & des prieres du Pape, est traité d'une maniere grande & touchante.

ARTICLE XXXVIII.

MICROSCOPE MICROMETRIQUE, pour diviser les instrumens de Mathematique dans une grande precision. Gnosmon horizontal, & instrument Astronomique, pour prendre la hauteur des Astres jusques aux Tierces. Et l'Application des Lunettes Pinnulaires aux instrumens de la Geometrie pratique: avec un moyen de faire des observations sur les tremblemens de terre, & de les pouvoir prédire. Par Mr. de Haute-feuille. A Paris 1703. *in 4°. pages* 28.

TOutes ces inventions sont fort curieuses, & font connoître

l'habileté de celuy, qui les propoſe : mais il s'agit de ſçavoir, ſi elles peuvent être de quelque uſage ; & c'eſt ce que nous examinerons en parlant de ces inventions les unes aprés les autres.

Microſcope Micrometrique, pour diviſer les Inſtrumens de Mathematique dans une grande préciſion.

L'invention du Microſcope eſt d'ancienne datte & au raport de Pierre Borel, on la doit à l'Inventeur du Téleſcope, c'eſt-à-dire, à Zacharias Janſen autrefois Lunettier de Midelbourg en Zelande, qui en l'an 1590. preſenta au Prince Maurice un Teleſcope de 12. pouces.

le Micrometre eſt un Inſtrument plus recent, puis qu'il a été inventé par M. Petit, & perfectionné par M. Auzout, qui dans la deſcription de cet Inſtrument, qu'il fit imprimer en 1667. marque que Mr. Picard s'eſt ſervi le premier du Microſcope, pour meſurer les diſtances des filets du Micrometre. L'Aſſemblage du Microſcope & du Micrometre en un

ſeul inſtrument, c'eſt ce que Mr. de Haute-feuille appelle Microſcope Micrometrique; & ainſi cette nouvelle invention n'eſt autre choſe qu'un Microſcope, qui a des filets placez à ſon foyer dans une certaine diſtance.

Mr. de H. s'eſt fort appliqué à perfectionner ce nouvel inſtrument. Il dit qu'il avoit remarqué que les filets de ver à ſoïe ſe relachoient par la chaleur, & devenoient ondés, & que pour remedier à ce defaut, il les avoit fait tremper dans de l'eau gommée pour les coler ſur un verre. On peut douter de la bonté de cet expedient; car comme en appliquant ces filets ſur le verre, l'eau gommée ou la cole barboüilleroient le verre, les objets n'auroient aucune netteté, & paroitroient defigurez au tour des filets: ce qui empeſcheroit de faire les obſervations exactes M. de H. ajoûte que le hazard luy avoit fait decouvrir d'autres filets auſſi deliez que ceux de ver à ſoïe, & qui n'étoient point ſujets aux mêmes accidens: ce ſont des filets de cire d'Eſpagne, qu'on

tire quand elle eſt fonduë. Il faut ſans doute que le Microſcope de Mr. de H. ne ſoit pas excellent, puis qu'il voit ces filets de cire auſſi deliez que ceux de ver à ſoïe. Par le moyen de nos Microſcopes nous decouvrons que ces filets de cire ſont très-groſſiers, très-rabotteux, trés-inegaux, même dans une forte petite longueur, & ils ſont plus gros, que quelques cheveux. Mais ces filets de cire fuſſent-ils auſſi deliez que les filets de ver à ſoïe; on voit aſſez qu'il ſeroit impoſſible de les attacher avec de la cire mole ſans les rompre. Il eſt vray que ces filets de cire ſe peuvent faire facilement, quand on en a beſoin: mais cela ne ſuffit pas pour conclurre avec Mr. de H. qu'on doive les préferer à ces filets de verre égaux, ſolides & fort deliez, dont ſe ſervent quelques Aſtronomes. On ſçait que c'eſt dans l'excellent livre des Tables Aſtronomiques de Mr. de la Hire, où l'on a parlé pour la premiere fois de ces filets de verre pour cet uſage; auſſi bien que d'une nouvelle invention de faire ſur le verre quelque lignes, ou traits auſſi

deliez & même plus deliez, que les filets de ver à ſoïe.

A l'égard de l'uſage du Microſcope Micrometrique, l'Auteur dit que par le moyen de cet inſtrument il avoit trouvé que les diviſions d'un quart de cercle qu'il examinoit, étoient toutes fautives. On convient de ce manquement de préciſion, quand même la diviſion du quart de cercle auroit été faite par un très-excellent Ouvrier; mais il s'agit de faire cette diviſion dans une entiere exactitude. La fera-t'on comme pretend Mr. de H. en placant deux Microſcopes Micrometriques aux extremitez d'un compas? ce moyen peut bien ſervir à decouvrir ſi les points marquez ſur le letton, ſont exactement coupez en deux par les filets du Microſcope: mais ils ne peut-être utile à marquer ces points; puiſqu'il faudroit que les filets fuſſent dans la pointe même du compas pour pouvoir voir diſtinctement l'un & l'autre point, & c'eſt ce qui eſt impraticable. On peut encore obſerver que comme ce n'eſt pas la figure apparente du petit trou, à

quoy il faut avoir égard, mais au fonds de ce trou, qui mesure la veritable distance, qui est égale à la distance comprise entre les pointes du compas : on ne peut voir cette veritable distance, sur tout lorsque la figure des pointes du compas a éloigné cette distance du milieu du trou apparent. De plus ne sçait-on pas que les faiseurs d'Instrumens se servent toûjours pour ces sortes de divisions d'une grosse Louppe ou lentille, qui est une espece de Microscope, & que cependant ils ne peuvent atteindre à une division exacte ? Qu'on en vienne à l'experience ; on trouvera qu'on ne peut jamais avec la regle tracer sur le Letton une ligne, qui passe par le milieu de deux petits points, qu'on y aura marqué. On ne s'apperçoit de la faute que quand elle est faite, & alors il ni a plus de moyen de la reparer, qu'en effaçant presque tout ce qui est fait, & les points aussi par où il faut tirer la ligne. On ne peut pas même repasser deux fois la pointe ou le traçoir dans un même trait; car la regle sera un peu trop, ou trop

peu avancée, ce qu'on ne peut pas voir avec le Microſcope, à cauſe du brillant de cuivre, & des reflets du tranchant de la regle ; ou à cauſe des barbes du cuivre, qui s'élevent, ou enfin, la main ſera un peu plus, ou moins inclinée. Tout ce que nous diſons, eſt connu des Ouvriers, qui ſeront apparemment peu dociles à l'inſtruction que Mr. de H. leur donne. On trouve icy un trait de la politeſſe de Mr. Picard au ſujet d'une lettre, où Mr. de H. luy propoſe ſa nouvelle invention pour diviſer les inſtrumens, & où il le prie de luy mander juſqu'à quelle préciſion il prenoit les hauteurs des Aſtres. Mr. Picard dans ſa réponſe dattée du 21. Janvier 1677. ne parle point de cette nouvelle invention & il ſe contente de dire qu'il obſervoit les hauteurs des Aſtres à 5. ſecondes prés. J'ay de la peine à croire, replique Mr. de H. que Mr. Picard prit diſtinctement les hauteurs juſqu'à 5. ſecondes ; c'eſt cependant ce qui ſe pratique encore tous les jours à l'Obſervatoire.

Gnomon horizontal.

Dans l'Assemblée publique de l'Academie après Pâques de l'année 1703. Mr. Cassini lût un discours au sujet de la réformation du Calendrier Gregorien, où il marqua que pour examiner l'erreur glissée dans ce Calendrier, N. S. Pere le Pape Clement XI. avoit fait construire à Rome un Gnomon plus élevé que celuy que Gregoire XIII. fit faire autrefois au Vatican. Il ajoûta qu'entre les observations de l'Equinoxe du Printems de l'année 1703. faites à Rome & à Paris il s'est trouvé une difference de 23. minutes, qui est provenuë de l'erreur de 23. secondes dans les hauteurs Meridiennes du Soleil, que l'on a prises à Rome & à Paris. C'est à l'occasion de ce discours de Mr. Cassini que M. de H. propose pour une seconde invention de sa façon un Gnomon horizontal. Un verre objectif y tient la place du simple trou, par ou passent les rayons du soleil. Un miroir plan de metal qui reçoit ces

rayons après qu'ils ont paſſés par le verre, renvoye l'image du Soleil bien terminée contre un mur placé à l'oppoſite, & ce verre & ce miroir ſont tous deux fixés pour le ſolſtice, ou pour l'Equinoxe. On ſouhaiteroit que M. de H. ſe fut donné la peine d'expliquer comment il aura par ce moyen la hauteur du Soleil; car il ne dit point comment il trouvera le centre de ce grand verre, ce qui eſt de conſequence ; ni de quelle maniere il connoîtra ſi ſon miroir eſt bien plan, ce qui ſeroit neceſſaire pour cette operation : mais quand il auroit l'un & l'autre, il faut encore determiner & connoître exactement l'inclinaiſon du plan du miroir par rapport à l'horizon, où à une ligne verticale ; & comment ſera-t-il poſſible de connoître l'inclinaiſon d'une ſi petite ſurface, comme eſt celle du miroir : ainſi tout ce grand Gnomon ſe reduit à un Inſtrument, qui auroit pour rayon le demi-diametre de ce miroir, & il ne ſervira tout au plus, qu'à faire quelques obſervations à un degré près du vray.

Dans la ſeconde maniere ſelon laquelle Mr. de H. propoſe ſon Gnomon, la ſituation du verre objectif & du miroir, eſt mobile. Il veut qu'on éleve & qu'on abaiſſe le miroir pour toutes ſortes de hauteurs. Pour ce qui regarde l'inclinaiſon du verre qui doit ainſi changer pour recevoir directement les rayons du Soleil, il n'en eſt point icy parlé. On demande quelle machine ſera aſſez juſte pour élever & pour abaiſſer le miroir exactement dans la même inclinaiſon par raport à l'horizon? Comment trouvera-t-on l'inclinaiſon du miroir; car ſans cela l'on ne connoîtra rien. Enfin que ſervira ce verre, puis qu'il eſt neceſſaire que les diſtances du verre au miroir, & du miroir au plan, ſoient enſemble égales à la longueur du foyer du verre : autrement l'image du Soleil ſera confuſe : il faudra donc changer de verre, ou au moins approcher, ou reculer du miroir la muraille pour les differentes hauteurs du Soleil.

Instrument Astronomique pour prendre la hauteur des Astres jusques aux Tierces.

Cet Instrument consiste dans un grand quart de cercle de bois, dont le rayon est environ de 3. pieds. Il est equipé de plusieurs Lunettes Pinnulaires, & son mouvement se fait seulement à l'endroit ordinaire, où l'on met la broche, qui est au centre de gravité. La grande justesse de cet Instrument dépend d'une ligne que M. de H. prétend être parfaitement de niveau. Mais quel moyen a-t'il pour établir une ligne parfaitement de niveau dans l'espace de 100. pieds ? Le niveau qu'il a publié en l'an 1679. ne peut pas icy luy être utile, puisque avec le secours de ce niveau à peine pourroit-il s'assurer des degrez, bien loin d'aller jusqu'aux secondes & aux Tierces. Il y a lieu de craindre que nos Astronomes ne puissent s'accommoder de cette Machine, qui n'a pas son mouvement sur son centre; & qu'ils ne disent, qu'il faudroit, afin

qu'elle réüssit, que les axes de toutes les Lunettes tendissent au centre du quart de cercle, ce qui n'est pas possible de faire accorder avec les filets de la Pinnule oculaire. Ainsi cette machine, avec son équipage, court risque d'augmenter le nombre des Inventions que M. de H. a autrefois proposées, & qu'il avoüe luy-même n'avoir pû réüssir dans la pratique.

Quand Mr. de H. ajoûte icy que les refractions sont differentes en Eté & en Hyver, il s'écarte du sentiment de Mr. de la Hire, qui a trouvé par les observations de *Sirius* & de *Capella* dans le Meridien, faites pendant tous les jours de l'année, que les réfractions étoient les mêmes en tout tems, ce qu'on peut voir dans les Tables Astronomiques de ce grand Astronome.

Mr. de H. étend l'usage de son Instrument à prendre les distances des Etoilles: & il compte pour un tres-grand avantage, que cet Instrument peut-être tres-leger, & même de bois de sapin. Mais sans parler des difficultez que nous venons de

marquer, qui peut s'aſſurer que les deux Lunettes après avoir été dirigées vers deux Etoiles dans une certaine diſpoſition, quand on viendra à les poſer verticalement pour connoître l'angle compris par leurs axes, leur poids, pour petit qu'il ſoit, ne les faſſe changer de pluſieurs minutes.

Application des Lunettes Pinnulaires aux Inſtrumens de la Geometrie Pratique.

La remarque que l'on vient de faire, ſervira auſſi pour montrer le peu de juſteſſe; qu'on peut attendre du Baton, que Mr. de H. employe au lieu de Planchette, ou de demi-cercle. Il ſemble par le titre de cet article, qu'on n'a jamais fait cette application de Lunettes Pinnulaires aux Inſtrumens de la Geometrie Pratique, & cependant il n'y a rien de plus commun; & pour les methodes, il y en a un ſi grand nombre dans tous les livres de Geometrie Pratique, qu'il eſt fort inutile d'en propoſer de nouvelles, qui leur ſoient inferieures.

Autre

Autre moyen de diviser les Instrumens Astronomiques à la simple vûë, en peu de tems & avec une précision exemte de toute erreur.

Mr. de H. envoya son Ecrit à M. Cassini avant que de le faire imprimer. Plusieurs Ecrivains tiennent la même conduite. Ce qu'il y a icy de singulier, c'est que M. de H. nous donne la réponse que luy écrivit Mr. Cassini, quoy que dans cette réponse cet habile connoisseur ne fasse pas un bon accüeil aux découvertes, qu'on luy propose. Entre autre chose, il dit, que quand même les Ouvriers pourroient executer ce que prétend M. de H. *ce qui seroit l'ouvrage d'un Ange, il faudroit aussi un Ange pour se servir de ces Instrumens.* A la fin de cette réponse, telle qu'elle est icy imprimée, M. Cassini parle d'une observation qu'il avoit taché de faire sur *Capella* avec un objectif de 100. pieds de foyer & un Micromettre placé à son foyer avec un fil horizontal ; mais qu'il n'avoit pû en tirer la justesse

qu'il esperoit. C'est à l'occasion de cette réponse de Mr. Cassini, que Mr. de H. a imaginé cet autre moyen de diviser les Instrumens Astronomiques.

Sur un cercle tracé il décrit d'abord un arc de 60. degrez ; & il ajoûte que cela se fait facilement avec la seule ouverture du compas. On ne tombera pas d'accord de cette facilité, car le compas qui trace le cercle ne peut pas servir à prendre cette mesure ; & lors qu'on la veut prendre avec un autre compas, on fait erreur, à cause des pointes d'acier, qui entrent dans le letton ; & on en fait une nouvelle en transportant cette ouverture de compas sur le cercle.

Ensuite Mr. de H. prend un poinçon, qui a deux pointes tres-fines & fort proches l'une de l'autre, & il prétend avec ce poinçon marquer sur son cercle des divisions toutes égales, qui remplissent les 60. degrez, & le reste du quart de cercle. Enfin par le moyen du nombre de ces divisions & de leurs parties comprises dans 60. degrez, il croît con-

noſtre par une Regle de Trois, la valeur des autres parties & de leurs fractions. Cela eſt vray, ſi l'on ſuppoſe les diviſions égales : mais il y a long-tems que Mr. Roëmer à l'Obſervatoire, voulut diviſer un *ſextans* par cette methode, & d'autres l'ont auſſi tenté aprés luy : mais inutilement. L'experience leur aprit que les petites pointes, quoy que bien trempées, ou ſe caſſent, ou s'émouſſent aprés en avoir marqué fort peu. Quelque ſoin même que l'on prenne pour marquer ces points, les pointes gliſſent toûjours d'un côté ou d'autre en entrant dans le cuivre; ce qui arrive neceſſairement, ſoit à cauſe de l'inégalité de la matiere; ſoit à cauſe de la maniere de placer les pointes dans le trou qui eſt déja fait par l'autre pointe, en tenant une groſſe Louppe à la main; ou enfin à cauſe de la figure inégale des deux pointes, leſquelles changent le trou, en ſorte qu'on trouve toûjours qu'une ſomme de ces deux diviſions n'eſt jamais parfaitement égale à une autre pareille ſomme. On ne tombe pas dans une erreur ſi fort

reïterée dans les grandes diviſions & dans les tranſverſales.

Moyen de faire des obſervations ſur les Tremblemens de Terre & de les pouvoir prédire.

Le commencement de cet Article eſt un morceau de la Gazette d'Hollande du 5e. de Mars 1703. où il eſt raporté que M. Banchieri a fait en preſence de N. S. Pere le Pape, une ſupputation, par laquelle on peut prévoir le tremblement de Terre, un quart d'heure avant qu'il arrive. Cette nouvelle trouvée dans un Ecrit ſi authentique, quoy que cependant elle ait été fabriquée à Veniſe, a engagé Mr. de H. à nous donner un moyen pour obſerver les Tremblemens de Terre. Il propoſe un Baſſin horizontal avec des bords fort larges, où il y a huit cavitez profondes avec de petites rainures, qui conduiſent du milieu du baſſin dans ces cavitez. Il remplit enſuite de Mercure le milieu du baſſin, en ſorte qu'il ne s'en manque preſque rien qu'il ne coule vers

les bords ; & il dit que lors que la terre commencera à s'élever elle fera pancher le baſſin, & par conſequent le Mercure coulera dans les cavitez qui ſont au bord. Cet Inſtrument eſt trop petit pour en tirer un avantage conſiderable, parce qu'on doit juger de ſa grandeur par le demi-diametre de la partie du baſſin, où eſt le Mercure.

Sans toute cette depence de Mercure & de niveaux, que Mr. de H. propoſe auſſi pour le même effet ; il ſeroit beaucoup plus commode & plus juſte de ſuſpendre dans un lieu à l'abry un poids à une corde longue de 20. ou 30. pieds ; & d'attacher au-deſſus du poids, une pointe, qui répondit à une marque placée au-deſſous ſur la terre, ou ſur un plancher : car il eſt certain que pour peu que la terre du lieu, où eſt attachée la corde, eût de mouvement, on le connoîtroit par la pointe du poids qui changeroit de place par rapport à la marque de deſſous : mais par tous ces moyens on ne prédit pas les tremblemens de terre : on ne peut ſeulement qu'en connoître

les petites secousses qui se font dans le tems de l'observation, & qui peuvent n'être pas suivies d'autres plus grandes secousses.

ARTICLE XXXIX.

DESENGAÑO DE Ignorantes &c. C'est à-dire *Décision d'un cas de conscience, pour detromper ceux qui par ignorance auroient dans les circonstances présentes, des sentimens contraires aux interests de la Monarchie d'Espagne, & aux droits incontestables du Roy Catholique Philippe V. in 4°.* A Madrid.

L'Ecrit dont nous donnons icy l'extrait n'est autre chose que l'avis doctrinal d'un Theologien sur un cas de conscience touchant la situation presente des affaires d'Espagne. Voici le cas dont il s'agit.

On demande 1°. comment un Confesseur devroit se comporter à l'égard des penitens qu'il sçauroit avoir une secrette inclination pour le parti de l'Archiduc ? 2°. S'il est

permis de ſe rejoüir en ſecret des heureux ſuccez des ennemis ? Et ſi l'on peut en conſcience ſouhaiter que leurs entrepriſes reuſſiſſent ? 3°. Enfin ſi on peut les aider, ſoit en agiſſant ouvertement pour eux, ſoit en parlant ou en écrivant ſecretement en leur faveur ?

Pour croire que tout cela fût permis en conſcience, il faudroit ſuppoſer que le droit du Roy Catholique Phllippe V. à la Couronne d'Eſpagne n'eſt pas un droit inconteſtable. Or une telle ſuppoſition, comme le prouve l'Auteur de la decision, ne ſçauroit être que l'effet d'une ignorance groſſiere ou d'une paſſion aveugle. En effet, dit-il, qui eſt-ce qui peut ignorer en Eſpagne, que le droit de Philippe V. a été examiné par les plus ſçavans hommes du Royaume, qui ont decidé en faveur de ce Prince, & que ce n'eſt qu'en ſuite de cette conſultation, que le Roy Charles II. s'eſt declaré en faveur du même Prince, dans un Teſtament fait en bonne forme, & ſigné de ſa propre main, peu de tems avant ſa mort. Et il ne faut

pas croire, poursuit le Theologien, que cette grande affaire ait été terminée à la haste. Le feu Roy ne prit là dessus son parti, qu'après avoir consulté les plus celebres Jurisconsultes de l'Europe, & même l'Oracle souverain de l'Eglise. Ajoutez à cela, qu'il semble, que Dieu veüille autoriser le dernier Acte de justice du feu Roy, par les frequentes victoires & les succés prodigieux, qu'ont eu nos armes depuis que Philippe V. est sur le trône.

Après avoir posé ce principe, le Theologien declare que le seul zele de la Religion & du bien de l'Etat l'a engagé à publier cet écrit, & il proteste que la passion & la flaterie n'y ont aucune part. Ensuite il continuë de la sorte.

Je commence, dit-il, par repondre à la derniere partie du cas proposé; & je dis que d'agir directement ou indirectement en faveur de l'Archiduc, c'est un peché grief contre la justice, contre la charité, & contre la Religion: & celuy qui le commet, doit être regardé comme un parjure, comme un ennemi

de la patrie & un parricide, comme un homme ſcandaleux & ſuſpect en matiere de foy.

On dit en premier lieu que c'eſt un peché grief contre la juſtice. Cela eſt évident, ſur-tout depuis que toute l'Eſpagne a reçû le Teſtament de Charles II. Car poſé le cas que la loy ſur laquelle eſt fondé le droit de Philippe V. eût été veritablement obſcur & litigieux, cette loy pouvoit-elle être interpretée d'une maniere plus authentique, que par le Teſtament de Charles II. accepté juridiquement & ſolemnellement dans tous les Tribunaux qui compoſent cette Monarchie?

La renonciation de la Reyne de France ayeule de Philippe V. peut-elle être alleguée, après que le Roy d'Eſpagne & toute la nation à qui il appartenoit d'interpreter cette renonciation, ont declaré dans les formes qu'en l'exigeant l'intention avoit été ſeulement d'empêcher que l'Eſpagne ne devint une Province de France : & non pas d'exclure le Duc d'Anjou & les Princes qui ſont dans le même cas de la ſuc-

cession à la Couronne ? En effet ces sortes de renonciations qui derogent à l'ordre établi par la nature, ne peuvent être valides, qu'autant qu'elles sont necessaires pour le bien general de l'Etat. Or on peut dire à la verité qu'il est du bien de la Monarchie Espagnole d'avoir son Roy particulier & de n'être point soumise à un Roy étranger; & qu'ainsi la rénonciation pourroit avoir lieu par rapport à l'heritier presomptif de la Couronne de France. Mais peut-on dire avec la moindre apparence de raison, qu'il est du bien de la Monarchie Espagnole, d'être gouvernée par un Prince Allemand plûtôt que par un Prince François ? n'est-il pas évident au contraire, que sur tout dans l'occasion presente le bien de l'Etat demandoit qu'on appellât à la Couronne le Duc d'Anjou, dont le droit étoit d'ailleurs certain & incontestable ? Auroit-on pû faire injustice à ce Prince, sans exposer en même tems la Monarchie à une desolation entiere ? C'est donc non-seulement pecher contre la justice, mais encore contre l'a-

mour qu'on doit à sa Patrie, que d'agir dans les circonstances présentes directement ou indirectement en faveur de l'Archiduc.

C'est de plus se rendre coupable de parjure que de se declarer pour les Ennemys de Philippe V. après avoir prêté à ce Prince, le serment de fidelité. Et il est presque impossible qu'on puisse pécher legerement en cette matiere. La raison en est claire. 1°. Parce que, comme disent les Theologiens, lors qu'une action pour legere qu'elle soit, a pour objet une chose d'une malice griéve, l'action doit necessairement participer à cette malice. 2°. Parce qu'il y a grand danger que le mechant exemple n'entraîne d'autres personnes à prendre des sentimens aussi injustes.

Ce seroit aussi pecher contre la Religion. Pour en être convaincu, il n'y a qu'à jetter les yeux sur un déluge de malheurs que l'arrivée de l'Archiduc causeroit infailliblement à l'Espagne sans parler du demanbrement de la Monarchie, & des autres malheurs dont la guerre Civile

ſeroit infailliblement accompagnée: du moins il eſt certain que la profanation des Egliſes & des Sacremens, & la propagation de l'hereſie ſeroient les triſtes effets de l'arrivée de ce Prince. On ſçait qu'il eſt permis quelquefois de ſe liguer avec les ennemis de la Religion : mais on ſçait auſſi qu'il n'eſt jamais permis de les appeller à ſon ſecours, lors qu'il y a danger qu'ils ne répandent leurs erreurs, & qu'ils n'entraînent avec eux les malheurs dont nous venons de parler. Or dans la conjoncture preſente ce danger eſt plus qu'évident ; car d'un côté les ſecours des Allemans étant ſi éloignez; & de l'autre l'Eſpagne étant ouverte aux armées de France, il faudroit neceſſairement ſe reſoudre à implorer le ſecours des Heretiques & à leur abandonner ce qu'il y a de plus Sacré.

Non, ajoûte icy le Theologien, je ne croiray jamais que les Eſpagnols oublient leur gloire & leurs veritables interêts juſqu'au point de recevoir un Roy de la main des Hollandois. Ils ont trop de Religion,

de courage, & de fidelité, pour vouloir trahir leur Roy au hazard de voir l'herefie introduite dans le Royaume. Car enfin feroit-il poffible de mettre l'Archiduc fur Thrône, fans le fecours de ces mêmes heretiques, qui jufqu'à prefent l'ont entretenu à leurs dépens, & qui luy fourniffent encore aujourd'huy tout ce qui eft neceffaire pour foûtenir la guerre qu'il entreprend. Or on n'a qu'à jetter les yeux fur l'hiftoire du fiecle paffé pour voir les étranges defordres que caufent dans les païs Catholiques ces ennemys de Dieu & de la Religion. Et ne fe fouvient-on plus de ces horribles profanations qu'ils commirent il y a un an, au port de Ste. Marie. On fçait d'ailleurs qu'ils ont perdu impunément le refpect au St. Sacrement au milieu de Vienne, & cela fous les yeux même de l'Empereur. Et on écrit actuellement de Naples que ce font les heretiques Emiffaires des ennemis qui y violent tous les jours ce qu'il y a de plus Sacré dans la Religion.

Il ne faut donc pas s'étonner, fi

l'on dit que celuy qui agiroit directement ou indirectement pour faire monter l'Archiduc sur le Thrône d'Espagne, seroit un *parricide*, puis qu'il conspireroit contre sa patrie & contre son Prince legitime : qu'il *seroit suspect dans sa foy* ; puis qu'il préfereroit une passion aveugle, aux interêts de la Religion : qu'il seroit *seditieux & ennemi de la paix.* Puis qu'il fomenteroit des divisions qui ne peuvent être que fatales à l'Espagne. Au reste si on publie cette decision, ce n'est pas qu'on croit la nation Espagnole capable d'une trahison de cette nature : c'est pour la confirmer de plus en plus dans les sentimens de Religion, de fidelité & de generosité qui luy sont si naturels.

Mais il est tems de venir à la seconde partie du cas proposé, sçavoir si l'on peut en conscience se réjouïr des succès des ennemis & les desirer. Le Docteur suivant la doctrine de toute la Theologie, soûtient que la même loy qui défend la revolte exterieure, défend pareillement les actes interieurs dont on vient de

parler, & que ces actes interieurs sont des pechez de même nature que le seroit l'acte exterieur même.

De-là il conclut 1°. qu'on peche mortellement autant de fois qu'on se réjoüit des succès des ennemis de l'Etat, & qu'on ne s'efforce pas de procurer le bien & l'avantage du Prince, que Dieu par son infinie misericorde a mis à nôtre tête. Nous y sommes obligez, dit-il, en vertu du serment que nous luy avons prêté, outre que le droit qu'il a sur cette Monarchie & une infinité d'autres raisons nous y engagent indispensablement.

Il conclut en second lieu que comme une méchante action, faite en presence d'une autre personne est un peché de scandale : aussi celuy qui temoigneroit publiquement ses mauvaises intentions à l'égard du gouvernement présent commettroit un peché de scandale.

Il conclut en troisiéme lieu que celuy qui sçauroit les desseins d'une autre personne pour faciliter l'entrée de l'Archiduc en Espagne, seroit obligé en conscience de les de-

clarer, quand même cette perſonne ſeroit ſon amy, ſon frere, & même ſon propre pere; parce que le bien de l'Etat eſt préferable à tout interêt particulier.

Enfin venant à la premiere partie du cas propoſé, il conclut que celuy qui auroit agi en faveur de l'Archiduc ne pourroit être abſous, qu'il n'eut auparavant promis avec ſerment de réparer autant qu'il luy ſeroit poſſible le mal qu'il auroit fait, & le ſcandale qu'il auroit cauſé par ſon exemple.

Tout ce que nous avons dit juſqu'à preſent eſt ſi ſolidement établi dans les principes de la Theologie qu'il n'y a perſonne qui en puiſſe douter. Mais parce que cette deciſion n'eſt pas tant pour les ſçavans que pour les ſimples & les ignorans, le Theologien tâche de la rendre ſenſible par des comparaiſons familieres qui ſoient à la portée du peuple. Il s'applique ſur tout à faire ſentir qu'en vain on voudroit faire eſperer au peuple d'être plus heureux ſous un autre Prince: que les Eſpagnols n'ont jamais été plus heu-

reux qu'ils le ſont maintenant : mais qu'ils le ſeront beaucoup plus dans la ſuite ayant le bon-heur d'avoir pour Roy un Prince ſi pieux, ſi aimable, ſi vigilant, ſi genereux, ſi bienfaiſant, & ſi accompli en toutes manieres : au lieu que ſous un Prince de la Maiſon d'Autriche ils auroient tout à craindre & pour la Religion & pour leurs biens. Pour la Religion, l'Archiduc ayant fait Gentilshommes de ſa Chambre deux Heretiques, & l'Empereur ayant depuis quelques années comblez de graces les Princes Proteſtans d'Allemagne. Pour leurs biens, dont on les dépoüilleroit pour recompenſer les Heretiques qui auroient aidé l'Archiduc à monter ſur le Thrône.

Enfin pour faire impreſſion ſur l'eſprit de ceux qui ne ſe rendroient pas à ces raiſons ; l'Auteur de la deciſion l'a appuïée ſur l'autorité de Suarez, de Vaſquez, de Leſſius, de Molina, & de pluſieurs autres Theologiens & Canoniſtes, qui paſſent en Eſpagne pour les plus eclairez & les plus Orthodoxes.

Voilà en peu de mots ce que contient cette decision. Il paroit que celuy qui l'a publié l'a fait par un bon zele. Cependant il s'en faut bien qu'elle n'ait été generalement approuvée en Espagne. Tout le monde trouve solide ce qu'on y dit des droits incontestables de Philippe V. sur la couronne. Mais des gens sages ont trouvé à redire, que le Docteur parut supposer, qu'il y a à craindre que l'Archiduc n'ait un parti en Espagne. Avoir une telle apprehension, c'est ne pas connoître la Nation Espagnole, dont la fidelité autant que la generosité a toûjours été le caractere propre.

ARTICLE XL.

EXPLICATION D'UNE MEDAILLE en argent de Loüis de Bourbon de Montpensier Prince de Dombes.

LE P. Menetrier avoit donné dans les Memoires précedens un eclaircissement sur le nom du Cardinal de Trevoux sur la Medaille de Jean Jacques Trivulce Maré-

chal de France Parent de ce Cardinal, & ſur l'Etymologie du nom de la ville de Trevoux. Cet éclairciſſement a paru ſi juſte & ſi naturel qu'on a prié le même Pere, de vouloir auſſi donner l'explication de la medaille, ſuivante.

On y voit d'un côté la figure d'un Prince à cheval, avec cette legende: LUD. D. BOURBON. D. MONTISP. PR. DOMBARUM. C'eſt-à-dire, *Loüis de Bourbon, Duc de Montpenſier, Prince de Dombes.*

Le cheval ayant une houſſe aux armes de Bourbon de trois fleurs de lis, à la bande ou bâton alezé en Abyſme entre les trois fleurs de lys.

Le Revers a les figures d'une Tenaille acoſtée d'un marteau & d'un flattoir; au deſſus deſquels on lit ce mot, TREVOULX, ſous une couronne Ducale: & pour legende de revers, BARRIES PEAG. PONTANI. LAISSEZ PASSER L. MONNOIES.

Ce Pere a répondu, que cette eſpece de Medaille étoit de celles qu'on donnoit anciennement aux Officiers de Monnoyes, tant pour

marque de leurs offices, que pour les faire joüir des privileges & immunitez qui y étoient attachées.

Les trois Generaux des Monnoyes Romaines nommez, *Triumviri Monetarii* ou *Monetarum*, faisoient de tems en tems frapper des Medailles de cette sorte, pour marquer leurs dignitez & leurs Offices dans la Republique. Ainsi on voit une Medaille de T. CARISIUS Monetaire sous l'Empereur Auguste, où d'un côté est la tête de Junon, dans le Temple de laquelle étoit alors la Monnoye; & au revers une enclume, un coin, des tenailles, & un marteau.

Louïs de Bourbon Duc de Montpensier Pair de France, Souverain de Dombes, ayant droit de battre monnoye dans sa Souveraineté de Dombes, donna aux Officiers de sa monnoye une Medaille, où il étoit representé à cheval; parce qu'alors il avoit le commandement de l'armée envoyée en poitou pour la reduction des places rebelles, que ce Prince remit sous l'obeïssance du Roy. Il ordonna cette Medaille sur le

modele de celle, que le Roy François I. avoit donné plus de trente ans auparavant à tous les Prevots, Ouvriers, & Monnoyeurs du College du ferment de France, établis à Lyon pour être exempts de payer dans leurs voyages les droits de Barrages, Peages, Paffages, & autres femblables. Pour cela ils portoient cette Medaille en lieu apparent, pour fe faire connoître exempts.

On en voit une plus ancienne du Roy Charles VII. pour les Officiers des Monnoyes de Dauphiné, lefquelles fe fabriquoient à Cremieux Bourgade de cette Province à une lieuë du Rhône, quatre lieuës au deffus de Lyon où étoit la Monnoye courante du Roy en qualité de Dauphin, dont il prend le titre & les armoiries ecartelées à celles de France. Ce que nos Rois pratiquent encore à prefent en tous les Edits, Ordonnances, Declarations & autres Actes qui fe font pour cette Province.

Les Barriers, nommez en ces Medailles font ceux qui exigent certains droits d'entrées & de paffages

en des lieux où il y a des barrieres d'une groſſe piece de bois poſée de long ſur deux poteaux, pour empêcher les chevaux & les beſtiaux de paſſer juſqu'à ce que les droits ayent été payez.

Ces Medailles ont plus de rapport aux Mereaux qu'aux Monnoyes & Medailles ordinaires, dont les unes ſont deſtinées au commerce ordinaire, & les autres ſont des monumens pour conſerver le ſouvenir de quelque grande action ou de quelque evenement notable : au lieu que ces Mereaux ſont de ſimples marques de redevances, ou d'exemptions de certains droits.

ARTICLE XLI.

ECLAIRCISSEMENT *d'une difficulté propoſée ſur un endroit de la diſſertation du P. Buffier touchant le rapport de la Muſique ſpeculative & de la muſique Pratique.*

DEs perſonnes habiles ont trouvé à redire à ces quatre lignes

des Memoires de Trevoux pag. 2062. *N'y ayant point de tons différens dont à la fin les vibrations ne viennent à se réünir : il semble qu'il n'y en ait point qui ne dussent être consonances au moins imparfaites.*

Comme la même difficulté peut venir à d'autres, on a cru devoir l'eclaircir pour tout le monde. Voici de quelle maniere il faut l'exposer en faveur de ceux qui se meslent un peu de Physique & de Geometrie & qui n'ont pas toûjours. Pour cela ces matieres presente à l'esprit.

Les Tons ou intervalles de quelque chant que ce soit, se mesurent exactement par les intervalles d'une corde de boyau tenduë ; car les vibrations de la corde plus ou moins fréquentes qui forment le son, plus ou moins aigu ; sont entre elles à raison de l'intervalle de la corde qui est ébranlé. En sorte qu'un intervalle d'un pied par exemple, fait des vibrations une fois plus frequentes & le son une fois plus aigu qu'un intervalle de deux pieds. Ce son une fois plus aigu est justement l'*Octave* des Musiciens laquelle est dite

pour cela à voir sa proportion de 2. à 1. les VIII. sçavoir deux vibrations du son le plus aigu contre deux vibrations du son le plus grave.

Cela supposé ; comme il y a des intervalles incommensurables dans la corde (tels que seroient les deux dont l'un seroit pris sur la longueur de la diagonale d'un quarré, & l'autre sur un côté du même quarré,) il faut, dit-on, qu'il y ait aussi des intervalles incommensurables dans le chant & par consequent des tons dont les vibrations ne se reunissent jamais ; car si elles se réünissoient ces tons ou intervalles de chant auroient une mesure commune & par là cesseroient d'être incommensurables. Donc il y a des tons ou intervalles qui ne sont jamais consonances même imparfaites ; mais qui sont essenticllement & par eux mêmes *dissonances*. Puisque la consonance consiste essentiellement dans la reunion des vibrations.

Que repondre à cette objection si sçavante ? Elle est trés-bien fondée, à considerer en général les tons differens que l'esprit peut imaginer. Mais

Mais ce ne ſont pas là des tons que conſidere la Muſique. Les tons deſquels cet Art enſeigne & ménage la pratique ſont 1. Les conſonances dont nous avons parlé dans la page 1775. du mois d'Octobre 1703. 2. Les diſſonances qui ſont la ſeptiéme majeure 15—8. (c'eſt-à-dire 15. vibrations du ſon le plus aigu contre 8. du ſon le plus grave) la ſept min. 9.—5. la fauſſe Quinte 64—45. le Triton 45—32. le ton maj. 9—8. le ton min. 10—9. le ſemi-ton maj. 16—15 le ſemiton min. 25—54.

Puis donc que l'on connoît & qu'on marque la proportion de tous ces tons, objets de la Muſique Pratique d'aujourd'huy, il eſt clair qu'il n'y en a point dont les vibrations ne viennent à la fin à ſe réünir & qui ne dûſſent être conſonances du moins imparfaites au ſens que je l'ay dit.

Ne pourroit-on pas même ajoûter, que dans quelque Muſique poſſible que ce ſoit, fût-ce dans la plus Enharmonique & la plus enrumeé, il n'y a point de tons dont les vibrations ne viennent à la fin à ſe réü-

nir ? En effet qui dit *Ton* dit un intervalle ſenſible à l'oreille, car que feroit un *Ton* qu'on ne pourroit entendre ? Or le plus petit des intervalles ſenſibles eſt le *Comma* dont on marque la proportion de 80. à 81. ou du moins ſelon l'opinion de Mr. Sauveur, l'*Heptameride* qui eſt la ſeptiéme partie d'un *Comma* de laquelle cet Auteur montre encor la proportion. Ainſi il n'eſt point de tons que l'oreille diſtingue & où la Muſique puiſſe avoir quelques raport, dont les vibrations ne ſe réüniſſent à la fin. Car tout ce que l'oreille peut entendre n'eſt qu'un *Comma* ou *Heptameride* ou des multiplications de *Comma*; puis qu'avant le Comma & entre les Comma on n'entend rien du tout : autrement ce ne feroit pas le plus petit des intervalles ſenſibles à l'oreille. Or il eſt évident que ſi les intervalles ont entre eux de la proportion, leurs multiples en auront auſſi : dont leurs vibrations ſe réüniront.

La choſe eſt peut-être un peu ſubtiliſée & d'une ſpeculation inutile ; mais elle pourra paſſer du moins

avec les bagatelles ſcientifiques. Au reſte elle n'eſt pas ſi inutile qu'elle paroît d'abord. Car c'eſt ſur ce principe que dans ma Diſſertation en Octobre pp. 1767.& 1769. j'ay propoſé une reflexion que je ne ſçache pas avoir été faite & qui meritoit extrêmement de l'être : pourquoy les Semitons ſont-ils tous dans la Muſique ou un peu plus, ou un peu moins que la moitié d'un ton plein ? ou Majeurs ou Mineurs ? C'eſt que le ton plein étant d'un nombre impair de *Comma* ou d'*Heptamerides*, la moitié en eſt imperceptible à l'oreille, laquelle ne peut ſentir cette moitié au juſte, mais toûjours ou un peu plus forte, ou un peu plus foible; bien que le commun des gens ne s'en apperçoivent pas. Ainſi ceux qui prétendent, qu'à raiſon des incommenſurables, il y a des tons qui ſont entre eux eſſentiellement diſſonances, parlent tres-mal de Muſique, en excellens Geometres.

Dans cette matiere il ne s'agit pas ſeulement d'avoir du diſcernement dans l'eſprit ; il faut en avoir encore dans l'oreille & même avec quelque

usage de la composition & de l'execution de la Musique Pratique. Sans quoy les Speculations deviennent comme celles que l'on feroit sur le different goût du vin de Bourgogne & du vin de Champagne dont on n'auroit jamais goûté.

Que sert-il par exemple de demander aux plus habiles, en quoy consiste l'agrément ou le desagrément; la difference réelle ou imaginaire d'un même chant *transposé* sur un Clavecin, ou sur un autre instrument semblable ? Question d'ailleurs si digne d'une curiosité delicate & qui embarasse tous les gens d'esprit, pour peu qu'ils se mêlent de Musique. Car il paroît dans cette pratique une varieté qui ne peut être l'effet d'une pure bizarrerie. Mettez sur ce point les plus experimentez Praticiens, ils sentent assez ce que vous voulez dire, mais ils tombent en contradiction à la 3e. question que vous leur faites. Cherchez à vous éclaircir avec un Physicien ou un Mathematicien; il n'a jamais senti l'effet de ce qu'on appelle *transposition*, il n'en a pas seu-

lement l'idée. Hazarderons-nous donc encore une Dissertation de quelques pages sur cet article? à la bonne heure, pourveu qu'on veüille par quelque usage de la Musique se mettre en état de nous entendre; ou du moins si l'on veut s'épargner cette peine, qu'on s'épargne en même tems, celle de décider sur ce que nous dirons.

ARTICLE XLII.

RELATION DE CE QUI S'EST *passé dans la derniere Assemblée publique de l'Academie Royalle des Sciences, tenuë le Mercredy* 14. *Novembre* 1703. *Par Mr. Blondel.*

DAns l'Academie Royalle des Sciences, M. Maraldi parla le premier, & raporta les Observations faites avec le Barometre pour connoître l'étenduë de l'air, & combien il se rarefie à differentes hauteurs de la terre. Ces Observations ont été faites dans les voyages que Mrs. Cassini pere & fils & Mr. Maraldi ont fait pour determiner leur ligne Meridienne.

Eſtant à Collioure ville du Rouſſillon ils obſerverent le Barometre, & ſur l'obſervation qu'on en fit à Paris le même jour, ils chercherent à determiner la hauteur perpendiculaire de l'Obſervatoire au-deſſus de la ſurface de la Mer Mediterranée. Le lieu où ils obſerverent à Collioure étoit élevé de 69. pieds ſur le niveau de la Mer. Ils trouverent que le Mercure montoit de trois lignes & un tiers plus qu'à l'Obſervatoire de Paris, & qu'ainſi l'Obſervatoire étoit plus élevé, puis que l'air y étoit moins peſant. Suppoſant donc dix toiſes de difference pour chaque ligne de hauteur de Mercure, il s'enſuit que l'Obſervatoire eſt plus élevé que le lieu où ils obſervoient à Collioure de 33. toiſes un tiers, à quoy ſi l'on ajoûte la hauteur du lieu ſur la ſurface de la Mer qui eſt de 69. pieds, c'eſt-à-dire 11. toiſes & demi ; on aura 45. toiſes moins un pied, pour la hauteur de l'Obſervatoire de Paris ſur le niveau de la Mer Mediterranée. C'eſt à une toiſe près la même hauteur que Mr. Picard a autre-

fois determiné par rapport au niveau de l'Ocean.

Une preuve de la ſûreté de la methode de Mr. Maraldi, c'eſt qu'on à trouvé que réellement ſur la ſurface de la Mer le Mercure eſt élevé dans le Barometre de quatre lignes & un ſixiéme plus qu'à l'Obſervatoire de Paris, c'eſt-à-dire environ un ſixiéme de ligne moins que ce qu'on trouve par cette methode, difference peu conſiderable, qui ne vient que de ce qu'il eſt impoſſible d'attraper toûjours la juſte préciſion dans des operations ſi délicates. Mr. Maraldi à confirmé ſa Methode par les Obſervations qu'il à faites du Barometre avec Mrs. Caſſini ſur pluſieurs Montagnes de la France, comparées avec celles qui ſe faiſoient en même tems à l'Obſervatoire de Paris, dont il à toûjours tiré la même conſequence, pour la hauteur de l'Obſervatoire ſur la ſurface de la Mer, & par où il à trouvé les hauteurs de ces montagnes telles qu'elles avoient été determinées en differens tems par differentes perſonnes.

En parlant du Puis de Dome montagne près de Clermont en Auvergne, il dit qu'on avoit voulu autrefois fixer la hauteur de l'Observatoire par la hauteur connuë de cette montagne qui est de 810. toises, & par l'observation du Barometre; mais que cela ne s'étoit pas trouvé suffisant, faute d'avoir observé à quelle hauteur monte le Mercure sur la surface de la Mer. M. Maraldi a tiré de toutes ces Observations cette regle generalle, que pour chaque ligne de hauteur du Mercure il falloit compter 10. toises ou 60. pieds, ajoûtant de plus un pied pour la premiere ligne, 2. pieds pour la seconde, trois pieds pour la troisiéme, & ainsi de suite selon la progression Arithmetique des nombre naturels.

Par cette regle il sera aisé avec les Observations du Barometre de connoître la hauteur des Montagnes, & même celle de l'Atmosphere. Car sçachant que la hauteur du Mercure dans le Barometre au bord de la Mer, est de 28. pouces qui sont 336. lignes : ou aura 1°. 3360. toises.

2°. Pour la progreſſion des pieds ajoûtez de ligue en ligne, on aura 9436. toiſes, ce qui donne en tout 12796. toiſes pour la hauteur de l'Atmoſphere, c'eſt-à-dire 6. lieuës & demie. Mr. Maraldi n'aſſure pourtant pas que cette hauteur ſoit exactement préciſe ; mais il aſſure que les variations de l'air dans les differens lieux où l'on obſerve, ne nuiſent en rien à ſa methode : parce qu'elles arrivent ordinairement le même jour, ſur tout quand elles ſont ſubites. Selon une remarque de M. Maraldi la hauteur de l'Atmoſphere doit être plus grande vers les Poles que vers l'Equateur. Car on obſerve que le Mercure ſe tient plus bas dans le Barometre à proportion qu'on approche d'avantage de l'Equateur, où il ſe tient toûjours plus bas qu'en aucun autre lieu.

M. Maraldi finit en donnant un Catalogue de la hauteur perpendiculaire des montagnes, où il a fait ſes Obſervations ; pour l'utilité des Sçavans qui en ſont voiſins & qui voudront en faire de nouvelles, ſoit pour connoître la rarefaction de

l'air à differente hauteur de la terre, ſoit pour expliquer la refraction des Aſtres que Mr. Caſſini croit cauſée par une matiere differente de l'air. Voici ce que j'ay pû retenir de ce Catalogue. Le Puis de Dome a 810, la Coſta 851. toiſes, le Mont-d'or 1030. toiſes, le Canigou dans les Pirenées 1430. toiſes, c'eſt à-dire un peu moins de trois quarts d'une lieuë valant 2000. toiſes.

Mr. Varignon parla enſuite du mouvement des Eaux & donna une regle generale pour reſoudre toutes les queſtions imaginables qu'on peut faire à ce ſujet; de laquelle tout ce qu'en ont donné Toricelli, Borelli, Mr. Mariotte & pluſieurs autres, ne ſont que des Corollaires particuliers qui ne touchent même qu'à une partie de la queſtion. Sa regle generale eſt que les viteſſes des liqueurs à leur ſortie des vaiſſeaux, ſont en raiſon ſous-doublée des produits faits de leur peſanteur ſpecifique, par la hauteur de ces liqueurs dans les vaſes, c'eſt-à-dire comme les racines quarrées de ces mêmes produits. Il appelle peſanteur ſpecifique la pe-

ſanteur qui convient à chaque eſpece de liqueur, afin de comprendre dans ſa regle, non-ſeulement les eaux, mais même des liqueurs d'une matiere & d'une peſanteur differente. Il demontra ſa regle tres-intelligiblement par un raiſonnement à la portée de tout le monde qu'il tira de ce seul principe que les effets ſont proportionnels aux cauſes. Le voicy.

Imaginons un tuyau ſucceſſivement rempli à hauteurs differentes de deux liqueurs telles qu'on voudra, leſquelles s'ecoulent par une même ouverture faite au fond de ces tuyaux, en entretenant toûjours chacune d'elles à ſa premiere hauteur. En ce cas les poids de ces colonnes de liqueurs, ſeront comme les produits de leurs peſanteurs ſpecifiques par leurs hauteurs. Ainſi ces mêmes poids de colonnes étant les forces mouvantes de ce qu'elles font ſortir de ces liqueurs dont les quantitez de mouvement ſont les effets, il s'enſuit que ces forces mouvantes ſont auſſi comme ces produits. Donc

les causes étant toûjours proportionnelles à leurs effets, les produits faits des hauteurs des colonnes de liqueurs, par leurs pesanteurs specifiques, sont toûjours proportionnels aux quantitez de mouvement de ce qu'elles en font sortir en temps égaux, c'est-à-dire aux produits des quantitez de ce qu'il en sort en temps egaux multipliées par leurs vitesses. Or ces quantitez étant elles mêmes comme leurs vitesses, leurs produits par leurs vitesses doivent être comme les quarrez de ces mêmes vitesses. Donc les Produits faits des hauteurs de ces colonnes de liqueurs multipliées par leurs pesanteurs specifiques, sont comme les quarez de leur vitesse à leurs sorties. Et par consequent en tirant les racines quarrées de part & d'autre, ces vitesses elles-mêmes seront comme les racines de ces produits. Ce qu'il falloit premierement demontrer. Donc aussi lors que ces liqueurs sont la même, ou de même pesanteur specifique, par exemple de l'eau de part & d'autre, les vitesses en seront aussi

comme les racines de ces mêmes hauteurs.

Après cette demonſtration, Mr. Varignon exprima par les lettres de l'Algebre tous les termes de ſa regle afin de ne les point reſtraindre à des valeurs determinées; & il tira en corollaires les trois regles qu'a donnée à ce ſujet Mr. Mariotte dans ſon Traité du mouvement des eaux, dont je ne raporteray que la premiere pour ſervir d'exemple. La voici; les ouvertures des deux tuyaux étant égales, les temps egaux, & les peſanteurs egales, la depenſe des eaux, c'eſt-à-dire ce qui s'en eſt ecoulé par l'ouverture des tuyaux, doit toujours être comme ſont entre elles les racines des hauteurs où ces eaux ſe trouvent dans les tuyaux: en ſorte que dans les jets d'eau qui en ſortent par des ouvertures egales au deſſous de differentes elevations des reſervoirs, les depenſes en ſont toûjours comme les racines des hauteurs de l'eau par deſſus ces ouvertures.

Mr. Mariotte n'étoit arrivé qu'en tatonnant à cette regle & aux deux

autres qui font tout ce qu'on a donné jusqu'ici du mouvement des eaux. Il pesoit les liqueurs, mesuroit les tuyaux, & tiroit de là ce que l'experience luy donnoit pour le seul cas qu'il se proposoit à luy même. Mais la regle de Mr. Varignon comprend demonstrativement tous les cas imaginables avec une entiere certitude, qu'elle doit convenir à toutes les experiences qu'on en peut faire : avantages que n'ont pas les regles où l'on ne parvient qu'en tâtonnant. Aussi Toricelli n'osoit-il assurer les regles qu'il donnoit du mouvement des eaux, quoy qu'elles fussent appuïées sur des experiences qu'il avoit faites très-exactement ; par ce qu'elles ne suivoient pas d'une preuve demonstrative & generale.

La methode dont Mr. Varignon se sert icy est la même dont il s'est servi avec succez dans les Memoires de 1692. & 1693. où il donne un Traité complet de tous les mouvemens uniformes par une seule Regle generale. Cette methode est d'un grand secours dans les Mathe-

matiques ; car elle fait voir d'un coup d'œil ce qu'on ne peut apprendre qu'avec bien du temps & de la peine par les demonſtrations particulieres , ſoit de Geometrie , ſoit d'Arithmetique. Par-là un Traité qui tiendroit un gros Volume ſe trouve expoſé très-intelligiblement en moins d'un cayer ou deux. Mais il faut une ſagacité merveilleuſe pour decouvrir dans des matieres ſuſceptibles d'un nombre infini de varietez , la vraye ſource dont tous les cas imaginables doivent neceſſairement ſuivre.

Mr. Dodart lut enſuite un Diſcours où il examina ſi les ſyſtêmes generaux ſont utiles à la Phyſique & à la Medecine , & il fut écoûté avec beaucoup d'attention & d'applaudiſſement. Après avoir defini ce que c'eſt qu'un ſyſtême & en avoir fait deux claſſes , ſçavoir celle des ſyſtemes Elementaires pour modele deſquels il prit celuy d'Ariſtote , & celle des ſyſtêmes Corpuſculaires, pour modele deſquels il prit celuy de Mr. Deſcartes , il entreprit de

faire voir qu'ils paroiſſoient l'un & l'autre inſuffiſans pour expliquer aucun des mixtes de la nature.

Pour cela il expoſa fort nettement ce que c'eſt qu'expliquer une choſe, parceque c'eſt un terme dont les faiſeurs de ſyſtêmes generaux & leurs Sectateurs n'abuſent que trop, & il ſe ſervit de cette comparaiſon. Il ſuppoſe un homme qui n'auroit jamais vû de montre portative, & à qui on en montreroit une, en ne luy laiſſant voir que le cadran. Cet homme voudroit donc qu'on luy expliquât la cauſe du mouvement uniforme de l'aiguille qu'il voit marcher. On luy dit que c'eſt un reſſort qui eſt le principe de ce mouvement ; mais c'eſt ne luy rien éclaircir. Car quoy qu'il conçoive qu'un reſſort attaché par un bout à un corps immobile & par l'autre à un corps mobile, puiſſe en ſe debandant faire tourner le corps mobile, il ne comprend pas comment ce reſſort dans un ſi petit lieu peut produire un mouvement d'une durée ſi conſiderable, & qui ſoit uniforme, puis qu'il doit ſe mouvoir

plus vîte au commencement qu'à la fin. Si on luy répond que ce ressort á deux pieds de long, & qu'il est roulé en spirale, cela luy apprend à la verité que son mouvement doit durer un peu de temps, mais cela ne luy fait pas entendre comment il peut être uniforme.

Pour ne luy rien laisser d'avantage à desirer, on luy expose une montre portative demontée, & par là on luy fait voir le ressort plié en spirale dans le tambour découvert, & de quelle maniere en se debandant il fait tourner le tambour & entraine la fusée par le moyen de là chaîne qui les joint ensemble. On luy montre comme toutes les roües de la montre communiquent de l'une à l'autre à la premiere roüe que meut la fusée, & que la derniere roüe étant moderée par les paletes du balancier communique cette moderation de mouvement à toutes les autres. Aussitôt il conçoit toute la structure de la machine & la raison de la durée & de l'uniformité du mouvement de l'aiguille, & il admire la beauté & la delicatesse de l'Ou-

vrage, le merite & l'adreſſe de l'Ouvrier.

Voilà une idée nette & preciſe du terme *expliquer*, qui fait déja voir elle ſeule combien les faiſeurs de ſyſtêmes generaux ſont loin de compte. Ils ont à expliquer la difference compoſition de tous les corps de la nature, leur ſtructure, leur generation, tout cela dependamment d'un ſeul ſyſtême univerſel. Il faut premierement conſiderer que ſans compter le Soleil, les Planetes & les aſtres, ils ont à expliquer plus de 11. mille eſpeces connuës de mixtes vivans dans la nature : outre celles qui ne ſont pas encore connuës & qu'on decouvre tous les jours, qui peuvent aller à plus de 36000. à proportion des decouvertes que Mr. Tournefort vient de faire ſur les plantes dans la Grece & dans l'Aſie, Mais Mr. Dodart leur fait grace de plus des deux tiers & montre que quand il n'y en auroit que 10. mille, leurs ſyſtemes ſont inſuffiſans.

Dans le ſyſteme elementaire, il reſulte des cinq Elemens (car Ariſ-

tote a mis l'Element des Aſtres pour un cinquiéme, & a crû qu'il entroit dans la compoſition des corps ſublunaires) il reſulte, dis-je, 120. degrez de varietez : dans le ſyſteme Corpuſculaire, il en reſulte 192. Or ſi l'on combine ces degrez enſemble dans l'un ou dans l'autre ſyſtême. 1°. l'on n'eſt pas ſeur qu'il en reſulte rien pour expliquer les differentes varietez du melange des corps mixtes. 2°. Quand on ſeroit ſeur d'y trouver les veritables combinaiſons de melange de ces corps, l'on n'a point de regles pour rejetter celles qui ſont nulles ; & l'entrepriſe en paroît evidemment impoſſible, quand on vient à conſiderer le nombre prodigieux des combinaiſons de 120. ou 192. degrez, qui montent ſelon la ſupputation qu'en fit Mr. Dodar, les premieres à prés de huit millions ſous un certain egard, & à plus de 9. millions ſous un autre ; & les ſecondes a tant de millions de millions que cela eſt preſque innombrable. Auſſi Mr. Dodart donne-t'il au plus hardi des faiſeurs de ſyſtemes, ou

de leurs Sectateurs, d'expliquer par ce moyen, non pas la ſtructure, la compoſition, ni la generation de quelques mixtes; mais ſeulement la matiere prochaine du moindre brin d'herbe ou du moindre vers de terre, qui ſont les deux eſpeces les plus ſimples dans le genre des plantes & des animaux.

Le ſentiment de Mr. Dodart ſelon les ſçavantes remarques de Mr. l'Abbé Bignon, en detruiſant les ſyſtemes generaux n'attaque en rien les particuliers, qui ſe peuvent tirer de la connoiſſance bien établie des faits particuliers; au contraire ce ſentiment en confirme la neceſſité. Car s'il eſt impoſſible de connoître tous les mixtes de la nature, par des ſyſtêmes generaux, on peut fort bien arriver à connoître par parties un grand nombre de ces mixtes, ſur tout de ceux dont la connoiſſance nous importe d'avantage: & cet amas de ſyſtemes particuliers peut venir par la ſucceſſion des temps & le travail des Sçavans, aſſez nombreux pour tenir lieu d'un ſyſteme univerſel.

M. Duvernay le Chirurgien, raporta un fait des plus rares & des plus importans ; des plus rares, puiſque dans tous les Auteurs qu'il a lûs ſur l'Anatomie, il n'en a trouvé qu'un ſeul exemple ; & des plus importans, puis qu'il ſemble détruire tout ce que les Philoſophes ont jamais penſé de la nature du Cerveau, de l'excellence & de la neceſſité de ſes fonctions pour la vie des animaux.

Il montra donc un cerveau de bœuf petrifié, mais petrifié comme un caillou à peu près ſemblable pour la figure à ces rocailles qu'on voit dans les grottes, le bœuf avoit été tué depuis peu : il étoit grand, fort, vigoureux, & s'étoit même échapé une fois des mains du Boucher. Quand on l'eût tué, on luy fendit le crane à coups de hache, mais la hache s'émouſſa par trois fois contre le Cerveau ſans pouvoir le ſeparer. Le Boucher fut donc contraint d'avoir recours à ſa maſſuë, avec laquelle il mit le crane en pieces ; mais il fut bien étonné quand il vit au lieu de cerveau un caillou, tout des

plus durs. Il porta ce Cerveau à M. Duverney qui n'en fut pas moins étonné que luy. Il l'examina avec ſoin, & trouva que c'étoit un veritable cerveau, y découvrit toutes les parties & toutes les anfractuoſitez d'un cerveau ordinaire à quelque peu de changement près. Il trouva même encore des parties molles tant du cerveau, que de la moelle allongée qui étoient continuës aux parties les plus dures: en ſorte que ce cerveau étant en partie mou, & en partie petrifié, cela doit convaincre les plus incredules, qui croiroient que ce ne ſeroit qu'une pierre trouvée dans la terre qui imiteroit le cerveau: comme on trouve aſſez ſouvent de ces ſortes de productions qui imitent parfaitement des fruits & d'autres corps; & qui ne ſont que des jeux de la nature.

Le ſeul exemple que Mr. Duverney ait remarqué en conſultant les Auteurs ſe trouve dans Bartholin en ſes Centuries Anatomiques. Mais le fait n'eſt pas ſi ſurprenant que celui-ci; car le bœuf dont parle Bartho-

lin étoit devenu maigre, languiſſant, portant toûjours la tête baſſe, ce qui avoit obligé ſon maître à le vendre ; au lieu que celuy de Mr. Duverney étoit gros & gras & en parfaite ſanté. La reflexion de Bartholin ſur un fait ſi extraordinaire, fut qu'on ne devoit plûs regarder le cerveau comme une partie noble, puis qu'elle n'eſt pas abſolument neceſſaire à la vie ; & cette reflexion paroît confirmée par ce ſecond exemple, & par ceux des fœtus qui ſont nez & qui ont vêcu ſans cerveau. Cependant on ne ſera pas de cet avis quand on remarquera que dans le cerveau que Mr. Duvernay a examiné, les nerfs n'étoient preſque point derangez & qu'il y avoit encore aſſez de parties molles pour leur fournir des eſprits.

Dans le cerveau dont parle Bartholin, il y avoit encore en differents endroits, des trous par où pouvoient paſſer des brins de paille : & pour ce qui eſt de ces fœtus ſans cerveau, Mr. Mery en a le ſquelette d'un, où les nerfs aboutiſſent au crane ſans aucun derangement. Le Cerveau

entier n'eſt donc pas neceſſaire à la vie ; c'eſt tout ce qu'on peut conclure de ce qu'on a dit.

Parmi tant d'exemples de perſonnes qui ont vêcu ayant le cerveau preſque entierement, détruit, Mr. Duverney rapporta celuy de Mr. le grand Baillif Colbert, qui fut bleſſé à la journée de Valcour d'un coup de pierre dans l'œil, qui luy enfonça l'os de l'orbite juſque dans le cerveau. Il vécut ſept jours en pleine connoiſſance faiſant toutes ſes fonctions mechaniques & volontaires ; il n'eut même le jour qu'il mourut que quelques inquietudes que cauſent ordinairement les plaïes de tête : cependant quand on luy eut ouvert le crane aprés ſa mort, on luy trouva le Cerveau plein d'eſquilles & tout en boüillie, dont une partie étoit même venuë en ſupuration par la playe.

Mr. Duverney conclud de ces exemples que ce n'eſt pas quelquefois tant le derangement des parties qui cauſent les morts ſubites, que l'alteration des liqueurs, lors qu'il ſe trouve dans le ſang des ſels acres

&

& caustiques qui peuvent intercepter subitement la circulation & la vie. Il faut avoüer cependant qu'on voit souvent arriver des morts subites causées par le moindre derangement qui arrive dans le cerveau & dans ses membranes.

ARTICLE XLIII.

MEMOIRE SUR LA CARTE des frontieres des deux Empires Chrétien & Turc. Par N. de Fer Geographe de sa Majesté Catholique & de Monseigneur le Dauphin.

LA longitude de la ville de Vienne en Autriche étant certainement de 48. degrez 22. minutes: celle de Constantinople de 41. degrez juste, suivant les dernieres observations; les Embouchures du Danube dans la Mer noire un peu plus Orientales que cette derniere Place; cela diminüe le cours de cette riviere depuis Vienne jusqu'à cette Mer de plus de 50. lieües. C'est ce qui n'avoit pas encore été observé dans les Cartes précedentes. On n'avoit

pas observé non plus les vrayes figures ou sinus que ce grand fleuve fait dans son cours jusqu'à ses embouchures,qui se trouvent icy bien differentes de ce qu'on a vû cy-devant. On voit encore en cette Carte des changemens considerables dans le cours & dans les embouchures des autres rivieres. Au regard des positions des villes qui sont dessus ou aux environs : Elles sont telles, que les relations de nos dernieres Ambassades & des voyages faits récemment nous les marquent. On a tracé icy les routes de Vienne à Constantinople & de Raguse à ces deux Places. Comme cette Carte peut faire naître l'envie de sçavoir les autres Ouvrages que le sieur de Fer a donné dans le cours de l'année derniere 1703. nous les indiquerons à cette occasion.

La 4e. partie ou suite de l'Atlas curieux ; le Theatre de la guerre en Allemagne ; en feüilles & en livres. Le Theatre de la guerre d'Italie en feüilles & en livres. Le Theatre des Pays-bas en feüilles & en livres. La Soüabe où sont marquées les

routes des Armées du Roy. Les frontieres d'Italie & d'Allemagne: le Tirol & le Trentin: le Piedmont tres-particularisé: les Etats du Duc de Savoye: l'Allemagne Générale avec la Route des Postes; les Sevennes ou Bas Languedoc; les frontieres d'Espagne & de Portugal.

Il donnera dans le mois de Février 1704. la 5e. suite ou partie de l'Atlas curieux & la grande & magnifique Carte d'Espagne. Tous ces ouvrages se debitent chez l'Auteur dans l'Isle du Palais sur le Quay de l'Orloge à la Sphere Royalle.

ARTICLE XLIV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE MADRIT.

ON avoit écrit de Cadix qu'on y avoit veu une grande flamme s'élever sur la surface de la mer. Mais, les plus habiles gens n'en mandent rien; & les relations des autres ne s'accordent pas. Il y en a qui assurent, que ce Phenomene

n'a paru qu'une ſeule fois : d'autres qu'il a paru pluſieurs jours de ſuite. Tous s'accordent qu'il a paru le ſoir, le ſoleil étant prêt de ſe coucher. Aucun de ceux dont j'ay vû les lettres, dans leſquelles il étoit fait mention de ce phenomene, n'eſt Philoſophe. Ce qui me fait juger qu'en apercevant de loin les rayons du ſoleil couchant reflechis par les flots, ils auront pu s'imaginer voir une flamme ſur la ſurface de la mer. Si j'apprends dans la ſuite quelque choſe de plus certain, je vous en donneray avis.

Il paroît icy un gros Volume *in folio*, intitulé, *la Vie & les vertus de la venerable mere Gabriele de S. Joſeph*, imprimé à *Jaën*, chez Thomas Copado, & compoſé par le Pere Emmanuel de S. Joſeph Carme Dechauſſé. La mere Gabriele étoit née à Tolede, & s'étoit fait Carmelite dans le Convent de la Conception de la ville d'Ubeda. Elle y a vécu dans une grande reputation de ſainteté, menant une vie trés-auſtere & trés-retirée & fai-

ſant paroître dans toute ſa conduite une obéïſſance, une ſimplicité & une candeur admirable. On avoit enterré ſon corps dans un lieu trés-humide : on l'en voulut retirer trois ans après, pour le mettre dans un lieu plus decent. On trouva le corps entier & ſans corruption, quoy que la biere & les habits, dont le corps avoit été revêtu, fuſſent entierement pourris. On Raconte pluſieurs miracles de cette vertueuſe fille. Mais je ne dois point omettre icy ; que pendant le fort de la derniere guerre, pluſieurs années avant la mort du Roy Charles II. elle avertit ſon Confeſſeur, qui eſt un Religieux d'un grand merite, que Dieu avoit choiſi un Prince de la Maiſon Royalle de France, pour gouverner l'Eſpagne après la mort du Roy. Elle repeta ſouvent la même choſe a pluſieurs perſonnes, qui dépoſent juridiquement l'avoir entendu d'elle, dans un tems, où perſonne ne s'imaginoit que cela dût arriver.

DE ROME.

Le Pere Jacques Laderchi Prêtre de l'Oratoire de Rome, connu par la Vie de saint Pierre de Damien, succede au Cardinal Coloredo dans l'employ d'Annaliste de l'Eglise. Le Cardinal Coloredo avoit succedé à Orderic Raynaldi, qui a continué l'Ouvrage de Baronius.

Jean Astorius Venitien, Auteur d'une Dissertation sur le Dieu Brontonte qu'il a prouvé être le même que Jupiter tonnant, a fait imprimer une Dissertation sur les Cabires.

DE PARIS

C'est le P. Placide Augustin Dechaussé, qui a corrigé la France de Mr. du Val, sur les manuscrits de l'Auteur & les nouvelles observations. Cette Carte ne cede point au cours du Danube que le même Geographe avoit donné & qu'on estime.

Le Pere Tarteron Jesuite impri-

mera bientôt une traduction nouvelle des Odes d'Horace, celles qui ont paru jusqu'icy ne luy ont pas été d'un grand secours. Des connoisseurs assurent, qu'il a aussi heureusement attrapé la grandeur du style Lirique de son Auteur, qu'il avoit reussi à rendre en François le naturel & la finesse de ses satyres.

L'Ancien Abbé de la Charmoye acheve l'histoire Apostolique, qui renferme l'histoire Ecclesiastique, depuis la mort de Jesus-Christ jusqu'au rétablissement de Jerusalem par Adrien. Ceux qui ont lû ses autres Ouvrages sçavent assez qu'il donne un nouveau jour à toutes les matieres qu'il traite.

On imprime un traité de M. Regis sur l'union de la raison & de la foy. Pour réüssir dans un si beau dessein, il faudroit être Theologien autant pour le moins que Philosophe, sans cela on court risque d'alterer les veritez de la foy, pour les accommoder au systeme de Philosophie qu'on a choisi.

Le P. Dom Anselme Bandouri

Benedictin ſonge à recüeillir les Ouvrages de Nicephore Patriarche de Conſtantinople. Le troiſiéme tome de la nouvelle Edition de St. Jerôme paroîtra avant la Pentecôte.

DE LYON.

Je vous envoye le plan d'un nouveau ſyſteme du mouvement des Planetes, par Mr. Villemot Curé de la Guillotiere, à preſent Chanoine de l'Egliſe Collegiale de St. Niſier de Lyon.

L'Auteur de ce nouveau ſyſteme d'Aſtronomie, quoy que juſqu'à preſent il ne ſe ſoit point fait connoître au public par aucun ouvrage imprimé, merite neanmoins depuis long-tems un rang diſtingué dans la Republique des Lettres.

Les Sciences les plus abſtraites qu'il a approfondi, comme on le voit par cet ouvrage, ne l'ont point empêché de ſe rendre des plus habiles dans les Sciences Eccleſiaſtiques, dont il a toûjours fait ſon capital.

Dès le commencement de ſon

Ouvrage il établit un principe d'Aſtronomie, qu'il demontre Geometriquement. Il en deduit enſuite tous les mouvemens des Cieux & des Planetes, ſans ſuppoſer autre choſe qu'une certaine quantité de mouvement imprimée à la matiere.

Pour traiter ſon ſujet avec ordre, il diſtingue trois ſortes de mouvemens dans les Planetes ; ſçavoir le mouvement commun qui eſt celuy de leurs Spheres, lequel les entraîne au tour d'un centre commun, qui eſt celuy du grand tourbillon. Le mouvement propre qui les fait tourner au tour de leur propre centre, & le mouvement interieur des parties de la Planette les unes à l'égard des autres, comme eſt dans la terre la peſanteur, les Marrées & le Magnetiſme. L'Auteur explique par le même principe, ces trois ſortes de mouvemens dans les trois parties de ſon ouvrage.

Dans la premiere partie il diviſe en trois cieux differents le grand tourbillon qui entraîne les Planettes qui ſont le ciel du Soleil, qui comprend depuis le centre juſqu'à la

Sphere de Mercure, le ciel des Planetes qui s'étend depuis la ſphere de Mercure juſqu'à celle de Saturne & le ciel des Cometes depuis Saturne juſqu'aux Tourbillons des Etoiles fixes. Il demontre dans 3. paragraphes les mouvemens de ces trois cieux qui ſont tout-à-fait differents & contraires.

Il demontre dans le premier paragraphe que dans le centre du Tourbillon le mouvement de la matiere celeſte ne peut être qu'un boüillonnement & une efferveſcence tres-violente, dont il deduit la nature du Soleil, ſa ſituation, qui le fixe au milieu du Tourbillon, ſon mouvement au tour de ſon centre dans 24. jours ½ ſa grandeur immenſe qui ſurpaſſe un million de fois celle du globe de la terre, ſa lumiere, ſa chaleur, ſes taches & pourquoy ce braſier immenſe allumé au milieu du monde brûle toûjours & ne ſe conſume jamais. Toutes ces proprietez ſuivent ſi naturellement du principe, qu'il ſuffit de les indiquer pour les demontrer.

Dans le 2. Il demontre contre

Mr. Descartes que les vitesses des Planetes inferieures sont plus grandes que celles des superieures, & qu'elles sont entre-elles comme les racines des distances reciproques. Il donne la raison des fameux Problemes de Kepler, & de Ptolomée, il donne aussi & demontre les regles pour juger du raport des distances des Planetes par leur tems periodique.

Dans le 3. il fait voir qu'à l'extremité du Tourbillon au-de-la de Saturne, le mouvement de la matiere celeste ne peut être regulier, mais qu'elle doit se mouvoir en tout sens, suivant toutes les determinaisons imaginables & par-là il explique d'une maniere aisée & sensible le mouvement des Cometes.

L'Auteur divise la 2e. partie en 5. paragraphes. Dans le 1er. il demontre 1°. Que les Planetes principales doivent tourner au-tour de leur centre. 2°. Que ce mouvement (considerant le corps par raport à la face qui regarde le Soleil) doit être contraire à celuy du Ciel. 3°. Que les Planetes secondaires, comme la

Lune, ne peuvent tourner & ne ſont capables que d'un leger balancement. 4°. Faiſant le calcul de la viteſſe du mouvement diurne de la terre & de Jupiter, il trouve que la terre doit tourner en 24. heures, & Jupiter en 10. heures ou environ.

Dans le 2. Il explique l'inclination de l'axe de la terre pourquoy elle eſt toûjours de 23. degrez ½ ſans aucune variation ſenſible, pourquoy l'axe de Jupiter n'eſt point incliné.

Dans le 3. Il demontre comment la terre conſerve ſon paralleliſme dans le mouvement annuel & il le demontre par une raiſon Geometrique, fort claire & fort ſimple.

Dans le 4. il demontre comment & pourquoy la terre doit changer ſon paralleliſme ſi inſenſiblement que la revolution de ce changement ne peut s'achever que dans l'eſpace d'environ 44000. ans & par-là il rend raiſon du mouvement apparent des étoiles fixes & de celuy des apogées des Planetes.

Dans le paragraphe 5. il montre que ce changement de parallelisme ne peut être regulier, & il accorde ainsi parfaitement les observations que les Astronomes avoient faites en divers siecles sur le mouvement des fixes.

La 3e. partie contient 3. paragraphes. Dans le 1er. l'Auteur demontre que c'est le même principe qui tient les Planetes principales à certaine distance du Soleil, les secondes à certaine distance des principales, & le même qui precipite les corps graves. Il montre ensuite quel est ce principe duquel il suit, que la pesanteur doit decroître en raison double des distances reciproques, qu'ainsi les graves doivent moins peser sur les hautes montagnes que dans les vallées, comme on en juge par les pendules, & qu'à de grandes distances du centre ils ne doivent plus tomber. Par le même principe il rend raison de la suspension de la Lune, de la situation de toutes les planetes à l'égard du Soleil & de l'acceleration des corps graves.

Dans le paragraphe 2. Il fait voir que par la ſeule preſſion de la Lune ſur la mer, on ne peut expliquer pourquoy les marées ſont plus hautes aux Nouvelles & Pleines Lunes que dans les Quadratures, pourquoy elles ſont plus hautes 2. ou 3. jours après l'Oppoſition & Conjonction, que dans l'Oppoſition & Conjonction, même ? Pourquoy dans le tems des Equinoxes plûtôt qu'en tout autres tems de l'année? Et il explique tres-clairement ces Phenomenes dans ſon ſyſteme.

Dans le paragraphe 3. Il demontre combien doit être grande la force qui pouſſe la matiere magnetique d'un Pole à l'autre, ſoit le long de l'axe, ſoit ſuivant les meridiens. Il rend raiſon de la declinaiſon de la Bouſſole; & des variations irregulieres de cette declinaiſon; & principalement pourquoy elle perd entierement ſa direction près le Pole, comme on ſçait qu'elle devint tout-à-fait inutile aux Hollandois dans leur voyage des Indes par le Nord.

On a jugé à propos d'avertir le

public, que l'Auteur ne donne ſon Ouvrage que comme une ſimple hypotheſe & que non-obſtant la multitude des choſes ſçavantes & curieuſes qu'il y explique le tout ne paſſera pas 60. ou 70. pages d'un in 12.

F I N.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Mars 1704.

ARTICL. XXX. *Traité Dogmatique & Historique des Edits & des autres moyens spirituels &c.* page 349

ART. XXXI. *Meditations de saint Thomas sur les trois Vies, purgative, illuminative & unitive, par le R. P. Massoulié &c.* p. 366

ART. XXXII. Novum JESU-CHRISTI Testamentum &c. *Nouveau Testament de Jesus-Christ &c.* p. 374

ART. XXXIII. *Recueil des Pieces d'Eloquence presentées à l'Academie Françoise pour le prix de l'année* 1703. p. 388

ART. XXXIV. Prudentiæ Civilis & Peritiæ rei militaris exemplar, *Vita Jephtæ* fortissimi Hebræorum Imperatoris, &c. C'est-à-dire, *La Vie de Jephté &c.* p. 392

ART. XXXV. Oratio habita in Regio Ludovici Magni &c. *Dis-*

cours prononcé au College de Loüis le Grand, &c. p.415

ART. XXXVI. *Les interests de l'Angleterre mal entendus dans la guerre presente, &c.* p.417

ART. XXXVII. Terræ motus carmen, &c. *Les Tremblemens de Terre, Poëme &c.* p.428

ART. XXXVIII. *Microscope Micrometrique pour diviser les instrumens de Mathematique dans une grande precision.* p.430

ART. XXXIX. Desengaño de ignorantes, &c. C'est-à-dire, *Decision d'un Cas de conscience pour detromper ceux qui par ignorance auroient des sentimens contraires aux interêts de la Monarchie d'Espagne, &c.* p.448

ART. XL. *Explication d'une Medaille en argent de Loüis de Bourbon, &c.* p.460

ART. XLI. *Eclaircissement proposé sur un endroit de la Dissertation du* P. *Buffier, &c.* p.464

ART. XLII. *Relation de ce qui s'est passé dans la dernieree Assemblée publique de l'Academie Royale des*

Sciences tenuë le 14. Novembre 1703. par Mr. Blondel. p. 471
ART. XLIII. *Memoire sur la Carte des frontieres des deux Empires Chrétien & Turc. &c.* p. 491
ART. XLIV. *Nouvelles Litteraires.* p. 493
De Madrit. ibid.
De Rome. p. 496
De Paris. ibid.
De Lyon. p. 498

Fin de la Table.

EXTRAIT DU PRIVILEGE de S. A. S. Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

PAR Grace & Privilege de S.A.S.Monſeigneur Prince Souverain de Dombes, donné à Verſailles le vingt-ſixiéme jour de Juin 1699. Signé par le Prince, & ſur le repli, par Monſeigneur, DE MALEZIEU Chancelier de Dombes. Il eſt permis à J. B. Libraire, ou à ſes ayans cauſe, d'être ſeul Imprimeur & libraire dans toute la Souveraineté de Dombes, pendant trente années conſecutives, à compter du jour & datte des Préſentes, avec défenſes à tous autres, de vendre, imprimer, ni relier aucuns Livres dans toute ladite Souveraineté, ſans le conſentement de l'Expoſant ou ſes ayans cauſe, ſur les peines portées en l'Original dudit Privilege.

Ledit ſieur J. B. a cedé le preſent Privilege à Eſtienne Ganeau, pour en jouïr en ſon lieu & place dans toute ſon étenduë, ſuivant les conventions faites entr'eux. A Paris le 11. Août 1699.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0748